



3 1761 05610713 9

CHEFS-D'ŒUVRE
DE LA
LITTÉRATURE
FRANÇAISE

47

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

J. DE LA BRUYÈRE

TOME SECOND



ŒUVRES COMPLÈTES
DE
J. DE LA BRUYÈRE

NOUVELLE ÉDITION

AVEC

UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DE LA BRUYÈRE
UNE BIBLIOGRAPHIE, DES NOTES
UNE TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES
ET UN LEXIQUE

PAR

A. CHASSANG

Inspecteur général de l'Instruction publique, lauréat de l'Académie française

TOME SECOND



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES

M DCCC LXXVI

PQ

1873

A1

1876

L. 2

634178

27.4.56

LES CARACTÈRES

ou

LES MŒURS DE CE SIÈCLE

DE LA MODE.

[1] UNE chose folle et qui découvre bien notre petitesse, c'est l'assujettissement aux modes, quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la santé et la conscience. La viande noire¹ est hors de mode, et par cette raison insipide: ce seroit pécher contre la mode que de guérir la fièvre par la saignée. De même l'on ne mouroit plus depuis longtemps par *Théotime*; ses tendres exhortations ne sauoient plus que le peuple, et Théotime a vu son successeur².

[2] La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point. Ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est

1. On peut voir, sur les viandes noires et blanches, la leçon de gastronomie et d'hygiène que donne Saint-Evremond *au comte d'Olonne*. (*Œuvres*, t. III.)

2. Suivant toutes les clefs, *Théotime* est M. Sachot, curé de Saint-Gervais, « qui exhortait toutes les personnes de qualité à la mort; » et son successeur est le P. Bourdaloue.

couru, à ce qui est à la mode. Ce n'est pas un amusement, mais une passion, et souvent si violente, qu'elle ne cède à l'amour et à l'ambition que par la petitesse de son objet. Ce n'est pas une passion qu'on a généralement pour les choses rares et qui ont cours, mais qu'on a seulement pour une certaine chose, qui est rare, et pourtant à la mode.

Le fleuriste a un jardin dans un faubourg ; il y court au lever du soleil, et il en revient à son coucher. Vous le voyez planté, et qui a pris racine au milieu de ses tulipes et devant la *Solitaire* : il ouvre de grands yeux, il frotte ses mains, il se baisse, il la voit de plus près, il ne l'a jamais vue si belle, il a le cœur épanoui de joie ; il la quitte pour l'*Orientale*, de là il va à la *Veuve*, il passe au *Drap d'or*, de celle-ci à l'*Agathe*, d'où il revient enfin à la *Solitaire*, où il se fixe, où il se lasse, où il s'assied^a, où il oublie de dîner : aussi est-elle nuancée, bordée, huilée, à pièces emportées ; elle a un beau vase ou un beau calice : il la contemple, il l'admire. Dieu et la nature sont en tout cela ce qu'il n'admire point ; il ne va pas plus loin que l'oignon de sa tulipe, qu'il ne livreroit pas pour mille écus, et qu'il donnera pour rien quand les tulipes seront négligées et que les œillets auront prévalu. Cet homme raisonnable, qui a une âme, qui a un culte et une religion, revient chez soi fatigué, affamé, mais fort content de sa journée : il a vu des tulipes¹.

^a « Il s'assit. » (Édit. 4^e.)

1. Le fleuriste paraît être un certain Cambout ou Cabout, avocat, qui s'occupait des affaires de la maison de Condé, et aussi des serres de Chantilly. Mais les clefs nomment aussi un joueur de flûte célèbre, Descosteaux, qui était également passionné pour les fleurs.

Parlez à cet autre de la richesse des moissons, d'une ample récolte, d'une bonne vendange : il est curieux de fruits^a; vous n'articulez pas, vous ne vous faites pas entendre. Parlez-lui de figues et de melons, dites que les poiriers rompent de fruit cette année, que les pêches^a ont donné avec abondance; c'est pour lui un idiome inconnu : il s'attache aux seuls pruniers, il ne vous répond pas. Ne l'entretenez pas même de vos pruniers : il n'a de l'amour que pour une certaine espèce; toute autre que vous lui nommez le fait sourire et se moquer. Il vous mène à l'arbre, cueille artistement cette prune exquise; il l'ouvre, vous en donne une moitié, et prend l'autre : « Quelle chair ! dit-il ; goûtez-vous cela ? cela est-il divin ? voilà ce que vous ne trouverez pas ailleurs. » Et là-dessus ses narines s'enflent; il cache avec peine sa joie et sa vanité par quelques dehors de modestie. O l'homme divin en effet ! l'homme^b qu'on ne peut jamais assez louer et admirer ! l'homme dont il sera parlé dans plusieurs siècles ! que je voie sa taille et son visage pendant qu'il vit ; que j'observe les traits et la contenance d'un homme qui seul entre les mortels possède une telle prune !

Un troisième que vous allez voir vous parle des curieux ses confrères, et surtout de *Diognète*². « Je l'admire, dit-il, et je le comprends moins que jamais. Pensez-vous qu'il

^a « Les pêchers. » (Édit. 6^e-8^e.)

^b « O homme. » (Édit. 6^e.)

1. Cet homme *curieux de fruits* est, selon M. Walckenaer, le financier Rambouillet de la Sablière, qui avait au faubourg Saint-Antoine un enclos fameux où s'approvisionnait souvent la table du roi. Sur le jardin de Rambouillet, qui devint jardin public, voyez t. I, p. 218.

2. Pour *Diognète*, les clefs désignent quatre antiquaires du temps : le duc d'Aumont, Vaillant, Le Nostre et le P. Ménestrier ; ce dernier est auteur d'une *Histoire de Louis le Grand par les médailles*.

cherche à s'instruire par les médailles. et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits, et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer une tête vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas une suite d'empereurs interrompue? c'est encore moins. Diognète sait d'une médaille le *frust*, le *feloux*^a, et la *fleur de coin*¹, il a une tablette dont toutes les places sont garnies à l'exception d'une seule : ce vide lui blesse la vue, et c'est précisément et à la lettre pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie.

« Vous voulez, ajoute *Démocède*², voir mes estampes? » et bientôt il les étale et vous les montre. Vous en rencontrez une qui n'est ni noire, ni nette, ni dessinée, et d'ailleurs moins propre à être gardée dans un cabinet qu'à tapisser, un jour de fête, le Petit-Pont ou la rue Neuve³ : il convient qu'elle est mal gravée, plus mal dessinée ; mais il assure qu'elle est d'un Italien qui a travaillé peu, qu'elle n'a presque pas été tirée, que c'est la seule qui soit en France de ce dessin^b, qu'il l'a achetée très-cher, et

^a *Frust, feloux*, orthographe de La Bruyère (pour *fruste, flou*).

^b « Dessen » dans les éditions originales.

1. Le *fruste*, dont le type et la légende sont effacés; le *flou*, dont les angles sont empâtés; la *fleur de coin* est une médaille qui semble frappée tout récemment.

2. Selon les clefs, *Démocède* est M. Gaignières, écuyer de feu M^l^e de Guise, dont la collection est citée par Saint-Simon (t. XVII, p. 310), ou M. de Beringhen, premier écuyer du roi. M. Walckenaer ajoute au nom de ces collectionneurs d'estampes ceux de l'abbé de Marolles et de M. Quentin de Lorangère, parce que l'un et l'autre étaient connus pour posséder toute l'œuvre de Callot, dont il va être parlé.

3. Il y avait alors des maisons sur le *Petit-Pont*. La *rue Neuve* est la *rue Neuve Notre-Dame*.

qu'il ne la changeroit pas pour ce qu'il a de meilleur. « J'ai, continue-t-il, une sensible affliction, et qui m'obligera de renoncer^a aux estampes pour le reste de mes jours : j'ai tout *Callot*¹, hormis une seule, qui n'est pas, à la vérité, de ses bons ouvrages (au contraire c'est un des moindres), mais qui m'achèveroit Callot : je travaille depuis vingt ans à recouvrer cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir ; cela est bien rude ! »

Tel autre fait la satire de ces gens qui s'engagent par inquiétude ou par curiosité dans de longs voyages, qui ne font ni mémoires ni relations, qui ne portent point de tablettes ; qui vont pour voir, et qui ne voient pas, ou qui oublient ce qu'ils ont vu ; qui désirent seulement de connoître de nouvelles tours ou de nouveaux clochers, et de passer des rivières qu'on n'appelle ni la Seine ni la Loire ; qui sortent de leur patrie pour y retourner. qui aiment à être absents, qui veulent un jour être revenus de loin : et ce satirique parle juste, et se fait écouter.

Mais quand il ajoute que les livres en apprennent plus que les voyages, et qu'il m'a fait comprendre par ses discours qu'il a une bibliothèque, je souhaite de la voir : je vais trouver cet homme, qui me reçoit dans une maison où dès l'escalier je tombe en foiblesse d'une odeur de maroquin noir dont ses livres sont tous couverts. Il a beau me crier aux oreilles, pour me ranimer, qu'ils sont dorés sur tranche, ornés de filets d'or, et de la bonne édition, me nommer les meilleurs l'un après l'autre, dire que sa

^a « M'obligera à renoncer. » (Édit. 6^e-8^e.)

1. Jacques Callot, peintre, dessinateur et graveur, né à Nancy en 1533, mort en 1633.

galerie est remplie, à quelques endroits près, qui sont peints de manière qu'on les prend pour de vrais livres arrangés sur des tablettes, et que l'œil s'y trompe, ajouter qu'il ne lit jamais, qu'il ne met pas le pied dans cette galerie, qu'il y viendra pour me faire plaisir; je le remercie de sa complaisance, et ne veux, non plus que lui, voir sa tannerie^a, qu'il appelle bibliothèque¹.

Quelques-uns, par une intempérance de savoir, et par ne pouvoir se résoudre à renoncer à aucune sorte de connoissance, les embrassent toutes et n'en possèdent aucune : ils aiment mieux savoir beaucoup que de savoir bien, et être foibles et superficiels dans diverses sciences que d'être sûrs et profonds dans une seule. Ils trouvent en toutes rencontres celui qui est leur maître et qui les redresse ; ils sont les dupes de leur vaine curiosité, et ne peuvent au plus, par de longs et pénibles efforts, que se tirer d'une ignorance crasse.

D'autres ont la clef des sciences, où ils n'entrent jamais : ils passent leur vie à déchiffrer les langues orientales et les langues du nord, celles des deux Indes, celles des deux pôles, et celle qui se parle dans la lune. Les idiomes les plus inutiles, avec les caractères les plus bizarres et les plus magiques, sont précisément ce qui réveille leur passion et qui excite leur travail ; ils plaignent ceux qui se bornent ingénument à savoir leur langue, ou tout au plus la grecque et la latine. Ces gens lisent toutes les histoires

^a « Visiter sa tannerie. » (Édit. 6^e-8^e.)

1. Ce bibliomane, selon les clefs, serait un conseiller du nom de Morel. Il est probable que La Bruyère avait en vue bien d'autres originaux. De même pour les caractères qui suivent, pour lesquels les clefs donnent des noms tout à fait inconnus, qu'il nous paraît inutile de rappeler ici.

et ignorent l'histoire; ils parcourent tous les livres, et ne profitent d'aucun; c'est en eux une stérilité de faits et de principes qui ne peut être plus grande, mais à la vérité la meilleure récolte et la richesse la plus abondante de mots et de paroles qui puisse s'imaginer : ils plient sous le faix; leur mémoire en est accablée, pendant que leur esprit demeure vide.

Un bourgeois¹ aime les bâtiments; il se fait bâtir un hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est inhabitable. Le maître, honteux de s'y loger, ne pouvant peut-être se résoudre à le louer à un prince ou à un homme d'affaires, se retire au galetas, où il achève sa vie, pendant que l'enfilade² et les planchers de rapport³ sont en proie aux Anglois et aux Allemands qui voyagent, et qui viennent là du Palais-Royal, du palais L... G...⁴ et du Luxembourg. On heurte sans fin à cette belle porte; tous demandent à voir la maison, et personne à voir Monsieur.

On en sait d'autres qui ont des filles devant les yeux, à qui ils ne peuvent pas donner une dot, que dis-je? elles ne sont pas vêtues, à peine nourries; qui se refusent un tour de lit et du linge blanc; qui sont pauvres; et la source de leur misère n'est pas fort loin : c'est un garde-

1. Ce bourgeois, selon les clefs, est Amelot de Bisseuil, qui avait, rue Vieille-du-Temple, une maison visitée comme une des curiosités de Paris. — Voyez *Description de ce qu'il y a de plus rare dans la ville de Paris*, par M. B... (Brice), 1685, in-12.

2. « *Enfilade* ne se dit proprement que d'une longue suite de chambres sur une même ligne. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

3. Les parquets en marqueterie.

4. Selon les uns, l'hôtel Lesdiguières (au Marais); selon les autres, l'hôtel de M. Lenglée, de ce *Périandre* dont La Bruyère a déjà signalé la « superbe demeure » (*des Biens de fortune*, n° 21). L'hôtel Lenglée est signalé comme un des plus beaux de Paris par Brice, *Description de ce qu'il y a de plus rare dans Paris*.

meuble chargé et embarrassé de bustes rares, déjà poudreux et couverts d'ordures, dont la vente les mettroit au large, mais qu'ils ne peuvent se résoudre à mettre en vente.

Diphile commence par un oiseau et finit par mille : sa maison n'en est pas égayée, mais empestée. La cour, la salle, l'escalier, le vestibule, les chambres, le cabinet, tout est volière ; ce n'est pas un ramage, c'est un vacarme : les vents d'automne et les eaux dans leurs plus grandes crues ne font pas un bruit si perçant et si aigu ; on ne s'entend non plus parler les uns les autres que dans ces chambres où il faut attendre, pour faire le compliment d'entrée, que les petits chiens aient aboyé. Ce n'est plus pour *Diphile* un agréable amusement, c'est une affaire laborieuse, et à laquelle à peine il peut suffire. Il passe les jours, ces jours qui échappent et qui ne reviennent plus¹, à verser du grain et à nettoyer des ordures. Il donne pension à un homme qui n'a point d'autre ministère que de siffler des serins au flageolet et de faire couvrir des *canaris*^a. Il est vrai que ce qu'il dépense d'un côté, il l'épargne de l'autre, car ses enfants sont sans maîtres et sans éducation². Il se renferme le soir, fatigué de son propre plaisir, sans pouvoir jouir du moindre repos que ses oiseaux ne reposent,

^a *Canaries*, orthographe des éditions originales. C'était celle du XVII^e siècle. (Voyez Richelet, *Dictionn. fr.*, 1680.)

1. Attamen interea fugit irreparabile tempus.

(VIRGILE.)

2. Ce trait prouve que *Diphile* n'est pas le chanoine Santeul (voyez *Théodas*). Mais est-ce davantage, comme le veut M. Éd. Fournier, le domestique qui prenait le titre de « gouverneur des serins de S. A. madame la Princesse de Bourbon? » (*Comédie de La Bruyère*, p. 209.)

et que ce petit peuple, qu'il n'aime que parce qu'il chante, ne cesse de chanter. Il retrouve ses oiseaux dans son sommeil : lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche ; il rêve la nuit qu'il mue ou qu'il couve.

Qui pourroit épuiser tous les différents genres de curieux ? Devineriez-vous, à entendre parler celui-ci de son *léopard*, de sa *plume*, de sa *musique*¹, les vanter comme ce qu'il y a sur la terre de plus singulier et de plus merveilleux, qu'il veut vendre ses coquilles ? Pourquoi non, s'il les achète au poids de l'or ?

Cet autre aime les insectes ; il en fait tous les jours de nouvelles emplettes : c'est surtout le premier homme de l'Europe pour les papillons² ; il en a de toutes les tailles et de toutes les couleurs. Quel temps prenez-vous pour lui rendre visite ? il est plongé dans une amère douleur : il a l'humeur noire, chagrine, et dont toute la famille souffre : aussi a-t-il fait une perte irréparable. Approchez, regardez ce qu'il vous montre sur son doigt, qui n'a plus de vie et qui vient d'expirer : c'est une chenille, et quelle chenille³ !

[3] Le duel est le triomphe de la mode, et l'endroit où elle a exercé sa tyrannie avec plus d'éclat. Cet usage n'a pas laissé au poltron la liberté de vivre ; il l'a mené se faire tuer par un plus brave que soi, et l'a confondu avec

¹ Les quatorze aliénas compris sous le n° 2 sont de la 6^e édition.

1. Noms de coquillages. (*Note de La Bruyère.*) Selon M. Walckenaer, il serait fait allusion à Lister, dont la *Synopsis conchyliorum* est encore estimée.

2. On voit dans les *Lettres nouvelles* de Boursault (1700, t. II, p. 23) que « pendant un an ou deux on fut à la cour, et à Paris même, dans un engouement pour les papillons qui étoit une espèce de manie. »

un homme de cœur; il a attaché de l'honneur et de la gloire à une action folle et extravagante; il a été approuvé par la présence des rois; il y a eu quelquefois une espèce de religion à le pratiquer; il a décidé de l'innocence des hommes¹, des accusations fausses ou véritables sur des crimes capitaux; il s'étoit enfin si profondément enraciné dans l'opinion des peuples, et s'étoit si fort saisi de leur cœur et de leur esprit, qu'un des plus beaux endroits de la vie d'un très-grand roi a été de les guérir de cette folie².

[4] Tel a été à la mode, ou pour le commandement des armées et la négociation³, ou pour l'éloquence de la chaire, ou pour les vers, qui n'y est plus. Y a-t-il des hommes qui dégénèrent de ce qu'ils furent autrefois? Est-ce leur mérite qui est usé^a, ou le goût que l'on avoit pour eux?

[5] Un homme à la mode dure peu, car les modes passent: s'il est par hasard homme de mérite, il n'est

^a « Qui se soit usé. » (Édit. 1^{re}.)

1. Allusion au duel judiciaire, usage qui remonte aux premiers temps de l'invasion des barbares, et dont un des derniers exemples est le duel qui eut lieu en 1547 entre Jarnac et La Chateigneraye, en présence de Henri II et de sa cour. Voyez Chéruel, *Dictionn. historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, au mot *Duel*.

2. Allusion aux ordonnances de Louis XIV contre le duel. « L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avoient été autorisés autrefois par les rois, par les parlements même et par l'Église; et quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de La Fêrette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Sa heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. xxix.)

3. Les négociations diplomatiques.

pas anéanti, et il subsiste encore par quelque endroit : également estimable, il est seulement moins estimé^a.

La vertu a cela d'heureux, qu'elle se suffit à elle-même, et qu'elle sait se passer d'admirateurs, de partisans et de protecteurs; le manque d'appui et d'approbation non-seulement ne lui nuit pas, mais il la conserve, l'épure et la rend parfaite; qu'elle soit à la mode, qu'elle n'y soit plus, elle demeure vertu^b.

[6] Si vous dites aux hommes, et surtout aux grands, qu'un tel a de la vertu, ils vous disent : « Qu'il la garde; » qu'il a bien de l'esprit, de celui surtout qui plaît et qui amuse, ils vous répondent : « Tant mieux pour lui; » qu'il a l'esprit fort cultivé, qu'il sait beaucoup, ils vous demandent quelle heure il est ou quel temps il fait. Mais si vous leur apprenez qu'il y a un *Tigillin*¹ qui *souffle* ou qui *jette en sable*² un verre d'eau-de-vie, et chose merveilleuse! qui y revient à plusieurs fois en un repas, alors ils disent : « Où est-il? amenez-le-moi demain, ce soir; me l'amèneriez-vous? » On le leur amène; et cet homme, propre à parer les avenues d'une foire et à être montré en chambre pour de l'argent, ils l'admettent dans leur familiarité^c.

^a Édition 4^e.

^b Édition 6^e.

^c Édition 6^e.

1. Tigillin, favori de Néron, compagnon de toutes ses débauches et complice de toutes ses cruautés.

2. « *Jeter en sable* signifie, en termes de débauches, avaler d'un coup et sans perdre haleine. » (*Dict. de l'Académie*, 1694.) La langue a conservé en ce sens le mot *sabler* dans le sens de boire, mais ce mot se dit seulement des vins fins. — *Souffler* appartenait à la même langue et avait le même sens, mais on ne le trouve, avec cette signification, dans aucun dictionnaire du xvii^e siècle.

[7] Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode et qui le soulève davantage que le grand jeu¹ : cela va du pair avec la crapule². Je voudrais bien voir un homme poli, enjoué, spirituel, fût-il un CATULLE ou son disciple³, faire quelque comparaison avec celui qui vient de perdre huit cents pistoles en une séance³.

[S] Une personne à la mode ressemble à une *fleur bleue* qui croit de soi-même dans les sillons, où elle étouffe les épis^b, diminue la moisson, et tient la place de quelque chose de meilleur ; qui n'a de prix et de beauté que ce qu'elle emprunte d'un caprice léger qui naît et qui tombe presque dans le même instant : aujourd'hui elle est courue, les femmes s'en parent ; demain elle est négligée, et rendue au peuple⁴.

Une personne de mérite, au contraire, est une fleur qu'on ne désigne pas par sa couleur, mais que l'on nomme par son nom, que l'on cultive pour sa beauté ou pour son

^a Édition 6^e.

^b *Épics*, orthographe des éditions originales.

1. On cite parmi les *grands joueurs* du temps Dangeau, Lenglé, etc.. qui durent au jeu une partie de leur faveur et de leur fortune.

2. Voyez le *Lezique*.

3. Selon M. Éd. Fournier (*la Comédie de La Bruyère*, p. 191), qui, en cet endroit comme en plusieurs autres, supplée heureusement au silence des clefs, CATULLE est l'abbé de Chaulieu, et son *disciple* le chevalier de Bouillon, auquel Chaulieu adresse une ÉPÎTRE commençant par ce vers :

Élève que j'ai fait dans la loi d'Épicure.

M. Servois pense que Catulle désigne plutôt Bussy, parce que Bussy a traduit quelques pièces de Catulle. Mais qui est son disciple ? D'ailleurs Bussy, qui vivait en province, disgracié et un peu chagrin, n'était plus guère à cette époque le causeur *enjoué* auquel fait allusion La Bruyère.

4. Il fut de mode, parmi les femmes, pendant l'été de 1689, de faire des bouquets de bluets et de s'en orner la tête.

odeur^a; l'une des grâces de la nature, l'une de ces choses qui embellissent le monde; qui est de tous les temps et d'une vogue ancienne et populaire; que nos pères ont estimée, et que nous estimons après nos pères; à qui le dégoût ou l'antipathie de quelques-uns ne sauroient^b nuire : un lis, une rose^c.

[9] L'on voit *Eustrate* assis dans sa nacelle, où il jouit d'un air pur et d'un ciel serein : il avance d'un bon vent et qui a toutes les apparences de devoir durer; mais il tombe tout d'un coup, le ciel se couvre, l'orage se déclare, un tourbillon enveloppe la nacelle, elle est submergée : on voit Eustrate revenir sur l'eau et faire quelques efforts; on espère qu'il pourra du moins se sauver et venir à bord; mais une vague l'enfonce, on le tient perdu; il paroît une seconde fois, et les espérances se réveillent, lorsqu'un flot survient et l'abîme : on ne le revoit plus, il est noyé.

[10] VOITURE¹ et SARRAZIN² étoient nés pour leur siècle, et ils ont paru dans un temps où il semble qu'ils étoient attendus. S'ils s'étoient moins pressés de venir, ils arrivoient trop tard; et j'ose douter qu'ils fussent tels aujour-

^a On lit dans toutes les éditions, à partir de la 7^e : « par sa beauté ou par son odeur. » L'erreur typographique paraît évidente.

^b « Ne sauroient nuire. » Texte de la 9^e et de la 10^e édition.

^c Cet alinéa, le précédent et le suivant sont de la 6^e édition.

1. La Bruyère a déjà parlé de Voiture (1598-1648) au chapitre des *Ouvrages de l'esprit*.

2. Sarrazin ou Sarrasin (né en 1603, mort en 1654) fut le rival de Voiture dans l'art du badinage élégant et dans le genre précieux. Ch. Nodier a donné ses *OEuvres choisies*, 1826.

d'hui qu'ils ont été alors. Les conversations légères, les cercles, la fine plaisanterie, les lettres enjouées et familières, les petites parties où l'on étoit admis seulement avec de l'esprit, tout a disparu. Et qu'on ne dise point qu'ils les feroient revivre : ce que je puis faire en faveur de leur esprit est de convenir que peut-être ils excelleroient dans un autre genre ; mais les femmes sont de nos jours ou dévotes, ou coquettes, ou joueuses ou ambitieuses, quelques-unes même tout cela à la fois ; le goût de la faveur, le jeu, les galants, les directeurs ont pris la place, et la défendent contre les gens d'esprit^a.

[11] Un homme fat et ridicule porte un long chapeau, un pourpoint à ailerons¹, des chausses à aiguillettes² et des bottines³ ; il rêve la veille par où et comment il pourra se faire remarquer le jour qui suit. Un philosophe se laisse habiller par son tailleur : il y a autant de foiblesse à fuir la mode qu'à l'affecter⁴.

^a « Mais les femmes sont de nos jours ou dévotes ou coquettes ; les galants ou les directeurs ont pris la place, et la défendent contre les beaux esprits. » (Édit. 4^e-5^e.)

1. Le *pourpoint* est le vêtement qui couvre le buste : sans basques, il répond à notre *veste* ; avec basques, à notre *habit*. Les ailerons étoient de petits bords d'étoffe qui couvraient les coutures du haut des manches, formant ce que nous appellerions des *épaulettes*.

2. Les *chausses* répondent à ce que nous appelons une *culotte courte* : au bas des chausses les élégants mettaient des aiguillettes et des rubans. Mais la mode de ces ornements commençait à passer ; ce qui faisait d'autant plus remarquer ceux qui les portaient.

3. Les bottines étoient des tiges de bottes en cuir mou qui s'attachaient sur la jambe.

4. Toujours au plus grand nombre on doit s'accommoder,
Et jamais il ne faut se faire regarder.
L'un et l'autre excès choque, et tout homme bien sage
Doit faire des habits ainsi que du langage,

[12] L'on blâme une mode qui, divisant la taille des hommes en deux parties égales, en prend une tout entière^a pour le buste, et laisse l'autre pour le reste du corps; l'on condamne celle qui fait de la tête des femmes la base d'un édifice à plusieurs étages^b, dont l'ordre et la structure changent^c selon leurs caprices, qui éloigne les cheveux du visage, bien qu'ils ne croissent que pour l'accompagner, qui les relève et les hérissé à la manière des bacchantes, et semble avoir pourvu à ce que les femmes changent leur physionomie douce et modeste en une autre qui soit fière et audacieuse; on se récrie enfin contre une telle ou une telle mode, qui cependant, toute bizarre qu'elle est, pare et embellit pendant qu'elle dure, et dont l'on tire tout l'avantage qu'on en peut espérer, qui est de plaire. Il me paroît^c qu'on devoit seulement admirer l'inconstance et la légèreté des hommes, qui attachent successivement les agréments et la bienséance à des choses tout

^a « Toute entière. » Orthographe des éditions originales.

^b « Change. » (Édit. 4^e-6^e.)

^c « Il me semble. » (Édit. 4^e.)

N'y rien trop affecter, et sans empressement
 Suivre ce que l'usage y fait de changement.
 Mon sentiment n'est pas qu'on prenne la méthode
 De ceux qu'on voit toujours renchérir sur la mode,
 Et qui dans ces excès dont ils sont amoureux,
 Seroient fâchés qu'un autre eût été plus loin qu'eux;
 Mais je tiens qu'il est mal, sur quoi que l'on se fonde,
 De fuir obstinément ce que suit tout le monde,
 Et qu'il vaut mieux souffrir d'être au nombre des fous
 Que du sage parti se voir seul contre tous.

(MOLIÈRE, *l'École des Maris*, acte I, scène 1, vers 41-54.)

1. Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
 Bâtit de ses cheveux le galant édifice,

(BOILFAU, satire X, vers 193 et 194.)

opposées, qui emploient pour le comique et pour la mascarade ce qui leur a servi de parure grave et d'ornements les plus sérieux; et que si peu de temps en fasse la différence^{a 1}.

[13] N... est riche, elle mange bien, elle dort bien; mais les coiffures changent², et lorsqu'elle y pense le moins, et qu'elle se croit heureuse, la sienne est hors de mode^b.

[14] *Iphis* voit à l'église un soulier d'une nouvelle mode; il regarde le sien et en rougit; il ne se croit plus habillé. Il étoit venu à la messe pour s'y montrer, et il se

^a Édition 4^e.

^b Édition 6^e.

1. « ... Je me plains de la particuliere indiscretion de nostre peuple, de se laisser si fort piper et aveugler à l'autorité de l'usage present, qu'il soit capable de changer d'opinion et d'aduis tous les mois, s'il plaist à la coutume, et qu'il iuge si diuersement de soy mesme. Quand il portoit le busc de son pourpoint entre les mammelles, il maintenoit par vifues raisons qu'il estoit en son vray lieu : quelques annees aprez, le voyla aualé iusques entre les cuisses ; il se mocque de son aultre usage, le treuue inepte et insupportable. La façon de se vestir presente luy fait incontinent condamner l'ancienne, d'une resolution si grande et d'un consentement si uniuersel, que vous diriez que c'est quelque espece de manie qui lui tourneboule ainsi l'entendement. » Montaigne, *Essais*, I, 49. — « Est-il présentement permis de prendre la toque et la fraise, à cause que nos pères s'en sont servis? Et les femmes peuvent-elles porter des vertugadins et des chaperons, si ce n'est au carnaval, lorsqu'elles veulent se déguiser pour aller en masque? » (Malebranche, *de la Recherche de la vérité*, II, 3^e partie, ch. III.)

2. En 1691, les femmes abandonnèrent les coiffures hautes qui étaient à la mode depuis dix ans. M^{me} de Sévigné (lettre du 15 mai 1691) plaisante sur ce changement de mode, « la plus grande affaire qui soit à la cour. » On revint du reste bientôt aux coiffures élevées, et il fallut que le roi s'en mêlât : c'est lui qui « pria les princesses de ne plus s'en servir. » (Lettre de l'abbé de Choisy, dans la *Correspondance* de Bussy, t. VI, p. 485.)

cache ; le voilà retenu par le pied dans sa chambre tout le reste du jour. Il a la main douce, et il l'entretient avec une pâte de senteur ; il a soin de rire pour montrer ses dents ; il fait la petite bouche, et il n'y a guère de moments où il ne veuille sourire ; il regarde ses jambes, il se voit au miroir : l'on ne peut être plus content de personne qu'il l'est de lui-même ; il s'est acquis une voix claire et délicate, et heureusement il parle gras ; il a un mouvement de tête, et je ne sais quel adoucissement dans les yeux, dont il n'oublie pas de s'embellir¹ ; il a une démarche molle et le plus joli maintien qu'il est capable de se procurer ; il met du rouge, mais rarement, il n'en fait pas habitude. Il est vrai aussi qu'il porte des chausses et un chapeau, et qu'il n'a ni boucles d'oreilles ni collier de perles ; aussi ne l'ai-je pas mis dans le chapitre des femmes².

[15] Ces mêmes modes que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits, comme s'ils sentoient ou qu'ils prévissent l'indécence et le ridicule où elles peuvent tomber dès qu'elles auront perdu ce qu'on appelle la fleur ou l'agrément de la nouveauté ; ils leur préfèrent une parure arbitraire, une draperie indifférente, fantaisies du peintre qui ne sont prises ni sur l'air ni sur le visage, qui ne rap-

¹ Édition 6^e.

1. Regnier (satire VIII, vers 44), dit d'un jeune fat :

Laissons-le discourir,
Faire la belle main, morirre un bout de ses gants,
Rire hors de propos, montrer ses belles dents,
• • • • •
Et s'adoucit les yeux ainsi qu'une poupée.

pellent ni les mœurs ni la personne. Ils aiment des attitudes forcées ou immodestes, une manière dure, sauvage, étrangère, qui font un capitain d'un jeune abbé, et un matamore d'un homme de robe; une Diane d'une femme de ville; comme d'une femme simple et timide une Amazone ou une Pallas; une Laïs d'une honnête fille; un Scythe, un Attila, d'un prince qui est bon et magnanime.

Une mode a à peine détruit une autre mode, qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière; telle est notre légèreté. Pendant ces révolutions, un siècle s'est écoulé, qui a mis toutes ces parures au rang des choses passées et qui ne sont plus. La mode alors la plus curieuse et qui fait plus de plaisir à voir, c'est la plus ancienne: aidée du temps et des années, elle a le même agrément dans les portraits qu'a la saye^a ou l'habit romain sur les théâtres, qu'ont la mante, le voile et la tiare² dans nos tapisseries et dans nos peintures.

Nos pères nous ont transmis, avec la connoissance de leurs personnes, celle de leurs habits, de leurs coiffures, de leurs armes³, et des autres ornements qu'ils ont aimés pendant leur vie. Nous ne saurions bien reconnoître cette sorte de bienfait qu'en traitant de même nos descendants^b.

⚡ [16] Le courtisan autrefois avoit ses cheveux, étoit en

^a « Le saye. » (Édit. 6^e.)

^b Ces trois alinéas sont de la 6^e édition.

1 La saye (*sagum*), sorte de casaque, vêtement des anciens Gaulois.

2. Habits des Orientaux. (*Note de La Bruyère.*) Au xvii^e siècle, on appelaient *mante* un grand voile noir, allant jusqu'à terre, et porté par les dames dans les deuils et dans certaines cérémonies.

3. Offensives et défensives. (*Note de La Bruyère.*)

chausses et en pourpoint, portoit de larges canons¹, et il étoit libertin². Cela ne sied plus : il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot : tout se règle par la mode.

[17] Celui qui depuis quelque temps à la cour étoit dévot, et par là, contre toute raison, peu éloigné du ridicule, pouvoit-il espérer de devenir à la mode ?

[18] De quoi n'est point capable un courtisan dans la vue de sa fortune, si pour ne la pas manquer il devient dévot ?

[19] Les couleurs sont préparées, et la toile est toute prête ; mais comment le fixer, cet homme inquiet, léger, inconstant, qui change de mille et mille figures ? Je le peins dévot, et je crois l'avoir attrapé, mais il m'échappe, et déjà il est libertin. Qu'il demeure du moins dans cette mauvaise situation, et je saurai le prendre dans un point de dérèglement de cœur et d'esprit où il sera reconnoissable ; mais la mode presse, il est dévot^a.

[20] Celui qui a pénétré la cour connoît ce que c'est que vertu et ce que c'est que dévotion³ : il ne peut plus s'y tromper^b.

^a Édition 4^e.

^b Édition 6^e.

1. Les *canons* étoient des ornements de toile garnis de dentelles qui s'attachaient au genou. Molière, *École des Femmes*, I, 1 :

Et de ces grands canons où, comme en des entraves,
On met tous les matins ses deux jambes esclaves.

2. Voyez le *Lexique*.

3. Fausse dévotion. (*Note de La Bruyère.*)

[21] Négliger vêpres comme une chose antique et hors de mode, garder sa place soi-même pour le salut, savoir les êtres de la chapelle¹, connoître le flanc², savoir où l'on est vu et où l'on n'est pas vu; rêver dans l'église à Dieu et à ses affaires, y recevoir des visites, y donner des ordres et des commissions, y attendre les réponses; avoir un directeur mieux écouté que l'Évangile; tirer toute sa sainteté et tout son relief de la réputation de son directeur. dédaigner ceux dont le directeur a moins de vogue, et convenir à peine de leur salut; n'aimer de la parole de Dieu que ce qui s'en prêche chez soi ou par son directeur, préférer sa messe aux autres messes, et les sacrements

1. La chapelle du château de Versailles. Les courtisans cherchaient à se placer au salut de manière à être vus du roi. Saint-Simon dit du maréchal de Noailles : « Le Roi..., qui étoit l'idole à qui il offroit tout son encens, étant devenu dévot, le jeta dans la dévotion la plus affichée. » (T. VII, p. 423.)

2. Le *flanc*, terme de guerre, dont se sert à dessein La Bruyère : le courtisan cherche le côté par où il peut attaquer : le côté vulnérable d'un roi dévot, c'est sa dévotion. — M. A. Feugère, dans son *Étude sur Bourdaloue* (p. 460-463), et M. F. Belin, dans la *Société française du XVII^e siècle, d'après les Sermons de Bourdaloue* (p. 170-174), montrent comment ce prédicateur, tout en condamnant le *Tartuffe* de Molière, fait de l'hypocrisie des peintures qui ne sont pas moins sévères que celles de Molière. C'est un des vices que Bourdaloue a le plus souvent attaqués. (*Sermons sur l'Hypocrisie, sur la vraie et la fausse Piété, sur la Sévérité chrétienne, sur le Jugement de Dieu, Pensées*, etc.) Il faut lire dans Saint-Simon (t. XI, x), l'amusante histoire d'un tour joué par Brissac aux fausses dévotes qui, le jeudi et le dimanche, remplissaient les tribunes de la chapelle de Versailles, à l'heure du salut. Sous prétexte de lire dans leurs *Heures*, « elles avoient toutes de petites bougies devant elles, pour les faire connoître et remarquer. » Brissac, major des gardes du corps, imagina un jour, « toutes les dames placées et attendant le roi, » de paraître à la tribune et de crier bien haut : « Gardes du Roi, retirez-vous, le Roi ne viendra pas. » — « Aussitôt, murmures tout bas entre les femmes; les petites bougies s'éteignent, et les voilà toutes parties. » Là-dessus arrive le roi qui, bien étonné de ne point voir de dames remplir les tribunes, demanda par quelle aventure il n'y avait personne. « Au sortir du salut, Brissac lui raconta ce qu'il avoit fait, non sans s'espacer sur la piété des dames de la cour. Le Roi en rit beaucoup, et tout ce qui l'accompagnait. »

donnés de sa main à ceux qui ont moins de cette circonstance; ne se repaître que de livres de spiritualité, comme s'il n'y avoit ni Évangiles, ni Épîtres des Apôtres, ni morale des Pères; lire ou parler un jargon inconnu aux premiers siècles; circonstancier à confesse les défauts d'autrui, y pallier les siens; s'accuser de ses souffrances, de sa patience; dire comme un péché son peu de progrès dans l'héroïsme; être en liaison secrète avec de certains gens contre certains autres; n'estimer que soi et sa cabale, avoir pour suspecte la vertu même: goûter, savourer la prospérité et la faveur, n'en vouloir que pour soi, ne point aider au mérite, faire servir la piété à son ambition, aller à son salut par le chemin de la fortune et des dignités¹: c'est, du moins jusqu'à ce jour, le plus bel effort de la dévotion du temps^a.

Un dévot² est celui qui sous un roi athée seroit athée^{b3}.

^a Édition 8^e.

^b Édition 7^e.

1. Molière, *Tartuffe*, 1, 5: ———

Ces gens, dis-je, qu'on voit d'une ardeur non commune
Par le chemin du ciel courir à leur fortune...

2. Faux dévot. (*Note de La Bruyère.*)

3. « Ce petit paragraphe a été ajouté dans la 7^e édition; et pourtant, dans cette édition, où l'auteur a donné une table de toutes ses augmentations, il n'a pas fait mention de celle-ci, et semble avoir voulu glisser ainsi, inaperçu, le trait le plus acéré qu'il eût décoché contre les faux dévots. » (WALCKENAER, *Remarques et éclaircissements.*)

Bourdaloque est du même avis que La Bruyère :

« Grâces au Seigneur, qui, par une providence singulière, nous a donné un Roi fidèle et déclaré contre le libertinage et l'impiété!... Mais si, par un de ces châtimens terribles dont Dieu punit quelquefois les peuples, le ciel nous avoit fait naître sous la domination d'un prince moins religieux, combien verrions-nous de courtisans tels que les concevoit Tertullien, qui ne balanceroient pas sur le parti qu'ils auroient à prendre, et qui, sans hésiter et aux dépens de Dieu, rechercheroient la faveur de César! *Majori formidine Cæsarem observatis.* Sans faire nulle supposition,

[22] Les dévots^a ne connoissent de crimes que l'incontinence, parlons plus précisément, que les bruits ou les dehors de l'incontinence. Si *Phérocide* passe pour être guéri des femmes, ou *Phérénice* pour être fidèle à son mari, ce leur est assez : laissez-les jouer un jeu ruineux, faire perdre leurs créanciers, se réjouir du malheur d'autrui et en profiter, idolâtrer les grands, mépriser les petits, s'enivrer de leur propre mérite, sécher d'envie, mentir, médire, cabaler, nuire, c'est leur état. Voulez-vous qu'ils empiètent sur celui des gens de bien, qui avec les vices cachés fuient encore l'orgueil et l'injustice^a?

[23] Quand un courtisan^b sera humble, guéri du faste et de l'ambition ; qu'il n'établira point sa fortune sur la

^a Édition 7^e.

^b « Quand le courtisan. « (Édit. 1^{re}-4^e.)

combien en voyons-nous dès maintenant disposés de la sorte, c'est-à-dire, non pas impies et scélérats, mais prêts à l'être, s'il le falloit être, et si l'être en effet étoit une marque qu'on exigeât d'eux, de leur complaisance et de leur attachement !... Emportés par l'habitude où ils sont élevés de se conformer en tout aux inclinations du maître de qui ils dépendent, ne se feroient-ils pas un principe, s'il étoit libertin, de l'être avec lui, et s'il méprisoit Dieu, de le mépriser comme lui ? » (*Sur le Respect humain*, 2^e partie.)

Le jugement du moraliste et celui du prédicateur trouvent leur commentaire dans les passages suivants des *Mémoires* de Dangeau, à la date de 1684 :

« 3 avril. — Le Roi, à son lever, parla fort sur les courtisans qui ne faisoient pas leurs Pâques, et dit qu'il estimoit fort ceux qui les faisoient bien, et qu'il les exhortoit tous à y songer bien sérieusement, en ajoutant même qu'il leur en sauroit bon gré.

« 21 mai. — Le Roi fit, le matin, dans l'église, une réprimande au marquis de Gesvres, sur ce qu'il entendoit la messe irrégulièrement.

« 26 décembre. — Le major déclara que le Roi avoit ordonné de l'avertir de tous les gens qui causeroient à la messe, etc. »

1. Faux dévots. (*Note de La Bruyère.*)

ruine de ses concurrents; qu'il sera équitable, soulagera ses vassaux, payera ses créanciers; qu'il ne sera ni fourbe ni médisant; qu'il renoncera aux grands repas et aux amours illégitimes; qu'il priera autrement que des lèvres, et même hors de la présence du Prince^a; quand d'ailleurs il ne sera point d'un abord farouche et difficile; qu'il n'aura point le visage austère et la mine triste; qu'il ne sera point paresseux et contemplatif; qu'il saura rendre par une scrupuleuse attention divers emplois très-compatibles; qu'il pourra et qu'il voudra même tourner son esprit et ses soins aux grandes et laborieuses affaires, à celles surtout d'une suite la plus étendue pour les peuples et pour tout l'État: quand son caractère me fera craindre de le nommer en cet endroit, et que sa modestie l'empêchera, si je ne le nomme pas, de s'y reconnoître: alors je dirai de ce personnage¹: « Il est dévot; » ou plutôt: « C'est un homme donné à son siècle pour le modèle d'une vertu sincère et pour le discernement de l'hypocrite². »

^a Après ces mots: « hors de la présence du Prince, » il y avait, dans les éditions 1^{re}-4^e: « alors il me persuadera qu'il est dévot. » — Cette phrase terminait l'alinéa. Ce qui suit a été ajouté dans la 5^e édition.

1. Toutes les clefs voient en ce *personnage* le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne. Saint-Simon parle de lui dans les mêmes termes (t. XI, p. 189).

2. La Bruyère avait mis dans les éditions 4^e, 5^e, 6^e le caractère du vrai dévot.

« Un homme dévot entre dans un lieu saint, perce modestement la foule, choisit un coin pour se recueillir, et où personne ne voit qu'il s'humilie; s'il s'entend des courtisans qui parlent, qui rient, et qui sont à la chapelle avec moins de silence que dans l'antichambre, quelque comparaison qu'il fasse de ces personnes avec lui-même, il ne les méprise pas: il ne s'en plaint pas: il prie pour eux. »

Il a depuis supprimé cet alinéa, mais s'en est servi pour ajouter, dans la 7^e édition, un trait au caractère d'*Onuphre*. (Voyez le n^o 24.)

[24] *Onuphre*¹ n'a pour tout lit qu'une housse de serge grise, mais il couche sur le coton et sur le duvet; de même il est habillé simplement, mais commodément, je veux dire d'une étoffe fort légère en été, et d'une autre fort moelleuse pendant l'hiver; il porte des chemises très-déliées² qu'il a un très-grand soin de bien cacher. Il ne dit point : *Ma haire et ma discipline*³, au contraire; il passeroit pour ce qu'il est, pour un hypocrite, et il veut passer pour ce qu'il n'est pas, pour un homme dévot : il est vrai qu'il fait en sorte que l'on croit, sans qu'il le dise, qu'il porte une haire et qu'il se donne la discipline. Il y a

1. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. III, in-8°, p. 196) fait remarquer que « La Bruyère eut peut-être besoin de plus de courage » pour la peinture de son *Onuphre* que Molière pour celle de son *Tartuffe*. Car *Tartuffe* est de 1667, et *Onuphre* de 1691, cinq ans après la révocation de l'Édit de Nantes et des dragonnades. « C'était l'époque où Louis XIV passait des maîtresses aux confesseurs, et se rangeait près de M^{me} de Maintenon. » (P. 225.) Il ajoute (*Ibid.*, p. 222) : « *Tartuffe*, *Onuphre*, *Panulphe* ou encore *Montufar* chez Scarron, tous ces noms nous présentent la même idée dans une onomatopée confuse, quelque chose en dessous et de fourré. » Plus loin (p. 222) : « l'*Onuphre*, comme le *Casuiste* sans nom des *Provinciales*, est trop particulier pour avoir pu devenir populaire. Ce sont des portraits frappants à être vus de près, et éternellement chers aux connaisseurs; ce ne sont pas des êtres une fois créés pour tous, et destinés à courir le monde à front découvert. » Et encore, p. 225 : « On a pu prendre, au premier abord, *Onuphre* pour une critique de *Tartuffe*. Chaque trait de Molière est effacé et remplacé par un autre contraire, ou, du moins, il se trouve redressé et comme remis dans la ligne exacte du réel. Mais c'est bien moins là une critique, à mon sens, qu'une ingénieuse reprise et une réduction du même personnage à un autre point de vue, au point de vue du *portrait*, et non plus à celui de la scène. Ainsi pour être plus vrai, plus réel, l'hypocrite de La Bruyère, par moments, *sourit* ou *soupire*, et *ne répond rien*; c'est parfait, c'est fin; mais cela n'aurait pas longtemps avec un tel jeu au théâtre.... La Bruyère peint au chevalet et à l'huile; Molière est un peintre à fresque : chacun des deux est dans son rôle. »

2. Voyez le *Lexique*.

3. Allusion à l'entrée en scène de *Tartuffe* :

Laurent, serrez ma haire, avec ma discipline.

(*Tartuffe*, acte III, scène II, vers 853.)

quelques livres répandus dans sa chambre indifféremment ; ouvrez-les : c'est *le Combat spirituel*, *le Chrétien intérieur*, *l'Année sainte*¹ ; d'autres livres sont sous la clef. S'il marche par la ville, et qu'il découvre de loin un homme devant qui il soit nécessaire qu'il soit dévot, les yeux baissés, la démarche lente et modeste, l'air recueilli lui sont familiers : il joue son rôle. S'il entre dans une église, il observe d'abord de qui il peut être vu ; et selon la découverte qu'il vient de faire, il se met à genoux et prie, ou il ne songe ni à se mettre à genoux ni à prier. Arrive-t-il vers lui un homme de bien et d'autorité qui le verra et qui peut l'entendre, non-seulement il prie, mais il médite, il pousse des élans et des soupirs² ; si l'homme de bien se retire, celui-ci, qui le voit partir, s'apaise et ne souffle pas. Il entre une autre fois dans un lieu saint, perce la foule, choisit un endroit pour se recueillir, et où tout le monde voit qu'il s'humilie : s'il entend des courtisans qui parlent, qui rient, et qui sont à la chapelle avec moins de silence que dans l'antichambre, il fait plus de bruit qu'eux pour les faire taire ; il reprend sa méditation, qui est tou-

1. *Le Combat spirituel*, attribué au théatin italien Laurent Scupoli, plusieurs fois traduit en français (1608, 1659, 1675, 1688, etc.) — *Le Chrétien intérieur*, par Jean de Besnières Louvigny (1661). — *L'Année sainte* est le titre de deux ouvrages de piété, l'un du P. Bordier, de l'Oratoire (1668), l'autre de Loisel, curé de Saint-Jean en Grève (1678).

2. Il attiroit les yeux de l'assemblée entière
 Par l'ardeur dont au ciel il pousoit sa prière ;
 Il faisoit des soupirs, de grands élancements,
 Et baisoit humblement la terre à tous moments...

 Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
 veulent acheter crédit et dignités
 A prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés.

(MOLIÈRE, *Tartuffe*, I, 5.)

jours la comparaison qu'il fait de ces personnes avec lui-même, et où il trouve son compte^a. Il évite une église déserte et solitaire, où il pourroit entendre deux messes de suite, le sermon, vêpres et complies, tout cela entre Dieu et lui, et sans que personne lui en sût gré : il aime la paroisse, il fréquente les temples où se fait un grand concours ; on n'y manque point son coup, on y est vu. Il choisit deux ou trois jours dans toute l'année, où à propos de rien il jeûne ou fait abstinence ; mais à la fin de l'hiver il tousse, il a une mauvaise poitrine, il a des vapeurs, il a eu la fièvre : il se fait prier, presser, quereller pour rompre le carême dès son commencement, et il en vient là par complaisance. Si Onuphre est nommé arbitre dans une querelle de parents ou dans un procès de famille, il est pour les plus forts, je veux dire pour les plus riches, et il ne se persuade point que celui ou celle qui a beaucoup de bien puisse avoir tort^b. S'il se trouve bien d'un homme opulent, à qui il a su imposer, dont il est le parasite, et dont il peut tirer de grands secours, il ne cajole point sa femme, il ne lui fait du moins ni avance^c, ni déclaration¹ ; il s'enfuira, il lui laissera son manteau, s'il n'est aussi sûr d'elle que de lui-même. Il est encore plus éloigné d'employer pour la flatter et pour la séduire le jargon de la dévotion² ; ce n'est point par habitude qu'il

^a Cette phrase, depuis les mots : « Il entre une autre fois dans un lieu saint, » a été ajoutée dans la 7^e édition. Elle contient un trait emprunté à un alinéa des éditions précédentes, supprimé dans la 7^e édition. Voyez plus haut la note au n^o 23.

^b Cette phrase, depuis les mots : « Si Onuphre est nommé arbitre, » a été ajoutée dans la 7^e édition.

^c « Avances. » (Édit. 6^e.)

1. Voyez *Tartuffe*, III, 3.

2. Fausse dévotion. (*Note de La Bruyère.*)

le parle; mais avec dessein, et selon qu'il lui est utile, et jamais quand il ne serviroit qu'à le rendre très-ridicule. Il sait où se trouvent des femmes plus sociables et plus dociles que celle de son ami; il ne les abandonne pas pour longtemps, quand ce ne seroit que pour faire dire de soi dans le public qu'il fait des retraites : qui en effet pourroit en douter, quand on le revoit paroître avec un visage exténué et d'un homme qui ne se ménage point^a? Les femmes d'ailleurs qui fleurissent et qui prospèrent à l'ombre de la dévotion¹ lui conviennent, seulement avec cette petite différence qu'il néglige celles qui ont vieilli, et qu'il cultive les jeunes, et entre celles-ci les plus belles et les mieux faites, c'est son attrait : elles vont, et il va; elles reviennent, et il revient; elles demeurent, et il demeure; c'est en tous lieux et à toutes les heures qu'il a la consolation de les voir : qui pourroit n'en être pas édifié? elles sont dévotes et il est dévot. Il n'oublie pas de tirer avantage de l'aveuglement de son ami, et de la prévention où il l'a jeté en sa faveur; tantôt il lui emprunte de l'argent, tantôt il fait si bien que cet ami lui en offre : il se fait reprocher de n'avoir pas recours à ses amis dans ses besoins; quelquefois il ne veut pas recevoir une obole sans donner un billet, qu'il est bien sûr de ne jamais retirer; il dit une autre fois, et d'une certaine manière, que rien ne lui manque, et c'est lorsqu'il ne lui faut qu'une petite somme, il vante quelque autre fois publiquement la générosité de cet homme, pour le piquer d'honneur et le conduire à lui faire une grande largesse. Il ne pense

^a Les deux phrases qui précèdent, depuis : « Il sait où se trouvent des femmes plus sociables... » ont été ajoutées dans la 7^e édition.

1. Fausse dévotion. (*Note de La Bruyère.*)

point à profiter de toute sa succession, ni à s'attirer une donation générale de tous ses biens ¹, s'il s'agit surtout de les enlever à un fils, le légitime héritier : un homme dévot n'est ni avare, ni violent, ni injuste, ni même intéressé ; Onuphre n'est pas dévot, mais il veut être cru tel, et par une parfaite, quoique fausse imitation de la piété, ménager sourdement ses intérêts : aussi ne se joue-t-il pas à la ligne directe, et il ne s'insinue jamais dans une famille où se trouvent tout à la fois une fille à pourvoir et un fils à établir ; il y a là des droits trop forts et trop inviolables : on ne les traverse point sans faire de l'éclat (et il l'apprehende), sans qu'une pareille entreprise vienne aux oreilles du Prince, à qui il dérobe sa marche, par la crainte qu'il a d'être découvert et de paroître ce qu'il est ². Il en veut à la ligne collatérale : on l'attaque plus impunément ; il est la terreur des cousins et des cousines, du neveu et de la nièce, le flatteur et l'ami déclaré de tous les oncles qui ont fait fortune ; il se donne pour l'héritier légitime de tout vieillard qui meurt riche et sans enfants, et il faut que celui-ci le déshérite, s'il veut que ses parents recueillent sa succession ; si Onuphre ne trouve pas jour à les en frustrer à fond, il leur en ôte du moins une bonne partie ³ : une petite calomnie, moins que cela, une légère

² « Il en veut à la ligne collatérale : on l'attaque plus impunément, et s'il ne peut la frustrer à fond de l'hérédité où elle aspire, il lui en ôte du moins une bonne partie. » (Édit. 6^e.)

1. Voyez *Tartuffe*, III, 7.

2. Allusion à la VII^e scène du V^e acte de *Tartuffe* où l'exempt dit à Orgon :

Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude :
 Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude,
 Un prince dont les yeux se font jour dans les cœurs,
 Et que ne peut tromper tout l'art des imposteurs...
 Celui-ci n'étoit pas pour le pouvoir surprendre,
 E de pièges plus fins on le voit se défendre.

médiance lui suffit pour ce pieux dessein, et c'est le talent qu'il possède à un plus haut degré de perfection ; il se fait même souvent un point de conduite de ne le pas laisser inutile : il y a des gens, selon lui, qu'on est obligé en conscience^a de décrier, et ces gens sont ceux qu'il n'aime point, à qui il veut nuire, et dont il désire la dépouille. Il vient à ses fins sans se donner même la peine d'ouvrir la bouche : on lui parle d'*Eudore*, il sourit ou il soupire ; on l'interroge, on insiste, il ne répond rien ; et il a raison : il en a assez dit^b.

[25] Riez, *Zélie*¹, soyez badine et folâtre à votre ordinaire ; qu'est devenue votre joie ? « Je suis riche, dites-vous, me voilà au large, et je commence à respirer. » Riez plus haut, *Zélie*, éclatez : que sert une meilleure fortune, si elle amène avec soi le sérieux et la tristesse ? Imités les grands qui sont nés dans le sein de l'opulence : ils rient quelquefois, ils cèdent à leur tempérament, suivez le vôtre ;

^a « En conscience. » Ajouté dans la 7^e édition.

^b Édition 6^e.

1. Pour *Zélie*, la plupart des clefs désignent M^{me} de Pontchartrain, femme du contrôleur général. Le portrait que trace Saint-Simon de M^{me} de Pontchartrain n'a qu'un rapport bien lointain avec celui de *Zélie*. « Elle étoit fille de Maupeou, président d'une des chambres des enquêtes et peu riche, mais bon parti pour Pontchartrain, qui l'étoit encore moins quand il l'épousa. On ne peut guère être plus laide.... Elle avoit beaucoup d'esprit sans jamais vouloir le montrer, et beaucoup d'agrément, de tour et d'adresse dans l'esprit... Personne ne s'entendoit si parfaitement à donner des fêtes... Délicieuse à la campagne et en liberté, dangereuse à table pour la prolonger, pour se connoître en bonne chère sans presque y tâter, et pour y faire crever ses convives ; quelquefois fort plaisante, sans jamais rien de déplacé ; toujours gaie, quoique quelquefois elle ne fût pas exempte d'humeur. La vertu et la piété la plus éclairée et la plus solide, qu'elle avoit eue toute sa vie, crût toujours avec la fortune. » (*Mémoires*, t. XI, p. 71.) Il est difficile de croire que La Bruyère, l'ami de Pontchartrain, ait été plus sévère dans son jugement que Saint-Simon.

ne faites pas dire de vous qu'une nouvelle place ou que quelques mille livres de rente de plus ou de moins vous font passer d'une extrémité à l'autre. « Je tiens, dites-vous, à la faveur par un endroit. » Je m'en doutois, Zélie ; mais croyez-moi, ne laissez pas de rire, et même de me sourire en passant, comme autrefois : ne craignez rien, je n'en serai ni plus libre ni plus familier ^a avec vous ; je n'aurai pas une moindre opinion de vous et de votre poste ; je croirai également que vous êtes riche et en faveur. « Je suis dévote, » ajoutez-vous. C'est assez, Zélie, et je dois me souvenir que ce n'est plus la sérénité et la joie que le sentiment d'une bonne conscience étale sur le visage ; les passions tristes et austères ont pris le dessus et se répandent sur les dehors : elles mènent plus loin, et l'on ne s'étonne plus de voir que la dévotion ¹ sache encore mieux que la beauté et la jeunesse rendre une femme fière et dédaigneuse ^b.

[26] L'on a été loin depuis un siècle dans les arts, et dans les sciences, qui toutes ont été poussées à un grand point de raffinement, jusques à celle du salut, que l'on a réduite en règle et en méthode, et augmentée de tout ce que l'esprit des hommes pouvoit inventer de plus beau et de plus sublime. La dévotion ² et la géométrie ont leurs façons de parler, ou ce qu'on appelle les termes de l'art : celui qui ne les sait pas n'est ni dévot ni géomètre. Les premiers dévots, ceux mêmes qui ont été dirigés par les

^a « Familière. » (Édit. 6^e.)

^b Édition 7^e.

1. Fausse dévotion. (*Note de La Bruyère.*)

2. Fausse dévotion. (*Note de La Bruyère.*)

apôtres, ignoroient ces termes, simples gens qui n'avoient que la foi et les œuvres, et qui se réduisoient à croire et à bien vivre ^a.

[27] C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse ^b : instruit jusques où le courtisan veut lui plaire, et aux dépens de quoi il feroit sa fortune, il le ménage avec prudence, il tolère, il dissimule, de peur de le jeter dans l'hypocrisie ou le sacrilège ; il attend plus de Dieu et du temps que de son zèle et de son industrie.

[28] C'est une pratique ancienne dans les cours de donner des pensions et de distribuer des grâces à un musicien, à un maître de danse, à un farceur, à un joueur de flûte, à un flatteur, à un complaisant : ils ont un mérite fixe et des talents sûrs et connus qui amusent les grands et qui les délassent de leur grandeur ; on sait que Favier est beau danseur, et que Lorenzani fait de beaux motets ¹. Qui sait au contraire si l'homme dévot a de la vertu ? Il n'y a rien pour lui sur la cassette ni à l'épargne ², et avec raison : c'est un métier aisé à contrefaire, qui, s'il étoit récompensé, exposerait le Prince à mettre en honneur la dissimulation et la fourberie, et payer pension à l'hypocrite ^c.

^a Édition 4^e.

^b « Et la rendre piense. » (Édit. 1^{re}.)

^c Édition 8^e.

1. Favier, danseur de l'Opéra, étoit maître de danse du duc de Bourbon, l'élève de La Brnyère. Les motets de Paolo Lorenzani, maître de musique d'Anne d'Autriche, ont été imprimés en 1693.

2. C'est-à-dire : il n'a aucune pension sur la cassette du roi, ni aucune rente sur le trésor public.

[29] L'on espère que la dévotion de la cour ne laissera pas d'inspirer la résidence ^a.

[30] Je ne doute point que la vraie dévotion ne soit la source du repos ; elle fait supporter la vie et rend la mort douce : on n'en tire pas tant de l'hypocrisie ^b.

[31] Chaque heure en soi comme à notre égard est unique ; est-elle écoulée une fois, elle a péri entièrement, les millions de siècles ne la ramèneront pas. Les jours, les mois, les années s'enfoncent et se perdent sans retour dans l'abîme des temps ; le temps même sera détruit ² : ce n'est qu'un point dans les espaces immenses de l'éternité, et il sera effacé. Il y a de légères et frivoles circonstances du temps qui ne sont point stables, qui passent, et que j'appelle des modes, la grandeur, la faveur, les richesses, la puissance, l'autorité, l'indépendance, le plaisir, les joies, la superfluité. Que deviendront ces modes quand le temps même aura disparu ? La vertu seule, si peu à la mode, va au delà des temps ^c.

^a « L'on croit que la dévotion de la cour inspirera enfin la résidence. »
(Édit. 1^{re}-7^e.)

^b Édition 4^e.

^c Édition 3^e.

1. Boileau, *Épître* I, v. 89 :

Mais à l'ambition d'opposer la prudence,
C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.

2. *Apocalypse* (chap. x, verset 6) : *Tempus non erit amplius*, « il n'y aura plus de temps. »

DE QUELQUES USAGES.

[1] Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être nobles ¹.

Il y en a de tels que, s'ils eussent obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils étaient nobles ².

Quelques autres se couchent roturiers, et se lèvent nobles ³.

Combien de nobles dont le père et les aînés sont roturiers !

[2] Tel abandonne son père, qui est connu et dont l'on cite le greffe ou la boutique, pour se retrancher sur son aïeul qui, mort depuis longtemps, est inconnu et hors de prise ; il montre ensuite un gros revenu, une grande charge, de belles alliances, et pour être noble, il ne lui manque que des titres ^a.

^a Édition 4^e.

1. Secrétaires du roi. (*Note de La Bruyère.*) « Cette note était dans les quatre premières éditions et a été supprimée dans les suivantes. Ces charges de secrétaires du roi s'achetaient et donnaient la noblesse, et on les nommait des *savonnettes à vilain*. » (Walckenaer, *Remarques et éclaircissements.*) Peut-être La Bruyère a-t-il supprimé cette note parce que cette charge n'était pas la seule qui conférât la noblesse.

2. Vétérans. (*Note de La Bruyère.*) On appelait *vétérans* les conseillers qui, après avoir exercé vingt ans, s'étaient défaits de leurs charges, tout en conservant les privilèges qui y étaient attachés.

3. Vétérans. (*Note de La Bruyère.*)

[3] *Réhabilitations*, mot en usage dans les tribunaux, qui a fait vieillir et rendu gothique celui de *lettres de noblesse*, autrefois si françois et si usité ; se faire réhabiliter suppose qu'un homme devenu riche, originairement est noble, qu'il est d'une nécessité plus que morale qu'il le soit ; qu'à la vérité son père a pu déroger ou par la charrue, ou par la houe, ou par la malle ¹, ou par les livrées ; mais qu'il ne s'agit pour lui que de rentrer dans les premiers droits de ses ancêtres, et de continuer les armes de sa maison, les mêmes pourtant qu'il a fabriquées, et tout autres que celles de sa vaisselle d'étain ², qu'en un mot les lettres de noblesse ne lui conviennent plus ; qu'elles n'honorent que le roturier, c'est-à-dire celui qui cherche encore le secret de devenir riche ³.

[4] Un homme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un prodige, se persuade faussement qu'il a vu un prodige. Celui qui continue de cacher son âge pense enfin lui-même être aussi jeune qu'il veut le faire croire aux autres. De même le roturier qui dit par habitude qu'il tire son origine de quelque ancien baron ou de quelque châtelain, dont il est vrai qu'il ne descend pas, a le plaisir de croire qu'il en descend ^b.

[5] Quelle est la roture un peu heureuse et établie à

^a Édition 6^e

^b Édition 4^e.

1. Les principaux *cas de dérogeance* qui, pour les nobles, exigeaient des *réhabilitations*, étaient les suivans : l'exploitation d'une ferme (*la charrue* ou *la houe*) et le commerce de détail (*la malle*, c'est-à-dire le panier des marchands forains).

2. C'est-à-dire la vaisselle dont il se servait avant de devenir riche et de s'être fabriqué des armoiries, et qui portait, non des armes, mais sans doute les simples initiales de son nom.

qui il manque des armes, et dans ces armes une pièce honorable¹, des suppôts, un cimier, une devise, et peut-être le cri de guerre²? Qu'est devenue la distinction des casques et des *heaumes*³? Le nom et l'usage en sont abolis; il ne s'agit plus de les porter de front ou de côté, ouverts ou fermés, et ceux-ci de tant ou de tant de grilles : on n'aime pas les minuties, on passe droit aux couronnes, cela est plus simple; on s'en croit digne, on se les adjuge. Il reste encore aux meilleurs bourgeois une certaine pudeur qui les empêche de se parer d'une couronne de marquis, trop satisfaits de la comtale; quelques-uns même ne vont pas la chercher fort loin, et la font passer^a de leur enseigne à leur carrosse^b.

[6] Il suffit de n'être point né dans une ville, mais sous une chaumière répandue dans la campagne, ou sous une ruine qui trempe dans un marécage et qu'on appelle château, pour être cru noble sur sa parole.

^a « Quelques-uns même ne l'empruntent de personne, et la font passer... » (Édit. 4^e.)

^b Édition 4^e.

1. On appelait ainsi les pièces héraldiques de premier ordre.

2. Signe d'une très-antique noblesse.

3. *Heaume*, ancien mot signifiant *casque*, mais un casque d'une certaine forme. Il couvrait le visage et n'avait d'ouverture qu'à l'endroit des yeux.

4. « Les armoiries des nouvelles maisons sont pour la grande partie les enseignes de leurs anciennes boutiques. » (*Menagiana*, t. III, p. 350.) — Les clefs citent par exemple les Le Camus, qui avaient dans leurs armes un pélican, qui avait été sur l'enseigne d'un père ou d'un grand-père, riche marchand de la rue Saint-Honoré.

5. Qui diable vous a fait aussi vous aviser
A quarante-deux ans de vous débaptiser,
Et d'un vieux tronc pourri de votre métairie

[7] Un bon gentilhomme veut passer pour un petit seigneur, et il y parvient. Un grand seigneur affecte la principauté, et il use de tant de précautions qu'à force de beaux noms, de disputes sur le rang et les préséances de nouvelles armes, et d'une généalogie que D'HOZIER¹ ne lui a pas faite, il devient enfin un petit prince^{a 2}.

[8] Les grands en toutes choses se forment et se moulent sur de plus grands, qui de leur part, pour n'avoir rien de commun avec leurs inférieurs, renoncent volontiers à toutes les rubriques d'honneurs et de distinctions dont leur condition se trouve chargée, et préfèrent à cette servitude une vie plus libre et plus commode³. Ceux qui suivent leur piste observent déjà par

^a Édition 4^e.

Vous faire dans le monde un nom de seigneurie?...
 Je sais un paysan qu'on appelle Gros-Pierre,
 Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
 Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
 Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

(MOLIÈRE, *l'École des Femmes*, I, 1.)

1. D'Hozier, également cité par Boileau pour ses généalogies plus ou moins authentiques :

Mais quand un homme est riche, il vaut toujours son prix.
 *
 N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
 D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire.

(*Satire III.*)

2. Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
 Tout petit prince a des ambassadeurs,
 Tout marquis veut avoir des pages.

(LA FONTAINE, *Fables*, liv. I, fable III : *la Grenouille et le Bœuf.*)

3. Clefs du XVIII^e siècle : « Allusion à ce que feu Monsieur, pour s'approcher de monseigneur le Dauphin, ne vouloit plus qu'on le traitât d'*Altesse Royale*, mais qu'on lui parlât par *vous*, comme l'on faisoit à Monseigneur et aux enfants de France. »

émulation cette simplicité et cette modestie : tous ainsi se réduiront par hauteur à vivre naturellement et comme le peuple. Horrible inconvénient ^a !

[9] Certaines gens portent trois noms, de peur d'en manquer : ils en ont pour la campagne et pour la ville, pour les lieux de leur service ou de leur emploi. D'autres ont un seul nom dissyllabe, qu'ils anoblissent par des particules dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci par la suppression d'une syllabe ^b fait de son nom obscur un nom illustre ¹, celui-là par le changement d'une lettre en une autre se travestit, et de *Syrus*² devient *Cyrus*. Plusieurs suppriment leurs noms, qu'ils pourroient conserver sans honte, pour en adopter de plus beaux, où ils n'ont qu'à perdre par la comparaison que l'on fait toujours d'eux qui les portent, avec les grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin qui, nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être Flamands ou Italiens, comme si la roture n'étoit pas de tout pays, allongent leurs noms françois d'une terminaison étrangère ³, et croient que venir de bon lieu c'est venir de loin ^c.

[10] Le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture, et a fait évanouir la preuve des quatre quartiers ⁴.

^a Édition 8^e.

^b « Par la supposition d'une syllabe. » (Édit. 5^e-6^e.)

^c Édition 4^e.

1. Exemple fourni par les clefs : « Delrieux, maître d'hôtel ordinaire du roi, s'est fait nommer de Rieux. »

2. Nom d'esclave dans les comédies de Plaute et de Térence.

3. Exemples fournis par les clefs : « Sonning, receveur de Paris, se fait nommer de Sonningen ; M. Nicolas, Nicolaï. »

4. Alors le noble altier, pressé de l'indigence,
Humblement du faquin rechercha l'alliance,

[11] A combien d'enfants seroit utile la loi qui décideroit que c'est le ventre qui anoblit ! mais à combien d'autres seroit-elle contraire !

[12] Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité, et par l'autre au simple peuple ^{a1}.

[13] Il n'y a rien à perdre à être noble : franchises, immunités, exemptions, privilèges, que manque-t-il à ceux qui ont un titre ? Croyez-vous que ce soit pour la noblesse que des solitaires ² se sont faits nobles ? Ils ne sont pas si vains : c'est pour le profit qu'ils en reçoivent. Cela ne leur sied-il pas mieux que d'entrer dans les gabelles ³ ?

^a Édition 4^e.

Avec lui trafiquant d'un nom si précieux,
Par un lâche contrat vendit tous ses aïeux.

(BOILEAU, *Satire V.*)

Il y avait cependant des protestations contre ces *mésalliances*. « Les millions, dit Saint-Simon, ne pourroient me tenter d'une mésalliance, ni la mode, ni mes besoins me résoudre à m'y plonger. » (T. IV, p. 118.)

1. Ce mot est déjà dans Sénèque (*Epist.* XLIV) cité comme de Platon : « Point de roi qui n'ait pour aïeux des esclaves ; point d'esclave qui n'ait des rois pour aïeux. Une longue suite de révolutions a mêlé, confondu les générations. »

2. Maison religieuse, secrétaire du roi. (*Note de La Bruyère.*) Allusion au couvent des Célestins, qui avait l'office et les privilèges de secrétaire du roi, sans qu'aucun religieux en exerçât les fonctions. Il est vrai que cet office n'avait pas été acheté par les Célestins, comme le croyait La Bruyère, mais leur avait été octroyé au XIV^e siècle par un acte de la munificence royale. Voyez Tessereau, *Histoire de la grande chancellerie de France*.

3. D'après une clef manuscrite, ce serait ici une allusion aux Jésuites : mais est-il vrai que les Jésuites eussent un intérêt dans les gabelles, c'est-à-dire dans l'impôt sur le sel ?

je ne dis pas à chacun en particulier, leurs vœux s'y opposent, je dis même à la communauté^a.

[14] Je le déclare nettement, afin que l'on s'y prépare et que personne un jour n'en soit surpris : s'il arrive jamais que quelque grand me trouve digne de ses soins, si je fais enfin une belle fortune, il y a un Geoffroy de la Bruyère, que toutes les chroniques^b rangent au nombre des plus grands seigneurs de France qui suivirent GODEFROY DE BOUILLON à la conquête de la Terre-Sainte : voilà alors de qui je descends en ligne directe^{c1}.

[15] Si la noblesse est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux; et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose. >

[16] Il y a des choses qui ramenées à leurs principes et à leur première institution, sont étonnantes et incompréhensibles. Qui peut concevoir en effet que certains abbés, à qui il ne manque rien de l'ajustement, de la

^a Édition 5^e.

^b « Je déclare nettement, dit ***, afin que l'on s'y prépare, et que personne un jour n'en soit surpris. Si je fais jamais une belle fortune, il y a un Geoffroy D*** que toutes les chroniques, etc. » (Édit. 5^e.) C'est seulement à partir de la 6^e édition que La Bruyère a écrit son nom en toutes lettres.

^c Édition 5^e.

1. Il y a en effet un Geoffroy de La Bruyère qui prit part à la troisième croisade, et mourut au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191; qui ne fut, par conséquent, pas le contemporain de Godefroy de Bouillon (1058-1100). Voyez le *Recueil des Historiens des Gaules*. t. XVII, p. 512. — Vigneul de Marville a pris ou affecté de prendre au sérieux ce passage de La Bruyère, et reproché à l'auteur ses prétentions nobiliaires. (*Mélanges d'histoire et de littérature*, t. I, p. 400, 4^e édition.)

mollesse et de la vanité des sexes et des conditions, qui entrent auprès des femmes en concurrence avec le marquis et le financier, et qui l'emportent sur tous les deux, qu'eux-mêmes soient originairement et dans l'étymologie de leur nom ¹ les pères et les chefs de saints moines et d'humbles solitaires, et qu'ils en devoient être l'exemple? Quelle force, quel empire, quelle tyrannie de l'usage! Et sans parler de plus grands désordres, ne doit-on pas craindre de voir un jour un jeune abbé ² en velours gris et à ramages comme une éminence, ou avec des mouches et du rouge comme une femme ³?

[17] Que les saletés des dieux, la Vénus, le Gany-mède et les autres nudités du Carrache aient été faites pour des princes de l'Église, et qui se disent successeurs des apôtres^c, le palais Farnèse ² en est la preuve.

[18] Les belles choses le sont moins hors de leur place : les bienséances mettent la perfection, et la raison met les bienséances. Ainsi l'on n'entend point une gigue à la chapelle ³, ni dans un sermon des tons de théâtre; l'on ne

^a « Un simple abbé. » (Édit. 4^e-8^e.)

^b Édition 4^e.

^c « Les princes de l'Église et les successeurs des apôtres. » (Édit. 1^{re}.)

1. Le mot latin *abbas* (en français *abbé*) vient d'un mot syrien : *aba*, père.

2. Le palais Farnèse, à Rome, construit par le cardinal Alexandre Farnèse (depuis pape sous le nom de Paul III, 1534-1549), contient, entre autres œuvres remarquables, des peintures d'Annibal Carrache et du Dominiquin, qui représentent l'Aurore enlevant Céphale, Diane caressant Endymion, Galatée écoutant Polyphème, puis fuyant avec Acis, Gany-mède enlevé par Jupiter, etc.

3. « *Gigue*, danse anglaise, composée de toutes sortes de pas, qu'on danse sur la corde. » (Richelet, *Dictionnaire français*.) On disait, par suite, une

voit point d'images profanes¹ dans les temples, un CHRIST par exemple et le Jugement de Pâris dans le même sanctuaire², ni à des personnes consacrées à l'Église le train et l'équipage d'un cavalier.

[19] Déclarerai-je donc ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau salut, la décoration souvent profane, les places retenues et payées, des livres distribués comme au théâtre³, les entrevues et les rendez-vous fréquents, le murmure et les causeries étourdissantes, quelqu'un monté sur une tribune qui y parle familièrement, sèchement, et sans autre zèle que de rassembler le peuple, l'amuser, jusqu'à ce qu'un orchestre, le dirai-je? et des voix qui concertent⁴ depuis longtemps se fassent entendre? Est-ce à moi à m'écrier que le zèle de la maison du Seigneur me consume, et à tirer le voile léger qui couvre les mystères, témoins d'une telle indécence? Quoi? parce qu'on ne danse pas encore aux

gigue, pour un air de danse. — La chapelle est la chapelle du roi. Il est inutile, ce semble, de faire remarquer ce tour ironique : « on n'entend point; » et plus loin : « on ne voit point. »

1. A. Monteil (*Histoire des Français des divers états*, t. IV, p. 419) cite aussi une tapisserie représentant les amours de Vénus et d'Adonis qui paraît au xvii^e siècle la chaire de Saint-Roch, et déclare l'avoir encore vue dans cette église à la Fête-Dieu de 1822.

2. « Un Christ par exemple... dans le même sanctuaire, » membre de phrase ajouté dans la 5^e édition. — Les mots « Jugement de Pâris » sont en italique dans les éditions 5^e et 6^e.

3. Le motet traduit en français par L. L***. (*Note de La Bruyère.*) On ignore quel est ce traducteur en vers français; car les initiales désignent un poète, et non, comme l'ont cru les auteurs de clefs, le compositeur de musique Paolo Lorenzani, dont La Bruyère a dit ailleurs : « Lorenzani fait de beaux motets. »

4. « *Concert*, faire l'essai, la répétition des pièces qu'on doit jouer dans un concert avant de le faire entendre au public. » (*Furetière, Dictionnaire.*)

TT**, me forcera-t-on d'appeler tout ce spectacle office d'Église^a ?

[20] L'on ne voit point faire de vœux ni de pèlerinages pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux^b, l'âme plus reconnoissante, d'être plus équitable et moins malfaisant, d'être guéri de la vanité, de l'inquiétude^c et de la mauvaise raillerie.

[21] Quelle idée plus bizarre que de se représenter une foule de chrétiens de l'un et de l'autre sexe, qui se rassemblent à certains jours dans une salle pour y applaudir à une troupe d'excommuniés, qui ne le sont que par le plaisir qu'ils leur donnent, et qui est déjà payé d'avance^d ? Il me semble qu'il faudroit ou fermer les théâtres, ou prononcer moins sévèrement sur l'état des comédiens².

^a Édition 8^e.

^b « Plus juste. » (Édit. 1^{re}.)

^c « De l'inquiétude d'esprit. » (Édit. 1^{re}.)

^d « Et dont ils sont déjà payés d'avance. » (Édit. 1^{re}.)

1. Allusion aux *saluts* en musique des pères Théatins (désignés ici par les initiales T. T.), où, dit une clef manuscrite, « les places étoient louées comme à la Comédie et à l'Opéra. » Seignelay écrivait à ce sujet à l'archevêque de Paris (6 novembre 1685) : « On s'est plaint au roi que les Théatins, sous prétexte d'une dévotion aux âmes du purgatoire, faisoient chanter un véritable opéra dans leur église, où le monde se rend à dessein d'entendre de la musique; qu'on y loue les chaises 10 sous; qu'à tous les changements qui se font, on fait des affiches comme à une nouvelle représentation. Sur quoi Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que, dans le mouvement où sont les religionnaires pour leur conversion, il seroit peut-être à propos d'éviter ces sortes de représentations publiques que vous savez leur faire de la peine, et qui peuvent augmenter l'éloignement qu'ils ont de la religion. » (*Correspondance, administration sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 602.)

2. On peut juger de cette sévérité par ces paroles de Bossuet, dans ses

[22] Dans ces jours qu'on appelle saints le moine confesse, pendant que le curé tonne en chaire contre le moine et ses adhérents^a; telle femme pieuse sort de l'autel, qui entend^b au prône qu'elle vient de faire un sacrilège. N'y a-t-il point dans l'Église une puissance à qui il appartient ou de faire taire le pasteur, ou de suspendre pour un temps le pouvoir du *Barnabite*¹?

[23] Il y a plus de rétribution dans les paroisses pour un mariage que pour un baptême et plus pour un baptême que pour la confession : l'on dirait que ce soit un taux sur les sacrements, qui semblent par là être appréciés. Ce n'est rien au fond que cet usage; et ceux qui reçoivent pour les choses saintes ne croient point les vendre, comme ceux qui donnent ne pensent point à les

^a « Adhérents. » (Orthographe des éditions originales.)

^b « Qui apprend. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

Maximes et Réflexions sur la Comédie, en réponse à une sorte d'apologie de la comédie composée par le P. Caffaro et publiée en tête d'une édition des *OEuvres* de Boursault : « La postérité saura peut-être la fin de ce poëte comédien, qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez. » Ce qui ajoute à la regrettable sévérité de cet anathème, c'est qu'il fut prononcé plus de vingt ans après la mort de Molière (1693), et que tout le monde sait que Molière est mort par suite de son dévouement à sa troupe.

1. Allusion aux rivalités du clergé séculier et du clergé régulier. Les *Barnabites* tiraient leur nom d'une église dédiée à saint Barnabé, où leur ordre fut établi à Milan, en 1530. C'était un ordre voué aux missions, à la prédication et à l'enseignement; il n'existe plus qu'en Italie et en Espagne. Il résulte du passage de La Bruyère que les Barnabites étaient alors à la mode comme directeurs.

acheter : ce sont peut-être des apparences qu'on pourroit épargner aux simples et aux indévots^a.

[24] Un pasteur frais et en parfaite santé¹, en linge fin et en point de Venise, a sa place dans l'œuvre auprès les² pourpres et les fourrures³; il y achève sa digestion, pendant que le Feuillant ou le Récollet quitte sa cellule et son désert, où il est lié par ses vœux et par la bienséance, pour venir le prêcher, lui et ses ouailles, et en recevoir le salaire, comme d'une pièce d'étoffe. Vous m'interrompez, et vous dites : « Quelle censure ! et combien elle est nouvelle et peu attendue ! Ne voudriez-vous point interdire à ce pasteur et à son troupeau la parole divine et le pain de l'Évangile ? » — Au contraire, je voudrois qu'il le distribuât lui-même le matin, le soir, dans les temples, dans les maisons, dans les places, sur les toits, et que nul ne prétendît à un emploi si grand, si laborieux, qu'avec des intentions, des talents et des poumons capables de lui mériter les belles offrandes et les riches rétributions qui y sont attachées⁴. Je suis forcé, il est vrai, d'excuser

^a « Ce sont peut-être de mauvaises apparences, et qui choquent quelques esprits. » (Edit. 1^{re}-3^e.)

1. Les clefs, pour ce *pasteur frais et en bonne santé*, signalent particulièrement trois curés de Paris : M. de Blampignon, curé de Saint-Merry, M. Hanneau, curé de Saint-Paul, M. de Lamet, curé de Saint-Eustache. Il ressort évidemment de tout l'alinéa que la *censure* de La Bruyère est plus générale.

2. Voyez le *Lexique*.

3. C'est-à-dire a sa place au banc d'œuvre auprès des cardinaux et des docteurs en théologie. Voyez le chap. de *l'Homme*, n° 130.

4. La Bruyère parle ici comme Fénelon : « Il seroit à souhaiter, écrit-il dans le 11^e *dialogue*, qu'il n'y eût communément que les pasteurs qui donnassent la pâture aux troupeaux, selon leurs besoins. Pour cela, il ne faudroit d'ordinaire choisir pour pasteurs que des prêtres qui eussent le don

un curé sur cette conduite par un usage reçu, qu'il trouve établi, et qu'il laissera à son successeur; mais c'est cet usage ^a bizarre et dénué de fondement et d'apparence que je ne puis approuver, et que je goûte encore moins que celui de se faire payer quatre fois des mêmes obsèques, pour soi, pour ses droits, pour sa présence, pour son assistance ^b.

[25] *Tite*, par vingt années de service dans une seconde place, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante : ni ses talents, ni sa doctrine, ni une vie exemplaire, ni les vœux des paroissiens ne sauroient l'y faire asseoir. Il naît de dessous terre un autre clerc ¹ pour la remplir. *Tite* est reculé ou congédié : il ne se plaint pas; c'est l'usage ^c.

[26] « Moi, dit le cheffecier ², je suis maître du chœur; qui me forcera d'aller à matines? mon prédécesseur n'y

^a « C'est un usage. » (Édit. 6^e.)

^b Édition 6^e.

^c Édition 4^e.

de la parole. Il arrive au contraire deux maux : l'un, que les pasteurs muets, ou qui parlent sans talent, sont peu estimés; l'autre, que la fonction de prédicateur volontaire attire dans cet emploi je ne sais combien d'esprits vains et ambitieux. » (*Dialogues sur l'éloquence de la chaire.*)

1. Ecclésiastique. (*Note de La Bruyère.*)

2. On écrit aujourd'hui *chevecier*, et c'est déjà l'orthographe du *Dictionnaire de Furetière* (1690) et du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Richelet (*Dictionnaire françois*, 1680) écrit *chefecier*. C'est, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, celui qui « porte la chape et le bâton dans les fêtes solennelles, et donne le ton aux autres en commençant les psaumes et les antiennes. » — La Bruyère nous fait ici assister à une querelle entre les principaux membres d'un chapitre; car le *chevecier* est chanoine, comme l'*écolâtre* (le surveillant des écoles), le *trésorier*, le *pénitencier* (celui qui est chargé des cas réservés) et autres ecclésiastiques qui seront cités plus loin.

alloit point ; suis-je de pire condition ? dois-je laisser avilir ma dignité entre mes mains, ou la laisser telle que je l'ai reçue ? » — « Ce n'est point, dit l'écolâtre, mon intérêt qui me mène, mais celui de la prébende¹ : il seroit bien dur qu'un grand chanoine fût sujet au chœur, pendant que le trésorier, l'archidiacre, le pénitencier et le grand vicaire s'en croient exempts. » — « Je suis bien fondé, dit le prévôt, à demander la rétribution sans me trouver à l'office : il y a vingt années entières que je suis en possession de dormir les nuits ; je veux finir comme j'ai commencé, et l'on ne me verra point déroger à mon titre : que me serviroit d'être à la tête d'un chapitre ? mon exemple ne tire point à conséquence. » Enfin c'est entre eux tous à qui ne louera point Dieu, à qui fera voir par un long usage qu'il n'est point obligé de le faire^a : émulation de ne se point rendre aux offices divins ne sauroit être plus vive ni plus ardente². Les cloches sonnent dans une nuit tranquille ; et leur mélodie, qui réveille les chantres et les enfants de chœur, endort les chanoines, les plonge dans un sommeil doux et facile, et qui ne leur

^a « Qu'il n'y est pas obligé. » (Édit. 5^e.)

1. « Prébende, sorte de bénéfice attaché au canonicat. » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1680.)

2. Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle,
Paris voyoit fleurir son antique chapelle :
Ses chanoines vermeils et brillants de santé
S'engraïssoient d'une longue et sainte oisiveté.
Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs hermines,
Ces pieux fainéants faisoient chanter matines,
Veilloient à bien dîner, et laissoient en leur lieu
A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

(BOILEAU, *le Lutrin*, chant I. vers 17.)

procure que de beaux songes ^a : ils se lèvent tard, et vont à l'église se faire payer d'avoir dormi ^a.

[27] Qui pourroit s'imaginer, si l'expérience ne nous le mettoit devant les yeux, quelle peine ont les hommes à se résoudre d'eux-mêmes à leur propre félicité, et qu'on ait besoin de gens d'un certain habit, qui par un discours préparé, tendre et pathétique, par de certaines inflexions de voix, par des larmes, par des mouvements qui les mettent en sueur et qui les jettent dans l'épuisement, fassent enfin consentir un homme chrétien et raisonnable, dont la maladie est sans ressource, à ne se point perdre et à faire son salut ^b?

[28] La fille d'*Aristippe* est malade et en péril; elle envoie vers son père, veut se réconcilier avec lui et mourir dans ses bonnes grâces. Cet homme si sage, le conseil de toute une ville, fera-t-il de lui-même cette démarche si raisonnable? y entraînera-t-il sa femme? ne faudra-t-il point pour les remuer tous deux la machine du directeur ^c?

^a Édition 5^e.

^b Édition 4^e.

^c Édition 4^e.

-
1. Hé! Seigneur, quand nos cris pourroient, du fond des rues,
De leurs appartements forcer les avenues,
Réveiller ces valets autour d'eux étendus,
De leur sacré repos ministres assidus,
Et pénétrer des lits au bruit inaccessibles;
Pensez-vous, au moment que les ombres paisibles
A ces lits enchanteurs ont su les attacher,
Que la voix d'un mortel les en puisse arracher?
Deux chantres feront-ils, dans l'ardeur de vous plaire,
Ce que depuis trente ans six cloches n'ont pu faire?

(*Le Lutrin*, chant IV, v. 109.)

2. Souvenir du *Deus ex machina*, et aussi du *Dignus vindice nodus* de l'*Art poétique* d'Horace.

[29] Une mère, je ne dis pas qui cède et qui se rend à la vocation de sa fille, mais qui la fait religieuse, se charge d'une âme avec la sienne, en répond à Dieu même, en est la caution. Afin qu'une telle mère ne se perde pas, il faut que sa fille se sauve^a.

[30] Un homme joue et se ruine : il marie néanmoins l'aînée de ses deux filles de ce qu'il a pu sauver des mains d'un *Ambreville*¹ ; la cadette est sur le point de faire ses vœux, qui n'a point d'autre vocation que le jeu de son père^b.

[31] Il s'est trouvé des filles qui avoient de la vertu, de la santé, de la ferveur et une bonne vocation, mais qui n'étoient pas assez riches pour faire dans une riche abbaye vœu de pauvreté^c.

[32] Celle qui délibère sur le choix d'une abbaye ou d'un simple monastère pour s'y enfermer^d agite l'ancienne question de l'état populaire et du despotique^e.

^a Édition 5^e.

^b Édition 6^e.

^c Édition 4^e.

^d « Renfermer. » (Édit. 4^e-8^e.)

^e Édition 4^e.

1. C'est-à-dire d'un fripon qui trichait au jeu. *Ambreville* ou *Ambleville* était un chef de vagabonds qui, après avoir été condamné pour plusieurs crimes, puis gracié, fut brûlé en 1686 en place de Grève. Voyez *Journal de Dangeau*, t. I, p. 362.

2. Ce mot, d'après le *Menagiana* (t. I, p. 182), aurait été déjà dit par Camus, l'évêque de Belley, lequel, à Notre-Dame, aurait commencé un sermon de charité par ces mots : « Messieurs, on recommande à vos charités une jeune demoiselle qui n'a pas assez de bien pour faire vœu de pauvreté. » Selon La Monnoie (*Notes au Menagiana*), le mot est plus ancien encore, et on le trouve dans le *Guzman d'Alfarache*, publié en 1599 par Mateo Aleman. Cette question des *dots* exigées pour l'entrée en religion a donné lieu à bien des discussions, qui sont résumées dans les *Mémoires* de l'abbé Legendre (p. 168-171).

3. Dans les *abbayes*, les abbesses étaient nommées par le roi (*état des-*

[33] Faire une folie et se marier *par amourette*, c'est épouser *Mélite*, qui est jeune, belle, sage, économe, qui plaît, qui vous aime, qui a moins de bien qu'*Egine* qu'on vous propose, et qui avec une riche dot apporte de riches dispositions à la consumer, et tout votre fonds^a avec sa dot^b.

[34] Il étoit délicat autrefois de se marier; c'étoit un long établissement, une affaire sérieuse, et qui méritoit qu'on y pensât; l'on étoit pendant toute sa vie le mari de sa femme, bonne ou mauvaise : même table, même demeure, même lit; l'on n'en étoit point quitte pour une pension; avec des enfants et un ménage complet, l'on n'avoit pas les apparences et les délices du célibat.

[35] Qu'on évite d'être vu seul avec une femme qui n'est point la sienne, voilà une pudeur qui est bien placée : qu'on sente quelque peine à se trouver dans le monde avec des personnes dont la réputation est attaquée, cela n'est pas incompréhensible. Mais quelle mauvaise hon e fait rougir un homme de sa propre femme, et l'empêche de paroître dans le public avec celle qu'il s'est choisie pour sa compagne inséparable, qui doit faire sa joie, ses délices et toute sa société; avec celle qu'il aime et qu'il estime, qui est son ornement, dont l'esprit, le mérite, la vertu, l'alliance lui font honneur? Que ne commence-t-il par rougir de son mariage¹?

^a « Fond. » (Orthographe des éditions originales.)

^b Édition 1^{re}.

potique); dans les *simples monastères*, les supérieures étoient élues par les religieuses (*état populaire*).

1. Encore quelques années, et l'on en sera venu à ce dernier point.

Je connois la force de la coutume, et jusqu'où elle maitrise les esprits et contraint les mœurs, dans les choses même les plus dénuées de raison et de fondement: je sens néanmoins que j'aurois l'impudence de me promener au Cours¹, et d'y passer en revue² avec une personne qui seroit ma femme^a.

[36] Ce n'est pas une honte ni une faute à un jeune homme que d'épouser une femme avancée en âge; c'est quelquefois prudence, c'est précaution. L'infamie est de se jouer de sa bienfaitrice³ par des traitements indignes, et qui lui découvrent qu'elle est la dupe d'un hypocrite et d'un ingrat. Si la fiction est excusable, c'est où il faut feindre de l'amitié; s'il est permis de tromper, c'est dans une occasion où il y auroit de la dureté à être sincère. — Mais elle vit longtemps. — Aviez-vous stipulé qu'elle mourût après avoir signé votre fortune et l'acquit de toutes vos dettes? N'a-t-elle plus après ce grand ouvrage qu'à retenir son haleine, qu'à prendre de l'opium ou de la ciguë? A-t-elle tort de vivre? Si même vous mourez avant celle dont vous aviez déjà réglé les funérailles, à qui vous destiniez la grosse sonnerie et les beaux ornements, en est-elle responsable^b?

[37] Il y a depuis longtemps dans le monde une ma-

^a Ces deux alinéas sont de la 5^e édition.

^b Édition 5^e.

Voyez le *Philosophe marié*, de Destouches (1727) et le *Préjugé à la mode*, de La Chaussée (1735).

1. Au cours La Reine.

2. Voyez le *Lexique* au mot *Passer (en revue)*.

3. Voyez le *Lexique*.

nière de faire valoir son bien¹, qui continue toujours d'être pratiquée par d'honnêtes gens, et d'être condamnée par d'habiles docteurs.

[38]. On a toujours vu dans la république de certaines charges qui semblent n'avoir été imaginées la première fois que pour enrichir un seul aux dépens de plusieurs : les fonds ou l'argent des particuliers y coule^a sans fin et sans interruption². Dirai-je qu'il n'en revient plus, ou qu'il n'en revient que tard ? C'est un gouffre, c'est une mer qui reçoit les eaux des fleuves, et qui ne les rend pas ;

^a *Coule* au singulier. (Orthographe de La Bruyère.)

1. Billets et obligations. (*Note de La Bruyère.*) — Par *billet*, La Bruyère entend des actes sous seing privé ; par *obligations*, des actes publics. — « L'ancienne législation française n'admettait pas le *prêt à intérêt*. Le prêt était considéré comme essentiellement gratuit. Cependant on finit par déroger à cette loi, ou du moins par l'é luder. Outre les contrats de constitution de rente qui furent autorisés, il y avait des pays où l'on pouvait stipuler l'intérêt de l'argent prêté, comme en Bresse, dans les *obligations à jour*, c'est-à-dire *à terme*, et à Lyon, où les stipulations de cette nature étaient permises en faveur du commerce. » (Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, au mot *Prêt à intérêt*.) La proscription du prêt à intérêt venait de l'ancien droit canonique, qui le confondait avec l'usure. Mais, déjà au xvii^e siècle, des *docteurs* admettaient que l'argent pouvait porter intérêt dans les sociétés de commerce ; seulement ils ne considéraient pas l'argent mis dans ces entreprises comme un prêt : « Si deux personnes se joignent pour un négoce où l'un mette son argent, l'autre son industrie, il est juste que le profit soit partagé comme la perte. C'est le fondement des polices d'assurances et autres contrats maritimes. Il n'y a point de *prêt* : chacun demeure propriétaire de son argent, ou, si l'on veut, c'est acheter le hasard et l'espérance, comme si l'on achetoit le coup de filet d'un pêcheur. » (Fleury, *Droit ecclésiastique*, 3^e partie. chap. xiii.)

2. Greffe, consignation. (*Note de La Bruyère.*) — Cette note, ajoutée seulement dans la 9^e édition, est une sorte de démenti aux auteurs de clefs qui avaient vu dans ce passage une allusion au surintendant des finances (or il n'y en avait plus depuis Fouquet), ou au receveur des confiscations (lequel ne pouvait assurément rendre aux particuliers l'argent confisqué). Il s'agit des sommes déposées dans les greffes jusqu'à la solution d'un procès.

ou si elle les rend, c'est par des conduits secrets et souterrains, sans qu'il y paroisse, ou qu'elle en soit moins grosse et moins enflée; ce n'est qu'après en avoir joui longtemps, et qu'elle ne peut plus les retenir ^a.

[39] Le fonds perdu, autrefois si sûr, si religieux et si inviolable, est devenu avec le temps, et par les soins de ceux qui en étoient chargés, un bien perdu¹. Quel autre secret de doubler mes revenus et de thésauriser? Entre-rai-je dans le huitième denier, ou dans les aides²? Serai-je avare, partisan³, ou administrateur^{b 4}?

[40] Vous avez une pièce d'argent, ou même une pièce d'or; ce n'est pas assez, c'est le nombre qui opère: faites-en, si vous pouvez, un amas considérable et qui s'élève en pyramide, et je me charge du reste. Vous n'avez ni naissance, ni esprit, ni talents, ni expérience: qu'importe? ne diminuez rien de votre monceau, et je vous placerais si haut que vous vous couvririez devant votre

^a Édition 4^e.

^b Édition 6^e.

1. « Allusion à la banqueroute faite par les hôpitaux de Paris et les Incurables, en 1689. Elle a fait perdre aux particuliers qui avoient des deniers à fonds perdu sur les hôpitaux la plus grande partie de leurs biens: ce qui arriva par la friponnerie de quelques administrateurs que l'on chassa. » (*Clefs*). — On appelle *fonds perdu* un capital auquel l'on renonce pour une rente viagère.

2. C'est-à-dire dans la forme du *huitième denier* (impôt établi en 1672, pendant la guerre de Hollande) ou dans celle des *aides*. « Aides, se dit des deniers que le roi lève sur les marchandises, qui se vendent et se transportent dedans et dehors son royaume. Elles sont payées par toutes sortes de personnes, privilégiées ou non. C'est par là qu'elles diffèrent des *tailles* qui ne sont payées que par les roturiers. » (Furetière, *Dictionnaire*.)

3. Partisan. (Voyez le chapitre des *Biens de fortune*.)

4. Administrateur (d'un hôpital.)

maître, si vous en avez ; il sera même fort éminent, si avec votre métal, qui de jour à autre se multiplie, je ne fais en sorte qu'il se découvre devant vous^a.

[41] *Orante* plaide depuis dix ans entiers en règlement de juges pour une affaire juste, capitale, et où il y va de toute sa fortune : elle saura peut-être dans cinq années quels seront ses juges, et dans quel tribunal elle doit plaider le reste de sa vie^b.

[42] L'on applaudit à la coutume qui s'est introduite dans les tribunaux d'interrompre les avocats au milieu de leur action, de les empêcher d'être éloquents et d'avoir de l'esprit, de les ramener au fait et aux preuves toutes sèches qui établissent leurs causes et le droit de leurs parties² ; et cette pratique si sévère, qui laisse aux orateurs le regret de n'avoir pas prononcé les plus beaux traits de leurs discours, qui bannit l'éloquence du seul endroit où elle est en sa place, et va faire du Parlement

^a Édition 7^e.

^b Édition 4^e.

1. Boileau, *Satire VIII*, vers 175 :

Sache quelle province enrichit les traitants,
Combien le sel au roi peut fournir tous les ans
Endurcis-toi le cœur : sois arabe, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire.
Ne va point sottement faire le généreux :
Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux ;
Et, trompant de Colbert la prudence importune,
Va par tes cruautés mériter la fortune.
Aussitôt tu verras poètes, orateurs,
Rhéteurs, grammairiens, astronomes, docteurs,
Dégrader les héros pour te mettre en leurs places.

2. Selon les clefs, c'est le premier président de Novion (1677) qui introduisit cette coutume.

une muette juridiction, on l'autorise par une raison solide et sans réplique, qui est celle de l'expédition : il est seulement à désirer qu'elle fût moins oubliée en toute autre rencontre, qu'elle réglât au contraire les bureaux comme les audiences, et qu'on cherchât une fin aux écritures¹, comme on a fait aux plaidoyers².

[43] Le devoir des juges est de rendre la justice; leur métier. de la différer. Quelques-uns savent leur devoir, et font leur métier.

[44] Celui qui sollicite son juge ne lui fait pas honneur; car ou il se défie de ses lumières et même de sa probité, ou il cherche à le prévenir, ou il lui demande une injustice².

[45] Il se trouve des juges auprès de qui la faveur, l'autorité, les droits de l'amitié et de l'alliance nuisent à une bonne cause, et qu'une trop grande affectation de passer pour incorruptibles expose à être injustes^{b 3}.

^a Édition 4^e.

^b Cet alinéa et les quatre suivants sont de la 4^e édition.

1. Procès par écrit. (*Note de La Bruyère.*)

2.

PHILINTE.

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite?

ALCESTE.

Qui je veux? La raison, mon bon droit, l'équité.

(MOLIÈRE, *le Misanthrope*, I, 1, vers 186.)

3. « J'ai vu de ces faux justes deçà et delà les monts. J'en ai vu qui pour faire admirer leur intégrité, et pour obliger le monde de dire que la faveur ne peut rien sur eux, prenoient l'intérêt d'un étranger contre celui d'un parent ou d'un ami, encore que la raison fût du côté du parent ou de l'ami. Ils étoient ravis de faire perdre la cause qui leur avoit été recom-

[46] Le magistrat coquet ou galant est pire dans les conséquences que le dissolu : celui-ci cache son commerce et ses liaisons, et l'on ne sait souvent par où aller jusqu'à lui ; celui-là est ouvert par mille foibles qui sont connus, et l'on y arrive par toutes les femmes à qui il veut plaire.

[47] Il s'en faut peu que la religion et la justice n'aillent de pair dans la république, et que la magistrature ne consacre les hommes comme la prêtrise. L'homme de robe ne sauroit guère danser au bal, paroître aux théâtres, renoncer aux habits simples et modestes, sans consentir à son propre avilissement ; et il est étrange qu'il ait fallu une loi pour régler son extérieur, et le contraindre ainsi à être grave et plus respecté¹.

[48] Il n'y a aucun métier qui n'ait son apprentissage, et en montant des moindres conditions jusques aux plus grandes, on remarque dans toutes un temps de pratique et d'exercice qui prépare aux emplois, où les fautes sont sans conséquence, et mènent au contraire à la perfection. La guerre même, qui ne semble naître et durer que par la confusion et le désordre, a ses préceptes ; on ne se mas-

mandée par leur neveu ou par leur cousin germain, et le plus mauvais office qui se pouvoit rendre à une bonne affaire étoit une semblable recommandation. » (Balzac, *Aristippe ou de la Cour*, 1^{er} discours.) — « Notre propre intérêt est encore un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement. Il n'est pas permis au plus équitable homme du monde d'être juge en sa cause : j'en sais qui pour ne pas tomber dans cet amour-propre, ont été les plus injustes du monde à contre-biais. Le moyen sûr de perdre une affaire toute juste étoit de la leur faire recommander par leurs proches parents. » (Pascal, *Pensées*, article III, 3.)

1. « Il y a un arrêt du Conseil qui oblige les conseillers à être en rabat. Avant ce temps-là ils étoient presque toujours en cravate. Cet arrêt fut rendu à la requête de M. du Harlay, alors procureur général. » (*Clefs*.) — Voyez le chapitre des *Femmes*, n^o 29, note.

sacre pas par pelotons et par troupes en rase campagne sans l'avoir appris, et l'on s'y tue méthodiquement. Il y a l'école de la guerre : où est l'école du magistrat ? Il y a un usage, des lois, des coutumes : où est le temps, et le temps assez long que l'on emploie à les digérer et à s'en instruire ? L'essai et l'apprentissage d'un jeune adolescent qui passe de la férule à la pourpre¹, et dont la consignation a fait un juge, est de décider souverainement des vies et des fortunes des hommes².

[49] La principale partie de l'orateur, c'est la probité : sans elle il dégénère en déclamateur, il déguise ou il exagère les faits, il cite faux, il calomnie, il épouse la passion et les haines de ceux pour qui il parle : et il est de la classe de ces avocats dont le proverbe dit qu'ils sont payés pour dire des injures³.

[50] « Il est vrai, dit-on, cette somme lui est due, et ce droit lui est acquis. Mais je l'attends à cette petite for-

³ Cet alinéa et les quatre précédents sont de la 4^e édition.

1. A la robe rouge des conseillers de cour souveraine.

2. « Il faut que je vous conte ce que c'est que ce premier président; vous croyez que c'est une barbe sale et un vieux fleuve comme votre Ragusse; point du tout : c'est un jeune homme de vingt-sept ans, neveu de M. d'Harouys; un petit de la Bunelaye, fort joli, qui a été élevé avec le petit de la Silleraye, que j'ai vu mille fois sans jamais imaginer que ce pût être un magistrat; cependant il l'est devenu par son crédit; et moyennant quarante mille francs, il a acheté toute l'expérience nécessaire pour être à la tête d'une compagnie souveraine, qui est la chambre des comptes de Nantes; il a de plus épousé une fille que je connois fort, que j'ai vue cinq semaines tous les jours aux états de Vitré; de sorte que ce premier président et cette première présidente sont pour moi un petit jeune garçon que je ne puis respecter, et une jeune petite demoiselle que je ne puis honorer. » (M^{me} de Sévigné, lettre du 27 mai 1680.)

malité ; s'il l'oublie, il n'y revient plus, et *conséquemment* il perd sa somme, ou il est *incontestablement* déchu de son droit ; or il oubliera cette formalité. » Voilà ce que j'appelle une conscience de praticien^a.

Une belle maxime pour le palais, utile au public, remplie de raison, de sagesse et d'équité, ce seroit précisément la contradictoire de celle qui dit que la forme emporte le fond.

[51] La question est une invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, et sauver un coupable qui est né robuste^b 1.

^a Édition 5^e.

^b Edition 4^e.

1. « C'est une dangereuse invention que celle des gehennes. et semble que ce soit plustost un essay de patience que de verité. Et celuy qui les peult souffrir cache la verité, et celuy qui ne les peult souffrir ; car pourquoy la douleur me fera elle plustost confesser ce qui en est, qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'est pas ? Et au rebours, si celuy qui n'a pas fait ce de quoy on l'accuse, est assez patient pour supporter ces tormens, pourquoy ne le sera celuy qui l'a fait, un si beau guerdon que de la vie luy estant proposé ? Je pense que le fondement de cette invention vient de la consideration de l'effort de la conscience : car au coupable, il semble qu'elle ayde à la torture pour luy faire confesser sa faulte, et qu'elle l'affoiblisse ; et de l'autre part, qu'elle fortifie l'innocent contre la torture. Pour dire vray, c'est un moyen plein d'incertitude et de dangier : que ne diroit on. que ne feroit on pour fuir à si griefues douleurs ?

Etiam innocentes cogit mentiri dolor.

P. SYRUS.

d'où il aduient que celuy que le iuge a gehenné, pour ne le faire mourir innocent, il le face mourir et innocent et gehenné. Mille et mille en ont chargé leur teste de fausses confessions... Mais tant y a que c'est, dict on, le moins mal que l'humaine foiblesse aye peu inuenter : bien inhumainement pourtant, et bien inutilement, à mon aduis. » (Montaigne, liv. II, chap. v, t. II, p. 53 et 54.) — Cervantes a aussi protesté contre la torture (*Don Quichotte*, 1^{re} partie, chap. xxii). Les protestations se multiplient à partir

[52] Un coupable puni est un exemple pour la canaille ; un innocent condamné est l'affaire de tous les honnêtes gens¹.

Je dirai presque de moi : « Je ne serai pas voleur ou meurtrier. » — « Je ne serai pas un jour puni comme tel, » c'est parler bien hardiment.

Une condition lamentable est celle d'un homme innocent à qui la précipitation et la procédure ont trouvé un crime ; celle même de son juge peut-elle l'être davantage^a ?

[53] Si l'on me racontoit qu'il s'est trouvé autrefois un prévôt, ou l'un de ces magistrats créés pour poursuivre les voleurs et les exterminer, qui les connoissoit tous depuis longtemps de nom et de visage, savoit leurs vols, j'entends l'espèce, le nombre et la quantité, pénétrait si avant dans toutes ces profondeurs, et étoit si initié dans tous ces affreux mystères qu'il sut rendre à un homme de crédit un bijou qu'on lui avoit pris dans la foule au sortir d'une assemblée, et dont il étoit sur le point de faire de l'éclat, que le Parlement intervint dans cette affaire, et fit le procès à cet officier² : je regarderois cet événement

^a Cet alinéa et les deux précédents sont de la 6^e édition.

du xvii^e siècle. Montesquieu en demande l'abolition dans l'*Esprit des lois*. La torture n'en persiste pas moins jusqu'à la fin du xviii^e siècle. C'est à Louis XVI et à son ministre Malesherbes que revient l'honneur d'avoir aboli en France cet usage barbare (Édit du 1^{er} mai 1788).

1. « M. le marquis de Languade, innocent, condamné aux galères, où il est mort. Le Brun, appliqué à la question, où il est mort. Le premier avoit été accusé d'un vol fait à M. de Montgommery ; et le voleur, qui avoit été son aumônier, fut trouvé depuis et pendu. Le second fut accusé d'avoir assassiné M^{me} Manzel, et pour cela mis à la question. L'assassin, qui étoit fils naturel de ladite dame, a paru depuis et a été puni. » (*Clefs*.)

2. « M. de Grandmaison, grand prévôt de la connétable, fit rendre à

comme l'une de ces choses dont l'histoire se charge, et à qui le temps ôte la croyance : comment donc pourrois-je croire qu'on doive présumer par des faits récents, connus et circonstanciés, qu'une connivence si pernicieuse dure encore, qu'elle ait même tourné en jeu et passé en coutume^a?

[54] Combien d'hommes qui sont forts contre les foibles, fermes et inflexibles aux sollicitations du simple peuple, sans nuls égards pour les petits, rigides et sévères dans les minuties, qui refusent les petits présents, qui n'écoutent ni leurs parents ni leurs amis, et que les femmes seules peuvent corrompre^{b 1}!

[55] Il n'est pas absolument impossible qu'une personne qui se trouve dans une grande faveur perde un procès.

[56] Les mourants qui parlent dans leurs testaments peuvent s'attendre à être écoutés comme des oracles ; chacun les tire de son côté et les interprète à sa manière, je veux dire selon ses désirs ou ses intérêts^c.

[57] Il est vrai qu'il y a des hommes dont on peut dire que la mort fixe moins la dernière volonté qu'elle ne leur ôte avec la vie l'irrésolution et l'inquiétude. Un dépit,

^a Édition 6^e.

^b Édition 4^e.

^c Édition 5^e.

M^{me} de Saint-Pouanges une boucle de diamants qui lui avoit été dérobée à l'Opéra. » (*Clefs.*)

1. Les clefs désignent ici le président de Mesmes, dont il a été parlé dans une note du n^o 7 du chapitre de la *Ville*.

pendant qu'ils vivent, les fait tester ; ils s'apaisent et déchirent leur minute, la voilà en cendre. Ils n'ont pas moins de testaments dans leur cassette que d'almanachs sur leur table ; ils les comptent par les années. Un second se trouve détruit par un troisième, qui est anéanti lui-même par un autre mieux digéré, et celui-ci encore par un cinquième *olographe*. Mais si le moment, ou la malice, ou l'autorité manque à celui qui a intérêt de le supprimer, il faut qu'il en essuie les clauses et les conditions ; car *appert*-il mieux des¹ dispositions des hommes les plus inconstants que par un dernier acte, signé de leur main, et après lequel ils n'ont pas du moins eu le loisir de vouloir tout le contraire² ?

[58] S'il n'y avoit point de testaments pour régler le droit des héritiers, je ne sais si l'on auroit besoin de tribunaux pour régler les différends des hommes : les juges seroient presque réduits à la triste fonction d'envoyer au gibet les voleurs et les incendiaires. Qui voit-on dans les lanternes des chambres³, au parquet, à la porte ou dans la salle du magistrat ? des héritiers *ab intestat*³ ? Non, les lois ont pourvu à leur partage. On y voit les testamentaires qui plaident en explication d'une clause ou d'un article, les personnes exhérédées, ceux qui se plaignent d'un testament fait avec loisir, avec maturité, par un homme grave, habile, consciencieux, et qui a été aidé d'un bon conseil :

² Cet alinéa et les trois suivants sont de la 5^e édition.

1. *Il appert de*, terme de palais signifiant que la preuve est faite.

2. On appelait *lanternes*, au Parlement, des tribunes où l'on pouvait assister aux séances sans être vu.

3. *Ab intestat*, qui héritent sans testament, de plein droit.

d'un acte où le praticien¹ n'a rien *obmis*² de son jargon et de ses finesses ordinaires ; il est signé du testateur et des témoins publics, il est parafé ; et c'est en cet état qu'il est cassé et déclaré nul.

[59] *Titius* assiste à la lecture d'un testament avec des yeux rouges et humides, et le cœur serré de la perte de celui dont il espère recueillir la succession. Un article lui donne la charge, un autre les rentes de la ville, un troisième le rend maître d'une terre à la campagne ; il y a une clause qui, bien entendue, lui accorde une maison située au milieu de Paris, comme elle se trouve, et avec les meubles : son affliction augmente, les larmes lui coulent des yeux. Le moyen de les contenir ? il se voit officier³, logé aux champs et à la ville, meublé de même ; il se voit une bonne table et un carrosse : *Y avoit-il au monde un plus honnête homme que le défunt, un meilleur homme ?* Il y a un codicille, il faut le lire : il fait *Mævius*⁴ légataire universel, et il renvoie *Titius* dans son faubourg, sans rentes, sans titre, et le met à pied. Il essuie ses larmes : c'est à *Mævius* à s'affliger.

[60] La loi qui défend de tuer un homme n'embrasse-

1. Voyez le *Lexique*.

2. « Quelques-uns disent *obmettre*, mais ceux qui parlent le mieux prononcent *omettre*, et même ils l'écrivent, et c'est en effet comme il faut parler et comme il faut écrire. » (*Dictionnaire de Richelet*, 1680.) — Ménage est de l'avis de Richelet (*Observations sur la langue française*, chap. cmlv, p. 287, édition de 1675) ; mais on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694 et 1718) : *obmis*, *obmettre*, *obmission*. C'est à dessein que La Bruyère emploie, sous la forme consacrée, ce terme de palais, qu'il a fait imprimer en *italiques*.

3. *Officier*, titulaire d'un office.

4. *Titius*, *Mævius*, deux noms souvent cités en exemples dans les textes de droit romain. — Selon les clefs, la mésaventure de *Titius* serait arrivée à M. Hennequin, procureur général au grand conseil.

t-elle pas dans cette défense le fer, le poison, le feu, l'eau, les embûches, la force ouverte, tous les moyens enfin qui peuvent servir à l'homicide? La loi qui ôte aux maris et aux femmes le pouvoir de se donner réciproquement, n'a-t-elle connu que les voies directes et immédiates de donner¹? a-t-elle manqué de prévoir les indirectes? a-t-elle introduit les fidéicommiss², ou si même elle les tolère? Avec une femme qui nous est chère et qui nous survit, lègue-t-on son bien à un ami fidèle par un sentiment de reconnaissance pour lui, ou plutôt par une extrême confiance, et par la certitude qu'on a du bon usage qu'il saura faire de ce qu'on lui lègue? Donne-t-on à celui que l'on peut soupçonner de ne devoir pas rendre à la personne à qui en effet l'on veut donner? Faut-il se parler, faut-il s'écrire, est-il besoin de pacte ou de serments pour former cette collusion? Les hommes ne sentent-ils pas en ce rencontre³ ce qu'ils peuvent espérer les uns des autres? Et si au contraire la propriété d'un tel bien est dévolue au fidéicommissaire, pourquoi perd-il sa réputation à le retenir? Sur quoi fonde-t-on la satire et les vaudevilles⁴?

1. « Le mari et la femme ne peuvent s'avantager l'un l'autre soit par donation entre-vifs ou par testament, directement ou indirectement. » (*Coutume de Paris*, article 282.) — Voyez la scène vii^e du V^e acte du *Malade imaginaire*. Le notaire, M^r Bonnefoi, dans cette scène, admet les *donations entre-vifs*, mais seulement s'il n'y a pas d'enfants.

2. M. de Bonnefoi, dans la scène précédemment citée du *Malade imaginaire*, explique à son client Argan ce que c'est qu'un *fidéicommiss* : « Vous pouvez choisir doucement un ami intime de votre femme, auquel vous donnerez en bonne forme, par votre testament, tout ce que vous pouvez; et cet ami ensuite lui rendra tout... »

3. Voyez le *Lexique*.

4. Les *vaudevilles*, c'est-à-dire les chansons (sens primitif du mot), et en particulier ici les chansons satiriques.

Après avoir parlé de la satire, Boileau dit :

D'un trait de ce poëme, en bons mots si fertile,
Le François, né malin, créa le vaudeville;

Voudroit-on le comparer au dépositaire qui trahit le dépôt, à un domestique qui vole l'argent que son maître lui envoie porter^a? On auroit tort : y a-t-il de l'infamie à ne pas faire une libéralité, et à conserver pour soi ce qui est à soi? Étrange embarras, horrible poids que le fidéi-commis ! Si par la révérence des lois on se l'approprie, il ne faut plus passer pour homme de bien ; si par le respect d'un ami mort l'on suit ses intentions en le rendant à sa veuve, on est confidentiaire¹, on blesse la loi. — Elle cadre donc bien mal avec l'opinion des hommes? — Cela peut être ; et il ne me convient pas de dire ici : « La loi pêche, » ni : « Les hommes se trompent^b. »

[61] J'entends dire de quelques particuliers ou de quelques compagnies : « Tel et tel corps se contestent l'un à l'autre la préséance ; le mortier² et la pairie se disputent le pas. » Il me paroît que celui des deux qui évite de se rencontrer aux assemblées est celui qui cède, et qui sentant son foible, juge lui-même en faveur de son concurrent^c.

^a « Porter à un créancier. » (Édit. 5^e-6^e.)

^b Cet alinéa et les trois précédents sont de la 5^e édition.

^c Édition 8^e.

Agréable indiscret, qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant.

M. Armand Gasté a donné d'intéressantes études sur les origines du vaudeville ou *vau-de-vire*. (*Étude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire ; les Noël virois, par Jean Le Houx ; Chansons normandes du xv^e siècle, etc. Caen, 1862, 1866.*)

1. « *Confidentiaire*, celui qui prête son nom pour posséder le titre d'un bénéfice, et en laisser le revenu à un autre. » (Furetière, *Dictionnaire*.)

2. Les présidents à mortier près le Parlement, en l'absence du roi, prétendaient le représenter, et, comme tels, avoir la préséance sur tous les simples particuliers.

[62] *Typhon* fournit un grand de chiens et de chevaux ; que ne lui fournit-il point ? Sa protection le rend audacieux ; il est impunément dans sa province tout ce qu'il lui plaît d'être ^a, assassin, parjure ; il brûle ses voisins, et il n'a pas besoin d'asile. Il faut enfin que le Prince se mêle lui-même de sa punition ^b 1.

[63] *Ragoûts, liqueurs, entrées, entremêts*, tous mots qui devoient être barbares et inintelligibles en notre langue ; et s'il est vrai qu'ils ne devoient pas être d'usage en pleine paix, où ils ne servent qu'à entretenir le luxe et la gourmandise, comment peuvent-ils être entendus dans le temps de la guerre et d'une misère publique, à la vue de l'ennemi, à la veille d'un combat, pendant un siège ? Où est-il parlé de la table de *Scipion* ou de celle de *Marius* ? Ai-je lu quelque part que *Miltiade*, qu'*Épaminondas*, qu'*Agésilas* aient fait une chère délicate ? Je voudrois qu'on ne fit mention de la délicatesse, de la propreté et de la somptuosité des généraux, qu'après n'avoir plus rien à dire sur leur sujet, et s'être épuisé sur les circonstances d'une bataille gagnée et d'une ville prise ; j'aurois même qu'ils voulussent se priver de cet éloge ^c 2.

^a On lit, dans la 8^e et la 9^e édition, sans doute par une faute d'impression : « tout ce qui lui plaît d'être. »

^b Édition 4^e.

^c Édition 6^e.

1. Voyez les *Grands jours* de Fléchier.

2. « Cette campagne (conquête de la Flandre, en 1667), faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des succès si faciles, parut le voyage d'une cour. La bonne chère, le luxe et les plaisirs s'introduisirent alors dans les armées dans le temps même que la discipline s'affermissoit. Les officiers faisoient leur devoir beaucoup plus exactement, mais avec des commodités plus recherchées. Le maréchal de Turenne n'avoit eu longtemps que des assiettes de fer en campagne. Le marquis d'Humières fut le premier, au

[64] *Hermippe* est l'esclave de ce qu'il appelle ses *petites commodités* ; il leur sacrifie l'usage reçu, la coutume, les modes, la bienséance. Il les cherche en toutes choses, il quitte une moindre pour une plus grande. Il ne néglige aucune de celles qui sont praticables, il s'en fait une étude, et il ne se passe aucun jour qu'il ne fasse en ce genre une découverte. Il laisse aux autres hommes le dîner et le souper, à peine en admet-il les termes ; il mange quand il a faim, et les mets seulement où son appétit le porte. Il voit faire son lit : quelle main assez adroite ou assez heureuse pourroit le faire dormir comme il veut dormir ? Il sort rarement de chez soi ; il aime la chambre, où il n'est ni oisif ni laborieux, où il n'agit point, où il *tracasse*, et dans l'équipage d'un homme qui a pris médecine. On dépend servilement d'un serrurier et d'un menuisier, selon ses besoins : pour lui, s'il faut limer, il a une lime ; une scie, s'il faut scier, et des tenailles, s'il faut arracher. Imaginez, s'il est possible, quelques outils qu'il n'ait pas, et meilleurs et plus commodes à son gré que ceux mêmes dont les ouvriers se servent : il en a de

siège d'Arras en 1657, qui se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger des ragoûts et des entremets. Mais dans cette campagne de 1667, où un jeune roi, aimant la magnificence, étalait celle de sa cour dans les fatigues de la guerre, tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, dans les équipages. Ce luxe... était cependant très-peu de chose auprès de celui qu'on a vu depuis. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. viii.) — Le roi essaya vainement de modérer un luxe dont il avait donné l'exemple, et qui résista à une ordonnance de 1672, réglant les tables des officiers généraux. (Voyez Rousset, *Hist. de Louvois*, t. I, p. 347). « Le luxe et la bonne chère, dit Saint-Simon, avoient corrompu nos armées, surtout en Flandre ; des haltes froides n'y étoient plus que pour des drilles ; on y étoit servi avec la même délicatesse et le même appareil que dans les villes et aux meilleures tables. » (T. VI, p. 416) — Les clefs désignent ici le maréchal d'Humières (voyez, sur le luxe de sa table, Gourville, *Mémoires*, coll. Petitot, t. LII, p. 288) et le maréchal de Duras.

nouveaux et d'inconnus, qui n'ont point de nom, productions de son esprit, et dont il a presque oublié l'usage. Nul ne se peut comparer à lui pour faire en peu de temps et sans peine un travail fort inutile. Il faisoit dix pas pour aller de son lit dans sa garde-robe, il n'en fait plus que neuf par la manière dont il a su tourner sa chambre : combien de pas épargnés dans le cours d'une vie ! Ailleurs l'on tourne la clef, l'on pousse contre, ou l'on tire à soi, et une porte s'ouvre : quelle fatigue ! voilà un mouvement de trop, qu'il sait s'épargner, et comment ? c'est un mystère qu'il ne révèle point. Il est, à la vérité, un grand maître pour le ressort et pour la mécanique, pour celle du moins dont tout le monde se passe. *Hermippe* tire le jour de son appartement d'ailleurs que de la fenêtre ; il a trouvé le secret de monter et de descendre autrement que par l'escalier, et il cherche celui d'entrer et de sortir plus commodément que par la porte^a 1.

[65] Il y a déjà longtemps que l'on improvise les

^a Édition 6^e.

1. Les clefs désignent, pour *Hermippe*, divers personnages inconnus. M. Éd. Fournier (*Comédie de La Bruyère*, p. 559) nomme avec toute vraisemblance M. de Villayer, doyen du conseil, et membre de l'Académie française, qui mourut l'année même où parut le caractère d'*Hermippe* (1691). « Ce bonhomme Villayer étoit plein d'inventions singulières et avoit beaucoup d'esprit. C'est peut-être à lui qu'on doit celles des pendules et des montres à répétition pour en avoir excité le désir. Il avoit disposé à sa portée, dans son lit, une horloge avec un fort grand cadran dont les chiffres des heures étoient creux et remplis d'épices différentes, en sorte que conduisant son doigt le long de l'aiguille, sur l'heure qu'elle marquoit, il goûtoit ensuite, et par le goût et la mémoire, connoissoit la nuit l'heure qu'il étoit. C'étoit lui aussi qui a inventé ces chaises volantes qui, par des contre-poids, montent et descendent seules entre deux murs à l'étage qu'on veut, en s'asseyant dedans, par le seul poids du corps, et s'arrêtent où l'on veut... » (Saint-Simon, notes au *Journal de Dangeau*, t. III, p. 295.)

médecins, et que l'on s'en sert; le théâtre et la satire ne touchent point à leurs pensions; ils dotent leurs filles, placent leurs fils aux parlements et dans la prélatrice¹, et les railleurs eux-mêmes fournissent l'argent. Ceux qui se portent bien deviennent malades; il leur faut des gens dont le métier soit de les assurer qu'ils ne mourront point. Tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé.

[66] Un bon médecin est celui qui a des remèdes spécifiques, ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont de guérir son malade^a.

[67] La témérité des charlatans et leurs tristes succès, qui en sont les suites, font valoir la médecine et les médecins : si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent^b.

[68] *Carro Carri*² débarque avec une recette qu'il appelle un prompt remède, et qui quelquefois est un poison lent; c'est un bien de famille, mais amélioré en ses mains : de spécifique qu'il étoit contre la colique, il guérit de la fièvre quarte, de la pleurésie, de l'hydropisie, de l'apoplexie, de l'épilepsie. Forcez un peu votre mémoire, nommez une maladie, la première qui vous viendra en l'esprit : l'hémorragie, dites-vous? il la guérit. Il ne ressuscite personne, il est vrai; il ne rend pas la vie aux

^a Édition 4^e.

^b Édition 4^e.

1. Les clefs citent Daquin, médecin du roi, qui avait un fils conseiller et un autre évêque.

2. *Carro Carri* n'est autre que Caretti, médecin empirique. Voyez la note au n^o 16 du chapitre de la *Cour*.

hommes ; mais il les conduit nécessairement jusqu'à la décrépitude, et ce n'est que par hasard que son père et son aïeul, qui avoient ce secret, sont morts fort jeunes. Les médecins reçoivent pour leurs visites ce qu'on leur donne ; quelques-uns se contentent d'un remerciement : Carro Carri est si sûr de son remède, et de l'effet qui en doit suivre, qu'il n'hésite pas de s'en faire payer d'avance, et de recevoir avant de donner. Si le mal est incurable, tant mieux, il n'en est que plus digne de son application et de son remède ¹. Commencez par lui livrer quelques sacs de mille francs, passez-lui un contrat de constitution ², donnez-lui une de vos terres, la plus petite, et ne soyez pas ensuite plus inquiet que lui de votre guérison. L'émulation de cet homme a peuplé le monde de noms en O et en I, noms vénérables, qui imposent aux malades et aux maladies. Vos médecins, Fagon ³, et de toutes les facultés, avouez-le, ne guérissent pas toujours, ni sûrement ; ceux, au contraire, qui ont hérité de leurs pères la médecine pratique, et à qui l'expérience est échue par succes-

1. « Je voudrais, monsieur, que vous fussiez abandonné de tous les médecins, désespéré, à l'agonie, pour vous montrer l'excellence de mes remèdes. » (Molière, *le Malade imaginaire*, III, 14.)

2. Il s'agit d'une constitution de rente.

3. Fagon, après avoir été (de 1689 à 1593) successivement médecin de la dauphine, de la reine et des enfants du roi, profita, en 1693, de la disgrâce de Daquin, premier médecin du roi, et lui succéda en cette qualité. « Fagon étoit un des beaux et des bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avoit trait à son métier ; grand botaniste, bon chimiste, habile connoisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien... Il étoit l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelloit charlatans, c'est-à-dire des gens qui prétendoient avoir des secrets et donner des remèdes, et sa prévention l'emporta beaucoup trop loin de ce côté. Il aimoit sa Faculté de Montpellier, et en tout la médecine, jusqu'au culte. A son avis il n'étoit permis de guérir que par la voie commune des médecins reçus dans les Facultés, dont les lois et l'ordre lui étoient sacrés... » (Saint-Simon, t. I, p. 110.)

sion, promettent toujours, et avec serments, qu'on guérira. Qu'il est doux aux hommes de tout espérer d'une maladie mortelle, et de se porter encore passablement bien à l'agonie! La mort surprend agréablement et sans s'être fait craindre; on la sent plutôt qu'on n'a songé à s'y préparer et à s'y résoudre. O FAGON ESCULAPE! Faites régner sur toute la terre le quinquina et l'émétique¹; conduisez à sa perfection la science des simples, qui sont donnés aux hommes pour prolonger leur vie²; observez dans les cures, avec plus de précision et de sagesse que personne n'a encore fait, le climat, les temps, les symptômes et les complexions; guérissez de la manière seule qu'il convient à chacun d'être guéri; chassez des corps, où rien ne vous est caché de leur économie, les maladies les plus obscures et les plus invétérées; n'attendez pas sur celles de l'esprit, elles sont incurables; laissez à *Corinne*, à *Lesbie*, à *Canidie*, à *Trimalcion* et à *Carpus*, la passion ou la fureur des charlatans³.

^a Édition 8^e.

1. Fagon était un des défenseurs de l'émétique et du quinquina. Ce dernier remède, importé en France au XVII^e siècle, était alors populaire, et La Fontaine l'avait chanté en 1702.

Tout mal a son remède au sein de la nature.
 Nous n'avons qu'à chercher : de là nous sont venus
 L'antimoine avec le mercure,
 Trésors autrefois inconnus.
 Le quin règne aujourd'hui : nos habiles s'en servent.
 Quelques-uns encore conservent
 Comme un point de religion
 L'intérêt de l'école et leur opinion.
 Ceux-là même y viendront...

(LA FONTAINE, *le Quinquina*, chant II, vers 71-79.)

2. Fagon était professeur de botanique et de chimie au Jardin du Roi. Il fut l'un des rédacteurs du Catalogue des plantes de ce jardin, publié en 1665 sous le titre d'*Hortus regius*.

[69] L'on souffre, dans la république, les chiromanciens et les devins, ceux qui font l'horoscope et qui tirent la figure¹, ceux qui connoissent le passé par le mouvement du *sas*², ceux qui font voir dans un miroir ou dans un vase d'eau la claire vérité; et ces gens sont, en effet, de quelque usage : ils prédisent, aux hommes, qu'ils feront fortune, aux filles, qu'elles épouseront leurs amants, consolent les enfants dont les pères ne meurent point, et charment l'inquiétude des jeunes femmes qui ont de vieux maris; ils trompent, enfin, à très-vil prix, ceux qui cherchent à être trompés^a.

[70] Que penser de la magie et du sortilège? La théorie en est obscure, les principes vagues, incertains, et qui approchent du visionnaire; mais il y a des faits embarrassants, affirmés par des hommes graves qui les ont vus ou qui les ont appris de personnes qui leur ressemblent : les admettre tous ou les nier tous paroît un égal inconvénient; et j'ose dire qu'en cela, comme dans toutes les choses extraordinaires et qui sortent des communes règles, il y a un parti à trouver entre les âmes crédules et les esprits forts^b.

^a Édition 4^e.

^b Édition 4^e.

1. « *Figure*. Ce mot se dit en parlant d'astrologie, et signifie représentation du ciel et des planètes qu'on fait pour voir le bonheur ou le malheur d'une personne. » (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1680.)

2. « *Sas*, sorte de tamis qui n'a ni dessus, ni dessous, et qui est proprement pour passer les choses liquides et tamiser des choses pulvérisées. *Faire tourner le sas*, termes de magiciens, qui, lorsque les bonnes gens les vont consulter sur quelque chose de perdu, font tourner le sas jusques à ce qu'il s'arrête en nommant le nom de la personne qui a pris la chose perdue. » (Richelet, *Dictionnaire françois*.)

[71] L'on ne peut guère charger l'enfance de la connoissance de trop de langues, et il me semble que l'on devroit mettre toute son application à l'en instruire : elles sont utiles à toutes les conditions des hommes, et elles leur ouvrent également l'entrée ou à une profonde ou à une facile et agréable érudition. Si l'on remet cette étude^a si pénible à un âge un peu plus avancé, et qu'on appelle la jeunesse, ou l'on n'a pas la force de l'embrasser par choix, ou l'on n'a pas celle d'y persévérer; et, si l'on y persévère, c'est consumer à la recherche des langues le même temps qui est consacré à l'usage que l'on en doit faire; c'est borner à la science des mots un âge qui veut déjà aller plus loin, et qui demande des choses; c'est, au moins, avoir perdu les premières et les plus belles années de sa vie. Un si grand fonds ne se peut bien faire que lorsque tout s'imprime dans l'âme naturellement et profondément; que la mémoire est neuve, prompte et fidèle; que l'esprit et le cœur sont encore vides de passions, de soins et de désirs, et que l'on est déterminé à de longs travaux par ceux de qui l'on dépend¹. Je suis persuadé

^a « Cet étude. » (*Hoc studium.*) (Édit. 1^{re}-3^e.) Archaisme. — Vaugelas (*Remarques sur la langue françoise*) a soin de noter que ce mot est *fémmin* dans le *bon usage*. La Bruyère s'est rangé à cet avis dans ses dernières éditions.

1. Peut-être La Bruyère veut-il réfuter ici une opinion toute contraire, émise par Malebranche dans son *Traité de morale*. «... Il faut étudier les sciences dans leur rang. On peut étudier l'histoire lorsqu'on se connoît soi-même, sa religion, ses devoirs, lorsqu'on a l'esprit formé, et que par là on est en état de discerner, du moins en partie, la vérité de l'histoire des imaginations de l'historien... Il faut étudier les langues, ajoutait-il, mais c'est lorsqu'on est assez philosophe pour savoir ce que c'est qu'une langue, lorsqu'on sait bien celle de son pays, lorsque le désir de savoir les sentiments des anciens nous inspire celui de savoir leur langage, parce qu'alors on apprend en un an ce qu'on ne peut sans ce désir apprendre en dix. Il

que le petit nombre d'habiles, ou le grand nombre ^a de gens superficiels, vient de l'oubli de cette pratique.

[72] L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée; c'est le chemin le plus court, le plus sûr et le plus agréable pour tout genre d'érudition. Ayez les choses de la première main; puisez à la source; maniez, remaniez le texte; apprenez-le de mémoire; citez-le dans les occasions; songez surtout à en pénétrer le sens dans toute son étendue et dans ses circonstances; conciliez un auteur original, ajustez ses principes, tirez vous-même les conclusions ^b. Les premiers commentateurs se sont trouvés dans le cas où je désire que vous soyez: n'empruntez leurs lumières et ne suivez leurs vues qu'où les vôtres seroient trop courtes; leurs explications ne sont pas à vous, et peuvent aisément vous échapper; vos observations, au contraire, naissent de votre esprit et y demeurent: vous les retrouvez plus ordinairement dans la conversation, dans la consultation et dans la dispute. Ayez le plaisir de voir que vous n'êtes arrêté, dans la lecture, que par les difficultés qui sont invincibles, où les commentateurs et les scoliastes eux-mêmes demeurent court, si fertiles d'ailleurs, si abondants et si chargés d'une vaine et fastueuse érudition dans les endroits clairs, et qui ne font de peine ni à eux ni aux autres. Achevez ainsi de vous convaincre,

^a « Et le grand nombre. » (Édit. 1^{re}-4^e.)

^b « Les conséquences. » (Édit. 6^e-7^e.)

faut être homme, chrétien, François, avant que d'être grammairien, poète, historien, étranger. » (*Traité de morale*, 2^e partie, chap. xxiii, § 14.) — J.-J. Rousseau, dans *l'Émile*. combat également l'étude des langues et de l'histoire imposée aux enfants, parce que, selon lui, ces idées sont au-dessus de leur portée.

par cette méthode d'étudier, que c'est la paresse des hommes qui a encouragé le pédantisme à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, à faire périr le texte sous le poids des commentaires¹; et qu'elle a en cela agi contre soi-même et contre ses plus chers intérêts, en multipliant les lectures, les recherches et le travail, qu'elle cherchoit à éviter².

[73] Qui règle les hommes dans leur manière de vivre et d'user des aliments? La santé et le régime? Cela est douteux. Une nation entière mange les viandes après les fruits, une autre fait tout le contraire; quelques-uns commencent leur repas par de certains fruits, et les finissent par d'autres: est-ce raison? est-ce usage? Est-ce par un soin de leur santé que les hommes s'habillent jusqu'au menton, portent des fraises et des collets³, eux qui ont eu si longtemps la poitrine découverte³? Est-ce par bien-

¹ Édition 6^e.

1. « Qui ne diroit que les gloses augmentent les doutes et l'ignorance, puisqu'il ne se void aucun livre, soit humain, soit divin, sur qui le monde s'embesogne, duquel l'interpretation face tarir la difficulté? Le centiesime commentaire le renvoye à son suivant, plus espineux et plus scabreux que le premier ne l'avoit trouvé : quand est-il convenu entre nous, « ce livre en a assez, il n'y a meshuy plus que dire?... » Il y a plus affaire à interpreter les interpretations, qu'à interpreter les choses; et plus de livres sur le livre, que sur aultre subject : nous ne faisons que nous entregloser. Tout formille de commentaires : d'auteurs, il en est grand-cherté. Le principal et le plus fameux sçavoir de nos siècles, est-ce pas de sçavoir entendre les sçavants? Est-ce pas la fin commune et dernière de toutes estudes? Nos opinions s'entent les unes sur les aultres : la premiere sert de tige à la seconde, la seconde à la tierce : nous eschellons ainsi de degré en degré; et advient de là que le plus hault monté a souvent plus d'honneur que de mérite. » (Montaigne, *Essais*, III, 13.)

2. *Fraises et collets*. C'était une mode qui avait commencé sous Henri II, qui n'existait plus en France au temps de La Bruyère, mais qui subsistait en Espagne.

3. Mode du temps de François 1^{er}.

séance, surtout dans un temps où ils avoient trouvé le secret de paroître nus tout habillés¹? Et d'ailleurs les femmes, qui montrent leur gorge et leurs épaules, sont-elles d'une complexion moins délicate que les hommes, ou moins sujettes qu'eux aux bienséances? Quelle est la pudeur qui engage celles-ci à couvrir leurs jambes et presque leurs pieds, et qui leur permet d'avoir les bras nus au-dessus du coude²? Qui avoit mis autrefois dans l'esprit des hommes qu'on étoit à la guerre ou pour se défendre ou pour attaquer, et qui leur avoit insinué l'usage des armes offensives et des défensives? Qui les oblige aujourd'hui de renoncer à celles-ci, et, pendant qu'ils se bottent pour aller au bal, de soutenir sans armes et en pourpoint des travailleurs exposés à tout le feu d'une contrescarpe³? Nos pères, qui ne jugeoient pas une telle conduite utile au prince et à la patrie, étoient-ils sages ou insensés? Et nous-mêmes, quels héros célébrons-nous dans notre histoire? Un Guesclin, un Clisson, un Foix, un Boucicaut⁴.

1. Mode du même temps, où les jambes étoient simplement couvertes d'un bas de soie.

2. « Que peut dire une dame qui fait parade de ce que la nature, ou plutôt la religion qu'elle a promis de suivre, l'oblige de cacher? Que c'est la mode et rien davantage. Mais cette mode est bizarre, incommode, malhon-nête, indigne en toutes manières... N'importe, c'est la mode... » (Malebranche, *de la Recherche de la vérité*, liv. II, 3^e partie, chap. II.)

3. « La délicatesse des officiers ne les empêchait point alors (1667) d'aller à la tranchée avec le pot en tête et la cuirasse sur le dos. Le roi en donnait l'exemple. Il alla ainsi à la tranchée devant Douai et devant Lille. Cette conduite sage conserva plus d'un grand homme. Elle a été trop négligée depuis par des jeunes gens peu robustes, pleins de valeur, mais de mollesse, qui semblent plus craindre la fatigue que le danger. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. VIII.)

4. Bertrand du Guesclin (1320-1380), connétable de France sous Charles V. — Olivier de Clisson (1332-1407), connétable de France sous Charles VI. — Gaston de Foix, surnommé *Phœbus*, vicomte de Béarn (1331-1391). — Jean le Maingre de Boucicault (1364-1421), maréchal de France. Tous les quatre se distinguèrent dans la *guerre de cent ans*.

qui tous ont porté l'armet et endossé une cuirasse.

Qui pourroit rendre raison de la fortune de certains mots et de la proscription de quelques autres³ ?

Ains a péri¹ : la voyelle qui le commence, et si propre pour l'élision, n'a pu le sauver ; il a cédé à un autre monosyllabe², et qui n'est au plus que son anagramme³. *Certes*⁴ est beau dans sa vieillesse, et a encore de la force sur son déclin : la poésie le réclame, et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent en prose, et qui se commettent pour lui dans leurs ouvrages. *Maint* est un mot qu'on ne devoit jamais abandonner, et par la facilité qu'il y avoit à le couler dans le style, et par son origine, qui est française⁵. *Moult*, quoique latin⁶,

³ Cet alinéa, le précédent et les suivants, jusqu'à la fin du chapitre, sont de la 7^e édition.

1. Ici commence une dissertation pour et contre certains mots. Ces sortes de discussions étoient fréquentes, surtout depuis la fondation de l'Académie française. On en trouve de semblables dans les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas, et dans les *Remarques nouvelles sur la langue française* du père Bouhours. On peut voir, à ce sujet, la *Comédie des Académistes*, de Saint-Évremond (1643).

2. *Mais*. (*Note de La Bruyère*.)

3. *Mais* n'est pas l'anagramme de *ains* : *ains* venait de *ante* ; *mais* vient de *magis*. Voyez Brachet, *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

4. « *Certes*. — Ce mot commence à vieillir... En sa place on dit : *en vérité, assurément, à n'en point mentir*. » (*Dictionnaire* de Richelet, 1680.) — « Ce mot ne se dit plus dans la conversation que par les Gascons ; mais il se dit encore dans les histoires, dans les cours d'éloquence, dans tous les ouvrages dogmatiques ; et il a quelque chose d'énergique qui soutient et qui anime les endroits passionnés ou raisonnés. » (Bouhours. *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française*, 1692, p. 83-86) — Bouhours préfère le mot *certainement*.

5. Selon Vaugelas, Ménage et le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), ce mot n'est admissible qu'en poésie ; Richelet, *Dictionnaire français*, 1680, le signale comme un « vieux mot burlesque. » — L'origine de *maint* n'est pas bien connue : les étymologistes hésitent entre une étymologie celtique et une étymologie germanique. (Voyez le *Dictionnaire français* de Littré.)

6. *Moult*, du latin *multum*, selon les uns ; selon d'autres de *moltum*,

étoit dans son temps d'un même mérite, et je ne vois pas par où *beaucoup* l'emporte sur lui. Quelle persécution le *car* n'a-t-il pas essuyée ! et s'il n'eût trouvé de la protection parmi les gens polis, n'étoit-il pas banni honteusement d'une langue à qui il a rendu de si longs services, sans qu'on sût quel mot lui substituer¹ ? *Cil*² a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française ; il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli. *Douloureux* ne vient pas plus naturellement de *douleur*, que de *chaleur* vient *chaleureux*³ ou *chaloureux*⁴ : celui-ci se passe, bien que ce fût une richesse pour la langue, et qu'il se dise fort juste où *chaud* ne s'emploie qu'improprement. *Valeur* devoit aussi nous conserver *valeureux*⁵ ; *haine*, *haineux*⁶ ; *peine*, *peineux*⁷ ;

participe du verbe archaïque *molere*, accumuler (d'où *moles*). Voyez le *Dictionnaire* de Littré.

1. Gomberville se vantait de n'avoir pas mis une seule fois le mot *car* dans son roman de *Polexandre* (1632), et Coëffeteau tenta également de s'en passer. Voiture prit la défense de ce mot dans sa LII^e Lettre (à M^le de Rambouillet), où il est question de la *persécution essuyée* par ce mot. Voyez l'*Histoire de l'Académie française* par Pellisson et d'Olivet (t. II, p. 52, édit. Livet) ; les *Nouvelles remarques* de Vaugelas, p. 446 ; la *Requête des dictionnaires* de Ménage, etc.

2. *Cil* ou *cel* a fait place à *celui* dans les premières années du xvii^e siècle. Antérieurement, *celui* était le cas régime de *cil* ou *cel*, plus anciennement *icil*, qui venait de *ecce ille*. Voyez Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 178.

3. Richelet (*Dictionnaire françois*, 1680) et Furetière (*Dictionnaire françois*, 1690) déclarent que « ce mot ne se dit guère. » Selon M. Littré (*Dictionnaire*), « ce mot a repris faveur depuis La Bruyère. »

4. Le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) donne la double forme *chaleureux* et *chaloureux*. La seconde est indiquée par M. Littré (*Dictionnaire*) comme genevoise.

5. Selon Richelet (1680) et le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), le mot *valeureux* « est plus de la poésie que de la prose. »

6. Richelet (1680) et Furetière (1694) notent *haineux* comme un « vieux mot. » Le *Dictionnaire de l'Académie* accepte ce mot dès 1694.

7. *Peineux* est omis par Richelet et n'est accepté par Furetière et par le

*fruit, fructueux*¹; *pitié, piteux*²; *joie, jovial*³; *foi, féal*⁴; *cour, courtois*⁵; *gîte, gisant*⁶; *haleine, haléné*⁷; *vanterie, vantard*⁸; *mensonge, mensonger*⁹; *coutume, coutumier*¹⁰ : comme *part* maintient *partial*; *point. pointu*

Dictionnaire de l'Académie (1694) que dans cette locution : « semaine pei-neuse » (la semaine sainte).

1. *Fructueux* est enregistré par Richelet, Furetière et l'Académie, mais avec cette remarque, qui est restée vraie, que ce mot ne se prend qu'au figuré.

2. *Piteux* est admis par Furetière et l'Académie; Richelet fait seulement cette réserve, encore exacte aujourd'hui, que « c'est une expression du style simple et comique. »

3. *Jovial* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Richelet; mais il est dans ceux de Furetière et de l'Académie.

4. *Féal* est admis par l'Académie dès 1694. Richelet et Furetière font cette réserve que c'est « un terme de chancellerie, » et Richelet ajoute : « ce mot s'emploie au burlesque quelquefois. »

5. *Courtois*, selon Bouhours (*Remarques nouvelles sur la langue*, 1675), n'est plus « du bel usage; » selon Richelet (1680), « quoiqu'on trouve ce mot dans de bons auteurs, on ne s'en sert plus guère. » Selon un certain Callières (*Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, 1693), « *courtois* n'est plus guère dans le commerce des gens du monde, et *civil* a pris sa place. » Les *Dictionnaires* de Furetière et de l'Académie l'enregistrent sans observation (1694).

6. *Gisant* est accepté par Richelet, par Furetière et par l'Académie.

7. *Haléné* ou *haleiné*. Mot accepté par Richelet, Furetière et l'Académie, au figuré et dans le double sens : 1° de *sentir* (comme on sent le gibier); exemple donné par Furetière : « Dès qu'un filou a haléné un provincial riche et qui joue, il ne le quitte point qu'il ne l'ait entièrement ruiné; » 2° d'*infecter* (de son haleine); exemple donné par l'Académie : « Dès que ces fripons eurent haléné ce jeune homme, ils le rendirent fripon et débauché. » Peut-être ne serait-il pas impossible de ramener le second sens au premier.

8. Richelet, Furetière et l'Académie mettent dans leurs *Dictionnaires* *vanteux* et omettent *vantard*. L'usage a prononcé contre eux en faveur de La Bruyère.

9. *Mensonger* est accepté par Richelet; mais Furetière n'y voit que « un vieux mot hors d'usage, » et l'Académie une expression « plus employée en poésie qu'en prose. »

10. *Coutumier* n'est donné par Richelet que comme « un terme de palais. » Exemple : droit coutumier. L'Académie l'accepte en poésie, mais seulement au féminin. Furetière l'enregistre sans observation.

et *pointilleux*; *ton*, *tonnant*; *son*, *sonore*; *frein*, *effréné*; *front*, *effronté*; *ris*, *ridicule*; *loi*, *loyal*; *cœur*, *cordial*; *bien*, *benin*; *mal*, *malicieux*. *Heur* se plaçoit où *bonheur* ne sauroit entrer¹; il a fait *heureux*, qui est si françois, et il a cessé de l'être: si quelques poètes s'en sont servis, c'est moins par choix que par la contrainte de la mesure. *Issue* prospère, et vient d'*issir*, qui est aboli². *Fin* subsiste sans conséquence pour *finer*³, qui vient de lui, pendant que *cesse* et *cesser* règnent également. *Verd* ne fait plus *verdoyer*⁴, ni *fête*, *fétoyer*⁵, ni *larme*, *larmoyer*⁶, ni *deuil*, *se douloir*, *se condouloir*⁷, ni *joie*, *s'éjouir*⁸, bien qu'il fasse toujours *se réjouir*, *se conjouir*, ainsi qu'*orgueil*, *s'enorgueillir*. On

1. *Heur* est accepté par Furetière et l'Académie. Selon Richelet, il est « bas et peu usité. »

2. Richelet, Furetière et l'Académie, d'accord avec l'usage qui a prévalu, n'admettent que le participe de ce verbe : *issu*.

3. *Finer* ne se trouve pas dans les *Dictionnaires* de Richelet, de Furetière et de l'Académie, qui ne donnent que *finir*. « L'ancien français, pour éviter l'i dans deux syllabes consécutives, disait *fenir*, verbe d'ailleurs peu usité; celui qui l'était le plus était *finer*, dérivé directement du substantif *finis*, fin, et appartenant à la 1^{re} conjugaison. » (Littré, *Dictionn. franç.*)

4. *Verdoyer* est noté comme « vieux » par le *Dictionnaire de l'Académie*: celui de Richelet ne donne que le participe *verdoyant*.

5. *Fétoyer* ou *festoyer* se trouve dans les *Dictionnaires* de Richelet, de Furetière et de l'Académie, comme verbe actif, synonyme de *régaler*. Les derniers exemples que donne le *Dictionnaire* de M. Littré pour ce mot, autrefois fort usité, sont d'Amyot, Saint-Gelais et Voiture.

6. *Larmoyer* est donné comme « rare » ou « de peu d'usage » par Richelet et Furetière; « il vieillit, » dit l'Académie.

7. *Douloir* est omis par Richelet, qui donne *se condouloir*. « *Se condouloir* est fort bien dit, » avait décidé Vaugelas (*Remarques*, 1647.) « Il n'est presque plus d'usage, » disait l'Académie, en 1694. Le *Dictionnaire* de M. Littré cite encore des exemples de l'infinitif de ce verbe dans La Rochefoucauld et Saint-Simon.

8. *S'éjouir* est omis par Richelet, Furetière et l'Académie. Les autorités ne lui manquent pas cependant. Le *Dictionnaire* de M. Littré en cite de La Fontaine, de Pascal et de Saint-Simon, et il déclare ce mot « encore bon, quoique un peu vieilli. »

a dit *gent*, le corps *gent* : ce mot si facile, non-seulement est tombé, l'on voit même qu'il a entraîné *gentil* dans sa chute¹. On dit *diffamé*, qui dérive de *fame*, qui ne s'entend plus². On dit *curieux*, dérivé de *cure*, qui est hors d'usage³. Il y avoit à gagner de dire *si que* pour *de sorte que* ou *de manière que*⁴, *de moi*⁵ au lieu de

1. « *Gentil* étoit autrefois un mot élégant, et nos anciens auteurs s'en servent beaucoup. Tout est *gentil* parmi eux : le *gentil rossignol*. le *gentil printemps*, un *gentil exercice*, une *gentille entreprise*. Mais maintenant on n'en use point dans les livres : on ne le dit que dans la conversation ; encore ne le dit-on pas trop sérieusement. Une femme dira en parlant d'elle : *Je ne suis ni jeune ni gentille*. On dit à demi en riant : *C'est un gentil esprit, c'est un gentil cavalier ; vous êtes gentil*, pour dire *vous êtes plaisant*. » (Le père Bouhours, *Remarques nouvelles*, 2^e édition, 1676, p. 21 et 22.) — « *Gent*, adjectif, mot vieux et burlesque pour dire *propre*... — *Gentil*... est burlesque, et en sa place, lorsqu'on parle sérieusement, on dit *joli*. » Richelet, Furetière et l'Académie admettent le mot *gentil* sans observation.

2. « *Fame*..., renommée, réputation. Il n'est en usage qu'en cette phrase de pratique : *Rétabli en sa bonne fame et renommée*. » (*Dictionnaire* de Furetière et de l'Académie.)

3. *Cure*. Ce mot, dans le sens de *soin*, n'est pas donné par Richelet. Selon Furetière et l'Académie, c'est un « vieux mot. Il n'a plus d'usage qu'en cette phrase proverbiale : *On a beau prêcher à qui n'a cure de bien faire*. » La Fontaine s'en est servi dans la fable du *Meunier, son Fils et l'Ane* : « Le meunier n'en a cure... » De même Saint-Simon et P.-L. Courier. (Voyez le *Dictionn. franç.* de Littré.)

4. *Si que*, selon Vaugelas (*Remarques*, p. 435), est « tout à fait barbare ; » *de façon que*, *de manière que*, sont locutions « si peu élégantes qu'il n'y avoit pas un bon auteur qui s'en servit. » — « Elles sont aujourd'hui dans la bouche de plusieurs personnes, et quelques-uns de nos bons auteurs les emploient. » (Bouhours, *Remarques nouvelles*, 1676, p. 595.) Elles sont admises dans les *Observations de l'Académie française sur les Remarques de Vaugelas*, p. 428.

5. « *De moi* est fort bon et fort élégant, mais j'éviterois de le mettre souvent en prose, et me contenterois de l'avoir employé une fois ou deux dans un juste volume. Mon usage ordinaire seroit *pour moi*, comme c'est celui de tout le monde, soit en parlant ou en écrivant. *De moi* semble être consacré à la poésie, et *pour moi* à la prose... » (Vaugelas, *Remarques*, p. 193.) — « *De moi* est incomparablement meilleur en vers que *pour moi*... Mais comme il faut toujours dire *de moi* en vers quand on le peut, il ne le faut jamais dire en prose... » (*Observations de M. Ménage*, etc.,

pour moi ou de *quant à moi*¹; de dire *je sais que c'est qu'un mal*², plutôt que *je sais ce que c'est qu'un mal*, soit par l'analogie latine, soit par l'avantage qu'il y a souvent à avoir un mot de moins à placer dans l'oraison. L'usage a préféré *par conséquent* à *par conséquence*, et *en conséquence* à *en conséquent*, *façons de faire* à *manières de faire*, et *manières d'agir* à *façons d'agir*...; dans les verbes, *travailler à ouvrir*³, *être accoutumé à souloir*⁴, *convenir à durer*⁵, *faire du bruit à bruire*⁶, *injurier à vilainer*⁷, *piquer à poindre*⁸, *faire ressou-*

1675, p. 427.) — Malherbe s'en est servi plusieurs fois, par exemple dans ses *Stances à Dupérier* :

De moi, déjà deux fois d'une pareille foudre
Je me suis vu perclus.

1. *Quant à moi* est condamné par Vaugelas (*Remarques*, p. 193), Bouhours (*Remarques nouvelles*, 1676, p. 586) et Ménage (*Observations*, etc.. p. 426), mais admis dans les *Observations de l'Académie françoise sur les Remarques de Vaugelas*, p. 63.

2. « On ne dit plus guère maintenant *que c'est*, comme l'on disait autrefois. On dit *ce que c'est*. Par exemple, M. de Malherbe dit : *Il n'y a point de loy qui nous apprenne que c'est que l'ingratitude*. Aujourd'hui l'on dit *ce que c'est que...* » (Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*.) Voyez les *Observations de l'Académie françoise sur les Remarques de Vaugelas*, p. 196.

3. « *Ouvrer*... n'est guère en usage qu'en cette phrase : Il est défendu par les réglemens de police d'*ouvrer* les fêtes et les dimanches. (Furetière.) — Selon Richelet et l'Académie (1694), ce verbe « n'est plus en usage qu'au participe *ouvré*. »

4. « *Souloir*... ce verbe est vieux et hors d'usage. » (Richelet.) — « Vieux mot... On le dit encore en pratique : Il *souloit* y avoir là une perte... Le temps a bien changé; il n'est plus comme il *souloit* être. » (Furetière.) — « Il ne s'est guère dit qu'à l'imparfait. Il est vieux. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.) — Étymologie : *solere*.

5. Ce mot est noté comme burlesque par Richelet (1680), et comme « bas » par l'Académie (1694). Furetière l'accepte sans réserve.

6. Ce mot est accepté par Richelet, l'Académie (1694) et Furetière. Ce dernier seulement en restreint l'emploi à un petit nombre de phrases, comme : « On entendoit *bruire* le vent, le tonnerre dans cette tempête. »

7. *Vilainer* ne se trouve pas dans les *Dictionnaires* de Richelet, de Furetière et de l'Académie.

8. *Poindre* est noté comme « peu usité » par les trois Dictionnaires.

venir à *ramenteroïr* ¹...; et dans les noms, *pensées* à *pensers* ², un si beau mot, et dont le vers se trouvoit si bien ! *grandes actions* à *prouesses* ³, *louanges* à *los* ⁴, *méchanceté* à *mauvaistié* ⁵, *porte* à *huis* ⁶, *navire* à *nef* ⁷, *armée* à *ost* ⁸, *monastère* à *monstier* ⁹, *prairies* à *prées* ¹⁰..., tous mots qui pouvoient durer ensemble d'une égale beauté, et rendre une langue plus abondante ¹¹. L'usage a, par l'addition, la suppression, le chan-

1. Furetière seul donne ce mot, mais comme « vieux. »

2. Furetière accepte ce mot sans réserve : Richelet et l'Académie (1694) en restreignent l'emploi à la poésie.

3. *Prouesse*. « Les délicats du temps ne veulent plus qu'on use de ce mot et disent qu'il est vieux. » (Furetière.) Parmi ces délicats était Vaugelas (*Remarques sur la langue françoise*, 1647). Richelet n'admet ce mot que « dans le discours plaisant et familier. »

4. Richelet (1680) et l'Académie (1694) n'admettent le mot *los* que dans le burlesque. Ce mot se trouve encore employé dans le sens relevé, chez La Fontaine et Saint-Simon. (Voyez le *Dictionnaire* de M. Littré.)

5. *Mauvaistié* ne se trouve ni dans Richelet ni dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Furetière donne ce mot.

6. *Huis*. « Ce mot est vieux et ne se dit plus guère qu'en matière de Palais. » (Richelet.) C'est aussi l'avis de Furetière et de l'Académie.

7. Richelet, Furetière et l'Académie sont d'accord pour signaler *nef*, dans le sens de navire, comme poétique, et ne pouvant trouver place en prose que dans le style burlesque.

8. *Ost* (du latin *hostis*) était tout à fait inusité au xvii^e siècle. Dès le xv^e siècle, ce mot avait été remplacé par le mot *armée*.

9. *Monstier* ou *moustier* (abréviation de *monasterium*) était également tout à fait inusité dès le xv^e siècle.

10. *Prées* (prata) avait fait place, dès le xv^e siècle, à *pré* et à *prairie*.

11. Fénelon, comme La Bruyère, exprime le regret de voir la langue s'appauvrir en perdant un certain nombre de mots qui eussent mérité d'être conservés : « Notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases ; il me semble même qu'on l'a gênée et appauvrie depuis environ cent ans, en voulant la purifier. Il est vrai qu'elle étoit encore un peu informe et trop *verbeuse*. Mais le vieux langage se fait regretter, quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et dans les plus sérieux : il avoit je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on en a introduit. D'ailleurs je voudrois n'y perdre aucun, et en acquérir de nouveaux ; je voudrois autoriser tout terme

gement ou le dérangement de quelques lettres, fait *frelater* de *fralater*¹, *prouer* de *preuer*², *profit* de *proufit*, *froment* de *froument*, *profil* de *pouřil*, *provision* de *pourveoir*, *promener* de *pourmener*, et *promenade* de *pourmenade*³. Le même usage fait, selon l'occasion, d'*habile*, d'*utile*, de *facile*, de *docile*, de *mobile* et de *fertile*, sans y rien changer, des genres différents : au contraire de *vil*, *vile*, *subtil*, *subtile*, selon leur terminaison, masculins ou féminins⁴. Il a altéré les terminaisons anciennes : de *scel* il a fait *sceau*, de *mantel*, *manteau* : de *capel*, *chapeau* ; de *coutel*, *couteau* ; de *hamel*, *hameau* ; de *damoisel*, *damoiseau* ; de *jouvenel*, *jouvenceau*⁵ ; et cela sans que l'on voie guère ce que la langue françoise gagne à ces différences et à ces changements. Est-ce donc faire pour le progrès d'une langue, que de déférer à l'usage ? Seroit-il mieux de secouer le joug de

qui nous manque, et qui a un son doux... » *Les Occupations de l'Académie françoise*, § III.

1. *Frelater* est plus près que *fralater* de son étymologie (le mot flamand *verlaten*, qui signifiait *transvaser*).

2. « Quelques-uns disent *preuer* ; mais ordinairement on dit et on écrit *prouer*. » (Bichelet, *Diction. fr.*, 1680).

3. On voit dans tous ces mots un fait commun. La langue populaire avait transformé en *prou* ou *pour*, et en *frou* ou *frou* les syllabes latines *pro*, *fro* ; de là *proufit* (de *proficere*), *froument* ou *foument* (de *fromentum*), etc. Ce sont les grammairiens du xvi^e siècle, c'est-à-dire les savants, qui ont ramené ces mots à leur forme étymologique.

4. Cette différence ne tient pas à un caprice de la langue. Elle s'explique par ce fait que les adjectifs en *il* qui ont le féminin en *ile* viennent de mots latins dont l'*i* est long et frappé de l'accent, tandis que les adjectifs en *ile* pour les deux genres viennent de mots latins dont l'*i* est bref et non accentué.

5. Ce n'est que depuis ces dernières années qu'on s'est rendu compte de ces changements, dont La Bruyère se fait une idée inexacte. Dans l'ancienne langue, ces sortes de substantifs se terminaient en *els* ou en *aus* au cas sujet du singulier, en *el* au cas régime. La forme *au* a fini par prévaloir, en perdant au singulier l'*s* du cas sujet.

son empire si despotique? Faudrait-il, dans une langue vivante, écouter la seule raison, qui prévient les équivoques, suit la racine des mots et le rapport qu'ils ont avec les langues originaires dont ils sont sortis, si la raison d'ailleurs veut qu'on suive l'usage ¹ ?

Si nos ancêtres ont mieux écrit que nous, ou si nous l'emportons sur eux par le choix des mots, par le tour et l'expression, par la clarté et la brièveté du discours, c'est une question souvent agitée, toujours indécise. On ne la terminera point en comparant, comme l'on fait quelquefois, un froid écrivain de l'autre siècle aux plus célèbres de celui-ci, ou les vers de Laurent ², payé pour ne plus écrire, à ceux de MAROT et de DESPORTES ³. Il faudrait, pour prononcer juste sur cette matière,

1. Le respect de l'*usage*, telle est la conclusion à laquelle, malgré bien des projets de réforme, aboutissent toujours les discussions grammaticales, pour peu qu'elles ne soient pas égarées par l'esprit de système :

... Si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

(HORACE, *Art poétique*, vers 71.)

2. Laurent avait versifié les opuscules suivants : *Relations du carrousel Dauphin, et courses de festes faites à Versailles le 4 mars 1685; la Magnifique adresse des chevaliers Mauves au grand carrousel Dauphin à Versailles le 1^{er} et 2 juin 1685; Lettres en vers à Leurs Altesses Royales MOXSEUR et MADAME, ou Relation de ce qui s'est passé à la feste Dauphine de Chantilly depuis le 22 aoust jusqu'au 30 du mesme mois; Élégie sur la mort de la reine d'Espagne arrivée en 1689*. M. Éd. Fournier (*Comédie de La Bruyère*, t. II, p. 369) a pensé que Laurent est le même que Robinet, le versificateur qui continua jusqu'en 1670 la *Gazette rimée* de Loret, sous le pseudonyme de *du Lorens*. On ignore comment il fut payé pour ne plus écrire. Peut-être ses plates Chroniques et relations de fêtes princières lui valurent-elles, avec une mince gratification, quelque avis de ce genre.

3. Desportes est un des poètes de la fin du XVII^e siècle que Boileau a cités, comme ayant profité du discrédit où était tombé Ronsard :

Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

(*Art poétique*, II.)

opposer siècle à siècle, et excellent ouvrage à excellent ouvrage, par exemple les meilleurs rondeaux de BENSERADE ou de VOITURE à ces deux-ci, qu'une tradition nous a conservés, sans nous en marquer le temps ni l'auteur ¹ :

Bien à propos s'en vint Ogier ² en France
 Pour le païs de mescreans monder :
 Ja n'est besoin de conter sa vaillance,
 Puisqu'ennemis n'osoient le regarder.

Or quand il eut tout mis en assurance,
 De voyager il voulut s'enharder,
 En Paradis trouva l'eau de jouvance,
 Dont il se sceut de vieillesse engarder
 Bien à propos.

Puis par cette eau son corps tout decrepité
 Transmué fut par maniere subite
 En jeune gars, frais, gracieux et droit.

Grand dommage est que cecy soit sornettes :
 Filles connoy qui ne sont pas jeunettes,
 A qui cette eau de jouvance viendrait
 Bien à propos.

1. Ces deux rondeaux ne sont pas aussi propres que le pense La Bruyère à décider la question posée par lui. Car ce sont évidemment des pastiches, comme les *Poésies de Clotilde de Surville*, publiées en 1803 (par M. de Vanderbourg). Dès 1715, La Monnoye, dans le *Menagiana* (t. II, 280), les déclarait « modernes, » attribuait le premier à un certain évêque de Rieux, en Languedoc, et démontrait « qu'ils n'étaient nullement dans les règles des anciens rondeaux. » M. Paulin Paris (voyez les notes de l'édition de Walckenaer, p. 747) y remarque l'absence de tout hiatus; ce qui ne permet pas, selon lui, de croire qu'ils aient été composés avant la fin du xvi^e siècle. Il signale d'ailleurs plusieurs notes d'une ancienneté douteuse. — Ces rondeaux faisaient partie des « quatre rondeaux antiques » publiés en tête d'un *Recueil de divers rondeaux* (imprimé en 1639 chez A. Courbé) et dans les *Pièces intéressantes et peu connues* de La Place (t. III, p. 341).

2. Ogier le Danois, héros de plusieurs *chansons de geste*.

De cettuy preux ^a mains grands cleres ont écrit
 Qu'oneques dangier n'étonna son courage :
 Abusé fut par le ma'in esprit,
 Qu'il épousa sous féminin visage.

Si piteux cas à la fin decouvrit
 Sans un seul brin de peur ny de dommage,
 Dont grand renom par tout le monde acquit,
 Si qu'on tenoit tres honneste langage
 De cettuy preux.

Bien-tost après fille de Roy s'esprit
 De son amour, qui volentiers ^b s'offrit
 Au bon Richard en second mariage.

Donc s'il vaut mieux de diable ou femme avoir,
 Et qui des deux bruit plus en ménage,
 Ceulx qui voudront, si le pourront sçavoir
 De cettuy preux ^c.

^a « D'iceluy preux. » (7^e édition.) — « De cettuy » (texte de la 8^e et de la 9^e). De même plus loin, à la fin du 7^e et du dernier quatrain.

^b « Volontiers. » (7^e édition.)

^c Tous les alinéas compris sous le n^o 73 sont de la 7^e édition.

DE LA CHAIRE¹.

[1] LE discours chrétien est devenu un spectacle. Cette tristesse évangélique qui en est l'âme ne s'y remarque plus : elle est suppléée par les avantages de la mine^a, par les inflexions de la voix, par la régularité du geste, par le choix des mots, et par les longues énumérations. On n'écoute plus sérieusement la parole sainte : c'est une sorte d'amusement entre mille autres ; c'est un jeu où il y a de l'émulation et des parieurs.

^a « L'avantage de la mine. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. Pour bien saisir l'intérêt qu'offre ce chapitre et bien voir la place qui lui appartient dans l'histoire de la prédication en France, il importe de préciser les dates. Ce chapitre a été publié en 1688, et les dernières additions qu'il a reçues sont de 1694 (8^e édition). Des grands prédicateurs de la fin du xvii^e siècle, un seul n'a pu être entendu par La Bruyère : c'est Massillon, dont les premières prédications, à Paris, ne remontent pas avant 1696. La Bruyère a pu entendre les prédécesseurs immédiats de Bossuet : le père Claude de Lingendes, de la Société de Jésus, mort en 1660; les Pères Le Jeune et Senault, de l'Oratoire, morts l'un et l'autre en 1672. Bossuet prêcha, à Paris, de 1659 à 1669; Bourdaloue prêcha dans cette ville à partir de 1663; Mascaron à partir de 1666; Fléchier à partir de 1670; Fénelon à partir de 1675. Vers l'époque où La Bruyère publia ce chapitre, Fénelon écrivait sur le même sujet ses *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, ouvrage publié seulement en 1718. En 1666, l'avocat G. Guéret avait publié des *Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau*. Bossuet a consacré à l'éloquence de la chaire trois sermons : *Sur le respect dû à la parole de Dieu* (1660, pour le deuxième dimanche de carême); *Sur la parole de Dieu* (1661, pour le deuxième dimanche de carême); *Sur la prédication évangélique* (1662, pour le premier dimanche de carême). On trouve dans les OEuvres d'Ant. Arnauld (1612-

[2] L'éloquence profane est transposée pour ainsi dire du barreau, où LE MAÎTRE, PUCELLE et FOURCROY¹ l'ont fait régner, et où elle n'est plus d'usage², à la chaire, où elle ne doit pas être³.

L'on fait assaut d'éloquence jusqu'au pied de l'autel et en la présence des mystères^b. Celui qui écoute s'établit juge de celui qui prêche, pour condamner ou pour applaudir, et n'est pas plus converti par le discours qu'il favorise que par celui auquel il est contraire. L'orateur plaît aux uns, déplaît aux autres, et convient avec tous en une chose³, que comme il ne cherche point à les rendre meilleurs, ils ne pensent pas aussi à le devenir.

Un apprenti^c est docile, il écoute son maître, il profite de ses leçons, et il devient maître. L'homme indocile critique le discours du prédicateur, comme le livre du philosophe, et il ne devient ni chrétien ni raisonnable^d.

^a Édition 4^e.

^b « Jusques aux pieds de l'autel et dans la chaire de la vérité. »

^c « Un apprentif. » (Texte des éditions originales.)

^d Édition 4^e.

1694) des *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs* ; et des observations sur le même sujet dans les *Pensées* de Bourdaloue (t. XIV). On peut voir sur ce sujet le livre de l'abbé Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire* (1777) ; P. Jacquinet, *Des Prédicateurs du xvii^e siècle avant Bossuet* ; Gandar, *Études sur les sermons de Bossuet et Choix des sermons de Bossuet*, où se trouve celui *Sur la parole de Dieu* ; l'abbé Hurel, *les orateurs sacrés à la cour de Louis XVI* ; A. Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, etc.

1. Avocats du Parlement de Paris, qui ont eu au xvii^e siècle une réputation d'éloquence : Antoine Le Maître (1608-1658). On a de lui un *Becueil de Plaidoyers* (1654). — Pucelle (Claude) est le père de l'abbé René Pucelle (1655-1745), conseiller-clerc au Parlement, qui se fit un nom plus tard, par son ardeur à combattre la bulle *Unigenitus*. — Fourcroy, ami de Molière et de Boileau, mort en 1691.

2. Voyez le chapitre *De quelques usages*, n^o 42.

3. Voyez le *Lexique* au mot *Convaincre*.

[3] Jusqu'à ce qu'il revienne un homme qui, avec un style nourri des saintes Écritures, explique au peuple la parole divine uniment et familièrement¹, les orateurs et les déclamateurs seront suivis.

[4] Les citations profanes, les froides allusions, le mauvais pathétique, les antithèses, les figures outrées ont fini : les portraits finiront², et feront place à une simple explication de l'Évangile, jointe aux mouvements qui inspirent la conversion.

[5] Cet homme que je souhaitois impatientement, et que je ne daignois pas espérer de notre siècle, est enfin venu.

1. C'est, selon les clefs, une allusion à l'abbé Le Tourneur ou Le Tourneux, mort en 1680.

« Le roi disoit un jour à Boileau : « Quel est un prédicateur nommé « Le Tourneux ? On dit que tout le monde y court : est-il si habile ? — Sire, « reprit Boileau, c'est un prédicateur qui prêche l'Évangile. » Le roi lui demanda d'en dire sérieusement son sentiment. Il répondit : « Quand il « monte en chaire, il fait si peur par sa laideur qu'on voudrait l'en voir sor- « tir ; et quand il a commencé à parler, on craint qu'il n'en sorte. » (L. Racine, *Mémoires sur la vie de J. Racine.*)

2. La Bruyère signale encore, dans son *Discours sur Théophraste*, le mode des portraits chez les prédicateurs du XVII^e siècle. L'exemple venait de Bourdaloue ; mais ses imitateurs n'y apportaient pas le sérieux du maître : « Pour aller droit à la réformation des mœurs, il commençoit toujours par établir sur des principes bien liés et bien déduits une proposition morale ; et après, de peur que l'auditeur ne se fit point l'application de ces principes, il la faisoit lui-même par un détail merveilleux, où la vie des hommes étoit peinte au naturel. Or ce détail étant ce qu'il y avoit de plus neuf, et ce qui, par conséquent, frappa d'abord le plus dans le P. Bourdaloue, ce fut aussi ce que les jeunes prédicateurs tâchèrent le plus d'imiter. On ne vit que *portraits*, que *caractères* dans leurs sermons. De l'accessoire ils firent le principal, et d'une très-petite partie le tout. » (D'Olivet, *Hist. de l'Acad. française.*)

Boileau a dit, *Satire X* (1693) :

Nouveau prédicateur, aujourd'hui, je l'avoue,
Écolier ou plutôt singe de Bourdaloue,
Je me plais à remplir mon sermon de portraits.

Les courtisans, à force de goût et de connoître les bien-séances, lui ont applaudi ; ils ont, chose incroyable ! abandonné la chapelle du Roi, pour venir entendre avec le peuple la parole de Dieu annoncée par cet homme apostolique¹. La ville n'a pas été de l'avis de la cour : où il a prêché, les paroissiens ont déserté, jusqu'aux marguilliers ont disparu ; les pasteurs ont tenu ferme, mais les ouailles se sont dispersées, et les orateurs voisins en ont grossi leur auditoire. Je devois le prévoir, et ne pas dire qu'un tel homme n'avoit qu'à se montrer pour être suivi, et qu'à parler pour être écouté : ne savois-je pas quelle est dans les hommes, et en toutes choses, la force indomptable de l'habitude ? Depuis trente années on prête l'oreille aux rhéteurs, aux déclamateurs, aux *énumérateurs* ; on court² ceux qui peignent en grand ou en miniature³. Il n'y a pas longtemps qu'ils avoient des chutes ou des transitions ingénieuses, quelquefois même si vives et si aiguës qu'elles pouvoient passer pour épi-

¹ « Mignature. » (Orthographe des éditions originales.)

1. « Le père Séraphin, capucin. » (*Note de la Bruyère*). Le père Séraphin, capucin, prêcha dès 1671, dans diverses paroisses de Paris, et, en 1692, à l'église paroissiale de Versailles. En 1696, il prêcha au château et devant la cour : « le roi déclara que ses sermons étoient plus de son goût qu'aucun qu'il eût jamais entendu. » (*Mémoires de Dangeau*, t. V, p. 376). « Ses sermons, dont il répétoit souvent deux fois de suite les mêmes phrases, et qui étoient fort à la capucine, plurent fort au roi, et il devint à la mode de s'y empresser et de l'admirer, et c'est de lui, pour le dire en passant, qu'est venu ce mot si répété depuis : *Sans Dieu point de cervelle*. Il ne laissa pas d'être hardi devant le roi... » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 322.) L'abbé Legendre est fort sévère pour ce prédicateur : « M^{me} de Maintenon, qui peut-être appréhendait la langue trop libre de ce bonhomme, lui a fait, pour le contenter, prêcher deux carêmes à Versailles. De talent, il n'en avoit point, que celui de crier bien fort et de dire crûment des injures. » (*Mémoires*, p. 13.)

2. Voyez le *Lexique* à ce mot.

grammes : ils les ont adoucies, je l'avoue, et ce ne sont plus que des madrigaux. Ils ont toujours, d'une nécessité indispensable et géométrique, trois sujets admirables de vos attentions : ils prouveront une telle chose dans la première partie de leur discours, cette autre dans la seconde partie, et cette autre encore dans la troisième. Ainsi vous serez convaincu d'abord d'une certaine vérité, et c'est leur premier point ; d'une autre vérité, et c'est leur second point ; et puis d'une troisième vérité, et c'est leur troisième point : de sorte que la première réflexion vous instruira d'un principe des plus fondamentaux de votre religion ; la seconde, d'un autre principe qui ne l'est pas moins ; et la dernière réflexion, d'un troisième et dernier principe, le plus important de tous, qui est remis pourtant, faute de loisir, à une autre fois. Enfin, pour reprendre et abrégé cette division et former un plan... — Encore, dites-vous, et quelles préparations pour un discours de trois quarts d'heure qui leur reste à faire ! Plus ils cherchent à le digérer et à l'éclaircir, plus ils s'embrouillent. — Je vous crois sans peine, et c'est l'effet le plus naturel de tout cet amas d'idées qui reviennent à la même, dont ils chargent sans pitié la mémoire de leurs auditeurs. Il semble, à les voir s'opiniâtrer à cet usage, que la grâce de la conversion soit attachée à ces énormes partitions ¹. Comment néanmoins

1. « Les divisions, dit Fénelon, mettent dans le discours un ordre qui n'est qu'apparent. De plus, elles dessèchent et gênent le discours ; elles le coupent en deux ou trois parties qui interrompent l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit produire : il n'y a plus d'unité véritable, ce sont deux ou trois discours différents qui ne sont unis que par une liaison arbitraire. Le sermon d'avant-hier, celui d'hier et celui d'aujourd'hui, pourvu qu'ils soient d'un dessein suivi, font autant ensemble un tout et un corps de discours, que les trois points d'un de ces sermons font un tout entre eux. » (*Deuxième Dialogue sur l'Éloquence.*)

seroit-on converti par de tels apôtres, si l'on ne peut qu'à peine les entendre articuler, les suivre et ne les pas perdre de vue ? Je leur demanderois volontiers qu'au milieu de leur course impétueuse, ils voulussent plusieurs fois reprendre haleine, souffler un peu, et laisser souffler leurs auditeurs. Vains discours, paroles perdues ! Le temps des homélies ¹ n'est plus ; les Basiles, les Chrysostomes ² ne le ramèneroient pas ; on passeroit en d'autres diocèses pour être hors de la portée de leur voix et de leurs familières instructions. Le commun des hommes aime les phrases et les périodes, admire ce qu'il n'entend pas ³, se suppose instruit, content de décider entre un premier et un second point, ou entre le dernier sermon et le pénultième ⁴.

[6] Il y a moins d'un siècle qu'un livre françois étoit un certain nombre de pages latines, où l'on découvroit quelques lignes ou quelques mots en notre langue. Les passages, les traits et les citations ⁴ n'en étoient pas de-

^a Édition 8^e.

1. « Homélies. » « Photius distingue l'*homélie* du *sermon*, en ce que l'*homélie* se faisoit familièrement dans les églises par les prélats qui interrogeoient le peuple, et qui en étoient interrogés, comme dans une conférence (*ὁμιλία*) : au lieu que les *sermons* s'y faisoient en chaire, à la manière des orateurs. » (Furetière.)

2. Saint Basile, né à Césarée, en Cappadoce, vers l'an 329, mort en 379. — Saint Jean Chrysostome, né à Antioche, en 344, mort en 407.

3. Voyez la même remarque à propos du théâtre, dans le chapitre des *Ouvrages de l'esprit*, n^o 8. — « Quand je lis quelque chose et que je ne l'entends pas, je suis toujours dans l'admiration, » dit le baron dans *la Fausse Agnès*, de Destouches (I, 2).

4. Voyez le discours de l'Intimé dans *les Plaideurs* (acte III, scène III), et le Commentaire de L. Racine dans ses *Remarques sur les tragedies de J. Racine*. Voyez aussi, sur l'abus des citations, Fénelot, *Premier Dialogue sur l'Eloquence*.

meurés^a là : Ovide et Catulle achevoient de décider du mariage et des testaments, et venoient avec les *Pandectes* au secours de la veuve et des pupilles. Le sacré et le profane ne se quittoient point ; ils s'étoient glissés ensemble jusque dans la chaire : saint Cyrille, Horace, saint Cyprien, Lucrece, parloient alternativement ; les poëtes étoient de l'avis de saint Augustin et de tous les Pères ; on parloit latin, et longtems, devant des femmes et des marguilliers ; on a parlé grec. Il falloit savoir prodigieusement pour prêcher si mal. Autre temps, autre usage : le texte est encore latin, tout le discours est françois, et d'un beau françois ; l'Évangile même n'est pas cité. Il faut savoir aujourd'hui très-peu de chose pour bien prêcher^b.

[7] L'on a enfin banni la scolastique de toutes les chaires des grandes villes, et on l'a reléguée dans les bourgs et dans les villages pour l'instruction et pour le salut du laboureur ou du vigneron^c.

[8] C'est avoir de l'esprit que de plaire au peuple dans un sermon par un style fleuri¹, une morale enjouée, des figures réitérées, des traits brillants et de vives descriptions ; mais ce n'est point en avoir assez. Un meilleur esprit néglige ces ornemens étrangers^d, indignes de ser-

^a « N'en étoient pas demeuré. » (Texte des éditions originales.)

^b Édition 5^e.

^c Édition 4^e.

^d « Un meilleur esprit condamne dans les autres, et néglige pour soi ces ornemens étrangers. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. « J'avoue que le genre fleuri a ses grâces ; mais elles sont d'placées dans les discours où il ne s'agit point d'un jeu d'esprit plein de délicatesse,

vir à l'Évangile : il prêche simplement, fortement, chrétiennement.

[9] L'orateur fait de si belles images de certains désordres, y fait entrer des circonstances si délicates, met tant d'esprit, de tour et de raffinement dans celui qui pèche, que si je n'ai pas de pente à vouloir ressembler à ses portraits, j'ai besoin du moins que quelque apôtre, avec un style plus chrétien, me dégoûte des vices dont l'on m'avoit fait une peinture si agréable.

[10] Un beau sermon est un discours oratoire qui est dans toutes ses règles, purgé de tous ses défauts, conforme aux préceptes de l'éloquence humaine, et paré de tous les ornements de la rhétorique. Ceux qui entendent finement n'en perdent pas le moindre trait ni une seule pensée ; ils suivent sans peine l'orateur dans toutes les énumérations où il se promène, comme dans toutes les élévations où il se jette : ce n'est une énigme que pour le peuple ^a.

[11] Le solide et l'admirable discours que celui qu'on vient d'entendre ! Les points de religion les plus essentiels, comme les plus pressants motifs de conversion, y ont été traités : quel grand effet n'a-t-il pas dû faire sur

^a Édition 4^e.

et où les grandes passions doivent parler. Le genre fleuri n'atteint jamais au sublime. Qu'est-ce que les anciens auroient dit d'une tragédie où Hécube auroit déploré son malheur par des pointes ? La vraie douleur ne parle point ainsi. Que pourroit-on croire d'un prédicateur qui viendroit montrer aux pécheurs le jugement de Dieu pendant sur leur tête, et l'enfer ouvert sous leurs pieds, avec les jeux de mots les plus affectés ? » (Fénelon, *Lettre sur les occupations de l'Académie française*.) — A l'occasion de ce passage de La Bruyère, les clefs désignent, entre autres prédicateurs, le père Sénault, de l'Oratoire, et Fléchier, évêque de Nîmes depuis 1685.

l'esprit et dans l'âme de tous les auditeurs ! Les voilà rendus : ils en sont émus et touchés au point de résoudre dans leur cœur, sur ce sermon de *Théodore*, qu'il est encore plus beau que le dernier qu'il a prêché^{a 1}.

[12] La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la prêche² ; elle n'a rien qui réveille et qui pique la curiosité d'un homme du monde, qui craint moins qu'on ne pense une doctrine sévère, et qui l'aime même dans celui qui fait son devoir en l'annonçant. Il semble donc qu'il y ait dans l'Église comme deux états qui doivent la partager : celui de dire la vérité dans toute son étendue, sans égards, sans déguisement ; celui de l'écouter avidement, avec goût, avec admiration, avec éloges, et de n'en faire cependant ni pis ni mieux.

[13] L'on peut faire ce reproche à l'héroïque vertu des grands hommes, qu'elle a corrompu l'éloquence, ou du moins amolli le style de la plupart des prédicateurs. Au lieu de s'unir seulement avec les peuples pour bénir le Ciel de si rares présents qui en sont venus, ils ont entré en société avec les auteurs et les poètes ; et devenus comme eux panégyristes, ils ont enchéri sur les épîtres dédicatoires, sur les stances et sur les prologues ; ils ont changé la parole sainte en un tissu de louanges, justes à la vérité, mais mal placées, intéressées, que personne

^a Édition 4^e.

1. Quelques clefs désignent ici le père Gonnellieu, de la Société de Jésus (1640-1715). M. Walckenaer pense qu'il est bien plutôt fait allusion à Bourdaloue.

2. Les clefs désignent ici l'abbé Boileau et l'abbé Fléchier.

n'exige d'eux, et qui ne conviennent point à leur caractère. On est heureux si, à l'occasion du héros qu'ils célèbrent jusque dans le sanctuaire, ils disent un mot de Dieu et du mystère qu'ils doivent prêcher. Il s'en est trouvé quelques-uns qui ayant assujetti le saint Évangile, qui doit être commun à tous, à la présence d'un seul auditeur, se sont vus déconcertés par des hasards qui le retenoient ailleurs, n'ont pu prononcer devant des chrétiens un discours chrétien qui n'étoit pas fait pour eux. et ont été suppléés par d'autres orateurs, qui n'ont eu le temps que de louer Dieu dans un sermon précipité ^a 1.

[14] *Théodule* a moins réussi que quelques-uns de ses auditeurs ne l'appréhendoient : ils sont contents de lui et de son discours ; il a mieux fait ^b à leur gré que de charmer l'esprit et les oreilles, qui est de flatter leur jalousie.

[15] Le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la guerre : il y a plus de risque qu'ailleurs, mais la fortune y est plus rapide.

[16] Si vous êtes d'une certaine qualité, et que vous

^a Édition 4^e.

^b « Et il a mieux fait. » (Édit. 1^{re}-7^e.)

1. « L'abbé de Roquette, neveu de l'évêque d'Autun, ayant à prêcher devant le roi un jour de jeudi saint, avoit préparé un beau discours rempli des louanges du roi, qui devoit s'y trouver; mais le roi ne l'ayant pu à cause de quelques affaires qui lui survinrent, il n'osa monter en chaire, n'ayant plus d'occasion de débiter son discours. » *Clefs*. (Voyez Dangeau, *Journal*, t. II, p. 130.) — Tout cet alinéa est dirigé, on le voit, non contre les auteurs de *panégyriques de saints* ou d'*oraisons funèbres*, mais contre les prédicateurs courtisans, pour lesquels un sermon étoit une occasion de flatter *les héros*, c'est-à-dire le roi, les princes, tous les puissants de la terre, etc. Voyez le n^o 18.

ne vous sentiez point d'autre talent^a que celui de faire de froids discours, prêchez, faites de froids discours^b : il n'y a rien de pire, pour sa fortune, que d'être entièrement ignoré. *Théodat*^c a été payé de ses mauvaises phrases et de son ennuyeuse monotonie.

[17] L'on a eu de grands évêchés par un mérite de chaire qui présentement ne vaudroit pas à son homme une simple prébende.

[18] Le nom de ce panégyriste¹ semble gémir sous le poids des titres dont il est accablé; leur grand nombre remplit de vastes affiches qui sont distribuées dans les maisons, ou que l'on lit par les rues en caractères monstrueux, et qu'on ne peut non plus ignorer que la place publique. Quand, sur une si belle montre, l'on a seulement essayé du personnage, et qu'on l'a un peu écouté, l'on reconnoît qu'il manque au dénombrement de ses qualités celle de mauvais prédicateur.

^a « D'autres talents. » (Édit. 1^{re}-4^e.)

^b « Faites de froids discours. » (Mots ajoutés dans la 7^e édition.)

^c « Théodore. » (Édit. 1^{re}.)

1. C'est à tort que les auteurs de clefs et quelques commentateurs voient ici, comme au n^o 13, une allusion aux auteurs de *panégyriques de saints* et *d'oraisons funèbres*. Il s'agit toujours des prédicateurs courtisans. Ici La Bruyère signale un trait de vanité sur lequel son imitateur, Brillon, donne quelques détails : « Ne dites point qu'il y a de l'injustice à s'élever contre l'ambition du ministère évangélique : tout nous y porte. Une liste publiquement créée prévient en faveur du ministre; une affiche, répandue et multipliée sur les portiques du temple, contient son éloge; le ministre lui-même, à la fin d'un discours fleuri, invite agréablement ses auditeurs à le venir entendre. » (*Le Théophraste moderne*, p. 340.) — La liste dont parle Brillon est celle des prédicateurs du carême et de l'avent, lue au prône dans chaque église. Les *affiches* contenaient le dénombrement des titres et dignités des prédicateurs.

[19] L'oisiveté des femmes et l'habitude qu'ont les hommes de les courir¹ partout où elles s'assemblent, donnent du nom à de froids orateurs, et soutiennent quelque temps ceux qui ont décliné^a.

[20] Devroit-il suffire d'avoir été grand et puissant dans le monde pour être louable ou non, et devant le saint autel et dans la chaire de la vérité, loué et célébré à ses funérailles? N'y a-t-il point d'autre grandeur que celle qui vient de l'autorité et de la naissance? Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé, pendant sa vie, dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la piété? Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçue du plus grand nombre des auditeurs, qu'à mesure qu'elle s'éloigne davantage du discours chrétien, ou, si vous l'aimez mieux ainsi, qu'elle approche de plus près d'un éloge profane^b.

[21] L'orateur cherche par ses discours un évêché; l'apôtre fait des conversions: il mérite de trouver ce que l'autre cherche.

[22] L'on voit des clercs² revenir de quelques provinces, où ils n'ont pas fait un long séjour, vains de conversions qu'ils ont trouvées toutes faites, comme de celles

^a Édition 7^e.

^b Édition 6^e.

1. Voyez le *Lexique* à ce mot.

2. « Ecclésiastiques. » (*Note de La Bruyère*, supprimée à partir de la 4^e édition.) — Allusion aux *Missions catholiques* envoyées dans les provinces pour la conversion des protestants.

qu'ils n'ont pu faire, se comparer déjà aux VINCENTS et aux XAVIERS ¹, et se croire des hommes apostoliques : de si grands travaux et de si heureuses missions ne seroient pas à leur gré payés d'une abbaye.

[23] Tel tout d'un coup, et sans y avoir pensé la veille, prend du papier, une plume, dit en soi-même : « Je vais faire un livre, » sans autre talent pour écrire que le besoin qu'il a de cinquante pistoles. Je lui crie inutilement : « Prenez une scie, *Dioscore*, sciez, ou bien tournez, ou faites une jante de roue; vous aurez votre salaire². » Il n'a point fait l'apprentissage de tous ces métiers. « Copiez donc, transcrivez, soyez au plus correcteur d'imprimerie, n'écrivez point. » Il veut écrire et faire imprimer; et parce qu'on n'envoie pas à l'imprimeur un cahier blanc, il le barbouille de ce qui lui plaît : il écrirait volontiers que la Seine coule à Paris³, qu'il y a sept jours dans la semaine, ou que le temps est à la pluie : et, comme ce discours n'est ni contre la religion ni contre l'État, et qu'il ne fera point d'autre désordre dans le public que de lui gâter le goût et l'accoutumer aux choses fades et insipides, il passe à l'examen⁴, il est imprimé, et à la honte du siècle, comme

1. Saint Vincent de Paul (1576-1660) fit de nombreuses conversions en France, et saint François Xavier (1506-1552) dans les Indes.

2. Soyiez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

(BOILEAU, *Art poétique*, chant IV, vers 26-28.)

Voyez le chapitre *des Ouvrages de l'esprit*, n° 3.

3. Allusion, selon les clefs, à Gédéon Pontier, auteur du *Cabinet des grands*, où on lisait, de Paris : « L'agréable fleuve de la Seine passe par le milieu et ne fait que serpenter à sa sortie, comme s'il avoit de la peine à le quitter. »

4. C'est-à-dire à l'examen de la censure, en vue de l'impression.

pour l'humiliation des bons auteurs, réimprimé. De même un homme dit en son cœur : « Je prêcherai, » et il prêche : le voilà en chaire, sans autre talent ni vocation que le besoin d'un bénéfice^a.

[24] Un clerc mondain ou irrégulier, s'il monte en chaire, est déclamateur.

Il y a, au contraire, des hommes saints, et dont le seul caractère est efficace pour la persuasion : ils paroissent, et tout un peuple qui doit les écouter est déjà ému et comme persuadé par leur présence ; le discours qu'ils vont prononcer fera le reste.

[25] L'. DE MEAUX¹ et le P. BOURDALOUE me rappellent DÉMOSTHÈNE et CICÉRON. Tous deux, maîtres dans l'éloquence de la chaire, ont eu le destin des grands modèles : l'un a fait de mauvais censeurs, l'autre de mauvais copistes^b.

[26] L'éloquence de la chaire, en ce qui y entre d'humain et du talent de l'orateur, est cachée, connue de peu de personnes et d'une difficile exécution : quel art en ce genre pour plaire en persuadant ! Il faut marcher par des chemins battus, dire ce qui a été dit et ce que l'on prévoit que vous allez dire. Les matières sont grandes, mais usées et triviales ; les principes sûrs, mais dont les auditeurs pénètrent les conclusions d'une seule vue. Il y entre des sujets qui sont sublimes, mais qui peut traiter le su-

^a Édition 7^e.

^b Édition 4^e.

1. L'évêque de Meaux (Bossuet).

blime? Il y a des mystères que l'on doit expliquer, et qui s'expliquent mieux par une leçon de l'école que par un discours oratoire. La morale même de la chaire, qui comprend une matière aussi vaste et aussi diversifiée que le sont les mœurs des hommes, roule sur les mêmes pivots, retrace les mêmes images et se prescrit des bornes bien plus étroites que la satire : après l'invective commune contre les honneurs, les richesses et le plaisir, il ne reste plus à l'orateur qu'à courir à la fin de son discours et à congédier l'assemblée^a. Si quelquefois on pleure, si on est ému, après avoir fait attention au génie et au caractère de ceux qui font pleurer, peut-être conviendra-t-on que c'est la matière qui se prêche elle-même, et notre intérêt le plus capital qui se fait sentir; que c'est moins une véritable éloquence que la ferme poitrine du missionnaire qui nous ébranle et qui cause en nous ces mouvements¹. Enfin, le prédicateur n'est point soutenu, comme l'avocat, par des faits toujours nouveaux, par de différents événements, par des aventures inouïes; il ne s'exerce point sur les questions douteuses, il ne fait point valoir les violentes conjectures et les présomptions, toutes choses néanmoins qui élèvent le génie, lui donnent de la force et de l'étendue, et qui contraignent bien moins l'éloquence qu'elles ne la fixent et ne la dirigent. Il doit, au contraire, tirer son discours d'une source commune, et où tout le monde

^a « Et congédier l'assemblée. » (Édit. 5^e.)

1. « Que faut-il pour émouvoir la multitude et l'entraîner? Que faut-il pour ébranler la plupart même des autres hommes et les persuader? Un ton véhément et pathétique, des gestes expressifs et fréquents, des paroles rapides et sonnantes. » (Buffon, *Discours de réception à l'Académie française*.)

puise; et, s'il s'écarte de ces lieux communs, il n'est plus populaire, il est abstrait ou déclamateur, il ne prêche plus l'Évangile. Il n'a besoin que d'une noble simplicité, mais il faut l'atteindre, talent rare et qui passe les forces du commun des hommes¹ : ce qu'ils ont de génie, d'imagination, d'érudition et de mémoire, ne leur sert souvent qu'à s'en éloigner.

La fonction de l'avocat est pénible, laborieuse, et suppose, dans celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources. Il n'est pas seulement chargé, comme le prédicateur, d'un certain nombre d'oraisons composées avec loisir, récitées de mémoire, avec autorité, sans contradicteurs², et qui, avec de médiocres changements, lui font honneur plus d'une fois : il prononce de graves plaidoyers devant des juges qui peuvent lui imposer silence, et contre des adversaires qui l'interrompent; il doit être prêt sur la réplique; il parle, en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. Sa maison n'est pas, pour lui, un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre

1. « La plupart des gens qui veulent faire de beaux discours cherchent sans choix également partout la pompe des paroles; ils croient avoir tout fait, pourvu qu'ils aient fait un amas de grands mots et de pensées vagues; ils ne songent qu'à charger leurs discours d'ornements, semblables aux méchants cuisiniers, qui ne savent rien assaisonner avec justesse, et qui croient donner un goût exquis aux viandes en y mettant beaucoup de sel et de poivre. La véritable éloquence n'a rien d'enflé ni d'ambitieux; elle se modère et se proportionne aux sujets qu'elle traite et aux gens qu'elle instruit; elle n'est grande et sublime que quand il faut l'être. » (FÉVELOX, *Dialogue II sur l'éloquence.*)

2. « Le roi fit des reproches à M. de Vendôme, puis à M. Larochehoucauld, de ce qu'ils n'alloient point au sermon, pas même à ceux du père Séraphin. M. de Vendôme lui répondit librement qu'il ne pouvoit aller entendre un homme qui disoit tout ce qui lui plaisoit, sans que personne eût la liberté de lui répondre, et fit rire le roi par cette saillie. » (SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. I, p. 322.)

les plaideurs; elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. Il ne se met pas au lit, on ne l'essuie point, on ne lui prépare point des rafraîchissements; il ne se fait point, dans sa chambre, un concours de monde de tous les états et de tous les sexes. pour le féliciter sur l'agrément et sur la politesse de son langage, lui remettre l'esprit ^a sur un endroit où il a couru risque de demeurer court, ou sur un scrupule qu'il a sur le chevet d'avoir plaidé moins vivement qu'à l'ordinaire. Il se délasse d'un long discours par de plus longs écrits, il ne fait que changer de travaux et de fatigues : j'ose dire qu'il est, dans son genre, ce qu'étoient, dans le leur, les premiers hommes apostoliques ^b.

Quand on a ainsi distingué l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat, et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on croit voir qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider et plus difficile de bien prêcher que de bien plaider ^c 1.

^a « Pour lui remettre l'esprit. » (Édit. 3^e.)

^b Ces deux alinéas sont de la 3^e édition.

^c Édition 5^e.

1. « ... Si j'avois à conseiller de mesme en ces deux diuers aduantages de l'eloquence, de laquelle il semble en nostre siecle que les prescheurs et les aduocats facent principale profession, le tardif seroit mieulx prescheur, ce me semble, et l'autre mieulx aduocat : parce que la charge de cettuy là luy donne autant qu'il luy plaist de loisir pour se preparer; et puis sa carriere se passe d'un fil et d'une suite sans interruption : là où les commoitez de l'aduocat le pressent à toute heure de se mettre en lice; et les responses improuueucs de sa partie aduerse le reiectent de son bransle, où il luy fault sur le champ prendre nouveau party... La part de l'aduocat est plus difficile que celle du prescheur; et nous trouuons pourtant, ce m'est aduis, plus de passables aduocats que de prescheurs, au moins en France. » (Montaigne, *Essais*, I, 10.) « M. du Vair et M. Pasquier ont cru que le parfait avocat étoit plus difficile à rencontrer que le parfait prédicateur. » (G. Guéret, *Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau*, p. 87.)

[27] Quel avantage n'a pas un discours prononcé sur un ouvrage qui est écrit ! Les hommes sont les dupes de l'action et de la parole, comme de tout l'appareil de l'auditoire. Pour peu de prévention qu'ils aient en faveur de celui qui parle, ils l'admirent et cherchent ensuite à le comprendre : avant qu'il ait commencé, ils s'écrient qu'il va bien faire ; ils s'endorment bientôt, et, le discours fini, ils se réveillent pour dire qu'il a bien fait. On se passionne moins pour un auteur : son ouvrage est lu dans le loisir de la campagne ou dans le silence du cabinet ; il n'y a point de rendez-vous publics pour lui applaudir, encore moins de cabale pour lui sacrifier tous ses rivaux et pour l'élever à la prélature. On lit son livre, quelque excellent qu'il soit, dans l'esprit de le trouver médiocre ; on le feuille, on le discute, on le confronte ; ce ne sont pas des sons qui se perdent en l'air et qui s'oublient ; ce qui est imprimé demeure imprimé. On l'attend quelquefois plusieurs jours avant l'impression pour le décrier, et le plaisir le plus délicat que l'on en tire vient de la critique qu'on en fait ; on est piqué d'y trouver, à chaque page, des traits qui doivent plaire, on va même souvent jusqu'à appréhender d'en être diverti, et on ne quitte ce livre que parce qu'il est bon. Tout le monde ne se donne pas pour orateur : les phrases, les figures, le don de la mémoire, la robe ou l'engagement de celui qui prêche, ne sont pas des choses qu'on ose ou qu'on veuille toujours s'approprier^a. Chacun, au contraire, croit penser bien et écrire encore mieux ce qu'il a pensé ; il en est moins favorable à celui qui pense et qui écrit aussi bien que lui. En un mot, le *sermonneur* est plus tôt évêque que le plus

^a « Qu'on veuille ou qu'on ose toujours s'approprier. » (Édit. 7^e.)

solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple : et, dans la distribution des grâces, de nouvelles sont accordées à celui-là, pendant que l'auteur grave se tient heureux d'avoir ses restes^a.

[28] S'il arrive que les méchants vous haïssent et vous persécutent, les gens de bien vous conseillent de vous humilier devant Dieu, pour vous mettre en garde contre la vanité qui pourroit vous venir de déplaire à des gens de ce caractère ; de même si certains hommes, sujets à se récrier sur le médiocre, désapprouvent un ouvrage que vous aurez écrit ou un discours que vous venez de prononcer en public, soit au barreau, soit dans la chaire ou ailleurs, humiliez-vous : on ne peut guère être exposé à une tentation d'orgueil plus délicate et plus prochaine^b.

[29] Il me semble qu'un prédicateur devrait faire choix, dans chaque discours, d'une vérité unique, mais capitale, terrible ou instructive, la manier à fond et l'épuiser ; abandonner toutes ces divisions si recherchées, si retournées, si remaniées^c et si différenciées ; ne point supposer ce qui est faux, je veux dire que le grand ou le beau monde sait sa religion et ses devoirs ; et ne pas appréhender de faire, ou à ces bonnes têtes ou à ces esprits si raffinés, des catéchismes ; ce temps si long que l'on use à composer un long ouvrage, l'employer à se rendre si maître de sa matière, que le tour et les expressions naissent dans l'action et coulent de source ; se livrer, après une certaine

^a Édition 7^e.

^b Édition 8^e.

^c « Si remaniées. » (Mots ajoutés dans la 8^e édition.)

préparation, à son génie et aux mouvements ^a qu'un grand sujet peut inspirer : qu'il pourroit, enfin, s'épargner ces prodigieux efforts de mémoire qui ressemblent mieux à une gageure qu'à une affaire sérieuse, qui corrompent le geste et défigurent le visage ; jeter, au contraire, par un bel enthousiasme, la persuasion dans les esprits et l'alarme dans le cœur, et toucher ses auditeurs d'une tout autre crainte ^b que de celle de le voir demeurer court ^c.

[30] Que celui qui n'est pas encore assez parfait pour s'oublier soi-même dans le ministère de la parole sainte ne se décourage point par les règles austères qu'on lui prescrit, comme si elles lui ôtoient les moyens de faire montre de son esprit et de monter aux dignités où il aspire : quel plus beau talent que celui de prêcher apostoliquement ? et quel autre mérite mieux un évêché ^d ? FÉNELON en étoit-il indigne ? auroit-il pu échapper au choix du Prince que par un autre choix ^e ?

^a « Au mouvement. » (Édit. 9^e.)

^b « Toute autre crainte. » (Texte des éditions originales.)

^c Édition 4^e.

^d Édition 4^e.

^e « Est plus digne d'un évêché. » (Édit. 4^e.) La fin de l'alinéa a été ajoutée dans la 5^e édition. Entre la 4^e et la 5^e édition, Fénelon avait été nommé précepteur du duc de Bourgogne (août 1689.) — Il fut archevêque de Cambrai en 1695.

DES ESPRITS FORTS¹.

[1] Les esprits forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? Quelle plus grande foiblesse que d'être incertain quel est le principe de son être, de sa vie, de ses sens, de ses connoissances. et quelle en doit être la fin?

1. L'importance de ce chapitre a été plusieurs fois signalée avec raison. Parmi les *Caractères de ce siècle*, La Bruyère ne pouvait oublier les *esprits forts*, dont le nombre croissait de jour en jour autour de lui. Déjà Pascal avait entrepris contre ceux de son temps une *Démonstration de la religion chrétienne* qu'il n'a pu achever, et dont les fragments ont formé ses *Pensées*. C'était le temps où le père Mersenne, par une forte exagération, disait qu'il y avait à Paris 50,000 athées, et où Nicole écrivait : « Il faut que vous sachiez que la grande hérésie du monde n'est plus le luthérianisme ou le calvinisme, que c'est l'athéisme. » (*Lettre 45.*) Comme le fait très-bien observer M. Havet (*Introduction* à son édition des *Pensées* de Pascal, p. x), « sans doute qu'ils appelaient athées, non pas tant des gens qui niaient Dieu absolument, que des esprits amenés par le scepticisme à ne savoir qu'en penser. Le scepticisme circulait en effet sourdement sous l'apparente soumission des intelligences aux choses établies, et le xviii^e siècle allait en sortir. » Dans le *Sermon pour la fête de l'Épiphanie* (1686), prononcé au moment où allaient paraître les *Caractères*, Fénelon disait : « Une sagesse vaine et indépendante, une curiosité superbe et effrénée emportent les esprits... Des hommes profanes et téméraires ont franchi les bornes et ont appris à douter de tout... Un bruit sourd d'impiété vient frapper nos oreilles... L'instruction augmente, la foi diminue... L'incrédulité, quoique timide, n'est pas muette. » Au nombre de ces précurseurs des déistes, on des athées et des matérialistes du xviii^e siècle qu'avait observés La Bruyère, on distingue principalement : les disciples de Gassendi, et, parmi eux, surtout le voyageur Bernier; Saint-Evremont, qui écrivait en Angleterre; Bayle, qui envoyait de Hollande des hardiesses qui n'eussent pas obtenu le laisser-passer de la censure française; Fontenelle, plus discret, mais non moins sceptique; enfin la société du Temple : les Chaulieu, les La Fare, les ducs de Nevers et de Bouillon, qui se réunissaient autour du grand prieur de Vendôme, et dont Saint-Simon a peint le cynisme avec énergie.

Quel découragement plus grand que de douter si son âme n'est point matière comme la pierre et le reptile, et si elle n'est point corruptible comme ces viles créatures¹?

1. Ce que les défenseurs de la foi reprochent à l'incrédulité, au xvii^e siècle, ce ne sont pas, comme au siècle suivant, des affirmations contraires au dogme, c'est une ignorance volontaire de ce dogme : « Dieu a mis dans son Église une autorité seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité, et qui, également propre aux savants et aux ignorants, imprime aux uns et aux autres un même respect. C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un air de mépris. Mais qu'ont-ils vu, ces rares génies? qu'ont-ils vu plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! et qu'il seroit aisé de les confondre, si, foibles et présomptueux, ils ne craignoient d'être instruits! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres qui les ont vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien; ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré. » (Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, 1^{re} partie.) — « Mais, hommes doctes et curieux, si vous voulez discuter la religion, apportez-y du moins la gravité et le poids que la matière demande. Ne faites point les plaisants mal à propos, dans des choses si sérieuses et si vénérables. Ces importantes questions ne se décident pas par vos demi-mots et par vos branlements de tête, par ces fines railleries que vous nous vantez et par ce dédaigneux sourire. Pour Dieu, comme disoit cet ami de Job, ne pensez pas être les seuls hommes, et que toute la sagesse soit dans votre esprit dont vous nous vantez la délicatesse. Vous qui voulez pénétrer les secrets de Dieu, çà, paroissez, venez en présence, développez-nous les énigmes de la nature; choisissez ou ce qui est loin, ou ce qui est près, ou ce qui est à vos pieds, ou ce qui est bien haut suspendu sur vos têtes. Quoi! partout votre raison demeure arrêtée! Partout ou elle gauchit, ou elle s'égaré, ou elle succombe! Cependant vous ne voulez pas que la foi vous prescrive ce qu'il faut croire. Aveugle chagrin et dédaigneux, vous ne voulez pas qu'on vous guide et qu'on vous donne la main. Pauvre voyageur égaré et présomptueux, qui croyez savoir le chemin, qui vous refusez la conduite, que voulez-vous qu'on vous fasse? » (Bossuet, *Sermon sur la divinité de la religion*.) — « Dieu nous fera voir que tout ce désordre de notre infidélité n'aura point eu d'autre principe qu'une ignorance criminelle où nous aurons vécu, sans nous être jamais appliqués à une étude sérieuse de notre religion. Et certes rien, pour l'ordinaire, de plus ignorant, en matière de religion, que ce qu'on appelle les libertins du siècle. Dieu nous fera voir, et nous reprochera que, tandis que nous avons été si rebelles à sa parole, nous avons été sur mille articles les plus dociles à la parole des hommes. » (Bourdaloue, *Sermon sur le jugement dernier*.)

N'y a-t-il pas plus de force et de grandeur^a à recevoir dans notre esprit l'idée d'un être supérieur à tous les êtres, qui les a tous faits, et à qui tous se doivent rapporter; d'un être souverainement parfait, qui est pur, qui n'a point commencé et qui ne peut finir, dont notre âme est l'image, et si j'ose dire, une portion^b, comme esprit et comme immortelle?

[2] Le docile et le foible sont susceptibles d'impressions : l'un en reçoit de bonnes, l'autre de mauvaises; c'est-à-dire que le premier est persuadé et fidèle, et que le second est entêté et corrompu. Ainsi l'esprit docile admet la vraie religion; et l'esprit foible, ou n'en admet aucune, ou en admet une fausse. Or l'esprit fort ou n'a point de religion, ou se fait une religion; donc l'esprit fort, c'est l'esprit foible^c.

[3] J'appelle mondains, terrestres ou grossiers ceux dont l'esprit et le cœur sont attachés à une petite portion de ce monde qu'ils habitent, qui est la terre; qui n'estiment rien, qui n'aiment rien au delà : gens aussi limités que ce qu'ils appellent leurs possessions ou leur domaine, que l'on mesure, dont on compte les arpents, et

^a « Et plus de grandeur. » (Édit. 1^{re}-4^e.)

^b « Dont notre âme est l'image, et même une portion. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

^c Édition 6^e.

1. Divinæ particulam auræ.

(HORACE, *Satire* II, 79.)

« Ex universa mente divina delibatos animos. » (Cicéron, *de Senectute*. 21.)

2. « Rien n'accuse davantage une extrême foiblesse d'esprit que de ne pas connoître quel est le malheur d'un homme sans Dieu;... rien n'est plus lâche que de faire le brave contre Dieu. » (Pascal, *Pensées*, art. IX, 1.)

dont on montre les bornes. Je ne m'étonne pas que des hommes qui s'appuient sur un atome, chancellent dans les moindres efforts qu'ils font pour sonder la vérité. si avec des vues si courtes ils ne percent point à travers le ciel et les astres, jusques à Dieu même ; si, ne s'apercevant point ou de l'excellence de ce qui est esprit, ou de la dignité de l'âme, ils ressentent encore moins combien elle est difficile à assouvir, combien la terre entière est au-dessous d'elle, de quelle nécessité lui devient un être souverainement parfait, qui est DIEU, et quel besoin indispensable elle a d'une religion qui le lui indique, et qui lui en est une caution sûre. Je comprends au contraire fort aisément qu'il est naturel à de tels esprits de tomber dans l'incrédulité ou l'indifférence, et de faire servir Dieu et la religion à la politique, c'est-à-dire à l'ordre et à la décoration de ce monde, la seule chose selon eux qui mérite qu'on y pense^a.

[4] Quelques-uns achèvent de se corrompre par de longs voyages, et perdent le peu de religion qui leur restoit¹. Ils voient de jour à autre un nouveau culte, diverses mœurs, diverses cérémonies ; ils ressemblent à ceux qui entrent dans les magasins, indéterminés sur le choix des étoffes qu'ils veulent acheter : le grand nombre de celles qu'on leur montre les rend plus indifférents ; elles ont chacune leur agrément^b et leur bienséance : ils ne se fixent point, ils sortent sans emplette^c.

^a Édition 5^e.

^b « Leurs agréments. » (Édit. 5^e-7^e.)

^c Édition 5^e.

1. Peut-être est-ce une allusion à Bernier, qui avait visité l'Assyrie, l'Égypte et l'Inde, publié ses *Voyages* (1670), et donné un *Abrégé de la philosophie de Gassendi* (1678).

[5] Il y a des hommes qui attendent à être dévots et religieux, que tout le monde se déclare impie et libertin : ce sera alors le parti du vulgaire, ils sauront s'en dégager. La singularité leur plaît dans une matière si sérieuse et si profonde ; ils ne suivent la mode^a et le train commun que dans les choses de rien et de nulle suite. Qui sait même s'ils n'ont pas déjà mis une sorte de bravoure et d'intrépidité à courir tout le risque de l'avenir ? Il ne faut pas d'ailleurs que dans une certaine condition, avec une certaine étendue d'esprit et de certaines vues, l'on songe à croire comme les savants et le peuple^b.

[6] L'on doute de Dieu dans une pleine santé, comme l'on doute que ce soit pécher que d'avoir un commerce avec une personne libre¹. Quand l'on devient malade, et que l'hydropisie est formée, l'on quitte sa concubine, et l'on croit en Dieu².

[7] Il faudroit s'éprouver et s'examiner très-sérieusement, avant que de se déclarer esprit fort ou libertin, afin au moins, et selon ses principes, de finir comme l'on a vécu ; ou si l'on ne se sent pas la force d'aller si loin, se résoudre de vivre comme l'on veut mourir.

[8] Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa place : si elle roule sur de certains chapitres,

^a « Et ils ne suivent la mode. » (Édit. 5^e-6^e.)

^b Édition 5^e.

1. Une fille. (*Note de La Bruyère.*)

2. *Quem... infirmum aut avaritia aut libido sollicitat? Non amoribus servit, non appetit honores, opes negligit... Tunc deos, tunc hominem esse se meminit.* (Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 26.)

elle est funeste. C'est une extrême misère que de donner^a à ses dépens à ceux que l'on laisse le plaisir d'un bon mot¹.

Dans quelque prévention où l'on puisse être sur ce qui doit suivre la mort, c'est une chose bien sérieuse que de mourir : ce n'est point alors le badinage qui sied bien, mais la constance^b.

[9] Il y a eu de tout temps de ces gens d'un bel esprit et d'une agréable littérature, esclaves des grands, dont ils ont épousé le libertinage et porté le joug toute leur vie, contre leurs propres lumières et contre leur conscience. Ces hommes n'ont jamais vécu que pour d'autres hommes, et ils semblent les avoir regardés comme leur dernière fin^c. Ils ont eu honte de se sauver à leurs yeux, de paraître tels qu'ils étoient peut-être dans le cœur, et ils se sont perdus par déférence ou par foiblesse². Y a-t-il

^a « Que donner. » (Édit. 5^e.)

^b Édition 6^e.

^c « Comme leur Dieu et leur dernière fin. » (Édit. 1^{re}-4^e.)

1. « Et de ces viles ames de bouffons, il s'en est trouué qui n'ont voulu abandonner leur gaudisserie en la mort mesme. » (Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. XL, t. I, p. 354.) — Bussy, après avoir conté à M^{me} de Sévigné une plaisanterie du maréchal de Gramont au lit de mort de sa fille, M^{me} de Monaco, lui dit : « Ne trouvez-vous pas, madame, que les plaisanteries en ces rencontres-là sont bien à contre-temps? Pour moi, je ne les saurois souffrir, et quand je les passerois à ces gens qui disent en mourant : « Ti-« rez le rideau, la farce est jouée, » et autres semblables forfanteries, toujours trouverois-je sot et cruel à une personne qui se porte bien de plaisanter avec une personne mourante... » (*Lettres de M^{me} de Sévigné*, t. V, p. 448 et 449.) — Un certain Deslandes a publié des *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant* (Amsterdam, 1712).

2.

Vois-tu ce libertin, en public intrépide,
 Qui prêche contre un Dieu que dans son âme il croit?
 Il iroit embrasser la vérité qu'il voit;
 Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
 Et ne brave ainsi Dieu que par poltronnerie.

(BOILEAU, *Épître III*, vers 22-26.)

donc sur la terre des grands assez grands et des puissants assez puissants, pour mériter de nous que nous croyions et que nous vivions à leur gré, selon leur goût et leurs caprices, et que nous poussions la complaisance plus loin, en mourant non de la manière qui est la plus sûre pour nous, mais de celle qui leur plaît davantage?

[10] J'exigerois de ceux qui vont contre le train commun et les grandes règles, qu'ils sussent plus que les autres, qu'ils eussent des raisons claires, et de ces arguments qui emportent conviction.

[11] Je voudrois voir un homme sobre, modéré, chaste, équitable. prononcer qu'il n'y a point de Dieu : il parleroit du moins sans intérêt; mais cet homme ne se trouve point.

[12] J'aurois une extrême curiosité de voir celui qui seroit persuadé que Dieu n'est point : il me diroit du moins la raison invincible qui a su le convaincre.

[13] L'impossibilité où je suis de prouver que Dieu n'est pas, me découvre son existence.

[14] Dieu condamne et punit ceux qui l'offensent, seul juge en sa propre cause : ce qui répugne, s'il n'est lui-même la justice et la vérité, c'est-à-dire s'il n'est Dieu ^a.

[15] Je sens qu'il y a un Dieu, et je ne sens pas qu'il n'y en ait point ; cela me suffit, tout le raisonnement du

^a Édition 4^e.

monde m'est inutile¹ : je conclus que Dieu existe. Cette conclusion est dans ma nature ; j'en ai reçu les principes trop aisément dans mon enfance, et je les ai conservés depuis trop naturellement dans un âge plus avancé, pour les soupçonner de fausseté. — Mais il y a des esprits qui se défont de ces principes. — C'est une grande question s'il s'en trouve de tels, et quand il seroit ainsi, cela prouve seulement qu'il y a des monstres.

[16] L'athéisme n'est point. Les grands, qui en sont le plus soupçonnés, sont trop paresseux pour décider en leur esprit que Dieu n'est pas ; leur indolence va jusqu'à les rendre froids et indifférents sur cet article si capital, comme sur la nature de leur âme, et sur les conséquences d'une vraie religion ; ils ne nient ces choses ni ne les accordent, ils n'y pensent point.

[17] Nous n'avons pas trop de toute notre santé, de toutes nos forces et de tout notre esprit pour penser aux hommes ou au plus petit intérêt : il semble au contraire que la bienséance et la coutume exigent de nous que nous ne pensions à Dieu que dans un état où il ne reste en nous qu'autant de raison qu'il faut pour ne pas dire qu'il n'y en a plus^a.

^a Édition 8^e.

1. « Le cœur a ses raisons, que la raison ne connoit point... C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison. Voilà ce que c'est que la foi : Dieu sensible au cœur, non à la raison. » (Pascal, *Pensées*, art. XXIV, 5.) — ... « Il faut nécessairement conclure que de cela seul que j'existe et que l'idée d'un Être souverainement parfait, c'est-à-dire de Dieu, est en moi, l'existence de Dieu est très-évidemment démontrée. » (Descartes, *Méditation III^e*.)

[18] Un grand croit s'évanouir, et il meurt¹ ; un autre grand périt insensiblement, et perd chaque jour quelque chose de soi-même avant qu'il soit éteint : formidables leçons², mais inutiles ! Des circonstances si marquées et si sensiblement opposées ne se relèvent point et ne touchent personne : les hommes n'y ont pas plus d'attention qu'à une fleur qui se fane ou à une feuille qui tombe ; ils envient les places qui demeurent vacantes, ou ils s'informent si elles sont remplies, et par qui³.

[19] Les hommes sont-ils assez bons, assez fidèles, assez équitables, pour mériter toute notre confiance, et ne nous pas faire désirer du moins^b que Dieu existât, à qui nous pussions appeler de leurs jugements et avoir recours quand nous en sommes persécutés ou trahis ?

[20] Si c'est le grand et le sublime de la religion qui éblouit ou qui confond les esprits forts, ils ne sont plus des esprits forts, mais de foibles génies et de petits esprits ; et si c'est au contraire ce qu'il y a d'humble et de simple qui les rebute, ils sont à la vérité des esprits forts, et plus forts que tant de grands hommes si éclairés, si élevés, et

^a Édition 7^e.

^b « Pour devoir y mettre toute notre confiance, et ne pas désirer du moins... (Édit. 3^e-6^e et d'autres exemplaires de 2) ; pour mériter toute notre confiance, et ne pas faire désirer du moins... »

1. Allusion à quelques morts presque subites (de la Feuillade, de Louvois, de Seignelay, etc.).

2. « Considérez, messieurs, ces grandes puissances, que nous regardons de si bas. Pendant que nous tremblons sous leur main, Dieu les frappe pour nous avertir. Leur élévation en est la cause, et il les épargne si peu, qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. » (Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*, 1^{re} partie.)

néanmoins si fidèles, que les LÉONS, les BASILES, les JÉRÔMES, les AUGUSTINS^a 1.

[21] « Un Père de l'Église, un docteur de l'Église, quels noms! quelle tristesse dans leurs écrits! quelle sécheresse, quelle froide dévotion, et peut-être quelle scolastique! » disent ceux qui ne les ont jamais lus. Mais plutôt quel étonnement pour tous ceux qui se sont fait une idée des Pères si éloignée de la vérité, s'ils voyoient dans leurs ouvrages plus de tour et de délicatesse, plus de politesse et d'esprit, plus de richesse d'expression et plus de force de raisonnement, des traits plus vifs et des grâces plus naturelles que l'on n'en remarque dans la plupart des livres de ce temps qui sont lus avec goût, qui donnent du nom et de la vanité à leurs auteurs! Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir crue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et par de si solides esprits! surtout lorsque l'on vient à connoître que pour l'étendue de connoissance, pour la profondeur et la pénétration, pour les principes de la pure philosophie, pour leur application et leur développement, pour la justesse des conclusions, pour la dignité du discours, pour la beauté de la morale et des sentiments, il n'y a rien par exemple que l'on puisse comparer à SAINT AUGUSTIN, que PLATON et que CICÉRON^b 2.

^a Édition 4^e.

^b Édition 4^e.

1. Les *Léons*. C'est sans doute saint Léon, pape en 440, celui qui arrêta Attila aux portes de Rome. — Saint Basile (329-379). — Saint Jérôme (331-420). — Saint Augustin (354-430).

2. « Nous arrivons à l'homme le plus étonnant de l'Église latine, à celui qui porta le plus d'imagination dans la théologie, le plus d'éloquence et

[22] L'homme est né menteur : la vérité est simple et ingénue, et il veut du spécieux et de l'ornement. Elle n'est pas à lui, elle vient du ciel toute faite, pour ainsi dire, et dans toute sa perfection ; et l'homme n'aime que son propre ouvrage, la fiction et la fable. Voyez le peuple : il controuve, il augmente, il charge par grossièreté et par sottise ; demandez même au plus honnête homme s'il est toujours vrai dans ses discours, s'il ne se surprend pas quelquefois dans des déguisements où engagent nécessairement la vanité et la légèreté, si pour faire un meilleur conte il ne lui échappe pas souvent d'ajouter à un fait qu'il récite une circonstance qui y manque. Une chose arrive aujourd'hui, et presque sous nos yeux : cent personnes qui l'ont vue la racontent en cent façons différentes ; celui-ci, s'il est écouté, la dira encore d'une manière qui n'a pas été dite. Quelle créance donc pourrois-je donner à des faits qui sont anciens et éloignés de nous par plusieurs siècles ? quel fondement dois-je faire sur les plus graves historiens ? que devient l'histoire ? César a-t-il été massacré au milieu du sénat ? y a-t-il eu un César ? « Quelle conséquence ! me dites-vous ; quels doutes !

même de sensibilité dans la scolastique ; ce fut saint Augustin. Donnez-lui un autre siècle, placez-le dans une meilleure civilisation, et jamais homme n'aura paru doué d'un génie plus vaste et plus facile. Métaphysique, histoire, antiquités, science des mœurs, connaissance des arts, Augustin avait tout embrassé. Il écrit sur la musique comme sur le libre arbitre ; il explique le phénomène intellectuel de la mémoire, comme il raisonne sur la décadence de l'empire romain. Son esprit subtil et vigoureux a souvent consumé dans des problèmes mystiques une force de sagacité qui suffirait aux plus sublimes conceptions. Son éloquence, entachée d'affectation et de barbarie, est souvent neuve et simple ; sa morale austère déplaisait aux casuistes corrompus que Pascal a flétris ; ses ouvrages, immense répertoire où puisait cette science théologique qui a tant agité l'Europe, sont la plus vive image de la société chrétienne à la fin du iv^e siècle. » (Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au iv^e siècle.*)

quelle demande! » Vous riez, vous ne me jugez pas digne d'aucune réponse; et je crois même que vous avez raison. Je suppose néanmoins que le livre qui fait mention de César ne soit pas un livre profane, écrit de la main des hommes, qui sont menteurs, trouvé par hasard dans les bibliothèques parmi d'autres manuscrits qui contiennent des histoires vraies ou apocryphes; qu'au contraire il soit inspiré, saint, divin; qu'il porte en soi ces caractères; qu'il se trouve depuis près de deux mille ans dans une société nombreuse qui n'a pas permis qu'on y ait fait pendant tout ce temps la moindre altération, et qui s'est fait une religion de le conserver dans toute son intégrité; qu'il y ait même un engagement religieux et indispensable d'avoir de la foi pour tous les faits contenus dans ce volume où il est parlé de César et de sa dictature: avouez-le, *Lucile*, vous douterez alors qu'il y ait eu un César^a.

[23] Toute musique n'est pas propre à louer Dieu et à être entendue dans le sanctuaire; toute philosophie ne parle pas dignement de Dieu, de sa puissance, des principes de ses opérations et de ses mystères: plus cette philosophie est subtile et idéale, plus elle est vaine et inutile pour expliquer des choses qui ne demandent des hommes qu'un sens droit pour être connues jusques à un certain point, et qui au delà sont inexplicables. Vouloir rendre raison de Dieu, de ses perfections, et si j'ose ainsi parler, de ses actions, c'est aller plus loin que les anciens philosophes, que les Apôtres, que les premiers docteurs; mais ce n'est pas rencontrer si juste; c'est creuser longtemps et profondément, sans trouver les sources de la vérité.

^a Édition 7^e.

Dès qu'on a abandonné les termes de bonté, de miséricorde, de justice et de toute-puissance, qui donnent de Dieu de si hautes et de si aimables idées, quelque grand effort d'imagination qu'on puisse faire, il faut recevoir les expressions sèches, stériles, vides de sens; admettre les pensées creuses, écartées des notions communes, ou tout au plus les subtiles et les ingénieuses; et à mesure que l'on acquiert d'ouverture dans une nouvelle métaphysique, perdre un peu de sa religion^a 1.

[24] Jusques où les hommes ne se portent-ils point par l'intérêt de la religion, dont ils sont si peu persuadés, et qu'ils pratiquent si mal^b !

[25] Cette même religion que les hommes défendent avec chaleur et avec zèle contre ceux qui en ont une toute contraire, ils l'altèrent eux-mêmes dans leur esprit par des sentiments particuliers : ils y ajoutent et ils en retranchent mille choses souvent essentielles, selon ce qui leur convient, et ils demeurent fermes et inébranlables dans cette forme qu'ils lui ont donnée. Ainsi, à parler populairement, on peut dire d'une seule nation qu'elle vit sous un même culte, et qu'elle n'a qu'une seule religion; mais à parler exactement, il est vrai qu'elle en a plusieurs, et que chacun presque y a la sienne^c.

[26] Deux sortes de gens fleurissent dans les cours, et

^a Édition 4^e.

^b Édition 4^e.

^c Édition 4^e.

1. Il y a peut-être ci une allusion à quelques disciples de Malebranche et de sa *nouvelle métaphysique*.

y dominant dans divers temps, les libertins et les hypocrites : ceux-là gaiement, ouvertement, sans art et sans dissimulation ; ceux-ci finement, par des artifices, par la cabale. Cent fois plus épris de la fortune que les premiers, ils en sont jaloux jusqu'à l'excès ; il veulent la gouverner, la posséder seuls, la partager entre eux et en exclure tout autre ; dignités, charges, postes, bénéfices, pensions, honneurs, tout leur convient et ne convient qu'à eux ; le reste des hommes en est indigne ; ils ne comprennent point que sans leur attache on ait l'imprudence de les espérer. Une troupe de masques entre dans un bal : ont-ils la main, ils dansent, ils se font danser les uns les autres, ils dansent encore, ils dansent toujours ; ils ne rendent la main à personne de l'assemblée, quelque digne qu'elle soit de leur attention : on languit, on sèche de les voir danser et de ne danser point : quelques-uns murmurent ; les plus sages prennent leur parti et s'en vont^a 1.

[27] Il y a deux espèces de libertins : les libertins, ceux du moins qui croient l'être, et les hypocrites ou faux dévots, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas être crus libertins : les derniers dans ce genre-là sont les meilleurs.

Le faux dévot ou ne croit pas en Dieu, ou se moque de Dieu ; parlons de lui obligeamment : il ne croit pas en Dieu^b.

^a Édition 8^e.

^b Édition 8^e.

1. Il était d'usage que, lorsque des masques se présentaient dans un bal, ils y fussent reçus. Voyez Saint-Simon, t. II, p. 65 et p. 378.

[28] Si toute religion est une crainte respectueuse de la Divinité, que penser de ceux qui osent la blesser dans sa plus vive image, qui est le Prince ^a ?

[29] Si l'on nous assuroit que le motif secret de l'ambassade des Siamois ¹ a été d'exciter le Roi très-chrétien à renoncer au christianisme, à permettre l'entrée de son royaume aux *Talapoins* ², qui eussent pénétré dans nos maisons pour persuader leur religion à nos femmes, à nos enfants et à nous-mêmes par leurs livres et par leurs entretiens, qui eussent élevé des *pagodes* au milieu des villes, où ils eussent placé des figures de métal pour être adorées ^b, avec quelles risées et quel étrange mépris n'entendrions-nous pas des choses si extravagantes ! Nous faisons cependant six mille lieues de mer pour la conversion des Indes, des royaumes de Siam, de la Chine et du Japon, c'est-à-dire pour faire très-sérieusement à tous ces peuples des propositions qui doivent leur paraître très-folles et très-ridicules. Ils supportent néanmoins nos religieux et nos prêtres ; ils les écoutent quelquefois, leur laissent bâtir leurs églises et faire leurs missions. Qui fait cela en eux et en nous ? ne seroit-ce point la force de la vérité ?

[30] Il ne convient pas à toute sorte de personnes de lever l'étendard ³ d'aumônier, et d'avoir tous les pauvres

^a Édition 4^e.

^b « Pour y être adorées. » (Édit. 1^{re}-5^e.)

1. Voyez le chapitre des *Jugements*, n^o 22 (t. I, p. 435).

2. Noms des prêtres siamois.

3. Voyez le *Lexique*.

d'une ville assemblés à sa porte, qui y reçoivent leurs portions. Qui ne sait pas au contraire des misères plus secrètes qu'il peut entreprendre de soulager, ou immédiatement et par ses secours, ou du moins par sa médiation ? De même il n'est pas donné à tous de monter en chaire et d'y distribuer, en missionnaire ou en catéchiste, la parole sainte ; mais qui n'apas quelquefois sous sa main un libertin à réduire, et à ramener par de douces et insinuant conversations à la docilité ? Quand on ne seroit pendant sa vie que l'apôtre d'un seul homme, ce ne seroit pas être en vain sur la terre, ni lui être un fardeau inutile^a.

[31] Il y a deux mondes : l'un où l'on séjourne peu, et dont l'on doit sortir pour n'y plus rentrer ; l'autre où l'on doit bientôt entrer pour n'en jamais sortir. La faveur, l'autorité, les amis, la haute réputation, les grands biens servent pour le premier monde ; le mépris de toutes ces choses sert pour le second. Il s'agit de choisir.

[32] Qui a vécu un seul jour, a vécu un siècle : même soleil, même terre, même monde, mêmes sensations ; rien ne ressemble mieux à aujourd'hui que demain¹. Il y auroit quelque curiosité à mourir, c'est-à-dire à n'être plus un corps, mais à être seulement esprit :

^a Édition 5^e.

1. « Et si vous auez vescu un iour, vous auez tout veu : un iour est egal à tous iours. Il n'y a point d'autre lumiere ny d'autre nuit : ce soleil, cette lune, ces estoiles, cette disposition, c'est celle mesme que vos ayeuls ont iouye, et qui entretiendra vos arriere nepueux. » (Montaigne, *Essais*, 1, 19.)

l'homme cependant, impatient de la nouveauté, n'est point curieux sur ce seul article; né inquiet et qui s'ennuie de tout, il ne s'ennuie point de vivre; il consentiroit peut-être à vivre toujours. Ce qu'il voit de la mort le frappe plus violemment que ce qu'il en sait: la maladie, la douleur, le cadavre le dégoûtent de la connoissance d'un autre monde. Il faut tout le sérieux de la religion pour le réduire.

[33] Si Dieu avoit donné le choix ou de mourir ou de toujours vivre, après avoir médité profondément ce que c'est que de ne voir nulle fin à la pauvreté, à la dépendance, à l'ennui, à la maladie, ou de n'essayer des richesses, de la grandeur, des plaisirs et de la santé, que pour les voir changer inviolablement et par la révolution des temps en leurs contraires, et être ainsi le jouet des biens et des maux, l'on ne sauroit guère à quoi se résoudre. La nature nous fixe et nous ôte l'embarras de choisir; et la mort qu'elle nous rend nécessaire est encore adoucie par la religion¹.

[34] Si ma religion étoit fausse, je l'avoue, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer: il étoit inévitable de ne pas donner tout au travers, et de n'y être pas pris. Quelle majesté, quel éclat des mystères! quelle suite et quel enchaînement de toute la doc-

1. « Mais nature nous y force. Sortez, dict elle, de ce monde, comme vous y estes entrez... Chiron refusa l'immortalité, informé des conditions d'icelle par le dieu mesme du temps et de la durée, Saturne son pere. Imaginez, de vray, combien seroit une vie perdurable moins supportable à l'homme et plus pénible que n'est la vie que ie luy ay donnee. Si vous n'auiez la mort, vous me maudiriez sans cesse de vous en auoir priué... » (Montaigne, *Essais*, I, 19.)

trine ! quelle raison éminente ! quelle candeur, quelle innocence de mœurs^a ! quelle force invincible et accablante des témoignages rendus successivement et pendant trois siècles entiers par des millions de personnes les plus sages, les plus modérées^b qui fussent alors sur la terre, et que le sentiment d'une même vérité soutient dans l'exil, dans les fers, contre la vue de la mort et du dernier supplice ! Prenez l'histoire, ouvrez, remontez jusques au commencement du monde, jusques à la veille de sa naissance : y a-t-il eu rien de semblable dans tous les temps ? Dieu même pouvoit-il jamais mieux rencontrer pour me séduire ? Par où échapper ? où aller, où me jeter, je ne dis pas pour trouver rien de meilleur, mais quelque chose qui en approche ? S'il faut périr, c'est par là que je veux périr : il m'est plus doux de nier Dieu que de l'accorder avec une tromperie si spécieuse et si entière. Mais je l'ai approfondi, je ne puis être athée : je suis donc ramené et entraîné dans ma religion ; c'en est fait^c.

[35] La religion est vraie, ou elle est fausse : si elle n'est qu'une vaine fiction, voilà, si l'on veut, soixante années perdues pour l'homme de bien, pour le chartreux ou le solitaire : ils ne courent pas un autre risque. Mais si elle est fondée sur la vérité même, c'est alors un épouvantable malheur pour l'homme vicieux : l'idée seule des maux qu'il se prépare me trouble l'imagination ; la pen-

^a « Quelle innocence de vertus ! » (Leçon de la 9^e édition, conservée par M. Walckenaer, considérée avec raison, selon nous, comme une faute d'impression par M. Servois.)

^b « Modérés » (au masculin.) Texte des éditions originales.

^c Edition 5^e.

sée est trop foible pour les concevoir, et les paroles trop vaines pour les exprimer. Certes, en supposant même dans le monde moins de certitude qu'il ne s'en trouve en effet sur la vérité de la religion, il n'y a point pour l'homme un meilleur parti que la vertu¹.

[36] Je ne sais si ceux qui osent nier Dieu méritent qu'on s'efforce de le leur prouver, et qu'on les traite plus sérieusement que l'on n'a fait^a dans ce chapitre : l'ignorance, qui est leur caractère, les rend incapables des principes les plus clairs et des raisonnements les mieux suivis. Je consens néanmoins qu'ils lisent celui que je vais faire, pourvu qu'ils ne se persuadent pas que c'est tout ce que l'on pouvoit dire sur une vérité si éclatante.

Il y a quarante ans que je n'étois point², et qu'il n'étoit pas en moi de pouvoir jamais être, comme il ne dépend pas de moi, qui suis une fois, de n'être plus ; j'ai donc commencé, et je continue d'être par quelque chose qui est hors de moi, qui durera après moi, qui est

^a « Ce que l'on a fait. » (Édit. 1^e-8^e.)

1. C'est ce que Pascal appelait *la règle des partis* : « Pesons le gain et la perte, en prenant croix, que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est, sans hésiter... Il y a ici une infinité de vie infiniment heureuse à gagner, autant de hasard de gain que de perte, et ce que vous jouez est si peu de chose et de si peu de durée qu'il y a de la folie à le ménager en cette occasion... Or quel mal vous arrivera-t-il en prenant ce parti ? Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnoissant, bienfaisant, sincère, ami véritable... Je vous dis que vous y gagnerez en cette vie, et qu'à chaque pas que vous ferez dans ce chemin, vous verrez tant de certitude du gain, et tant de néant de ce que vous hasardez, que vous connoîtrez à la fin que vous avez parié pour une chose certaine, infinie, pour laquelle vous n'avez rien donné. » (*Pensées*, art. X, 1.) — Voyez l'édition Havet, t. I, p. 149-152.

2. La Bruyère avait eu quarante ans en 1685.

meilleur et plus puissant que moi : si ce quelque chose n'est pas Dieu, qu'on me dise ce que c'est¹.

Peut-être que moi qui existe, n'existe ainsi que par la force d'une nature universelle qui a toujours été telle que nous la voyons, en remontant jusques à l'infinité des temps². Mais cette nature, ou elle est seulement esprit, et c'est Dieu ; ou elle est matière, et ne peut par conséquent avoir créé mon esprit ; ou elle est un composé de matière et d'esprit, et alors ce qui est esprit dans la nature, je l'appelle Dieu.

Peut-être aussi que ce que j'appelle mon esprit n'est qu'une portion de matière qui existe par la force d'une nature universelle qui est aussi matière, qui a toujours été, et qui sera toujours telle que nous la voyons, et qui n'est point Dieu³. Mais du moins faut-il m'accorder que ce que j'appelle mon esprit, quelque chose que ce puisse être, est une chose qui pense, et que, s'il est matière, il est nécessairement une matière qui pense ; car l'on ne me persuadera point qu'il n'y ait pas en moi quelque chose qui pense pendant que je fais ce raisonnement. Or, ce quelque chose qui est en moi et qui pense, s'il doit son être et sa conservation à une nature universelle qui a toujours été et qui sera toujours, laquelle il reconnoisse comme sa cause, il faut indispensablement que ce soit à une nature universelle ou qui pense, ou qui soit plus noble et

1. Argument déjà présenté par saint Augustin (*Soliloques*, ch. viii) et par Descartes.

2. Objection ou système des libertins. (*Note de La Bruyère*, ajoutée dans la 1^{re} édition.) — La Bruyère fait sans doute ici allusion au système de Spinoza, également réfuté par Fénelon dans le *Traité de l'existence de Dieu*.

3. Instance des libertins. (*Note de La Bruyère*, ajoutée aussi dans la 1^{re} édition.) — Les *libertins* désignés ici sont sans doute les Gassendistes, les partisans du système d'Épicure et de Lucrèce.

plus parfaite que ce qui pense; et si cette nature ainsi faite est matière, l'on doit encore conclure que c'est une matière universelle qui pense, ou qui est plus noble et plus parfaite que ce qui pense.

Je continue et je dis : Cette matière telle qu'elle vient d'être supposée, si elle n'est pas un être chimérique, mais réel, n'est pas aussi imperceptible à tous les sens; et si elle ne se découvre pas par elle-même, on la connoît du moins dans le divers arrangement de ses parties qui constitue les corps, et qui en fait la différence : elle est donc elle-même tous ces différents corps; et comme elle est une matière qui pense, selon la supposition, ou qui vaut mieux que ce qui pense, il s'ensuit qu'elle est telle du moins selon quelques-uns de ces corps, et par une suite nécessaire, selon tous ces corps, c'est-à-dire qu'elle pense dans les pierres, dans les métaux, dans les mers, dans la terre, dans moi-même qui ne suis qu'un corps, comme dans toutes les autres parties qui la composent. C'est donc à l'assemblage de ces parties si terrestres, si grossières, si corporelles, qui toutes ensemble sont la matière universelle ou ce monde visible, que je dois ce quelque chose qui est en moi, qui pense^a, et que j'appelle mon esprit : ce qui est absurde.

Si au contraire cette nature universelle, quelque chose que ce puisse être, ne peut pas être tous ces corps, ni aucun de ces corps, il suit de là qu'elle n'est point matière, ni perceptible par aucun des sens; si cependant elle pense, ou si elle est plus parfaite que ce qui pense, je conclus encore qu'elle est esprit, ou un être meilleur et plus accompli que ce qui est esprit. Si d'ailleurs il ne

^a « Et qui pense. » (Édit. 1^{re}-6^e.)

reste plus à ce qui pense en moi, et que j'appelle mon esprit, que cette nature universelle à laquelle il puisse remonter pour rencontrer sa première cause et son unique origine, parce qu'il ne trouve point son principe en soi, et qu'il le trouve encore moins dans la matière, ainsi qu'il a été démontré, alors je ne dispute point des noms; mais cette source originaire de tout esprit, qui est esprit elle-même, et qui est plus excellente que tout esprit, je l'appelle Dieu.

En un mot je pense, donc Dieu existe; car ce qui pense en moi, je ne le dois point à moi-même, parce qu'il n'a pas plus dépendu de moi de me le donner une première fois, qu'il dépend encore de moi de me le conserver un seul instant. Je ne le dois point à un être qui soit au-dessus de moi et qui soit matière, puisqu'il est impossible que la matière soit au-dessus de ce qui pense: je le dois donc à un être qui est au-dessus de moi et qui n'est point matière; et c'est Dieu.

[37] De ce qu'une nature universelle qui pense exclut de soi généralement tout ce qui est matière, il suit nécessairement qu'un être particulier qui pense ne peut pas aussi admettre en soi la moindre matière; car bien qu'un être universel qui pense renferme dans son idée infiniment plus de grandeur, de puissance, d'indépendance et de capacité, qu'un être particulier qui pense, il ne renferme pas néanmoins une plus grande exclusion de matière, puisque cette exclusion dans l'un et l'autre de ces deux êtres est aussi grande qu'elle peut être et comme infinie, et qu'il est autant impossible que ce qui pense en moi soit matière qu'il est inconcevable que Dieu soit matière: ainsi, comme Dieu est esprit, mon âme aussi est esprit.

[38] Je ne sais point si le chien choisit, s'il se ressouvient, s'il affectionne, s'il craint, s'il imagine, s'il pense : quand donc l'on me dit que toutes ces choses ne sont en lui ni passions, ni sentiment, mais l'effet naturel et nécessaire de la disposition de sa machine préparée par le divers arrangement des parties de la matière, je puis au moins acquiescer à cette doctrine¹. Mais je pense, et je suis certain que je pense : or quelle proportion y a-t-il de tel ou de tel arrangement des parties de la matière, c'est-à-dire d'une étendue selon toutes ses dimensions, qui est longue, large et profonde, et qui est divisible dans tous ces sens, avec ce qui pense ?

[39] Si tout est matière, et si la pensée en moi, comme dans tous les autres hommes, n'est qu'un effet de l'arrangement des parties de la matière, qui a mis dans le monde toute autre idée que celle des choses matérielles ? La matière a-t-elle dans son fond une idée aussi pure, aussi simple, aussi immatérielle qu'est celle de l'esprit ? Comment peut-elle être le principe de ce qui la nie et l'exclut de son propre être ? Comment est-elle dans l'homme ce qui pense, c'est-à-dire ce qui est à l'homme même une conviction qu'il n'est point matière ?

[40] Il y a des êtres qui durent peu, parce qu'ils sont composés de choses très-différentes et qui se nuisent réciproquement. Il y en a d'autres qui durent davantage,

1. C'est la doctrine de Descartes. (Voyez le *Discours de la Méthode*, 5^e partie.) La Fontaine n'acquiesce pas comme La Bruyère à ces conclusions de

certaine philosophie,
Subtile, engageante et hardie.

(Voyez *Fables*, X, 1.)

parce qu'ils sont plus simples; mais ils périssent parce qu'ils ne laissent pas d'avoir des parties selon lesquelles ils peuvent être divisés. Ce qui pense en moi doit durer beaucoup, parce que c'est un être pur, exempt de tout mélange et de toute composition; et il n'y a pas de raison qu'il doive périr, car qui peut corrompre ou séparer un être simple et qui n'a point de parties?

[41] L'âme voit la couleur par l'organe de l'œil, et entend les sons par l'organe de l'oreille; mais elle peut cesser de voir ou d'entendre, quand ces sons et ces objets lui manquent, sans que pour cela elle cesse d'être, parce que l'âme n'est point précisément ce qui voit la couleur, ou ce qui entend les sons : elle n'est que ce qui pense. Or comment peut-elle cesser d'être telle? Ce n'est point par le défaut d'organe^a, puisqu'il est prouvé qu'elle n'est point matière; ni par le défaut d'objet, tant qu'il y aura un Dieu et d'éternelles vérités^b : elle est donc incorruptible.

[42] Je ne conçois point qu'une âme que Dieu a voulu remplir de l'idée de son être infini et souverainement parfait, doive être anéantie.

[43] Voyez, *Lucile*, ce morceau de terre¹, plus propre et plus orné que les autres terres qui lui sont contiguës : ici ce sont des compartiments mêlés d'eaux plates et

^a « Par le défaut de l'organe. » (Édit. 1^{re}-6^e.)

^b « Et des éternelles vérités. » (Édit. 1^{re}.)

1. Il semble qu'il y ait ici quelque souvenir du parc de Chantilly. Mais comme La Bruyère devait seulement représenter une demeure opulente, non sans un trait de satire (voyez ce qu'il dit à la fin de l'alinéa de *quelqu'un de ces gens chez qui un Nautre...*), il change les noms : à la Nonette et à la

d'eaux jaillissantes; là des allées en palissade¹ qui n'ont pas de fin et qui vous couvrent des vents du nord; d'un côté c'est un bois épais qui défend de tous les soleils, et d'un autre un beau point de vue. Plus bas, une Yvette ou un Lignon, qui couloit obscurément entre les saules et les peupliers, est devenu un canal qui est revêtu²; ailleurs, de longues et fraîches avenues se perdent dans la campagne, et annoncent la maison, qui est entourée d'eau. Vous récrieriez-vous : « Quel jeu du hasard ! combien de belles choses se sont rencontrées ensemble inopinément ! » Non sans doute; vous direz au contraire : « Cela est bien imaginé et bien ordonné; il règne ici un bon goût et beaucoup d'intelligence. » Je parlerai comme vous, et j'ajouterai que ce doit être la demeure de quelqu'un de ces gens chez qui un NAUTRE³ va tracer et prendre des alignements dès le jour même qu'ils sont en place. Qu'est-ce pourtant que cette pièce de terre ainsi disposée, et où tout l'art d'un ouvrier habile a été employé pour l'embellir, si même toute la terre n'est qu'un atome suspendu en l'air, et si vous écoutez ce que je vais dire^a?

^a Cet alinéa et les neuf suivants sont de la 7^e édition.

Thève, canalisées par ordre de Condé, il substitue : 1^o l'Yvette, petite rivière qui baigne Chevreuse, Orsay, Lonjumeau, et passe près de Saulx-les-Chartreux, où il possédait lui-même un petit bien en communauté avec sa sœur et un de ses frères; 2^o le Lignon, affluent de la Loire, qui a sa source dans les montagnes du Forez, et qui a été illustré par l'*Astrée* de d'Urfé.

1. *Allées en palissade*, « allées où l'on plante des arbres qui portent des branches dès le bas, qu'on tend et qu'on étend, en sorte qu'ils paroissent comme une muraille couverte de feuilles. » (Furetière, *Dictionnaire françois*.)

2. Voyez le *Lexique*.

3. André Le Nostre (1613-1700), célèbre architecte et dessinateur de jardins, qui a tracé le plan de tous les jardins et parcs royaux ou princiers au xvii^e siècle (Versailles, Saint-Cloud, les Tuileries, etc.).

Vous êtes placé, ô Lucile, quelque part sur cet atome¹ : il faut donc que vous soyez bien petit, car vous n'y occupez pas une grande place ; cependant vous avez des yeux, qui sont deux points imperceptibles ; ne laissez pas de les ouvrir vers le ciel : qu'y apercevez-vous quelquefois ? La lune dans son plein ? Elle est belle alors et fort lumineuse, quoique sa lumière ne soit que la réflexion de celle du soleil ; elle paroît grande comme le soleil, plus grande

I. « Que l'homme ne s'arrête donc pas à regarder simplement les objets qui l'environnent. Qu'il contemple la nature entière dans sa haute et pleine majesté ; qu'il considère cette éclatante lumière, mise, comme une lampe éternelle, pour éclairer l'univers ; que la terre lui paroisse comme un point, au prix du vaste tour que cet astre décrit, et qu'il s'étonne de ce que ce vaste tour n'est lui-même qu'un point très-délicat à l'égard de celui que les astres qui roulent dans le firmament embrassent. Mais si notre vue s'arrête là, que l'imagination passe outre. Elle se lassera plutôt de concevoir, que la nature de fournir. Tout ce que nous voyons du monde n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'approche de l'étendue de ces espaces. Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses. C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Enfin c'est un des plus grands caractères sensibles de la toute-puissance de Dieu, que notre imagination se perde dans cette pensée... Mais, pour présenter à l'homme un autre prodige aussi étonnant, qu'il recherche dans ce qu'il connoît les choses les plus délicates. Qu'un ciron lui offre par exemple dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes ; que, divisant encore ces dernières choses, il épuise ses forces et ses conceptions, et que le dernier objet auquel il peut arriver soit maintenant celui de notre discours. Il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je veux lui faire voir là-dessus un abîme nouveau. Je veux lui peindre non-seulement l'univers visible, mais encore tout ce qu'il est capable de concevoir de l'immensité de la nature dans l'enceinte de cet atome imperceptible... Qui se considérera de la sorte s'effrayera sans doute de se voir comme suspendu dans la masse que la nature lui a donnée entre ces deux abîmes de l'infini et du néant, dont il est également éloigné. Il tremblera dans la vue de ces merveilles ; et je crois que, sa curiosité se changeant en admiration, il sera plus disposé à les contempler en silence qu'à les rechercher avec présomption. » (Pascal, *Pensées*, art. I, 1.)

que les autres planètes, et qu'aucune des étoiles; mais ne vous laissez pas tromper par les dehors. Il n'y a rien au ciel de si petit que la lune : sa superficie est treize fois plus petite que celle de la terre, sa solidité quarante-huit fois, et son diamètre, de sept cent cinquante lieues, n'est que le quart de celui de la terre : aussi est-il vrai qu'il n'y a que son voisinage qui lui donne une si grande apparence, puisqu'elle n'est guère éloignée de nous que de trente fois le diamètre de la terre, ou que sa distance n'est que de cent mille lieues¹. Elle n'a presque pas même de chemin à faire en comparaison du vaste tour que le soleil fait dans les espaces du ciel; car il est certain qu'elle n'achève par jour que cinq cent quarante mille lieues : ce n'est par heure que vingt-deux mille cinq cents lieues, et trois cent soixante et quinze lieues dans une minute. Il faut néanmoins, pour accomplir cette course, qu'elle aille cinq mille six cents fois plus vite qu'un cheval de poste qui feroit quatre lieues par heure, qu'elle vole quatre-vingts fois plus légèrement que le son, que le bruit par exemple du canon et du tonnerre, qui parcourt en une heure deux cent soixante et dix-sept lieues.

Mais quelle comparaison de la lune au soleil pour la grandeur, pour l'éloignement, pour la course? — Vous

1. Nous renvoyons à un traité de cosmographie les lecteurs qui voudront rectifier les détails assez inexacts que La Bruyère donne sur les astres dans tout ce morceau. Qu'il nous suffise de mettre en garde contre ces inexactitudes, et de faire observer qu'il commence par exposer l'ancien système du monde, d'après lequel le soleil tournerait autour de la terre, et donne comme hypothèse le système de Copernic et de Galilée, qui apparemment n'était pas encore accepté de tous. Quelque remarquable que soit cette exposition au point de vue du style, ce n'est pas dans ce passage de La Bruyère, ni même dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, de Fontenelle, qu'on ira chercher aujourd'hui une leçon d'astronomie.

verrez qu'il n'y en a aucune. Souvenez-vous seulement du diamètre de la terre, il est de trois mille lieues; celui du soleil est cent fois plus grand, il est donc de trois cent mille lieues. Si c'est là sa largeur en tout sens, quelle peut être toute sa superficie! quelle sa solidité! Comprenez-vous bien cette étendue, et qu'un million de terres comme la nôtre ne seroient toutes ensemble pas plus grosses que le soleil? « Quel est donc, direz-vous, son éloignement, si l'on en juge par son apparence? » Vous avez raison, il est prodigieux; il est démontré qu'il ne peut pas y avoir de la terre au soleil moins de dix mille diamètres de la terre, autrement moins de trente millions de lieues: peut-être y a-t-il quatre fois, six fois, dix fois plus loin; on n'a aucune méthode pour déterminer cette distance.

Pour aider seulement votre imagination à se la représenter, supposons une meule de moulin qui tombe du soleil sur la terre; donnons-lui la plus grande vitesse qu'elle soit capable d'avoir, celle même que n'ont pas les corps tombant^a de fort haut; supposons encore qu'elle conserve toujours cette même vitesse, sans en acquérir et sans en perdre; qu'elle parcoure quinze toises par chaque seconde de temps, c'est-à-dire la moitié de l'élevation des plus hautes tours, et ainsi neuf cents toises en une minute; passons-lui mille toises en une minute^b, pour une plus grande facilité; mille toises font une demi-lieue^c commune; ainsi en deux minutes la meule fera une lieue, et en une heure elle en fera trente, et en un jour elle fera sept cent vingt lieues: or elle a trente millions à traverser avant que d'arriver à terre; il lui faudra donc quarante-un

^a « Les corps tombans. » (Orthographe des éditions originales.)

^b « Par minute. » (Édit. 7^e.)

^c « Demie lieue. » (Orthographe des éditions originales.)

mille six cent soixante-six jours, qui sont plus de cent quatorze années, pour faire ce voyage. Ne vous effrayez pas, Lucile, écoutez-moi : la distance de la terre à Saturne est au moins décuple de celle de la terre au soleil ; c'est vous dire qu'elle ne peut être moindre que de trois cents millions de lieues, et que cette pierre emploieroit plus d'onze cent quarante ans pour tomber de Saturne en terre.

Par cette élévation de Saturne, élevez vous-même, si vous le pouvez, votre imagination à concevoir quelle doit être l'immensité du chemin qu'il parcourt chaque jour au-dessus de nos têtes : le cercle que Saturne décrit a plus de six cents millions de lieues de diamètre, et par conséquent plus de dix-huit cents millions de lieues de circonférence ; un cheval anglois qui feroit dix lieues par heure n'auroit à courir que vingt mille cinq cent quarante-huit ans pour faire ce tour.

Je n'ai pas tout dit, ô Lucile, sur le miracle de ce monde visible, ou, comme vous parlez quelquefois, sur les merveilles du hasard, que vous admettez seul pour la cause première de toutes choses. Il est encore un ouvrier plus admirable que vous ne pensez : connoissez le hasard, laissez-vous instruire de la toute-puissance de votre Dieu. Savez-vous que cette distance de trente millions de lieues qu'il y a de la terre au soleil, et celle de trois cents millions de lieues de la terre à Saturne, sont si peu de chose, comparées à l'éloignement qu'il y a de la terre aux étoiles, que ce n'est pas même s'énoncer assez juste que de se servir, sur le sujet de ces distances, du terme de comparaison ? Quelle proportion, à la vérité, de ce qui se mesure, quelque grand qu'il puisse être, avec ce qui ne se mesure pas ? On ne connoît point la hauteur d'une étoile ; elle

est, si j'ose ainsi parler, *immensurable* ; il n'y a plus ni angles, ni sinus, ni parallaxes dont on puisse s'aider. Si un homme observoit à Paris une étoile fixe, et qu'un autre la regardât du Japon, les deux lignes qui partiroient de leurs yeux pour aboutir jusqu'à cet astre ne feroient pas un angle, et se confondroient en une seule et même ligne, tant la terre entière n'est pas espace par rapport à cet éloignement. Mais les étoiles ont cela de commun avec Saturne et avec le soleil : il faut dire quelque chose de plus. Si deux observateurs, l'un sur la terre et l'autre dans le soleil, observoient en même temps une étoile, les deux rayons visuels de ces deux observateurs ne formeroient point d'angle sensible. Pour concevoir la chose autrement, si un homme étoit situé dans une étoile, notre soleil, notre terre, et les trente millions de lieues qui les séparent, lui paroïtroient un même point : cela est démontré.

On ne sait pas aussi la distance d'une étoile d'avec une autre étoile, quelque voisines^a qu'elles nous paroissent. Les pléiades se touchent presque, à en juger par nos yeux : une étoile paroît assise sur l'une de celles qui forment la queue de la grande Ourse ; à peine la vue peut-elle atteindre à discerner la partie du ciel qui les sépare, c'est comme une étoile qui paroît double. Si cependant tout l'art des astronomes est inutile pour en marquer la distance, que doit-on penser de l'éloignement de deux étoiles qui en effet paroissent éloignées l'une de l'autre, et à plus forte raison des deux polaires ? Quelle est donc l'immensité de la ligne qui passe d'une polaire à l'autre ? et que sera-ce que le cercle dont cette ligne est le diamètre ?

^a « Quelques voisines. » (Orthographe des éditions originales.)

Mais n'est-ce pas quelque chose de plus que de sonder les abîmes, que de vouloir imaginer la solidité du globe, dont ce cercle n'est qu'une section? Serons-nous encore surpris que ces mêmes étoiles, si démesurées dans leur grandeur, ne nous paroissent néanmoins que comme des étincelles? N'admirerons-nous pas plutôt que d'une hauteur si prodigieuse elles puissent conserver une certaine apparence, et qu'on ne les perde pas toutes de vue? Il n'est pas aussi imaginable combien il nous en échappe. On fixe le nombre des étoiles : oui, de celles qui sont apparentes; le moyen de compter celles qu'on n'aperçoit point, celles par exemple qui composent la voie de lait, cette trace lumineuse qu'on remarque au ciel dans une nuit sereine, du nord au midi, et qui par leur extraordinaire élévation, ne pouvant percer jusqu'à nos yeux pour être vues chacune en particulier, ne font au plus que blanchir cette route des cieux où elles sont placées?

Me voilà donc sur la terre comme sur un grain de sable qui ne tient à rien, et qui est suspendu au milieu des airs : un nombre presque infini de globes de feu, d'une grandeur inexprimable et qui confond l'imagination, d'une hauteur qui surpasse nos conceptions, tournent, roulent autour de ce grain de sable, et traversent chaque jour, depuis plus de six mille ans, les vastes et immenses espaces des cieux. Voulez-vous un autre système, et qui ne diminue rien du merveilleux? La terre elle-même est emportée avec une rapidité inconcevable autour du soleil, le centre de l'univers. Je me les représente tous ces globes, ces corps effroyables qui sont en marche; ils ne s'embarrassent point l'un l'autre, ils ne se choquent point, ils ne se dérangent point : si le plus petit d'eux tous venoit à se démentir et à rencontrer la terre, que deviendrait la

terre? Tous au contraire sont en leur place, demeurent dans l'ordre qui leur est prescrit, suivent la route qui leur est marquée, et si paisiblement à notre égard, que personne n'a l'oreille assez fine pour les entendre marcher, et que le vulgaire ne sait pas s'ils sont au monde. O économie merveilleuse du hasard! l'intelligence même pourroit-elle mieux réussir? Une seule chose, Lucile, me fait de la peine : ces grands corps sont si précis et si constants dans leur marche, dans leurs révolutions et dans leurs rapports, qu'un petit animal relégué en un coin de cet espace immense qu'on appelle le monde, après les avoir observés, s'est fait une méthode infallible de prédire à quel point de leur course tous ces astres se trouveront d'aujourd'hui en deux, en quatre, en vingt mille ans. Voilà mon scrupule, Lucile; si c'est par hasard qu'ils observent des règles si invariables, qu'est-ce¹ l'ordre? qu'est-ce que la règle?

Je vous demanderai même ce que c'est que le hasard : est-il corps? est-il esprit? est-ce un être distingué des autres êtres, qui ait son existence particulière, qui soit quelque part? ou plutôt n'est-ce pas un mode, ou une façon d'être? Quand une boule rencontre une pierre, l'on dit : « c'est un hasard; » mais est-ce autre chose que ces deux corps qui se choquent fortuitement? Si par ce hasard ou cette rencontre la boule ne va plus droit, mais obliquement; si son mouvement n'est plus direct, mais réfléchi; si elle ne roule plus sur son axe, mais qu'elle tournoie et qu'elle pirouette, conclurai-je que c'est par ce même hasard qu'en général la boule est en mouvement? ne soupçonnerai-je pas plus volontiers qu'elle se meut ou

1. Voyez le *Lexique*.

de soi-même, ou par l'impulsion du bras qui l'a jetée? Et parce que les roues d'une pendule sont déterminées l'une par l'autre à un mouvement circulaire d'une telle ou telle vitesse, examiné-je^a moins curieusement quelle peut être la cause de tous ces mouvements, s'ils se font d'eux-mêmes ou par la force mouvante d'un poids qui les emporte? Mais ni ces roues, ni cette boule n'ont pu se donner le mouvement d'eux-mêmes, ou ne l'ont point par leur nature, s'ils peuvent le perdre sans changer de nature : il y a donc apparence qu'ils sont mus d'ailleurs, et par une puissance qui leur est étrangère. Et les corps célestes, s'ils venoient à perdre leur mouvement, changeroient-ils de nature? seroient-ils moins des corps? Je ne me l'imagine pas ainsi; ils se meuvent cependant. et ce n'est point d'eux-mêmes et par leur nature. Il faudroit donc chercher, ô Lucile, s'il n'y a point hors d'eux un principe qui les fait mouvoir; qui que vous trouviez, je l'appelle Dieu.

Si nous supposons que ces grands corps sont sans mouvement, on ne demanderoit plus, à la vérité, qui les met en mouvement, mais on seroit toujours reçu à demander qui a fait ces corps, comme on peut s'informer qui a fait ces roues ou cette boule; et quand chacun de ces grands corps seroit supposé un amas fortuit d'atomes qui se sont liés et enchainés ensemble par la figure et la conformation de leurs parties, je prendrois un de ces atomes et je dirois: Qui a créé cet atome? Est-il matière? est-il intelligence? A-t-il eu quelque idée de soi-même, avant que de se faire soi-même? Il étoit donc un

^a « Examinaï-je. » (Orthographe de toutes les éditions originales; c'est en général celle des impressions du xvii^e siècle pour les formes semblables.)

moment avant que d'être : il étoit et il n'étoit pas tout à la fois ; et s'il est auteur de son être et de sa manière d'être, pourquoi s'est-il fait corps plutôt qu'esprit ? Bien plus, cet atome n'a-t-il point commencé ? est-il éternel ? est-il infini ? Ferez-vous un Dieu de cet atome ^a ?

[44] Le ciron ² a des yeux, il se détourne à la rencontre des objets qui lui pourroient nuire ; quand on le met sur de l'ébène pour le mieux remarquer, si, dans le temps qu'il marche vers un côté, on lui présente le moindre fétu, il change de route : est-ce un jeu du hasard que son cristallin, sa rétine et son nerf optique ?

L'on voit, dans une goutte d'eau que le poivre qu'on y a mis tremper a altérée, un nombre presque innombrable de petits animaux, dont le microscope nous fait apercevoir la figure, et qui se meuvent avec une rapidité incroyable comme autant de monstres dans une vaste mer ; chacun de ces animaux est plus petit mille fois qu'un ciron, et néanmoins c'est un corps qui vit, qui se nourrit, qui croît, qui doit avoir des muscles, des vaisseaux équivalents aux

^a Les dix alinéas compris sous le n° 43 sont de la 7^e édition.

1. Allusion à la théorie épicurienne des atomes, exposée par Lucrèce dans le *De naturâ rerum* et par Gassendi (1592-1655) dans ses travaux sur Epicure. Fénelon la réfute tout au long dans son *Traité de l'existence de Dieu* 1^{re} partie, ch. III.

2. « Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini ? Mais, pour lui présenter un autre prodige aussi étonnant, qu'il recherche dans ce qu'il connoit les choses les plus délicates. Qu'un ciron lui offre dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes... » (Pascal, *Pensées*, I, 1.) — On peut voir une description encore plus minutieuse du ciron dans le chapitre *Des erreurs de la vue* du livre de Malebranche (*De la Recherche de la vérité*, I, 6.

veines, aux nerfs, aux artères, et un cerveau pour distribuer les esprits animaux ¹.

Une tache de moisissure de la grandeur^a d'un grain de sable paroît dans le microscope comme un amas de plusieurs plantes très-distinctes, dont les unes ont des fleurs, les autres des fruits; il y en a qui n'ont que des boutons à demi ouverts; il y en a quelques-uns qui sont fanés : de quelle étrange petitesse doivent être les racines et les filtres qui séparent les aliments de ces petites plantes! Et si l'on vient à considérer que ces plantes ont leurs graines, ainsi que les chênes et les pins, et que ces petits animaux dont je viens de parler se multiplient par voie de génération, comme les éléphants et les baleines, où cela ne mène-t-il point? Qui a su travailler à des ouvrages si délicats, si fins, qui échappent à la vue des hommes, et qui tiennent de l'infini comme les cieux, bien que dans l'autre extrémité? Ne seroit-ce point celui qui a fait les cieux, les astres, ces masses énormes, épouvantables par leur grandeur, par leur élévation, par la rapidité et l'étendue de leur course, et qui se joue de les faire mouvoir^b?

[45] Il est de fait que l'homme jouit du soleil, des astres, des cieux et de leurs influences, comme il jouit de

^a « De la grosseur. » (Édit. 7^e.)

^b Cet alinéa et les deux qui précèdent sont de la 7^e édition.

1. Voici la définition donnée par Descartes des *esprits animaux*, dont le nom revient si souvent chez les écrivains cartésiens du xvii^e siècle : « Les esprits animaux... sont comme un vent très-subtil, ou plutôt comme une flamme très-pure et très-vive, qui montant continuellement en grande abondance du cœur dans le cerveau, se va rendre de là par les nerfs dans les muscles, et donne le mouvement à tous les membres... » (*Discours de la Méthode*, 5^e partie.)

l'air qu'il respire, et de la terre sur laquelle il marche et qui le soutient ; et s'il falloit ajouter à la certitude d'un fait la convenance ou la vraisemblance, elle y est tout entière^a, puisque les cieus et tout ce qu'ils contiennent ne peuvent pas entrer en comparaison, par la noblesse et la dignité, avec le moindre des hommes qui sont sur la terre, et que la proportion qui se trouve entre eux et lui est celle de la matière incapable de sentiment, qui est seulement une étendue selon trois dimensions, à ce qui est esprit, raison ou intelligence¹. Si l'on dit que l'homme auroit pu se passer à moins pour sa conservation, je réponds que Dieu ne pouvoit moins faire pour étaler son pouvoir, sa bonté et sa magnificence, puisque, quelque chose que nous voyions qu'il ait fait, il pouvoit faire infiniment davantage.

Le monde entier, s'il est fait pour l'homme, est littéralement la moindre chose que Dieu ait faite^b pour l'homme : la preuve s'en tire du fond de la religion. Ce n'est donc ni vanité ni présomption à l'homme de se rendre sur ses avantages à la force de la vérité ; ce seroit en lui stupidité et aveuglement de ne pas se laisser convaincre par l'enchaînement des preuves dont la religion se sert pour lui faire connoître ses privilèges, ses res-

^a « Toute entière. » (Orthographe des éditions originales.)

^b « Que Dieu ait fait. » (Orthographe des éditions originales.)

1. « L'homme n'est qu'un roseau, le plus foible de la nature, mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraseroit, l'homme seroit encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui. L'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever, non de l'espace et de la durée, que nous ne saurions remplir. » (*Pensées*, art. I, 6.)

sources, ses espérances, pour lui apprendre ce qu'il est et ce qu'il peut devenir. — Mais la lune est habitée ; il n'est pas du moins impossible qu'elle le soit ¹. — Que parlez-vous, Lucile, de la lune, et à quel propos ? En supposant Dieu, quelle est en effet la chose impossible ? Vous demandez peut-être si nous sommes les seuls dans l'univers que Dieu ait si bien traités ; s'il n'y a point dans la lune ou d'autres hommes, ou d'autres créatures que Dieu ait aussi favorisées ? Vaine curiosité ! frivole demande ! La terre, Lucile, est habitée ; nous l'habitons, et nous savons que nous l'habitons ; nous avons nos preuves, notre évidence, nos convictions sur tout ce que nous devons penser de Dieu et de nous-mêmes : que ceux qui peuplent les globes célestes, quels qu'ils puissent être, s'inquiètent pour eux-mêmes ; ils ont leurs soins, et nous les nôtres. Vous avez, Lucile, observé la lune ; vous avez reconnu ses taches, ses abîmes, ses inégalités, sa hauteur, son étendue, son cours, ses éclipses : tous les astronomes n'ont pas été plus loin. Imaginez de nouveaux instruments, observez-la avec plus d'exactitude : voyez-vous qu'elle soit peuplée, et de quels animaux ? ressemblent-ils aux hommes ? sont-ce des hommes ? Laissez-moi voir après vous ; et si nous sommes convaincus l'un et l'autre que des hommes habitent la lune, examinons alors s'ils sont chrétiens, et si Dieu a partagé ses faveurs entre eux et nous ^a.

[46] Tout est grand et admirable dans la nature ; il ne

^a Cet alinéa et le précédent sont de la 7^e édition.

1. Hypothèse exposée dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, de Fontenelle.

s'y voit rien qui ne soit marqué au coin de l'ouvrier ; ce qui s'y voit quelquefois d'irrégulier et d'imparfait suppose règle et perfection. Homme vain et présomptueux ! faites un vermisseau que vous foulez aux pieds, que vous méprisez ; vous avez horreur du crapaud, faites un crapaud, s'il est possible. Quel excellent maître que celui qui fait des ouvrages, je ne dis pas que les hommes admirent, mais qu'ils craignent ! Je ne vous demande pas de vous mettre à votre atelier pour faire un homme d'esprit, un homme bien fait, une belle femme : l'entreprise est forte et au-dessus de vous ; essayez seulement de faire un bossu, un fou, un monstre, je suis content.

Rois, Monarques, Potentats, sacrées Majestés ! vous ai-je nommés par tous vos superbes noms ? Grands de la terre, très-hauts, très-puissants, et peut-être bientôt *tout-puissants Seigneurs* ! nous autres hommes, nous avons besoin pour nos moissons d'un peu de pluie, de quelque chose de moins, d'un peu de rosée ; faites de la rosée, envoyez sur la terre une goutte d'eau.

L'ordre, la décoration, les effets de la nature sont populaires : les causes, les principes ne le sont point. Demandez à une femme comment un bel œil n'a qu'à s'ouvrir pour voir, demandez-le à un homme docte ^a.

[47] Plusieurs millions d'années, plusieurs centaines de millions d'années, en un mot tous les temps ne sont qu'un instant, comparés à la durée de Dieu, qui est éternelle : tous les espaces du monde entier ne sont qu'un point, qu'un léger atome, comparés à son immensité. S'il est ainsi, comme je l'avance (car quelle proportion du fini

Cet alinéa et les deux précédents sont de la 8^e édition.

à l'infini ?), je demande : Qu'est-ce que le cours de la vie d'un homme ? qu'est-ce qu'un grain de poussière qu'on appelle la terre ? qu'est-ce qu'une petite portion de cette terre que l'homme possède et qu'il habite ? — Les méchants prospèrent pendant qu'ils vivent. — Quelques méchants, je l'avoue. — La vertu est opprimée, et le crime impuni sur la terre. — Quelquefois, j'en conviens. — C'est une injustice. — Point du tout ; il faudroit, pour tirer cette conclusion, avoir prouvé qu'absolument les méchants sont heureux, que la vertu ne l'est pas, et que le crime demeure impuni ; il faudroit du moins que ce peu de temps où les bons souffrent et où les méchants prospèrent eût une durée, et que ce que nous appelons prospérité et fortune ne fût pas une apparence fausse et une ombre vaine qui s'évanouit¹ ; que cette terre, cet atome, où il paroît que la vertu et le crime rencontrent si rarement ce qui leur est dû, fût le seul endroit de la scène où se doivent passer la punition et les récompenses².

1. « Qu'est-ce que cent ans, qu'est-ce que mille ans, puisque un seul moment les efface ? Multipliez vos jours comme les cerfs que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles, et durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité. Entassez dans cet espace qui paroît immense, honneurs, richesses, plaisirs ; que vous profitera cet amas, puisque le dernier souffle de la mort, tout foible, tout languissant, abattra tout à coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants ? Et que vous servira d'avoir tant écrit sur ce livre, d'en avoir rempli toutes les pages de beaux caractères, puisque enfin une seule rature doit tout effacer ? Encore une rature laisseroit-elle quelque trace du moins d'elle-même ; au lieu que ce dernier moment qui effacera d'un seul trait toute votre vie, s'ira perdre lui-même avec tout le reste dans le gouffre du néant : il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes. » (Bossuet, *Sermon sur la mort*.)

2. « Que s'il vous paroît quelque désordre, s'il vous semble que la

De ce que je pense, je n'infère pas plus clairement que je suis esprit, que je conclus de ce que je fais ou ne fais point selon qu'il me plaît, que je suis libre : or liberté, c'est choix, autrement une détermination volontaire au bien ou au mal, et ainsi une action bonne ou mauvaise, et ce qu'on appelle vertu ou crime. Que le crime absolument soit impuni, il est vrai, c'est injustice ; qu'il le soit sur la terre, c'est un mystère. Supposons pourtant avec l'athée que c'est injustice : toute injustice est une négation ou une privation de justice ; donc toute injustice suppose justice. Toute justice est une conformité à une souveraine raison : je demande en effet quand il n'a pas été raisonnable que le crime soit puni, à moins qu'on ne dise que c'est quand le triangle avoit moins de trois angles ; or toute conformité à la raison est une vérité ; cette conformité, comme il vient d'être dit, a toujours été ; elle est donc de celles que l'on appelle des éternelles vérités. Cette vérité, d'ailleurs, ou n'est point et ne peut être, ou elle est l'objet d'une connoissance ; elle est donc éternelle, cette connoissance, et c'est Dieu.

récompense court trop lentement à la vertu, et que la peine ne poursuit pas d'assez près le vice, songez à l'éternité de ce premier être : ses des-seins, conçus dans le sein immense de cette immuable éternité, ne dépendent ni des années ni des siècles, qu'il voit passer devant lui comme des moments ; et il faut la durée entière du monde pour développer tout à fait les ordres d'une sagesse si profonde. Et nous, mortels misérables, nous voudrions, en nos jours qui passent si vite, voir toutes les œuvres de Dieu accomplies ! Parce que nous et nos conseils sommes limités dans un temps si court, nous voudrions que l'infini se renfermât aussi dans les mêmes bornes, et qu'il déployât en si peu d'espace tout ce que sa miséricorde prépare aux bons, et tout ce que sa justice destine aux méchants. Il ne seroit pas raisonnable : laissons agir l'Éternel suivant les lois de son éternité, et bien loin de la réduire à notre mesure, tâchons d'entrer plutôt dans son étendue. » (Bossuet, *Sermon sur la Providence.*)

Les dénoûments qui découvrent les crimes les plus cachés, et où la précaution des coupables pour les dérober aux yeux des hommes a été plus grande, paroissent si simples et si faciles qu'il semble qu'il n'y ait que Dieu seul qui puisse en être l'auteur ; et les faits d'ailleurs que l'on en rapporte sont en si grand nombre, que s'il plaît à quelques-uns de les attribuer à de purs hasards. il faut donc qu'ils soutiennent que le hasard, de tout temps, a passé en coutume ^a.

[48] Si vous faites cette supposition, que tous les hommes qui peuplent la terre sans exception soient chacun dans l'abondance, et que rien ne leur manque, j'infère de là que nul homme qui est sur la terre n'est dans l'abondance, et que tout lui manque. Il n'y a que deux sortes de richesses, et auxquelles les autres se réduisent, l'argent et les terres : si tous sont riches, qui cultivera les terres, et qui fouillera les mines ? Ceux qui sont éloignés des mines ne les fouilleront pas, ni ceux qui habitent des terres incultes et minérales ne pourront pas en tirer des fruits. On aura recours au commerce, et on le suppose. Mais si les hommes abondent de biens, et que nul ne soit dans le cas de vivre par son travail, qui transportera d'une région à une autre les lingots ou les choses échangées ? qui mettra des vaisseaux en mer ? qui se chargera de les conduire ? qui entreprendra des caravanes ? On manquera alors du nécessaire et des choses utiles. S'il n'y a plus de besoins, il n'y aura plus d'arts, plus de sciences, plus d'invention, plus de mécanique. D'ailleurs cette égalité de possessions et de richesses en établit une autre dans les

^a Cet alinéa et les deux précédents sont de la 7^e édition.

conditions, bannit toute subordination, réduit les hommes à se servir eux-mêmes, et à ne pouvoir être secourus les uns des autres, rend les lois frivoles et inutiles, entraîne une anarchie universelle, attire la violence, les injures, les massacres, l'impunité¹.

Si vous supposez au contraire que tous les hommes sont pauvres, en vain le soleil se lève pour eux sur l'horizon, en vain il échauffe la terre et la rend féconde, en vain le ciel verse sur elle ses influences, les fleuves en vain l'arrosent et répandent dans les diverses contrées la fertilité et l'abondance; inutilement aussi la mer laisse sonder ses abîmes profonds, les rochers et les montagnes s'ouvrent pour laisser fouiller dans leur sein et en tirer tous les trésors qu'ils y renferment. Mais si vous établissez que de tous les hommes répandus dans le monde, les uns soient riches et les autres pauvres et indigents, vous faites alors que le besoin rapproche naturellement les hommes, les lie, les réconcilie : ceux-ci servent, obéissent, inventent, travaillent, cultivent, perfectionnent; ceux-là jouissent, nourrissent, secourent, pro-

1. «Le docte et éloquent saint Jean Chrysostome nous propose une belle idée pour connoître les avantages de la pauvreté sur les richesses. Il nous représente deux villes, dont l'une ne soit composée que de riches, l'autre n'ait que des pauvres dans son enceinte; et il examine ensuite laquelle des deux est la plus puissante... Le grand saint Chrysostome conclut pour les pauvres. » (Bossuet, *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église.*) La supposition de La Bruyère avait été déjà faite, avant saint Jean Chrysostome, par Aristophane, dans le *Plutus*, v. 510. « Que Plutus, dit la Pauvreté, recouvre la vue et se donne à tous également, personne ne voudra plus faire aucun métier, ni apprendre aucun art. Si chacun peut vivre oisif et consommer sans produire, qui voudra forger le fer, construire des vaisseaux, fabriquer des roues, faire de la brique, corroyer, ou sillonner la terre pour en tirer les dons de Cérés? » (Traduit par Filon, dans *l'Histoire de la démocratie athénienne*, p. 262.)

tégent, gouvernement : tout ordre est rétabli, et Dieu se découvre¹.

[49] Mettez l'autorité, les plaisirs et l'oisiveté d'un côté, la dépendance, les soins et la misère de l'autre : ou ces choses sont déplacées par la malice des hommes, ou Dieu n'est pas Dieu^a.

Une certaine inégalité dans les conditions, qui entretient l'ordre et la subordination, est l'ouvrage de Dieu, ou suppose une loi divine : une trop grande disproportion, et telle qu'elle se remarque parmi les hommes, est leur ouvrage, ou la loi des plus forts.

Les extrémités sont vicieuses et partent de l'homme : toute compensation est juste et vient de Dieu^b.

Si on ne goûte point ces *Caractères*^c, je m'en étonne ; et si on les goûte, je m'en étonne de même.

^a Cet alinéa et le précédent sont de la 7^e édition.

^b Cet alinéa et les deux précédents sont de la 7^e édition.

^c « Si l'on ne goûte point ces remarques que j'ai écrites. » (Édit. 1^{re}-3^{re}.)

1. Victor Hugo, *Feuilles d'automne*, XXXII :

Une loi, qui d'en bas semble injuste et mauvaise,
Dit aux uns : JOUISSEZ; aux autres : ENVIEZ !

LES CARACTÈRES
DE THÉOPHRASTE

TRADUITS DU GREC

NOTICE DE L'ÉDITEUR

SUR LA

TRADUCTION DE THÉOPHRASTE

PAR LA BRUYÈRE

Les *Caractères* de Théophraste avaient été déjà traduits en français par Jérôme Bénévent, « Parisien, trésorier général de France en Berry » (1613) : mais cette traduction paraît avoir été ignorée de La Bruyère. Il ne semble pas avoir connu davantage les traductions qui avaient paru dans des langues étrangères, par exemple la traduction italienne d'Ansaldo Ceba (1610) et la traduction anglaise de J. Healey (1616).

Sa traduction a été faite sur l'édition et la traduction latine de Casaubon, réimprimées plusieurs fois depuis leur première publication en 1592. Mais il peut également avoir eu recours à la traduction latine de Politien, ainsi qu'à une autre d'Adrien Turnèbe et d'un certain Daniel Furlanus, de Crète (1605).

Le texte de Théophraste a été, depuis le temps de La Bruyère, l'objet de nombreuses corrections, de changements importants dus à la découverte de nouveaux manuscrits et aux conjectures plus ou moins aventureuses de la critique. Les versions s'en sont multipliées dans presque toutes les langues. En France même, la traduction des *Caractères moraux* de Théophraste a été refaite plusieurs fois depuis La Bruyère : par Levesque (1782), par Belin de Ballu (1790), par Coray (1799), enfin par Stiévenart (1842). On trouvera, à la fin de l'*Introduction* de cette dernière traduction, tous les renseignements bibliographiques désirables sur

les diverses éditions et traductions des *Caractères* de Théophraste (p. 31-48).

La traduction de La Bruyère a eu pour elle dès son apparition le témoignage d'un homme qui se connaissait en grec : « La traduction des *Caractères* de Théophraste, a dit Ménage, est bien belle et bien françoise et montre que son auteur connoît parfaitement le grec. Je puis dire que j'y ai vu bien des choses que, peut-être faute d'attention, je n'avois pas vues dans le grec. » (*Menagiana*, t. IV, p. 219, édition de 1715.) Il est vrai qu'il y a dans ces derniers mots une épigramme, en souvenir de certain *caractère* du pédant qui avait paru être un portrait de Ménage et par allusion aux infidélités de la traduction de La Bruyère¹.

La traduction de La Bruyère a été ainsi jugée par un des hellénistes qui se sont essayés après lui sur le texte de Théophraste :

« La Bruyère, dit Coray, a traduit Théophraste comme Virgile aurait peut-être traduit l'*Iliade* d'Homère, ou Cicéron les *Harangues* de Démosthène. C'est une tâche extrêmement difficile, pour un traducteur qui se sent le talent de son auteur, que celle de se défendre de donner à ce dernier plus d'esprit qu'il n'en a. Il est sans cesse tenté de faire disparaître ou de déguiser ce qui lui paraît incohérent; de paraphraser par des idées accessoires ce qu'il croit trop concis ou trop obscur; d'adoucir les traits trop forts, ou de renforcer ceux qui ne le sont pas assez; en un mot, de mêler ses idées à celles de son auteur. Dût-il être infidèle, il ne peut se décider à se traîner servilement sur les pas d'un écrivain original, quand il se sent la force de se frayer comme lui une route nouvelle. Cependant il ne faut point croire que ce soit la seule cause des inexactitudes qu'on trouve dans la traduction de La Bruyère. Il travaillait sur un texte difficile par son extrême concision et par les altérations fréquentes que lui a fait subir l'ignorance des copistes; sur un texte qui depuis le premier jusqu'au dernier chapitre n'est qu'une allusion perpétuelle à des usages et à des coutumes que nous ne connaissons pour la plupart qu'imparfaitement. Toutes ces difficultés exigeaient des recherches que La Bruyère n'a pu ou n'a pas voulu faire. » (*Discours préliminaire*.)

1. Voyez notre *Vie de La Bruyère*, t. I, p. XVIII.

Il ne faut pas oublier que La Bruyère était d'une époque qui n'entendait pas comme on le fait aujourd'hui les devoirs du traducteur, et qui réclamait pour lui une « honnête liberté, » selon le mot de Boileau (dans sa *Préface* à la traduction de Longin). La Bruyère n'a pas cru devoir trop surprendre, trop dépayser ses lecteurs; il a, par exemple, modifié les traits qui eussent paru trop éloignés de nos usages, et supprimé quelques autres qui eussent choqué la délicatesse de ses contemporains; d'autres fois, il a allongé le texte de son auteur, soit pour le rendre plus clair à des lecteurs du xvii^e siècle, dont il est avant tout préoccupé, soit pour l'achever et pour faire un portrait de ce qui n'était qu'une esquisse.

On s'est attaché, dans la présente édition, à relever les principales inexactitudes de sens que présente cette traduction, et l'on a distingué par la différence des caractères typographiques le texte de Théophraste et les paraphrases de La Bruyère : ces dernières sont mises en lettres italiques. Il a paru nécessaire de faire la part de l'auteur et du traducteur, et intéressant de montrer le futur auteur des *Caractères* s'essayant par un ouvrage étranger à son rôle de fin observateur et d'écrivain original. C'est là que, pour la première fois, il avait mis comme en dépôt quelques-uns de ses tours les plus ingénieux. Il entendait bien ne pas les perdre; et, comme ils étaient quelquefois ajoutés au texte, il lui est arrivé de les retrancher pour les transporter dans son propre livre. (Voyez la note à la fin du chapitre III.)

DISCOURS
SUR
THÉOPHRASTE¹

Je n'estime pas que l'homme soit capable de former dans son esprit un projet plus vain et plus chimérique que de prétendre, en écrivant de quelque art ou de quelque science que ce soit, échapper à toute sorte de critique, et enlever les suffrages de tous ses lecteurs.

Car, sans m'étendre sur la différence des esprits des hommes, aussi prodigieuse en eux que celle de leurs visages, qui fait goûter aux uns les choses de spéculation et aux autres celles de pratique, qui fait que quelques-uns cherchent dans les livres à exercer leur imagination, quelques autres à former leur jugement, qu'entre ceux qui lisent, ceux-ci aiment à être forcés par la démonstration, et ceux-là veulent entendre délicatement, ou former des raisonnements et des conjectures, je me renferme seulement dans cette science qui décrit les mœurs, qui examine les hommes, et qui développe leurs caractères, et j'ose dire que, sur les ouvrages qui traitent de choses qui

1. Ce discours servait d'introduction générale au livre de La Bruyère, composé : 1° des *Caractères de Théophraste* ; 2° des *Caractères ou mœurs de ce siècle*.

les touchent de si près, et où il ne s'agit que d'eux-mêmes, ils sont encore extrêmement difficiles à contenter.

Quelques savants ne goûtent que les apophthegmes des anciens et les exemples tirés des Romains, des Grecs, des Perses, des Égyptiens; l'histoire du monde présent leur est insipide; ils ne sont point touchés des hommes qui les environnent et avec qui ils vivent, et ne font nulle attention à leurs mœurs. Les femmes au contraire, les gens de la cour, et tous ceux qui n'ont que beaucoup d'esprit sans érudition, indifférents pour toutes les choses qui les ont précédés^a, sont avides de celles qui se passent à leurs yeux et qui sont comme sous leur main : ils les examinent, ils les discernent, ils ne perdent pas de vue les personnes qui les entourent, si charmés des descriptions et des peintures que l'on fait de leurs contemporains, de leurs concitoyens, de ceux enfin qui leur ressemblent et à qui ils ne croient pas ressembler, que jusque dans la chaire l'on se croit obligé souvent de suspendre l'Évangile pour les prendre par leur foible, et les ramener à leurs devoirs par des choses qui soient de leur goût et de leur portée¹.

La cour ou ne connoit pas la ville, ou par le mépris qu'elle a pour elle néglige d'en relever le ridicule, et n'est point frappée des images qu'il peut fournir; et si au contraire l'on peint la cour, comme c'est toujours avec les

^a *Précédé*. Ce participe est ainsi écrit dans les dix premières éditions (1687-1697).

1. Bourdaloue « s'étoit mis à dépeindre les gens » (M^{me} de Sévigné, lettre du 25 décembre 1671). Voyez Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IX, p. 226 et suivantes; Anatole Feugère, *Bourdaloue, sa prédication et son temps*. — Bourdaloue avait du reste de nombreux imitateurs, moins habiles que le maître. (Voyez plus haut, t. II, p. 88, note 2.)

ménagements qui lui sont dus, la ville ne tire pas de cette ébauche de quoi remplir sa curiosité, et se faire une juste idée d'un pays où il faut même avoir vécu pour le connoître.

D'autre part, il est naturel aux hommes de ne point convenir de la beauté ou de la délicatesse d'un trait de morale qui les peint, qui les désigne, et où ils se reconnoissent eux-mêmes : ils se tirent d'embarras en le condamnant : et tels n'approuvent la satire que lorsque, commençant à lâcher prise et à s'éloigner de leurs personnes, elle va mordre quelque autre.

Enfin quelle apparence de pouvoir remplir tous les goûts si différents des hommes par un seul ouvrage de morale? Les uns cherchent des définitions, des divisions, des tables et de la méthode : ils veulent qu'on leur explique ce que c'est que la vertu en général, et cette vertu en particulier ; quelle différence se trouve entre la valeur, la force et la magnanimité ; les vices extrêmes par le défaut ou par l'excès entre lesquels chaque vertu se trouve placée. et duquel de ces deux extrêmes elle emprunte davantage¹ :

1. La Bruyère fait ici allusion aux traités de morale composés par Aristote ou à son imitation. « Aristote fait connaître nos vices et nos vertus par leur propre essence ; il a mis dans sa morale une précision presque géométrique, et telle qu'il n'y aurait peut-être pas de meilleure méthode à suivre, si on voulait, comme le souhaitaient Locke et Leibnitz, porter dans la morale ces démonstrations rigoureuses dont les sciences exactes paraissent seules susceptibles. Cet axiome devenu si commun, *in medio virtus*, est le fondement de la méthode d'Aristote : il regarde les vices opposés comme deux extrêmes, entre lesquels se trouve placée à distance égale la vertu, dont les vices opposés sont ou le défaut ou l'excès. » (Rochefort, *Observations sur les Caractères de Théophraste*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. XLVI, p. 180). C'est ainsi que, selon Aristote, le *courage* est une vertu qui occupe le milieu entre deux défauts, la *témérité* et la *lâcheté*. — La même méthode a été suivie dans quelques traités de morale publiés au xvii^e siècle, et auxquels La Bruyère fait sans doute également allusion : *Tableau des passions humaines*, par Coeffeteau (1615) ; *de l'Usage des passions*, par le P. Senault (1641) ; *Morale*, par René Bary (1663).

toute autre doctrine ne leur plaît pas. Les autres, contents que l'on réduise les mœurs aux passions et que l'on explique celles-ci par le mouvement du sang, par celui des fibres et des artères¹, quittent un auteur de tout le reste.

Il s'en trouve d'un troisième ordre, qui, persuadés que toute doctrine des mœurs doit tendre à les réformer, à discerner les bonnes d'avec les mauvaises, et à démêler dans les hommes ce qu'il y a de vain, de foible et de ridicule, d'avec ce qu'ils peuvent avoir de bon, de sain et de louable, se plaisent infiniment dans la lecture des livres qui, supposant les principes physiques et moraux rebattus par les anciens et les modernes, se jettent d'abord dans leur application aux mœurs du temps, corrigent les hommes les uns par les autres, par ces images de choses qui leur sont si familières, et dont néanmoins ils ne s'avisent pas de tirer leur instruction.

Tel est le traité des *Caractères des mœurs*² que nous a laissé Théophraste. Il l'a puisé dans les *Éthiques*³ et dans les *grandes Morales* d'Aristote⁴, dont il fut le disciple⁴.

² « Dans les *Éthiques* et les *grandes Morales* d'Aristote. » (Édit. 1^{re}-7^e.)

1. Allusion aux *Caractères des passions*, de Martin Cureau de la Chambre (de 1640 à 1662), et surtout au livre des *Passions de l'âme*, de Descartes (1649).

2. C'est plutôt *caractères moraux*, ἠθικοὶ χαρακτῆρες.

3. *Éthiques*. Par ce mot La Bruyère désigne sans doute les petits traités de morale d'Aristote (*Morale à Nicomaque*, *Morale à Eudème*), qu'il oppose aux *grandes Morales*. Le mot grec ἠθικά est en réalité un titre commun à tous les traités de morale d'Aristote.

4. « Théophraste reproduit en partie, sous une forme plus élégante et plus vive, les ingénieuses analyses des vices et des travers du genre humain dont son maître Aristote avait rempli plusieurs livres de sa *Morale*. On reconnaît la manière d'Aristote, mais un peu agrandie et comme égayée

Les excellentes définitions que l'on lit au commencement de chaque chapitre sont établies sur les idées et sur les principes de ce grand philosophe, et le fond des caractères qui y sont décrits est pris de la même source. Il est vrai qu'il se les rend propres par l'étendue qu'il leur donne, et par la satire ingénieuse qu'il en tire contre les vices des Grecs, et surtout des Athéniens.

Ce livre ne peut guère passer que pour le commencement d'un plus long ouvrage que Théophraste avoit entrepris. Le projet de ce philosophe, comme vous le remarquerez dans sa préface, étoit de traiter de toutes les vertus et de tous les vices; et comme il assure lui-même dans cet endroit qu'il commence un si grand dessein à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, il y a apparence qu'une prompte mort l'empêcha de le conduire à sa perfection. J'avoue que l'opinion commune a toujours été qu'il avoit poussé sa vie au delà de cent ans¹, et saint Jérôme, dans

par les traits d'une imagination plus vive. C'est le même tour dans les définitions et dans ce qu'on pourrait appeler la mise en scène de chaque caractère, mais avec un coloris et un mouvement de style que se permet bien rarement Aristote. On croit voir un auteur déjà moins préoccupé d'observer que d'écrire, comme si Aristote lui eût épargné la peine d'analyser nos vices et nos travers, et ne lui eût laissé que le plaisir de les peindre. C'est bien là l'image riante et douce que les anciens nous ont tracée de Théophraste; c'est bien cette élégante distinction de l'atticisme qu'ils ont tant admirée. » (Egger, *Histoire de la critique chez les Grecs*, p. 193 et 231.)

1. Les chiffres indiqués ici par La Bruyère sont très-controversés; cette chronologie est presque impossible à établir rigoureusement; on croit généralement que Théophraste n'a vécu que quatre-vingt-sept ans: il est né vers 374 et mort vers 287 avant J.-C. — On peut consulter sur Théophraste, outre ce *Discours* de La Bruyère, Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. III, p. 408, édit. Harles; Rochefort, *Observations sur les Caractères de Théophraste*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. XLVI); Stiévenart, *Introduction à sa traduction nouvelle des Caractères de Théophraste*; Léo Joubert, art. *Théophraste* dans la *Biographie générale*, etc.

une lettre qu'il écrit à Népotien, assure qu'il est mort à cent sept ans accomplis¹ : de sorte que je ne doute point qu'il n'y ait eu une ancienne erreur, ou dans les chiffres grecs qui ont servi de règle à Diogène Laërce², qui ne le fait vivre que quatre-vingt-quinze années, ou dans les premiers manuscrits qui ont été faits de cet historien, s'il est vrai d'ailleurs que les quatre-vingt-dix-neuf ans que cet auteur se donne dans cette préface se lisent également dans quatre manuscrits de la bibliothèque Palatine, où l'on a aussi trouvé les cinq derniers chapitres des *Caractères* de Théophraste qui manquoient aux anciennes impressions³, et où l'on a vu deux titres⁴, l'un : *du Goût qu'on a pour les vicieux*, et l'autre : *du Gain sordide*, qui sont seuls et dénués de leurs chapitres⁵.

Ainsi cet ouvrage n'est peut-être même qu'un simple fragment, mais cependant un reste précieux de l'antiquité, et un monument de la vivacité de l'esprit et du jugement ferme et solide de ce philosophe dans un âge si avancé⁵.

^a « C'est là que l'on a trouvé les cinq derniers chapitres... et que l'on a vu deux titres. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. Sancti Hieronymi *Epistolæ selectæ*, II, 12.

2. Diogène de Laerte (en Cilicie), nommé par altération Diogène Laerce, est un écrivain grec du n^e siècle de l'ère chrétienne, qui a laissé *sur la vie et les doctrines des philosophes célèbres* un ouvrage en dix livres. Presque tous les détails que La Bruyère va donner sur Théophraste, dans ce *Discours*, sont empruntés à Diogène de Laerte (liv. V, chap. II). La Bruyère a puisé les autres dans le *Commentaire* de Casaubon sur les *Caractères* de Théophraste et dans celui de Ménage sur Diogène de Laerte.

3. Ces cinq chapitres ont été découverts en 1742 dans un manuscrit du Vatican, et publiés pour la première fois à Parme en 1786.

4. Ils ont été publiés pour la première fois dans la seconde édition du *Théophraste* de Casaubon (1599).

5. A cette question de la composition du livre des *Caractères* s'en rattache une autre, qui n'est pas posée ici par La Bruyère, mais qui l'a été par la critique moderne : c'est celle de l'authenticité de ce livre. Les diffé-

En effet, il a toujours été lu comme un chef-d'œuvre dans son genre : il ne se voit rien où le goût attique se fasse mieux remarquer et où l'élégance grecque éclate davantage; on l'a appelé un livre d'or. Les savants, faisant attention à la diversité des mœurs qui y sont traitées et à la manière naïve dont tous les caractères y sont exprimés, et la comparant d'ailleurs avec celle du poëte Ménandre, disciple de Théophraste¹, et qui servit ensuite de

reutes opinions qui se sont produites sur ce point sont ainsi exposées par Stiévenart (*Introduction à sa traduction nouvelle des Caractères*, p. 18) : « Longtemps on n'en a connu que des manuscrits très-incomplets. Ainsi les quinze premiers chapitres sont désignés comme faisant partie des extraits de Stobée, trouvés en 1512; les huit suivants furent publiés en 1552 par Camosio. Quarante-sept ans plus tard, Casaubon en donna cinq nouveaux, découverts dans un manuscrit de Heidelberg. Le vingt-neuvième et le trentième dont on ne connaissait que les titres, furent trouvés en 1742 par Prospero Petroni à la bibliothèque du Vatican. Amaduzzi les publia à Parme en 1786. Cet étrange morcellement a fait naître les premières objections contre l'authenticité du livre. De savants critiques (Siebenkees, Schweighaeuser, Walz) n'y voient qu'un recueil d'exemples applicables à des préceptes de rhétorique; d'autres (J.-V. Leclerc), des passages altérés d'une théorie que Théophraste avait donnée sur l'art comique. Ceux-ci (Walkenaer, Porson, Eichstädt), sans rechercher le véritable auteur, ne reconnaissent nullement ici les Ἠθολογὶ Χαρακτῆρες désignés par Diogène de Laerte et le lexicographe Suidas; ceux-là (Burney, Sinner) croient lire d'anciens fragments de comédies grecques. Beck et Ast font la part de Théophraste et celle des interpolateurs; Sonntag et Ficker attaquent la *Préface* seulement, et veulent que les chapitres aient été tirés, après coup, des Œuvres complètes de ce fécond écrivain. Selon Schneider, ce livre ne contient que des extraits fort inégaux de l'ouvrage spécial de Théophraste; selon M. de Berneaud et M. Dübner, il faut, ce cercle parcouru, revenir à l'opinion des premiers éditeurs : nous avons bien là le livre du disciple d'Aristote, mais il est incomplet. » Les divers motifs sur lesquels s'appuient toutes ces opinions ont été exposés en détail par Chardon de la Rochette (*Mélanges*, t. II, p. 160) et par Letronne (*Journal des savants*, 1841). Selon M. Stiévenart enfin, « si les *Caractères*, tels qu'ils nous sont parvenus, ne sont pas, en tout ou en partie, de la main de Théophraste, ils remontent, du moins, aux premières années de l'école à laquelle se rattache son nom », c'est-à-dire de l'école péripatéticienne.

1. Ménandre, le plus célèbre poëte de la *Comédie nouvelle*, est né à Athènes en 342 et mort en 290 avant J.-C. Neveu du poëte comique Alexis.

modèle à Térence, qu'on a de nos jours si heureusement imité, ne peuvent s'empêcher de reconnoître dans ce petit ouvrage la première source de tout le comique¹ : je dis de celui qui est épuré des pointes, des obscénités, des équivoques, qui est pris dans la nature, qui fait rire les sages et les vertueux.

Mais peut-être que pour relever le mérite de ce traité des *Caractères* et en inspirer la lecture, il ne sera pas inutile de dire quelque chose de celui de leur auteur. Il étoit d'Érèse, ville de Lesbos, fils d'un foulon ; il eut pour premier maître dans son pays un certain Leucippe², qui étoit de la même ville que lui^a; de là il passa à l'école de Pla-

^a « De même ville que lui. » (Édit. 1^{re}-4^e.)

il fut disciple de Théophraste et ami d'Épicure. Des cent comédies qu'il avait composées, il ne reste que des fragments et des imitations par les comiques latins, Plaute et Térence. On doit à M. Ch. Benoit un *Essai historique et littéraire sur la comédie de Ménandre* (1854); et à M. Guill-Guizot une *Étude sur Ménandre, la comédie et la société grecque* (1855). « M. Victor Leclerc, dans sa *Chrestomathie grecque* (p. 143), a conjecturé, non sans quelque vraisemblance, que ces ingénieuses pages faisaient jadis partie de la *Poétique* de Théophraste, et quelles étaient, pour ainsi dire, autant d'esquisses à l'usage des poètes comiques, comme les caractères des quatre âges de la vie qu'Aristote insère, dans le 2^e livre de la *Rhétorique*, étaient destinés à guider les orateurs dans les descriptions du même genre. » (Egger. *Histoire de la critique chez les Grecs*, p. 231.)

1. Térence, célèbre comique latin, est né à Carthage vers 194, et mort vers 159 avant J.-C. Ménandre était son modèle. Sur les six comédies qui nous restent de lui, quatre sont imitées du comique athénien : *l'Andrienne*, *l'Eunuque*, *l'Hautontimorumenos*, *les Adelpes*. — Les heureuses imitations de Térence auxquelles fait allusion La Bruyère sont les comédies de Molière, où l'on trouve plutôt des souvenirs et des inspirations de Térence que des empreintes suivies : l'intrigue du *Phormion*, par exemple, a fourni le fond des *Fourberies de Scapin*, et c'est dans les *Adelpes* que Molière a pris la donnée de *l'École des Maris*. Depuis, Baron a imité de plus près *l'Andrienne* (en 1703), et c'est à *l'Eunuque* qu'est emprunté le *Muet*, de Brueys et Palaprat (1691).

2. Un autre que Leucippe, philosophe célèbre et disciple de Zénon. (Note de La Bruyère.)

ton, et s'arrêta ensuite à celle d'Aristote, où il se distingua entre tous ses disciples. Ce nouveau maître, charmé de la facilité de son esprit et de la douceur de son élocution, lui changea son nom, qui étoit Tyrtame, en celui d'Éuphraste, qui signifie celui qui parle bien : et ce nom ne répondant point assez à la haute estime qu'il avoit de la beauté de son génie et de ses expressions, il l'appela Théophraste, c'est-à-dire un homme dont le langage est divin. Et il semble que Cicéron ait entré dans les sentiments de ce philosophe, lorsque dans le livre qu'il intitule *Brutus*, ou *des Orateurs illustres*, il parle ainsi : « Qui est plus fécond et plus abondant que Platon ? plus solide et plus ferme qu'Aristote ? plus agréable et plus doux que Théophraste ? » Et dans quelques-unes de ses Épîtres à Atticus, on voit que, parlant du même Théophraste, il l'appelle son ami², que la lecture de ses livres lui étoit familière, et qu'il en faisoit ses délices³.

Aristote disoit de lui et de Callisthène⁴, un autre de ses disciples, ce que Platon avoit dit la première fois d'Aristote même et de Xénocrate : que Callisthène étoit lent à concevoir et avoit l'esprit tardif, et que Théophraste au contraire l'avoit si vif, si perçant, si pénétrant, qu'il comprenoit d'abord d'une chose tout ce qui en pouvoit être

⁴ Toutes les éditions de La Bruyère données au xvii^e siècle portent le nom de Callisthène écrit *Calistène*. De même plus loin : *Eurimédon* (pour *Eurymédon*), *Calcis* (pour *Chalcis*), etc.

1. » Quis uberior in dicendo Platone? Quis Aristotele nervosior, Theophrasto dulcior? » (*Brutus seu de Claris oratoribus*, cap. xxxi.)

2. « Cum Theophrasto, amico meo. » (*Epistolæ ad Atticum*, II, 116.)

3. *Epistolæ ad Atticum*, II, 3 ; II, 9. — « Videtur M. Tullius Theophrasti scriptis unice capi delectarique solitus, et, ut auctor est Plutarchus in *Cicerone*, cap. xxxii [xxiv], delicias suas eum appellitare. » (Casaubon, *Prolegomena ad Theophrasti Characteres*.)

connu : que l'un avoit besoin d'éperon pour être excité, et qu'il falloit à l'autre un frein pour le retenir.

Il estimait en celui-ci sur toutes choses un caractère de douceur qui régnoit également dans ses mœurs et dans son style. L'on raconte que les disciples d'Aristote, voyant leur maître avancé en âge et d'une santé fort affoiblie, le prièrent de leur nommer son successeur ; que, comme il avoit deux hommes dans son école sur qui seuls ce choix pouvoit tomber, Ménédème¹ le Rhodien et Théophraste d'Érèse, par un esprit de ménagement pour celui qu'il vouloit exclure, il se déclara de cette manière : il feignit, peu de temps après que ces disciples lui eurent fait cette prière et en leur présence, que le vin dont il faisoit un usage ordinaire lui étoit nuisible ; il se fit apporter des vins de Rhodes et de Lesbos : il goûta de tous les deux, dit qu'ils ne démentoient point leur terroir, et que chacun dans son genre étoit excellent ; que le premier avoit de la force, mais que celui de Lesbos avoit plus de douceur et qu'il lui donnoit la préférence. Quoï qu'il en soit de ce fait, qu'on lit dans Aulu-Gelle², il est certain que lorsqu'Aristote, accusé par Eurymédon, prêtre de Cérés, d'avoir mal parlé des dieux, craignant le destin de Socrate, voulut sortir d'Athènes et se retirer à Chalciès, ville d'Eubée, il abandonna son école au Lesbien, lui confia ses écrits à condition de les tenir secrets ; et c'est par Théophraste que sont venus jusques à nous les ouvrages de ce grand homme.

1. Il y en a eu deux autres du même nom (3^e édition : *de même nom*) : l'un philosophe cynique, l'autre disciple de Platon. (*Note de La Bruyère.*)

2. *Noctes atticæ*. XIII, §. Les critiques s'accordent à remplacer, dans l'anecdote citée par Aulu-Gelle, le nom de Ménédème par celui d'Eudème, autre Rhodien également disciple d'Aristote.

Son nom devint si célèbre par toute la Grèce que, successeur d'Aristote, il put compter bientôt dans l'école qu'il lui avoit laissée¹ jusques à deux mille disciples. Il excita l'envie de Sophocle² fils d'Amphiclide, et qui pour lors étoit préteur³ : celui-ci, en effet son ennemi, mais sous prétexte d'une exacte police et d'empêcher les assemblées, fit une loi qui défendoit, sur peine de la vie, à aucun philosophe, d'enseigner dans les écoles. Ils obéirent ; mais l'année suivante, Philon ayant succédé à Sophocle, qui étoit sorti de charge, le peuple d'Athènes abrogea cette loi odieuse que ce dernier avoit faite, le condamna à une amende de cinq talents, rétablit Théophraste et le reste des philosophes.

Plus heureux qu'Aristote, qui avoit été contraint de céder à Eurymédon, il fut sur le point de voir un certain Agnonide puni comme impie par les Athéniens, seulement à cause qu'il avoit osé l'accuser d'impiété : tant étoit grande l'affection que ce peuple avoit pour lui, et qu'il méritoit par sa vertu!

En effet on lui rend ce témoignage qu'il avoit une singulière prudence, qu'il étoit zélé pour le bien public, laborieux, officieux, affable, bienfaisant. Ainsi, au rapport de Plutarque⁴, lorsque Érèse fut accablée de tyrans qui avoient usurpé la domination de leur pays, il se joignit à Phi-

1. Le *Lycee*.

2. Un autre que le poëte tragique. (*Note de La Bruyère*.) — D'après Athénée (liv. XIII, chap. ix), ce Sophocle chassa de l'Attique tous les philosophes.

3. La Bruyère veut sans doute dire *archonte* ou *stratège*... Il ne paraît du reste pas que l'orateur Sophocle, auteur de cette motion, fût revêtu d'une charge publique. (Voir Diogène Laërce, V, 2.)

4. Plutarque, dans le traité « Qu'on ne peut vivre agréablement en suivant la doctrine d'Épicure », chap. xv ; et « Contre l'épicurien Colotès, » chap. xxxiii.

dias^a 1, son compatriote, contribua avec lui de ses biens pour armer les bannis, qui rentrèrent dans leur ville, en chassèrent les traîtres, et rendirent à toute l'île de Lesbos sa liberté.

Tant de rares qualités ne lui acquirent pas seulement la bienveillance du peuple, mais encore l'estime et la familiarité des rois. Il fut ami de Cassandre, qui avoit succédé à Aridée, frère d'Alexandre le Grand, au royaume de Macédoine: et Ptolémée, fils de Lagus et premier roi d'Égypte, entretint toujours un commerce étroit avec ce philosophe. Il mourut enfin accablé d'années et de fatigues, et il cessa tout à la fois de travailler et de vivre. Toute la Grèce le pleura, et tout le peuple athénien assista à ses funérailles.

L'on raconte de lui que dans son extrême vieillesse, ne pouvant plus marcher à pied, il se faisoit porter en litière par la ville, où il étoit vu du peuple, à qui il étoit si cher. L'on dit aussi² que ses disciples, qui entouraient son lit lorsqu'il mourut, lui ayant demandé s'il n'avoit rien à leur recommander, il leur tint ce discours : « La vie nous séduit, elle nous promet de grands plaisirs dans la possession de la gloire; mais à peine commence-t-on à vivre qu'il faut mourir. Il n'y a souvent rien de plus stérile que l'amour de la réputation. Cependant, mes disciples, contentez-vous : si vous négligez l'estime des hommes, vous vous épargnez à vous-mêmes de grands travaux; s'ils ne rebutent point votre courage, il peut

^a On lit dans toutes les éditions du xvii^e siècle : *Phydias* pour *Phidias* (Φειδίης).

1. Un autre que le fameux sculpteur. (*Note de La Bruyère.*)

2. Diogène Laërce (V, 2).

arriver que la gloire sera votre récompense. Souvenez-vous seulement qu'il y a dans la vie beaucoup de choses inutiles, et qu'il y en a peu qui mènent à une fin solide. Ce n'est point à moi à délibérer sur le parti que je dois prendre, il n'est plus temps : pour vous, qui avez à me survivre, vous ne sauriez peser trop mûrement ce que vous devez faire. » Et ce furent là ses dernières paroles.

Cicéron, dans le troisième livre des *Tusculanes*¹, dit que Théophraste mourant se plaignit de la nature, de ce qu'elle avoit accordé aux cerfs et aux corneilles une vie si longue et qui est leur si inutile, lorsqu'elle n'avoit donné aux hommes qu'une vie très-courte, bien qu'il leur importe si fort de vivre longtemps; que si l'âge des hommes eût pu s'étendre à un plus grand nombre d'années, il seroit arrivé que leur vie auroit été cultivée par une doctrine universelle, et qu'il n'y auroit eu dans le monde ni art ni science qui n'eût atteint sa perfection. Et saint Jérôme, dans l'endroit déjà cité², assure que Théophraste, à l'âge de cent sept ans, frappé de la maladie dont il mourut, regretta de sortir de la vie dans un temps où il ne faisoit que commencer à être sage.

Il avoit coutume de dire qu'il ne faut pas aimer ses amis pour les éprouver, mais les éprouver pour les aimer; que les amis doivent être communs entre les frères, comme tout est commun entre les amis; que l'on devoit plutôt se fier à un cheval sans frein qu'à celui qui parle sans jugement: que la plus forte dépense que l'on puisse faire est celle du temps. Il dit un jour à un homme qui se taisoit à table dans un festin : « Si tu es un habile homme, tu as

1. Chap. xxxi. Selon Sénèque (*De brevitate vitæ*, I), cette parole seroit d'Aristote.

2. *Lettre à Nepotien*.

tort de ne pas parler ; mais s'il n'est pas ainsi, tu en sais beaucoup. » Voilà quelques-unes de ses maximes.

Mais si nous parlons de ses ouvrages, ils sont infinis, et nous n'apprenons pas que nul ancien ait plus écrit que Théophraste. Diogène Laërce fait l'énumération de plus de deux cents traités différents, et sur toutes sortes de sujets qu'il a composés. La plus grande partie s'est perdue par le malheur des temps, et l'autre se réduit à vingt traités, qui sont recueillis dans le volume de ses œuvres ¹. L'on y voit neuf livres de l'histoire des plantes, six livres de leurs causes. Il a écrit des vents, du feu, des pierres, du miel, des signes du beau temps, des signes de la pluie, des signes de la tempête, des odeurs, de la sueur, du vertige, de la lassitude, du relâchement des nerfs, de la défaillance, des poissons qui vivent hors de l'eau, des animaux qui changent de couleur, des animaux qui naissent subitement, des animaux sujets à l'envie, des caractères des mœurs. Voilà ce qui nous reste de ses écrits, entre lesquels ce dernier seul, dont on donne la traduction, peut répondre non-seulement de la beauté de ceux que l'on vient de déduire, mais encore du mérite d'un nombre infini d'autres qui ne sont point venus jusques à nous.

Que si quelques-uns se refroidissent pour cet ouvrage moral par les choses qu'ils y voient, qui sont du temps auquel il a été écrit, et qui ne sont point selon leurs mœurs, que peuvent-ils faire de plus utile et de plus agréable pour eux que de se défaire de cette prévention pour leurs coutumes et leurs manières, qui, sans autre

1. Il ne reste que des fragments de ces vingt traités, excepté des deux premiers : *Histoire des plantes, Des causes des plantes*. M. Dareste a réuni d'intéressants fragments de ce philosophe, sous ce titre : *Le traité des Lois de Théophraste* (1870).

discussion, non-seulement les leur fait trouver les meilleures de toutes, mais leur fait presque décider que tout ce qui n'y est pas conforme est méprisable, et qui les prive ^a, dans la lecture des livres des anciens, du plaisir et de l'instruction qu'ils en doivent attendre ?

Nous, qui sommes si modernes, serons anciens dans quelques siècles. Alors l'histoire du nôtre fera goûter à la postérité la vénalité des charges, c'est-à-dire le pouvoir de protéger l'innocence, de punir le crime et de faire justice à tout le monde, acheté à deniers comptants comme une métairie; la splendeur des partisans, gens si méprisés chez les Hébreux et chez les Grecs. L'on entendra parler d'une capitale d'un grand royaume où il n'y avoit ni places publiques, ni bains, ni fontaines, ni amphithéâtres, ni galeries, ni portiques, ni promenoirs, qui étoit pourtant une ville merveilleuse. L'on dira que tout le cours de la vie s'y passoit presque à sortir de sa maison pour aller se renfermer dans celle d'un autre ^b; que d'honnêtes femmes, qui n'étoient ni marchandes ni hôtelières, avoient leurs maisons ouvertes à ceux qui payoient pour y entrer; que l'on avoit à choisir des dés ^c, des cartes et de tous les jeux; que l'on mangeoit dans ces maisons, et qu'elles étoient commodes à tout commerce ^d. L'on saura que le peuple ne

^a « Et les prive. » (Édit. 1^{re}.)

^b « Dans celle d'une autre. » (Édit. 1^{re}.2^e.)

^c « Du dé. » (Édit. 1^{re}.)

1. Boileau, *Satire des femmes* (1693), vers 673-676 :

T'ai-je encore décrit la dame brelandière
 Qui des joueurs chez soi se fait cabaretière,
 Et souffre des affronts que ne souffrirait pas
 L'hôtesse d'une auberge à dix sols par repas?

Il ajoute, dans une note, que bon nombre de femmes « donnoient à souper aux joueurs qu'elles recevoient, de peur de ne plus les revoir, s'ils sor-

paroissoit dans la ville que pour y passer avec précipitation : nul entretien, nulle familiarité; que tout y étoit farouche et comme alarmé par le bruit des chars qu'il falloit éviter, et qui s'abandonnoient au milieu des rues, comme on fait dans une lice pour remporter le prix de la course. L'on apprendra sans étonnement qu'en pleine paix et dans une tranquillité publique, des citoyens entroient dans les temples, alloient voir des femmes, ou visitoient leurs amis avec des armes offensives, et qu'il n'y avoit presque personne qui n'eût à son côté de quoi pouvoir d'un

toient de leur maison. » La Bruyère, par ces mots de *payer pour entrer*, fait sans doute allusion à un usage qui étoit général au xvii^e et au xviii^e siècle : les joueurs laissaient de l'argent sur les tables de jeu pour *payer les cartes*. Cet argent étoit supposé laissé aux domestiques, qui fournissaient la bougie pour les joueurs, le foin, l'avoine et la paille pour les chevaux. Mais souvent, dans les plus grandes maisons, les maîtres ne rougissaient pas de retenir cet argent. Tallemant des Réaux le dit dans une de ses *Historiettes* (t. VI, p. 361, in-8^o, 3^e édition). Un des imitateurs de La Bruyère, l'avocat Brillon, montre *Arténice* établissant dans sa maison « un brelan continu », et ayant, outre le gain du jeu, *le revenant-bon des cartes*. Il ajoute : « Ce profit ne devoit pas faire le revenu d'une duchesse; s'il est le principal, il n'est pas certainement le plus noble. » (*Théophraste moderne ou Nouveaux Caractères des mœurs*, p. 631, édit. de 1701.) Baron, dans sa comédie *le Rendez-vous des Tuileries* (1686), acte I, scène III, représente la femme de chambre d'une marquise disant à sa maîtresse : « Encore dans le temps qu'on nous laissoit le profit des cartes, passe! Il est vrai que l'on fournissoit la bougie, le foin, l'avoine et la paille; mais baste! on ne laissoit pas que de s'y sauver encore. Mais je ne sais quel mauvais exemple vous suivez aujourd'hui, et tout à fait indigne d'une personne de qualité comme vous : vous ne nous en laissez pas la moindre... — Ah! s'écrie alors la marquise, voici donc l'enclouure! Si tu ne nous avois point parlé des cartes, ta morale auroit pu faire quelque effet! » — M. Éd. Fournier (la *Comédie de La Bruyère*, p. 193, 2^e édit.) remarque avec raison que les *tripots* officieux, tenus par des *brelannières* bourgeoises ou même de qualité, s'étoient surtout multipliés depuis la défense des brelans publics en 1686. Le *Discours sur Théophraste* parut en 1687. — Quant à ces maisons *commodes à tout commerce*, le jugement de La Bruyère est confirmé par celui de Duclos, qui a dit : « Une femme dont la maison est livrée au jeu s'engage ordinairement à plus d'un métier. »

seul coup en tuer un autre. Ou si ceux qui viendront après nous, rebutés par des mœurs si étranges et si différentes des leurs, se dégoûtent par là de nos mémoires, de nos poésies, de notre comique et de nos satires, pouvons-nous ne les pas plaindre par avance de se priver eux-mêmes, par cette fausse délicatesse, de la lecture de si beaux ouvrages, si travaillés, si réguliers, et de la connoissance du plus beau règne dont jamais l'histoire ait été embellie?

Ayons donc pour les livres des anciens cette même indulgence que nous espérons nous-mêmes de la postérité, persuadés que les hommes n'ont point d'usages ni de coutumes qui soient de tous les siècles, qu'elles changent avec les temps, que nous sommes trop éloignés de celles qui ont passé, et trop proches de celles qui règnent encore, pour être dans la distance qu'il faut pour faire des unes et des autres un juste discernement. Alors ni ce que nous appelons la politesse de nos mœurs, ni la bienséance de nos coutumes, ni notre faste, ni notre magnificence ne nous préviendront pas davantage contre la vie simple des Athéniens que contre celle des premiers hommes, grands par eux-mêmes, et indépendamment de mille choses extérieures qui ont été depuis inventées pour suppléer peut-être à cette véritable grandeur qui n'est plus.

La nature se montrait en eux dans toute sa pureté et sa dignité, et n'étoit point encore souillée par la vanité, par le luxe et par la sotte ambition. Un homme n'étoit honoré sur la terre qu'à cause de sa force ou de sa vertu; il n'étoit point riche par des charges ou des pensions, mais par son champ, par ses troupeaux, par ses enfants et ses serviteurs; sa nourriture étoit saine et naturelle, les fruits de la terre, le lait de ses animaux et de ses brebis; ses

vêtements simples et uniformes, leurs laines, leurs toisons; ses plaisirs innocents, une grande récolte, le mariage de ses enfants, l'union avec ses voisins, la paix dans sa famille. Rien n'est plus opposé à nos mœurs que toutes ces choses; mais l'éloignement des temps nous les fait goûter, ainsi que la distance des lieux nous fait recevoir tout ce que les diverses relations ou les livres de voyages nous apprennent des pays lointains et des nations étrangères.

Ils racontent une religion, une police, une manière de se nourrir, de s'habiller, de bâtir et de faire la guerre, qu'on ne savoit point, des mœurs que l'on ignoroit. Celles qui approchent des nôtres nous touchent, celles qui s'en éloignent nous étonnent; mais toutes nous amusent. Moins rebutés par la barbarie des manières et des coutumes de peuples si éloignés, qu'instruits et même réjouis par leur nouveauté, il nous suffit que ceux dont il s'agit soient Siamois, Chinois, Nègres ou Abyssins.

Or ceux dont Théophraste nous peint les mœurs dans ses *Caractères* étoient Athéniens, et nous sommes François; et si nous joignons à la diversité des lieux et du climat le long intervalle des temps, et que nous considérons que ce livre a pu être écrit la dernière année de la *CXV^e* olympiade, trois cent quatorze ans avant l'ère chrétienne¹, et qu'ainsi il y a deux mille ans accomplis que vivoit ce peuple d'Athènes dont il fait la peinture, nous admirerons de nous y reconnoître nous-mêmes, nos amis, nos ennemis, ceux avec qui nous vivons, et que cette ressemblance avec des hommes séparés par tant de siècles

1. Il y a ici une légère erreur. L'an 314 avant J.-C. répond à la dernière année de la *CXVI^e* olympiade, et non de la *CXV^e*.

soit si entière. En effet, les hommes n'ont point changé selon le cœur et selon les passions; ils sont encore tels qu'ils étoient alors et qu'ils sont marqués dans Théophraste : vains, dissimulés, flatteurs, intéressés, effrontés, importuns, défiants, médisants, querelleux, superstitieux.

Il est vrai. Athènes étoit libre; c'étoit le centre d'une république; ses citoyens étoient égaux: ils ne rougissoient point l'un de l'autre; ils marchaient presque seuls et à pied dans une ville propre, paisible et spacieuse, entroient dans les boutiques et dans les marchés, achetoient eux-mêmes les choses nécessaires: l'émulation d'une cour ne les faisoit point sortir d'une vie commune; ils réservoient leurs esclaves pour les bains, pour les repas^a, pour le service intérieur des maisons, pour les voyages; ils passaient une partie de leur vie dans les places, dans les temples, aux amphithéâtres, sur un port, sous des portiques, et au milieu d'une ville dont ils étoient également les maîtres. Là le peuple s'assembloit pour délibérer^b des affaires publiques; ici il s'entretenoit avec les étrangers; ailleurs les philosophes tantôt enseignoient leur doctrine, tantôt conféroient avec leurs disciples. Ces lieux étoient tout à la fois la scène des plaisirs et des affaires. Il y avoit dans ces mœurs quelque chose de simple et de populaire, et qui ressemble peu aux nôtres, je l'avoue; mais cependant quels hommes en général que les Athéniens, et quelle ville qu'Athènes! quelles lois! quelle police! quelle valeur! quelle discipline! quelle perfection dans toutes les sciences et dans tous les arts! mais quelle politesse dans le commerce ordinaire et dans

^a « Pour les bains, les repas. » (Édit. 1^{re}-3^{re}.)

^b « Pour parler ou pour délibérer. » (Édit. 1^{re}-5^{re}.)

le langage ! Théophraste, le même Théophraste dont on vient de dire de si grandes choses, ce parleur agréable, cet homme qui s'exprimoit divinement, fut reconnu étranger et appelé de ce nom par une femme de qui il achetoit des herbes au marché, et qui reconnut, par je ne sais quoi d'attique qui lui manquoit et que les Romains ont depuis appelé *urbanité*, qu'il n'étoit pas Athénien ; et Cicéron rapporte ¹ que ce grand personnage demeura étonné de voir qu'ayant vieilli dans Athènes, possédant si parfaitement le langage attique et en ayant acquis l'accent par une habitude de tant d'années, il ne s'étoit pu donner ce que le simple peuple avoit naturellement et sans nulle peine ². Que si l'on ne laisse pas de lire quelquefois, dans ce traité des *Caractères*, de certaines mœurs qu'on ne peut excuser et qui nous paroissent ridicules, il faut se souvenir qu'elles ont paru telles à Théophraste, qu'il les a regardées³ comme des vices dont il a fait une peinture naïve, qui fit honte aux Athéniens et qui servit à les corriger.

Enfin, dans l'esprit de contenter ceux qui reçoivent froidement tout ce qui appartient aux étrangers et aux anciens, et qui n'estiment que leurs mœurs, on les ajoute à cet ouvrage. L'on a cru pouvoir se dispenser de suivre

³ « . . . Qui les a regardées. » Édit. 1^{re}-7^e.)

1. *Brutus*, chap. XLVI. — C'est au même passage que La Bruyère emprunte le rapprochement qu'il vient d'établir entre l'atticisme et l'urbanité : « Omnino, sicut opinor, in nostris est quidam urbanorum, sicut illic atticorum, sonus. »

2. « La Bruyère, sans marquer précisément en quoi Théophraste avoit manqué, insinue très-clairement que ce n'étoit pas contre l'accent. Le même, malgré le silence des anciens, a deviné que la vieille qui mortifia de la sorte Théophraste étoit une herbière. » (*Menagiana*, t. I, p. 401, édition de 1715.)

le projet de ce philosophe, soit parce qu'il est toujours pernicieux de poursuivre le travail d'autrui, surtout si c'est d'un ancien ou d'un auteur d'une grande réputation; soit encore parce que cette unique figure qu'on appelle description ou énumération, employée avec tant de succès dans ces vingt-huit chapitres des *Caractères*, pourroit en avoir un beaucoup moindre, si elle étoit traitée par un génie fort inférieur à celui de Théophraste.

Au contraire, se ressouvenant que parmi le grand nombre des traités de ce philosophe rapportés par Diogène Laërce, il s'en trouve un sous le titre de *Proverbes*, c'est-à-dire de pièces détachées, comme des réflexions ou des remarques, que le premier et le plus grand livre de morale qui ait été fait porte ce même nom dans les divines Écritures, on s'est trouvé excité par de si grands modèles à suivre selon ses forces une semblable manière¹ d'écrire des mœurs; et l'on n'a point été détourné de son entreprise par deux ouvrages de morale² qui sont^a dans les mains de tout le monde, et d'où^b, faute d'attention ou par un esprit de critique, quelques-uns pourroient penser que ces remarques sont imitées.

L'un, par l'engagement de son auteur, fait servir la métaphysique à la religion, fait connoître l'âme, ses passions, ses vices, traite les grands et les sérieux motifs pour conduire à la vertu, et veut rendre l'homme

^a « Qui sont encore. » (Édit. 1^{re}-5^e.)

^b « Et de qui. » (Édit. 1^{re}.)

1. L'on entend cette manière coupée dont Salomon a écrit ses *Proverbes*, et nullement les choses, qui sont divines et hors de toute comparaison. (*Note de La Bruyère.*)

2. Ce sont les *Pensées* de Pascal, publiées pour la première fois en 1670, et les *Maximes* de La Rochefoucauld (1665).

chrétien. L'autre, qui est la production d'un esprit instruit par le commerce du monde et dont la délicatesse étoit égale à la pénétration, observant que l'amour-propre est dans l'homme la cause de tous ses foibles, l'attaque sans relâche, quelque part où il le trouve; et cette unique pensée, comme multipliée en mille manières différentes^a, a toujours, par le choix des mots et par la variété de l'expression, la grâce de la nouveauté.

L'on ne suit aucune de ces routes dans l'ouvrage qui est joint à la traduction des *Caractères*, il est tout différent des deux autres que je viens de toucher : moins sublime que le premier et moins délicat que le second, il ne tend qu'à rendre l'homme raisonnable, mais par des voies simples et communes, et en l'examinant indifféremment, sans beaucoup de méthode et selon que les divers chapitres y conduisent, par les âges, les sexes¹ et les conditions, et par les vices, les foibles et le ridicule qui y sont attachés.

L'on s'est plus appliqué aux vices de l'esprit, aux replis du cœur et à tout l'intérieur de l'homme que n'a fait

^a « Comme multipliée en mille autres. » (Édit. 1^{re}-6^{re}.)

1. On a plusieurs fois remarqué (M^{me} de Stael. *De la littérature*, ch. iv. Havet, *Sur la Rhétorique d'Aristote*, p. 78) qu'on ne trouve pas un seul portrait de femme dans les *Caractères* de Théophraste. « Peut-être, dit M. Egger (*Mémoires de littérature ancienne*, p. 439), ne faut-il rien conclure de cette lacune dans un livre qui, selon toute apparence, ne nous est pas parvenu complet. » — Il nous paraît difficile d'admettre que cette omission tient aux lacunes du livre, dont la division appelait aussi bien des remarques sur les femmes que sur les hommes. Théophraste avait sans doute pour les femmes l'indifférence d'un Grec et le dédain d'un philosophe. On peut le croire, à en juger par les définitions de l'amour qui lui sont attribuées par Stobée (*Florilegium*, LXIV, 28 et suiv.) : « C'est l'excès d'une ardeur irréfléchie, dont l'invasion est rapide et la retraite lente. » Et ailleurs : « C'est la passion d'une âme qui n'a rien à faire. »

Théophraste; et l'on peut dire que, comme ces *Caractères*, par mille choses extérieures qu'ils font remarquer dans l'homme, par ses actions, ses paroles et ses démarches, apprennent quel est son fond, et font remonter jusques à la source de son dérèglement, tout au contraire, les nouveaux *Caractères*, déployant d'abord les pensées, les sentiments et les mouvements des hommes, découvrent le principe de leur malice et de leurs foiblesses, font que l'on prévoit aisément tout ce qu'ils sont capables de dire ou de faire, et qu'on ne s'étonne plus de mille actions vicieuses ou frivoles dont leur vie est toute remplie.

Il faut avouer que sur les titres de ces deux ouvrages l'embarras s'est trouvé presque égal. Pour ceux qui partagent le dernier, s'ils ne plaisent point assez, l'on permet d'en suppléer d'autres; mais à l'égard des titres des *Caractères* de Théophraste, la même liberté n'est pas accordée, parce qu'on n'est point maître du bien d'autrui. Il a fallu suivre l'esprit de l'auteur, et les traduire selon le sens le plus proche de la diction grecque, et en même temps selon la plus exacte conformité avec leurs chapitres; ce qui n'est pas une chose facile, parce que souvent la signification d'un terme grec, traduit en françois mot pour mot, n'est plus la même dans notre langue : par exemple, ironie est chez nous une raillerie ^a dans la conversation, ou une figure de rhétorique, et chez Théophraste c'est quelque chose entre la fourberie et la dissimulation, qui n'est pourtant ni l'un ni l'autre ^b, mais précisément ce qui est décrit dans le premier chapitre.

^a « Ou une raillerie... ou... » (Édit. 1^{re}-4^e.)

^b « Ni l'une ni l'autre. » (Édit. 1^{re}-5^e.)

Et d'ailleurs les Grecs ont quelquefois deux ou trois termes assez différents pour exprimer des choses qui le sont aussi et que nous ne saurions guère rendre que par un seul mot : cette pauvreté embarrasse. En effet, l'on remarque dans cet ouvrage grec trois espèces d'avarice, deux sortes d'importuns, des flatteurs de deux manières, et autant de grands parleurs : de sorte que les caractères de ces personnes semblent rentrer les uns dans les autres. au désavantage du titre ; ils ne sont pas aussi toujours suivis et parfaitement conformes, parce que Théophraste, emporté quelquefois par le dessein qu'il a de faire des portraits, se trouve déterminé à ces changements par le caractère ^a et les mœurs du personnage qu'il peint ou dont il fait la satire.

Les définitions qui sont au commencement de chaque chapitre ont eu leurs difficultés. Elles sont courtes et concises dans Théophraste, selon la force du grec et le style d'Aristote. qui lui en a fourni les premières idées : on les a étendues dans la traduction pour les rendre intelligibles. Il se lit aussi dans ce traité des phrases qui ne sont pas achevées et qui forment un sens imparfait, auquel il a été facile de suppléer le véritable ; il s'y trouve de différentes leçons, quelques endroits tout à fait interrompus, et qui pouvoient recevoir diverses explications ; et pour ne point s'égarer dans ces doutes, on a suivi les meilleurs interprètes.

Enfin, comme cet ouvrage n'est qu'une simple instruction sur les mœurs des hommes, et qu'il vise moins à les rendre savants qu'à les rendre sages, l'on s'est trouvé exempt de le charger de longues et curieuses ob-

^a « Par le caractère seul. » (Édit. 1^{re}-6^e.)

servations, ou de doctes commentaires qui rendissent un compte exact de l'antiquité. L'on s'est contenté de mettre de petites notes à côté de certains endroits¹ que l'on a cru les mériter, afin que nuls de ceux qui ont de la justesse, de la vivacité, et à qui il ne manque que d'avoir lu beaucoup, ne se reprochent pas même ce petit défaut, ne puissent être arrêtés dans la lecture des *Caractères* et douter un moment du sens de Théophraste.

1. Dans les livres du xvii^e siècle, les notes étaient placées, non au bas des pages, mais en marge, à côté de l'endroit auquel elles s'appliquaient.

LES CARACTÈRES DE THÉOPHRASTE

TRADUITS DU GREC

*[Les phrases ou membres de phrases ajoutés par La Bruyère
au texte de Théophraste sont mis en italiques.]*

J'ai admiré souvent, et j'avoue que je ne puis encore comprendre, quelque sérieuse réflexion que je fasse, pourquoi toute la Grèce étant placée sous un même ciel, et les Grecs nourris et élevés de la même manière¹, il se trouve néanmoins si peu de ressemblance dans leurs mœurs. Puis donc, mon cher Polyclès², qu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans où je me trouve, j'ai assez vécu pour connoître les hommes; que j'ai vu d'ailleurs, pendant le cours de ma vie, toutes sortes de personnes³ et de divers tempéraments, et que je me suis toujours attaché à étudier les hommes vertueux, comme ceux qui n'étoient connus que par leurs vices, il semble que j'ai dû³ marquer les caractères

³ « Toute sorte de personnes. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. Le sens est : « J'ai cru devoir. . . »

2. Par rapport aux Barbares, dont les mœurs étoient très-différentes de celles des Grecs. (*Note de La Bruyère.*)

3. Coray pense que ce Polyclès, auquel est dédié le livre de Théophraste, est un des lieutenants d'Antipater, dont parle Diodore de Sicile (XVIII, 38). Nous savons par Diogène de Laërte que Théophraste étoit l'ami de Cassandre, fils d'Antipater.

tères des uns et des autres¹, et ne me pas contenter de peindre les Grecs en général, mais même de toucher ce qui est personnel, et ce que plusieurs d'entre eux paroissent avoir de plus familier². J'espère, mon cher Polyclès, que cet ouvrage sera utile à ceux qui viendront après nous : il leur tracera des modèles qu'ils pourront suivre ; il leur apprendra à faire le discernement de ceux avec qui ils doivent lier quelque commerce, et dont l'émulation les portera à imiter leur sagesse et leurs vertus. Ainsi je vais entrer en matière : c'est à vous de pénétrer dans mon sens, et d'examiner avec attention si la vérité se trouve dans mes paroles : et sans faire une plus longue préface, je parlerai d'abord de la dissimulation, je définirai ce vice, je dirai ce que c'est qu'un homme dissimulé, je décrirai ses mœurs, et je traiterai ensuite des autres passions, suivant le projet que j'en ai fait.

[I]. DE LA DISSIMULATION.

La dissimulation³ *n'est pas aisée à bien définir* : si l'on se contente d'en faire une simple description, l'on peut dire que c'est un certain art de composer ses paroles et ses actions pour une mauvaise fin. Un homme dissimulé se comporte de cette manière : il aborde ses ennemis, *leur parle* et leur fait croire *par cette démarche* qu'il

1. Théophraste avoit dessein de traiter de toutes les vertus et de tous les vices. (*Note de La Bruyère.*)

2. Le grec dit simplement : « Je classerai, j'exposerai l'un après l'autre tous ces divers tempéraments, ces diverses manières de se conduire dans la vie. »

3. L'auteur parle de celle qui ne vient pas de la prudence et que les Grecs appeloient *ironie*. (*Note de La Bruyère.*)

ne les hait point : il loue ouvertement et en leur présence ceux à qui il dresse de secrètes embûches, et il s'afflige avec eux s'il leur est arrivé quelque disgrâce ; il semble pardonner les discours offensants que l'on lui tient ; il récite froidement les plus horribles choses que l'on lui aura dites contre sa réputation, et il emploie les paroles les plus flatteuses pour adoucir ceux qui se plaignent de lui, et qui sont aigris par les injures qu'ils en ont reçues. S'il arrive que quelqu'un l'aborde avec empressement, *il feint des affaires*, et lui dit de revenir une autre fois. Il cache soigneusement tout ce qu'il fait ; et à l'entendre parler, on croiroit toujours qu'il délibère. *Il ne parle point indifféremment ; il a ses raisons pour dire tantôt qu'il ne fait que revenir de la campagne, tantôt qu'il est arrivé à la ville fort tard, et quelquefois qu'il est languissant, ou qu'il a une mauvaise santé.* Il dit à celui qui lui emprunte de l'argent à intérêt, ou qui le prie de contribuer¹ de sa part à une somme que ses amis consentent de lui prêter, qu'il ne vend rien, *qu'il ne s'est jamais vu si dénué d'argent* ; pendant qu'il dit aux autres que le commerce va le mieux du monde, quoiqu'en effet il ne vende rien. Souvent, après avoir écouté ce que l'on lui a dit, il veut faire croire qu'il n'y a pas eu la moindre attention ; il feint de n'avoir pas aperçu les choses où il vient de jeter les yeux, ou, s'il est convenu d'un fait, de ne s'en plus souvenir. Il n'a pour ceux qui lui parlent d'affaires que cette seule réponse : « J'y penserai. » *Il sait de certaines choses*, il en ignore d'autres, il est saisi d'admiration. d'autres fois il

1. Cette sorte de contribution étoit fréquente à Athènes et autorisée par les lois. (Note de La Bruyère.) — Il s'agit de cotisations volontaires en faveur de citoyens tombés dans la gêne, et qu'on aidait à relever leurs affaires en leur prêtant sans exiger d'intérêt.

aura pensé comme vous sur cet événement. *et cela selon ses différents intérêts.* Son langage le plus ordinaire est celui-ci : « Je n'en crois rien, je ne comprends pas que cela puisse être. je ne sais où j'en suis; » ou bien : « Il me semble que je ne suis pas moi-même: » et ensuite : « Ce n'est pas ainsi qu'il me l'a fait entendre; voilà une chose merveilleuse et qui passe toute créance; contez cela à d'autres: dois-je vous croire? ou me persuaderai-je qu'il m'ait dit la vérité? » paroles doubles et artificieuses. dont il faut se défier comme de ce qu'il y a au monde de plus pernicieux. Ces manières d'agir ne partent point d'une âme simple et droite, mais *d'une mauvaise volonté.* ou d'un homme qui veut nuire : le venin des aspics est moins à craindre.

[2]. DE LA FLATTERIE.

La flatterie est un commerce honteux qui n'est utile qu'au flatteur. Si un flatteur se promène avec quelqu'un *dans la place* : « Remarquez-vous, lui dit-il, comme tout le monde a les yeux sur vous? cela n'arrive qu'à vous seul. Illic fut bien parlé de vous, et *l'on ne tarissoit point sur vos louanges* : nous nous trouvâmes plus de trente personnes dans un endroit du Portique¹; et comme par la suite du discours l'on vint à tomber sur celui que l'on devoit estimer le plus homme de bien de la ville, tous d'une commune voix vous nommèrent, et il n'y en eut pas un seul qui vous refusât ses suffrages. » Il lui dit

1. Édifice public qui servit depuis à Zénon et à ses disciples de rendez-vous pour leurs disputes : ils en furent appelés stoïciens, car *stoa*, mot grec. signifie « portique ». (*Note de La Bruyère.*)

mille choses de cette nature. Il affecte d'apercevoir le moindre duvet qui se sera attaché à votre habit, de le prendre *et de le souffler à terre*. Si par hasard le vent a fait voler quelques petites pailles sur votre barbe ou sur vos cheveux, il prend soin de vous les ôter; et vous souriant : « Il est merveilleux, dit-il, combien vous êtes blanchi¹ depuis deux jours que je ne vous ai pas vu »; et il ajoute : « Voilà encore, pour un homme de votre âge², assez de cheveux noirs. » Si celui qu'il veut flatter prend la parole, il impose silence à tous ceux qui se trouvent présents, et il les force d'approuver *aveuglément* tout ce qu'il avance, et dès qu'il a cessé de parler, il se récrie : « Cela est dit le mieux du monde, *rien n'est plus heureusement rencontré*. » D'autres fois, s'il lui arrive de faire à quelqu'un une raillerie froide, il ne manque pas de lui applaudir, d'*entrer dans cette mauvaise plaisanterie*; et quoiqu'il n'ait nulle envie de rire, il porte à sa bouche l'un des bouts de son manteau, comme s'il *ne pouvoit se contenir et qu'il* voulût s'empêcher d'éclater; et s'il l'accompagne lorsqu'il marche par la ville, il dit à ceux qu'il rencontre dans son chemin de s'arrêter jusqu'à ce qu'il soit passé. Il achète des fruits et les porte chez ce citoyen; il les donne à ses enfants en sa présence; il les baise, il les caresse : « Voilà, dit-il, de jolis enfants et dignes d'un tel père. » *S'il sort de sa maison, il le suit*: s'il entre dans une boutique pour essayer des souliers, il lui dit : « Votre pied est mieux fait que cela. » Il l'accompagne ensuite chez ses amis, ou plutôt il entre le premier *dans leur maison*, et leur dit : « Un tel me suit et vient vous

1. Allusion à la nuance que de petites pailles font dans les cheveux. (Note de La Bruyère.)

2. Il parle à un jeune homme. (Note de La Bruyère.)

rendre visite; » et retournant sur ses pas : « Je vous ai annoncé, dit-il, et l'on se fait un grand honneur de vous recevoir. » Le flatteur se met à tout sans hésiter, se mêle des choses les plus viles et qui ne conviennent qu'à des femmes¹. S'il est invité à souper, il est le premier des conviés à louer le vin; assis à table le plus proche de celui qui fait le repas, il lui répète souvent : « En vérité, vous faites une chère délicate², » et montrant aux autres l'un des mets qu'il soulève du plat : « Cela s'appelle, dit-il, un morceau friand. » Il a soin de lui demander s'il a froid, s'il ne voudroit point une autre robe; et il s'empresse de le mieux couvrir. Il lui parle sans cesse à l'oreille; et si quelqu'un de la compagnie l'interroge, il lui répond négligemment *et sans le regarder*, n'ayant des yeux que pour un seul. *Il ne faut pas croire qu'au théâtre il oublie d'arracher des carreaux³ des mains du valet qui les distribue, pour les porter à sa place, et l'y faire asseoir plus mollement. J'ai dû dire aussi qu'avant qu'il sorte de sa maison, il en loue l'architecture, se récrie sur toutes choses, dit que les jardins sont bien plantés; et s'il aperçoit quelque part le portrait du maître, où il soit extrêmement flatté, il est touché de voir combien il lui ressemble, et il l'admire comme un chef-d'œuvre. En un mot, le flatteur ne dit rien et ne fait rien au hasard; mais il rapporte toutes ses paroles et toutes ses actions au dessein qu'il a de plaire à quelqu'un et d'acquiescer ses bonnes grâces.*

1. Le texte dit : « et qu'on achète au marché des femmes. »

2. On entend d'ordinaire ceci autrement : « Vous mangez comme un malade ! » c'est-à-dire vous mangez bien peu. Le sens de La Bruyère, qui est celui de Politien, paraît plus d'accord avec ce qui suit.

3. C'est-à-dire les coussins ou tapis.

III. DE L'IMPERTINENT OU DU DISEUR
DE RIEN¹.

La sotte envie de discourir vient d'une habitude qu'on a contractée de parler beaucoup et sans réflexion. Un homme qui veut parler, se trouvant assis proche d'une personne qu'il n'a jamais vue et qu'il ne connoît point, entre d'abord en matière, l'entretient de sa femme et lui fait son éloge, lui conte son songe, lui fait un long détail d'un repas où il s'est trouvé, sans oublier le moindre mets ni un seul service. Il s'échauffe ensuite dans la conversation, *déclame contre le temps présent*, et soutient que les hommes qui vivent présentement ne valent point leurs pères. De là il se jette sur ce qui se débite au marché, sur la cherté du blé², sur le grand nombre d'étrangers qui sont dans la ville; il dit qu'au printemps, où commencent les Bacchanales³, la mer devient navigable; qu'un peu de pluie seroit utile aux biens de la terre, *et feroit espérer une bonne récolte*: qu'il cultivera son champ l'année prochaine, et qu'il le mettra en valeur⁵; *que le siècle est dur*, et qu'on a bien de la peine à vivre. *Il apprend à cet inconnu que c'est Damippe qui a fait brûler la plus belle torche devant l'autel de Cérès à la fête*

1. Le texte dit : Du babil (ou du bavardage). A partir de ce chapitre, La Bruyère substitue en général le nom du vicieux à celui du vice, qui est dans le texte, et souvent il traduit en note. (Voyez chap. v et suivants.)

2. Le sens est au contraire : « sur le bon marché du blé. »

3. Premières Bacchanales, qui se célébroient dans la ville. (*Note de La Bruyère.*) Il s'agit des *Dionysiaques*.

4. Ménage ayant critiqué la traduction de cette phrase, La Bruyère la justifie dans une de ses lettres, adressée à ce savant. (Voyez plus loin.)

5. Le sens est : « qu'il fera reposer son champ l'an prochain. »

des Mystères¹ ; il lui demande combien de colonnes soutiennent le théâtre de la musique², quel est le quantième du mois ; il lui dit qu'il a eu la veille une indigestion ; et, si cet homme à qui il parle a la patience de l'écouter, il ne partira pas d'auprès de lui : il lui annoncera *comme une chose nouvelle* que les Mystères³ se célèbrent dans le mois d'août, les *Apaturies*⁴ au mois d'octobre ; et à la campagne, dans le mois de décembre, les Bacchanales⁵. Il n'y a, avec de si grands causeurs, *qu'un parti à prendre, qui est de fuir*³, si l'on veut du moins éviter la fièvre ; car quel moyen de pouvoir tenir contre des gens qui ne savent pas discerner ni votre loisir ni le temps de vos affaires ?

¹ Édit. 1^{re}-4^e : « qui est de s'enfuir de toute sa force et sans regarder derrière soi. » Ces mots, qui étaient une addition au texte de La Bruyère, ont été supprimés ici dans la 7^e édition, mais transportés dans le texte des *Caractères*, à la suite d'une réflexion ajoutée aux éditions précédentes. (Chap. *De la Société et de la Conversation*, n^o 27.)

1. Les mystères de Cérés se célébroient la nuit, et il y avoit une émulation entre les Athéniens, à qui y apporterait une plus grande torche. (*Note de La Bruyère.*)

2. Il s'agit de l'Odéon d'Athènes.

3. Fêtes de Cérés. Voyez ci-dessus. (*Note de La Bruyère.*)

4. En françois « la Fête des tromperies. » Elle se faisoit en l'honneur de Bacchus. Son origine ne fait rien aux mœurs de ce chapitre. (*Note de La Bruyère.*) — Une erreur d'étymologie a trompé La Bruyère sur la fête des Apaturies, qui n'était pas la *Fête des tromperies*, mais la fête où l'on déclarait les enfants légitimes (R. R. à, augmentatif, et *πατρῶς*.)

5. Secondes Bacchanales, qui se célébroient en hiver à la campagne. (*Note de La Bruyère.*)

[IV]. DE LA RUSTICITÉ.

Il semble que la rusticité n'est autre chose qu'une ignorance grossière des bienséances. L'on voit en effet des gens rustiques et sans réflexion sortir un jour de médecine¹, et se trouver en cet état dans un lieu public *parmi le monde*²; ne pas faire la différence de l'odeur forte du thym ou de la marjolaine d'avec les parfums les plus délicieux³; être chaussés large et grossièrement; parler haut et *ne pouvoir se réduire à un ton de voix modéré*; ne se pas fier à leurs amis *sur les moindres affaires*, pendant *qu'ils s'en entretiennent avec leurs domestiques*⁴, jusques à rendre compte à leurs moindres valets⁵ de ce qui aura été dit dans une assemblée publique. On les voit assis, leur robe relevée jusqu'aux genoux et d'une manière indécente. *Il ne leur arrive pas en toute leur vie* de rien admirer, ni de paroître surpris des choses les plus extraordinaires que l'on rencontre sur les chemins; mais si c'est un bœuf, un âne, ou un vieux bouc, alors ils s'arrêtent et *ne se lassent point* de les contempler. *Si quelquefois ils entrent* dans leur cuisine, ils mangent avidement tout ce qu'ils y trouvent, boivent *tout d'une haleine une grande tasse* de vin pur; ils se cachent pour cela de leur servante⁶, avec qui d'ailleurs ils vont au moulin, *et entrent*

1. Le texte grec nomme une certaine drogue qui rendoit l'haleine fort mauvaise le jour qu'on l'avoit prise. (*Note de La Bruyère.*) — Le texte dit simplement : « ayant bu une *mixture*. »

2. Théophraste dit : « à l'assemblée publique. »

3. M. Stévenart traduit plus exactement : « Les parfums, à l'entendre, n'exhalent pas une odeur plus suave que l'oignon sauvage. »

4. Le texte ajoute : « sur les choses les plus importantes. »

5. Le texte dit : « à des mercenaires qui travaillent dans les champs. »

6. Il y a en grec : « de la boulangère. »

*dans les plus petits détails du domestique*¹. Ils interrompent leur *souper*² ; et se lèvent pour donner une poignée d'herbes aux bêtes de charrue³ *qu'ils ont dans leurs étables*. Heurte-t-on à leur porte *pendant qu'ils dînent*, ils sont attentifs et curieux. *Vous remarquez toujours proche de leur table* un gros chien de cour, qu'ils appellent à eux, qu'ils empoignent par la gueule, en disant : « Voilà celui qui garde la place, qui prend soin de la maison et de ceux qui sont dedans. » Ces gens, épineux dans les paiements qu'on leur fait, rebutent un grand nombre de pièces *qu'ils croient légères, ou qui ne brillent pas assez à leurs yeux*, et qu'on est obligé de leur changer. Ils sont occupés pendant la nuit d'une charrue, d'un sac, d'une faux, d'une corbeille, et ils rêvent à qui ils ont prêté ces ustensiles ; et lorsqu'ils marchent par la ville : « Combien vaut, demandent-ils au premier qu'ils rencontrent, le poisson salé ? Les fourrures se vendent-elles bien ? N'est-ce pas aujourd'hui que *les jeux nous ramènent une nouvelle lune* ? » D'autres fois, *ne sachant que dire, ils vous apprennent* qu'ils vont se faire raser, *et qu'ils ne sortent que pour cela*. Ce sont ces mêmes personnes que l'on entend chanter dans le bain, qui mettent des clous à leurs souliers⁵, et qui, *se trouvant tous*⁴

¹ « Tous portés. » (Texte des éditions originales.)

1. Le texte dit seulement : « ils vont moudre pour la consommation de toute la famille. »

2. En grec : « leur déjeuner. »

3. Des bœufs. (*Note de La Bruyère.*)

4. Cela est dit rustiquement ; un autre dirait que la nouvelle lune ramène les jeux ; et d'ailleurs c'est comme si le jour de Pâques quelqu'un disoit : « N'est-ce pas aujourd'hui Pâques ? » (*Note de La Bruyère.*)

5. Le texte grec, qui est ici interverti, ajoute : « Ils portent des chaussures à double semelle et disent : « Voilà vraiment de la corne. »

*portés*¹ devant la boutique d'Archias², achètent eux-mêmes des viandes salées, et les apportent à la main en pleine rue.

[V]. DE COMPLAISANT³.

Pour faire une définition *un peu exacte* de cette affectation que quelques-uns ont de plaire à *tout le monde*, il faut dire que c'est *une manière de vivre* où l'on cherche beaucoup moins ce qui est vertueux et honnête que ce qui est agréable. Celui qui a cette passion, d'aussi loin qu'il aperçoit un homme dans la place, le salue en s'écriant : « Voilà ce qu'on appelle un homme de bien ! » l'aborde, l'admire sur les moindres choses, le retient avec ses deux mains, de peur qu'il ne lui échappe ; et, après avoir fait quelques pas avec lui, il lui demande avec empressement quel jour on pourra le voir, et enfin ne s'en sépare qu'en lui donnant mille éloges. Si quelqu'un le choisit pour arbitre dans un procès, *il ne doit pas attendre de lui qu'il lui soit plus favorable qu'à son adversaire* : comme il veut plaire à tous deux, il les ménagera également. *C'est dans cette vue que, pour se concilier tous les étrangers qui sont dans la ville, il leur dit quelquefois qu'il leur trouve plus de raison et d'équité que dans ses concitoyens.* S'il est prié d'un repas, il demande

1. Il y a ici une erreur de texte. La Bruyère a pris le verbe moyen *χορίσσασθαι* pour un verbe réfléchi. Le vrai sens est : « il achète de la salaison et il l'emporte. »

2. Fameux marchand de chairs salées, nourriture ordinaire du peuple. (*Note de La Bruyère.*)

3. Ou de l'envie de plaire. (*Note de La Bruyère.*) — Voir la note au titre du chap. III.

en entrant à celui qui l'a convié où sont ses enfants; et dès qu'ils paroissent, il se récrie sur la ressemblance qu'ils ont avec leur père, et que deux figures ne se ressemblent pas mieux; il les fait approcher de lui, il les baise, et les ayant fait asseoir à ses deux côtés, il badine avec eux : « A qui est, dit-il, la petite bouteille? A qui est la jolie cognée ¹? » Il les prend ensuite sur lui, et les laisse dormir sur son estomac, quoiqu'il en soit incommodé. Celui enfin qui veut plaire se fait raser souvent, a un fort grand soin de ses dents, *change tous les jours d'habit*, et les quitte presque tous neufs ²; *il ne sort point en public* qu'il ne soit parfumé; on ne le voit guère dans les salles publiques ³ qu'auprès des comptoirs des banquiers ⁴; et dans les écoles ⁵, qu'aux endroits seulement où s'exercent les jeunes gens ⁶; et au théâtre, *les jours de spectacle*, que *dans les meilleures places* et tout proche des préteurs. Ces gens encore n'achètent jamais rien pour eux; mais ils envoient à Byzance toute sorte de bijoux précieux, des chiens de Sparte à Cyzique, et à Rhodes l'excellent miel du mont Hymette; et ils prennent soin que toute la ville soit informée qu'ils font ces emplettes. Leur maison est toujours remplie *de mille choses curieuses qui font plaisir à voir, ou que l'on peut donner, comme*

^a *Tous neufs.* Texte de toutes les éditions originales de La Bruyère.

1. Petits jouets que les Grecs pendoient au cou de leurs enfants. (*Note de La Bruyère.*) — Sens proposé par Casaubon, mais controversé. Ne sont-ce pas tout simplement des jouets servant aux amusements des enfants?

2. Théophraste dit : « dans la place publique. »

3. Théophraste dit : « dans les gymnases. »

4. C'étoit l'endroit où s'assembloient les plus honnêtes gens de la ville. (*Note de La Bruyère.*)

5. Pour être connu d'eux et en être regardé, ainsi que de tous ceux qui s'y trouvoient. (*Note de La Bruyère.*)

des singes et des satyres¹, qu'ils savent nourrir, des pigeons de Sicile, des d^{és} qu'ils font faire d'os de chèvre, des fioles pour des parfums, des cannes torsées que l'on fait à Sparte, et des tapis de Perse à personnages. Ils ont chez eux jusques à un jeu de paume et une arène propre à s'exercer à la lutte; et, s'ils se promènent par la ville et *qu'ils rencontrent en leur chemin* des philosophes, des sophistes², des escrimeurs ou des musiciens, ils leur offrent leur maison pour s'y exercer chacun dans son art indifféremment³ : ils se trouvent présents à ces exercices; et se mêlant avec ceux qui viennent là pour regarder : « *A qui croyez-vous qu'appartienne une si belle maison et cette arène si commode? Vous voyez, ajoutent-ils en leur montrant quelque homme puissant de la ville, celui qui en est le maître et qui en peut disposer*⁴. »

[VI]. DE L'IMAGE D'UN COQUIN⁵.

Un coquin est celui à qui les choses les plus honteuses ne coûtent rien à dire ou à faire, qui jure volontiers et fait des serments en justice *autant que l'on lui en demande*, qui est perdu de réputation, que l'on outrage *impunément*, qui est un chicaneur de profession, un effronté, et qui se mêle de toutes sortes d'affaires. Un homme de ce caractère entre sans masque dans une

1. Une espèce de singes. (Note de La Bruyère.)

2. Une sorte de philosophes vains et intéressés. (Note de La Bruyère.)

3. Le sens est dit : « pour y donner des séances publiques. »

4. Ceci est la paraphrase d'un passage controversé, et dont le sens paraît être : « Il dit à son voisin, en montrant les spectateurs : « Cette « palestre est à eux. »

5. Le texte dit : « *De l'effronterie.* »

danse comique¹; et même sans être ivre, mais de sang-froid, *il se distingue*, dans la danse la plus obscène², par *les postures les plus indécentes*. C'est lui qui, dans ces lieux où l'on voit des prestiges³, s'ingère de recueillir l'argent de chacun des spectateurs, et qui fait querelle à ceux qui, étant entrés par billets, croient ne devoir rien payer. *Il est d'ailleurs de tous métiers*; tantôt il tient une taverne, tantôt il est suppôt de quelque lieu infâme, une autre fois partisan : il n'y a point de sale commerce^a où il ne soit capable d'entrer; vous le verrez aujourd'hui crieur public, demain cuisinier ou brelandier : *tout lui est propre*. S'il a une mère, il la laisse mourir de faim. Il est sujet au larcin et à se voir traîner par la ville dans une prison, sa demeure ordinaire, et où il passe une partie de sa vie. Ce sont ces sortes de gens que l'on voit se faire entourer du peuple, appeler ceux qui passent et *se plaindre à eux* avec une voix forte et enrouée, insulter ceux qui les contredisent : les uns fendent la presse pour les voir, pendant que les autres, contents de les avoir vus, se dégagent et poursuivent leur chemin sans vouloir les écouter; mais ces effrontés continuent de parler : ils disent à celui-ci le commencement d'un fait, quelque mot à cet autre; à peine peut-on tirer d'eux la moindre partie de ce dont il s'agit; et vous remarquerez qu'ils

^a « De si sale commerce. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. Sur le théâtre avec des farceurs. (*Note de La Bruyère.*)

2. Cette danse, la plus dérégulée de toutes, s'appelle en grec *cordax*, parce que l'on s'y servoit d'une corde pour faire des postures. (*Note de La Bruyère.*) — La responsabilité de cette étymologie hasardée appartient à Casaubon.

3. Choses fort extraordinaires, telles qu'on en voit dans nos foires. (*Note de La Bruyère.*)

choisissent pour cela des jours d'assemblée publique, où il y a un grand concours de monde, qui se trouve le témoin de leur insolence. Toujours accablés de procès, que l'on intente contre eux ou qu'ils ont intentés à d'autres, de ceux dont ils se délivrent par de faux serments comme de ceux qui les obligent de comparoître, ils n'oublient jamais de porter leur boîte¹ dans leur sein, et une liasse de papiers entre leurs mains. Vous les voyez dominer parmi de vils praticiens, à qui ils prêtent à usure, retirant chaque jour une obole et demie de chaque dragme²; fréquenter les tavernes, parcourir les lieux où l'on débite le poisson frais ou salé, et consumer ainsi en bonne chère tout le profit qu'ils tirent de cette espèce de trafic³. En un mot, ils sont querelleux et difficiles, ont sans cesse la bouche ouverte à la calomnie, ont une voix étourdissante, et qu'ils font retentir dans les marchés et dans les boutiques.

[VII]. DU GRAND PARLEUR⁴.

CE que quelques-uns appellent *babil*⁵ est proprement une intempérance de langue *qui ne permet pas à un*

1. Une petite boîte de cuivre fort légère, où les plaideurs mettoient leurs titres et les pièces de leur procès. (*Note de La Bruyère.*)

2. Une obole étoit la sixième partie d'une dragme. (*Note de La Bruyère.*) — La Bruyère écrit *dragme* pour *drachme*. La drachme ancienne équivaloit à peu près à 90 centimes; la drachme de la Grèce moderne vaut 1 franc.

3. La Bruyère, dit Coray, n'a pas compris ce passage. Le vrai sens est : « il met dans sa bouche les pièces de monnaie que lui rapporte ce trafic. »

4. Ou du babil. (*Note de La Bruyère.*) — Voir la note au chap. III.

5. Ce mot est en italiques dans les éditions originales de La Bruyère comme familier. — Il en est de même, plus loin, du mot *babillard*.

homme de se taire. « Vous ne contez pas la chose comme elle est, dira quelqu'un de ces grands parleurs à quiconque veut l'entretenir de quelque affaire que ce soit : j'ai tout su, et si vous vous donnez la patience de m'écouter, je vous apprendrai tout; » et si cet autre continue de parler : « Vous avez déjà dit cela; songez, poursuit-il, à ne rien oublier ¹. Fort bien; *cela est ainsi*, car vous m'avez *heureusement* remis dans le fait : voyez ce que c'est que de s'entendre les uns les autres ²; » et ensuite : « *Mais que ceux-je dire?* Ah! j'oubliais une chose! oui, c'est cela même, et je voulois voir si vous tomberiez juste dans tout ce que j'en ai appris. » C'est par de telles ou semblables interruptions qu'il ne donne pas le loisir à celui qui lui parle de respirer; et lorsqu'il a comme assassiné de son *babil* chacun de ceux qui ont voulu lier avec lui quelque entretien, il va se jeter dans un cercle de personnes *graves* qui traitent ensemble de choses sérieuses, et les met en fuite. De là il entre dans les écoles publiques et dans les lieux des exercices ³, où il amuse les maîtres *par de vains discours*, et empêche la jeunesse *de profiter de leurs leçons*. S'il échappe à quelqu'un de dire : « Je m'en vais, » celui-ci se met à le suivre, et il ne l'abandonne point qu'il ne l'ait remis jusque dans sa maison. Si par hasard il a appris ce qui aura été dit dans une assemblée *de ville*, il court *dans le même temps* le divulguer. Il

1. Le sens est : « Si l'on réplique, il interrompt par ces mots : « Avez-vous dit? N'oubliez pas votre propos. »

2. Théophraste dit : « Comme il est utile de parler! »

3. C'étoit un crime puni de mort à Athènes par une loi de Solon, à laquelle on avoit un peu dérogé au temps de Théophraste. (*Note de La Bruyère.*) — « Cette loi n'étoit relative qu'au temps où l'on célébroit dans ces gymnases une fête à Mercure, pendant laquelle la jeunesse étoit moins surveillée qu'à l'ordinaire. » (*Note de Schweighæuser.*)

s'étend *merveilleusement* sur la fameuse bataille qui s'est donnée sous le gouvernement de l'orateur Aristophon¹, comme sur le combat *célèbre*² que ceux de Lacédémone ont livré aux Athéniens sous la conduite de Lysandre. Il raconte une autre fois quels applaudissements a eus³ un discours qu'il a fait dans le public, *en répète une grande partie*, mêle dans ce récit emmuyeux des invectives contre le peuple, pendant que de ceux qui l'écoutent les uns s'endorment, les autres le quittent, et que nul ne se ressouvient d'un seul mot qu'il aura dit. Un grand causeur, en un mot, s'il est sur les tribunaux, ne laisse pas la liberté de juger; il ne permet pas que l'on mange à table; et s'il se trouve au théâtre, il empêche *non-seulement d'entendre, mais même* de voir les acteurs. On lui fait avouer ingénument qu'il ne lui est pas possible de se taire, qu'il faut que sa langue se remue dans son palais *comme le poisson dans l'eau*, et que quand on l'accuseroit d'être plus *babillard* qu'une hirondelle, il faut qu'il parle: aussi écoute-t-il froidement toutes les railleries que l'on fait de lui sur ce sujet; et jusques à ses propres enfants,

³ Dans les dix premières éditions, *a eu* est écrit sans accord.

1. C'est-à-dire sur la bataille d'Arbelles et la victoire d'Alexandre, suivies de la mort de Darius, dont les nouvelles vinrent à Athènes lorsque Aristophon, célèbre orateur, étoit premier magistrat. (*Note de La Bruyère.*) — La Bruyère adopte une des explications proposées par Casaubon. Il est plus probable qu'il est fait ici allusion à la bataille de Mégalopolis, où Antipater battit les Lacédémoniens et dans laquelle le roi Agis II fut tué (330 avant Jésus-Christ).

2. Il étoit plus ancien que la bataille d'Arbelles, mais trivial et su de tout le peuple. (*Note de La Bruyère.*) — La bataille navale d'Egos Potamos, gagnée par le spartiate Lysandre, mit fin à la guerre du Péloponèse (405 avant Jésus-Christ).

s'ils commencent à s'abandonner au sommeil ^a : « Faites-nous, lui disent-ils, un conte qui *achève de nous endormir.* »

[VIII]. DU DÉBIT DES NOUVELLES.

Un nouvelliste ou un conteur de fables est un homme qui arrange, selon son caprice ¹, des discours et des faits remplis de fausseté; qui, lorsqu'il rencontre l'un de ses amis, compose son visage, et lui souriant : « D'où venez-vous ainsi? lui dit-il; *que nous direz-vous de bon?* n'y a-t-il rien de nouveau? » Et continuant de l'interroger : « Quoi donc? n'y a-t-il aucune nouvelle? cependant il y a des choses étonnantes à raconter. » Et sans lui donner le loisir de lui répondre : « Que dites-vous donc? poursuit-il, n'avez-vous rien entendu *par la ville?* Je vois bien que vous ne savez rien, et que je vais vous régaler de grandes nouveautés. » Alors, ou c'est un soldat, ou le fils d'Astée le joueur de flûte ², ou Lycon l'ingénieur ³, tous gens qui arrivent fraîchement de l'armée, de qui il sait toutes choses; car il allègue pour témoins de ce qu'il avance des hommes obscurs qu'on ne peut trouver *pour les convaincre de fausseté.* Il assure donc que ces

^a Le texte dit : « Quand il commence lui-même à vouloir dormir.

1. Le sens est : « Sur quelques données. »

2. L'usage de la flûte, très-ancien dans les troupes. (*Note de La Bruyère.*)

3. Le grec dit : « l'entrepreneur. »

personnes lui ont dit que le Roi ¹ et Polysperchon ² ont gagné la bataille, et que Cassandre, *leur ennemi*, est tombé vif entre leurs mains ³. Et lorsque quelqu'un lui dit : « Mais en vérité, cela est-il croyable ⁴? » il lui réplique que cette nouvelle se crie et se répand par toute la ville, que tous s'accordent à dire la même chose, que c'est tout ce qui se raconte du combat, et qu'il y a eu un grand carnage ⁵. Il ajoute qu'il a lu cet événement sur le visage de ceux qui gouvernent, qu'il y a un homme caché chez l'un de ces magistrats depuis cinq jours entiers, qui revient de la Macédoine, qui a tout vu *et qui lui a tout dit*. Ensuite, interrompant le fil de sa narration : « Que pensez-vous de ce succès? » demande-t-il à ceux qui l'écoutent, « Pauvre Cassandre! malheureux prince! s'écrie-t-il d'une manière touchante. Voyez ce que c'est que la fortune; car enfin Cassandre étoit puissant, et il avoit avec lui de grandes forces. Ce que je vous dis, poursuit-il, est un secret qu'il faut garder pour vous seul », pendant qu'il court par toute la ville le débiter à qui le veut entendre. Je vous avoue que ces diseurs de nouvelles me donnent de l'admiration, et que je ne conçois pas quelle

^a *Polisperchon*, comme ci-dessus (p. 49) *Lisandre*, dans les dix premières éditions.

1. Aridée (*Arrhidée*), frère d'Alexandre le Grand. (*Note de La Bruyère*.) — « Selon l'époque, très-incertaine, où l'on est censé forger cette nouvelle, le roi sera Arrhidée, frère et successeur d'Alexandre le Grand (c'est l'avis de Casaubon), ou, selon Schwartz, Alexandre II, fils du conquérant, ou, d'après Coray, Hercule, un autre de ses fils. » (*Note de M. Stiévenart*.)

2. Capitaine du même Alexandre. (*Note de La Bruyère*.)

3. C'étoit un faux bruit; et Cassandre, fils d'Antipater, disputant à Aridée et à Polysperchon la tutelle des enfants d'Alexandre, avoit eu de l'avantage sur eux. (*Note de La Bruyère*.)

4. Le texte dit : « Et vous croyez cela! »

5. Le grec dit : « Il y a eu beaucoup de sauce. »

est la fin qu'ils se proposent; car *pour ne rien dire de la bassesse* qu'il y a à toujours mentir, je ne vois pas qu'ils puissent recueillir le moindre fruit de cette pratique. Au contraire, il est arrivé à quelques-uns de se laisser voler leurs habits dans un bain public, pendant qu'ils *ne songeoient qu'à rassembler* autour d'eux une foule de peuple, *et à lui conter des nouvelles*. Quelques autres, après avoir vaincu sur mer et sur terre dans le Portique¹, ont payé l'amende pour n'avoir pas comparu à une cause appelée. Enfin il s'en est trouvé qui le jour même qu'ils ont pris une ville, du moins par leurs beaux discours, ont manqué de dîner. Je ne crois pas qu'il y ait rien de si misérable que la condition de ces personnes; car quelle est la boutique, quel est le portique, quel est l'endroit d'un marché public où ils ne passent tout le jour à rendre sourds ceux qui les écoutent, ou à les fatiguer par leurs mensonges?

[IX]. DE L'EFFRONTERIE CAUSÉE PAR L'AVARICE.

POUR faire connoître ce vice, il faut dire que c'est un mépris de l'honneur dans la vue d'un vil intérêt. Un homme que l'avarice rend effronté ose emprunter une somme d'argent à celui à qui il en doit déjà, et qu'il lui retient avec injustice. Le jour même qu'il aura sacrifié aux Dieux, au lieu de manger religieusement chez soi une partie des viandes consacrées², il les fait saler pour lui servir dans

1. Voyez le chapitre de la *Flatterie*. (Note de La Bruyère.) — Ci-dessus, chap. II.

2. C'étoit la coutume des Grecs. Voyez le chapitre du *Contre-temps* [chap. XII]. (Note de La Bruyère.)

plusieurs repas, et va souper chez l'un de ses amis; et là, à table, à la vue de tout le monde, il appelle son valet, qu'il veut encore nourrir aux dépens de son hôte, et lui coupant un morceau de viande qu'il met sur un quartier de pain : « Tenez, mon ami, lui dit-il, faites bonne chère. » Il va lui-même au marché acheter des viandes *cuites*¹; et *avant que de convenir du prix, pour avoir une meilleure composition du marchand*, il lui fait ressouvenir^a qu'il lui a autrefois rendu service. Il fait ensuite peser ces viandes, et il en entasse le plus qu'il peut; s'il en est empêché *par celui qui les lui vend*, il jette du moins quelque os dans la balance : si elle peut tout contenir, il est satisfait; sinon, il ramasse sur la table des morceaux de rebut, *comme pour se dédommager*, sourit et s'en va. Une autre fois, sur l'argent qu'il aura reçu de quelques étrangers pour leur louer des places au théâtre, il trouve le secret d'avoir sa part franche du spectacle, et d'y envoyer le lendemain ses enfants et leur précepteur. *Tout lui fait envie* : il veut profiter des bons marchés, et demande hardiment au premier venu une chose qu'il ne vient que d'acheter. Se trouve-t-il dans une maison étrangère, il emprunte jusqu'à l'orge et à la paille; encore faut-il que celui qui les lui prête fasse les frais de les faire porter chez lui. Cet effronté, en un mot, entre sans payer dans un bain public,

^a « Il le fait ressouvenir. » (Édit. 1^{re}-8^e.)

1. Comme le menu peuple, qui achetoit son soupé chez les charcutiers^a. (*Note de La Bruyère.*) — « Le grec ne dit pas des viandes *cuites*, et la satire ne porte que sur la conduite ridicule que tient cet homme envers son boucher. » (Schweighæuser.)

^a Le texte des éditions originales est « chaircutiers. » Orthographe qui donne l'étymologie du mot (marchand de chair cuite).

et là, en présence du baigneur, qui crie inutilement contre lui, prenant le premier vase qu'il rencontre, il le plonge dans une cuve d'airain qui est remplie d'eau, se la répand sur tout le corps¹ : «² Me voilà lavé, ajoute-t-il, *autant que j'en ai besoin*, et sans avoir obligation à personne³, » *remet sa robe et disparoit.*

[X]. DE L'ÉPARGNE SORDIDE.

CETTE espèce d'avarice est dans les hommes une passion de vouloir ménager les plus petites choses sans aucune fin honnête. C'est dans cet esprit que quelques-uns, recevant tous les mois le loyer de leur maison, ne négligent pas d'aller eux-mêmes demander la moitié d'une obole *qui manquoit au dernier payement qu'on leur a fait* ; que d'autres, *faisant l'effort de donner à manger chez eux, ne sont occupés pendant le repas qu'à compter le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire.* Ce sont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie sur l'autel de Diane³ est toujours la plus petite. *Ils apprécient les choses au-dessous de ce*

^a « Et sans en avoir obligation à personne. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. Les plus pauvres se lavoient ainsi pour payer moins. (*Note de La Bruyère.*)

2. Le grec dit d'abord ici : « Assigne-moi. »

3. Les Grecs commençoient par ces offrandes leurs repas publics. (*Note de La Bruyère.*) — « C'est peut-être une allusion à ces repas que les riches exposaient, à chaque nouvelle lune, dans les carrefours, en l'honneur de Diane-Hécate, et que les pauvres venaient enlever. » (Stiévenart.)

qu'elles valent; et de quelque bon marché qu'un autre, en leur rendant compte, veuille se prévaloir, ils lui soutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. *Implacables à l'égard d'un valet* qui aura laissé tomber un pot de terre, ou cassé par malheur quelque vase d'argile, ils lui déduisent cette perte sur sa nourriture; mais si leurs femmes ont perdu seulement un denier, il faut alors renverser toute une maison, déranger les lits, transporter des coffres, et chercher dans les recoins les plus cachés¹. Lorsqu'ils vendent, ils n'ont que cette unique chose en vue, qu'il n'y ait qu'à perdre pour celui qui achète. Il n'est permis à personne de cueillir une figue dans leur jardin, de passer au travers de leur champ, de ramasser une petite branche de palmier, ou quelques olives qui seront tombées de l'arbre. Ils *ont tous les jours se promener sur leurs terres*, en remarquant les bornes, voient si l'on n'y a rien changé et si elles sont toujours les mêmes. Ils tirent intérêt de l'intérêt. et *ce n'est qu'à cette condition qu'ils donnent du temps à leurs créanciers*. S'ils ont invité à dîner quelques-uns de leurs amis, et qui ne sont que des personnes du peuple, ils ne feignent point² de leur faire servir un simple hachis³; et *on les a rus souvent* aller eux-mêmes au marché pour ces repas, y trouver tout trop cher, et en revenir sans rien acheter. « *Ne prenez pas l'habitude*, disent-ils à leurs femmes, *de prêter votre sel, votre orge, votre farine, ni même du cumin*⁴, de la mar-

1. Stiévenart traduit plus exactement : « fouiller toutes les couvertures. »

2. Ils ne feignent point de, *pour* ils n'hésitent point à. — Voir ce mot employé dans le même sens, chap. xxiv, et le *Lexique*.

3. Le vrai sens est : « S'il traite les gens de son dème (de sa bourgade), il ne sert les viandes qu'en menus morceaux. »

4. Une sorte d'herbe. (*Note de La Bruyère.*)

jolaine¹, des gâteaux pour l'autel², du coton, de la laine; car ces petits détails ne laissent pas de monter, à la fin d'une année, à une grosse somme. » Ces avarés, en un mot, ont des trousseaux de clefs rouillées, dont ils ne se servent point, des cassettes *où leur argent est en dépôt, qu'ils n'ouvrent jamais, et qu'ils laissent moisir dans un coin de leur cabinet*; ils portent des habits qui leur sont trop courts *et trop étroits*; les plus petites fioles contiennent *plus d'huile qu'ils n'en faut* pour les oindre; ils ont la tête rasée jusqu'au cuir, se déchaussent vers le milieu du jour³ pour épargner leurs souliers, vont trouver les foulons pour obtenir d'eux de ne pas épargner la craie dans la laine *qu'il leur ont donnée à préparer*, afin, disent-ils, que leur étoffe se tache moins⁴.

[XI]. DE L'IMPUDENT OU DE CELUI QUI NE ROUGIT
DE RIEN.

L'IMPUDENCE est facile à définir : il suffit de dire que c'est une profession ouverte d'une plaisanterie outrée, *comme de ce qu'il y a de plus honteux et de plus contraire* à la bienséance. Celui-là, par exemple, est impudent qui, voyant venir vers lui une femme de condition⁵, *feint dans*

1. Elle empêche les viandes de se corrompre, ainsi que le thym et le laurier. (*Note de La Bruyère.*)

2. Faits de farine et de miel, et qui servoient aux sacrifices. (*Note de La Bruyère.*)

3. Parce que dans cette partie du jour le froid, en toute saison, étoit supportable. (*Note de La Bruyère.*)

4. C'étoit aussi parce que cet apprêt avec de la craie, comme le pire de tous, et qui rendoit les étoffes dures et grossières, étoit celui qui coûtoit le moins. (*Note de La Bruyère.*)

5. Le texte dit : « Des femmes de condition libre. »

ce moment quelque besoin pour avoir occasion de se montrer à elle d'une manière deshonnête ; qui se plaît à battre des mains au théâtre lorsque tout le monde se tait, ou y siffler les acteurs que les autres voient et écoutent avec plaisir ; qui, couché sur le dos ¹ pendant que toute l'assemblée garde un profond silence, fait entendre de sales hoquets qui obligent les spectateurs de tourner la tête *et d'interrompre leur attention*. Un homme de ce caractère achète en plein marché des noix, des pommes, toute sorte de fruits, les mange, cause debout avec la fruitière ² ; appelle par leurs noms ceux qui passent sans presque les connoître, en arrête d'autres qui courent par la place *et qui ont leurs affaires* ; et s'il voit venir quelque plaideur, il l'aborde, *le raille* et le félicite ³ sur une cause importante qu'il vient de perdre. Il va lui-même choisir de la viande, et louer pour un souper des femmes qui jouent de la flûte ; et, montrant à ceux qu'il rencontre ce qu'il vient d'acheter, il les convie en riant d'en venir manger. On le voit s'arrêter devant la boutique d'un barbier ou d'un parfumeur ³, et là annoncer qu'il va faire un grand repas et s'enivrer ⁴.

^a « Le raille et le congratulate. » (Édit. 1^{re}-3^e.)

1. Le sens est : « Renversant la tête en arrière. »

2. En grec : « le marchand. »

3. Il y avoit des gens fainéants et désoccupés qui s'assembloient dans leurs boutiques. (*Note de La Bruyère.*)

4. Dans les éditions modernes de Théophraste, faites sur le manuscrit du Vatican, le chapitre *de l'Impudence* se termine par des lignes que La Bruyère a traduites à la fin du chap. XIX : « S'il est obligé d'accompagner sa mère, etc. » Le paragraphe que nous trouvons ici paraît avoir fait partie d'un autre caractère : *du gain sordide*, lequel manque à la traduction de La Bruyère, mais qui se trouve dans toutes les éditions modernes. — C'est le chap. XXX de la traduction de Stiévenart.

Si quelquefois il vend du vin, il le fait mêler¹, pour ses amis comme pour les autres sans distinction. Il ne permet pas à ses enfants d'aller à l'amphithéâtre *avant que les jeux soient commencés et lorsque l'on paye pour être placé*, mais seulement *sur la fin du spectacle* et quand l'architecte² néglige les places et *les donne pour rien*. Étant envoyé avec quelques autres citoyens en ambassade, il laisse chez soi la somme que le public lui a donnée pour faire les frais de son voyage, et emprunte de l'argent de ses collègues; sa coutume alors est de charger son valet de fardeaux au delà de ce qu'il en peut porter, et de lui retrancher cependant de son ordinaire; et comme il arrive souvent que l'on fait dans les villes des présents aux ambassadeurs, il demande sa part pour la vendre : « Vous m'achetez toujours, dit-il au jeune esclave qui le sert dans le bain, une mauvaise huile *et qu'on ne peut supporter*; » il se sert ensuite de l'huile d'un autre *et épargne la sienne*. Il envie à ses propres valets *qui le suivent* la plus petite pièce de monnaie qu'ils auront ramassée dans les rues, et *il ne manque point* d'en retenir sa part avec ce mot : *Mercurus est communus*³. Il fait pis : il distribue à ses domestiques leurs provisions dans une certaine mesure dont le fond, creux par-dessous, s'enfonce en dedans et s'élève *comme en pyramide*; et quand elle est pleine, il la rase lui-même avec le rouleau le plus près qu'il peut⁴... De même, s'il paye à quelqu'un trente

1. C'est-à-dire : il y fait mettre de l'eau. Voyez le *Lexique*.

2. L'architecte qui avoit bâti l'amphithéâtre, et à qui la République donnoit le louage des places en payement. (*Note de La Bruyère.*)

3. Proverbe grec, qui revient à notre *je retiens part*. (*Note de La Bruyère.*)

4. Quelque chose manque ici dans le texte. (*Note de La Bruyère.*) — « Le manuscrit du Vatican... complète la phrase que La Bruyère n'a point

mines ¹ qu'il lui doit, il fait si bien qu'il y manque quatre dragmes ², dont il profite. Mais dans ces grands repas où il taut traiter toute une tribu ³, il fait recueillir par ceux de ses domestiques qui ont soin de la table le reste des viandes qui ont été servies, pour lui en rendre compte ⁴ : il seroit fâché de leur laisser une rave à demi mangée.

[XII]. DU CONTRE-TEMPS.

CETTE ignorance du temps et de l'occasion est une manière d'aborder les gens *ou d'agir avec eux, toujours incommode et embarrassante*. Un importun est celui qui choisit le moment que son ami est accablé de ses propres affaires pour lui parler des siennes ; qui va souper chez sa maîtresse le soir même qu'elle a la fièvre ; qui, voyant que quelqu'un vient d'être condamné en justice de payer pour un autre pour qui il s'est obligé, le prie néanmoins de répondre pour lui ; qui comparoît pour servir de témoin dans un procès que l'on vient de juger ; qui prend le temps des noces où il est invité pour se déchaîner contre les

traduite. Il en résulte le sens suivant : « Il abuse de la complaisance de ses amis pour se faire céder à bon marché des objets qu'il revend ensuite avec profit. » (Schweighæuser.)

1. Mine se doit prendre ici pour une pièce de monnoie. (*Note de La Bruyère.*) — Ce n'était pas une pièce, mais une somme de monnaie équivalant à cent drachmes, et à 90 francs de notre monnaie.

2. *Dragmes*, petites pièces de monnoie, dont il en falloit cent à Athènes pour faire une mine. (*Note de la Bruyère.*)

3. Athènes était partagée en plusieurs tribus. Voyez (ch. xxviii), le chapitre de la *Médisance*. Théophraste parle ici, non de tribu, mais de *phratrie*, c'est-à-dire d'une simple section de tribu. (*Note de la Bruyère.*)

4. Le sens est : « Sur le service il demande une portion pour ses enfants. » (Stiévenart.)

femmes; qui entraîne à la promenade des gens à peine arrivés d'un long voyage *et qui n'aspirent qu'à se reposer*; fort capable d'amener des marchands pour offrir d'une chose plus qu'elle ne vaut, après qu'elle est vendue; de se lever au milieu d'une assemblée pour reprendre un fait dès ses commencements, et en instruire à fond ceux qui en ont les oreilles rebattues et qui le savent mieux que lui; souvent empressé pour engager dans une affaire des personnes qui, ne l'affectionnant point ¹, n'osent pourtant refuser d'y entrer. S'il arrive que quelqu'un dans la ville doive faire un festin après avoir sacrifié ², il va lui demander *une portion des viandes qu'il a préparées* ³. Une autre fois, s'il voit qu'un maître châtie devant lui son esclave : « J'ai perdu, dit-il, un des miens dans une pareille occasion : je le fis fouetter, *il se désespéra* et s'alla pendre. » Enfin il *n'est propre qu'à* commettre de nouveau deux personnes qui veulent s'accommoder, s'ils l'ont fait arbitre de leur différend. *C'est encore une action qui lui convient fort que d'aller* prendre au milieu du repas, pour danser ⁴, un homme *qui est de sang-froid* et qui n'a bu que modérément ⁵.

1. Le sens est : « Ne se souciant point de cette affaire.

2. Les Grecs, le jour même qu'ils avoient sacrifié, ou soupoient avec leurs amis, ou leur envoioient à chacun une portion de la victime. C'étoit donc un contre-temps de demander sa part prématurément, et lorsque le festin étoit résolu, auquel on pouvoit même être invité. (*Note de la Bruyère.*)

3. Le grec dit : « Il vient réclamer des intérêts échus. »

4. Cela ne faisoit chez les Grecs qu'après le repas, et lorsque les tables étoient enlevées. (*Note de la Bruyère.*) : « Nemo fere saltat sobrius, nisi forte insanit; neque in solitudine, neque in convivio moderato atque honesto : tempestivi convivii, amœni loci, multarum deliciarum comes est extrema saltatio. » (Cicéron, *Pro Murena*, II.) Cette coutume de danser pendant le repas étoit très-répandue chez les Athéniens. Voyez le chapitre xv de Théophraste, et Athénée (IV, 4).

5. Le grec dit plus crûment : « qui n'est pas encore ivre. »

[XIII]. DE L'AIR EMPRESSÉ.

Il semble que le trop grand empressement est une recherche importune, ou une vaine affectation de marquer aux autres de la bienveillance par ses paroles et par toute sa conduite. Les manières d'un homme empressé¹ sont de prendre sur soi l'événement d'une affaire qui est au-dessus de ses forces, *et dont il ne sauroit sortir avec honneur* ; et dans une chose que toute une assemblée juge raisonnable, *et où il ne se trouve pas la moindre difficulté*, d'insister longtemps sur une légère circonstance, pour être ensuite de l'avis des autres ; de faire beaucoup plus apporter de vin dans un repas qu'on n'en peut boire ; d'entrer dans une querelle où il se trouve présent, d'une manière à l'échauffer davantage. Rien n'est aussi plus ordinaire que de le voir s'offrir à servir de guide dans un chemin détourné qu'il ne connoît pas, et dont il ne peut ensuite trouver l'issue ; venir vers son général, et lui demander quand il doit ranger son armée en bataille, quel jour il faudra combattre, et s'il n'a point d'ordres à lui donner pour le lendemain² ; une autre fois s'approcher de son père : « Ma mère, lui dit-il mystérieusement, vient de se coucher et ne commence qu'à s'endormir ; » s'il entre enfin dans la chambre d'un malade à qui son médecin a défendu le vin, dire qu'on peut essayer s'il ne lui fera point de mal, et le soutenir doucement pour lui en faire prendre. S'il apprend qu'une femme soit morte dans la ville, il s'ingère de faire son épitaphe ; il y fait graver son nom, celui de son mari,

1. C'est plutôt, comme traduit Stiévenart, de *l'officieux*.

2. Plus exactement : « pour le sur^lendemain. »

de son père, de sa mère, son pays, son origine, avec cet éloge : « Ils avoient tous de la vertu ¹. » S'il est quelquefois obligé de jurer devant des juges *qui exigent son serment* : « Ce n'est pas, dit-il, en perçant la foule *pour paroître à l'audience*, la première fois que cela m'est arrivé. »

[XIV]. DE LA STUPIDITÉ².

LA stupidité est en nous une pesanteur d'esprit qui accompagne nos actions et nos discours. Un homme stupide, ayant lui-même calculé avec des jetons une certaine somme, demande à ceux qui le regardent faire à quoi elle se monte. S'il est obligé de paroître dans un jour prescrit devant ses juges pour se défendre dans un procès que l'on lui fait, il l'oublie entièrement et part pour la campagne. Il s'endort à un spectacle, et il ne se réveille que longtemps après *qu'il est fini* et que le peuple s'est retiré. Après s'être rempli de viandes le soir, il se lève la nuit pour une indigestion, va dans la rue se soulager, où il est mordu d'un chien du voisinage. Il cherche ce qu'on vient de lui donner, et qu'il a mis lui-même dans quelque endroit, où souvent il ne peut le retrouver. Lorsqu'on l'avertit de la mort de l'un de ses amis afin qu'il assiste à ses funérailles, il s'attriste, il pleure, il se désespère, et

1. Formule d'épithaphe. (*Note de la Bruyère.*)

2. C'est plutôt de *distraktion* que de *stupidité* qu'il s'agit dans tout ce chapitre. Mais les mots *stupide*, *stupidité*, n'avaient pas tout à fait, au temps de La Bruyère, le sens qu'ils ont aujourd'hui, comme le prouve la réponse de Cinna, dans Corneille : « Je demeure stupide, » et cette même épithète appliquée par La Bruyère à son *Distrain* (Ménalque), dans le chapitre de *l'Homme*.

prenant une façon de parler pour une autre : « A la bonne heure, » ajoute-t-il; ou une pareille sottise. Cette précaution qu'ont les personnes sages de ne pas donner sans témoin¹ de l'argent à leurs créanciers, il l'a pour en recevoir de ses débiteurs. On le voit quereller son valet, dans le plus grand froid de l'hiver, pour ne lui avoir pas acheté des concombres. S'il *s'avise un jour de faire exercer ses enfants à la lutte ou à la course*, il ne leur permet pas de se retirer qu'ils ne soient tout en sueur et hors d'haleine. Il va cueillir lui-même des lentilles, les fait cuire, et, oubliant qu'il y a mis du sel, il les sale une seconde fois, de sorte que personne n'en peut goûter. Dans le temps d'une pluie incommode, et dont tout le monde se plaint, il lui échappera de dire que l'eau du ciel est une chose délicieuse, et si on lui demande par hasard combien il a vu emporter de morts par la porte Sacrée² : « Autant, répond-il, *pensant peut-être à de l'argent ou à des grains*, que je voudrais que vous et moi en puissions avoir. »

[XV]. DE LA BRUTALITÉ³.

La brutalité est une certaine dureté, et j'ose dire une férocité qui se rencontre dans nos manières d'agir, et qui passe même jusqu'à nos paroles. Si vous demandez à un

³ Le mot grec signifie plutôt *de l'arrogance*.

1. Les témoins étoient fort en usage chez les Grecs dans les paiements et dans tous les actes. (*Note de la Bruyère.*)

2. Pour être enterrés hors de la ville, suivant la loi de Solon. (*Note de La Bruyère.*) — Les éditions modernes ont ici corrigé le texte, et mis la *Porte sépulcrale* au lieu de la *Porte sacrée*, qui n'étoit pas celle par où l'on se rendait au Céramique, c'est-à-dire au cimetière d'Athènes.

homme brutal : « Qu'est devenu un tel ? » il vous répond durement : « Ne me rompez point la tête. » Si vous le saluez, *il ne vous fait pas l'honneur de vous rendre le salut*. Si quelquefois il met en vente une chose qui lui appartient, *il est inutile de lui en demander le prix, il ne vous écoute pas* ; mais il dit *fièrement* à celui qui la marchande : « Qu'y trouvez-vous à dire ¹ ? » Il se moque de la *piété* de ceux qui envoient leurs offrandes dans les temples aux jours d'une grande célébrité : « *Si leurs prières, dit-il, vont jusques aux dieux, et s'ils en obtiennent les biens qu'ils souhaitent, l'on peut dire qu'ils les ont bien payés. et que ce n'est pas un présent du ciel* ². » Il est inexorable à celui qui sans dessein l'aura poussé légèrement, ou lui aura marché sur le pied : *c'est une faute qu'il ne pardonne pas*. La première chose qu'il dit à un ami qui lui emprunte quelque argent, c'est qu'il ne lui en prêtera point : il va le trouver ensuite, et le lui donne de mauvaise grâce, ajoutant qu'il le compte perdu. Il ne lui arrive jamais de se heurter à une pierre qu'il rencontre en son chemin, sans lui donner de grandes malédictions. Il ne daigne pas attendre personne ; *et si l'on diffère un moment à se rendre au lieu dont l'on est convenu avec lui, il se retire. Il se distingue toujours par une grande singularité* : il ne veut ni chanter à son tour, ni réciter dans un repas, ni même danser avec les autres. *En un mot, on ne le voit guère dans les temples importuner les dieux, et leur faire des vœux ou des sacrifices.*

1. Le vrai sens est celui-ci : « Il demande combien vous en offrez. » (Stiévenart.)

2. Passage fort controversé, dont le sens le plus vraisemblable est celui-ci : « Faites-lui l'honneur de lui envoyer un mets à quelque fête : « Moi, dira-t-il, je tâterais de tes cadeaux ! » (Stiévenart.)

[XVI]. DE LA SUPERSTITIÖN.

LA superstition semble n'être autre chose qu'une crainte mal réglée de la Divinité. Un homme superstitieux, après avoir lavé ses mains ¹ et s'être purifié avec de l'eau lustrale ², *sort du temple* et se promène une grande partie du jour avec une feuille de laurier dans sa bouche. S'il voit une belette ³, il s'arrête tout court, et il ne continue pas de marcher que quelqu'un n'ait passé avant lui par le même endroit que cet animal a traversé, ou qu'il n'ait jeté lui-même trois petites pierres dans le chemin, *comme pour éloigner de lui ce mauvais présage*. En quelque endroit de sa maison qu'il ait aperçu un serpent, il ne diffère pas d'y élever un autel ⁴; et dès qu'il remarque dans les carrefours de ces pierres *que la dévotion du peuple y a consacrées* ⁵, il s'en approche, verse dessus toute l'huile de sa fiole, plie les genoux devant elles, et les adore. Si un rat lui a rongé un sac de farine, il court au devin, qui ne manque pas de lui enjoindre d'y faire mettre une pièce ⁶; mais, *bien loin d'être satisfait de sa réponse, effrayé d'une aventure si extraordinaire*, il n'ose plus se

1. Le grec ajoute : « A une source. »

2. Une eau où l'on avoit éteint un tison ardent, pris sur l'autel où l'on brûloit la victime; elle étoit dans une chaudière à la porte du temple; l'on s'en lavoit soi-même, ou l'on s'en faisoit laver par les prêtres. (*Note de La Bruyère.*)

3. Le grec ajoute : « qui traverse la route. »

4. Le grec dit : « A-t-il vu un serpent? Si c'est un pareias, il invoque Bacchus phrygien; si c'est la vipère sacrée, il élève au même endroit un autel. »

5. Le grec dit seulement : « pierres grasses d'huile. »

6. Il y a un souvenir de ce trait de Théophraste au chapitre de *l'Homme*, dans le caractère d'Irène, n° 35.

servir de son sac et s'en défait. Son foible encore est de purifier sans fin la maison qu'il habite¹, d'éviter de s'asseoir sur un tombeau, comme d'assister à des funérailles, ou d'entrer dans la chambre d'une femme qui est en couche²; et lorsqu'il lui arrive d'avoir pendant son sommeil quelque vision, il va trouver les interprètes des songes, les devins et les augures, pour savoir d'eux à quel dieu ou à quelle déesse il doit sacrifier. Il est fort exact à visiter, sur la fin de chaque mois, les prêtres d'Orphée, pour se faire initier dans ses mystères³; il y mène sa femme; ou, si elle s'en excuse par d'autres soins, il y fait conduire ses enfants par une nourrice⁴. Lorsqu'il marche par la ville⁵, il ne manque guère de se laver toute la tête avec l'eau des fontaines qui sont dans les places; quelquefois il a recours à des prêtresses, qui le purifient d'une autre manière, en liant et étendant autour de son corps⁶ un petit chien ou de la squille⁷. Enfin, s'il voit⁸ un homme frappé d'épilepsie, saisi d'horreur, il crache dans son propre sein, *comme pour rejeter le malheur de cette rencontre.*

1. Théophraste ajoute : « Disant qu'Hécate l'a envahie. » Et si une chouette vole près de lui pendant qu'il marche, il ne passera outre qu'après s'être écrié : « Puissante Minerve ! »

2. Le texte ajoute : « Il m'importe, dit-il, d'éviter toute souillure. Tous les trois ou tous les sept jours, il fait cuire du pain par les gens de sa maison, et va lui-même acheter des rameaux de myrte et une tablette d'encens. »

3. Instruire de ses mystères. (*Note de La Bruyère.*)

4. Autre omission : « Il est des plus zélés à s'inonder d'eau de mer. »

5. Le texte ajoute : « s'il a vu un passant toucher à une gousse d'ail. »

6. Le vrai sens est : « en promenant autour de son corps. »

7. Espèce d'oignon marin. (*Note de La Bruyère.*)

8. Le texte ajoute : « un fou ou... »

[XVII]. DE L'ESPRIT CHAGRIN.

L'ESPRIT chagrin fait que l'on n'est jamais content de personne, et que l'on fait aux autres mille plaintes sans fondement. Si quelqu'un fait un festin, et qu'il se souvienne d'envoyer un plat¹ à un homme de cette humeur, il ne reçoit de lui pour tout remerciement que le reproche d'avoir été oublié : « Je n'étois pas digne, dit cet esprit querelleux, de boire de son vin, ni de manger à sa table. » Tout lui est suspect, jusques aux caresses que lui fait sa maîtresse : « Je doute fort, lui dit-il, que vous soyez sincère, et que toutes ces démonstrations d'amitié partent du cœur. » Après une grande sécheresse venant à pleuvoir, comme il ne peut se plaindre de la pluie, il s'en prend au ciel de ce qu'elle n'a pas commencé plus tôt. Si le hasard lui fait voir une bourse dans son chemin, il s'incline : « Il y a des gens, ajoute-t-il, qui ont du bonheur ; pour moi, je n'ai jamais eu celui de trouver un trésor. » Une autre fois, ayant envie d'un esclave, il prie instamment celui à qui il appartient d'y mettre le prix ; et dès que celui-ci, vaincu par ses importunités, le lui a vendu, il se repent de l'avoir acheté : « Ne suis-je pas trompé ? demande-t-il, et exigeroit-on si peu d'une chose qui seroit sans défauts ? » A ceux qui lui font les compliments ordinaires sur la naissance d'un fils et sur l'augmentation de sa famille : « Ajoutez, leur dit-il, pour ne rien oublier, sur ce que mon bien est diminué de la moitié. » Un homme chagrin, après avoir eu de ses juges ce qu'il demandoit,

1. C'a été la coutume des Juifs et d'autres peuples orientaux, des Grecs et des Romains. (Note de La Bruyère.)

et l'avoir emporté tout d'une voix sur son adversaire, se plaint encore de celui qui a écrit ou parlé pour lui, de ce qu'il n'a pas touché les meilleurs moyens de sa cause ; ou lorsque ses amis ont fait ensemble une certaine somme pour le secourir dans un besoin pressant, si quelqu'un l'en félicite *et le comie à mieux espérer de la fortune* : « Comment, lui répond-il, puis-je être sensible à la moindre joie, quand je pense que je dois rendre cet argent à chacun de ceux qui me l'ont prêté, et n'être pas encore quitte envers eux de la reconnaissance de leur bienfait ? »

[XVIII]. DE LA DÉFIANCE.

L'ESPRIT de défiance nous fait croire que tout le monde est capable de nous tromper. Un homme défiant, par exemple, s'il envoie *au marché* l'un de ses domestiques pour *y* acheter des provisions, il le fait suivre par un autre qui doit lui rapporter fidèlement combien elles ont coûté. Si quelquefois il porte de l'argent sur lui *dans un voyage*, il le calcule à chaque stade¹ qu'il fait, *pour voir s'il a son compte*. Une autre fois étant couché avec sa femme, il lui demande si elle a remarqué que son coffre-fort fût bien fermé², si sa cassette est toujours scellée, et si on a eu soin de bien fermer la porte du vestibule ; et, bien qu'elle assure que tout est en bon état, l'inquiétude le prend, il se lève du lit, va en chemise et les pieds nus, avec la lampe qui brûle dans sa chambre³.

1. Six cents pas. (*Note de La Bruyère.*) — Plus exactement 600 pieds, ou 125 pas.

2. Plus exactement : « Si elle a fermé à clef le coffre-fort. »

3. Le texte dit : « il allume sa lampe. »

visiter lui-même tous les endroits *de sa maison*, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il s'endort *après cette recherche*. Il mène avec lui des témoins quand il va demander ses arrérages, afin qu'il *ne prouve pas un jour envie* à ses débiteurs de lui dénier sa dette. Ce n'est point chez le foulon qui passe pour le meilleur ouvrier qu'il envoie teindre sa robe, mais chez celui qui *consent de ne point la recevoir sans donner caution*. Si quelqu'un *se hasarde de lui emprunter quelques vases*¹, il les lui refuse souvent: ou s'il les accorde² il *ne les laisse pas enlever qu'ils ne soient pesés, il fait suivre celui qui les emporte, et envoie dès le lendemain prier qu'on les lui renvoie*³. A-t-il un esclave qu'il affectionne et qui l'accompagne dans la ville, il le fait marcher devant lui, de peur que, s'il le perdoit de vue, il ne lui échappât et ne prît la fuite. A un homme qui, emportant de chez lui quelque chose que ce soit, lui diroit : « Estimez cela, et mettez-le sur mon compte⁴, » il répondroit qu'il faut le laisser où on l'a pris, et qu'il a d'autres affaires que celle de courir après son argent.

[XIX]. D'UN VILAIN HOMME⁵.

Ce caractère suppose *toujours* dans un homme *une extrême malpropreté* et une négligence pour sa personne

1. D'or ou d'argent. (*Note de La Bruyère.*)

2. Il y a en grec : « Si c'est un parent ou un ami qui les demande. »

3. Cette fin de phrase n'est pas dans le texte, qui est du reste fort altéré. D'après l'édition Stiévenart, le sens est : « Il est tenté de les essayer, de les peser, d'exiger un gage avant de les prêter. »

4. Le texte ajoute : « Car je n'ai pas le temps de vous envoyer le paiement. »

5. Plus exactement : « Du caractère désagréable. »

qui passe dans l'exercès et qui blesse ceux qui s'en aperçoivent. Vous le verrez quelquefois tout couvert de lèpre¹, avec des ongles longs et malpropres, ne pas laisser de se mêler parmi le monde, et croire en être quitte pour dire que c'est une maladie de famille, et que son père et son aïeul y étoient sujets. Il a aux jambes des ulcères ; on lui voit aux mains des poireaux^a et d'autres saletés, qu'il néglige de faire guérir ; ou s'il pense à y remédier, c'est lorsque le mal, aigri par le temps, est devenu incurable. Il est hérissé de poil sous les aisselles et par tout le corps, comme une bête fauve ; il a les dents noires, rongées, et telles que son abord ne se peut souffrir. Ce n'est pas tout : il crache ou il se mouche en mangeant ; il parle la bouche pleine, fait en buvant des choses contre la bienséance² ; il ne se sert jamais au bain que d'une huile qui sent mauvais, et ne paroît guère dans une assemblée publique qu'avec une vieille robe et toute tachée³.

S'il est obligé d'accompagner sa mère chez les devins, il n'ouvre la bouche que pour dire des choses de mauvais augure^{b 4}. Une autre fois, dans le temple et en faisant des libations⁵, il lui échappera des mains une coupe ou quelque

^a « Des porreaux. » (Édit. 1^{re}.)

^b « Mauvaise augure. » Telle est l'orthographe de toutes les éditions du xvii^e siècle.

1. Le grec ajoute : « Et de dartres. »

2. Détail omis par La Bruyère : « Il se renverse sur le lit de table, qui devient lit conjugal. » (Stiévenart.)

3. Dans les éditions modernes, faites d'après le manuscrit du Vatican, ce qui suit fait partie du chap. xi.

4. Les anciens avoient un grand égard pour les paroles qui étoient proférées, même par hasard, par ceux qui venoient consulter les devins et les augures, prier ou sacrifier dans les temples. (Note de La Bruyère.)

5. Cérémonies où l'on répandoit du vin ou du lait dans les sacrifices. (Note de La Bruyère.)

autre vase; et il rira ensuite de cette aventure, comme s'il avoit fait quelque chose de merveilleux. *Un homme si extraordinaire* ne sait point écouter un concert *ou d'excellents joueurs de flûtes*; il bat des mains avec violence *comme pour leur applaudir*, ou bien il suit *d'une voix désagréable* le même air qu'ils jouent; il s'ennuie de la symphonie, et demande si elle ne doit pas bientôt finir. Enfin, si étant assis à table il veut cracher, c'est *justement* sur celui qui est derrière lui pour donner à boire¹.

[XX]. D'UN HOMME INCOMMODE.

CE qu'on appelle un fâcheux est celui qui, sans faire à quelqu'un un fort grand tort, ne laisse pas de l'embarasser beaucoup; qui, entrant dans la chambre de son ami qui commence à s'endormir, le réveille pour l'entretenir de vains discours: qui, *se trouvant sur le bord de la mer*, sur le point qu'un homme est prêt de partir *et de monter dans son vaisseau*, l'arrête *sans nul besoin*, et l'engage insensiblement à se promener avec lui sur le rivage²; qui, arrachant un petit enfant du sein de sa nourrice pendant qu'il tette, lui fait avaler quelque chose qu'il a mâché. bat des mains devant lui, le caresse et lui parle d'une voix contrefaite³; qui choisit le temps du repas, *et que le potage est sur la table*, pour dire qu'ayant pris médecine

1. Plus exactement : « Veut-il cracher ? Ce sera par-dessus la table et sur l'échanson. » (Stiévenart.)

2. Le sens paraît être plutôt : « Et le prie d'attendre qu'il ait fini sa promenade. »

3. Le texte ajoute : « Et s'écrie : « C'est tout le portrait de son grand-père. »

depuis deux jours, il est allé par haut et par bas, et qu'une bile noire et recuite étoit mêlée dans ses déjections ¹; qui, devant toute une assemblée ², *s'avise* de demander à sa mère quel jour elle a accouché de lui; qui, *ne sachant que dire*, apprend que l'eau de sa citerne est fraîche ³, qu'il croit dans son jardin de bonnes légumes ⁴, ou que sa maison est ouverte à tout le monde. comme une hôtellerie ⁴: qui s'empresse de faire connoître à ses hôtes un parasite ⁵ qu'il a chez lui; qui l'invite à table à se mettre en bonne humeur et à réjouir la compagnie.

[XXI]. DE LA SOTTE VANITÉ.

LA sottise vanité semble être une passion inquiète de se faire valoir par les plus petites choses, *ou de chercher dans les sujets les plus frivoles du nom et de la distinction*. Ainsi un homme vain, s'il se trouve à un repas, affecte toujours de s'asseoir proche de celui qui l'a convié. Il consacre à Apollon la chevelure d'un fils qui lui vient de naître; et dès qu'il est parvenu à l'âge de puberté, il le conduit lui-même à Delphes, lui coupe les cheveux, *et les dépose dans le temple comme un monument d'un vœu solennel qu'il a*

² *Bonnes légumes* est dans toutes les éditions du XVII^e siècle, comme plus haut : *prêt de...*

1. Plus exactement : « Cette sauce, ajoute-t-il, est moins noire que la bile mêlée à mes déjections. »

2. Le texte dit : « Devant les serviteurs. »

3. Le sens est : « Qu'il a une citerne, ce qui fait que son vin est toujours frais. »

4. Omission : « Mes amis sont comme le tonneau percé de la fable; j'ai beau leur faire du bien, je ne puis les remplir. »

5. Mot grec qui signifie celui qui ne mange que chez autrui. (*Note de La Bruyère.*)

*accompli*¹. Il aime à se faire suivre par un More^{a 2}. S'il fait un paiement, il affecte que ce soit dans une monnaie toute neuve, et qui ne vienne que d'être frappée³. Après qu'il a immolé un bœuf *devant quelque autel*, il se fait réserver la peau du front de cet animal, il l'orne de rubans et de fleurs, et l'attache à l'endroit de sa maison le plus exposé à la vue de ceux qui passent, afin que personne *du peuple* n'ignore qu'il a sacrifié un bœuf. Une autre fois, au retour d'une cavalcade qu'il aura faite avec d'autres citoyens, il renvoie chez soi par un valet tout son équipage, et ne garde qu'une riche robe dont il est habillé, et qu'il traîne le reste du jour dans la place publique. S'il lui meurt un petit chien, il l'enterre, lui dresse une épitaphe^b avec ces mots : *Il étoit de race de Malte*⁴. Il consacre un anneau à Esculape, qu'il use à force d'y pendre des couronnes de fleurs. Il se parfume tous les jours⁵. Il remplit avec un grand faste tout le temps de sa magistrature; et, *sortant de charge*, il rend compte au peuple avec ostentation des sacrifices qu'il a faits, *comme du nombre et de la qualité*

^a On lit *Maure*, dans les sept premières éditions; *More*, dans la 8^e et la 9^e.

^b Dans les quatre premières éditions, on lit : « un épitaphe. »

1. Le peuple d'Athènes, ou les personnes plus modestes, se contentoient d'assembler leurs parents, de couper en leur présence les cheveux de leur fils parvenu à l'âge de puberté, et de les consacrer ensuite à Hercule ou à quelque autre divinité qui avoit un temple dans la ville. (*Note de La Bruyère.*)

2. Le texte dit : « un Éthiopien. »

3. Détail omis par La Bruyère : « Il achète une échelle légère pour son choucas privé, et fait fabriquer un petit bouclier de cuivre que Poiseau portera pendant ses évolutions. »

4. Cette île portoit de petits chiens fort estimés. (*Note de La Bruyère.*)

5. Erreur de sens. Il faut rattacher ces derniers mots à la phrase précédente, et dire : « ... et à force de la frotter d'huile. »

des victimes qu'il a immolées. Alors, revêtu d'une robe blanche et couronné de fleurs, il paroît dans l'assemblée du peuple : « Nous pouvons, dit-il, vous assurer, ô Athéniens, que pendant le temps de notre gouvernement nous avons sacrifié à Cybèle, et que nous lui avons rendu des honneurs tels que les mérite de nous la mère des dieux : espérez donc toutes choses heureuses de cette déesse. » Après avoir parlé ainsi, il se retire dans sa maison, où il fait un long récit à sa femme de la manière dont tout lui a réussi au delà même de ses souhaits.

[XXII]. DE L'AVARICE.

CE vice est dans l'homme un oubli de l'honneur *et de la gloire*, quand il s'agit d'éviter la moindre dépense. Si un tel homme a remporté le prix de la tragédie¹, il consacre à Bacchus des guirlandes ou des bandelettes faites d'écorce de bois, et il fait graver son nom *sur un présent si magnifique*. Quelquefois, *dans les temps difficiles*, le peuple est obligé de *s'assembler pour* régler une contribution capable de subvenir aux besoins de la République ; alors il se lève et garde le silence², *ou le plus souvent il fend la presse* et se retire. Lorsqu'il marie sa fille, et qu'il sacrifie selon la coutume, il n'abandonne de la victime

1. Qu'il a faite ou récitée. (*Note de La Bruyère.*) — Ou plutôt : « qu'il a fait jouer par des comédiens nourris et instruits à ses frais. » (*Schweighæuser.*)

2. Ceux qui vouloient donner se levoient et offroient une somme ; ceux qui ne vouloient rien donner se levoient et se taisoient. (*Note de La Bruyère.*)

que les parties seules qui doivent être brûlées sur l'autel¹ : il réserve les autres pour les vendre : et comme il manque de domestiques pour servir à table et être chargés du soin des noces, il loue des gens pour tout le temps de la fête, qui se nourrissent à leurs dépens, *et à qui il donne une certaine somme*. S'il est capitaine de galère, voulant ménager son lit, il se contente de coucher indifféremment avec les autres sur de la natte qu'il emprunte de son pilote. *Vous verrez une autre fois* cet homme sordide acheter en plein marché des viandes *cuites*, toutes sortes d'herbes, et les porter hardiment dans son sein et sous sa robe ; s'il l'a un jour envoyée chez le teinturier pour la détacher, *comme il n'en a pas une seconde pour sortir*, il est obligé de garder la chambre. Il *sait* éviter dans la place la rencontre d'un ami pauvre qui pourroit lui demander, comme aux autres, quelque secours² ; il se détourne de lui, et reprend le chemin de sa maison. Il ne donne point de servantes à sa femme³, content de lui en louer quelques-unes⁴ pour l'accompagner à la ville toutes les fois qu'elle sort. Enfin *ne peusez pas que ce soit* un autre que lui qui balie⁵ le matin sa chambre, qui fasse son lit et le nettoie. Il faut ajouter qu'il porte un manteau usé, sale et tout couvert de taches ; *qu'en ayant honte lui-même*, il le retourne quand il est obligé d'aller tenir sa place dans quelque assemblée.

1. C'étoit^a les cuisses et les intestins. (*Note de La Bruyère.*)

2. Par forme de contribution. (Voyez ci-dessus les chapitres de *la Dissimulation* et de *l'Esprit chagrin*. (*Note de La Bruyère.*)

3. Le texte ajoute : « Qui a apporté une riche dot. »

4. Le texte dit : « De lui louer un valet de pied (ou un petit esclave). »

5. On trouve dans le *Dictionnaire français* de Richelieu (1680) *balier* et *balaier*.

^a C'étoit, au singulier, est l'orthographe des éditions du xvii^e siècle.

[XXIII]. DE L'OSTENTATION.

JE n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'ostentation, qu'en disant que c'est dans l'homme une passion de faire montre d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas. Celui en qui elle domine s'arrête dans l'endroit du Pirée¹ où les marchands étalent, *et où se trouve un plus grand nombre d'étrangers*; il entre en matière *avec eux*, il leur dit qu'il a beaucoup d'argent sur la mer: il discourt avec eux des avantages de ce commerce, des gains immenses qu'il y a à espérer pour ceux qui y entrent, et de ceux surtout que lui *qui leur parle* y a faits². Il *aborde dans un voyage le premier qu'il trouve sur son chemin, lui fait compagnie, et lui dit bientôt*³ qu'il a servi sous Alexandre⁴, quels beaux vases et tout enrichis de pierreries il a rapportés de l'Asie, quels excellents ouvriers s'y rencontrent, et combien ceux de l'Europe leur sont inférieurs⁵. Il se vante, *dans une autre occasion*, d'une lettre qu'il a reçue d'Antipater⁶, qui apprend que

¹ Dans les dix premières éditions : *Pyrée*.

1. Port à Athènes fort célèbre. (*Note de La Bruyère*.)

2. Le texte dit : « Des gains qu'il a faits et des pertes qu'il a subies. » Il ajoute : « Et tout en pérorant ainsi, il envoie son petit garçon à un comptoir où il n'a qu'une drachme (1 franc environ) à toucher. »

3. Il y a simplement dans le texte : « S'il a un compagnon de route, il lui dit en chemin. »

4. Le texte ajoute : « Qu'il était fort bien avec ce prince. »

5. C'étoit contre l'opinion commune de toute la Grèce. (*Note de La Bruyère*.) — Le texte dit : « Il soutient que les artistes de ce pays sont supérieurs à ceux de l'Europe. » Le texte ajoute : « Et il dit tout cela sans être jamais sorti de sa ville. »

6. L'un des capitaines d'Alexandre le Grand, et dont la famille régna quelque temps dans la Macédoine. (*Note de La Bruyère*.)

lui troisième est entré dans la Macédoine¹. *Il dit une autre fois* que bien que, les magistrats lui aient permis *tels* transports de bois² *qu'il lui plairoit* sans payer de tribut, pour éviter néanmoins l'envie du peuple, il n'a point voulu user de ce privilège. Il ajoute que, pendant une grande cherté de vivres, il a distribué aux pauvres citoyens d'Athènes jusqu'à la somme de cinq talents³; et s'il parle à des gens qu'il ne connoît point, et dont il n'est pas mieux connu, il leur fait prendre des jetons, compter le nombre de ceux à qui il a fait ces largesses; et quoiqu'il monte à plus de six cents personnes, il leur donne à tous des noms convenables; et, après avoir supputé les sommes particulières qu'il a données à chacun d'eux, il se trouve qu'il en résulte le double de ce qu'il pensoit, et que dix talents y sont employés, « sans compter, poursuit-il, les galères que j'ai armées à mes dépens, et les charges publiques que j'ai exercées à mes frais et sans récompense. » Cet homme fastueux va chez un fameux marchand de chevaux, fait sortir de l'écurie les plus beaux et les meilleurs, fait ses offres, comme s'il vouloit les acheter. De même il *visite les foires les plus célèbres*, entre sous les tentes des marchands, se fait déployer une riche

1. Le sens est : « Qui l'invite pour la troisième fois à venir en Macédoine. »

2. Parce que les pins, les sapins, les cyprès et tout autre bois propre à construire des vaisseaux étoient rares dans le pays attique, l'on n'en permettoit le transport en d'autres pays qu'en payant un fort gros tribut. (Note de La Bruyère.)

3. Un talent attique, dont il s'agit, valoit soixante mines attiques; une mine, cent dragmes; une dragme, six oboles. Le talent attique valoit quelques six cents écus de notre monnoie. (Note de La Bruyère.) — Les *quelques 600 écus* équivaudraient à 1,800 francs environ. Le talent est estimé à près de 5,500 francs. — Le texte ajoute ici : « Car il ne sait pas refuser. »

robe, et qui vaut jusqu'à deux talents; et il sort en querellant son valet de ce qu'il ose le suivre sans porter de l'or sur lui¹ pour les besoins où l'on se trouve. Enfin, s'il habite une maison dont il paye le loyer, il dit hardiment à quelqu'un qui l'ignore que c'est une maison *de famille* et qu'il a héritée de son père; mais qu'il veut s'en défaire, *seulement* parce qu'elle est trop petite pour le grand nombre d'étrangers qu'il retire chez lui².

[XXIV]. DE L'ORGUEIL.

IL faut définir l'orgueil une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l'on n'estime que soi. Un homme fier et superbe *n'écoute pas* celui qui l'aborde *dans la place pour lui parler de quelque affaire; mais sans s'arrêter*, et se faisant suivre quelque temps, il lui dit enfin qu'on peut le voir après son souper³. Si l'on a reçu de lui le moindre bienfait, il ne veut pas qu'on en perde jamais le souvenir : il le reprochera en pleine rue, à la vue de tout le monde⁴. *N'attendez pas de lui qu'en quelque endroit qu'il vous rencontre*, il s'approche de vous et qu'il vous parle le premier; de même, *au lieu d'expédier sur-le-champ* des marchands ou des ouvriers, il ne feint point⁵

1. Coutume des anciens. (*Note de La Bruyère.*)

2. Par droit d'hospitalité. (*Note de La Bruyère.*)

3. Une correction de Casaubon donne à cette phrase un sens plus satisfaisant : « Il lui dit qu'on pourra le rencontrer après souper à la promenade. »

4. Ici encore, changement de texte et de sens : « Prononce-t-il une sentence arbitrale? C'est en marchant et dans la rue. » (Stiévenart.) Le texte ajoute : « Élu magistrat, il refuse et jure qu'il n'a pas de temps de reste. »

5. Il ne feint point de, *pour* il n'hésite point à. Nous avons déjà vu ce mot employé dans ce sens, chap. x. — Voyez le *Lexique*.

de les renvoyer *au lendemain matin* et à l'heure de son lever. Vous le voyez marcher dans les rues de la ville la tête baissée¹, sans daigner parler à personne de ceux qui vont et viennent. S'il *se familiarise quelquefois* jusques à inviter ses amis à un repas, il prétexte des raisons pour ne pas se mettre à table *et manger avec eux*, et il charge ses principaux domestiques du soin de les régaler. *Il ne lui arrive point* de rendre visite à personne sans prendre la précaution d'envoyer quelqu'un des siens pour avertir qu'il va venir². On ne le voit point chez lui lorsqu'il mange ou qu'il se parfume³. *Il ne se donne pas la peine* de régler lui-même des parties⁴; mais il dit *négligemment* à un valet de les calculer, de les arrêter *et les passer à compte*. Il ne sait point écrire dans une lettre : « Je vous prie de me faire ce plaisir ou de me rendre ce service, » mais : « J'entends que cela soit ainsi; j'envoie un homme vers vous pour recevoir une telle chose; je ne veux pas que l'affaire se passe autrement; faites ce que je vous dis promptement et sans différer. » *Voilà son style*.

[XXV]. DE LA PEUR, OU DU DÉFAUT DE COURAGE.

CETTE crainte est un mouvement de l'âme *qui s'ébranle*, ou qui cède en vue d'un péril *vrai ou imaginaire*, et l'homme timide est celui *dont je vais faire la peinture*. S'il *lui arrive d'être* sur la mer et s'il aperçoit de loin des dunes *ou des promontoires*, la peur lui fait croire que

1. Le texte ajoute : « Ou, selon son caprice, le nez au vent. »
2. Voyez le chapitre de la *Flatterie*. (Note de la *Bruyère*.)
3. Avec des huiles de senteur. (Note de la *Bruyère*.)
4. C'est-à-dire des *comptes*, des *mémoires*.

c'est le débris de quelques vaisseaux *qui ont fait naufrage sur cette côte*; aussi tremble-t-il au moindre flot qui s'élève, et il s'informe avec soin si tous ceux qui navigent^a avec lui sont initiés¹. S'il vient à remarquer que le pilote fait une nouvelle manœuvre, *ou semble se détourner comme pour éviter un écueil, il l'interroge*, il lui demande avec inquiétude s'il ne croit pas s'être écarté de sa route, *s'il tient toujours la haute mer*, et si les dieux sont propices². Après cela il se met à raconter une vision qu'il a eue pendant la nuit, dont il est encore tout épouvanté, *et qu'il prend pour un mauvais présage*. Ensuite ses frayeurs venant à croître, il se déshabille et ôte jusques à sa chemise³ pour pouvoir mieux se sauver à la nage; et *après cette précaution, il ne laisse pas de prier les nautoniers de le mettre à terre*. Que si cet homme foible, dans une expédition militaire où il s'est engagé, entend dire que les ennemis sont proches, il appelle ses compagnons de guerre, observe leur contenance *sur ce bruit qui court*, leur dit *qu'il est sans fondement*, et que les coureurs n'ont pu discerner si ce qu'ils ont découvert à la campagne sont amis ou ennemis; mais si l'on n'en peut plus douter par les clameurs que l'on entend, et s'il a vu

^a *Navigent* était l'orthographe de La Bruyère. (Richelet, *Dictionn. fr.*, 1680) donne *naviger* et *naviguer*.

1. Les anciens navigeaient rarement avec ceux qui passoient pour impies, et ils se faisoient initier avant de partir, c'est-à-dire instruire des mystères de quelque divinité, pour se la rendre propice dans leurs voyages. Voyez ci-dessus le chapitre de *la Superstition*. (Note de La Bruyère.)

2. Ils consultoient les dieux par les sacrifices ou par les augures, c'est-à-dire par le vol, le chant et le manger des oiseaux, et encore par les entrailles des bêtes. (Note de La Bruyère.)

3. Le texte ajoute qu'il « la donne à son esclave ».

lui-même de loin le commencement du combat, et que quelques hommes aient paru tomber à ses yeux, alors feignant que la précipitation et le tumulte lui ont fait oublier ses armes, il court les querir dans sa tente, où il cache son épée sous le chevet de son lit, et emploie beaucoup de temps à la chercher pendant que d'un autre côté son valet va par ses ordres savoir des nouvelles des ennemis, *observer quelle route ils ont prise et où en sont les affaires*: et dès qu'il voit apporter au camp quelqu'un tout sanglant d'une blessure qu'il a reçue, il accourt vers lui, le console et l'encourage, étanche le sang qui coule de sa plaie, chasse les mouches qui l'importunent, ne lui refuse aucun secours, et se mêle de tout, excepté de combattre. Si, pendant le temps qu'il est dans la chambre ¹ du malade, *qu'il ne perd pas de vue*, il entend la trompette qui sonne la charge: « Ah! *dit-il avec imprécation*, puisses-tu être pendu, maudit sonneur qui *cornes incessamment*, et fais un bruit enragé qui empêche ce pauvre homme de dormir! » Il arrive même que, tout plein d'un sang qui n'est pas le sien, mais qui a rejailli sur lui de la plaie du blessé, il fait accroire à ceux qui reviennent du combat qu'il a couru un grand risque de sa vie pour sauver celle de son ami; il conduit vers lui ceux qui y prennent intérêt, ou comme ses parents, ou parce qu'ils sont d'un même pays ², et là *il ne rougit pas de leur raconter quand et de quelle manière il a tiré cet homme des ennemis et l'a apporté dans sa tente* ³.

1. Il faut entendre « la tente ».

2. Le grec dit : « Ceux du même dème ou de la même tribu. »

3. Le texte ajoute : « De ses propres mains. »

[XXVI]. DES GRANDS D'UNE RÉPUBLIQUE¹.

*La plus grande passion de ceux qui ont les premières places dans un État populaire n'est pas le désir du gain ou de l'accroissement de leurs revenus, mais une impatience de s'agrandir et de se fonder, s'il se pouvoit, une souveraine puissance sur celle du peuple*². S'il s'est assemblé pour délibérer à qui des citoyens il donnera la commission d'aider de ses soins le premier magistrat dans la conduite d'une fête ou d'un spectacle, cet homme ambitieux, et tel que je viens de le définir, se lève, demande cet emploi, et proteste que nul autre ne peut si bien s'en acquitter³. Il n'approuve point la domination de plusieurs, et de tous les vers d'Homère il n'a retenu que celui-ci :

Les peuples sont heureux quand un seul les gouverne⁴.

Son langage le plus ordinaire est tel : « *Retirons-nous de cette multitude qui nous environne* ; tenons ensemble un conseil particulier où le peuple ne soit point admis ; essayons même de lui fermer le chemin à la magistrature. » Et *s'il se laisse prévenir contre* une personne d'une

1. Le grec dit : *De l'oligarchie*, ce qui répond à peu près à ce que l'on entendrait aujourd'hui par *l'esprit antidémocratique*.

2. Ce commencement est une paraphrase qui fausse le sens du texte : « *L'esprit oligarchique est une ambition qui désire un pouvoir fixe.* (Stiévenart.)

3. Le texte dit : « *Il déclare que c'est à ce magistrat à en décider, et si l'on propose dix adjoints, un seul suffit, s'écriera-t-il.* » (Stiévenart.)

4. Οὐκ ἀγαθὸν πολλοὺς κοίρανας εἶς κοίρανος ἔστω.

« *Il n'est pas bon que plusieurs gouvernent ; il ne faut qu'un maître.* »

(*Iliade*, livre II, vers 204.)

condition privée, de qui il croie avoir reçu quelque injure : « Cela, dit-il, ne se peut souffrir, et il faut que lui ou moi abandonnions la ville. » Vous le voyez se promener dans la place, sur le milieu du jour, avec les ongles propres, la barbe et les cheveux en bon ordre¹, repousser fièrement ceux qui se trouvent sur ses pas, dire *avec chagrin aux premiers qu'il rencontre* que la ville est un lieu où il n'y a plus moyen de vivre², qu'il ne peut plus tenir contre l'horrible foule des plaideurs, *ni supporter plus longtemps les longueurs, les crieries et les mensonges des avocats*³, qu'il commence à avoir honte de se trouver assis, dans une assemblée publique *ou sur les tribunaux*, auprès d'un homme mal habillé, sale et, qui dégoûte⁴, et qu'il n'y a pas un seul de ces orateurs dévoués au peuple qui ne lui soit insupportable. Il ajoute que c'est Thésée⁵, qu'on peut appeler le premier auteur de tous ces maux; et il fait de pareils discours aux étrangers qui arrivent dans la ville, comme à ceux avec qui il sympathise de mœurs et de sentiments.

1. Détail omis par La Bruyère : « Le manteau relevé sur l'épaule. » (Stiévenart.)

2. Le texte ajoute : « à cause des sycophantes. »

3. Lignes omises : « Qu'il admire les hommes qui s'occupent des affaires publiques, et se demande ce qu'ils veulent; car le peuple est ingrat, et prend toujours parti pour qui lui donne. »

4. Le texte ajoute : « Il dit : « Quand cessera-t-on de nous écraser avec « les armements maritimes et les charges publiques. » (Stiévenart.)

5. Thésée avoit jeté les fondements de la république d'Athènes en établissant l'égalité entre les citoyens. (*Note de la Bruyère.*) Le texte ajoute : « C'est lui qui a réuni les douze cités, et aboli la royauté. Aussi, par une juste punition, fut-il la première victime. »

[XXVII]. D'UNE TARDIVE INSTRUCTION.

Il s'agit de décrire quelques inconvénients où tombent ceux qui, ayant méprisé dans leur jeunesse les sciences et les exercices, veulent réparer cette négligence dans un âge avancé par un travail souvent inutile. Ainsi un vieillard de soixante ans s'avise d'apprendre des vers par cœur, et de les réciter à table dans un festin¹, où, la mémoire venant à lui manquer, il a la confusion de demeurer court. Une autre fois il apprend de son propre fils les évolutions qu'il faut faire dans les rangs à droit^a ou à gauche, le manquement des armes, et quel est l'usage à la guerre de la lance et du bouclier². S'il monte un cheval que l'on lui a prêté, il le presse de l'éperon, veut le manier, et, lui faisant faire des voltes ou des caracoles, il tombe lourdement et se casse la tête. On le voit tantôt, pour s'exercer au javelot, le lancer tout un jour contre l'homme de bois³, tantôt tirer de l'arc et disputer avec son valet lequel des deux donnera mieux dans un blanc avec des flèches, vouloir d'abord apprendre de lui, se mettre

^a C'est l'orthographe de La Bruyère.

1. Voyez le chapitre de la *Brutalité*. (Note de la Bruyère.)

2. La Bruyère omet ici quelques détails : « Pour fêter un héros, il se joint à de jeunes étourdis dans les courses au flambeau. L'invite-t-on au temple d'Hercule? Manteau bas, il saisit le taureau, il veut lui tordre le cou. Il entre dans les palestres, et le voilà luttant. Aux tréteaux des jongleurs, il ne bouge pas durant trois ou quatre intermèdes, pour graver des airs dans sa mémoire. Aux initiations bachiques, quelle coquetterie il étale aux yeux de la prêtresse ! Il a des maîtresses, enfonce leurs portes, se fait rosser par un rival, et porte plainte. » (Trad. Stiévenart.)

3. Une grande statue de bois qui était dans le lieu des exercices pour apprendre à darder. (Note de La Bruyère.)

ensuite à l'instruire et à le corriger comme s'il étoit le plus habile. Enfin, se voyant tout nu au sortir d'un bain, il imite les postures d'un lutteur, *et par le défaut d'habitude, il les fait de mauvaise grâce*, et il s'agit d'une manière ridicule.

[XXVIII]. DE LA MÉDISANCE.

JE définis ainsi la médisance : une pente *secrète* de l'âme à penser mal de tous les hommes, laquelle se manifeste par les paroles ; et pour ce qui concerne le médisant, voici ses mœurs : Si on l'interroge sur quelque autre, *et que l'on lui demande quel est cet homme*, il fait d'abord sa généalogie : « Son père, dit-il, s'appeloit Sosie¹, que l'on a connu dans le service *et parmi les troupes* sous le nom de Sosistrate ; *il a été affranchi depuis ce temps*, et reçu dans l'une des tribus de la ville² ; pour sa mère, c'étoit une noble Thracienne³, car les femmes de Thrace, ajoutait-il, se piquent la plupart d'une ancienne noblesse : celui-ci, né de si honnêtes gens, est un scélérat et qui ne mérite que le gibet⁴. » Et retournant à la mère de cet homme *qu'il peint avec de si belles couleurs* : « Elle est, poursuit-il, de ces femmes qui épient sur les grands che-

1. C'étoit chez les Grecs un nom de valet ou d'esclave. (Note de La Bruyère.)

2. Le peuple d'Athènes étoit partagé en diverses tribus. (Note de La Bruyère.)

3. Cela est dit par dérision des Thraciennes, qui venoient dans la Grèce pour être servantes, et quelque chose de pis. (Note de la Bruyère.) — Le texte ajoute : « Le nom de cette créature étoit Krinocoraca. »

4. Le texte ajoute : « Je sais tout cela parfaitement ; et vous voulez me donner le change, à moi ! »

mins les jeunes gens au passage¹, et qui pour ainsi dire les enlèvent et les ravissent. » Dans une compagnie où il se trouve quelqu'un qui parle mal d'une personne absente, il relève la conversation : « Je suis, lui dit-il, de votre sentiment : cet homme m'est odieux, et je ne le puis souffrir. Qu'il est insupportable par sa physionomie ! Y a-t-il un plus grand fripon et des manières plus extravagantes ? Savez-vous combien il donne à sa femme² pour la dépense de chaque repas ? Trois oboles³, et rien davantage ; *et croiriez-vous que, dans les rigueurs de l'hiver* et au mois de décembre, il l'oblige de se laver avec de l'eau froide ? » Si alors quelqu'un de ceux qui l'écoutent se lève et se retire, il parle de lui presque dans les mêmes termes. Nul de ses plus familiers n'est épargné ; les morts mêmes *dans le tombeau ne trouvent pas un asile contre sa mauvaise langue*⁴.

1. Elles tenoient hôtellerie sur les chemins publics, où elles se mêloient d'infâmes commerces. (*Note de la Bruyère.*) La traduction est loin d'égaliser la crudité du texte, et omet à dessein certains détails.

2. Le texte ajoute : « qui lui a apporté en dot huit talents. » — Le talent correspondait à 5,500 francs de notre monnaie.

3. Il y avoit au-dessous de cette monnaie d'autres encore de moindre prix. (*Note de La Bruyère.*) — Le texte grec dit non trois oboles, mais trois petites pièces de cuivre. Il en fallait huit pour une obole, qui correspondait à 15 centimes de notre monnaie.

4. Il étoit défendu chez les Athéniens de parler mal des morts, par une loi de Solon, leur législateur. (*Note de La Bruyère.*) — Le texte ajoute : « Et ce vice, il l'appelle franchise, esprit démocratique, liberté ; il en fait son plus doux passe-temps. Quand la langue démange à ces hommes moroses, ils deviennent maniaques, et tombent en délire. » (Trad. Stiévenart.)

DISCOURS

PRONONCÉ DANS

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

PAR LA BRUYÈRE

LE 15 JUIN 1693

PRÉFACE¹

CEUX qui, interrogés sur le discours que je fis à l'Académie françoise le jour que j'eus l'honneur d'y être reçu, ont dit sèchement que j'avois fait des caractères, croyant le blâmer, en ont donné l'idée la plus avantageuse que je pouvois moi-même desirer ; car, le public ayant approuvé ce genre d'écrire où je me suis appliqué depuis quelques années, c'étoit le prévenir en ma faveur que de faire une telle réponse. Il ne restoit plus que de savoir si je n'aurois pas dû renoncer aux caractères dans le discours dont il s'agissoit ; et cette question s'évanouit dès qu'on sait que l'usage a prévalu qu'un nouvel académicien compose celui qu'il doit prononcer, le jour de sa réception, de l'éloge du Roi, de ceux du cardinal de Richelieu, du chancelier Seguier, de la personne à qui il succède, et de l'Académie françoise. De ces cinq éloges il y en a quatre de personnels ; or je demande à mes censeurs qu'ils me posent si bien la différence qu'il y a des éloges personnels aux caractères qui louent, que je la puisse sentir, et avouer ma faute. Si, chargé de faire quelque autre harangue, je retombe encore dans des peintures, c'est alors qu'on pourra

1. On peut voir, dans la *Vie de La Bruyère*, placée en tête du tome I, p. xviii et suiv., l'historique des faits qui se rapportent au *Discours de réception* et à la *Préface* de ce *Discours*.

écouter leur critique, et peut-être me condamner; je dis peut-être, puisque les caractères, ou du moins les images des choses et des personnes, sont inévitables dans l'oraison, que tout écrivain est peintre, et tout excellent écrivain excellent peintre.

J'avoue que j'ai ajouté à ces tableaux, qui étoient de commande, les louanges de chacun des hommes illustres qui composent l'Académie françoise; et ils ont dû me le pardonner, s'ils ont fait attention qu'autant pour ménager leur pudeur que pour éviter les caractères, je me suis abstenu de toucher à leurs personnes, pour ne parler que de leurs ouvrages, dont j'ai fait des éloges publics plus ou moins étendus, selon que les sujets qu'ils y ont traités pouvoient l'exiger. — J'ai loué des académiciens encore vivants, disent quelques-uns. — Il est vrai; mais je les ai loués tous: qui d'entre eux auroit une raison de se plaindre? — C'est une coutume^a toute nouvelle, ajoutent-ils, et qui n'avoit point encore eu d'exemple. — Je veux en convenir, et que j'ai pris soin de m'écarter des lieux communs et des phrases proverbiales usées depuis si longtemps, pour avoir servi à un nombre infini de pareils discours depuis la naissance de l'Académie françoise¹. M'étoit-il donc si difficile de faire entrer Rome et Athènes, le Lycée et le Portique, dans l'éloge de cette savante compagnie²? « Être au comble de ses vœux de se voir

^a « C'est une conduite. » (Édit. 8^e.)

1. Nous donnerons dans les notes qui suivent des fragments de Discours de réception recueillis fort à propos par M. Servois, et qui, antérieurs à 1693, ont pu être présents ici à l'esprit de La Bruyère.

2. « Désormais je me verrai assis au milieu de cette élite de savants, nouveaux héros de l'empire des lettres, qui font revivre en nos jours ce qu'Athènes et Rome ont eu de plus merveilleux. » (L'abbé Bignon, 15 juin 1693.)

académicien ; protester que ce jour où l'on jouit pour la première fois d'un si rare bonheur est le jour le plus beau de sa vie ¹ ; douter si cet honneur qu'on vient de recevoir est une chose vraie ou qu'on ait songée ² ; espérer de puiser désormais à la source des plus pures eaux de l'éloquence française ³ ; n'avoir accepté, n'avoir désiré une telle place que, pour profiter des lumières de tant de personnes si éclairées ⁴ ; promettre que tout indigne de leur choix qu'on se reconnoît, on s'efforcera de s'en rendre digne ⁵ ; »

1. « Voici le jour heureux où il m'est permis d'entrer dans le temple de Minerve... Jour plein de gloire ! jour remarquable entre tous les jours de ma vie ! » (*L'abbé Testu de Mauroy*, 8 mars 1688.) — « Permettez-moi, en ce jour le plus beau de ma vie, de ne penser qu'à ce qui peut exciter mon courage et redoubler ma joie. » (*Pavillon*, 17 décembre 1691.)

2. Ces phrases étranges se trouvent sous les meilleures plumes. « Je doute si je veille ou si je dors, et si ce n'est point ici un de ces beaux songes qui, sans nous faire quitter la terre, nous persuadent que nous sommes dans le ciel. » (*Pellisson*, 30 décembre 1652.) — « L'honneur que je reçois aujourd'hui est quelque chose pour moi de si grand, de si extraordinaire, de si peu attendu..., que dans le moment même où je vous en fais mes remerciements, je ne sais encore ce que je dois croire. Est-il possible, est-il bien vrai que vous m'avez en effet jugé digne d'être admis dans cette illustre Compagnie?... » (*Boileau-Despréaux*, 3 juillet 1684.)

3. «... Si le public doit tirer tant d'avantages de vos savantes leçons, que n'en doivent point attendre ceux qui, étant reçus dans ces conférences où vous répandez vos lumières si abondamment, peuvent les puiser jusque dans leur source ? » (*Discours de réception de Thomas Corneille*, 2 janvier 1685.)

4. «... Aussi n'ai-je souhaité d'obtenir la grâce que vous m'accordez que pour acquérir parmi vous la perfection qui me manque et les lumières dont j'ai besoin. » (*Quinault*, 1670.) — «... Ainsi, messieurs, il n'y a point d'esprit si obscur qui ne s'éclaire à vos lumières... Que j'avois d'impatience d'être en état de profiter de ces belles instructions ! » (*L'abbé de Montigny*, janvier 1670.)

5. « Pour moi, messieurs, je m'efforcerais, avec le secours de vos doctes conférences, de vous suivre de loin et de mériter avec le temps la place qu'il vous a plu de donner aujourd'hui dans cette illustre Compagnie. » (*Perrault*, 23 novembre 1671.) — « Je sais bien, Messieurs, qu'en me recevant parmi vous, vous ne m'avez pas rendu digne de vous... Animé par votre présence, ravi de l'honneur que je reçois, j'oublie ma foiblesse dans

cent autres formules de pareils compliments sont-elles si rares et si peu connues que je n'eusse pu les trouver, les placer et en mériter des applaudissements?

Parce donc que j'ai cru que, quoi que l'envie et l'injustice publient de l'Académie françoise, quoi qu'elles veuillent dire de son âge d'or et de sa décadence, elle n'a jamais, depuis son établissement, rassemblé un si grand nombre de personnages illustres pour^a toutes sortes de talents et en tout genre d'érudition qu'il est facile aujourd'hui d'y en remarquer; et que, dans cette prévention où je suis, je n'ai pas espéré que cette Compagnie pût être une autre fois plus belle à peindre, ni prise dans un jour plus favorable, et que je me suis servi de l'occasion, ai-je rien fait qui doive m'attirer les moindres reproches? Cicéron a pu louer impunément Brutus, César, Pompée, Marcellus, qui étoient vivants, qui étoient présents : il les a loués plusieurs fois; il les a loués seuls dans le sénat, souvent en présence de leurs ennemis, toujours devant une compagnie jalouse de leur mérite, et qui avoit bien d'autres délicatesses de politique sur la vertu des grands hommes que n'en sauroit avoir l'Académie françoise. J'ai loué les académiciens, je les ai loués tous, et ce n'a pas été impunément : que me seroit-il arrivé si je les avois blâmés tous?

« Je viens d'entendre, a dit Théobalde¹, une grande

^a « Par toutes sortes de talents. (Édit. 8^e.)

ce glorieux moment, et j'ose même espérer de marcher un jour sur vos traces, quand vos lumières, votre exemple et vos leçons m'auront donné assez de force pour vous suivre. » (*Pavillon*, 17 décembre 1691.)

1. *Théobalde* ici n'est plus le *Théobalde* du chapitre de la *Conversation et de la société*, qui n'étoit autre que *Benserade*. (Voyez t. I, p. 157.) *Benserade* étoit mort depuis trois ans, au moment où parut cette *Préface*. *Théobalde* paraît désigner ici *Fontenelle*. Si *Le Bruyère* ne l'appelle pas

vilaine harangue qui m'a fait bâiller vingt fois, et qui m'a ennuyé à la mort. » Voilà ce qu'il a dit, et voilà ensuite ce qu'il a fait, lui et peu d'autres qui ont cru devoir entrer dans les mêmes intérêts. Ils partirent pour la cour le lendemain de la prononciation de ma harangue; ils allèrent de maisons en maisons; ils dirent aux personnes auprès de qui ils ont accès que je leur avois balbutié la veille un discours où il n'y avoit ni style ni sens commun, qui étoit rempli d'extravagances, et une vraie satire. Revenus à Paris, ils se cantonnèrent en divers quartiers, où ils répandirent tant de venin contre moi, s'acharnèrent si fort à diffamer cette harangue, soit dans leurs conversations, soit dans les lettres qu'ils écrivirent à leurs amis dans les provinces. en dirent tant de mal, et le persuadèrent si fortement à qui ne l'avoit pas entendue, qu'ils crurent pouvoir insinuer au public, ou que les *Caractères* faits de la même main étoient mauvais, ou que s'ils étoient bons, je n'en étois pas l'auteur, mais qu'une femme de mes amies m'avoit fourni ce qu'il y avoit de plus supportable¹. Ils prononcèrent aussi que je n'étois pas capable de faire rien de suivi, pas même la moindre préface : tant ils estimoient impraticable à un homme, même qui est dans l'habitude de penser et d'écrire ce qu'il pense, l'art de lier ses pensées et de faire des transitions².

Ils firent plus : violant les lois de l'Académie françoise,

Cyllias, comme dans le chapitre de la *Conversation*, c'est sans doute pour mieux dépister les auteurs de clefs.

1. C'est peut-être M^{me} de Boislandry, qui étoit une femme d'esprit et passait même pour bien écrire. (Voyez le chap. des *Jugements*, t. I, p. 440, note.)

2. « Ce n'est qu'un amas de pièces détachées, qui ne peut faire connoître si celui qui les a faites auroit assez de génie et de lumières pour bien conduire un ouvrage qui seroit suivi. » (*Mercur* de juin 1693, p. 271, au sujet du livre des *Caractères*.)

qui défend aux académiciens d'écrire ou de faire écrire contre leurs confrères, ils lâchèrent sur moi deux auteurs associés à une même gazette¹ ; ils les animèrent, non pas à publier contre moi une satire fine et ingénieuse, ouvrage trop au-dessous des uns et des autres, « facile à manier, et dont les moindres esprits se trouvent capables², » mais à me dire de ces injures grossières et personnelles, si difficiles à rencontrer, si pénibles à prononcer ou à écrire, surtout à des gens à qui je veux croire qu'il reste encore quelque pudeur et quelque soin de leur réputation.

Et en vérité je ne doute point que le public ne soit enfin étourdi et fatigué d'entendre, depuis quelques années, de vieux corbeaux croasser autour de ceux qui, d'un vol libre et d'une plume légère, se sont élevés à quelque gloire par leurs écrits. Ces oiseaux lugubres semblent, par leurs cris continuels, leur vouloir imputer le décri universel où tombe nécessairement tout ce qu'ils exposent au grand jour de l'impression : comme si on étoit cause qu'ils manquent de force et d'haleine, ou qu'on dût être responsable de cette médiocrité répandue sur leurs ouvrages. S'il s'imprime un livre de mœurs assez mal digéré pour tomber de soi-même et ne pas exciter leur jalousie, ils le louent volontiers, et plus volontiers encore ils n'en parlent point ; mais s'il est tel que le

1. *Mercure galant*. (Note de La Bruyère.) « Thomas Corneille, associé avec de Vizé pour le *Mercure galant*, donna des griffes à La Bruyère. » (D'Olivet, *Lettre citée dans le Catalogue de la vérité des autographes* de M. Parison (1864). Thomas Corneille était confrère de La Bruyère à l'Académie française.

2. « Rien n'est plus aisé que de faire trois ou quatre pages d'un portrait qui ne demande point d'ordre, et il n'y a point de génie si borné qui ne soit capable de coudre ensemble quelques médisances de son prochain, et d'y ajouter ce qui lui paroît capable de faire rire. » (*Mercure* de juin 1693, p. 272.)

monde en parle, ils l'attaquent avec furie. Prose, vers, tout est sujet à leur censure, tout est en proie à une haine implacable, qu'ils ont conçue contre ce qui ose paroître dans quelque perfection, et avec les signes d'une approbation publique. On ne sait plus quelle morale leur fournir qui leur agrée : il faudra leur rendre celle de la Serre ou de des Marets ¹, et s'ils en sont crus, revenir au *Pédagogue chrétien*² et à *la Cour sainte*³. Il paroît une nouvelle satire écrite contre les vices en général, qui, d'un vers fort et d'un style d'airain, enfonce ses traits contre l'avarice, l'excès du jeu, la chicane, la mollesse, l'ordure et l'hypocrisie. où personne n'est nommé ni désigné, où nulle femme vertueuse ne peut ni ne doit se reconnoître⁴; un BOURDALOUE en chaire ne fait point de peintures du crime ni plus vives ni plus innocentes : il n'importe, *c'est médisance, c'est calomnie*. Voilà depuis quelque temps leur unique ton, celui qu'ils emploient contre les ouvrages des mœurs³ qui réussissent : ils y prennent tout littérale-

³ « Les ouvrages de mœurs. » (Édit. 8^e.)

1. Jean Puget de la Serre (1606-1665), qui doit à Boileau une fâcheuse célébrité pour ses tragédies, a publié aussi quelques livres de morale : *les Délices de la mort, l'Entretien des bons esprits sur les vanités du monde, l'Esprit de Sénèque et de Phitarque*, etc. — Des Marets de Saint-Sorlin (1595-1676) est une autre des victimes de Boileau. Outre un poëme épique sur Clovis, des tragédies et comédies, il est auteur d'œuvres morales et de dévotion, empreintes d'un mysticisme qui va jusqu'à la folie : *les Morales d'Epictète, de Socrate*, etc., *le Combat spirituel, prières*, etc.

2. *Le Pédagogue des familles chrétiennes, contenant un recueil de plusieurs instructions chrétiennes sur diverses matières*, par un prêtre du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Paris, 1662, in-8^o.

3. *La Cour sainte, ou l'Institution chrestienne des grands avec les exemples de ceux qui dans les cours ont fleury en sainteté*, par le R. P. Nicolas Caussin, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1623, in-8^o. — Le P. Caussin, né en 1583, fut quelque temps confesseur de Louis XIII, fut disgracié en 1637, et mourut en 1651.

4. La X^e satire de Boileau, *sur les Femmes*, publiée en 1694.

ment, ils les lisent comme une histoire ; ils n'y entendent ni la poésie ni la figure ; ainsi ils les condamnent ; ils y trouvent des endroits foibles : il y en a dans Homère, dans Pindare, dans Virgile et dans Horace ; où n'y en a-t-il point ? si ce n'est peut-être dans leurs écrits. BERNIN n'a pas manié le marbre ni traité toutes ses figures d'une égale force ; mais on ne laisse pas de voir, dans ce qu'il a moins heureusement rencontré, de certains traits si achevés, tout proches de quelques autres qui le sont moins, qu'ils découvrent aisément l'excellence de l'ouvrier : si c'est un cheval, les crins sont tournés d'une main hardie, ils voltigent et semblent être le jouet du vent ; l'œil est ardent, les naseaux soufflent le feu et la vie ; un ciseau de maître s'y retrouve en mille endroits ; il n'est pas donné à ses copistes ni à ses envieux d'arriver à de telles fautes par leurs chefs-d'œuvre : l'on voit bien que c'est quelque chose de manqué par un habile homme, et une faute de PRAXITÈLE¹.

Mais qui sont ceux qui, si tendres et si scrupuleux, ne peuvent même supporter que, sans blesser et sans nommer les vicieux, on se déclare contre le vice ? sont-ce des chartreux et des solitaires ? sont-ce les jésuites, hommes pieux et éclairés ? sont-ce ces hommes religieux qui habitent en France les cloîtres et les abbayes ? Tous au contraire lisent ces sortes d'ouvrages, et en particulier, et en public, à leurs récréations ; ils en inspirent la lecture à leurs pensionnaires, à leurs élèves ; ils en dépeuplent les

1. Allusion à une statue équestre de Louis XIV, par le *cavalier Bernin*, peintre, sculpteur et architecte italien (1598-1680). Cette statue fut fort critiquée, à cause du cheval. Le roi voulut d'abord la faire briser, puis chargea Bouchardon de la modifier : elle devint la statue de Marcus Curtius, et fut placée à l'extrémité de la pièce d'eau des Suisses.

boutiques, ils les conservent dans leurs bibliothèques. N'ont-ils pas les premiers reconnu le plan et l'économie du livre des *Caractères*? N'ont-ils pas observé que de seize chapitres qui le composent, il y en a quinze qui s'attachant à découvrir le faux et le ridicule qui se rencontrent dans les objets des passions et des attachements humains, ne tendent qu'à ruiner tous les obstacles qui affoiblissent d'abord, et qui éteignent ensuite dans tous les hommes la connoissance de Dieu; qu'ainsi ils ne sont que des préparations au seizième et dernier chapitre, où l'athéisme est attaqué, et peut-être confondu; où les preuves de Dieu, une partie du moins de celles que les foibles hommes sont capables de recevoir dans leur esprit, sont apportées; où la providence de Dieu est défendue contre l'insulte et les plaintes des libertins? Qui sont donc ceux qui osent répéter contre un ouvrage si sérieux et si utile ce continuel refrain : *C'est médisance, c'est calomnie?* Il faut les nommer : ce sont des poètes; mais quels poètes? Des auteurs d'hymnes sacrés ou des traducteurs de psaumes, des Godeaux ou des Corneilles¹? Non, mais des faiseurs de stances et d'élégies amoureuses, de ces beaux esprits qui tournent un sonnet sur une absence ou sur un retour, qui font une épigramme sur une belle gorge, et un madrigal sur une jouissance². Voilà ceux

1. Antoine Godeau (1605-1672), évêque de Grasse, a traduit les *Psaumes* en vers français; P. Corneille, *l'Imitation de Jésus-Christ*.

2. Déjà en 1659, dans les *Précieuses ridicules* (sc. x), Molière se moquait de ces fadaïses : « On sait à point nommé : un tel a composé la plus jolie pièce du monde sur un tel sujet, une telle a fait des paroles sur un tel air; celui-ci a fait un madrigal sur une jouissance, celui-là a composé des stances sur une infidélité, etc... » La mode n'en était pas encore passée au temps de La Bruyère, et elle dura encore après lui : c'est le fond des poésies de Chaulieu, de Bernis, de Dorat, etc. Peut-être du reste n'y a-t-il pas ici seulement un trait de satire littéraire; peut-être le trait est-il

qui, par délicatesse de conscience, ne souffrent qu'impatiemment qu'en ménageant les particuliers avec toutes les précautions que la prudence peut suggérer, j'essaye, dans mon livre des *Mœurs*, de décrier, s'il est possible, tous les vices du cœur et de l'esprit, de rendre l'homme raisonnable et plus proche de devenir chrétien. Tels ont été les Théobaldes, ou ceux du moins qui travaillent sous eux et dans leur atelier.

Ils sont encore allés plus loin; car palliant d'une politique zélée le chagrin de ne se sentir pas à leur gré si bien loués et si longtemps que chacun des autres académiciens, ils ont osé faire des applications délicates et dangereuses de l'endroit de ma harangue¹ où, m'exposant seul à prendre le parti de toute la littérature contre leurs plus irréconciliables ennemis, gens pécunieux, que l'excès d'argent ou qu'une fortune faite par de certaines voies, jointe à la faveur des grands, qu'elle leur attire nécessairement, mène jusqu'à une froide insolence, je leur fais à la vérité à tous une vive apostrophe, mais qu'il n'est pas permis de détourner de dessus eux pour la rejeter sur un seul, et sur tout autre.

Ainsi en usent à mon égard, excités peut-être par les Théobaldes, ceux qui se persuadent qu'un auteur écrit seulement pour les amuser par la satire, et point du tout pour les instruire par une saine morale, au lieu de prendre pour eux et de faire servir à la correction de leurs mœurs les divers traits qui sont semés dans un ouvrage, s'appli-

lancé par La Bruyère à l'adresse de son ennemi Fontenelle qui a, dans ses *Poésies*, plusieurs pièces sur *un retour* et sur *une absence*, et encore à l'adresse de Pavillon, qui avait été son concurrent heureux à l'Académie française en 1691, et qui avait des pièces semblables, notamment sur le mot *Jouissez*.

1. Voyez le quatrième alinéa du *Discours*, p. 257.

quent à découvrir, s'ils le peuvent, quels de leurs amis ou de leurs ennemis ces traits peuvent regarder, négligent dans un livre tout ce qui n'est que remarques solides ou sérieuses réflexions, quoique en si grand nombre qu'elles le composent presque tout entier, pour ne s'arrêter qu'aux peintures ou aux caractères; et après les avoir expliqués à leur manière et en avoir cru trouver les originaux, donnent au public de longues listes, ou, comme ils les appellent, des clefs : fausses clefs, et qui leur sont aussi inutiles qu'elles sont injurieuses aux personnes dont les noms s'y voient déchiffrés, et à l'écrivain qui en est la cause, quoique innocente.

J'avois pris la précaution de protester dans une préface¹ contre toutes ces interprétations, que quelque connoissance que j'ai des hommes m'avoit fait prévoir, jusqu'à hésiter quelque temps si je devois rendre mon livre public, et à balancer entre le désir d'être utile à ma patrie par mes écrits, et la crainte de fournir à quelques-uns de quoi exercer leur malignité. Mais puisque j'ai eu la faiblesse de publier ces *Caractères*, quelle digue élèverai-je contre ce déluge d'explications qui inonde la ville, et qui bientôt va gagner la cour? Dirai-je sérieusement, et protesterai-je avec d'horribles serments, que je ne suis ni auteur ni complice de ces clefs qui courent; que je n'en ai donné aucune; que mes plus familiers amis savent que je les leur ai toutes refusées; que les personnes les plus accréditées de la cour ont désespéré d'avoir mon secret? N'est-ce pas la même chose que si je me tourmentoïs beaucoup à soutenir que je ne suis pas un malhonnête homme, un homme sans pudeur, sans mœurs, sans con-

1. Voyez tome I, p. 3.

science, tel enfin que les gazetiers dont je viens de parler ont voulu me représenter dans leur libelle diffamatoire?

Mais d'ailleurs, comment aurois-je donné ces sortes de clefs, si je n'ai pu moi-même les forger telles qu'elles sont et que je les ai vues? Étant presque toutes différentes entre elles, quel moyen de les faire servir à une même entrée, je veux dire à l'intelligence de mes *Remarques*? Nommant des personnes de la cour et de la ville à qui je n'ai jamais parlé, que je ne connois point, peuvent-elles partir de moi et être distribuées de ma main? Aurois-je donné celles qui se fabriquent à Romorentin, à Mortaigne et à Belesme, dont les différentes applications sont à la baillive, à la femme de l'assesseur, au président de l'Élection, au prévôt de la maréchaussée et au prévôt de la collégiate¹? Les noms y sont fort bien marqués; mais ils ne m'aident pas davantage à connoître les personnes. Qu'on me permette ici une vanité sur mon ouvrage: je suis presque disposé à croire qu'il faut que mes peintures expriment bien l'homme en général, puisqu'elles ressemblent à tant de particuliers, et que chacun y croit voir ceux de sa ville ou de sa province. J'ai peint à la vérité d'après nature, mais je n'ai pas toujours songé à peindre celui-ci ou celle-là dans mon livre des *Mœurs*. Je ne me suis point loué au public pour faire des portraits qui ne fussent que vrais et ressemblants, de peur que quelquefois ils ne fussent pas croyables, et ne parussent feints ou imaginés. Me rendant plus difficile, je suis allé plus loin: j'ai pris un trait d'un côté et un trait d'un autre; et de ces divers traits qui pouvoient convenir à une même per-

1. *Collégiate* ou *collégiale*, « maison de chanoines réguliers. » (Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*)

sonne, j'en ai fait des peintures vraisemblables, cherchant moins à réjouir les lecteurs par le caractère, ou, comme le disent les mécontents, par la satire de quelqu'un, qu'à leur proposer des défauts à éviter et des modèles à suivre.

Il me semble donc que je dois être moins blâmé que plaint de ceux qui par hasard verroient leurs noms écrits dans ces insolentes listes, que je désavoue et que je condamne autant qu'elles le méritent. J'ose même attendre d'eux cette justice, que sans s'arrêter à un auteur moral qui n'a eu nulle intention de les offenser par son ouvrage, ils passeront jusqu'aux interprètes, dont la noirceur est inexcusable. Je dis en effet ce que je dis, et nullement ce qu'on assure que j'ai voulu dire; et je réponds encore moins de ce qu'on me fait dire, et que je ne dis point. Je nomme nettement les personnes que je veux nommer, toujours dans la vue de louer leur vertu ou leur mérite; j'écris leurs noms en lettres capitales, afin qu'on les voie de loin, et que le lecteur ne coure pas risque de les manquer. Si j'avois voulu mettre des noms véritables aux peintures moins obligeantes, je me serois épargné le travail d'emprunter les noms^a de l'ancienne histoire, d'employer des lettres initiales, qui n'ont qu'une signification vaine et incertaine, de trouver enfin mille tours et mille faux fuyants pour dépayser ceux qui me lisent, et les dégoûter des applications. Voilà la conduite que j'ai tenue dans la composition des *Caractères*.

Sur ce qui concerne la harangue, qui a paru longue et ennuyeuse au chef des mécontents¹, je ne sais en effet

^a « Des noms. » (édition 8^e.)

1. Voyez plus haut, p. 241.

pourquoi j'ai tenté de faire de ce remerciement à l'Académie françoise un discours oratoire qui eût quelque force et quelque étendue. De zélés académiciens m'avoient déjà frayé ce chemin; mais ils se sont trouvés en petit nombre, et leur zèle pour l'honneur et pour la réputation de l'Académie n'a eu que peu d'imitateurs. Je pouvois suivre l'exemple de ceux qui, postulant une place dans cette compagnie sans avoir jamais rien écrit, quoiqu'ils sachent écrire, annoncent dédaigneusement, la veille de leur réception, qu'ils n'ont que deux mots à dire et qu'un moment à parler, quoique capables de parler longtems et de parler bien.

J'ai pensé au contraire qu'ainsi que nul artisan n'est agrégé à aucune société, ni n'a ses lettres de maîtrise sans faire son chef-d'œuvre, de même et avec encore plus de bienséance, un homme associé à un corps qui ne s'est soutenu et ne peut jamais se soutenir que par l'éloquence, se trouvoit engagé à faire, en y entrant, un effort en ce genre, qui le fit aux yeux de tous paroître digne du choix dont il venoit de l'honorer. Il me sembloit encore que puisque l'éloquence profane ne paroissoit plus régner au barreau, d'où elle a été bannie par la nécessité de l'expédition¹, et qu'elle ne devoit plus être admise dans la chaire, où elle n'a été que trop soufferte², le seul asile qui pouvoit lui rester étoit l'Académie françoise; et qu'il n'y avoit rien de plus naturel, ni qui pût rendre cette Compagnie plus célèbre, que si au sujet des réceptions de nouveaux académiciens, elle savoit quelquefois attirer la cour et la ville à ses assemblées, par la curiosité d'y entendre des pièces d'éloquence d'une juste étendue, faites

1. Voyez le chapitre *de la Chaire*, n^o 42.

2. Voyez le même chapitre, n^{os} 2, 4, 6-10.

de main de maîtres et dont la profession est d'exceller dans la science de la parole.

Si je n'ai pas atteint mon but, qui étoit de prononcer un discours éloquent, il me paroît du moins que je me suis disculpé de l'avoir fait trop long de quelques minutes; car si d'ailleurs Paris, à qui on l'avoit promis mauvais, satirique et insensé, s'est plaint qu'on lui avoit manqué de parole; si Marly¹, où la curiosité de l'entendre s'étoit répandue, n'a point retenti d'applaudissemens que la cour ait donnés à la critique qu'on en avoit faite; s'il a su franchir Chantilly, écueil des mauvais ouvrages²; si l'Académie françoise, à qui j'avois appelé comme au juge souverain de ces sortes de pièces, étant assemblée extraordinairement, a adopté celle-ci, l'a fait imprimer par son libraire, l'a mise dans ses archives; si elle n'étoit pas en effet composée *d'un style affecté, dur et interrompu*, ni chargée de louanges fades et outrées, telles qu'on les lit dans les *prologues d'opéras*, et dans tant d'*épîtres dédicatoires*³, il ne faut plus s'étonner qu'elle ait ennuyé Théobalde. Je vois les temps, le public me permettra de le dire, où ce ne sera pas assez de l'approbation qu'il aura donnée à un ouvrage pour en faire la réputation, et que, pour y

1. « Je ne sais si vous avez lu le remerciement de M. de La Bruyère à l'Académie; il a fait ici du bruit. Il a été lu à un dîné du roi à Marly. Il y a quelques portraits assez vivement touchés. » (*Lettres de Bourdelot à l'abbé Nicaise, du 25 juillet 1663. Bibliothèque nationale, manuscrits, Fonds français, n° 9360.*)

2. Compliment à l'adresse de Henri-Jules de Bourbon, auquel La Bruyère avoit soumis son discours avant de le prononcer, et qui passait pour être d'un goût sévère.

3. Les louanges hyperboliques des *Épîtres dédicatoires* étoient un fait trop général pour éveiller l'idée d'aucune satire particulière. Il n'en est pas de même des *Prologues d'opéras*, qui sont très-probablement une allusion à Fontenelle et à Thomas Corneille.

mettre le dernier sceau, il sera nécessaire que de certaines gens le désapprouvent, qu'ils y aient bâillé.

Car voudroient-ils, présentement qu'ils ont reconnu que cette harangue a moins mal réussi dans le public qu'ils ne l'avoient espéré, qu'ils savent que deux libraires ont plaidé^a à qui l'imprimeroit, voudroient-ils désavouer leur goût et le jugement qu'ils en ont porté dans les premiers jours qu'elle fut prononcée? Me permettroient-ils de publier, ou seulement de soupçonner, une tout autre^a raison de l'âpre censure qu'ils en firent, que la persuasion où ils étoient qu'elle le méritoit^b? On sait que cet homme, d'un nom et d'un mérite si distingué, avec qui j'eus l'honneur d'être reçu à l'Académie françoise², prié, sollicité, persécuté de consentir à l'impression de sa harangue, par ceux mêmes qui vouloient supprimer la mienne et en éteindre la mémoire, leur résista toujours avec fermeté. Il leur dit « qu'il ne pouvoit ni ne devoit approuver une distinction si odieuse qu'ils vouloient faire entre lui et moi; que la préférence qu'ils donnoient à son discours avec cette affectation et cet empressement qu'ils lui marquoient, bien loin de l'obliger, comme ils pouvoient le croire, lui faisoit au contraire une véritable peine; que deux discours également innocents, prononcés dans le même jour, devoient être imprimés dans le même temps. » Il s'expliqua ensuite obligeamment, en public et en particulier, sur le violent chagrin qu'il ressentoit de ce que les deux auteurs de la

^a VAR. « Une toute autre, » texte des éditions originales. »

^b « La méritoit. » (Édition 8^e.)

1. L'instance étoit aux Requêtes de l'Hôtel. (*Note de La Bruyère.*) — Les deux libraires étoient Michallet et Coignard, le premier, libraire de La Bruyère, le second, libraire de l'Académie.

2. L'abbé J.-B. Bignon (petit-fils du savant Jérôme Bignon).

gazette que j'ai eûtés avoient fait servir les louanges qu'il leur avoit plu de lui donner à un dessein formé de médire de moi, de mon discours et de mes *Caractères*; et il me fit, sur cette satire injurieuse, des explications et des excuses qu'il ne me devoit point. Si donc on vouloit inférer de cette conduite des Théobaldes, qu'ils ont cru faussement avoir besoin de comparaisons et d'une harangue folle et décriée pour relever celle de mon collègue, ils doivent répondre, pour se laver de ce soupçon qui les déshonore, qu'ils ne sont ni courtisans, ni dévoués à la faveur, ni intéressés, ni adulateurs; qu'au contraire ils sont sincères, et qu'ils ont dit naïvement ce qu'ils pensoient du plan, du style et des expressions de mon remerciement à l'Académie française. Mais on ne manquera pas d'insister et de leur dire que le jugement de la cour et de la ville, des grands et du peuple, lui a été favorable. Qu'importe? Ils répliqueront avec confiance que le public a son goût, et qu'ils ont le leur : réponse qui ferme la bouche et qui termine tout différend. Il est vrai quelle m'éloigne de plus en plus de vouloir leur plaire par aucun de mes écrits; car si j'ai un peu de santé avec quelques années de vie, je n'aurai plus d'autre ambition que celle de rendre, par des soins assidus et par de bons conseils, mes ouvrages tels qu'ils puissent toujours partager les Théobaldes et le public.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

LE LUNDI QUINZIÈME JUIN 1693.

MESSIEURS,

Il seroit difficile d'avoir l'honneur de se trouver au milieu de vous, d'avoir devant ses yeux l'Académie françoise, d'avoir lu l'histoire de son établissement, sans penser d'abord à celui à qui elle en est redevable¹, et sans se persuader qu'il n'y a rien de plus naturel, et qui doive moins vous déplaire, que d'entamer ce tissu de louanges qu'exigent le devoir et la coutume, par quelques traits où ce grand cardinal soit reconnoissable, et qui en renouvellent la mémoire.

Ce n'est point un personnage qu'il soit facile de rendre ni d'exprimer par de belles paroles ou par de riches figures, par ces discours moins faits pour relever le mérite de celui que l'on veut peindre, que pour montrer tout le feu et toute la vivacité de l'orateur. Suivez le règne de

1. Le cardinal de Richelieu, qui fonda l'Académie française en 1635.

Louis le Juste : c'est la vie du cardinal de Richelieu, c'est son éloge et celui du prince qui l'a mis en œuvre. Que pourrois-je ajouter à des faits encore récents et si mémorables ? Ouvrez son *Testament politique*¹, digérez cet ouvrage : c'est la peinture de son esprit ; son âme tout entière s'y développe ; l'on y découvre le secret de sa conduite et de ses actions ; l'on y trouve la source et la vraisemblance de tant et de si grands événements qui ont paru sous son administration : l'on y voit sans peine qu'un homme qui pense si virilement et si juste a pu agir sûrement et avec succès, et que celui qui a achevé de si grandes choses, ou n'a jamais écrit, ou a dû écrire comme il a fait.

Génie fort et supérieur, il a su tout le fond et tout le mystère du gouvernement ; il a connu le beau et le sublime du ministère ; il a respecté l'étranger, ménagé les couronnes, connu le poids de leur alliance ; il a opposé des alliés à des ennemis ; il a veillé aux intérêts du dehors, à ceux du dedans. Il n'a oublié que les siens ; une vie laborieuse et languissante, souvent exposée, a été le prix d'une si haute vertu ; dépositaire des trésors de son maître, comblé de ses bienfaits, ordonnateur, dispensateur de ses finances, on ne sauroit dire qu'il est mort riche.

Le croiroit-on, messieurs ? cette âme sérieuse et austère, formidable aux ennemis de l'État, inexorable aux factieux, plongée dans la négociation, occupée tantôt à affaiblir le parti de l'hérésie, tantôt à déconcerter une ligue, et tantôt à méditer une conquête, a trouvé le loisir d'être savante, a goûté les belles-lettres et ceux qui en

1. *Testament politique* d'Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, etc. Amsterdam, 1688.

faisoient profession. Comparez-vous, si vous l'osez, au grand Richelieu, hommes dévoués à la fortune, qui par le succès de vos affaires particulières, vous jugez dignes que l'on vous confie les affaires publiques; qui vous donnent pour des génies heureux et pour de bonnes têtes; qui dites que vous ne savez rien, que vous n'avez jamais lu, que vous ne lirez point, ou pour marquer l'inutilité des sciences, ou pour paroître ne devoir rien aux autres, mais puiser tout de votre fonds¹. Apprenez que le cardinal de Richelieu a su, qu'il a lu : je ne dis pas qu'il n'a point eu d'éloignement pour les gens de lettres, mais qu'il les a aimés, caressés, favorisés, qu'il leur a ménagé des privilèges, qu'il leur destinoit des pensions, qu'il les a réunis en une Compagnie célèbre, qu'il en a fait l'Académie françoise. Oui, hommes riches et ambitieux, contempteurs de la vertu, et de toute association qui ne roule pas sur les établissemens et sur l'intérêt, celle-ci est une des pensées de ce grand ministre, né homme d'État, dévoué à l'État, esprit solide, éminent, capable dans ce qu'il faisoit des motifs les plus relevés et qui tendoient au bien public comme à la gloire de la monarchie; incapable de concevoir jamais rien qui ne fût digne de lui, du prince qu'il servoit, de la France, à qui il avoit consacré ses méditations et ses veilles.

1. Voyez, dans *les Caractères*, le chap. de *l'Homme*, n° 67 (t. I, p. 378), où l'on a cru voir une allusion à Louvois. En supposant que, dans ce chapitre, La Bruyère ait songé à Louvois, il est plus que douteux qu'il fasse ici allusion à ce ministre, mort cinq ans auparavant, et auquel ne s'appliqueraient pas sans injustice ces mots : « hommes dévoués à la fortune, qui, par le succès de vos affaires particulières, vous jugez dignes que l'on vous confie les affaires publiques. » Il y a évidemment ici une allusion plus générale à ce que l'on appelle les *gens d'affaires*, et c'est avec une évidente sincérité que La Bruyère, dans sa *Préface* (plus haut, p. 247), proteste contre toute application particulière de ce passage.

Il savoit quelle est la force et l'utilité de l'éloquence, la puissance de la parole qui aide la raison et la fait valoir, qui insinue aux hommes la justice et la probité, qui porte dans le cœur du soldat l'intrépidité et l'audace, qui calme les émotions populaires, qui excite à leurs devoirs les compagnies entières ou la multitude. Il n'ignoroit pas quels sont les fruits de l'histoire et de la poésie, quelle est la nécessité de la grammaire, la base et le fondement des autres sciences; et que pour conduire ces choses à un degré de perfection qui les rendit avantageuses à la République, il falloit dresser le plan d'une compagnie où la vertu seule fût admise, le mérite placé, l'esprit et le savoir rassemblés par des suffrages. N'allons pas plus loin : voilà, messieurs, vos principes et votre règle, dont je ne suis qu'une exception.

Rappelez en votre mémoire, la comparaison ne vous sera pas injurieuse, rappelez ce grand et premier concile où les Pères qui le composoient étoient remarquables chacun par quelques membres mutilés, ou par les cicatrices qui leur étoient restées des fureurs de la persécution; ils sembloient tenir de leurs plaies le droit de s'asseoir dans cette assemblée générale de toute l'Église : il n'y avoit aucun de vos illustres prédécesseurs qu'on ne s'empressât de voir, qu'on ne montrât dans les places, qu'on ne désignât par quelque ouvrage fameux qui lui avoit fait un grand nom, et qui lui donnoit rang dans cette Académie naissante qu'ils avoient comme fondée. Tels étoient ces grands artisans de la parole, ces premiers maîtres de l'éloquence françoise; tels vous êtes, messieurs, qui ne cédez ni en savoir ni en mérite à nul de ceux qui vous ont précédés.

L'un, aussi correct dans sa langue que s'il l'avoit

apprise par règles et par principes, aussi élégant dans les langues étrangères que si elles lui étoient naturelles, en quelque idiome qu'il compose, semble toujours parler celui de son pays : il a entrepris, il a fini une pénible traduction, que le plus bel esprit pourroit avouer, et que le plus pieux personnage devoit désirer d'avoir faite ¹.

L'autre ² fait revivre Virgile parmi nous, transmet dans notre langue les grâces et les richesses de la latine, fait des romans qui ont une fin, en bannit le prolix et l'incroyable, pour y substituer le vraisemblable et le naturel.

Un autre ³, plus égal que Marot et plus poète que Voiture, a le jeu, le tour, et la naïveté de tous les deux ; il instruit en badinant, persuade aux hommes la vertu par l'organe des bêtes, élève les petits sujets jusqu'au sublime : homme unique dans son genre d'écrire, toujours original, soit qu'il invente, soit qu'il traduise, qui a été au delà de ses modèles, modèle lui-même difficile à imiter.

Celui-ci ⁴ passe Juvénal, atteint Horace, semble créer

1. La plupart des commentateurs ont vu ici une allusion à l'abbé de Choisy, traducteur des *Psaumes* et de l'*Imitation de Jesus-Christ*. Nous croyons plutôt, avec M. Servois, qu'il s'agit de l'abbé Reznier des Marais (1652-1713), secrétaire perpétuel de l'Académie, l'un des principaux auteurs du *Dictionnaire de l'Académie*, traducteur de la *Pratique de la perfection chrétienne* du P. Rodriguez (1676), et qui a plus tard publié une *Grammaire françoise* et des *Poésies françoises, italiennes, espagnoles et latines*.

2. Segrais (1624-1701), qui avait publié une traduction de l'*Énéide*, et devait en donner une des *Géorgiques*. Ses romans, publiés de 1648 à 1659, sont : *Athis, Bérénice, Nouvelles françoises ou les Divertissements de la princesse Aurélie, le Tolédan ou Histoire romanesque de don Juan d'Autriche*. On lui attribuoit quelque part aux romans de M^{me} de Lafayette. Il est à remarquer que La Bruyère ne parle pas du seul ouvrage pour lequel on se souvienne encore de Segrais, les *Églogues*, dont Boileau a parlé avec éloge. M. Brédif a donné une *Étude sur la vie et les œuvres de Segrais*, 1863.

3. La Fontaine.

4. Boileau.

les pensées d'autrui et se rendre propre tout ce qu'il manie; il a dans ce qu'il emprunte des autres toutes les grâces de la nouveauté et tout le mérite de l'invention. Ses vers, forts et harmonieux, faits de génie, quoique travaillés avec art, pleins de traits et de poésie, seront lus encore quand la langue aura vieilli, en seront les derniers débris : on y remarque une critique sûre, judicieuse et innocente, s'il est permis du moins de dire de ce qui est mauvais qu'il est mauvais.

Cet autre¹ vient après un homme loué, applaudi, admiré, dont les vers volent en tous lieux et passent en proverbe, qui prime, qui règne sur la scène, qui s'est emparé de tout le théâtre. Il ne l'en dépossède pas, il est vrai; mais il s'y établit avec lui : le monde s'accoutume à en voir faire la comparaison. Quelques-uns ne souffrent pas que Corneille, le grand Corneille, lui soit préféré; quelques autres, qu'il lui soit égalé : ils en appellent à l'autre siècle; ils attendent la fin de quelques vieillards qui, touchés indifféremment de tout ce qui rappelle leurs premières années, n'aiment peut-être dans *OEdipe* que le souvenir de leur jeunesse².

Que dirai-je de ce personnage³ qui a fait parler si longtemps une envieuse critique et qui l'a fait taire; qu'on admire malgré soi, qui accable par le grand nombre et par l'éminence de ses talents? Orateur, historien, théologien, philosophe, d'une rare érudition, d'une plus rare éloquence, soit dans ses entretiens, soit dans ses écrits, soit dans la chaire; un défenseur de la religion, une lumière de l'Église, parlons d'avance le langage de la

1. Racine.

2. La tragédie d'*OEdipe* est de 1659.

3. Bossuet.

postérité, un Père de l'Église. Que n'est-il point? Nommez, messieurs, une vertu qui ne soit pas la sienne.

Toucherai-je aussi votre dernier choix, si digne de vous¹? Quelles choses vous furent dites dans la place où je me trouve! Je m'en souviens; et après ce que vous avez entendu, comment osé-je parler? comment daignez-vous m'entendre? Avouons-le, on sent la force et l'ascendant de ce rare esprit, soit qu'il prêche de génie et sans préparation, soit qu'il prononce un discours étudié et oratoire, soit qu'il explique ses pensées dans la conversation: toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutent, il ne leur permet pas d'envier ni tant d'élévation, ni tant de facilité, de délicatesse, de politesse. On est assez heureux de l'entendre, de sentir ce qu'il dit, et comme il le dit; on doit être content de soi, si l'on emporte ses réflexions et si l'on en profite. Quelle grande acquisition avez-vous faite en cet homme illustre! A qui m'associez-vous!

Je voudrois, messieurs, moins pressé par le temps et par les bienséances qui mettent des bornes à ce discours, pouvoir louer chacun de ceux qui composent cette Académie par des endroits encore plus marqués et par de plus vives expressions. Toutes les sortes de talents que l'on voit répandus parmi les hommes se trouvent partagés entre vous. Veut-on de diserts orateurs qui aient semé dans la chaire toutes les fleurs de l'éloquence, qui, avec une saine morale, aient employé tous les tours et toutes les finesses de la langue, qui plaisent par un beau choix de paroles, qui fassent aimer les solennités, les temples, qui y fassent

1. Fénelou, reçu le 31 mars 1693.

courir? qu'on ne les cherche pas ailleurs, ils sont parmi vous¹. Admire-t-on une vaste et profonde littérature qui aille fouiller dans les archives de l'antiquité pour en retirer des choses ensevelies dans l'oubli, échappées aux esprits les plus curieux, ignorées des autres hommes; une mémoire, une méthode, une précision à ne pouvoir, dans ces recherches, s'égarer d'une seule année, quelquefois d'un seul jour sur tant de siècles? cette doctrine admirable, vous la possédez; elle est du moins en quelques-uns de ceux qui forment cette savante assemblée². Si l'on est curieux du don des langues, joint au double talent de savoir avec exactitude les choses anciennes, et de narrer celles qui sont nouvelles avec autant de simplicité que de vérité, des qualités si rares ne vous manquent pas et sont réunies en un même sujet³. Si l'on cherche des hommes habiles, pleins d'esprit et d'expérience, qui, par le privilège de leurs emplois, fassent parler le Prince avec dignité et avec justesse⁴; d'autres qui placent heureusement et avec succès, dans les négociations les plus délicates, les talents qu'ils ont de bien parler et de bien écrire⁵; d'autres encore qui prêtent leurs soins et leur vigilance aux affaires publiques, après les avoir employés aux judiciaires,

1. Bossuet, Fénelon, Fléchier; l'archevêque de Paris, François de Harlay, était libre de croire que le compliment s'adressait aussi à lui.

2. Par exemple, Daniel Huet, évêque d'Avranches (1630-1721), un des écrivains les plus érudits du xvii^e siècle, sous-précepteur du Dauphin; qui dirigea la publication des classiques latins *ad usum Delphini*, et donna, entre autres savants ouvrages, une édition d'Origène et une *Démonstration évangélique*.

3. Eusèbe Renaudot (1646-1720), qui rédigeait la *Gazette de France*, était versé dans l'arabe, le syriaque et le copte, et préparait divers ouvrages sur les origines de l'histoire ecclésiastique.

4. Toussaint Rose, secrétaire du cabinet du Roi, tout à fait digne de cette place, du jugement même de Saint-Simon (*Mémoires*, t. III, p. 58-63).

5. Le cardinal d'Estrées, le comte de Crépy, François de Callières.

toujours avec une égale réputation¹ : tous se trouvent au milieu de vous, et je souffre à ne les pas nommer.

Si vous aimez le savoir joint à l'éloquence, vous n'attendrez pas longtemps : réservez seulement toute votre attention pour celui qui parlera après moi². Que vous manque-t-il enfin ? vous avez des écrivains habiles en l'une et en l'autre oraison ; des poètes en tout genre de poésies, soit morales, soit chrétiennes, soit héroïques, soit galantes et enjouées³ ; des imitateurs des anciens⁴ ; des critiques austères⁵ ; des esprits fins, délicats, subtils, ingénieux, propres à briller dans les conversations et dans les cercles. Encore une fois, à quels hommes, à quels grands sujets n'associez-vous !

Mais avec qui daignez-vous aujourd'hui me recevoir⁶ ? Après qui vous fais-je ce public remerciement ? Il ne doit pas néanmoins, cet homme si louable et si modeste, appréhender que je le loue : si proche de moi⁷, il auroit autant de facilité que de disposition à m'interrompre. Je vous demanderai plus volontiers : A qui me faites-vous succéder ? A un homme QUI AVOIT DE LA VERTU⁸.

1. Bergeret, ancien avocat général à Metz, alors secrétaire du cabinet du Roi et premier commis de Colbert de Croissy.

2. François Charpentier (1620-1702), qui était de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, et qui a donné une *Vie de Socrate* (1650), une traduction de la *Cyropédie* de Xénophon (1659), etc.

3. Thomas Corneille, Segrais, Regnier Desmarais, Boyer, Ch. Perrault, Testu de Mauroy, Fontenelle, Pavillon.

4. Racine, Boileau, La Fontaine, Fénelon, Fontenelle, etc.

5. L'abbé Gallois avait rédigé le *Journal des savants* de 1665 à 1674.

6. Avec l'abbé Bignon. Voyez plus haut, p. 253.

7. Les deux récipiendaires étaient placés l'un à côté de l'autre à l'une des extrémités de la table de l'Académie.

8. La Bruyère a fait imprimer en capitales ces mots, qui s'appliquent à Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, qui avait succédé à Racan dans l'Académie en 1670, et dont il reste quelques sermons et trois

Quelquefois, messieurs, il arrive que ceux qui vous doivent les louanges des illustres morts dont ils remplissent la place, hésitent, partagés entre plusieurs choses qui méritent également qu'on les relève. Vous aviez choisi en M. l'abbé de la Chambre un homme si pieux, si tendre, si charitable, si louable par le cœur, qui avoit des mœurs si sages et si chrétiennes, qui étoit si touché de religion, si attaché à ses devoirs, qu'une de ses moindres qualités étoit de bien écrire. De solides vertus, qu'on voudroit célébrer, font passer légèrement sur son érudition ou sur son éloquence; on estime encore plus sa vie et sa conduite que ses ouvrages. Je préférerois en effet de prononcer le discours funèbre de celui à qui je succède, plutôt que de me borner à un simple éloge de son esprit. Le mérite en lui n'étoit pas une chose acquise, mais un patrimoine, un bien héréditaire, si du moins il en faut juger par le choix de celui qui avoit livré son cœur, sa confiance, toute sa personne, à cette famille, qui l'avoit rendue comme votre alliée, puisqu'on peut dire qu'il l'avoit adoptée, et qu'il l'avoit mise avec l'Académie française sous sa protection.

Je parle du chancelier Seguier¹. On s'en souvient comme de l'un des plus grands magistrats que la France ait nourris depuis ses commencements. Il a laissé à douter en quoi il excelloit davantage, ou dans les belles-lettres, ou dans les affaires; il est vrai du moins, et on en convient, qu'il surpassoit en l'un et en l'autre tous ceux de son temps. Homme grave et familier, profond dans les délibérations, quoique doux et facile dans le commerce, il a eu

discours académiques. Il étoit fils d'un autre académicien, qui avoit été médecin du chancelier Séguier et qui avoit publié les *Caractères des passions*.

1. Le chancelier Seguier avoit le titre de protecteur de l'Académie française.

naturellement ce que tant d'autres veulent avoir et ne se donnent pas, ce qu'on n'a point par l'étude et par l'affectation, par les mots graves ou sentencieux, ce qui est plus rare que la science, et peut-être que la probité, je veux dire de la dignité. Il ne la devoit point à l'éminence de son poste ; au contraire, il l'a anobli ; il a été grand et accredité sans ministère, et on ne voit pas que ceux qui ont su tout réunir en leurs personnes l'aient effacé.

Vous le perdistes il y a quelques années¹, ce grand protecteur. Vous jetâtes la vue autour de vous, vous promènâtes vos yeux sur tous ceux qui s'offroient et qui se trouvoient honorés de vous recevoir ; mais le sentiment de votre perte fut tel, que dans les efforts que vous fîtes pour la réparer, vous osâtes penser à celui qui seul pouvoit vous la faire oublier et la tourner à votre gloire. Avec quelle bonté, avec quelle humanité ce magnanime prince vous a-t-il reçus ! N'en soyons pas surpris, c'est son caractère : le même, messieurs, que l'on voit éclater dans toutes les actions de sa belle vie, mais que les surprenantes révolutions arrivées dans un royaume voisin et allié de la France ont mis dans le plus beau jour qu'il pouvoit jamais recevoir².

Quelle facilité est la nôtre pour perdre tout d'un coup le sentiment et la mémoire des choses dont nous nous sommes vus le plus fortement imprimés ! Souvenons-nous de ces jours tristes que nous avons passés dans l'agitation et dans le trouble, curieux, incertains quelle fortune auroient courue un grand roi, une grande reine, le prince leur fils, famille auguste, mais malheureuse, que la piété et la religion avoient poussée jusqu'aux dernières épreuves

1. C'est à la mort de Séguier (1672) que Louis XIV accepta le titre de *protecteur* de l'Académie française.

2. Voyez le chapitre *des Jugements*, n° 118 (t. I, p. 478).

de l'adversité. Hélas! avoient-ils péri sur la mer ou par les mains de leurs ennemis? Nous ne le savions pas; on s'interrogeoit, on se promettoit réciproquement les premières nouvelles qui viendroient sur un événement si lamentable. Ce n'étoit plus une affaire publique, mais domestique : on n'en dormoit plus, on s'éveilloit les uns les autres pour s'annoncer ce qu'on en avoit appris. Et quand ces personnes royales, à qui l'on prenoit tant d'intérêt, eussent pu échapper à la mer ou à leur patrie, étoit-ce assez? ne falloit-il pas une terre étrangère où ils pussent aborder, un roi également bon et puissant qui pût et qui voulût les recevoir? Je l'ai vue, cette réception, spectacle tendre s'il en fut jamais! On y versoit des larmes d'admiration et de joie². Ce prince n'a pas plus de grâce, lorsqu'à la tête de ses camps et de ses armées, il foudroie une ville qui lui résiste, ou qu'il dissipe les troupes ennemies du seul bruit de son approche.

S'il soutient cette longue guerre³, n'en doutons pas, c'est pour nous donner une paix heureuse, c'est pour l'avoir à des conditions qui soient justes et qui fassent honneur à la nation, qui ôtent pour toujours à l'ennemi l'espérance de nous troubler par de nouvelles hostilités.

1. Allusion à la révolution d'Angleterre, à la fuite de Jacques II et de sa famille et aux inquiétudes que causa son sort à Paris et à Versailles, jusqu'au moment où l'on apprit son débarquement à Boulogne : « Jamais il ne s'est vu un jour comme celui-ci. On dit quatre choses différentes du roi d'Angleterre, et toutes quatre par de bons auteurs : il est à Calais; il est à Boulogne; il est arrêté en Angleterre; il est péri dans son vaisseau; un cinquième dit à Brest; et tout cela tellement brouillé qu'on ne sait que dire... Les laquais vont et viennent à tous moments; jamais je n'ai vu un jour pareil. » (Sévigné, *lettre* du 29 décembre 1688.)

2. C'est le 7 janvier 1689 que Louis XIV, entouré de sa cour, reçut Jacques II, la reine et le prince de Galles.

3. La guerre de la ligue d'Augsbourg, qui dura depuis 1689.

Que d'autres publient, exaltent ce que ce grand roi a exécuté, ou par lui-même, ou par ses capitaines, durant le cours de ces mouvements dont toute l'Europe est ébranlée : ils ont un sujet vaste et qui les exercera longtemps. Que d'autres augurent, s'ils le peuvent, ce qu'il veut achever dans cette campagne. Je ne parle que de son cœur, que de la pureté et de la droiture de ses intentions : elles sont connues, elles lui échappent. On le félicite sur des titres d'honneur dont il vient de gratifier quelques grands de son État : que dit-il? qu'il ne peut être content quand tous ne le sont pas, et qu'il lui est impossible que tous le soient comme il le voudroit. Il sait, messieurs, que la fortune d'un roi est de prendre des villes, de gagner des batailles, de reculer ses frontières, d'être craint de ses ennemis; mais que la gloire du souverain consiste à être aimé de ses peuples, en avoir le cœur, et par le cœur tout ce qu'ils possèdent. Provinces éloignées, provinces voisines, ce prince humain et bienfaisant, que les peintres et les statuaires nous défigurent, vous tend les bras, vous regarde avec des yeux tendres et pleins de douceur; c'est là son attitude : il veut voir vos habitants, vos bergers danser au son d'une flûte champêtre sous les saules et les peupliers, y mêler leurs voix rustiques, et chanter les louanges de celui qui, avec la paix et les fruits de la paix, leur aura rendu la joie et la sérénité.

C'est pour arriver à ce comble de ses souhaits, la félicité commune, qu'il se livre aux travaux et aux fatigues d'une guerre pénible, qu'il essuie l'inclémence du ciel et des saisons, qu'il expose sa personne, qu'il risque une vie heureuse : voilà son secret et les vues qui le font agir; on les pénètre, on les discerne par les seules qualités de ceux qui sont en place, et qui l'aident de leurs conseils. Je

ménage leur modestie : qu'ils me permettent seulement de remarquer qu'on ne devine point les projets de ce sage prince ; qu'on devine, au contraire, qu'on nomme les personnes qu'il va placer, et qu'il ne fait que confirmer la voix du peuple dans le choix qu'il fait de ses ministres. Il ne se décharge pas entièrement sur eux du poids de ses affaires ; lui-même, si je l'ose dire, il est son principal ministre. Toujours appliqué à nos besoins, il n'y a pour lui ni temps de relâche ni heures privilégiées : déjà la nuit s'avance ; les gardes sont relevées aux avenues de son palais ; les astres brillent au ciel et font leur course ; toute la nature repose, privée du jour, ensevelie dans les ombres ; nous reposons aussi, tandis que ce roi, retire dans son balustre, veille seul sur nous et sur tout l'État. Tel est, messieurs, le protecteur que vous vous êtes procuré, celui de ses peuples.

Vous m'avez admis dans une Compagnie illustrée par une si haute protection. Je ne le dissimule pas, j'ai assez estimé cette distinction pour désirer de l'avoir dans toute sa fleur et dans toute son intégrité, je veux dire de la devoir à votre seul choix ; et j'ai mis votre choix à tel prix, que je n'ai pas osé en blesser, pas même en effleurer la liberté, par une importune sollicitation. J'avois d'ailleurs une juste défiance de moi-même, je sentoie de la répugnance à demander d'être préféré à d'autres qui pouvoient être choisis. J'avois cru entrevoir, messieurs, une chose que je ne devois avoir aucune peine à croire, que vos inclinations se tournoient ailleurs, sur un sujet digne, sur un homme rempli de vertus, d'esprit et de connoissances, qui étoit tel avant le poste de confiance qu'il occupe et qui seroit tel encore s'il ne l'occupoit plus¹. Je me sens touché, non

1. Simon de la Loubère (1642-1729), gouverneur du fils de Pontchar-

de sa déférence, je sais celle que je lui dois, mais de l'amitié qu'il m'a témoignée, jusques à s'oublier en ma faveur. Un père mène son fils à un spectacle : la foule y est grande, la porte est assiégée; il est haut et robuste, il fend la presse; et comme il est près d'entrer, il pousse son fils devant lui, qui sans cette précaution, ou n'entreroit point, ou entreroit tard. Cette démarche d'avoir supplié quelques-uns de vous, comme il a fait, de détourner vers moi leurs suffrages, qui pouvoient si justement aller à lui, elle est rare, puisque dans ses circonstances^a elle est unique, et elle ne diminue rien de ma reconnoissance envers vous, puisque vos voix seules, toujours libres et arbitraires, donnent une place dans l'Académie françoise.

Vous me l'avez accordée, messieurs, et de si bonne grâce, avec un consentement si unanime, que je la dois et la veux tenir de votre seule magnificence. Il n'y a ni poste, ni crédit, ni richesses, ni titres, ni autorité, ni faveur qui aient pu vous plier à faire ce choix : je n'ai rien de toutes ces choses, tout me manque. Un ouvrage qui a eu quelque succès par sa singularité, et dont les fausses, je dis les fausses et malignes applications pouvoient me nuire auprès des personnes moins équitables et moins éclairées que vous, a été toute la médiation que j'ai employée, et que vous avez reçue. Quel moyen de me repentir jamais d'avoir écrit?

^a VAR. C'est le texte de toutes les éditions originales, corrigé sans doute mal à propos par la plupart des éditeurs modernes, qui lisent : « ces circonstances. »

train, auteur de quelques poésies, d'un *Traité sur l'origine des jeux floraux*, et d'une relation de voyage, *Du royaume de Siam* (il avait fait partie de la mission françoise en ce pays). Il entra à l'Académie quelques mois après La Bruyère, à la mort de Talliemant l'ainé (août 1693).

21

DIALOGUES

SUR

LE QUIÉTISME

DIALOGUES

SUR

LE QUIÉTISME

NOTICE DE L'ÉDITEUR

L'authenticité des *Dialogues sur le quiétisme* a été souvent contestée. M. Walckenaer, comme la plupart des éditeurs qui l'ont précédé, se prononce pour la négative, et il l'exclut de son édition. M. Servois, qui le comprend dans la sienne, déclare, dans son Avertissement, « se tenir sur une prudente réserve, » mais il penche pour l'authenticité, et donne toutes les raisons pour l'admettre. Sainte-Beuve ne se prononce pas : « La Bruyère, dit-il¹, a échoué en travaillant à imiter Pascal, en supposant que les *Dialogues sur le quiétisme* soient de lui. »

Il ne nous semble pas qu'il y ait des raisons suffisantes pour révoquer en doute l'authenticité des *Dialogues sur le quiétisme* : les motifs tirés des appréciations littéraires ne sont valables que dans une certaine mesure, car les exemples ne manquent pas d'ouvrages peu dignes de leur auteur. M. Caboche nous paraît donc être dans le vrai, quand il attribue l'ouvrage à La Bruyère, et se borne à dire que l'auteur n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son livre, et qu'il ne l'eût pas avoué dans l'état où il nous est parvenu².

1. *Port-Royal*, t. III, édition in-8°, p. 137.

2. *De La Bruyère*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, 1864. — Voyez, au tome I, la *Vie de La Bruyère*, p. xxxi.

Que La Bruyère ait écrit des *Dialogues sur le quiétisme*, c'est là un fait constant. On lit dans une lettre contemporaine et anonyme, que l'on croit être d'Antoine Bossuet¹, frère aîné de l'évêque de Meaux : « J'avois soupé avec lui le mardi... Il m'avoit fait boire à votre santé... il m'avoit lu des dialogues qu'il avoit faits sur le quiétisme, non pas à l'imitation des *Lettres provinciales* (car il étoit toujours original), mais des lettres de sa façon. »

Toute la question est de savoir si un faussaire n'a pas voulu, en mettant sa propre élucubration sous le nom de La Bruyère, lui assurer une certaine célébrité. Mais cette supposition ne paraît pas fondée.

L'ouvrage fut publié en 1698 par le libraire Osmont sous ce titre : *Dialogues posthumes du sieur de La Bruyère*. L'éditeur, qui avait gardé l'anonyme, mais qui ne se cachait pas d'avoir procuré l'impression du livre², étoit l'abbé Ellies du Pin, docteur en théologie, professeur au Collège royal, qui avait déjà publié une partie de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. « M. de La Bruyère, est-il dit dans l'*Avertissement*, avoit fait, avant que de mourir, sept dialogues sur le quiétisme... Quoiqu'il n'y eût pas mis la dernière main, ils se sont trouvés, au jugement des connoisseurs, en état d'être imprimés. C'est ce qui a déterminé à les donner au public. Mais comme l'ouvrage n'étoit pas achevé, on a cru y devoir ajouter deux dialogues pour remplir le dessein de l'auteur, conformément au plan qu'il en avoit fait. On a tâché d'imiter son style et ses manières. »

Il faut bien le reconnaître, ce n'est pas ainsi que procèdent les fabricateurs d'ouvrages apocryphes; et l'on ne voit pas bien pourquoi un homme grave, qui avertit lui-même qu'il a imité dans les deux derniers dialogues la manière de La Bruyère, auroit voulu tromper le lecteur sur les sept premiers.

Un pareil procédé est particulièrement invraisemblable de la part d'un ecclésiastique que Saint-Simon a dépeint comme « un

1. C'est l'opinion de M. Floquet sur cette lettre, qui a été publiée par M. Monnier, dans la *Revue rétrospective*, t. XIII, p. 139. — La lettre est datée du 21 mai 1696. La Bruyère étoit mort le 10 mai.

2. Voyez l'abbé d'Olivet, *Histoire de l'Académie*.

puits de science et de doctrine, avec de la droiture et de la vérité, et des mœurs ¹. » (Ajoutons que l'abbé Legendre qui ne l'aimait pas, et qui le traite assez mal dans ses *Mémoires*, ne s'est pas avisé de l'accuser de fraude littéraire.)

L'avocat Brillon, l'auteur du *Théophraste moderne*, déclare ces dialogues apocryphes : « Je ne sais point, dit-il ², par où l'on prouveroit que cet ouvrage est de lui... Comment permet-on que les grands noms servent à couvrir le foible de tant d'ouvrages médiocres ? » A cette négation sans preuve, il est permis d'opposer le silence de tous les contemporains, des amis et des parents de l'auteur, et particulièrement de l'abbé de La Bruyère, qui protesta contre la *Suite des Caractères* faussement attribuée à son frère défunt, mais non contre les *Dialogues sur le quiétisme*. Brillon paraît du reste un écrivain d'une sincérité fort suspecte ³.

Ce qui semble plus probable, c'est que l'abbé du Pin a pris avec ces *Dialogues* bien des libertés : comme les amis de Pascal qui ont publié la première édition des *Pensées*, il ne s'est pas sans doute fait faute d'altérer le texte de son auteur.

Même dans les sept *Dialogues* qui sont présentés comme étant de l'auteur des *Caractères*, il faut faire la part de La Bruyère et celle de l'abbé du Pin : car il nous semble au moins aussi difficile d'en attribuer les agréments à ce dernier que les faiblesses à La Bruyère.

Cette part ne peut être faite que par conjecture ; c'est un soin que nous laissons au lecteur. Nous avons seulement dégagé l'ouvrage de La Bruyère de tout ce qui lui est manifestement étranger, d'abord du VIII^e et du IX^e *Dialogue*, ainsi que de la *Préface* dont l'abbé du Pin se reconnaît l'auteur, puis de ses annotations qui consistent en extraits d'un grand nombre d'ouvrages sur le quiétisme, et servent de pièces justificatives au texte. Il est possible que toutes ces citations aient été faites, comme le dit l'éditeur, conformément au désir de La Bruyère ; mais elles sont aujourd'hui sans utilité comme sans intérêt. Qui donc, même parmi les théologiens, s'occupe encore du quiétisme ?

1. *Notes au journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 59.

2. *Apologie de M. de La Bruyère*, p. 357.

3. Voyez la *Notice bibliographique* au tome I, p. LI, ncte.

Nous nous bornerons à donner, d'après l'abbé du Pin, la liste des ouvrages où sont émises les doctrines auxquelles il est fait allusion dans ces *Dialogues* (sans compter les *Maximes des Saints*, de Fénelon, qui parurent en 1698, deux ans après la mort de La Bruyère) :

La Guide spirituelle de Molinos, prêtre espagnol; en italien, Rome, 1685; en latin, Leipsick, 1685; en français, Amsterdam, 1688.

Lettres du même.

Lettre de Jean Falconi, de l'ordre de la Merci, à une fille spirituelle.

Moyen court de M^{me} Guyon, Lyon, 1686.

Explication du Cantique des cantiques, de la même, Lyon, 1688.

Traité des Torrents, manuscrit.

Analyse de l'oraison mentale du P. de la Combe, Verceil, 1686.

Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation, par Malaval de Marseille; ouvrage imprimé plusieurs fois.

Lettre du même à Foresta de Colongue, pour répondre aux propositions de Molinos, Marseille, 1695.

Conférences mystiques d'Épiphané, abbé d'Estival en Lorraine, de l'ordre de Prémontré, Paris, 1676.

Règle des Associés à l'enfance de Jésus; imprimée plusieurs fois.

DIALOGUE PREMIER ¹.

Que l'oraison de simple regard dispense et tient lieu, selon les quiétistes, de toutes les autres prières, et même des bonnes œuvres. Qu'elle empêche de faire le bien auquel on se sent porté et qu'on a la volonté de faire. Que, sous prétexte de n'écouter que Dieu, et de suivre ses mouvements, on omet les devoirs les plus essentiels. Différence de la doctrine des catholiques et des quiétistes sur les motions divines. Contradictions des derniers sur ce sujet.

LE DIRECTEUR. Ah! madame, quelle consolation pour moi de vous voir aujourd'hui! Je songeois à vous lorsqu'on vous a annoncée, et il me sembloit qu'on ne vous avoit point vue depuis ce jour que je vous dressai un plan de toute notre doctrine, que vous comprîtes si bien, et en si peu de temps. Je commençois tout de bon à être fort inquiet de votre santé, qui m'est très-chère, comme vous savez: il y a dans ma chambre un billet tout écrit que j'allois envoyer ce matin chez vous par le petit saint, pour apprendre de vos nouvelles.

LA PÉNITENTE. Il ne vous en auroit pas rapporté de fort bonnes, mon Père: on ne peut être plus languissante que je l'ai été ces jours-ci.

LE DIRECTEUR. Vous m'affligez, madame; mais levez un peu vos coiffes, que je vous voie mieux. Comment? Vous avez le meilleur visage du monde, l'œil fort sain, un teint frais, et votre embonpoint ordinaire. Vous verrez, madame, que ce

1. Sur cet ouvrage, voyez la *Notice biographique*, t. I, p. xxi, et la *Notice bibliographique*, § V. On voit dans cette dernière notice que l'éditeur (Elle du Pin) avait ajouté aux sept dialogues composés par La Bruyère deux autres où il « avait tâché d'imiter son style et ses manières ». On s'est borné à réimprimer ici ceux de La Bruyère.

sont quelques légers accès de fièvre tierce, auxquels vous êtes si sujette : il y paroît à vos mains.

LA PÉNITENTE. Trouvez-vous, mon Père? Cependant je vous dirai que la fièvre est le moindre des maux que j'ai soufferts depuis la dernière visite que je vous ai rendue : j'ai bien eu d'autres peines que celles-là.

LE DIRECTEUR. Quoi donc?

LA PÉNITENTE. Ah! mon Père, j'ai essayé des tracasseries et des humeurs de mon mari, qui m'ont pensé faire tourner l'esprit.

LE DIRECTEUR. Des leçons de l'indigne homme?

LA PÉNITENTE. Ma belle-mère...

LE DIRECTEUR. Encore?

LA PÉNITENTE. Plus ignorante et plus dogmatisante que jamais, mon Père. Elle a remarqué que depuis quelque temps je me dispensois de la prière que l'on fait régulièrement le soir et le matin chez moi; que je négligeois d'aller au sermon, et comme elle dit, d'entendre la parole de Dieu. (Si je vous vois rarement, mon Père, je profite du moins de vos instructions.) Elle a su aussi que je m'étois enfermée tout un dimanche matin, et elle s'est doutée que j'avois perdu la messe.

LE DIRECTEUR. Ne feignîtes-vous pas du moins, sur le midi, d'en aller chercher quelqu'une à l'église la plus proche? car il faut prévenir les grands scandales par bienséance.

LA PÉNITENTE. Oh! oui, mon Père.

LE DIRECTEUR. Vous n'entendîtes donc pas la messe?

LA PÉNITENTE. Non, Dieu merci, car on n'en disoit plus.

LE DIRECTEUR. Vous aviez vos raisons.

LA PÉNITENTE. Et de pressantes, mon Père. J'étois ce jour-là exposée à entendre la messe sans goût, sans attrait, sans la moindre motion divine. Ce fut le jour qu'en suivant votre conseil, je me livrai à Dieu pour la première fois de ma vie, par le parfait abandon; et après trois bonnes heures de simple regard, j'en sortis comme j'y étois entrée, c'est-à-dire dans

une sécheresse et une dureté de cœur pour le sacrifice, telle que je me crus fort heureuse de trouver toutes les messes dites ; car autrement, étant à l'église toute portée, je pouvois succomber, ce qui m'auroit fort éloignée de Dieu.

LE DIRECTEUR. Hélas ! oui, ma chère dame, et vous êtes au contraire une âme bien chérie de Dieu, d'avoir, comme on dit, perdu la messe ce dimanche-là, en l'état où vous étiez, sans motion divine, et sans aucune inspiration extraordinaire. Hé bien ! ils vous diront, ces bons catholiques, ces diseurs de prières vocales, ces gens qui récitent leurs psaumes et leurs matines (je parle de monsieur votre mari et de madame votre belle-mère), ils vous diront que toute bonne pensée et toute bonne action vient de Dieu, et est un effet de la grâce prévenante, qui tantôt agit sur le cœur des hommes et leur fait vouloir le bien par voie de douceur et d'insinuation, tantôt va jusqu'à vaincre en eux la résistance qu'ils apportent aux saints mouvements et aux bonnes inspirations, quelquefois aussi fortifie leur volonté contre le mal et contre les occasions du péché ; car voilà leur doctrine. Et qui ne diroit pas, madame, qu'elle approche fort de la pureté de la nôtre, lors surtout qu'ils veulent bien appeler cette grâce prévenante un mouvement divin, et même une motion divine, si la phrase étoit plus françoise ? car ils avouent que l'homme n'étant point naturellement et de lui-même porté au bien, capable au contraire de tout mal, cette grâce qui le dispose à la vertu et qui la lui fait pratiquer, est surnaturelle : que c'est un mouvement qui ne vient point de la nature, mais qui est extraordinaire et divin.

LA PÉNITENTE. En quoi donc, mon Père, différons-nous en ce point de ces bons catholiques ? que je le sache enfin une fois pour toutes.

LE DIRECTEUR. Les plus parfaits d'entre eux, avec ces dépendances absolues de la grâce, où ils se croient être, au lieu de l'attendre paisiblement, sans trouble et sous le nom de motion divine, et de Dieu seul, ils la demandent à Dieu sous ce seul nom de grâce, par des prières ferventes et continuelles, dans

les larmes, dans les gémissements : ils jeûnent, veillent, psalmodient, usent leur corps par des austérités extérieures, s'excitent à la vertu, font de grands efforts vers la sainteté, ignorant parfaitement en quoi elle consiste. Chez nous au contraire, sans s'arrêter à toutes ces minuties (mais vous le savez comme moi, et c'est ma chère fille, me faire parler plus d'une fois sur le même sujet), chez nous, dis-je, il n'en coûte autre chose que de se mettre en la présence de Dieu, se plonger dans l'oraison de simple regard, écouter Dieu dans le regard intérieur, dans un saint et doux repos et dans une quiétude parfaite, sans plus l'importuner par des prières vocales, sans s'user l'esprit par des mentales, sans se perdre les yeux par des lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Encore une fois, on écoute Dieu lui-même, on est attentif à sa parole ; et les choses que l'on sent dans la suite de sa vie qu'il nous commande ou qu'il nous défend, sont celles sans aucun doute qu'il faut faire ou laisser. Sans cette précaution, ma fille, tenez pour une chose assurée que, plus vous vous sentirez de pente à faire une bonne action, je dis très-bonne et très-vertueuse action, conforme à la loi de Dieu et aux préceptes de l'Église, plus vous devez vous défier de vous-même. et regarder cette sorte d'inclination à une telle pratique chrétienne comme un écueil de votre perfection et comme un piège dangereux que le démon tend à votre sainteté.

Ainsi en use le commun des chrétiens : ils sont tentés de jeûner au pain et à l'eau, ils jeûnent ; de donner l'aumône, ils la donnent ; de visiter les pauvres dans les hôpitaux, ils les visitent. Ont-ils consulté Dieu dans l'oraison de simple regard ? jamais. Ont-ils attendu qu'il leur ait parlé plus sensiblement que si c'étoit une voix articulée ? point du tout. Ils vous disent froidement qu'il leur suffit en cette rencontre de savoir que ces choses sont de l'esprit de Jésus-Christ, selon la doctrine de l'Évangile et selon la pratique des saints, pour s'y abandonner de tout leur cœur et y trouver, avec la grâce de Dieu, leur sanctification. Voilà comme ils raisonnent.

LA PÉNITENTE. Pauvres gens, et bien à plaindre, mon Père, à la vérité !

LE DIRECTEUR. Encore plus, ma fille, que vous ne pouvez penser, puisque dans toutes ces pratiques si pénibles et si spécieuses, n'attendant point pour se remuer que Dieu les remue, ne songeant point à faire mourir leur propre action, remplis au contraire, comme nous disons, de propriété et d'activité, ils ne font toutes choses, les meilleures du monde, si vous le voulez, et les plus vertueuses actions, que parce qu'ils les veulent faire : ils n'évitent le péché, que parce qu'ils ont résolu de l'éviter. Ainsi, comme ils ne se vident jamais de leur propre esprit, ils sont toujours fort éloignés de se remplir de l'esprit de Dieu.

LA PÉNITENTE. En un mot, mon Père, ils travaillent beaucoup pendant toute leur vie à ne rien faire.

LE DIRECTEUR. Justement, ma fille.

LA PÉNITENTE. Vous dites donc, mon Père, que la propriété et l'activité qui se mêlent dans nos actions en font toute l'impureté ?

LE DIRECTEUR. Je le dis ainsi.

LA PÉNITENTE. C'est-à-dire que plus nous nous affectionnons à une telle vertu, à un certain exercice de piété, plus nous péchons ?

LE DIRECTEUR. Sans doute.

LA PÉNITENTE. Que s'il m'arrivoit, par exemple, d'être portée violemment à donner l'aumône à un pauvre, ce seroit alors que je devrois m'abstenir de la lui donner ?

LE DIRECTEUR. Continuez.

LA PÉNITENTE. Que je devrois regarder cela comme une tentation ?

LE DIRECTEUR. Vous concluez juste.

LA PÉNITENTE. Il semble donc, mon Père, que si je sentois quelque répugnance à secourir ce pauvre, ce seroit une raison pour lui ouvrir ma bourse ?

LE DIRECTEUR. Il le semble en effet.

LA PÉNITENTE. Car, mon Père, je ne saurois soupçonner dans une pareille action le moindre attachement, ni la moindre propriété?

LE DIRECTEUR. Cela est vrai, ma fille.

LA PÉNITENTE. Oh ! mon Père, cela est vrai. Pardonnez-moi, s'il vous plaît, mais vous me jetez dans d'horribles scrupules.

LE DIRECTEUR. Comment donc ?

LA PÉNITENTE. Viens-je pas de vous dire que dimanche dernier je n'entendis pas la messe ?

LE DIRECTEUR. Hé bien ?

LA PÉNITENTE. Parce que je ne me sentoie nulle inclination, nulle pente, rien au contraire que de la répugnance à entendre la messe, et même à me trouver à l'église ce dimanche-là ?

LE DIRECTEUR. Je l'ai compris de cette manière.

LA PÉNITENTE. J'ai donc commis devant Dieu un grand péché ?

LE DIRECTEUR. Point du tout.

LA PÉNITENTE. Ah ! mon Père, ne me flattez point ; rassurez-moi, je vous en conjure.

LE DIRECTEUR. Ne m'avez-vous pas dit, ma chère fille, que ce fut le jour que vous entrâtes dans l'oraison de simple regard ?

LA PÉNITENTE. Hélas ! oui.

LE DIRECTEUR. Que Dieu, dans le silence de votre oraison, ne vous mut point sensiblement pour sortir de votre oratoire et aller entendre la messe ?

LA PÉNITENTE. Je vous l'ai dit ainsi, et il est vrai.

LE DIRECTEUR. Demeurez en repos, ma fille ; c'est moi, et par conséquent c'est Dieu qui vous le dit : vous n'avez rien fait en cela que n'ait dû faire une âme parfaitement résignée aux ordres divins. J'admire même à quel point vous avez la conscience tendre et timorée.

LA PÉNITENTE. Je respire, mon cher Père, et me voilà instruite là-dessus pour toute ma vie.

Quand donc à l'église, dans les rues d'une ville, dans un voyage ou ailleurs, un pauvre se présentera à moi, qui me conviera même au nom de Jésus-Christ de le secourir, quelque

grande que me paroisse sa misère, si je reconnois en moi une grande pente à le soulager, je prendrai le parti de n'en rien faire ?

LE DIRECTEUR. Assurément, et donnez-vous-en bien de garde, sur peine de propriété et d'activité.

LA PÉNITENTE. Et s'il me prend quelque dégoût de lui, si ses demandes réitérées m'importunent, je l'aiderai contre mon gré, quelque éloignement que j'en aie ?

LE DIRECTEUR. Quoi ? sans attrait et sans motion divine ?

LA PÉNITENTE. Ah ! dans quelle distraction je suis ! Je m'en souviens, mon Père, je l'aiderai encore moins, et le renvoie-
rai sans aumône.

LE DIRECTEUR. Vous songez à autre chose, ce n'est pas tout à fait comme il en faudroit user. Il faut, ma fille, sur un fait aussi important qu'est celui de faire l'aumône ou de ne la pas faire, consulter Dieu, c'est-à-dire éprouver si l'on a en soi une motion divine de faire l'aumône.

LA PÉNITENTE. Comme j'ai fait sur le sujet de la messe ?

LE DIRECTEUR. Précisément.

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, pendant tout le temps de la consultation, où Dieu peut faire attendre sur la réponse, et quelquefois n'en donner aucune, que deviendra le pauvre ?

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas, ma fille, ni votre affaire ni la mienne : vous ne serez pas au moins exposée à rien faire par propriété et par activité, et sans aucune motion divine.

LA PÉNITENTE. Cela est bien, mon Père, et j'espère à l'avenir que je ne serai pas assez malheureuse pour exercer la moindre vertu sans toutes les circonstances requises, et celles surtout que vous me prescrivez ; mais comme ce principe que vous venez de toucher est d'une conséquence infinie dans la pratique, ne trouvez pas mauvais, je vous prie, que dans le premier entretien que nous aurons ensemble, je vous en demande encore quelque éclaircissement.

LE DIRECTEUR. Quand vous ne m'auriez pas, madame, prévenu par cette demande, mon dessein étoit d'approfondir avec

vous une matière de cette importance pour votre salut : ce sera quand vous me ferez l'honneur de me venir revoir ; car je vois par ce que vous m'avez dit d'abord de l'état de votre domestique, que lui étant suspect, je ne puis que difficilement mettre le pied chez vous à l'avenir.

LA PÉNITENTE. J'en ai, mon Père, un regret si sensible, que c'est ce qui me rend ainsi malade. Je me recommande à vos prières.

LE DIRECTEUR. N'abandonnerez-vous jamais cette petite formule de se quitter ?

LA PÉNITENTE. Je le dis par habitude.

LE DIRECTEUR. Qu'il faut perdre, madame, je vous en conjure, et dire : « Je me recommande à vous. »

DIALOGUE II.

Vue confuse et indistincte de Dieu comme présent partout, seul objet de l'oraison de simple regard. Elle exclut toute autre connaissance, toute autre pensée, tout autre acte, tout autre objet. Elle bannit la crainte des jugements de Dieu, l'espérance en sa miséricorde, et toutes les autres considérations. Sainte Thérèse opposée à cette doctrine. Stupidité dangereuse où elle conduit.

LA PÉNITENTE. Je vous suppliai, mon Père, la dernière fois, de me permettre de vous faire souvenir de tout ce que vous aviez encore à m'expliquer sur la propriété et l'activité : sources, comme vous dites, de toute la malice des actions humaines, et que vous regardiez, ce me semble, comme le plus grand obstacle que l'homme pouvoit former au progrès de l'oraison de simple regard, et ensuite à la motion divine qui en est l'effet.

LE DIRECTEUR. Le simple regard, ma fille, est quelque chose de si élevé au-dessus de toute prière, de toute action sainte, et de tout exercice de religion, que je me sens obligé de vous instruire de tout ce qui peut tout à la fois vous en faciliter l'idée et la pratique : d'autant plus que par certaines formules ou manières de parler qui vous échappèrent la dernière fois en nous séparant, il m'a paru que vous aviez besoin d'être entièrement désabusée de la prière, je dis de toute autre prière, puisqu'elle est suppléée par cette haute et sublime oraison de contemplation acquise, que vous avez eu le bonheur de pratiquer lorsque vous y fûtes attirée.

LA PÉNITENTE. Comment attirée, mon Père ? Par une motion divine ? cela ne pouvoit être, car vous venez de dire qu'elle n'est que l'effet du simple regard. Par ma détermination pro-

pre? ce seroit propriété et activité : à Dieu ne plaise ! et ce ne sont point là les voies qui conduisent à une oraison si parfaite.

Je vous avoue qu'il y a là je ne sais quoi d'embarrassant et qui me fait de la peine : car si on a besoin d'une inspiration extraordinaire pour psalmodier, d'une encore pour jeûner, d'une autre pour donner l'aumône, d'une autre pour porter la haire, ou se donner la discipline, combien à plus forte raison paroît-elle nécessaire pour la plus excellente action qu'il y ait dans le christianisme ? Il semble néanmoins qu'il faille s'en passer, puisque cette motion extraordinaire devant être précédée, dites-vous, du simple regard, elle n'en peut être ni la préparation ni la cause.

LE DIRECTEUR. Cela est vrai en quelque façon, et je suis ravi de vous voir déjà instruite de toutes ces choses.

LA PÉNITENTE. Vous êtes mon maître et mon apôtre, et j'attends ce que vous direz avec une humble soumission.

LE DIRECTEUR. Ceci, ma fille, est une matière délicate, qui pour être bien sue à fond demande des connoissances qui vous manquent : profitons du temps que j'ai à vous donner, et parlons seulement de votre conduite dans l'oraison de simple regard, de quelque manière que vous y ayez été attirée.

LA PÉNITENTE. J'en suis contente.

LE DIRECTEUR. En étiez-vous encore, ma fille, sur la lecture de votre *Nouveau Testament* de Mons, ou de quelque autre livre spirituel ? Vous prépariez-vous enfin à la grande oraison par la méditation de quelque mystère de Jésus-Christ, ou de quelque précepte de la loi de Dieu ? Vous occupiez-vous de la haine du péché, de l'amour pour la vertu ? Songiez-vous à la mort, au jugement de Dieu ? Le craigniez-vous ? Espériez-vous en lui ?

LA PÉNITENTE. Rien de tout cela, mon Père.

LE DIRECTEUR. Fort bien.

LA PÉNITENTE. Il faudroit que j'eusse la tête bien dure pour n'avoir pas compris par tous vos discours qu'on ne peut se

défaire trop tôt de toutes ces choses, quand on tend à la perfection.

LE DIRECTEUR. Oh merveilles! Vous vous jetâtes donc d'abord sur votre fauteuil, ou sur votre prie-Dieu?

LA PÉNITENTE. Le fauteuil m'est plus commode.

LE DIRECTEUR. Et là, sans autre préparation, vous envisageâtes, vous regardâtes Dieu présent partout, c'est-à-dire qu'il est sur la terre, dans les eaux, dans les éléments, dans les métaux, dans les pierres, dans tous les corps, dans les âmes, dans l'homme, dans le cheval, dans le reptile?

LA PÉNITENTE. Je ne fis pas même cette longue énumération : je songeai seulement qu'il est présent partout.

LE DIRECTEUR. Encore mieux; et cela dans une vue confuse et indistincte de Dieu, par un pur acte, un simple acte, je dirois volontiers par une indifférence à tout acte?

LA PÉNITENTE. Quoi? à celui même qui nous fait regarder la simple présence de Dieu?

LE DIRECTEUR. Oui, ma fille, s'il étoit possible : car le malheur des hommes est de se multiplier dans les actes, de chercher dans l'oraison un acte par d'autres actes, au lieu de s'attacher par un acte simple à Dieu seul. Je m'explique : il y a des chrétiens qui dans l'oraison ne croient jamais assez haïr le péché : qui se persuadent ne pouvoir jamais assez aimer Dieu...

LA PÉNITENTE. Ils ont grand tort, car il est si bon et si aisé à contenter.

LE DIRECTEUR. ... Qui s'excitent à des mouvements de foi et d'espérance; qui se sentent touchés de l'amour du prochain dans la vue de Dieu, tous actes intérieurs multipliés, non-seulement inutiles à l'oraison de simple regard, mais qui lui sont très-pernicieux, puisqu'ils en altèrent la simplicité et la pureté. Elle est appelée par nos maîtres l'oraison de silence, l'oraison de simple présence de Dieu, l'oraison de repos. Jugez par là, ma fille, combien tant de différents mouvements, tant de diverses réflexions, qui n'aboutissent à rien, sont capables de la troubler, de la changer, de l'anéantir.

Le plus court donc et le meilleur, je le répète encore, est de faire mourir notre propre action pour souffrir l'action de Dieu ; plus d'idées saintes et profanes, plus d'autres images dans l'entendement que celle de la présence de Dieu ; et après s'être, comme un limaçon, recourbé, pour ainsi parler, dans l'enveloppe de son intérieur, se ramasser en Dieu, s'y absorber et laisser contre-tirer en nous son image quand il lui plaît, et comme il lui plaît : alors dans ce triple silence de paroles, de pensées et de désirs, se trouvant dans un sommeil spirituel, dans une ivresse mystique, ou plutôt dans une mort mystique, toutes les puissances suspendues sont rappelées de la circonférence au centre : Dieu, qui est ce centre, se fait sentir à l'âme par des touches divines, par des goûts, par des illaps, par des suavités ineffables.

Ses affections étant ainsi émues, elle les laisse reposer doucement, elle avale ce qu'elle a goûté, ce qu'elle a mâché. L'Être infini de son côté mâche et remâche cette âme, savoure ce parfait intérieur. Cette bienheureuse âme trouve un délicieux repos qui l'établit au-dessus des délices et des extases, au-dessus des plus belles manifestations, des notions et des spéculations divines : on ne sait ce qu'on sent, on ne sait ce qu'on est. Je ne sais pourquoi moi-même je puis et j'ose vous l'expliquer : les paroles, les voix et les langues intellectuelles, comme les corporelles, cessent et cèdent au plus profond, plus amoureux et plus intime silence où les hommes puissent arriver en la présence de Dieu. Tout se fait et s'admire en son fond abyssal et suréminent, ce sont les paroles de l'abbé d'Estival ; et aussitôt il parle, il se fait entendre sensiblement, on l'écoute, on suit sa voix et ses ordres divins ; et voilà la motion divine qui naît de l'incomparable oraison de simple regard, et qui est nécessaire et préalable à toute action, quelque bonne en elle-même qu'elle puisse paroître.

LA PÉNITENTE. O mon Père, mon cher Père, dans quels ravissements venez-vous de me jeter par la sublimité de vos discours sur les avantages de l'oraison de simple présence de

Dieu ! Voilà en effet l'état à peu près où je me trouvai le jour du simple regard. Il me semble y être encore, tant vous représentez vivement comment cela se passe.

Par quelle fatalité arrive-t-il que ni les curés dans leurs prônes, ni les prédicateurs en chaire, ni les évêques dans leurs instructions, ne tracent pas à tous les fidèles l'idée d'une oraison si parfaite et si essentielle au salut ? Pourquoi n'en pas faire un catéchisme aux petits enfants ? Pourquoi ne les pas façonner de bonne heure au simple regard ? Ils n'auroient presque pas besoin, dans la suite de leur vie, de bonnes œuvres et de sacrements.

Je vous ai ouï dire une fois qu'un seul acte de simple regard l'emportoit en mérite sur je ne sais combien d'actes de charité qu'on pouvoit produire pendant sa vie : vous m'en fîtes l'appréciation, je m'en souviens, et vous m'assuriez qu'il valoit tout juste cinq jours entiers de mortification extérieure, et toute la plus rigoureuse qu'il étoit possible de s'imposer ; et même vous comptiez les nuits. Encore ne s'agissoit-il pas du simple regard renforcé ou suivi de motion divine. Que veut donc dire que depuis plus de vingt-huit ans que je suis au monde, depuis vingt ans du moins que j'ai l'usage de la raison, je n'avois jamais entendu parler d'une telle merveille, ni à mon confesseur, ni à mon curé, qui est un vieillard fort savant et grand homme de bien, suivant le sentiment de tout le monde ? Je n'ai rien lu d'approchant dans aucun livre spirituel, dans aucune traduction des Pères, dans les *Épîtres* de saint Paul, ni, je crois, dans mon *Testament* de Mons : les jansénistes en auroient-ils retranché cette doctrine ? C'est apparemment, mon Père, quelques nouvelles et pieuses découvertes de nos jours. Quel trésor pour nous ! quel extrême bonheur pour notre siècle !

Ah ! que ces grands saints qui sont canonisés auroient eu de joie et de consolation dans leur cœur, s'ils avoient eu dans leur temps cette oraison éminente ! Et y auroit-il de ces saints contenus dans nos légendes, qui fussent damnés faute d'avoir pratiqué l'oraison de simple regard ?

LE DIRECTEUR. Cela est trop fort, ma fille; mais tenez pour sûr, avec un de nos auteurs, que « toute âme qui ne parviendra pas dès cette vie, à l'union divine, et à la pureté de sa création, doit brûler longtemps dans le purgatoire. »

LA PÉNITENTE. C'est-à-dire, mon cher Père, que ces longues prières, ces longues lectures, ces longs travaux, ces longues abstinences des saints, sont des manières très-propres à brûler longtemps dans le feu du purgatoire? Malheureux ceux qui les ont pratiquées! ils croyoient éviter les souffrances de l'autre vie, en expiant en celle-ci par des mortifications volontaires les peines dues à leurs péchés : qu'ils ont été trompés, si cela n'a fait qu'augmenter leur souffrance en l'autre vie, bien loin de la diminuer!

LE DIRECTEUR. Ce sont des profondeurs, ma fille, où nous ne devons point entrer et dont la connoissance est réservée à Dieu seul : contentons-nous de bien user de ses dons, et de tirer, par notre fidélité envers lui, tous les secours qu'il a bien voulu attacher à l'oraison de simple regard. Vous m'avez dit, ce me semble, que par un regard fixe vous y contempriez Dieu partout?

LA PÉNITENTE. Je vous l'ai dit, et il est très-vrai.

LE DIRECTEUR. Sans vous détourner vers aucun de ses différents attributs?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, de peur de multiplier les actes.

LE DIRECTEUR. Du moins vous pensiez à la Trinité, à Dieu seul à la vérité, mais à Dieu comme Père, comme Fils et comme Saint-Esprit?

LA PÉNITENTE. Non, non, mon Père, et je vois que votre charité me tend un piège pour me faire tomber dans des réponses qui vous donnent occasion de me rendre plus instruite : je n'ai point pensé à tout cela, pas même à la Trinité en général, mais à Dieu présent partout.

LE DIRECTEUR. Du moins vous est-il venu en pensée qu'il est immense et infini?

LA PÉNITENTE. C'est ce qui résulte, je crois, de sa présence en tous lieux ; mais je n'ai pas été jusque-là.

LE DIRECTEUR. Cela en est mieux ; et de sa toute-puissance, rien ?

LA PÉNITENTE. Rien du tout, je vous assure.

LE DIRECTEUR. J'en suis ravi ; mais vous avez été quelque peu touchée de sa bonté infinie ?

LA PÉNITENTE. Presque point, mon Père, et vous pouvez me croire.

LE DIRECTEUR. C'est encore trop, ma chère fille.

LA PÉNITENTE. Il est si naturel d'y penser un peu.

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas une excuse : au contraire : car ceci est tout surnaturel et tout extraordinaire.

Mais étiez-vous dans ce vaste néant, ce total néant que je vous ai recommandé comme la base de l'oraison de simple présence, et qui mène droit au repos central ?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, j'étois comme une femme tout à fait perdue et anéantie.

LE DIRECTEUR. Comme un corps mort ?

LA PÉNITENTE. Et enterré, ainsi que je me l'imaginois. Je n'étois plus sur la terre, je n'étois plus. Je me suis aussi appliqué, mon Père, ces paroles du Psalmiste que vous m'avez apprises : « J'ai été comme une bête, comme une jument devant vos yeux ; » et aussi cet autre endroit : « Comme un cheval et un mulet, qui sont privés d'entendement ; » enfin je tâchois à devenir comme une statue ou comme une souche.

LE DIRECTEUR. Vos intentions sont droites ; il manque là une certaine stupidité, une évacuation de l'esprit d'Adam jusqu'à un certain point, on le voit bien ; cependant voilà des efforts, des actes réfléchis pendant l'oraison : des péchés, ma chère fille, des péchés, ou peu s'en faut. Vous êtes morte, dites-vous, et comme enterrée, cela est bien ; mais vous ne deviez pas être en état de connaître que vous étiez telle, et de pouvoir jamais m'en rendre un si bon compte.

Dans le fort de la contemplation, ne vous êtes-vous point

sentie un peu touchée de la crainte des jugements de Dieu ? Je vous fais, ma fille, cette demande, parce que je vous connois la conscience tendre et sujette à s'ébranler par les scrupules, et que je me souviens que vous me jetâtes, je ne sais à quel propos, ce passage qui dit que le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu.

LA PÉNITENTE. Cela est vrai, mais il me souvient aussi que vous me répondîtes que cette leçon étoit bonne à faire à des enfants, ou tout au plus à un commençant, qu'il étoit permis de craindre Dieu une fois en sa vie, lorsqu'on ne faisoit qu'entrer dans les voies mystiques et extraordinaires, mais qu'il n'y avoit rien ensuite de plus fatal à la perfection, que de réitérer cet acte de crainte de Dieu. D'ailleurs, comment aurois-je pu me laisser aller à la crainte de Dieu, si je n'ai pas songé le moins du monde à la considérer comme juste ?

LE DIRECTEUR. Comme miséricordieux, ma fille.

LA PÉNITENTE. Sur cela, mon Père, je vous dirai que j'ai fait les derniers efforts pour ne point recevoir dans mon esprit l'idée de la miséricorde divine, et pour mettre en sa place celle de la seule présence de Dieu.

LE DIRECTEUR. Hé bien ?

LA PÉNITENTE. Voulez-vous que je vous dise la vérité ?

LE DIRECTEUR. C'est ce que je demande.

LA PÉNITENTE. Je n'y ai réussi qu'à force de ne penser ni à l'un ni à l'autre, ni à chose qui fût au monde. Je tombai dans une espèce de défaillance au milieu de mon oraison, lassée d'avoir été deux heures de suite à faire mes efforts pour ne penser à rien, et je demurai en cet état dans une inaction, comme il me sembloit, et dans une stupidité parfaite.

LE DIRECTEUR. Sans qu'aucunes images vous passassent par l'esprit ? auriez-vous été assez heureuse pour cela ?

LA PÉNITENTE. Je me ressouvins, malgré moi, d'un tableau de sainte Thérèse que j'avois vu autrefois aux Petites Carmélites.

LE DIRECTEUR. O iconoclastes, que vous aviez raison !

LA PÉNITENTE. Quel grand mot dites-vous là, mon Père ?

LE DIRECTEUR. Poursuivez, ma fille.

LA PÉNITENTE. Elle jetoit de sa bouche un rouleau de papier où étoient écrits ces mots : *Misericordias Domini in æternum cantabo*, qu'on m'a dit signifier en françois : *Je chanterai dans toute l'éternité les miséricordes du Seigneur*. Ce verset pendant quelque temps ne pouvant sortir de ma pensée, je le récitois comme du fond du cœur sans rien articuler, et sans remuer les lèvres.

LE DIRECTEUR. Mais vous délectiez-vous à cette idée? y consentiez-vous?

LA PÉNITENTE. Je crains que cela ne me soit arrivé; car j'ai appris, il y a longtemps, que cette grande sainte avoit souvent ces paroles-là dans la bouche, et que c'étoit pour cette raison qu'on la peignoit de la manière que je vous ai dite. Ainsi je demurai un instant à goûter ce pieux mouvement de sainte Thérèse, et à trouver de l'onction dans cette vive espérance qu'elle a de chanter dans tous les siècles les miséricordes de Dieu à son égard.

LE DIRECTEUR. Voilà qui va mal, ma chère fille, vous le voyez bien vous-même. Il n'y a point là de simplicité d'acte, point de cessation de propre action : rien au contraire que multiplicité, que propriété et qu'activité, qu'espérance de salut, que confiance aux miséricordes de Dieu. Ah ! que l'image de sa présence en tous lieux est infiniment élevée au-dessus de telles idées ! qu'il est vrai qu'il n'est pas donné à tous de renoncer à sa propre opération, et d'entrer dans le bienheureux dépouillement de toute connoissance positive !

Ce sont des regards, ma fille, que vous avez eus, mais des regards obliques, circulaires : il les faut simples, droits, fixes, pour avoir l'expérience de Dieu : ils ont souvent manqué à votre sainte Thérèse. Ne nous faisons point, je vous prie, un capital de la croire dans nos principes, encore moins de la choisir pour notre modèle : il s'en faut beaucoup que toutes ses heures se soient passées dans l'état sublime de la contem-

plation acquise : les plus pénétrants d'entre nous ne reconnoissent point le simple regard dans sa manière d'oraison. Sa vie est un continuel usage de confessions et de communions : on voit dans cette Espagnole une soif démesurée de croix, de tribulations, de mortifications; presque point de suavité, de sommeil spirituel et de quiétude. Elle se plaisoit à entendre prêcher : elle faisoit des lectures spirituelles, se répandoit en affections et en aspirations, se servoit de prières vocales, ne parloit que d'amour de Dieu, que de crainte de sa justice ; enfin elle étourdissoit tout le monde de l'amour du prochain.

On assure à la vérité qu'elle est parvenue à des états extraordinaires; mais comment, pensez-vous? sans les désirer, sans les chercher, sans pouvoir se les procurer; sans être maîtresse de ne les pas éprouver, ou de les faire finir.

Encore, puisqu'il faut tout dire, ces choses lui sont arrivées rarement, et elle les a cachées avec tout le soin imaginable.

Avoit-elle, comme nous, une méthode infailible, et comme une mécanique sûre pour cheminer droit et sans broncher dans cette vie intérieure? Auroit-elle pu donner, comme je fais par la grâce de Dieu, des règles invariables pour porter tout d'un coup les personnes de l'un et de l'autre sexe, un enfant, un valet, un paysan, un maçon, jusqu'à la sublimité de l'oraison ineffable, et cela toutes les fois qu'il leur en prend fantaisie? Non, madame, soyez-en persuadée : semblable à ceux qui vivent au jour la journée, elle souffroit ses ravissements et ses extases, quand ils lui arrivoient, sans en pouvoir jamais régler ni les commencements, ni le progrès, ni la fin.

Demandez, demandez, ma fille, à madame votre belle-mère, à monsieur votre mari, à monsieur votre beau-frère (il est docteur), s'ils croient que les coups dont ils cherchent quelquefois à vous atteindre portent le moins du monde sur leur sainte Thérèse, et si les admirateurs de cette fille, je dis ses plus grands panégyristes ont jamais appréhendé, dans tout ce qu'ils ont publié à son avantage, de flatter nos intérêts, ou d'appuyer notre doctrine?

Je vous parle ainsi, ma chère fille; pour vous détromper une bonne fois de l'erreur où sont la plupart de vos commençants, et dont je ne puis assez m'étonner; car ils ne voient en nous ni vie purgative, ni illuminative, ni unitive; nulle affectation de la prière et des bonnes œuvres: point de méditations sur les attributs divins; et cependant je ne sais par quelle faiblesse ou pusillanimité, ils croient faire beaucoup pour notre association d'y ranger la plupart des saints modernes, et surtout les contemplatifs de réputation. Mais l'heure presse: je voudrais, madame, savoir de vous, avant de nous séparer, si Dieu vous a parlé dans votre oraison.

LA PÉNITENTE. Je n'ai, mon Père, entendu aucune voix.

LE DIRECTEUR. Aucune voix?

LA PÉNITENTE. Non, mon Père.

LE DIRECTEUR. Mais dans ce profond ravissement où vous étiez, Dieu ne vous disoit-il pas, quoique intérieurement: «Faites ceci.» ou: «Ne faites pas cela?» car vous savez que c'est ce qu'on appelle motion divine.

LA PÉNITENTE. Il y a apparence qu'elle m'a manqué dans mes dernières oraisons.

LE DIRECTEUR. Vous l'avez donc éprouvée quelquefois?

LA PÉNITENTE. Pour vous dire, mon Père, sans déguisement ce qui en est, je suis persuadée que j'ai été privée par mon indignité de cette divine faveur, hors peut-être cette unique fois que je perdis la messe un dimanche par inspiration.

LE DIRECTEUR. Depuis celle-là, ma fille, vous ne vous souvenez point d'en avoir eu d'autres, ni que Dieu vous ait fait entendre sa voix?

LA PÉNITENTE. Je n'ai rien dissimulé de la vérité.

LE DIRECTEUR. Les miséricordes de Dieu vous perdront, madame, si vous n'y remédiez, et je voudrais pour beaucoup que vous n'eussiez jamais entré aux Petites Carmélites. On devrait une bonne fois bannir les images du temple de Dieu, puisqu'elles sont si funestes à la simplicité de l'acte dans l'oraison.

LA PÉNITENTE. J'aurai toujours, mon Père, beaucoup de peine à ne penser à rien, ou à si peu de chose que ce que vous me prescrivez.

Mon Père, je vous prie de m'écouter. Je connois des gens à qui il ne coûte rien d'avalier des pilules : ils nous disent qu'elles passent sans se faire sentir. que ce n'est rien ; et c'est justement ce rien qui m'est insupportable ; car il me semble que le gosier est fait pour avaler un aliment que les dents ont broyé, que le palais a savouré, et qui se fait sentir en son passage.

LE DIRECTEUR. Que voulez-vous dire, madame, avec vos pilules ?

LA PÉNITENTE. Je veux dire, mon Père, que l'homme est fait pour recevoir dans son entendement des choses que son imagination lui fournit, que sa mémoire lui rappelle, ou qu'il connoît de lui-même : en un mot, qu'il est fait pour penser ; que c'est sa nature, et que ce ne peut être que par des secours bien extraordinaires qu'il se réduit à ne penser à rien, c'est-à-dire à ne point penser.

Les femmes surtout souffrent beaucoup dans ce pénible exercice que vous appelez une suspension de toutes les facultés, et un total anéantissement : elles sont vives et inquiètes ; il faut qu'elles pensent à quelque chose : si vous leur défendez les bonnes pensées, elles en auront de mauvaises, plutôt que de n'en avoir aucunes.

Un esprit vif à qui l'on défend toute pensée, toute image, et toute vérité vive et distincte, n'appréhendez-vous point, mon Père, qu'il ne tombe dans le vide, dans la sécheresse, et dans les tentations sur de certaines choses bien fâcheuses et humiliantes ? Vous m'entendez bien.

LE DIRECTEUR. Ce n'est pas de vous, ma fille, que vous entendez parler ?

LA PÉNITENTE. De moi, mon Père, comme des autres, et je voudrois bien, après l'oraison de simple regard, en être quitte à un grand vide de cerveau, à des sécheresses, à des rompe-

ments de tête et à de fâcheuses migraines qui ne me manquent jamais; mais n'importe, je suis résolue de passer par toutes ces épreuves pour devenir une parfaite abandonnée.

LE DIRECTEUR. Ce mot, madame, me fait souvenir du parfait abandon de l'âme, qui suppose en elle le retranchement de toute propriété et activité : matière en vérité bien importante, et celle dont vous demandiez particulièrement d'être instruite dès le commencement de cet entretien. Je ne sais comment il est arrivé que nous avons passé d'un discours à un autre, sans avoir rien touché de ce que j'avois préparé sur cela pour contenter votre curiosité. Ne vous en repentez pas néanmoins, et reconnoissez devant Dieu que vous aviez besoin de cette dernière leçon sur l'oraison de simple regard, pour plier votre entendement à ne penser non plus que si vous n'en aviez point.

Tenez, madame, j'ai connu une jeune fille de dix-huit ans (je la dirigeois et la disposois à la contemplation acquise). Elle m'ouvrit un jour son cœur sur toutes les petites peines qu'elle éprouvoit dans les voies de Dieu, et surtout dans l'oraison. C'étoit un esprit libre, enjoué; elle me dit brusquement : « Voulez-vous, mon Père, que je vous dise franchement ce qui en est? je ne saurois penser à la Suisse¹ : quand je pense, il faut que ce soit à quelque chose. » Je lui repartis qu'elle ne pensât à rien : « C'est, me dit-elle, ce qui est absolument impossible, et n'osant point penser à de bonnes choses, je pense à des sottises : c'est tout ce qui me reste : car votre vue confuse et indistincte de Dieu, cela est bientôt expédié, et je n'en ai pas pour deux instants. » Elle me fit un peu rire. Hélas! présentement, madame, je voudrois que vous la connussiez, c'est une souche, c'est une poutre, c'est un corps mort; elle est si fort vidée de son propre esprit, on l'a si fort accoutumée à ne plus faire aucune opération, qu'on diroit qu'elle l'a perdue. Ses

1. « Penser à la Suisse, » proverbe qui signifie « ne penser à rien. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

parents et ses amis, qui n'étant point des nôtres, ne peuvent approuver son genre de vie, font malicieusement courir le bruit que les excès qu'elle a faits dans la prière ont altéré sa raison, et l'ont rendue imbécile. Je vous la ferai connoître, c'est une bonne âme. Mais, adieu, je vous chasse; il est heure induc.

LA PÉNITENTE. Je ne m'en apercevois pas en votre compagnie, mon Père: il faut pourtant s'en priver et se recommander à vous.

LE DIRECTEUR. A moi, fort bien, et non pas à mes prières.

DIALOGUE III.

Propriété et activité, source de tout le mal selon les quiétistes. Obscurité, embarras et contradictions de cette doctrine. Qu'elle ruine la liberté de l'homme et sa coopération à la grâce; erreur condamnée d'anathème par le concile de Trente.

LA PÉNITENTE. Que j'ai perdu, mon Père, de ne vous avoir pas encore entendu discourir à fond de ce principe corrompu de toutes nos actions, que vous appelez propriété et activité!

LE DIRECTEUR. Pourquoi, madame?

LA PÉNITENTE. Parce, mon Père, que ce que vous m'en auriez appris m'auroit été d'un grand secours dans une conversation que j'eus avant-hier avec mon beau-frère.

LE DIRECTEUR. Qui? M. l'abbé?

LA PÉNITENTE. Lui-même, le docteur de Sorbonne.

LE DIRECTEUR. Voilà, madame, un nom fort respectable. N'êtes-vous point encore tout émue, quand vous pensez que vous avez osé tenir contre un docteur? Que seroit-ce si vous aviez disputé contre votre curé, ce personnage si éclairé, cet homme de bien? Mais contre votre évêque, quelle rébellion!

Apprenez, ma fille, que chez nous on ne fait aucune acception du plus ou du moins des dignités ecclésiastiques, et que la mesure de notre estime, de nos déférences et de notre vénération est celle de l'union plus intime et plus essentielle d'une âme avec Dieu par l'oraison de simple regard.

Mais sans sortir de notre sujet, sachez, je vous supplie, ma chère fille, quelle a été l'occasion, le progrès et les suites de l'entretien que vous avez eu avec M. le docteur?

LA PÉNITENTE. Ce fut, mon Père, jeudi dernier, qu'on

apporta le chateau au logis, pour rendre demain le pain bénit.

LE DIRECTEUR. Comment cela nous mènera-t-il à la propriété et à l'activité ?

LA PÉNITENTE. Vous le verrez, mon Père. Nous venions de dîner, quand les bedeaux entrèrent. Ils furent à peine sortis, que mon beau-frère me souriant : « Hé bien ! ma sœur, me dit-il, vous rendrez le pain bénit dimanche prochain ? — Il y a apparence, lui dis-je. — Si l'on en juge par les apparences, repartit-il, j'oserois bien assurer que vous ne le rendrez pas. — Que voulez-vous dire, mon frère ? lui répondis-je ; dans quelle pieuse distraction êtes-vous ? hé ! ne voyez-vous pas le chateau que les bedeaux de notre paroisse ont laissé sur la table ? — Le chateau n'est rien, continua-t-il, et les bedeaux encore moins. — Oh, oh ! lui dis-je, à qui en avez-vous donc ? cela est fort plaisant, je vous assure. — Plus plaisant, reprit mon beau-frère, que vous ne pensez, et que vous ne sauriez dire ; mais je persiste à vous soutenir que vous ne rendrez pas dimanche le pain bénit. — Vous avez donc révélation que je mourrai avant dimanche ? — Vous ne mourrez point pour cela, me dit-il ; mais vous serez à la vérité fort embarrassée. — Hé, de quoi ? lui dis-je, embarrassée : c'est vraiment un grand embarras que de rendre un pain bénit ! — Vous avez donc, me demanda-t-il, une grande envie de le rendre ? — Fort grande, lui dis-je. — Vous songerez à l'ordonner dès aujourd'hui ? — Moi, ou mes gens, ajoutai-je. — Et s'ils y manquoient, vous en seriez fâchée ? — Oui, en vérité. — Et dimanche, poursuivit-il, vous vous préparerez à aller à l'église, vous choisirez votre offrande selon votre dévotion, et vous rendrez votre pain bénit ? — Qui en doute ? — Moi, me dit-il en riant : et ma raison est que je ne saurois me persuader que ma belle-sœur s'expose à faire un péché, plutôt que de manquer à une pure cérémonie, et où il n'y a au plus qu'une obligation de bienséance. — Comment, mon frère, un péché ? je suis bien simple et je m'aperçois bien

tard que vous plaisantez, sans voir néanmoins, je vous l'avoue, sur quoi peut rouler la plaisanterie. — Je parle, dit-il, fort sérieusement, ma sœur; et je vous soutiens, que songer à faire un pain bénit, songer à l'aller présenter à l'autel avec une pièce d'or, telle que vous la jugez convenable, se soumettre soi et son offrande à la bénédiction du prêtre, que tout cela est une action qui part de notre volonté pure; que l'on n'en useroit pas ainsi, si l'on ne s'y étoit absolument déterminé soi-même; qu'il n'y a donc point là d'évacuation de notre propre action; que l'esprit d'Adam se retrouve là tout entier; et que si vous en étiez tout à fait dépouillée, vous demeureriez sur cela dans une parfaite indifférence, et ne feriez jamais la démarche de rendre le pain bénit.»

LE DIRECTEUR. Ne trouvâtes-vous pas, ma fille, aisément ce qu'il falloit lui répondre?

LA PÉNITENTE. Je vous avoue, mon Père, que je ne m'attendois pas à cette subtilité de mon beau-frère: je demurai assez interdite; mais ayant un peu repris mes esprits, je crus que je pouvois lui répondre; et afin que je connoisse si j'ai parlé juste, dites-moi, mon Père, ce que vous lui auriez répondu vous-même.

LE DIRECTEUR. Que la coutume, la qualité de paroissienne, l'usage, votre tour qui revenoit, le chateau, étoient des raisons plus que suffisantes pour s'acquitter de ce devoir envers votre curé et votre paroisse; qu'il ne vous falloit point d'autre indice de la volonté de Dieu que celui-là: qu'ainsi, ce genre de détermination, surtout pour une action de petite importance, ne pouvoit que très-injustement et même très-ignoramment (vous pouviez aller jusque-là) être qualifié de péché.

LA PÉNITENTE. Je ne lui ai presque pas, mon Père, répondu autre chose.

LE DIRECTEUR. Cela lui devoit fermer la bouche.

LA PÉNITENTE. Au contraire, il prit occasion de ce que j'avois dit que rendre le pain bénit étoit une action presque indifférente, et qui ne méritoit point, pour s'y résoudre, de mouve-

ment extraordinaire, de me dire que je reconnoissois donc dans les hommes plusieurs genres d'actions; et il m'expliqua sa pensée, en me demandant si je ne savois pas bien distinguer les actions nécessaires et naturelles, comme manger, dormir, tousser, faire digestion, d'avec les actions libres mais indifférentes, comme parler de nouvelles, de la pluie et du beau temps, se promener dans une allée plutôt que dans une autre; et celles-ci d'avec les actions libres et mauvaises, comme parler mal de quelqu'un, voler, tuer, s'enivrer; et ces dernières encore d'avec les actions vertueuses, comme prier Dieu, donner l'aumône, empêcher la médisance, s'humilier, entendre la messe, communier. Je lui dis que je connoissois ces différences. Il me demanda si je croyois que les actions vertueuses se pouvoient faire sans la grâce de Dieu. Je n'avois garde, mon Père, de parler contre nos principes, en lui répondant que la grâce n'y étoit pas nécessaire. Je m'avançai de lui dire que j'ignorois quelle grâce restoit encore à un pécheur qui commet une action mauvaise, mais qu'il me sembloit qu'il ne falloit nulle grâce particulière pour les actions purement indifférentes, encore moins pour les naturelles, pour manger, par exemple, si ce n'est, lui dis-je en riant, la grâce du bon appétit, et pour dormir, celle du louable exercice. Il parut content de mes réponses, et me pria de m'en souvenir dans l'occasion.

Il revint après cela comme sur ses pas. « Trouvez-vous, me dit-il, votre propriété et activité dans les actions nécessaires et naturelles? » Je lui répondis par un sourire.

« Est-elle dans les actions indifférentes? — Non, lui dis-je, car elle les rendroit mauvaises, et vous parlez des indifférentes. »

LE DIRECTEUR. Ce que vous dites, ma fille, est très-vrai par la seule énonciation des termes.

LA PÉNITENTE. Il continua de m'interroger sur les mauvaises: savoir, si elles n'étoient pas telles parce qu'elles partoient d'un principe corrompu, qu'elles se faisoient sans droites intentions, et que le fond même souvent n'en valoit rien, ou pour

n'être pas selon l'esprit de Dieu, ou pour être formellement contraires à sa loi et à ses préceptes. Je convins de tout cela. « Reconnoissez-vous, me dit-il, de la propriété et de l'activité dans ces actions mauvaises ? — Et où seroient-elles donc, lui repartis-je ? n'est-ce pas ce principe de corruption qui attire sur toutes les actions des hommes le propre esprit dont il faut se vider, cette propre action, ce vieil Adam qu'il faut évacuer ? — Fort bien, dit-il ; mais s'il se trouvoit des actions qui partissent d'un bon principe, qui se fissent avec des intentions droites, qui fussent contraires à la loi de Dieu et à l'esprit de l'Évangile, seroient-elles selon vous des actions mauvaises ? » Je lui dis que non. — « Ni indifférentes ? » J'y consentis. Il conclut de là qu'elles étoient bonnes. Je croyois qu'il me demanderoit si j'admettois aussi dans ces actions vertueuses de la propriété, et je songeois à lui répondre ; mais voulant me donner des exemples, il parla ainsi : « Un prédicateur annonce la parole de Dieu, pour avoir occasion d'y mêler la sienne ; ou bien il prêche pieusement et apostoliquement, afin que tous lui rendent ce témoignage, qu'il est un homme apostolique ; il fait des conversions, afin de passer pour convertisseur : pêche-t-il, ne pêche-t-il point ? agit-il ou non par propriété ou activité ? » Je lui dis que ce prédicateur péchoit, qu'il étoit rempli de propriété, que c'étoit un homme vain et hypocrite. « Et celui, poursuivit-il, qui prêche uniquement pour exciter les grands et le peuple à la componction et à la pénitence, sans autre soin que de rendre nûment les paroles et la doctrine de l'Évangile ? — Il ne pêche pas, » lui dis-je. Comment aurois-je pu lui répondre autrement ? — « Un directeur, continua-t-il, dirige des femmes, et ne dirige qu'elles ; il n'a d'attraits que pour ces sortes de directions ; il aime ce sexe ; il est touché du son de leur voix et des sottes confidences qu'elles lui font : elles l'amuse, elles remplissent sa curiosité ; il ne conduit pas néanmoins ses pénitentes au dérèglement... — Il ne laisse pas de pécher, m'écriai-je, il est tout plein de propriété. — Et le directeur, me dit-il, qui

touché de l'horreur du péril où s'exposent ces âmes chrétiennes par leurs crimes, reçoit indifféremment et sans acception de sexe tous ceux qui se confient à sa charité, conduite et éclairée par la science, quel péché, ma sœur, commet-il? et de quelle propriété l'accusez-vous? » Je ne sus en vérité lui répondre. — « Ne vous lassez pas, ajouta-t-il. Un homme qui s'étant éprouvé, selon la règle de saint Paul, communique pour communier, pour cueillir et goûter le fruit de ce sacrement, pèche-t-il? » Je n'hésitai point : « Il fait, mon frère, la plus grande chose qu'il y ait dans la religion, après l'oraison de simple regard. — Vous êtes folle, » me dit mon mari, qui étoit présent à toute cette conversation. Je ne lui répondis pas un mot, de peur de lui en trop dire; car il est vrai que j'ai une antipathie pour cet homme-là, qui ne me permet pas de me modérer sur son chapitre.

LE DIRECTEUR. Mais, ma fille, il ne faut haïr personne, pas même son mari, quelque déraisonnable qu'il soit.

LA PÉNITENTE. Je le hais, mon Père, en Jésus-Christ. et je ne voudrois pour rien au monde lui nuire; je ne lui veux aucun mal.

LE DIRECTEUR. Continuez, ma fille.

LA PÉNITENTE. « Un chrétien, poursuivit-il, qui communique au contraire pour communier, et aussi afin que quelqu'un, dont il ne peut autrement se concilier l'estime et la bienveillance, le voie communier? — Il pèche, il pèche, lui dis-je : c'est ce qu'on appelle un hypocrite, un faux dévot, et c'est pour ces sortes de gens que les mots de propriété et d'activité ont été faits. — Fort bien, dit-il; mais aussi convenez-vous par vos réponses qu'il y a des gens, ou plutôt qu'il y a de telles actions si épurées, si louables par les principes, par l'intention, encore par leur nature, qu'on peut assurer que la propriété et l'activité n'y ont nulle part, celles du moins que vous qualifiez de principe corrompu, de vieil Adam, qui n'est autre chose apparemment que ce que, nous autres docteurs, nous appelons une pente, une foiblesse pour le péché, un vieux

levain, en un mot la concupiscence. Si je tombe donc d'accord avec vous qu'elle est très-vive et très-forte dans les grands pécheurs, qu'elle subsiste encore dans les personnes fragiles, et qui commettent les moindres péchés; qu'elle se fait même un peu sentir dans les personnes pieuses, et qui évitent de déplaire à Dieu : avouez aussi de bonne foi qu'elle est presque éteinte dans les âmes saintes qui l'ont combattue et comme atterrée, pendant leur vie, par des œuvres de charité et de pénitence? — Quoi? mon frère, lui dis-je, voudriez-vous prétendre qu'il y a des gens impeccables? Le juste ne pèche-t-il pas sept fois le jour? — Je suis bercé de cela. Mais, ma chère sœur, s'écria-t-il, entendez ce qu'on vous dit, et qu'une concupiscence presque éteinte et comme atterrée n'emporte point pour les saints qui sont encore en vie ou sur la terre une impeccabilité parfaite, semblable à celle des saints qui sont dans le terme, et qui jouissent de Dieu : j'ai pensé dire, ajouta-t-il, semblable à celle qu'on acquiert, selon vos docteurs, par l'union essentielle. Quoi donc, ma sœur, continuait-il (car il en faut une fois revenir à ce point), n'admettez-vous pas de bonnes actions, des actions vertueuses? — Sans doute, lui dis-je, et je vous l'ai déjà passé. — Des actions saintes? Et ceux qui les font, ne les appelez-vous pas des saints? — Je veux bien l'avouer, lui dis-je. — Dites, reprit-il, que vous ne pouvez le nier; car je vous combattrois par les livres de vos docteurs; je n'en ai pas perdu la mémoire. « Les actions faites par un principe divin sont des actions divines; au lieu que les actions de la créature, quelque bonnes qu'elles paroissent, sont des actions humaines, ou tout au plus vertueuses, lorsqu'elles sont faites avec la grâce. » Que dites-vous de cela? » Je lui répondis tranquillement que ce qui étoit de nos livres appuyoit mon sentiment : que j'entendois par les actions vertueuses celles qui ne laissoient pas d'être des actions humaines, quelque bonnes qu'elles parussent, parce qu'elles étoient toujours des actions de la créature, sujettes par conséquent à la propriété et à l'activité. —

« Comment, reprit-il un peu en colère, des actions vertueuses, et faites avec la grâce de Jésus-Christ, remplies de propriété et d'activité? — Il en est ainsi, mon frère, lui dis-je. — Donc remplies de péché : car propriété chez vous est un péché qu'on doit expier ou en cette vie ou en l'autre. Voilà donc (mais, ma pauvre sœur, vous n'y songez pas), voilà, entendez-vous bien ce que vous dites? voilà, selon vous, des actions vertueuses qui ne sont pas vertueuses, de bonnes œuvres qui sont œuvres de Satan, incapables, indignes des récompenses que Jésus-Christ a promises et aux mérites et aux bonnes œuvres. En vérité, ma sœur, tandis qu'on a du bon sens et qu'il nous reste une étincelle de raison, il faut dire des choses qui ne soient pas du moins entièrement contradictoires, et par là dignes de la risée publique, et, comme c'est une matière de religion, dignes peut-être de châtement. » Il ajouta qu'il n'entendoit pas parler de moi, qu'il croyoit dans la bonne foi, mais de mes directeurs, qui m'avoient si mal instruite.

LE DIRECTEUR. MON étonnement, ma chère fille, est que vous le soyez au point d'avoir su lui résister sur cet article fort délicat, et où il vous a dit ce qu'il y a de passable selon les principes de la Sorbonne.

LA PÉNITENTE. Je vous souhaitois aussi de tout mon cœur à cette conférence.

LE DIRECTEUR. Je lui aurois expliqué notre doctrine sur les actions divines, qu'ils ne connoissent point, faute d'être initiés dans les mystères du simple regard et de l'union essentielle, d'où nos actions, qui ne sont plus nos actions, mais uniquement celles de Dieu, tirent leur divinité, comme je vous l'expliquai dernièrement par occasion, et dont je vous donnerai quelque jour une connoissance plus parfaite.

LA PÉNITENTE. Vous me ferez, mon Père, un extrême plaisir ; mais il faut achever de vous rendre compte de la suite de cet entretien. Il ajouta que ce n'étoit pas là tout ce qu'il avoit à me dire sur ce sujet, et qu'il vouloit me pousser à bout, sans me laisser même de quoi répondre. Il s'enquit de moi si la

différence que je mettois entre les actions divines et les vertueuses, accompagnées de la grâce, ne consistoit pas en ce que les premières étoient de Dieu seul, qui agissoit pour et dans la créature : et que dans les autres, au contraire, la grâce de Jésus-Christ concouroit seulement avec l'action de la créature, qui en faisoit l'impureté et l'imperfection. J'en demurai d'accord, admirant en moi-même combien il étoit instruit de nos dogmes. « Il faut donc, dit-il, pour exempter du péché de propriété ces actions vertueuses, et les élever à la qualité de divines, que la grâce seule agisse sur la créature, qui demeure passive, qui fait, comme vous dites, cessation de propre action, qui laisse faire Dieu tout seul. — Vous l'entendez à cette heure. — J'entends, répondit-il, que vous voulez que la créature ne corresponde, ne concoure, ne coopère en rien à la grâce qui agit en elle. — C'est ce que je vous dis. — J'entends donc, ma sœur, et comprends très-clairement que vous êtes hérétique. Vous en fieriez-vous au concile de Trente? » Puis, en s'interrompant lui-même : « Pour moi, j'admire comment de certaines gens, gâtés par leurs adulateurs et par leurs sectaires, se croyant plus fins ou plus profonds que le reste des fidèles, dédaignant par un fond d'orgueil de penser comme eux, et comme on a toujours pensé dans le christianisme, ne parviennent enfin, par tous les raffinements de leur esprit, et par une affectation de découverte et de nouveauté, qu'à imaginer une vieille erreur déjà condamnée par toute l'Église, qu'à devenir calvinistes ou luthériens, frappés d'anathème dans le concile de Trente. » Et passant dans son cabinet, qui est proche de la salle où nous mangeons, il en revint avec cette traduction du concile : « Si
« quelqu'un dit (vous voilà, ma sœur), si quelqu'un dit que le
« libre arbitre de l'homme, mû et attiré de Dieu, ne doit point
« prêter son consentement, ni coopérer avec Dieu, qui l'excite
« et qui l'appelle pour obtenir la grâce de sa justification,
« mais qu'il doit demeurer comme quelque chose d'inanimé
« (voilà le corps mort), sans nulle action, et dans un état

« purement passif, qu'il soit anathème. » Ce canon fut fait contre les luthériens, qui soutenoient que toute coopération étoit mauvaise, et qu'il falloit s'en abstenir; et contre les calvinistes, qui trouvoient de l'impureté dans les actions les plus saintes, et nioient le concours nécessaire de la volonté. Choisissez, ma sœur, de l'un ou l'autre dogme, ou plutôt l'un et l'autre vous appartiennent. Et en effet, poursuivit-il, quand on croit une fois avec l'Église qu'il y a un péché originel, soit que Dieu ait regardé tous les hommes dans Adam, leur père, et qu'il lui ait plu d'imputer à tous son péché, comme il leur auroit imputé sa justice, soit que le venin de sa désobéissance coule, par la voie de la chair ou par quelque autre voie mystérieuse, dans toutes les générations qui sortent de lui; quand on est persuadé que le baptême est le remède spécifique que Dieu applique à cette maladie contagieuse; que le péché de ce premier homme est réellement, actuellement et formellement effacé par les eaux salutaires; quand on sait néanmoins, par sa propre expérience, qu'il ne laisse pas de rester de cette blessure une certaine foiblesse qu'on appelle concupiscence, qui sans être un péché, nous rend le mal plus facile à pratiquer que le bien; quand on admet ensuite la venue de Jésus-Christ, sa mission, sa grâce, de quel usage, de quel secours, je vous prie, peuvent-ils être à l'homme, s'ils ne fortifient sa foiblesse? si le trouvant incliné au vice, ils ne le redressent et ne le plient à la vertu? s'ils ne le rendent fort et persévérant dans les voies de la justice? Mais quand il est vrai qu'il y a eu de ces hommes foibles et fragiles, qui prenant le dessus de la concupiscence, ont tenu ferme contre toutes les tentations, ont résisté à leur naturel et à leur complexion, ont fait de continuels efforts pour vaincre leurs passions, et ont terminé une vie sainte par une mort plus sainte, où aller chercher la source de ces merveilles plus loin que la grâce qui justifie? que leur falloit-il davantage? dites, imaginez. Le dépouillement de la propriété? la vue distincte et indistincte de Dieu présent en tous lieux? des motions extraordinaires,

sans fin, sans relâche? des voix de Dieu articulées à la fin de chaque oraison de simple regard? Ouvrez les yeux, ma chère sœur : consultez votre raison ; souvenez-vous seulement de votre catéchisme : que vous faut-il davantage? Je vais vous l'apprendre : notre consentement à la grâce, notre concours avec la grâce : c'est nous que Dieu récompense, c'est donc nous qui devons agir ; notre coopération à la grâce, qui est encore une autre grâce, mais qui suppose et qui aide l'action, le mouvement et la détermination de notre volonté. »

Il disoit, mon Père, toutes ces choses d'un ton fort passionné, mais qui ne m'irritoit en aucune manière : mon frère le docteur est le meilleur homme du monde, et qui m'a rendu auprès de ma belle-mère et de mon mari tous les bons offices dont il s'est pu aviser. Je sais qu'il est catholique de bonne foi : il passe d'ailleurs, comme vous le savez, pour fort savant sur la religion, qu'il sait accommoder à la portée de ceux à qui il en parle. Tout cela, je l'avoue, me donnoit une grande attention pour tout ce qu'il me disoit ; je n'en perdois pas une seule parole, et ayant, Dieu merci, de la mémoire...

LE DIRECTEUR. Oh ! prodigieuse.

LA PÉNITENTE. Avec ce que j'avois envie de vous rendre un fidèle compte de tout l'entretien, pour avoir sur cela des éclaircissements avec vous qui me pussent affermir dans notre doctrine, il ne faut pas s'étonner qu'il ne me soit presque rien échappé : jusque-là, mon cher Père, qu'il m'en reste des scrupules et bien de petites peines sur la plupart des choses qui m'ont été dites. Je ne sais, mon Père, si ma mémoire me les pourra fournir sans un nouveau recueillement qui m'en rappelle l'idée.

LE DIRECTEUR. C'est bien dit, madame : remettons le reste à demain, s'il vous plaît, à la même heure qu'aujourd'hui ; car il n'y a rien à perdre d'une conversation aussi curieuse.

LA PÉNITENTE. A demain, puisque vous le voulez ainsi, et je serai exacte au rendez-vous.

DIALOGUE IV.

Vie et actions d'un saint opposées aux maximes et aux pratiques des quiétistes. Qu'il n'attend point des motions et des inspirations extraordinaires pour faire le bien. Examen de conscience devient un péché de propriété selon les quiétistes. Célébration des fêtes, prières, assistance à la messe. Réception des sacrements et autres pratiques de piété commandées par l'Église, indifférentes ou nuisibles selon les mêmes principes.

LE DIRECTEUR. J'ai renvoyé le comte de ***, et M^{me} la marquise de ***, et M^{me} la présidente de ***, pour vous tenir ma parole. Je vous avoue que je souffre beaucoup dans leurs fades conversations : ce sont des gens ennuyeux qui ne font que des questions grossières et embarrassées. Si je leur propose quelques-unes de nos maximes, ils me répondent avec un froid et une insipidité qui marque le peu de progrès qu'ils font dans nos mystères. Croiriez-vous que la présidente, depuis un an, ne peut comprendre l'évacuation de l'esprit d'Adam? Cependant on veut dans le monde qu'elle ait de l'esprit.

LA PÉNITENTE. De l'esprit! ce sont des gens qui jugent bien légèrement, et qui ne la voient guère : pour moi, je vous avoue qu'en trois différentes visites, elle m'a paru fort bornée. Convencez, d'ailleurs, mon Père, qu'elle n'a ni vivacité ni mémoire.

LE DIRECTEUR. Il vous est fort aisé, ma fille, de trouver qu'on manque de mémoire, vous qui en êtes un prodige : il faut vous l'avouer, j'ai repassé toute la nuit avec admiration le récit fidèle que vous me fîtes hier de la longue et docte conversation de monsieur votre beau-frère.

LA PÉNITENTE. Il est vrai, mon Père, que j'ai la mémoire

assez heureuse; je n'en ai jamais tant senti le besoin que dans ce qui me reste à vous dire de tout notre entretien.

LE DIRECTEUR. Je serai ravi d'en apprendre la suite.

LA PÉNITENTE. La suite est qu'après y avoir un peu pensé, j'ai dit à mon beau-frère que quelque homme saint qu'il voulût choisir à sa fantaisie, il n'auroit pu être tel sans le dépouillement de toute propriété, c'est-à-dire de propre action, et sans motion divine qu'il auroit sentie en soi en conséquence de l'oraison de simple regard, et qui l'auroit réglé dans toute sa conduite. Il me dit sur cela que j'avançois cette proposition en l'air et sans preuve, et ajouta qu'il m'alloit convaincre que les mouvements extraordinaires n'étoient pas plus nécessaires à un homme né dans le christianisme qu'à moi une motion divine pour me faire rendre mon pain béni : en un mot, qu'il feroit vivre et mourir son saint, sans qu'on pût, avec le moindre fondement, relever aucune circonstance de sa vie où il eût besoin des conditions que je proposois : ni de dépouillement de propre action, ni de ce que j'appellois contemplation acquise, ni de motion divine, et continua de cette manière : « Je suppose seulement que mon saint est baptisé; je n'appréhende pas, dit-il, que vous me souteniez d'abord qu'il eût besoin, quelques heures après sa naissance, de simple regard et de motion divine, pour se préparer à recevoir ce sacrement : peut-être me direz-vous que le simple regard a été nécessaire à ses parrain et marraine, avant qu'ils aient répondu pour lui de sa foi au prêtre et à l'Église ? Cet enfant, dis-je, à peine a l'usage de raison, qu'il entend parler de Dieu, d'Église et de religion. Dans l'âge de l'adolescence, et ensuite dans sa jeunesse, il apprend de ses parents et de ses maîtres les cérémonies, les mystères, les maximes de cette religion; il sait ce que Dieu ordonne et ce qu'il défend, ce qui lui plaît et ce qui lui déplaît; bientôt il sent, il goûte les preuves de cette religion; l'y voilà confirmé par la lecture de l'Évangile, qu'il trouve dans une Église qui porte en soi les caractères de vérité et de sainteté, par la doctrine unanime

de tous les fidèles, par la tradition : il est plein de la connoissance de ses devoirs ; il est prévenu qu'il faut éviter le péché ; il sait où est le péché et où il n'est pas ; il connoît la grâce, son efficacité : il n'ignore pas qu'elle lui est nécessaire pour fuir le péché et pratiquer la vertu, qu'il faut vouloir cette grâce, la désirer, la demander, y acquiescer, y coopérer. — Prenez garde, lui dis-je, mon frère, que pour la coopération, vous la supposez, et elle est en question entre nous.

« — Je la suppose, me répondit-il, comme la doctrine de l'Église universelle, déclarée dans le concile de Trente, au canon 4 de la 6^e session : vous ne vous en souvenez plus, mais ayez patience, s'il vous plaît : suivons le saint et ne le perdons pas de vue. Que voulez-vous qu'il fasse pendant le cours de sa vie ? Lui défendrons-nous la prière ? Je n'en serois pas le maître, ni vous non plus : il s'abstiendrait aussi tôt de croire en Dieu, que de le prier ; il sait par mémoire tout l'Évangile et tout saint Paul ; les livres divins ne lui parlent que de foi en Jésus-Christ, que de soumissions de l'entendement sous le joug de la foi, que de justifications par la foi : il a été allaité, il est nourri de ces maximes : il ne délibère point s'il croira ou s'il ne croira pas : il croit, et parce qu'il croit, il prie. La prière lui est marquée aussi souvent, aussi expressément que la foi : *Veillez, priez, pour ne point entrer en tentation*¹ ; *cherchez, et vous trouverez, etc. ; frappez, et on vous ouvrira, etc.*² Bien plus, il trouve dans les livres saints une prière toute faite, l'oraison dominicale, le *Pater noster*, que Jésus-Christ a dictée et composée pour notre usage, pour nous être la formule ou le modèle de toute prière. Voulez-vous, ma sœur, tant qu'elle subsistera, que mon saint la néglige pour l'oraison de simple regard ? qu'il suive une motion extraordinaire pour la prononcer dans son cœur ? qu'il

1. *Saint Matthieu*, chapitre xxvi, verset 41 ; *saint Marc*, chapitre xiv, verset 38.

2. *Saint Matthieu*, chapitre vii, verset 7 ; *saint Luc*, chap. xi, verset 9.

attende que Dieu lui dise formellement : « Dites mon oraison, » ou : « Ne la dites pas... Priez-moi de la manière que mon « Fils vous a prescrite; » ou : « N'ayez seulement qu'une vue « confuse et indistincte de mon être, ou tout au plus de ma « présence en tous lieux, comme l'enseignent les quiétistes? »

« Il en est de même de l'aumône. Quel besoin d'inspiration extraordinaire pour la faire? Un pauvre la demande à notre saint : il la lui donne comme à Jésus-Christ lui-même, qui a dit qu'il réputeroit ce que le chrétien aura fait pour le pauvre, comme s'il étoit fait à sa personne¹. Ailleurs il dit : *J'avois faim, vous m'avez donné à manger: j'avois soif, vous m'avez donné à boire. Venez, le royaume des cieux est à vous*².

« Quand Jésus-Christ pourra-t-il et voudra-t-il mieux s'expliquer, plus nettement, dans l'oraison de simple regard?

« Çauroit été, sans mentir, une action bien édifiante dans ces derniers temps de misère publique causée par la stérilité de la terre³, de remettre un misérable qui mourait de faim, après la motion divine, de peur de le secourir par propriété et par activité, c'est-à-dire par des mouvements de pure charité chrétienne! Ne voyez-vous pas, ma sœur, jusqu'à quel point de ridicule et d'absurdité vos principes vous peuvent conduire?

« Revenons au saint homme. Il n'ignore pas, il est vrai, que vos directeurs vous insinuent que l'austérité réveille la concupiscence, qu'elle met les sens en vigueur, loin de les anortir; mais il ignore encore moins que la vie de Jésus-Christ n'a été qu'un tissu d'austérités, d'humiliations, de pauvreté, de jeûnes, de mortifications, de souffrances, qui s'est enfin terminée par une mort infâme et douloureuse; qu'il doit y avoir au moins une grande conformité de la vie des membres à celle de leur chef, à moins de vouloir faire de la reli-

1. *Saint Matthieu*, chapitre xxv, verset 40.

2. *Saint Matthieu*, chapitre xxv, versets 34 et 35.

3. Allusion à la famine de 1693.

gion chrétienne un tout informe et un composé monstrueux de pièces tout à fait désassorties; que le précepte du législateur y est formel : *Celui qui veut venir après moi doit renoncer à soi-même, porter sa croix et me suivre*¹; et dans un autre endroit : *Le royaume des cieux souffre de la violence*; c'est-à-dire, comme il est expliqué ensuite, qu'il n'y a que ceux qui se font violence à eux-mêmes qui soient capables de l'emporter². Ces paroles seules, à votre avis, ne sont-elles pas assez précises et assez claires pour imposer au saint homme la loi du jeûne, de la haire, du cilice, des veilles, des austérités, pour le régler ensuite sans aucune motion divine dans toutes les actions de sa vie et dans la manière de sa mort? Je veux vous dire davantage : le saint qui se croit pécheur n'ira-t-il point à confesse?» Je répondis que cela lui étoit aussi permis qu'à un autre.

LE DIRECTEUR. Cela n'est pas, ma fille, tout à fait comme vous le dites; mais poursuivez.

LA PÉNITENTE. Il me dit que non-seulement cela lui étoit permis, mais qu'il le devoit faire. « Oui, lui dis-je, si après avoir consulté Dieu dans l'oraison de vue confuse et indistincte, il en sort avec un mouvement extraordinaire d'aller se jeter aux pieds du prêtre. »

Il s'échauffa un peu sur ma réponse, et me dit que je me moquois de lui et de toute la compagnie, de parler de la sorte : qu'à un homme éclairé dans les voies de Dieu, comme nous supposons lui et moi qu'étoit le saint homme, le sentiment seul de sa conscience, qui lui reprochoit le moindre péché de vanité par exemple, et de complaisance sur son état, ou de relâchement dans ses exercices de piété, lui étoit une détermination, une raison pour s'en confesser; que faire dépendre cette démarche d'une inspiration extraordinaire, c'étoit s'exposer à n'user pas une seule fois en toute sa vie

1. *Saint Marc*, chapitre VIII, verset 34; *saint Luc*, chapitre IX, verset 23.

2. *Saint Matthieu*, chapitre XI, verset 12.

du sacrement de la pénitence. Et en élevant sa voix : « Que seroit-ce, me dit-il, des grands pécheurs, s'ils attendoient une inspiration pour aller à confesse? Sont-ils sûrs d'être inspirés à la mort d'appeler leur confesseur? Et s'ils le font, ne sera-ce point par l'appréhension des jugements de Dieu, que vous appelez une action de la créature, une vraie propriété et activité? Mais, poursuivit-il, ce n'est pas où j'en veux venir. Le pieux personnage que nous supposons, s'il songe à se confesser, il se préparera à une action si sainte par toutes les pratiques que sa piété lui pourra suggérer, il n'oubliera pas l'examen de sa conscience, qui est le plus nécessaire.

« — Dites, mon frère, le moins nécessaire et souvent même le plus préjudiciable à une bonne confession.— Bon, reprit-il, voilà où je voulois vous amener. » Et en s'adressant à la compagnie : « Préparez-vous à entendre d'étranges choses, mais fort curieuses, et qui ont été oubliées dans vos formules de confession. » A ce mot, il se lève, et en me regardant de travers : « Je ne puis, me dit-il, tenir davantage contre de telles sottises; je veux qu'on me berne, si votre extravagant de directeur ne vous fait courir les rues avant qu'il soit deux mois. » Et après cette belle décision, il sortit.

Ma belle-mère demeura, et après m'avoir dit qu'il falloit être un ture ou un huguenot pour se confesser sans faire son examen, elle ajouta qu'elle ne partiroit point de là que son fils le docteur, qu'elle rappela, ne m'eût rendue muette comme une carpe.

Je continuai, et je dis qu'il n'y avoit point d'occasions dans toute la vie du chrétien, où il fût plus exposé à agir par propriété et activité que dans celle de l'examen; que ce n'étoit que contentions d'esprit, qu'efforts de mémoire pour se ressouvenir de l'espèce, du nombre et des circonstances de ses péchés.

« — Dites, ma sœur, une torture, une bourrellerie de conscience. Pourquoi ne parleriez-vous pas comme les calvinistes? Vous avez déjà assez de choses communes avec eux. »

Je lui dis qu'il tenoit de madame sa mère, quand il parloit ainsi.

Il se radoucit, et me dit agréablement que l'examen étoit une chose aussi facile que nécessaire; qu'on n'étoit obligé de rendre compte au prêtre dans le tribunal de la pénitence que des péchés mortels: que ceux-là, pesant sur la conscience, sautoient aux yeux dès qu'on pensoit seulement à se confesser: et que pour ce qui est des péchés véniels, les âmes pieuses éprouvoient dans l'habitude de la confession qu'un médiocre soin suffisoit pour en faire la revue et les rappeler presque tous à la mémoire.

Je lui répondis du même ton que pour les péchés grands et petits, le meilleur souvent étoit de les oublier, par deux raisons: la première, parce que cet oubli étoit une marque de la purification de sa faute; la seconde, parce que Dieu, quand il se faut confesser, ne manque point de faire voir à l'âme ses plus grandes fautes; et voulant bien alors le faire lui-même, il n'y auroit rien de mieux pour elle, que de s'abandonner à sa providence.

« — Si Dieu, ma sœur, s'en veut mêler tout seul, je conçois fort bien qu'une âme éclairée de la lumière divine verra plus clair dans son intérieur que par ses propres lumières. — Vous voyez bien, mon frère. — Et si, continua-t-il, Dieu vouloit rendre présent à la mémoire d'un pénitent tous les péchés de sa vie passée, avec leur nombre et leurs circonstances, et lui mettre en même temps dans le cœur une contrition parfaite, ce seroit bien de la peine épargnée, et je ne vois pas quel besoin il auroit d'effort pour faire son examen, sans lequel assurément je trouverois sa confession fort bonne, et meilleure qu'il n'eût su en faire en toute sa vie.

« — N'est-il pas vrai, lui dis-je, que nous ne sommes pas l'un et l'autre si éloignés de sentiments?

« — Vous le verrez, me dit-il; mais pour vous faire une règle de conduite dans un sacrement le plus nécessaire au salut pour les pécheurs qu'il y ait dans l'Église, il faut conclure

de ce principe-ci que l'oubli des péchés est une marque qu'ils sont pardonnés, parce que Dieu lui-même en fera l'examen, ou que sa parole y soit engagée, ou que vous ayez droit de compter sur cette lumière divine, qui sans que vous vous en mettiez autrement en peine, vous découvrira vous-même à vous-même. Je vous demande donc sur quoi vous établissez ce droit. Qui vous a révélé que vous l'aviez? En quel endroit de l'Évangile Dieu vous a-t-il promis de suppléer à votre négligence les propres soins de sa providence et de sa charité infinie? Nommez-moi vos garants : saint Pierre? saint Paul? dites, parlez. Si vous me demandez, ma sœur, pourquoi nous faisons notre examen, je ferai ici paroître mon filleul votre fils; il n'a pas huit ans accomplis; vous lui avez appris les commandements de Dieu et de l'Église; il les récitera devant vous, et entre autres articles celui-ci qui dit : *Tous tes péchés confesseras*, et le reste. Pour confesser ses péchés, il faut s'en souvenir; pour s'en ressouvenir, il faut les avoir sus; pour les savoir, il faut faire une sérieuse recherche des actions de sa vie. Cette recherche est un examen; donc cet examen est nécessaire. Mais pour faire une confession de nos péchés qui les efface entièrement, et qui nous réconcilie avec Dieu, il faut qu'elle soit accompagnée et précédée d'une grande contrition : pour sentir cette douleur amère de nos fautes, il faut en avoir connu profondément et le nombre et l'énormité; cette connoissance a dû dépendre d'une exacte revue de ces mêmes fautes; une telle revue est l'examen de la conscience; donc un examen est nécessaire, et préalable à la confession. Nous raisonnons ainsi.

« — Mais direz-vous, mon frère, qu'un chrétien qui, au sortir de l'oraison de simple regard, où Dieu lui aura fait connoître la grandeur de ses péchés, ira par une motion divine se jeter aux pieds d'un prêtre, s'il en oublie un considérable dans la confession, direz-vous que ce péché ne lui est pas pardonné?

« — Je dirai plus, ma sœur, me répondit-il : c'est que

votre chrétien ajoute à son péché, qui ne lui est point pardonné (parce qu'il ne l'a pas confessé), un autre péché très-grief, qui est celui d'une paresse criminelle dans un homme dont la conscience, chargée de crimes, ne l'excite point à examiner l'état de son âme avant que de l'exposer au ministre de Jésus-Christ.

« — Vous comptez donc pour rien le simple regard, mon frère ?

« — Au contraire, dit-il, je le compte pour beaucoup, pour une illusion grossière, et pour une ignorance très-coupable. Car que voulez-vous que je pense d'un chrétien qui, pour toutes précautions avant une confession qui sera peut-être suivie d'une communion, se contentant de regarder dans son oraison Dieu présent en tous lieux, présume par là assez de la sainteté de son état pour attendre de Dieu, ou qu'il lui révèle tous les péchés qu'il a commis, ou qu'il lui pardonne ceux qu'il ne lui aura pas révélés ? Si ce n'est pas là tenter Dieu, je ne sais plus ni quand ni comment on le peut tenter. Je reviens à mon saint, et je le fais, avec votre permission, solenniser les mystères de Jésus-Christ tous les jours des fêtes qui lui sont consacrées.

« — Si cela se passe, lui dis-je, sans action vivante de sa part, sans activité et sans propriété, votre saint est le mien de tout mon cœur : mais autrement, il n'est pas mon saint, et ne le peut être de personne.

« — Vous parlez bien affirmativement, me dit-il ; mais, ma sœur, croyez-vous en Jésus-Christ ?

« — Voilà une belle question !

« — Et en son Église ?

« — Tout de même !

« — Et au pouvoir de son Église...

« — Après ? lui dis-je.

« — Émané de Jésus-Christ ?

« — Je le crois.

« — Vous croyez donc, poursuivit-il, que les fêtes que

nous trouvons établies dans l'Église pour célébrer chacun des mystères de la religion, sont bien et religieusement instituées, autorisées même par le Saint-Esprit, qui gouverne l'Église depuis l'Ascension de Jésus-Christ?

« — Je l'ai appris ainsi.

« — Où voit-on, dans les jours qu'on appelle des fêtes solennelles, réciter de certaines leçons, de certains psaumes et de certaines homélies, dire de certaines messes, faire de certaines cérémonies, s'appliquer à certaines prières et certaines méditations sur tel et tel mystère?

« — Dans l'Église, mon frère.

« — Qui l'a ordonné ainsi?

« — L'Église, lui dis-je.

« — Prenez garde, ma sœur, gouvernée par Jésus-Christ, inspirée par le Saint-Esprit. » Et continuant son discours : « Celui donc qui dans ces jours récite un tel psaume, s'applique à une telle messe, médite un tel mystère, ne fait-il pas ce que le Saint-Esprit lui dicte par l'organe de l'Église, qui a ses usages, ses lois, sa tradition? et s'il suit le mouvement du Saint-Esprit, s'il se laisse aller à la pratique de toute l'Église, où il a reçu le baptême, et dont il fait partie, hé! ma sœur, pouvez-vous dire qu'il suit sa propre détermination? qu'il agisse par propriété et par activité? que ce soient là des actions vivantes, des actions d'Adam, des péchés qu'il faille confesser? Quand s'est-on jamais confessé de pareils péchés? Quelles sortes de pénitences, à votre avis, lui pourroit-on imposer selon l'esprit de cette même Église? des jeûnes? des psaumes? des prières? des méditations sur les mystères? Ses propres péchés pour pénitences, qu'il faudra expier jusqu'à l'infini par pénitences qui sont d'autres péchés : de sorte que cela se perpétuant jusqu'à la fin de sa vie, vous faites mourir mon saint dans l'impénitence finale.

« — Il y a un bon remède à cela, mon frère.

« — Hé! quel peut-il être?

« — Le simple regard.

« — Le simple regard, ma sœur? Vous me faites souvenir des charlatans qui n'ont jamais manqué d'un remède à tous maux, et qui ne guérit d'aucun en particulier.

« — Ah! mon frère, repris-je, si vous saviez, si vous pouviez expérimenter une fois ce que c'est qu'une âme fervente, élevée par la contemplation acquise jusqu'à la vue confuse et indistincte de l'essence de Dieu, si vous compreniez le plaisir de cette âme dans les renoncements à sa propre action, dans les plongements qu'elle fait dans l'océan de la volonté divine, quelle paix! quel repos, quelles nuits resplendissantes pour cette âme, de ne plus voir en elle qu'un dénûment parfait de toute opération, pour ne plus souffrir que l'action de Dieu! Combien alors la distinction des jours lui paroît frivole et mal entendue! combien les fêtes les plus solennelles lui sont peu de chose! quelle insipidité elle trouveroit dans le récit des psaumes, quelle inutilité dans les prédications, et pour ceux qui les font, et pour ceux qui les écoutent! quelle froideur même souvent, et quelle indifférence pour une messe de paroisse! quelle sécheresse pour elle de méditer sur la justice de Dieu, ou sur ses miséricordes! Ah! mon frère, Dieu présent partout, Dieu présent en tous lieux.

« — Vous vous emportez, ma sœur, mais je vais m'emporter à mon tour, et ma patience est enfin poussée à bout par tout ce que je viens d'entendre. » Et en élevant sa voix : « Quoi? pendant que toute l'Église de Jésus-Christ verse des larmes de tendresse sur la naissance d'un enfant qui est Dieu et qui se manifeste aux hommes pour leur salut, dans le temps et de la manière qu'il a été prédit et annoncé : ou pendant qu'elle est transportée d'une joie sainte sur une résurrection qu'elle regarde comme le fondement inébranlable de sa foi, de son espérance et de sa sanctification ; qu'elle s'assemble dans les temples pour y faire retentir au loin les louanges de Dieu, les mêmes louanges qui ont été autrefois dictées à son prophète par le Saint-Esprit ; pour y solenniser des messes publiques ; pour y ouvrir les tribunaux de la pénitence, où l'on trouve

la rémission de ses péchés : pour y dresser des tables des sacrés mystères, où sont admis tous les fidèles : le concours du peuple y est universel, le son des cloches, qui s'est fait entendre pendant la nuit, a réveillé la piété des chrétiens, leur a annoncé la grande solennité et les y a invités ; tous perdent le sommeil, courent aux églises, y adorent Dieu dans ses mystères : vous seuls, par singularité, ou par un faux sentiment de la sublimité de votre état, dédaignant la maison du Seigneur et ceux qui la fréquentent en ces saints jours, vous présumez que c'est agir par l'esprit de Dieu et par des vues surnaturelles, que de vous renfermer dans un coin de vos maisons, et là sans y penser, ou à un Dieu fait chair, ou à un Dieu ressuscité, de vous borner seulement à ne penser à rien, ou tout au plus à Dieu présent en tous lieux ; vous estimez au contraire que ceux qui suivent l'esprit de Dieu et de son Église, en s'unissant aux cérémonies et aux prières de sa liturgie, accommodées à la célébrité du jour, n'agissent que par un principe corrompu, ne font que des actions vivantes, ou (selon votre Père) mortes en effet pour le salut et pour votre justification ? Cela est si ridicule et si absurde, ma sœur, je ne vous le dissimule point, que tout autre que moi, sans y répondre, hausseroit les épaules et s'en moquerait.

« — Je ne sais, mon frère, lui répliquai-je, si vous m'avez écoutée quand j'ai dit que les voies extraordinaires n'étoient que pour les parfaits.

« — Vous vous moquez, me dit-il ; je sais que vos docteurs en font des leçons aux enfants, aux valets, aux artisans ; mais j'empêcherai bien que vous ne gâtiez mes domestiques, et si j'en suis le maître, mon filleul aussi, qu'on m'a dit que vous vouliez, à huit ans au plus, jeter dans la vue confuse et indistincte de Dieu : je crois avec cela que c'est l'âge où il saura mieux s'en tirer qu'en nul autre temps de sa vie.

« — Mon fils, lui dis-je, n'est pas encore assez parfait pour cela. Quoi ? lui, connoître Dieu confusément et indistinctement ?

« — Je vous entends, ma sœur : quand vous le jugerez assez parfait, ce sera alors qu'il faudra songer à le tirer de la déférence qu'il doit aux usages de l'Église, et à le dégoûter des pratiques chrétiennes. Ainsi la négligence sur ses devoirs sera une induction de la perfection de son état, et il pourroit même par vos soins monter à un tel degré, que votre directeur le dispenseroit pour toujours d'aller à confesse et de communier. »

LE DIRECTEUR. C'est selon, deviez-vous lui dire: car, ma fille, si l'on sentoît en sa conscience que l'on fût dans de telles dispositions à l'égard de ces sacrements, qu'on ne pût les désirer, s'y préparer et les recevoir sans propriété et activité, et qu'on fût ainsi exposé à participer aux mystères de Dieu sans motion divine, je tiens. et tous nos docteurs avec moi. qu'il n'y a point de circonstances tirées du jour, du précepte, de la bienséance ou de la nécessité, qui puissent obliger une âme fidèle à commettre un péché en usant de la confession et de la communion, et qu'elle fait mieux de s'en abstenir. Mais vous aurez, madame, le loisir et l'occasion peut-être d'épuiser cette importante matière. Achéons l'entretien avec votre docteur.

LA PÉNITENTE. Un des messieurs de Sorbonne se fit annoncer, comme il en étoit où je vous ai dit.

LE DIRECTEUR. Hé bien?

LA PÉNITENTE. Il ne voulut pas poursuivre en présence de son ami, et, je crois, par des égards pour moi; je le voulois encore moins que lui; car comme il est né éloquent et beau parleur, il rend les choses qu'il dit assez plausibles et capables de faire impression. Je voudrois, mon Père, vous le faire connoître : vous lui répondriez beaucoup mieux que moi, et je vous avouerai qu'avant de nous séparer, je lui proposai, le plus honnêtement que je pus, de vous venir voir et de vous aboucher ensemble quelque part.

Un plaisant mot de ma belle-mère là-dessus : « Vous ne sauriez mieux faire, ma fille, que de les faire trouver

ensemble. Voulez-vous que ce soit ici? J'aurois le plaisir de voir mon fils l'abbé vous rendre tous deux chrétiens, vous et votre directeur.»

LE DIRECTEUR. Nous parlerons, madame, de cette entrevue à la première fois.

LA PÉNITENTE. J'y consens, mon Père; aussi bien je crains que le récit de cette conversation ne nous ait menés trop loin, et qu'il ne vous ait peut-être un peu ennuyé.

LE DIRECTEUR. Point du tout, madame; mais puisque vous le voulez ainsi, je vous laisse partir, pourvu que vous vous engagiez à ne me rien cacher à l'avenir de telles aventures.

DIALOGUE V.

Les maximes des quiétistes détournent de la confession et de la pénitence.

L'abandon parfait qu'ils enseignent jette dans l'indifférence pour le salut, pour les bonnes œuvres, pour les biens spirituels, pour les vices et les vertus; il fait consentir l'âme à l'extinction de la charité et de la foi, à aimer l'état de péché, le désespoir et la damnation. Affreuses conséquences de cette indifférence absolue : qu'elle renverse les premiers principes du christianisme; qu'elle est directement opposée à toutes les demandes que l'on fait dans l'oraison dominicale.

LE DIRECTEUR. MON Dieu, madame! j'appréhende bien que vous ne vous soyez un peu ennuyée dans ce mauvais poste, et que le froid que vous avez souffert en m'attendant n'ait causé cet abattement et cette pâleur que je vous vois. Où sont donc ces yeux vifs et rians, ces belles couleurs qui relevoient votre teint? Je ne suis pas au moins édifié de cet air languissant que vous nous apportez : vous étiez si vive et dans une si parfaite santé la dernière fois! Donnez-moi vos deux mains, que je vous fasse jurer que vous prendrez plus de soin de vous à l'avenir. Que vous est-il donc arrivé, ma chère dame, depuis huit jours que nous ne nous sommes pas vus? Est-ce toujours ce mari? est-ce moi? votre belle-mère? ou monsieur son fils, le docteur? Vous plaindriez-vous de moi? Car vous êtes triste, et point du tout dans votre naturel. Serait-ce notre doctrine qui vous inquiéteroit? Est-ce que nos pratiques surpassent vos forces? Cela seroit bien extraordinaire : car pour une âme qui éprouve des peines, des langueurs et des sécheresses dans nos exercices, il y en a mille que Dieu conduit par le repos, par la douceur, et j'oserois dire, par une divine nonchalance. Y a-t-il rien de plus agréable à une jeune femme d'une complexion

délicate, que de demeurer passive toute sa vie, et d'avoir même scrupule de faire pour Dieu et pour le paradis la moindre action qui puisse l'émouvoir le moins du monde, que de ne se plus tourmenter ni du passé ni de l'avenir, et pour le présent, prendre le temps comme il vient, sans d'autre parti sur les actions bonnes ou mauvaises que nous faisons, que de nous en remettre pour l'événement à la volonté divine, maîtresse de nous forcer à tout le bien et à tout le mal qu'il lui plaît, suivant la diversité de ses voies et la profondeur de ses jugements? Imaginez-vous, madame, un système de religion le plus accommodé à la portée des hommes, et qui semble fait exprès pour leur aplanir le chemin du ciel, afin qu'ils y pussent entrer doucement et sans violence : seroit-il de bonne foi comparable aux suavités ineffables, aux inactions, à la paix, aux célestes voluptés dont notre doctrine est toute remplie? Ne faudroit-il pas se haïr soi-même, je veux dire son âme, son corps, ses plaisirs, sa joie, pour, connoissant nos principes et toutes leurs suites, refuser d'en profiter et de se sauver comme en se jouant? Je vois ce que c'est, madame : nous sommes à peine sortis de la quinzaine de Pâques, chargée encore d'un jubilé ; la prière, le jeûne, les stations, les sacrements vous uront mise en l'état où vous voilà.

LA PÉNITENTE. Vous dites vrai, mon Père, en quelque manière, mais qui n'est pas celle dont vous l'entendez.

LE DIRECTEUR. Comment, ma chère fille? hé! je vous avoue que je n'y entends plus rien. Auriez-vous trouvé quelque ignorant de confesseur qui vous auroit refusé l'absolution?

LA PÉNITENTE. Cela ne pouvoit pas être, mon Père.

LE DIRECTEUR. Pourquoi non, ma fille? Je vais vous montrer que cela étoit très-possible. Il ne faut pour cela que s'être adressé à un homme scrupuleux, qui aura pénétré par votre manière de vous confesser que vous n'avez pas fait votre examen de conscience.

LA PÉNITENTE. Hélas! mon cher Père, j'aurois grand tort de m'en prendre à un confesseur!

LE DIRECTEUR. Tant mieux, madame, et ce n'est pas une chose si ordinaire que de bien rencontrer en ce point, et d'avoir sujet de se louer de ces gens-là.

LA PÉNITENTE. Je ne m'en loue pas aussi, mon Père, et je ne suis pas en cet état-là.

LE DIRECTEUR. C'est-à-dire, madame, que vous n'avez pas usé ces Pâques-ci de la confession ?

LA PÉNITENTE. Non, mon Père.

LE DIRECTEUR. Je l'ai vu d'abord, Et pour la communion, ma fille, comment cela s'est-il passé ? Êtes-vous contente ?

LA PÉNITENTE. Point du tout.

LE DIRECTEUR. Croyez-vous que vous eussiez mieux fait de vous confesser cette année avant que de communier ? Mais quoi ? vous pleurez, ce me semble, et vous avez quelque chose sur le cœur que vous ne me dites pas.

LA PÉNITENTE. Je n'ai rien, mon Père ; je crois seulement que j'aurois mieux fait d'approcher des sacrements de l'Église dans cette solennité de Pâques, comme j'y ai été élevée dès ma plus tendre jeunesse, comme ont fait mon mari, mon beau-frère et ma belle-mère, qui toute simple qu'elle est, a peut-être pris un meilleur parti que je n'ai fait, et qui fera sans doute son salut plus sûrement que moi, seulement à cause qu'elle suit aveuglément et sans examen toutes les pratiques de l'Église, qu'elle croit comme un enfant tous les articles de foi, et qu'elle ne se rapporte de toutes choses qu'à son curé. Enfin, mon Père, je voudrois qu'il m'eût coûté cette main-là, et avoir fait mes Pâques, et ensuite gagné le jubilé comme les autres.

LE DIRECTEUR. Mais il n'y auroit pas eu en effet grand mal à cela ; d'où vient, madame, que vous n'avez pas fait l'un et l'autre, si votre santé vous le permettoit ?

LA PÉNITENTE. Je vous le dirai, Je savois, mon Père, comme les autres, que le pape avoit accordé un jubilé général, qu'il s'ouvreroit dès la semaine sainte : je formai la résolution de le gagner, je m'en ouvris même à vous dès le commencement

du carême, et vous me dites que vous me le permettiez. Je n'ai rien rabattu, comme vous avez vu depuis ce temps-là, de la sublime oraison; j'ai écouté toutes les motions divines; j'ai renoncé de cœur à toute propriété et à toute activité. Il est vrai que la fête de Pâques venant à s'approcher, j'entrai un matin par ancienne habitude dans une profonde considération de la grandeur du mystère, de l'importance qu'il y avoit pour moi de le bien solenniser. Je songeai quel bien infini c'étoit pour une âme qui communioit dignement, quelle source, quels trésors de grâces étoient renfermés dans les indulgences que l'Église vouloit bien octroyer dans ces saints jours, par le pouvoir qu'elle en avoit de Jésus-Christ. Je me préparai donc d'ajouter à l'acte de simple présence de Dieu, des réflexions vives sur sa bonté infinie, sur ses miséricordes inépuisables; je récitai ensuite le psaume *Miserere* : j'y trouvai du goût, je le récitai une seconde fois; je choisiss les jours que je ferois des stations.

LE DIRECTEUR. Des stations?

LA PÉNITENTE. Oui, MON PÈRE, des stations. Je me taxai à une telle somme pour mes aumônes; je m'efforçai de me souvenir de mes péchés, comptant d'en faire une plus exacte recherche lorsqu'il s'agiroit de les confesser avant que d'approcher des mystères. Enfin mon plan étoit dressé, ma résolution prise, suivant en cela les vues que j'avois eues dès le jour des Cendres, comme je vous l'ai dit. Hélas! mon PÈRE, ou heureusement, ou malheureusement pour moi, je m'allai souvenir d'avoir lu dans un de nos livres, que les vues qu'on a de faire une chose sont des obstacles à la perfection, et je me dis à moi-même : « Je serois bien malheureuse, si avec tous mes soins et toute mon application à m'acquitter de mes devoirs, l'abstinence, le jeûne, l'aumône, la prière, joints à l'usage des sacrements, bien loin de m'être utiles en aucune manière, ne servoient au contraire qu'à me faire tomber de plusieurs degrés de la perfection que j'avois atteinte; je suis sans doute entraînée à toutes ces bonnes œuvres, et à ces

apparences de vertu et de dévotion par une habitude contractée dès mon enfance ; ce ne sont que des suites des impressions qu'on m'a données dès mes premières années ; j'éprouve en moi un trop grand empressement d'aller à confesse et de communier, et parce que je veux cela trop déterminément, je n'en dois rien faire, et par conséquent je ne le dois pas vouloir. » Je me mis ensuite si fortement dans l'esprit que j'étois obligée à résister à cette volonté déterminée de faire mes Pâques et de gagner mon jubilé, que je me sentis dans l'impuissance de m'acquitter de l'un et de l'autre ; j'y avois même une résistance horrible, et il me sembloit que quelque chose surtout m'impossibilitoit la confession. Cet extrême éloignement pour les sacrements me convainquit assez néanmoins qu'il n'y avoit point de propriété à mon fait, et que c'étoit peut-être la vraie disposition où je devois en approcher : mais ayant aussi retenu ce que nos livres enseignent, qu'il faut tout faire dans une grande paix, et avec cette douce impulsion qu'on appelle motion divine, je me trouvai dans cette perplexité de m'abstenir d'abord de faire mes dévotions, parce que je le voulois trop déterminément, et bientôt de ne pouvoir les faire faute d'attrait, et par l'extrême opposition que j'y avois.

LE DIRECTEUR. En un mot, ma fille, vous ne pûtes aller à confesse ni à la communion, et parce que vous le vouliez, et parce que vous ne le vouliez pas.

LA PÉNITENTE. Hélas ! mon Père, il n'y a pas autre chose !

LE DIRECTEUR. Tant mieux, ma chère fille, et je ne vous dissimule pas qu'à voir vos larmes et le désordre de votre visage, j'appréhendois fort qu'il ne vous fût arrivé pis. Dites-moi, je vous prie, dans cet effort que vous dites que vous avez fait pour vous ressouvenir de vos péchés, et qui est peut-être la cause du trouble qui vous est arrivé, vous êtes-vous trouvée coupable de quelque défaut ? Avez-vous reconnu que vous fussiez tombée en quelque égarement ?

LA PÉNITENTE. Oui, mon Père, et c'est ce qui me portoit à recourir à la confession.

LE DIRECTEUR. Étrange force de l'habitude et de la coutume, lors surtout qu'elles ont leurs racines dans notre première éducation! C'étoit précisément, madame, à quoi vous ne deviez pas songer. Vous ne pouvez vous imaginer de quelle importance il est pour une âme qui tend à la perfection, de ne se point inquiéter de ses défauts. Il suffisoit après cet examen de l'état de votre conscience, que vous auriez dû même vous épargner, de vous ramasser au dedans, attendre et souffrir la pénitence que Dieu vous auroit voulu imposer lui-même, et rien davantage, sans faire pendant cette semaine de Pâques aucunes prières vocales, sans vous imposer aucune mortification.

Apprenez, ma fille, que les prières qu'on se tue de dire, et les pénitences qu'on s'impose, ne sont point des causes naturelles de la grâce, mais seulement des instruments accommodés à notre foiblesse, qui amusent et soutiennent notre imagination plutôt qu'elles ne contribuent à la sanctification de notre âme. L'oraison de simple présence de Dieu est de mille degrés au-dessus du *Veni Creator* et du psaume *Miserere* et de toutes les oraisons les plus communes et les plus consacrées dans l'Église; il y a des moments où elle donne à une âme résignée du dégoût pour l'oraison dominicale; il y a des conjonctures, comme celle, ma fille, où vous venez de vous trouver, où elle tient lieu non-seulement de toutes prières, de toutes mortifications, de toutes bonnes œuvres, mais aussi de sacrements, je dis de la confession et de la communion. Quelle est donc, madame, votre inquiétude, et que cherchez-vous dans les sacrements et dans le gain du jubilé? De l'indulgence pour les châtimens dus à vos péchés? Ignorez-vous qu'il vaut mieux satisfaire à la justice de Dieu, que d'avoir recours à sa miséricorde? parce que le premier procède du pur amour qu'on a pour Dieu, et que le second, venant au contraire de l'amour que nous avons pour nous, et

tendant à éviter la croix, ne peut être agréable à Dieu, et est indigne de sa miséricorde.

LA PÉNITENTE. Qu'appellez-vous, mon Père, tendre à éviter la croix par le jubilé et par les indulgences? C'est bien tout le contraire; car les chrétiens, en se soumettant aux petites croix, c'est-à-dire à la pénitence et aux mortifications que le jubilé impose, tendent à éviter l'enfer qui seroit dû à leurs péchés.

LE DIRECTEUR. Dites-moi, ma fille, monsieur votre mari et monsieur le docteur, son frère, ont-ils fait vœu de passer leur vie ensemble?

LA PÉNITENTE. Ils s'aiment assez, mon Père, pour ne pas songer sitôt à se séparer.

LE DIRECTEUR. Vous pourriez donc, madame, dans la suite, être obligée en conscience de les abandonner tous deux; car je ne vous le cache plus, ma chère fille, un plus long commerce avec ces personnes-là seroit capable de vous pervertir. Quelle est en effet cette appréhension des peines et des châtimens de l'autre vie, dont vous me paraissez toute troublée? Où est au contraire cette totale résignation à la volonté de Dieu, que vous prêchiez vous-même aux autres avec tant de force? Ignorez-vous encore que l'abandon parfait, qui est la clef de tout l'intérieur, n'excepte rien, ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer? Que craignez-vous, cœur lâche? Vous craignez de vous perdre; hélas! pour ce que vous valez, qu'importe?

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, comme âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, il me semble que je puis dire que je vauds quelque chose, et que je commettrai un péché horrible de ne pas songer à me sauver, et de ne pas espérer mon salut, après que Dieu même a fait des choses si extraordinaires, a daigné passer par des états si humiliants, seulement pour me le procurer. Peut-on avoir de l'indifférence pour la venue de Jésus-Christ sur la terre, pour ses travaux, pour sa mort?

LE DIRECTEUR. Oui, ma fille, cela n'est pas impossible.

LA PÉNITENTE. Ah! mon Père, que dites-vous là? Quoi! sachant quelles ont été les vues de Dieu sur moi par la mission de son Fils, je ne ferai pas tout ce qui est en moi pendant tout le cours de ma vie, pour y correspondre et pour achever par mes actions l'ouvrage de ma rédemption?

LE DIRECTEUR. Non, ma fille, et cela mérite explication en un certain sens.

LA PÉNITENTE. Je ne m'exciterai pas à augmenter ma foi de jour en jour, à m'embraser d'une plus grande charité pour Dieu, à fortifier et renouveler mon espérance?

LE DIRECTEUR. Point du tout, madame.

LA PÉNITENTE. Je ne m'étudierai pas dans toute ma conduite à discerner la volonté de Dieu, afin de l'accomplir le plus exactement qu'il me sera possible?

LE DIRECTEUR. Vous n'y êtes point encore.

LA PÉNITENTE. Je ne vivrai pas dans la crainte de Dieu et dans le tremblement, incertaine comme je suis si j'ai la grâce de Dieu ou si je ne l'ai pas?

LE DIRECTEUR. Encore moins.

LA PÉNITENTE. Mon beau-frère, en effet, m'auroit-il trompée? Je ne puis me le persuader.

LE DIRECTEUR. Rien n'est plus certain, ma chère fille, que qui sait bien s'abandonner, sera bientôt parfait sans toutes ces attentions. Voilà tout le secret : il faut se perdre et s'abîmer entièrement dans la volonté de Dieu, sans se soucier le moins du monde de savoir quelle est actuellement cette volonté. Il ne faut point s'embarrasser non plus si l'on a en soi la grâce de Jésus-Christ, ou si elle nous manque : qu'importe? et que quelqu'un la possède en un degré plus éminent que nous? Il faut aller jusqu'à être ravi qu'il donne aux autres toutes ses grâces, que nous en soyons entièrement dépouillés, et que nous ne fassions que de l'horreur. Vous parlez, ma fille, de foi, d'espérance et de charité : vous êtes à cent lieues de ce qu'il faut être; vous parlez de vertus et de bonnes œuvres :

tout de même. L'indifférence au plus ou au moins de toutes ces choses, voilà en quoi consiste la perfection.

LA PÉNITENTE. Quoi ! mon Père, la perfection pourroit consister à n'aimer Dieu que médiocrement, et à ne presque plus espérer en lui ?

LE DIRECTEUR. Je ne dis pas cela, mais à ne se plus inquiéter de l'aimer peu ou beaucoup, comme d'espérer en lui ou fermement ou foiblement. Voilà ce que je dis.

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, si je ne sentoie plus de charité, ni aucun amour pour Dieu !

LE DIRECTEUR. Il faudroit, ma fille, s'y résoudre et prendre patience.

LA PÉNITENTE. Si je n'espérois plus en lui, et que je tombasse dans le désespoir ! Cela est horrible, ce que je vous dis.

LE DIRECTEUR. Il faudroit, madame, non-seulement supporter cet état horrible, mais l'aimer.

LA PÉNITENTE. L'aimer ? Aimer le désespoir ?

LE DIRECTEUR. L'aimer, ma chère enfant, si du moins vous vouliez être une parfaite abandonnée.

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père, je pourrois donc par la même raison consentir à l'extinction entière de ma foi ?

LE DIRECTEUR. Vous y êtes, ma fille, et vous commencez à voir les conséquences dans leurs principes.

LA PÉNITENTE. Je les vois si bien, que je conclus qu'on peut se résigner à la perte de toute la perfection et de toute la sainteté où l'on peut parvenir en cette vie.

LE DIRECTEUR. Comment l'entendez-vous ?

LA PÉNITENTE. Ne m'avez-vous pas parlé ainsi de l'état sublime où une âme se trouve élevée par l'oraison du simple regard ?

LE DIRECTEUR. Oh ! sans doute.

LA PÉNITENTE. Ne l'appellez-vous pas oraison de foi, nudité de foi, un acte de foi pure ?

LE DIRECTEUR. Jamais autrement, ma fille.

LA PÉNITENTE. N'est-ce pas, mon Père, dans ce premier et

seul acte, que l'on ne réitère plus, et dont les autres actes qui pourroient échapper à l'âme ne sont que la continuation, que consiste le parfait abandonnement et l'entière résignation à la volonté de Dieu?

LE DIRECTEUR. Cela est ainsi.

LA PÉNITENTE. Concluez donc vous-même que c'est une conséquence de ce premier acte d'un parfait abandonnement, qui n'est autre chose que l'oraison de foi pure et de nudité de foi, que l'âme peut non-seulement consentir à l'extinction de sa charité et de son espérance, mais même de sa propre foi, et qu'il arrive en elle que c'est par la foi du simple regard, je veux dire, que c'est à force de foi qu'elle est même contente de n'en avoir plus, qu'elle est indifférente à en avoir ou à n'en avoir pas.

LE DIRECTEUR. Hé bien! ma fille, quelle merveille y a-t-il à cela?

LA PÉNITENTE. La merveille, mon Père, est que par nos propres principes, cette sublimité de notre état, sans laquelle nous sommes réduits à rien, nous la perdons gaiement et avec la dernière indifférence, et qu'à force d'abandonnement, nous pourrions déchoir aux complaisances de l'abandonnement même, et tomber dans le vice opposé : ce qui me paroît obscur et impliqué, je vous l'avoue.

LE DIRECTEUR. Est-ce là, madame, tout ce que monsieur le docteur vous a appris sur ce sujet? Je vais le mener plus loin, et s'il étoit ici, je lui ferois bien voir du pays.

LA PÉNITENTE. Je vous l'amènerai, mon Père, je vous l'ai promis.

LE DIRECTEUR. Qui lui diroit, madame, qu'il faut que l'âme qui tend à la plus haute perfection se résolve de perdre absolument toute volonté propre; qu'elle renonce à toutes inclinations particulières, quelque bonnes qu'elles soient, sitôt qu'elle les sent naître, pour se mettre dans l'indifférence; qu'elle ne doit pas affecter la pratique d'aucune vertu choisie entre plusieurs; qu'elle doit être indifférente à toutes vertus, flotter

entre la vertu et le vice, et attendre le bon plaisir de Dieu, à qui seul il appartient d'en ordonner; qu'elle doit porter cette indifférence jusques aux choses qui concernent son âme, aux biens spirituels, à sa prédestination, à son éternité; qu'elle ne doit point demander à Dieu d'être délivrée des tentations, d'éviter le mal et de persévérer dans le bien; qu'elle doit être franche de tout remords d'avoir péché, sans être le moins du monde alarmée de ses chutes, ni inquiète des scandales qu'elle a pu donner, parce qu'elle a oublié le passé, qu'elle remet l'avenir à la Providence, contente de l'état bon ou mauvais où elle se trouve actuellement, et à chaque moment de sa vie, par la volonté infailible de Dieu, à laquelle elle est parfaitement résignée... O mystère ineffable de cette résignation totale aux décrets divins et irrévocables, serez-vous toujours si peu connu des hommes! Ne concevront-ils jamais que le rien est disposé à tout ce que Dieu voudra; que qui ne désire rien ne fait élection de rien, ne refuse rien; que le rien est rien, encore rien et toujours rien! Voilà l'état de l'âme dans le parfait anéantissement où elle est entrée depuis qu'elle a abandonné à Dieu son libre arbitre; elle ne doit plus, elle ne peut plus rien penser, rien vouloir et rien faire; elle laisse tout faire à Dieu. Plus de retour sur elle-même, plus d'attention à la récompense ou à la punition. C'est à elle une grâce singulière de ne plus penser à ses défauts. Elle agit alors sans connoissance, elle oublie Dieu et soi-même... Que diroit à tout cela monsieur le docteur?

LA PÉNITENTE. Hélas! mon Père, je ne sais pas précisément ce qu'il pourroit dire; mais je suis assurée que s'il étoit en ma place, il seroit bien moins embarrassé que je ne le suis; car après vous avoir entendus parler tous deux, je conclurois presque qu'il faut qu'il y ait deux religions chrétiennes, que Jésus-Christ ait laissées aux hommes avant que de quitter la terre; que mon frère le docteur enseigne l'une, et vous l'autre. Vous me permettrez pourtant de vous dire que la doctrine de mon beau-frère me paroît avoir un très-grand rapport avec

celle des prédicateurs que j'ai entendus depuis que je suis au monde, et avec celle aussi que j'ai lue dans tous les livres qui ont passé par mes mains.

LE DIRECTEUR. Cela peut être, madame; mais cela ne prouve rien.

LA PÉNITENTE. Comment? mon Père, une telle différence de créance et de sentiments sur des choses de religion, ne prouve-t-elle pas du moins que l'un des deux se trompe? Et que si, comme je le veux croire, vous ne vous trompez pas, il faut que mon frère le docteur et toute la Sorbonne dont il suit la doctrine, et la plupart des catholiques qui n'en ont pas d'autre, à ce que j'apprends, soient dans un prodigieux égarement?

LE DIRECTEUR. Ah! ma fille, cela fait trembler en effet; et comme vous dites fort bien, si c'est une erreur de croire qu'il ne faut pas renoncer absolument à toutes sortes d'inclinations bonnes ou mauvaises, et n'avoir pas, par exemple, plus de disposition à l'adultère qu'à la chasteté conjugale, ni à la chasteté qu'à l'adultère, mais se tenir dans l'indifférence entre tous vices et toutes vertus, que deviennent ces âmes?

LA PÉNITENTE. Mais, mon Père...

LE DIRECTEUR. Patience, madame, s'il vous plaît: que deviennent, dis-je, ces pauvres âmes qui ne peuvent entrer dans un parfait abandonnement au bon plaisir de Dieu?

LA PÉNITENTE. Pardonnez-moi, mon Père, si je vous interromps; vous me faites parler à votre gré sur cette indifférence entre la chasteté et un péché que je n'oserois nommer; je ne connois pas cet état-là, dans lequel vous faites consister la perfection la plus haute. J'avoue ingénument que je n'y suis pas encore parvenue; j'ai toujours cru jusqu'à présent, selon que la conscience et la pudeur me l'ont inspiré, qu'une femme doit éviter le désordre, et être chaste et fidèle à son mari. Si j'ai eu quelquefois des tentations du contraire, je n'ai point balancé à y résister de tout mon pouvoir. Pour les bonnes inspirations que j'ai eues du côté de mon devoir, je les ai

écoutées et suivies aussi par la miséricorde de Dieu sans hésiter, parce que j'ai senti dans mon cœur que c'étoit sa volonté, à laquelle je devois m'abandonner, plutôt que de garder une dangereuse neutralité entre la vertu et le crime.

LE DIRECTEUR. Mais, madame, posant le cas que succombant à une forte tentation, vous fussiez tombée dans l'infidélité, qu'auriez-vous choisi ou du désespoir ou du saint abandonnement?

LA PÉNITENTE. Dans un tel malheur, je me serois résignée à la volonté de Dieu, qui en me défendant sévèrement cette mauvaise action et en la condamnant par la loi, auroit néanmoins permis que je l'eusse commise, peut-être pour m'humilier; mais avant de la commettre, il est bien certain, mon Père, que plus j'aurois entré dans le parfait abandonnement au bon plaisir de Dieu, moins j'aurois eu d'indifférence sur l'inclination que je me serois sentie à éviter une telle chute. Quand le mal est fait, on n'est pas maître qu'il ne soit pas fait : c'est le cas de se résigner aux décrets de Dieu et d'en faire pénitence; mais ce n'est pas celui que vous proposiez, puisqu'il s'agissoit au contraire de bonnes ou de mauvaises inclinations où vous vouliez que je fusse indifférente.

LE DIRECTEUR. Je le veux encore, ma fille, avant et après la chute : avant, parce que vous ne savez pas ce qui peut vous arriver; après, parce que vous ne pouvez plus faire qu'elle ne soit pas arrivée. Car, ma chère fille, ouvrez les yeux, et rendez-vous à l'évidence de la raison : que voudriez-vous faire de mieux après que vous êtes tombée dans quelque faute ou griève ou légère? En chercher la rémission par des indulgences? Je vous l'ai dit, vous ne devez pas vouloir abrégier vos peines. Chercher du moins, me direz-vous, à apaiser Dieu par un grand nombre de prières vocales? Avez-vous oublié qu'elles ne font autre chose qu'interrompre Dieu par un babil importun, et vous empêcher de l'écouter s'il vouloit vous parler lui-même et se faire entendre? Qui êtes-vous donc, pour oser parler à Dieu, ou lui demander le moindre avantage

temporel ou spirituel pour vous et pour les autres? Vous vouliez sans doute dans ce temps de Pâques et du jubilé célébrer les fêtes et fréquenter les églises? ignorance, madame, simplicité! permettez-moi de le dire, et apprenez une bonne fois que Dieu en tout temps est présent partout, et qu'ainsi tous les jours sont également saints, et que tous les lieux sont lieux sacrés. Voyez après si la différence des temps ou des lieux est recevable.

Non, madame: et si vous me dites que vous êtes dans l'habitude d'aller certains jours visiter les temples pour y prier Dieu, la sainte Vierge et les saints, tant pis, madame; tant pis, du moins pour ce qui regarde la Vierge et les saints: ils sont créatures, et par conséquent vous ne les devez pas prier.

LA PÉNITENTE. Je ne saurois m'empêcher, mon Père, de vous interrompre encore sur ce que vous venez d'avancer touchant la prière de la Vierge et des saints, que vous condamnez si ouvertement. Il faut que je vous témoigne la peine que cela me fait. Je suis élevée dans des sentiments bien différents: l'on ne m'a rien tant recommandé, dès mon enfance, que d'avoir de la dévotion envers la Vierge et les saints. L'on m'a enseigné qu'un chrétien devoit leur adresser ses prières, afin d'obtenir de Dieu par leur intercession les grâces dont il a besoin; qu'il est bon d'avoir de la confiance dans leur intercession, et principalement dans celle de la Vierge auprès de son fils; qu'elle est notre patronne et notre avocate auprès de lui: que les saints de l'Église triomphante, en louant et glorifiant Celui qui fait leur bonheur pour toujours, ne cessent de prier pour l'Église militante, et de lui demander que les mortels qui sont sur la terre soient participants du bonheur dont ils jouissent. Ce sont là les maximes que j'ai sucées avec le lait, dans lesquelles j'ai été élevée: maximes que j'ai entendu annoncer à tous les prédicateurs de l'Évangile, et que je vois autorisées par la pratique universelle de l'Église. Que dites-vous à cela, mon Père? Croyez-vous qu'un raisonnement aussi foible que celui que vous m'apportez, que la

Vierge et les saints sont des créatures, et par conséquent qu'il ne les faut pas prier, soit capable de m'ébranler? C'est une objection cent et cent fois répétée par les prétendus réformés, et détruite par les docteurs catholiques. Il faut que je vous raconte ce que j'entendis dire là-dessus dernièrement à mon frère le docteur : il recevoit l'abjuration d'un nouveau converti, qui convaincu de la vérité de tous les autres points de la créance de l'Église, avoit encore quelque difficulté sur celui du culte et de l'invocation de la Vierge et des saints, par la même raison que vous alléguiez. Il avoit dans la tête que l'on ne pouvoit honorer les saints sans une espèce d'idolâtrie, parce que ce sont des créatures, et qu'il n'y a que Dieu qu'on doit adorer. Il n'étoit pas encore revenu des préventions que les ministres lui avoient inspirées contre les catholiques, en les accusant de rendre à des créatures un culte qui n'est dû qu'à Dieu, d'adorer la Vierge et les saints : et il y avoit même été confirmé par les discours imprudens de quelques catholiques peu éclairés, qui portent trop loin la vénération qu'on doit rendre à la Vierge et aux saints, et par les pratiques superstitieuses de quelques particuliers. Mais mon frère le docteur résolut aisément ses difficultés, dissipa ses doutes, et le fit bientôt revenir de son erreur, et convenir de la vérité, en lui exposant nettement la doctrine de l'Église. « Il y a bien de la différence, lui dit-il, entre le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu, et le culte que nous rendons à la Vierge et aux saints. Nous les honorons, comme dit saint Augustin¹, d'un culte de dilection et de société, et non pas d'un culte de lairie : nous les honorons, en les imitant, et non point en les adorant. La vierge Marie doit être honorée, dit saint Épiphane² ; mais Dieu seul doit être adoré. Elle est le temple de Dieu, selon saint Ambroise³, et non pas le Dieu du temple ; on doit respecter le temple de Dieu, mais il ne faut adorer que Dieu seul.

1. *De Civitate Dei*, liber XX, cap. XXI.

2. *Hæresis Collyridianorum*, § VII de l'édition du P. Petau.

3. *De Spiritu Sancto*, liber III, cap. XI.

Nous honorons les martyrs et leurs reliques, comme le remarque saint Jérôme, mais c'est afin d'honorer le Dieu dont ils sont les martyrs. Il en est de la prière comme du culte : celle que nous adressons à la Vierge et aux saints est bien différente de celle que nous adressons à Dieu ; nous prions Dieu comme la source et l'auteur des grâces et des biens que nous demandons, au lieu que nous n'invoquons la Vierge et les saints que comme des intercesseurs, qui prient Dieu comme nous et pour nous, mais dont les prières sont d'autant plus efficaces auprès de Dieu, qu'ils sont dans un état de perfection, de sainteté et d'union avec lui, dont ils ne peuvent déchoir. Voilà, dit mon frère, ce que nous enseignons ; c'est la doctrine de l'Église, dont la clarté et les vives lumières sont capables de dissiper tous les nuages dont vos faux ministres l'ont voulu obscurcir. » Le nouveau converti, homme d'esprit, de bon sens et de bonne foi, n'eut pas de peine à se rendre à une instruction si solide : il reconnut aussitôt l'artifice dont on s'étoit servi tant de fois pour lui donner de l'horreur de la doctrine de l'Église, et détesta la mauvaise foi de ceux qui l'avoient trompé jusqu'alors.

LE DIRECTEUR. C'en est assez sur cette matière : elle n'est pas du nombre de celles dont je veux vous entretenir en particulier ; c'est un différend à démêler entre monsieur le docteur et moi. Revenons à notre sujet. Vous me demanderez peut-être s'il ne vous sera pas permis d'entrer dans certaines pratiques de pénitence, et de vous imposer des mortifications ? Non, ma fille : elles nuisent au corps et ne profitent point à l'âme ; je vous l'ai déjà enseigné, demeurez en repos sur cet article. A l'égard des saints mouvements et des bonnes inclinations, je vous les défends : ne vous les procurez point ; s'ils viennent sans qu'il y ait de votre faute, ne les cultivez point, ne les rejetez pas aussi, courez à l'asile de l'indifférence. Pour le choix d'une vertu particulière, je ne puis pas tolérer une affectation comme celle-là : c'est la ruine de toute spiritualité.

LA PÉNITENTE. Quoi ! mon Père, je ne pourrois pas aimer l'humilité ?

LE DIRECTEUR. Non, vraiment, ma chère fille.

LA PÉNITENTE. La patience, la douceur, le pardon des injures ?

LE DIRECTEUR. Rien de tout cela, je vous prie ; mais bien l'indifférence à toutes ces vertus et aux vices contraires.

LA PÉNITENTE. Il s'ensuivroit donc, mon Père, de ce que vous dites, qu'aimer à être humble et à pardonner les injures seroit un péché ?

LE DIRECTEUR. Un péché ? non ; mais une imperfection, chose à la vérité dont les confesseurs et les casuistes ne conviendront pas : aussi faut-il avouer que la vie intérieure n'a rien de commun avec les confessions et les confesseurs, ni même avec les cas de conscience : ce sont choses toutes séparées. Ils vous exhorteront par exemple d'entrer dans le goût des choses spirituelles. ou bien ils approuveront que vous ayez un goût sensible dans l'oraison, qui est, à le bien prendre, une chose purement humaine, que dis-je ? abominable. D'autres fois ils ne vous parleront que de la paix d'une bonne conscience et de la tranquillité qu'apporte avec soi la pratique de la loi de Dieu et des bonnes œuvres : écueils dangereux où, cinglant à pleines voiles, comme il vous paroît, dans les routes salutaires de la haute perfection, on vient se briser et se perdre.

Le moyen sûr, ma chère fille, de les éviter, c'est d'entrer dans le port de la parfaite résignation à la volonté divine. Alors, ma fille, alors, vertus ou vices, piété ou sacrilèges, grâces de Dieu ou réprobation, espérance ou désespoir de son salut, tout est indifférent à une parfaite abandonnée. Une seule chose lui convient, que les décrets immuables de Dieu soient accomplis en elle. Mais, tandis que je vous parle, madame, il me paroît que quelque chose vous passe par l'esprit : parlez hardiment et avec confiance, car il s'agit de votre salut.

LA PÉNITENTE. Il s'agiroit de peu de chose, mon Père, puisque vous voulez que j'y sois indifférente. Mais comme vous me permettez que sur les voies de mon salut, auquel je ne puis m'empêcher de prendre encore beaucoup d'intérêt, je vous expose mes doutes et mes scrupules, je vous avouerai que je faisais en moi-même une oraison dominicale à notre manière, je veux dire en l'ajustant à nos principes et à notre doctrine.

LE DIRECTEUR. Dites, ma fille : le projet en est louable.

LA PÉNITENTE. Écoutez ma composition.

LE DIRECTEUR. J'écoute.

LA PÉNITENTE. Dieu qui n'êtes pas plus au ciel que sur la terre et dans les enfers, qui êtes présent partout, je ne veux ni ne désire que votre nom soit sanctifié : vous savez ce qui nous convient ; si vous voulez qu'il le soit, il le sera, sans que je le veuille et le désire. Que votre royaume arrive ou n'arrive pas, cela m'est indifférent. Je ne vous demande pas aussi que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel : elle le sera malgré que j'en aie ; c'est à moi à m'y résigner. Donnez-nous à tous notre pain de tous les jours, qui est votre grâce, ou ne nous la donnez pas : je ne souhaite de l'avoir ni d'en être privée. De même, si vous me pardonnez mes crimes, comme je pardonne à ceux qui m'ont offensé, tant mieux ; si vous m'en punissez, au contraire, par la damnation, tant mieux encore, puisque c'est votre bon plaisir. Enfin, mon Dieu, je suis trop abandonnée à votre volonté pour vous prier de me délivrer des tentations et du péché.

LE DIRECTEUR. Je vous assure, madame, que cela n'est pas mal : le *Pater noster* ainsi réformé édifieroit sans doute toutes les âmes du parfait abandon, et j'ai envie de l'envoyer à nos nouvelles Églises pour être inséré dans la formule du simple regard. Qu'en dites-vous ?

LA PÉNITENTE. En attendant, mon Père, que je sois aussi contente de mon oraison que je voudrois l'être, je suis bien aise que vous ne la désapprouviez pas, et encore plus d'avoir

eu le loisir de vous la réciter avant que je vous souhaite le bonsoir ; car la nuit s'approche, et m'oblige à me séparer de vous.

LE DIRECTEUR. J'y consens, ma chère dame ; mais il ne faut plus être si longtemps sans nous voir. Vous avez besoin d'être soutenue : la moindre chose vous feroit faire une grande chute. Vous devez regarder la maison de votre mari comme un piège qui vous est tendu, et dont vous ne sauriez trop vous défier. Je vous ai déjà exhortée à la quitter ; il faut faire cela sagement, et abandonner votre mari avec une prudence chrétienne. Madame, Dieu aura soin de vous, sans que vous vous en mêliez.

DIALOGUE VI.

Les quiétistes abandonnent l'Évangile, l'Église et la tradition, pour suivre ce qu'ils appellent faussement *volonté de Dieu*. Béatitude et purgatoire des quiétistes en cette vie. État d'union essentielle selon eux, dans lequel l'âme, pour demeurer en Dieu, n'a plus besoin de Jésus-Christ médiateur.

LA PÉNITENTE. Voilà, mon Père, cet excellent ami, dont je vous ai entretenu plusieurs fois : c'est mon beau-frère, de qui je vous ai promis la connoissance, l'homme du monde après vous à qui j'ai plus d'obligation. J'espère recevoir de vous deux de pareils remerciements, de vous avoir fait connoître l'un à l'autre, et par là mis en état de vous estimer réciproquement, comme vous le devez.

LE DOCTEUR. Je souhaite, mon Révérend Père, que cette entrevue soit utile à celle qui a bien voulu la ménager. Que ma sœur apprenne de vous ou de moi, ou de tous deux ensemble, si cela se peut, les choses les plus essentielles à son salut. Nous lui devons tous deux la vérité, et moi plus particulièrement, et par l'alliance que j'ai avec elle, et par la reconnoissance sur l'honneur qu'elle me procure aujourd'hui, en me présentant à un homme de votre mérite.

LE DIRECTEUR. Votre réputation, monsieur, est venue jusqu'à moi, et par madame votre belle-sœur, et par d'autres endroits. Votre présence promet encore des choses au delà de votre réputation : il me semble qu'avec un peu de bonne foi de part et d'autre, on peut aller loin dans l'éclaircissement de la vérité, si on la préfère du moins aux sentiments communs et aux pratiques reçues, qui n'ont pour l'ordinaire d'autre avantage sur elle que le temps et le grand nombre.

LE DOCTEUR. Que voulez-vous dire, mon Père? qu'en matière de religion, ce n'est pas assez qu'une chose, par exemple un dogme ou une maxime, pour être vraie, ait été crue de tout temps, même dès l'établissement de la religion; qu'elle ait été crue de tous ceux qui jusqu'à présent ont professé la religion?

LE DIRECTEUR. Non vraiment, ce n'est pas assez.

LE DOCTEUR. Je l'ai jugé ainsi, et qu'il falloit encore pour être vraie, qu'elle fût vraie en soi.

LE DIRECTEUR. Vous y êtes, et il y a du plaisir à parler à des gens comme vous.

LE DOCTEUR. Je vous suis obligé, mais il faudroit pourtant que vous eussiez la bonté de me dire à quelle autre marque du moins vous connoissez qu'une maxime de religion est vraie. Par exemple, ce que l'Église jusqu'à ce jour a appelé la joie du Saint-Esprit, la paix d'une bonne conscience, est, selon vous, quelque chose d'humain, et d'abominable devant Dieu: par où êtes-vous persuadé que cette doctrine est véritable? et dans cette persuasion, évitez-vous cette union céleste? vous refusez-vous à cette tranquillité de l'âme, suite si naturelle de la pratique de la vertu?

LE DIRECTEUR. Je le sens mieux, monsieur, que je ne le puis dire; ce n'est pas par entêtement, comme on pourroit se l'imaginer, que cela arrive, mais par impuissance de se mêler de soi, parce que l'on est dans un état où l'on ne se connoît plus, où l'on ne se sent plus. Vous demanderez à une âme: « Qui vous porte à faire ou à éviter telle chose? c'est donc que Dieu vous l'a dit? qui vous a fait connoître ou entendre ce qu'il vouloit? — Je n'entends rien, je ne pense à rien connoître; tout est Dieu et volonté de Dieu. »

LE DOCTEUR. Vous savez donc, mon Père, ce que c'est du moins que la volonté de Dieu?

LE DIRECTEUR. Point du tout, monsieur: aussi ne suis-je pas capable d'entendre nulle raison, ni d'en rendre aucune de ma conduite.

LE DOCTEUR. Que vous soutenez pourtant excellente lorsque vous fuyez la paix de la bonne conscience, comme une chose abominable aux yeux de Dieu.

LE DIRECTEUR. Cela est vrai ; j'agis en cela infailliblement, et je ne puis en douter, depuis que je n'ai pas d'autre principe que le principe infaillible.

LE DOCTEUR. Qui est la volonté de Dieu ?...

LE DIRECTEUR. Cela s'entend.

LE DOCTEUR. Que vous ne connoissez néanmoins en aucune manière ?

LE DIRECTEUR. Je vous l'ai dit : je ne sais ce que c'est que volonté de Dieu.

LE DOCTEUR. C'est trop le répéter, je l'ai bien retenu. Mais, mon Père, si les prélats de l'Église et les docteurs de la religion osoient vous apprendre cette volonté de Dieu que vous ignorez, vous enseigner la vérité, et vous détromper du mensonge ?

LE DIRECTEUR. Vous n'y êtes pas, monsieur : toutes les créatures me condamneraient, que ce me seroit moins qu'un moucheron.

LE DOCTEUR. Je vous entends, vous ne connoissez sur le fait de la religion nulle autorité sur la terre. Mais êtes-vous tous de ce sentiment ? J'ai de la peine à le croire.

LE DIRECTEUR. Tous sans exception : vous pouvez vous fier à moi.

LE DOCTEUR. C'est-à-dire, mon Père, que vous faites tous dans l'Église un schisme secret et intérieur, avec le moins de scandale qu'il vous est possible. Comprenez-vous, ma sœur, la doctrine du Père ? Peut-être qu'il ne s'étoit pas encore ouvert à vous jusque-là.

Mais, mon Révérend Père, le moyen de raisonner avec un homme qui n'a pour règle dans ses sentiments et dans sa conduite que le principe infaillible de la volonté de Dieu, dont il n'a nulle connoissance, et qu'il ne veut apprendre de personne ? Vous en rapporteriez-vous aux décisions de la Sor-

bonne, dont je pourrais peut-être vous rendre compte sur quelque article que ce pût être ?

LE DIRECTEUR. Demandez à madame votre belle-sœur.

LE DOCTEUR. Hé bien ! madame, vous me dites que non, je le vois bien. En croiriez-vous, mon Père, la doctrine des Pères, celle des conciles, celle des apôtres ?

LE DIRECTEUR. Volonté de Dieu, mon cher monsieur, Dieu même, principe infaillible, règle infaillible : voilà où je m'en tiens.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, vous en croyez donc la parole de Dieu, l'Évangile de Jésus-Christ ?

LE DIRECTEUR. L'Évangile, monsieur, n'est pas Dieu : c'est seulement ce qu'il a dit.

LE DOCTEUR. En effet, mon Père, pour connoître la volonté de Dieu, que vous ignorez, dites-vous, quoiqu'elle soit votre règle infaillible, c'est peu de lire le livre de la parole de Dieu, où il nous révèle ses mystères, nous donne sa loi et ses commandements, où il nous prescrit expressément tout ce que nous devons croire et tout ce que nous devons faire. Ce n'est donc pas, mon Père, dans l'Évangile que vous avez trouvé le plan de cette nouvelle doctrine, qui met aujourd'hui tant de différence entre vous et moi ? Comment, mon Père, entre autres rapports dont vous conviendrez, n'avons-nous pas cela de commun ensemble, que par le chemin des peines et par la voie des souffrances nous tâchons d'arriver à Dieu, dont la connoissance doit être notre souveraine félicité ?

Mon Père, parlons clairement, je vous prie, et sans équivoque : pour approuver ou pour réfuter votre doctrine, il est nécessaire de la bien entendre. Voulez-vous que je vous parle franchement ? Si l'on me demandoit ce que c'est que le quiétisme, je répondrais : « C'est une imitation telle quelle du christianisme : c'est un enchérissement, un mauvais raffinement sur la religion de Jésus-Christ. » Quand il ne seroit pas Dieu, ce qu'on ne peut penser sans blasphème, et que sa loi ne seroit pas divine, il est le premier en date, sa religion est

en possession de tous les cœurs et de tous les esprits, elle est celle de l'État.

Les esprits outrés, subtils, ambitieux, viennent trop tard pour se faire valoir et s'attirer de la suite par une doctrine entièrement opposée à la chrétienne. Ils ont été obligés de retenir ses mystères, une partie de sa créance, ses termes et son style, les mêmes apparences dans la morale et dans la pratique. Il faut vous tâter et vous examiner de bien près pour vous connoître. Par exemple, vous ne niez pas le purgatoire?

LE DIRECTEUR. Non.

LE DOCTEUR. Ni la nécessité de la pénitence en cette vie ou en l'autre pour faire son salut et posséder la gloire de Dieu?

LE DIRECTEUR. Nous ne prêchons autre chose.

LE DOCTEUR. Nous de même. Écoutez cependant. Nous plaçons, mon Père, le purgatoire et l'autre vie dans l'autre vie. Vous autres, vous placez le purgatoire et l'autre vie dans la vie présente. Dites-moi, mon Père : par l'oraison éminente et le fidèle abandon, n'acquérez-vous pas l'impeccabilité, l'inaïmissibilité de la grâce?

LE DIRECTEUR. Cela est vrai.

LE DOCTEUR. Ne vous trouvez-vous pas dans la même innocence qu'Ève avoit en sortant des mains de Dieu avant de s'être laissé séduire?

LE DIRECTEUR. Ce sont nos propres termes.

LE DOCTEUR. Ce qui seroit péché dans les autres ne l'est plus pour vous?

LE DIRECTEUR. Vous avez vu cela dans nos livres.

LE DOCTEUR. Vous voyez que je ne vous impose pas. Car c'est au *Cantique des cantiques* que vous égalez cet état sublime à la gloire des bienheureux, avec cette seule différence que le quêtiste possède sans voir, et que les saints voient ce qu'ils possèdent; et vous ajoutez que la vue de Dieu n'est pas l'essentielle béatitude.

LE DIRECTEUR. Tout cela est vrai.

LE DOCTEUR. Vous êtes, mon Père, de si bonne foi que nous aurons un extrême plaisir, ma sœur et moi, d'entendre de votre bouche le purgatoire du quiétisme, et de vous en croire sur votre parole.

LE DIRECTEUR. Nous sommes persuadés, monsieur, qu'une dévotion sensible et une vie animale est la même chose; qu'une âme au contraire ne se purifie entièrement que par les sécheresses, que par l'abandonnement de Dieu, par les tentations, par les ténèbres, par les angoisses mortelles, par les chagrins, par les afflictions, par les transes de la mort, par une privation de toute consolation, par de cruelles douleurs, par un martyre continu, enfin par une agonie qui se renouvelle incessamment.

LE DOCTEUR. Mon Père, vous en oubliez la moitié; car je vois bien qu'il ne s'agit que de trouver des termes, et surtout qui soient équivalents. Dites encore, mon cher Père, que l'âme se purifie par des doutes, par des scrupules, par des craintes et des défiances, par des rongements d'entrailles, par des sécheresses passives, par des contradictions, par une répugnance continuelle au bien, par des abandonnements intérieurs, par des désolations horribles, par des suggestions importunes, par des resserrements amers et perpétuels; par être en proie à la colère, à l'impatience, à la rage, aux blasphèmes, au désespoir, aux appétits désordonnés; par être dénuée de toutes les vertus, exposée à tous les crimes et à des tourments égaux aux peines infernales. N'ai-je rien oublié de tous les sentiments qui sont couchés dans vos livres comme sur une longue liste? Dites-le-moi franchement, car il est difficile que la mémoire rappelle tout d'un coup un si grand nombre de termes, qui signifient presque la même chose, et qui ont peut-être coûté un jour entier à son auteur pour les chercher dans le creux de son imagination et les mettre ensuite dans un cadre qui puisse contribuer à la beauté et à l'énergie du style.

LE DIRECTEUR. Vous badinez, mon cher monsieur, de ce qui nous tire à tous les larmes des yeux.

LE DOCTEUR. En vérité, mon Père, je ne crois point qu'il y ait au monde des gens si malheureux que vous le dites; il seroit, sans mentir, curieux d'en voir, et j'aime mieux présumer un peu de la bonté infinie de Dieu que de penser, sans un meilleur fondement, qu'il mette les âmes à une si terrible épreuve. Chez nous, on y va plus rondement, et on parle avec moins d'exagération.

« Nul ne possédera Dieu tant qu'il sera vivant¹ : » c'est le langage de l'Écriture et le nôtre. Pour le posséder dans la vie future, il faut vivre dans celle-ci d'une vie très-pénitente et imitée de Jésus-Christ; et à cette vie crucifiée nous ne laissons pas d'accorder les consolations du Saint-Esprit, encore selon l'Écriture, qui nous invite de goûter et d'expérimenter combien le Seigneur est doux²; qui nous exhorte à nous réjouir au Seigneur ou avec le Seigneur³; qui nous proteste que son joug est doux, qu'il est léger⁴. Enfin, monsieur, s'il manque encore quelque chose à expier par cette vie pénitente et crucifiée, nous croyons un lieu destiné à cette dernière expiation, et dans lequel l'âme achève de se rendre digne de la vue de Dieu. Voilà, mon Père, notre purgatoire et notre paradis, et sur ce modèle il est bien clair que vous avez formé votre système. C'étoit une riche invention de placer dans ce monde un purgatoire où tous les péchés fussent expiés, et qui fût suivi d'une béatitude parfaite : vous le trouvez dans votre martyre spirituel. C'étoit un merveilleux attrait que la possession de Dieu dès cette vie, donnée pour récompense aux âmes qui ont languï dans le prétendu martyre : vous l'avez dans l'union essentielle. Arriver à un état

1. Voir la 1^{re} épître de saint Paul aux Corinthiens, ch. xv, v. 50.

2. Psaume xxxiii, verset 9; 1^{re} épître de saint Pierre, ch. ii, v. 3.

3. Épître de saint Paul aux Philippiens, chapitre iii, verset 1; et chapitre iv, verset 4.

4. Saint Matthieu, chapitre xi, verset 30.

si sublime et à une si parfaite félicité par la pratique de la loi de Jésus-Christ, par les commandements de Dieu et de son Église, par la foi, l'espérance et la charité. c'étoit entrer dans d'importuns détails, ou dire des choses bien triviales : l'indifférence sur tout cela, et le parfait abandon aux décrets divins, sont au contraire une nouvelle découverte.

LE DIRECTEUR. Vous y êtes, voilà tout le mystère.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, permettez-moi de vous faire une petite question, nullement pour vous faire de la peine, mais pour m'éclaircir et m'instruire. Allez-vous à Dieu par Jésus-Christ? Car voilà, selon nous, l'essence de la religion chrétienne.

LE DIRECTEUR. Vraiment, monsieur, il faut débiter par là nécessairement : nous l'inspirons autant qu'il nous est possible à tous nos commençants.

LE DOCTEUR. Je le crois, mon Père. puisque vous le dites; mais demeurez-vous en Dieu par Jésus-Christ?

LA PÉNITENTE. Oh! mon frère, voilà une belle demande que vous faites là au Révérend Père! l'un ne suit-il pas de l'autre indispensablement?

LE DIRECTEUR. Excusez-moi, madame : la question est très-bien formée par monsieur le docteur, et nos livres sont pleins de maximes et de décisions sur cette matière. Par exemple, monsieur, sans aller plus loin, vous pouvez lire dans notre *Explication du Cantique des cantiques* une question presque semblable à la vôtre. On demande, savoir, si l'âme arrivée en Dieu parle de Jésus-Christ, et peut penser encore à sa divine personne. C'est à la page 6. Et on répond : « Que l'union à Jésus-Christ a précédé d'un très-long temps l'union essentielle; mais que pour une âme parvenue à ce dernier et sublime état, celui d'être unie à Jésus-Christ, et de penser encore à sa divine personne, est absolument passé. » N'est-ce pas là ce que vous demandez? Mais voulez-vous rien de plus positif que ce que je vous montrerai écrit quelque part, en termes exprès : « Que l'idée de Jésus-Christ, après avoir

éclipsé l'idée de toutes les créatures, s'éclipse insensiblement elle-même, pour laisser l'âme dans la vue confuse et générale de Dieu?»

Bien plus, un de nos docteurs assure que dans l'oraison (il parle de la grande oraison), « il faut avoir seulement une foi obscure et universelle, et oublier toutes sortes de réflexions particulières : » on ne doit pas même, selon lui, penser à Jésus-Christ. « L'âme est surprise, dit un autre¹, quand sans avoir pensé, en aucun état, aux inclinations de Jésus-Christ depuis les dix, les vingt, les trente années, elle les trouve imprimées en elle par état. Les inclinations sont la petitesse, la pauvreté, etc. » Il va plus loin et parle décisivement : « L'âme, poursuit-il, dans toute sa voie, n'a pas de vue distincte de Jésus-Christ; » où vous remarquerez que voilà Jésus-Christ interdit, même aux commençants.

LE DOCTEUR. Et j'ajoute, mon Père, inutile au salut, à ceux du moins qui cherchent à se le procurer par votre méthode.

LE DIRECTEUR. Il n'avance pas cela en l'air, et il n'est pas seul de son sentiment, car vous lisez ailleurs² que dans la voie mystique, il ne faut pas de représentation du corps de Jésus-Christ.

LE DOCTEUR. C'est-à-dire, chez vous autres?

LE DIRECTEUR. Sans doute, et que la foi suffit pour la justification, sans aucun souvenir de Jésus-Christ.

LE DOCTEUR. Je vous ai écouté, mon Père, avec toute la patience dont je suis capable : mais il me semble que vous n'avez pas encore répondu précisément à ma question, qui étoit de savoir si, comme on va à Dieu par Jésus-Christ, on demeure en Dieu par Jésus-Christ.

LE DIRECTEUR. Premièrement, monsieur, quand on vous dit que dans ce sublime état d'union essentielle, il n'est plus donné à l'âme de penser à Jésus-Christ, de recevoir l'idée et

1. M^{me} Guyon, *les Torrents*, partie I, chapitre ix.

2. *Pratique facile*, partie II, *entretien* ix, p. 141 et suiv.

le souvenir de Jésus-Christ, c'est, ce me semble, vous répondre que cette âme n'est pas unie à Dieu par Jésus-Christ. Que voudriez-vous davantage? Seroit-ce d'être sûr que bien que cette âme ait commencé d'aller à Dieu par Jésus-Christ comme médiateur, elle est en Dieu, elle est avec Dieu sans médiateur? A cela ne tienne que vous ne soyez satisfait. Ce même auteur vous apprendra, monsieur, que « l'âme, dans cet état d'union essentielle, devient forte, immuable; qu'elle a perdu tout moyen; qu'elle est dans la fin; » et ailleurs, que « cette union est non-seulement essentielle, mais immédiate et sans moyen, plus substantielle que l'union hypostatique. » C'est, mon cher monsieur, que « l'union centrale avec Dieu tient lieu de Jésus-Christ son fils: » vous savez la force des termes, il ne dit pas: « par Jésus son fils. » Et un peu plus bas: « La voix de la tourterelle de mon humanité vous invite à venir vous perdre et cacher avec elle (elle ne dit pas: « par elle ») dans le sein de mon père¹. » Et ensuite: « La passion qu'elle a d'aller dans le sein de Dieu fait que, sans considérer qu'elle y doit être avec lui, elle dit qu'elle veut l'y introduire. » Mais plus clairement encore dans quelques pages suivantes: « Il faut, y est-il dit, monter plus haut (c'est Jésus-Christ que l'on fait parler à l'âme) et outre-passer toutes choses pour entrer avec moi (le paraphraste se donne bien de garde de dire: « par moi ») dans le sein de mon père, et vous y reposer sans milieu et par la perte de tout moyen. » Voulez-vous, monsieur, des termes plus clairs et des passages plus formels pour détruire la médiation de Jésus-Christ que ceux que je vous apporte?

LE DOCTEUR. J'en suis content, mon Père, et je doute fort que si on en avoit lu de pareils dans saint Paul et dans les premiers docteurs de l'Église, la foi du médiateur eût pu parvenir jusqu'à nous aussi constante qu'elle me le paroît. Mais cela me donne la curiosité de connoître à fond cette union immédiate et essentielle que vous dites être la récompense

1. *Explication du Cantique des cantiques*, chapitre II, verset 12, p. 57.

du martyr spirituel, et l'heureux effet de l'abandon à la volonté divine.

LE DIRECTEUR. Ah! je vois bien, monsieur, que vous voulez que je vous dise des nouvelles de notre parfaite béatitude, et comme vous disiez tantôt, de notre paradis. Ce sujet est grand, merveilleux, et par soi-même, et dans les suites; et vous me permettrez de vous dire que si nous commençons si tard une matière si étendue et si importante, nous courrions risque de n'en pas voir la fin avant le temps que nous serons obligés de nous séparer. Ainsi, et pour notre commune satisfaction, et pour l'utilité de madame votre belle-sœur, il la faut prier de nous ménager une seconde entrevue, où j'espère de vous renvoyer content sur les éclaircissements que vous désirez de moi. Vous voyez que je ne vous cache rien, et vous pourrez bientôt vous vanter de connoître le fond de nos mystères, autant du moins que je suis capable de vous les révéler; car il me paroît que vos intentions sont droites.

LE DOCTEUR. Elles ne peuvent l'être davantage, mon Père : je cherche le salut de ma sœur, et rien autre chose. Elle peut nous faire retrouver ensemble, et je suis prêt pour le jour et l'heure qu'elle voudra me conduire ici une seconde fois.

LE DIRECTEUR. Je vous attends tous deux avec impatience.

DIALOGUE VII.

Oraison de foi pure, parfaite béatitude. Idée de Dieu présent partout, seul objet de cette foi. Baisers, attouchements, mariages, martyres spirituels. Propriété et activité opposées à l'union essentielle, et sources de tout dérèglement. Abandon parfait, mort spirituelle. Suites horribles de ces principes, découvertes et avouées en partie par les quiétistes, avec la réfutation de leurs explications. Compatibilité de l'état d'union essentielle avec les crimes les plus énormes.

LE DOCTEUR. Ce que nous dîmes hier, mon Père, a une trop intime liaison avec ce qui se doit traiter aujourd'hui, pour les séparer par un plus long intervalle de temps : et sans autre préambule, souffrez que je commence par vous demander une chose.

LE DIRECTEUR. Vous êtes le maître, monsieur, et je ne suis ici que pour vous répondre.

LE DOCTEUR. N'est-il pas écrit quelque part que l'oraison de foi pure fait la parfaite béatitude ?

LE DIRECTEUR. C'est au *Cantique des cantiques*, je veux dire dans l'explication que nous en faisons, et dans l'endroit où il est dit : Que « la vue de Dieu n'est pas l'essentielle béatitude, et que la foi pure suffit. »

LE DOCTEUR. Distinguez-vous la foi pure d'avec l'oraison de foi pure ?

LE DIRECTEUR. C'est la même chose.

LE DOCTEUR. Vous ne distinguez pas aussi, ce me semble, l'oraison de foi pure d'avec l'oraison de vue confuse et immédiate de Dieu, que vous appelez autrement la grande oraison, l'oraison de simple regard, de simple présence de Dieu en tous lieux.

LE DIRECTEUR. Tous ces mots sont synonymes.

LE DOCTEUR. Croyez-vous, mon Père, que dans cette oraison de simple présence, il y ait quelque chose d'assez surnaturel pour tenir lieu à l'âme de sa parfaite béatitude?

LE DIRECTEUR. Oui, par l'union essentielle qu'elle cause à cette âme.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, parlons de bonne foi : croyez-vous que les païens n'eussent pas l'idée de Dieu, de Jupiter maître et souverain des dieux et des hommes?

LE DIRECTEUR. Sans doute ; mais que concluez-vous de là?

LE DOCTEUR. Patience, mon Père. Ne croyez-vous pas aussi que les païens ont eu attention à Dieu? qu'ils lui ont fait des vœux? qu'ils lui ont adressé des oraisons? Vous faudroit-il rapporter ce qu'on lit encore dans leurs poètes?

LE DIRECTEUR. Cela n'est pas nécessaire.

LE DOCTEUR. Je vous demande donc, mon Père, quelle idée de Dieu, quelle vue, quelle connoissance de ce souverain Être pouvoient-ils avoir? Pensez-vous qu'elle fût bien claire et bien distincte? Et si elle n'étoit pas telle, que pouvoit-elle être, je vous prie, que confuse et indistincte?

LE DIRECTEUR. Mais, monsieur, vous me permettrez de vous interroger à mon tour : croyez-vous, vous autres, avoir une connoissance de Dieu bien nette et bien distincte?

LE DOCTEUR. Non, mon Réverend Père, pendant que nous sommes sur la terre : aussi n'y établissons-nous pas de paradis, ni de parfaite béatitude; nous l'espérons pour l'autre vie, où nous plaçons une vue de Dieu assez claire et assez distincte pour contribuer à notre parfait bonheur.

Mais pour revenir aux païens, vous persuaderiez-vous, mon Père, qu'ils n'aient pas eu l'idée de la présence de Dieu en tous lieux?

LE DIRECTEUR. Ils l'ont eue sans difficulté, car elle est naturelle.

LE DOCTEUR. Prenez garde, mon Père, à ce que vous dites.

LE DIRECTEUR. Je ne me rétracte point : la multiplicité de

leurs dieux, leur Jupiter, leur Junon, leur Pluton, leur Neptune, leurs Nymphes, leurs Dryades, leurs Oréades et leurs Napées, leur Alphée et leur Aréthuse, tout cela n'est autre chose chez les païens que Dieu, agissant dans tous les lieux du monde, animant toutes les diverses parties de la nature ; en un mot, que la présence continue de Dieu en tous lieux.

LE DOCTEUR. Et cette idée, dites-vous, est naturelle chez les païens ?

LE DIRECTEUR. Sans doute.

LE DOCTEUR. Car chez vous elle est quelque chose de divin et de surnaturel ; elle est un don éminent du Saint-Esprit ; elle produit l'union essentielle, la parfaite jouissance de Dieu, la souveraine béatitude de l'âme, sans qu'il soit besoin qu'il lui en coûte sa dissolution d'avec son corps. Admirez, je vous prie, la nouveauté et les suites de vos principes : que n'accorderoit-on plutôt à vos sectaires l'idée de la justice de Dieu ? ils le révéreroient, ils le craindraient ; celle de la toute-puissance ? ils l'admiraient. La crainte, le respect, l'admiration sont des passions qui conviennent à l'homme par rapport à Dieu. Que ne leur passiez-vous l'idée de sa bonté et de sa miséricorde infinie ? ils l'aimeroient : l'amour tend à l'union ; ç'auroit été votre union essentielle. A quoi vous peut servir votre paradis anticipé, une idée sèche et obscure de Dieu présent en tous lieux, qui n'est que naturelle, et qui vous est commune avec les païens ? Où trouvez-vous là les dons de Dieu, et la grâce qui justifie ?

LE DIRECTEUR. Vous êtes si peu dans le fait, mon cher monsieur, que je ne sais comment et par quels moyens vous ramener d'aussi loin que votre imagination et vos raisonnements vous ont porté. Premièrement, monsieur, nous n'aimons pas Dieu : apprenez-le une bonne fois. Voilà peut-être ce que vous ne saviez pas : qu'il n'y a pas parmi nous d'amour de Dieu, c'est-à-dire qui soit utile à l'âme. Souvenez-vous de me faire parler sur cet article dans quelque autre occasion ; et pour l'idée de la miséricorde infinie de Dieu, demandez à

madame ce qu'il lui en a coûté de l'avoir reçue une seule fois dans son esprit. Qu'elle vous dise à quoi elle a été exposée, pour s'être malheureusement souvenue d'une image de sainte Thérèse, où il étoit question de miséricorde de Dieu, et si elle a envie de retourner aux Carmélites.

Quant à l'union essentielle, j'ose vous dire que vous n'avez pas les premiers éléments de notre doctrine sur cet article et sur tout ce qui en dépend. Si vous voulez même que je vous parle avec cette liberté que nous nous sommes laissée l'un à l'autre, votre ignorance sur ces matières me fait quelque sorte de compassion, et je croirois avoir beaucoup fait pour vous et pour madame votre sœur, si je pouvois aujourd'hui vous en tirer.

Vous souviendrait-il de ce que je vous ai dit à propos du martyre spirituel dans la première conversation que nous avons eue ensemble? que la dévotion sensible que vous appelez charité, onction céleste, n'est rien moins qu'une disposition prochaine et immédiate à cette union ineffable de l'âme avec Dieu; qu'elle ne lui est jamais si intimement unie, que lorsqu'il lui semble en être tout à fait abandonnée et comme livrée au démon? Si elle commence à ne pouvoir plus parler ni entendre parler de Dieu, c'est une bonne marque; si elle sent un dégoût horrible des choses spirituelles, tant mieux encore : c'est alors que cette épouse fidèle est absolument résignée à son fidèle époux pour tous les états où il lui plaît de la mettre. Alors pour récompense de cette parfaite résignation, arrive le baiser de l'âme. Elle sent bien que cet attouchement lui fait de très-grands effets. Ici commence le mariage spirituel, et bientôt la consommation du mariage.

LA PÉNITENTE. Ah! mon Père, quels discours devant une femme de mon âge! Vous ne m'en avez jamais tenu de semblables, et je ne vous reconnois point.

LE DIRECTEUR. Courage, ma fille, vous entrez dans le dégoût des choses saintes, vous n'êtes pas loin de l'union essentielle; mais permettez-moi d'achever. Cette âme ensuite devient

féconde après l'union, et entre dans la vie apostolique; elle engendre d'autres âmes fidèles, qui sont comme autant de nouvelles épouses de son époux bien-aimé.

LA PÉNITENTE. Permettez-moi de sortir ou de me boucher les oreilles.

LE DOCTEUR. Vous pourriez, mon Père, me renvoyer, aussi bien que madame, au nombre de ceux qui sont à portée de l'union essentielle, s'il ne s'agit pour cela que d'avoir beaucoup d'aversion de vos choses saintes et de toutes vos spiritualités. Quel jargon, bon Dieu! ou plutôt quelles obscénités, pour vous expliquer sur le plus mystérieux point de toute votre doctrine! Et ma sœur a-t-elle tort d'en être scandalisée? Que voulez-vous que nous pensions de l'intérieur des gens qui, détournant les paroles de leur sens ordinaire pour leur faire exprimer des choses spirituelles, jettent dans l'esprit des lecteurs l'idée des grossièretés qu'elles signifient naturellement et dans leur première institution? Quelle affectation, pour faire connoître à une jeune femme une béatitude qui est, selon vous, une union toute spirituelle, de lui parler de baisers, d'attouchements, de mariage et de consommation de mariage? Mettez-vous le souverain bonheur dans les plaisirs charnels, comme les mahométans, ou comme les épicuriens, dans la volupté? Que voulez-vous, encore une fois, que l'on pense de vous et de vos mœurs, si vous les avez du moins aussi peu chastes que vos paroles?

LE DIRECTEUR. Vous avez oublié, mon cher monsieur, notre martyr spirituel, et combien il prouve notre éloignement de la volupté et des plaisirs sensuels.

LE DOCTEUR. C'est ce qui vous rend tous incompréhensibles, mon Père; car après avoir parlé des sécheresses passives, des rongements d'entrailles, de blasphèmes, de désespoirs, d'abandonnement de Dieu, vous y joignez immédiatement l'union même avec Dieu, union essentielle plus qu'hypostatique; et pour le faire entendre à vos élèves, vous employez des termes obscurs qui sentent la corruption de cent lieues. Un libertin,

un homme dissolu n'en cherchoit pas d'autres pour tourner, s'il pouvoit, les choses saintes en ridicule. Appelez-vous cela un système, un plan de doctrine, une doctrine suivie? et croyez-vous de bonne foi y amener un seul homme à qui il reste encore une étincelle de foi et de raison? Aussi est-ce une chose étonnante que les bruits qui courent de vous et de vos maximes. Les uns disent que, selon vous, l'âme, par l'union avec Dieu, est si séparée d'intérêt d'avec son corps, que celui-ci peut s'abandonner à la mollesse et à toute sorte de péchés, sans que l'âme en soit le moins du monde coupable. Un livre quiétiste, disent les autres, remet à son chapitre de l'union essentielle avec Dieu, qui n'est autre chose que la parfaite béatitude, à traiter à fond de toutes les ordures qui peuvent salir le corps sans blesser l'âme, qui demeure cependant unie à Dieu, et souverainement heureuse dès cette vie. Voilà ce que l'on dit des quiétistes, mon Père, et qui me donne de l'indignation contre eux, je vous l'avoue. Vous mériteriez, sans mentir, d'avoir rompu avec eux et quitté des préventions qui sont indignes de vous.

LE DIRECTEUR. J'ai bien vu, mon cher monsieur, que vous-même étiez dans des préventions contre nous, qui vous empêcheroient de nous estimer autant peut-être que vous le feriez, si notre doctrine vous étoit parfaitement connue; et je suis surpris qu'un homme que je sais en avoir déjà pénétré une partie par ses propres lumières, semble s'en rapporter sur la principale à des bruits de peuple, et sur un si léger fondement former des accusations et des reproches avec tant d'emportement. Voudriez-vous m'en croire sur l'union essentielle, ou plutôt en croire nos livres? Nous n'en avons point de plus exprès sur cette matière que celui que son auteur, personne très-sublime, intitule *les Torrents*. Nous avons encore quelques autres livres qui en parlent pertinemment. Voulez-vous que je ne vous dissimule rien? car, pour me servir de vos paroles, vous méritez vous-même d'être détrompé et de vouloir être des nôtres.

LE DOCTEUR. Croyez-moi, mon Père, plus vous me donnerez d'éclaircissements sur cette matière, et plus je vous serai redevable. Sur tous les articles de votre doctrine, il n'y en a aucun que j'aie plus de curiosité de savoir, ou de vos livres, ou de votre bouche. Vous ne vous étonnerez plus que je sois moins instruit de celui-ci que des autres, quand vous ferez attention à la rareté du livre des *Torrents*, qui n'a pas encore été lu autrement qu'en manuscrit. Ainsi, mon cher Père, parlez, je vous en conjure, et soyez sûr d'être écouté¹.

LE DIRECTEUR. « Rien, » monsieur, « n'est opposé à Dieu que la propriété, et toute la malignité de l'homme est dans cette propriété, comme dans la source de sa malice : en sorte que plus une âme perd sa propriété, plus elle devient pure, parce qu'alors elle a perdu ce qui causoit de la dissemblance entre Dieu et elle. »

LE DOCTEUR. Ma sœur, il est vrai, m'a entretenu quelquefois de cette propriété, que vous faites le principe de tout péché, et même de la corruption qui se trouve dans les meilleures actions en apparence ; mais si vous entendez autre chose par ce mot, que le levain du péché et le poids de la concupiscence, vous me ferez plaisir de me le dire.

LE DIRECTEUR. « La propriété, « monsieur, » c'est la volonté de l'homme qui se trouve mêlée dans toutes ses actions, même les plus vertueuses. »

LE DOCTEUR. On m'en avoit déjà assuré, mais je ne pouvois le croire. Hé quoi, mon Père ! peut-on faire des actions bonnes ou mauvaises sans les vouloir faire ? N'est-ce pas dans cette détermination de la volonté que consiste la liberté de l'homme, son mérite et son démérite ? Et cependant ces bonnes actions, dites-vous, parce que la volonté y a part, sont mauvaises : voilà qui est bien incompréhensible.

LE DIRECTEUR. Il faut pourtant que vous compreniez que

1. Les citations qui suivent, et qui sont mises entre guillemets, sont empruntées aux *Torrents*, ouvrage encore manuscrit de M^{me} Guyon.

c'est la malignité de la volonté de la part du sujet qui fait le péché, et non l'action.

LE DOCTEUR. Quoi ! de quelque nature innocente ou criminelle que soit cette action, ou selon Dieu, ou contre Dieu ?

LE DIRECTEUR. Oui, monsieur ; car si une personne qui n'auroit plus de volonté, parce qu'elle seroit perdue et comme abîmée et transformée en Dieu, étoit réduite par nécessité à faire les actions du péché, elle les feroit sans péché.

LE DOCTEUR. Comment entendez-vous cela ?

LE DIRECTEUR. Je vais vous l'expliquer. C'est, monsieur, que tous les mouvements de cette âme, qui n'a plus de volonté, sont de Dieu, et c'est sa conduite infallible. C'est donc la conduite de cette âme, de suivre aveuglément et sans conduite les mouvements qui sont de Dieu, et sans réflexion.

LE DOCTEUR. Mais si elle remarquoit que ces mouvements la portassent au péché, à la corruption, par exemple, à la vengeance ?

LE DIRECTEUR. Il n'importe, monsieur ; car je vous dis qu'ici toute réflexion est bannie, outre que quand l'âme le voudroit, elle auroit peine à en faire. Mais comme, en s'efforçant, peut-être en pourroit-elle venir à bout, il faut l'éviter plus que toute autre chose, parce que la seule réflexion a le pouvoir de faire entrer l'homme en lui et le tirer de Dieu. Or je dis que si l'homme ne sort point de Dieu, il ne péchera jamais, et s'il pèche, qu'il en est sorti, ce qui ne se peut faire que par la propriété, et l'âme ne peut la reprendre que par la réflexion.

LE DOCTEUR. Mais si la réflexion, mon Père, contribue à conduire cette âme au bien et à la détourner du mal, en quoi, je vous prie, lui pourroit-elle nuire ?

LE DIRECTEUR. En quoi, demandez-vous ? Ce seroit pour elle un enfer semblable à ce qui arriva au premier ange au moment de sa rébellion. Concevez donc que la sagesse de Dieu, accompagnée de sa divine justice, comme un feu impitoyable et dévorant, ôte à l'âme tout ce qu'elle a de pro-

priété, de terrestre, de charnel et de propre activité, et ayant ôté à l'âme tout cela, il se l'unit. Y êtes-vous?

LE DOCTEUR. Pas encore, je vous l'avoue.

LE DIRECTEUR. Vous n'entrez pas dans ces mystères, parce que la clef de l'abandon vous manque : je le vois par la nécessité de l'attention et de la réflexion que vous supposez dans les voies de Dieu.

LE DOCTEUR. Je connois, mon Père, une parfaite résignation aux ordres de la Providence divine, une soumission entière à la volonté de Dieu, une religieuse attention à la bien discerner, soit dans le livre de l'Évangile, soit dans ses commandements ou dans ceux de son Église; une scrupuleuse attention sur la conduite qui me fait agir, si elle est conforme à la loi de Dieu ou non. Y a-t-il un autre abandon que celui-là? Je serois curieux de l'apprendre.

LE DIRECTEUR. Notre abandon, mon cher monsieur, est un acquiescement à tout ce qui se passe en nous, de bon ou de mauvais, sans aucun discernement, regardant en toutes choses vertu ou crime indifféremment comme ordre et volonté de Dieu. Que naît-il de cette totale résignation? Le voulez-vous savoir? La mort de l'âme, son anéantissement profond, son ensevelissement; et c'est par ces degrés qu'elle monte au sublime état de l'union essentielle.

LE DOCTEUR. Mais, mon Père, quel moyen y a-t-il, je vous supplie, que les pratiques vertueuses qui font mourir le vieil homme et les œuvres du péché, que le sentiment de l'humanité chrétienne, qui est le parfait anéantissement, que l'ensevelissement de l'âme, cette sépulture du chrétien avec Jésus-Christ, puissent naître d'un acquiescement aveugle et mal entendu à tout ce qui se passe en nous, sans aucun discernement de la volonté de Dieu, qui seroit pourtant notre règle infallible?

LE DIRECTEUR. Mon cher monsieur, votre demande me fait connoître que vous n'êtes pas encore instruit de tous nos principes, pas même de la signification de nos termes. Sachez

donc, s'il vous plaît, que par mort, nous entendons la perte des vertus, qui entraîne celle de la grâce de Dieu, et qui fait absolument mourir l'homme nouveau; par anéantissement, tout de même la privation de toutes les vertus, et même de celle de l'humilité; et par l'ensevelissement de l'âme, une pourriture, une puanteur, une corruption, qui fait horreur aux hommes et à Dieu même. Vous voilà, n'est-il pas vrai, bien éloigné de ce que vous pensiez?

LE DOCTEUR. Au contraire, mon Père, je pense comme vous que la mort de l'âme, son anéantissement, son ensevelissement, de la manière que vous me le venez d'expliquer, que je n'avois jamais apprise, peut fort bien être l'effet de cette résignation aveugle et sans discernement à la volonté de Dieu, qu'on ne connoît point, et qu'on ne se met point en peine de connoître; mais que de tout cela, que je comprends fort bien, je vous assure, il résulte une union intime, immédiate, essentielle avec Dieu, voilà ce qui ne se conclut pas si naturellement; et si vous vous ressouveniez par hasard de ce que vos livres enseignent là-dessus, vous m'obligeriez infiniment de m'en faire part.

LE DIRECTEUR. Il faut qu'un bon contemplatif sache ses *Torrens* par cœur: c'est là où il voit le sublime de son état, le point essentiel et capital où aboutit toute la doctrine des mystiques. Écoutez: « Notre-Seigneur commence à dépouiller l'âme peu à peu, à lui ôter ses ornements, tous ses dons, grâces et lumières, qui sont comme des pierreries qui la chargent; ensuite il lui ôte toute facilité au bien, qui sont comme les habits; après quoi il lui ôte la beauté de son visage, qui sont comme les divines vertus qu'elle ne peut plus pratiquer. Autrefois elle avoit des dégoûts, des peines, mais non des impuissances; ici tout pouvoir lui est ôté. »

LE DOCTEUR. Quel pouvoir, s'il vous plaît, lui est ôté?

LE DIRECTEUR. N'avez-vous pas entendu? le pouvoir de pratiquer la vertu.

LE DOCTEUR. Et celui de suivre le vice?

LE DIRECTEUR. Il lui demeure sans doute ; car le dénuement de toutes vertus emporte naturellement la pratique de tout vice.

LE DOCTEUR. Je l'entendois ainsi, et que cette âme se trouvât insensiblement surchargée de péchés.

LE DIRECTEUR. De péchés, c'est-à-dire de choses qui seroient des péchés pour des imparfaits, mais non pour une parfaite abandonnée.

LE DOCTEUR. Je n'y suis plus, mon Père, et je ne vois pas que ce qui est péché en soi ne le soit pas pour tout le monde. J'ai cru jusqu'à cette heure que le péché dans les parfaits causoit de l'imperfection, comme il augmente l'imperfection dans les imparfaits.

LE DIRECTEUR. Vous croyez fort mal ; car comment voulez-vous que le péché ait prise sur une âme qui n'est plus en soi ni par soi, qui est recoulée, qui est abîmée en Dieu par une présence foncière et centrale ? il faut prendre garde à cela.

LE DOCTEUR. Expliquez-vous, s'il vous plaît.

LE DIRECTEUR. « L'âme, » monsieur, « dans ce bienheureux état d'union essentielle, qui est la récompense du parfait abandon, se trouve associée à la sainte Trinité, participe aux attributs divins ; elle a les mêmes ornements dont le Roi est paré, c'est-à-dire, qu'elle est ornée des perfections de Dieu ; elle entre dans une excellente participation de l'immensité de Dieu, notre mer, qui est l'essence divine. Voilà comme elle s'explique. Elle a en effet son repos en Dieu. Que dis-je ? elle est le repos même, elle est Dieu. Comme il ne peut jamais cesser de se regarder soi-même, aussi ne cesse-t-il point de regarder cette âme. »

LE DOCTEUR. Quoique remplie de péchés ? vous l'avez dit.

LE DIRECTEUR. C'est le mystère, mon cher monsieur ; cette âme n'est plus ; elle a recoulé, vous dis-je, dans l'essence divine : comment voulez-vous qu'elle pêche même en faisant des actions de péché ?

LE DOCTEUR. Et moi, je vous répète, cette âme n'est plus : comment peut-elle mériter ? comment est-elle digne des hau-

teurs et des élévations où vous venez de la porter ? Voilà sans mentir un abandon bien payé, pour être aussi aveugle et fait sans aucun discernement de la volonté de Dieu sur elle. On doit voir de terribles effets et d'étranges suites de cette âme qui n'est plus, mais qui est, dites-vous, toute perdue en Dieu.

LE DIRECTEUR. « C'est » en effet « une chose horrible, qu'une âme ainsi nue des dons et des grâces de Dieu. On ne pourroit croire, à moins d'expérience, ce que c'est ; mais c'est encore peu. Si elle conservoit sa beauté, il la lui fait perdre, et la fait devenir laide. Jusques ici l'âme s'est bien laissé dépouiller des dons, grâces, faveurs, facilité au bien ; elle a perdu toutes les bonnes choses, comme les austérités, le soin des pauvres, la facilité à aider le prochain ; mais elle n'a pas perdu les divines vertus. Cependant ici il les lui faut perdre quant à l'usage : car quant à la réalité, il l'imprime fortement dans l'âme : elle perd la vertu comme vertu, mais c'est pour la recouvrer toute en Jésus-Christ. Cette âme, dans le commencement de ce degré, a encore quelque figure de ce qu'elle étoit autrefois : il lui reste une certaine impression secrète et cachée de Dieu, comme il reste dans un corps mort une certaine chaleur qui s'éteint peu à peu. Cette âme se présente à l'oraison, à la prière ; mais tout cela lui est bientôt ôté. Il faut perdre toute oraison, tout don de Dieu ; elle ne la perd pas pour une, deux, ou trois années, mais pour toujours. Toute facilité au bien, toutes vertus lui sont ôtées ; elle reste nue et dépouillée de tout. Le monde, qui l'estimoit tant autrefois, commence à en avoir horreur. L'âme se corrompt peu à peu. Autrefois c'étoit des foiblesses, des chutes, des défaillances ; ici c'est une corruption horrible, qui devient tous les jours plus forte et plus horrible. O Dieu ! quelle horreur pour cette âme ! Elle est insensible à la privation du Soleil de justice ; mais de sentir la corruption, c'est ce qu'elle ne peut souffrir : ô Dieu ! que ne souffriroit-elle pas plutôt ! C'est cependant un faire le faut ; il faut expérimenter jusqu'au

fond ce que l'on est. Mais ce sont peut-être des péchés? Dieu a horreur de moi; mais que faire? Il faut souffrir, il n'y a pas de remède.»

LE DOCTEUR. J'écoute, mon Père, de toutes mes oreilles; mais je ne vois point, dans tout ce que vous m'avez dit, votre union de l'âme avec Dieu, ni rien même qui en approche, à moins que ce ne soit à l'endroit où elle est insensible à la privation du Soleil de justice, c'est-à-dire à la grâce de Jésus-Christ.

LE DIRECTEUR. N'avez-vous pas encore compris, monsieur, que cette bienheureuse âme étant morte par la privation de toutes les vertus, comme nous avons dit, elle a perdu toute vertu propre, et ainsi toute propriété? « Elle n'est donc pure dorénavant que de la pureté divine; j'entends pure de la pureté du fond dans lequel elle est transformée au centre, par lequel elle est attirée : » cela est-il si incompréhensible?

« La félicité de l'âme dans cet état consiste à se laisser ensevelir, enterrer, écraser, marcher, sans se remuer non plus qu'un mort, à souffrir sa puanteur, et se laisser pourrir dans toute l'étendue de la volonté de Dieu, sans aller chercher de quoi éviter la corruption. Non, non, laissez-vous telles que vous êtes, pauvres âmes, sentez votre puanteur : il faut que vous la connoissiez, et que vous voyiez le fond infini de corruption qui est en vous. Mettre du baume, est tâcher par quelque moyen vertueux et bon de couvrir la corruption et d'en empêcher l'odeur. Oh! ne le faites pas, vous vous feriez tort. Dieu vous souffre bien, pourquoi ne vous souffririez-vous pas? »

LE DOCTEUR. Cela est-il tiré de votre *Livre des Torrents*?

LE DIRECTEUR. Mot pour mot, monsieur : je ne vous dérober rien.

LE DOCTEUR. Cet endroit-ci est clair, et défend bien formellement aux âmes souillées de péchés, même les plus sales et les plus honteux, d'appliquer à leurs plaies le baume des vertus, comme de la chasteté, de la continence, de la tempérance.

LE DIRECTEUR. Vous frappez au but, et je ne sache pas qu'aucun de nous l'ait encore entendu d'une autre manière. Les mots de *corruption*, de *pourriture*, de *puanteur* mènent là tout droit. Voyez l'endroit qui suit : « Enfin cette âme commence à ne plus sentir sa puanteur, à s'y faire, à y demeurer en repos, sans espérance d'en sortir jamais, sans pouvoir rien faire pour cela. »

LE DOCTEUR. Je vous suis : voilà cette âme qui croupit dans son péché.

LE DIRECTEUR. « C'est alors que commence l'anéantissement. »

LE DOCTEUR. Quoi ? l'humilité chrétienne ?

LE DIRECTEUR. Non vraiment, mais la perte de toutes grâces et de toutes vertus : ne l'oubliez pas. « Autrefois, » en cet état, « elle se faisoit horreur : elle n'y pense plus ; elle est dans la dernière misère, jusques à n'en avoir plus d'horreur. Autrefois elle craignoit encore la communion, de peur d'infecter Dieu : à présent elle y va comme à table, tout naturellement. »

LE DOCTEUR. Et sans craindre d'infecter Dieu par ses péchés et ses ordures, qui ne lui font plus d'horreur, qui ne lui font plus aucun scrupule, qui ne lui pèsent plus sur la conscience, auxquels elle seroit fâchée de donner la plus petite attention. Suis-je dans le fait ?

LE DIRECTEUR. « Les autres ne la voient plus qu'avec horreur ; mais cela ne lui fait point de peine : elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus ; qu'il la laisse dans la pourriture, et qu'il donne aux autres toutes ses grâces ; que les autres soient l'objet de ses affections, et qu'elle ne cause que de l'horreur. Vouloir être rien aux yeux de Dieu, demeurer dans un entier abandon, dans le désespoir même ; se donner à lui lorsque l'on en est le plus rebuté, s'y laisser et ne se pas regarder soi-même lorsque l'on est sur le bord de l'abîme : c'est ce qui est très-rare, et qui fait l'abandon parfait. De dire les épreuves étranges qu'il fait de ces âmes du parfait

abandon qui ne lui résistent en rien, c'est ce qui ne se peut, et ne seroit pas compris. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne leur laisse pas une chose qui puisse se nommer, ni en Dieu, ni hors de Dieu. »

LE DOCTEUR. Je remarque, mon Père, qu'après avoir plongé cette pauvre âme dans le désespoir, dans la corruption, et dans la pourriture, comme si ce ne devoit être que le commencement de ses souffrances, vous nous parlez d'épreuves si étranges et si inouïes qui doivent encore l'exercer, qu'il semble que vous les taisiez par la défiance où vous êtes qu'elles ne soient pas comprises. Je doute aussi, de ma part, que madame et moi devions vous les demander avec plus d'instance ; car enfin nous pourrions apprendre des choses abominables.

LE DIRECTEUR. Mais, monsieur, faut-il s'expliquer plus clairement sur cette matière ? N'est-ce rien vous dire, quand on vous dit que *Dieu ne laisse pas à ces âmes l'ombre d'une chose qui se puisse nommer, ni en Dieu, ni hors de Dieu* ? Comprenez, si vous pouvez, l'étendue de ces paroles : cela est immense.

LE DOCTEUR. Quoi ! mon Père, plus d'amour de Dieu ? plus de crainte de Dieu, et de ses jugements ? plus de foi, plus d'espérance, plus de vertus, plus de bonnes œuvres, plus d'humilité, plus de continence, plus de chasteté, plus de grâces ? Dieu est si bon, il est si miséricordieux ! exigeroit-il d'une âme un si prodigieux abandonnement ?

LE DIRECTEUR. Lisez, monsieur, nos *Torrents*, vous y verrez « qu'une âme de ce degré porte un fond de soumission à toutes les volontés de Dieu, de manière qu'elle ne voudroit pas lui rien refuser ; mais lorsque Dieu explique ses desseins particuliers, et qu'usant des droits qu'il a acquis sur elle, il lui demande les derniers renoncements et les plus extrêmes sacrifices, ah ! c'est pour lors que ses entrailles sont émues, et qu'elle souffre bien de la peine. »

LE DOCTEUR. Je vous l'avoue, mon Père, me voilà bien impatient de savoir quels peuvent être ces derniers renonce-

ments et ces plus extrêmes sacrifices ; car ce doit être quelque chose de plus fort que tout le reste qui emporte si aisément le consentement et la soumission de cette âme. S'agiroit-il seulement pour cette âme du sacrifice de la virginité, ou en général de la chasteté?

LE DIRECTEUR. Oh ! monsieur, il n'y a guère d'apparence ; car dans notre *Cantique des cantiques*, à propos des lis de la chasteté, il est dit : « Que ceux de l'âme plaisent plus à Dieu que ceux du corps. » On veut dire que la perte de la propriété, qui est la pureté de l'âme, est plus agréable à Dieu que la continence ou la pureté du corps. Ainsi vous voyez bien qu'il s'agit ici pour l'âme d'un plus grand sacrifice que celui de la chasteté.

LE DOCTEUR. S'agiroit-il pour elle du renoncement à la grâce de sa justification ? Dieu lui demanderoit-il pour dernière épreuve, qu'elle consentît à sa réprobation dernière ? Cela fait de la peine seulement à penser.

LE DIRECTEUR. Mais quelle peine ?

LE DOCTEUR. Quoi ! mon Père, qu'elle consentît, cette âme, à être toujours privée de la gloire de Dieu ?

LE DIRECTEUR. Pourquoi non ? et nos *Torrents* y sont formels : « Cette âme seroit aussi indifférente d'être toute une éternité avec les démons qu'avec les anges. Les démons lui sont Dieu comme le reste, et il ne lui est plus possible de voir un être créé hors de l'ordre incréé, étant tout et en tout Dieu, aussi bien dans un diable que dans un saint, quoique différemment. Je crois que si une telle âme étoit conduite en enfer, elle en souffriroit les douleurs cruelles dans un contentement achevé, non contentement causé seulement par la vue du bon plaisir de Dieu, mais contentement essentiel à cause de la béatitude du fond transformé, et c'est ce qui fait l'indifférence de ces âmes pour tout état. »

LE DOCTEUR. En vérité, mon Père, voilà des choses bien nouvelles, et d'étranges mystères : il n'y a au monde que vous autres qui puissiez trouver en enfer, et dans la compagnie des

démons, une béatitude essentielle d'un fond transformé, et le reste, que je ne puis expliquer faute de l'entendre.

LE DIRECTEUR. Vous entendez peut-être aussi peu les précipices affreux où tombe cette âme par la moindre résistance qu'elle apporte à la volonté de Dieu, qui exige d'elle les extrêmes sacrifices : cependant nos *Torrents* ne parlent d'autre chose. « Combien êtes-vous jaloux, ô divin époux, que votre amante fasse toutes vos volontés, puisqu'une simple excuse qui paroît si juste vous offense si fort ? Ne pouviez-vous pas empêcher une épouse si chère, si fidèle, de vous faire cette résistance ? — L'époux permet cette faute dans son épouse, afin de la punir, et de la purifier en même temps de l'attache qu'elle avoit à sa pureté et à son innocence, et de la répugnance qu'elle sentoit au dépouillement de sa propre justice. »

Et dans un autre endroit vous lisez : « Cette amante affligée, oubliant ses blessures, quoiqu'elles saignent encore, ne se souvient plus de sa perte ; elle n'en parle pas même, et quand elle se verroit précipitée dans l'abîme, elle n'y feroit point de réflexion. Celle qu'elle venoit de faire par l'appréhension de se salir, lui a trop coûté, puisqu'elle lui a causé l'absence de son époux : de sorte qu'instruite par sa disgrâce, elle ne peut plus se regarder, et quand elle seroit aussi affreuse qu'elle est belle, elle ne pourroit pas y penser.

« Cette âme plus avancée n'est pas si bien établie dans son état en Dieu, qu'elle ne puisse encore jeter quelques regards sur elle-même : c'est une infidélité, mais qui est rare, et qui ne vient que de faiblesse. L'époux a permis que son épouse ait fait cette légère faute, afin de nous instruire par là du dommage que cause la propre réflexion dans les états les plus avancés. Elle est donc rentrée pour un moment en elle-même sous les meilleurs prétextes du monde : c'étoit pour y voir les fruits de l'anéantissement, si la vigne fleurissoit, si elle avançoit, si la charité étoit féconde : cela ne paroît-il pas juste et très-raisonnable ? »

LE DOCTEUR. Si raisonnable et si juste, mon Père, que cette

attention sur nous-même est le principe de toute la conduite chrétienne, et qu'elle nous est expressément recommandée par saint Paul, et après lui, par tous les Pères de l'Église.

LE DIRECTEUR. « Je le faisois, dit-elle, sans y penser, et sans croire faire mal, ni déplaire à mon époux; cependant je n'ai pas plus tôt fait cette faute, que mon âme a été troublée par mille et mille réflexions qui rouloient dans ma tête, qui m'alloient perdre. Cette pauvre âme est obligée, après avoir tout perdu, de se perdre elle-même par un entier désespoir de tout: elle est comme une personne qui n'est plus et qui ne sera plus jamais : elle ne fait ni bien ni mal. »

LE DOCTEUR. Quoi! dans un entier désespoir de tout? Voilà qui est bien intelligible. Mais, mon Père, songez-vous bien aux dispositions préalables que vous imposez à une pauvre âme pour se rendre digne d'être unie à Dieu, comme de se livrer au démon, de se prostituer dans tous les désordres imaginables, de s'abandonner à toutes sortes d'excès, et de regarder comme une noire infidélité la moindre réflexion salutaire qui lui viendrait sur son état si misérable, et qui pourroit contribuer à l'en faire sortir? Encore une fois, mon Père, parlez-vous sérieusement? Est-ce un jeu d'esprit, est-ce un délire?

LE DIRECTEUR. Je vous réponds, monsieur, avec l'incomparable auteur des *Torrents* : « Ne portez point de compassion à ces âmes, et laissez-les dans leurs ordures apparentes, qui sont cependant les délices de Dieu, jusqu'à ce que de ces désordres renaisse une vie nouvelle. » Et un peu après : « Il n'y a point pour elles de malignité en quoi que ce soit, à cause de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, qui en concourant avec les pécheurs, ne contracte rien de leur malice, à cause de sa pureté essentielle. Ceci est plus réel qu'on ne peut dire, et cette âme participe à la pureté de Dieu: ou plutôt toute pureté propre, qui n'est qu'une impureté grossière, ayant été anéantie, la seule pureté de Dieu en lui-même subsiste dans ce néant, mais d'une manière si réelle, que l'âme est dans

une parfaite ignorance du mal, et comme impuissante de le connoître : ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse toujours déchoir ; mais cela n'arrive guère ici, à cause du profond anéantissement où est l'âme, qui ne lui laisse (prenez garde, monsieur), qui ne lui laisse aucune propriété ; et la seule propriété peut causer le péché ; car quiconque n'est plus ne peut plus pécher. Et cela est si vrai, que les âmes dont je parle ne peuvent presque jamais se confesser, ne pouvant rien trouver en elles de vivant et qui puisse avoir voulu offenser Dieu, à cause de la perte entière de leur volonté en Dieu. »

LE DOCTEUR. Si je l'ai bien compris, mon Père, il résulte littéralement de toute cette sublime théologie que vous venez de nous étaler, que les impuretés et les souillures du corps font la pureté de l'âme, qui n'a plus alors de vertu propre, et par conséquent de propriété ; qu'au contraire la pureté et les autres vertus du corps, qui procèdent de sa propre volonté, font l'impureté de l'âme.

LE DIRECTEUR. Hé bien, monsieur, cela n'est-il pas beau ? Et où avez-vous rien vu de plus creusé et de mieux imaginé ? « Il y a alors une séparation si entière et si parfaite des deux parties, l'inférieure et la supérieure, qu'elles vivent ensemble comme étrangères, qui ne se connoissent pas ; et les maux les plus extraordinaires n'empêchent pas la parfaite paix, la tranquillité, la joie, l'immobilité de la partie supérieure. » Voyez ce qu'en disent nos *Torrents* : « Dans les commencements Dieu presse de si près les pauvres sens, qu'il ne leur donne aucune liberté ; mais quand les sens sont suffisamment purifiés, Dieu, qui veut tirer l'âme d'elle-même par un mouvement tout contraire, permet que les sens s'extrovertissent... »

LE DOCTEUR. *S'extrovertir* : voilà un mot bien noir et bien infernal.

LE DIRECTEUR. Point tant : cela veut dire, *s'échappent, se débauchent, se dérèglent*, « ... ce qui paroît à l'âme une grande impureté. Cependant la chose est de saison, et en faire autre-

ment, c'est se purifier autrement que Dieu veut, et se salir. Cela n'empêche pas qu'il ne se fasse des fautes dans cette extroversion; mais la confusion que l'âme en reçoit, et la fidélité à en faire usage fait le fumier où elle pourrit plus vite, et hâte sa mort. *Tout coopère à ceux qui aiment.* C'est aussi ici où l'on perd entièrement l'estime des créatures : elles vous regardent avec mépris.

« Ces âmes (continuons) paroissent des plus communes, parce qu'elles n'ont rien à l'extérieur qui les différencie, qu'une liberté infinie, qui scandalise souvent les âmes resserrées et rétrécies en elles-mêmes.

« Les âmes du second ordre, je veux dire les saints et les saintes, paroissent plus grandes que les âmes du troisième ordre, qui sont nos parfaites abandonnées, à ceux qui n'ont pas ce discernement divin; car celles-là arrivent à une perfection éminente. Elles ont des unions admirables. Mais cependant ces personnes ne sont jamais véritablement anéanties, et Dieu ne les tire pas de leur être propre, pour l'ordinaire, pour les perdre en lui. Ces âmes font pourtant l'admiration et l'étonnement des hommes : elles sont les prodiges et les miracles de leur siècle. Dieu se sert d'elles pour en faire ses saints; il semble qu'il prenne plaisir d'accomplir tous leurs désirs. Ces âmes sont dans une grande mortification. On les croira dans les mêmes voies des dernières et plus avancées : elles se servent des mêmes termes de *mort*, de *perte*, de *anéantissement*, et il est bien vrai qu'elles meurent en leur manière, qu'elles s'anéantissent et se perdent; elles portent leur perfection où elle peut aller; elles sont détachées, elles aiment la pauvreté : cependant elles sont et seront toujours propriétaires de la vertu, mais d'une manière si délicate, que les seuls yeux divins le peuvent découvrir. La plupart des saints, dont la vie est si admirable, ont été conduits par cette voie. Ces âmes sont si chargées de marchandises, que leur marche est fort lente. Que faut-il donc faire? Ces âmes ne sortiront-elles jamais de cette voie? Non, sans un miracle et sans une conduite

d'une direction toute divine, qui les porte à outre-passer toutes ces grâces. »

LE DOCTEUR. Vous devez être content, mon Père, de l'effort que vous venez de faire en faveur de vos âmes du parfait abandon et de l'union essentielle; car les voilà au-dessus des martyrs et des confesseurs, des vierges, et de tous les saints que nous invoquons, qui sont nos intercesseurs auprès de Dieu, auxquels l'Église consacre des jours et des prières.

LE DIRECTEUR. Je n'ai rien dit sur cela qui ne soit extrait fidèlement de notre livre des *Torrents*, et nous sommes tous d'un même sentiment. Aussi est-il admirable de lire dans nos mêmes *Torrents* les mystérieuses, sublimes et magnifiques paroles qu'ils emploient pour exprimer l'état de l'âme unie à Dieu dans cette vie, et pour donner l'idée de l'union essentielle, qui est la béatitude : « L'âme, après bien des morts redoublées, expire enfin dans les bras de l'amour : mais elle n'aperçoit point ces mêmes bras. Elle n'est pas plus tôt expirée, qu'elle perd tout acte de vie, pour simple et délicat qu'il fût. Ici toutes distinctions d'actions sont ôtées, n'ayant plus de vertu propre, mais tout étant Dieu à cette âme.

« L'âme, continue ce sublime livre, l'âme ne se sent plus, ne se voit plus, ne se connoît plus; elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en distingue rien; il n'y a plus d'amour, de lumière ni de connoissance. »

LE DOCTEUR. Voilà en vérité, mon Père, une âme fort illuminée.

LE DIRECTEUR. « L'âme, dit tout de suite le même auteur, a perdu toute volonté : ici l'âme n'en a plus de propre ; et si vous lui demandiez ce qu'elle veut, elle ne le pourroit dire : elle ne peut plus choisir; tous ses désirs sont ôtés : parce qu'étant dans le centre et dans le tout, le cœur perd toute pensée, tendance et activité. Ce torrent n'a plus de pente ni de mouvement : il est dans le repos et dans la fin. »

LE DOCTEUR. Vous vous laissez insensiblement aller à nous entretenir du repos et de la félicité de l'autre vie, et vous en

parlez même aussi affirmativement que si vous l'aviez vue.

LE DIRECTEUR. Je ne parle, monsieur, que de ce que chacun de nous expérimente pendant sa vie, et autant qu'il lui plaît : cela est trivial. « Cette âme, dit-il ailleurs, ne sent pas, n'est pas en peine de chercher, ni de rien faire ; elle demeure comme elle est, cela lui suffit. Mais que fait-elle ? Rien, et toujours rien. » — « L'âme, dit le *Moyen court et facile*, ne peut être unie à Dieu, qu'elle ne soit dans un repos central, et dans la pureté de sa création. » Et dans notre *Cantique des cantiques* : « Il y a des personnes qui disent qu'une telle union ne se peut faire en cette vie ; mais je tiens pour certain qu'elle se peut faire en celle-ci. » Les *Torrents* enseignent aussi « que c'est par une perte de volonté en Dieu » que l'union arrive jusques à « un état de déification, où tout est Dieu, sans savoir que cela est ainsi : l'âme est établie par cet état dans son bien souverain, sans changement ; elle est dans la béatitude foncière, où rien ne peut traverser ce bonheur parfait, lorsqu'il est par état permanent : Dieu donne l'état d'une manière permanente, y établit l'âme pour toujours. » Mais voulez-vous rien voir de plus précis, et en même temps de plus glorieux pour cette âme du parfait abandon ? C'est dans l'*Explication* de notre *Cantique des cantiques* ; retenez ces paroles-ci : « L'âme ne doit plus faire de distinction de Dieu et d'elle : Dieu est elle, et elle est Dieu. »

LE DOCTEUR. Vraiment, mon Père, elles sont d'une nature à ne pouvoir pas sortir de la mémoire ; et comme je l'espère, madame, qui l'a si excellente, ne les oubliera pas.

LA PÉNITENTE. Je compte bien, mon frère, de ne les pas oublier ; mais souvenez-vous aussi que nous sommes entrés ici à près de quatre heures ; le Révérend Père a parlé longtemps et a besoin de repos.

LE DOCTEUR. Je ne saurois me repentir sérieusement des peines que je lui ai attirées, quand je lui dois les découvertes qu'il m'a fait faire sur l'union essentielle, dont j'avoue que je n'avois eu jusqu'à présent qu'une connoissance assez

imparfaite ; et véritablement il y a des notions sur cette matière qui ne se peuvent pas deviner.

LE DIRECTEUR. Oui, oui, il y a quelque chose d'abstrait, d'impliqué, et qui n'entre pas d'abord sous les sens. Les choses fort mystiques sont comme cela.

LE DOCTEUR. Je ne vous quitte pas au reste, mon Révérend Père, de la conversation que vous m'avez promise sur l'amour de Dieu ; car il est étonnant que vous ne l'admettiez pas dans votre béatitude.

LA PÉNITENTE. Vous allez, mon frère, recommencer, si vous n'y prenez garde. Je vous prie, laissons le Père ; je vous promets de vous ramener ici quand il vous plaira pourvu qu'il veuille y consentir.

LE DIRECTEUR. Vous ne sauriez trop tôt dégager votre parole.

LE DOCTEUR. J'aurai soin de l'en faire souvenir.

LA PÉNITENTE. Je ne me ferai pas beaucoup prier d'une chose où j'ai plus d'intérêt que vous, et que je souhaite de même¹.

1. L'ouvrage est resté inachevé. Voyez la note en tête du 1^{er} Dialogue.

LETTRES

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

Jusqu'à l'édition de M. Servois (1867), on ne connaissait qu'un très-petit nombre de lettres de La Bruyère, qui n'étaient même pas toutes bien authentiques. Ce sont celles que nous publions sous le titre de *Lettres diverses* et de *Lettres d'une authenticité douteuse*.

M. Servois a publié pour la première fois les dix-sept *Lettres au prince de Condé*, que nous donnons en tête des autres. Il les doit lui-même, et le public lettré les doit à la libéralité de S. A. R. M^{sr} le duc d'Aumale, qui les a fait extraire des Archives de la maison de Condé et les a remises à M. Servois après avoir lui-même collationné la copie. S. A. a bien voulu nous autoriser à les publier à nouveau. Nous la prions d'agréer ici nos remerciements particuliers.

Nous avons usé de notre droit d'éditeur en intervertissant l'ordre des lettres IX^e et X^e, dont la date précise n'a pas été conservée, et en proposant une correction à la lettre XIV^e.

A propos de chacune des autres lettres, nous indiquerons en note sa provenance et nous examinerons son authenticité.

LETTRES

I. — LETTRES AU PRINCE DE CONDÉ ¹.

I.

Versailles, 9 février 1685.

MONSEIGNEUR,

Comme mon unique application est d'avancer les études de M. le duc de Bourbon, et que je travaille à cela à Versailles du matin au soir sans nul relâchement, ma plus grande joie aussi est d'en rendre compte à Votre Altesse Sérénissime. Je m'abstiens souvent de lui écrire, afin de ne point tomber en des redites, et j'attends quelquefois que nous ayons passé à des choses nouvelles, afin qu'elle en soit exactement informée, et de tout le chemin que nous faisons. J'entrerai demain dans l'histoire de Charles VIII; la vie de Louis XI nous a menés ^a au delà de ce que je pensois, soit par le nombre et l'importance des événements, soit aussi faute de temps, que je partage avec bien des maîtres. Je fais voir l'Italie à Son Altesse, pour la mener de là en Hongrie, en Pologne et dans les États du Turc en Europe; je lui ai appris ces derniers

^a Dans l'original *mené* est au *singulier*. Voyez p. 387.

1. Elles sont presque exclusivement relatives à l'éducation du petit-fils de Condé, le duc de Bourbon; éducation que La Bruyère avait été chargé de compléter et d'achever. Voir la *Vie de La Bruyère* (t. I, p. vii et suiv.).

jours la Suède, le Danemark, la Scandinavie, et l'Angleterre avec l'Écosse et l'Irlande, assez scrupuleusement. Nous avons achevé de M. Descartes ce qui concerne le mouvement¹. J'ai rebattu les généalogies que je lui ai déjà enseignées, et vais entrer dans celles des maisons de Saxe, Lorraine, Holstein, Savoie, et peu d'autres qui sont entrées dans votre branche de Bourbon. Des fables, nous en sommes au huitième livre², et il les retient avec sa facilité ordinaire. Il avance aussi beaucoup dans la connoissance de la maison du Roi, du moins par la lecture de *l'État de la France*³. L'on marche également dans toutes ces différentes études, et nulle n'est privilégiée, si ce n'est peut-être l'histoire, depuis que vous me l'avez recommandée; car quelque idée qui me vienne, et quelque nouvel établissement que je fasse au sujet des études de M. le duc de Bourbon, je déménage sans peine pour aller où il plaît à Votre Altesse⁴.

Une lettre qu'elle a écrite il y a bien quinze jours à M. le Duc a fait ici le mieux du monde : je m'en suis trouvé soulagé par un renouvellement d'attention qui m'a fait deviner, Monseigneur, que vous aviez parlé sur le ton qu'il faut, et M. le Duc me l'a confirmé. Dès que l'application tombera, je vous en avertirai ingénument; car je sens de la peine à tromper ceux qui se reposent sur moi de quelques soins, et je ne commencerai point par Votre Altesse Sérénissime à faire un effort qui me coûte et qui

1. Seconde partie des *Principes de philosophie* de Descartes.

2. Le huitième livre des *Métamorphoses* d'Ovide; voyez la lettre IX^e.

3. *L'État de la France*, sorte d'almanach, publié à peu près tous les deux ans, à l'usage des gens de cour.

4. C'est, selon nous, une allusion, non pas aux changements de résidence du maître et de l'élève, mais aux indications quelquefois un peu mobiles que donnait le prince de Condé pour l'éducation de son petit-fils. (Voyez, p. 388, lettre VI^e.)

lui déplaît. Je voudrois de toute mon inclination avoir six grandes heures par jour à bien employer auprès de Son Altesse : je vous annonçerois d'étranges progrès, du moins pour mon fait et sur les choses qui me regardent. Et si j'avois l'honneur d'être chargé de tout, comme j'ai eu le plaisir de le croire, j'en répondrois aussi sûrement ; mais j'ai des collègues¹, et qui font mieux que moi et avec autant de zèle. Vous devez du moins être très-persuadé, Monseigneur, que le peu de temps que j'use auprès de M. le duc de Bourbon lui est fort utile, qu'il sait très-bien ce que je lui ai appris, qu'il n'est pas aisé même de le mieux savoir, et que je viserai toujours à ce qu'il emporte de toutes mes études ce qu'il y a de moins épineux et qui convient davantage à un grand prince. Je suis avec toute la soumission et tout le respect que je dois,

Monseigneur,

de Votre Altesse Sérénissime

le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELABRUYÈRE².

II.

Versailles, 3 avril 1685.

MONSEIGNEUR,

C'est aujourd'hui un jour de géographie ; nous en sommes encore à l'Italie ; j'essayerai de la finir avec la Sicile cette après-dînée, et j'espère qu'il en rendra un jour

1. Sauveur (voyez p. 385, 393) et les PP. jésuites du Rosel et Allecaume. (Voyez p. 391 et p. 394.)

2. La Bruyère écrivait toujours ainsi son nom (en un mot). — Nous donnons ici, mais nous ne répéterons plus la formule finale de ses lettres au Prince de Condé.

bon compte à Votre Altesse Sérénissime, aussi bien que de la Flandre et du cours du Rhin, qu'il avoit un peu oublié la dernière fois. Je le rendrai prêt aussi sur les généalogies, dont je lui retrace celles qu'il a déjà vues, avant de lui apprendre les maisons de Saxe, d'Holstein, de Savoie et de Lorraine, qu'il me semble que M. le duc de Bourbon ne doit pas ignorer ; j'y puis ajouter l'ancienne maison d'Angleterre, et celle d'Écosse Stuart qui règne présentement : cela avec toute la maison de France, celle de Bavière et les deux Autriches, qu'il sait déjà, est précisément ce qui lui faut^a de généalogies, si j'y ajoute surtout quelques maisons de femmes qui sont entrées par mariages dans votre branche de Bourbon. Charles VIII est fort avancé ; les guerres de Bretagne sont sur leur fin ; et je vais mener ce roi en Italie : ce règne est court, et celui de son successeur Louis XII. Ainsi nous touchons à François I^{er}.

J'ai mis au net ce que j'ai traduit par vos ordres du petit livre allemand : c'est une suite des affaires des Hongrois, et la succession de leurs rois, que l'on voit rarement ailleurs avec tant d'ordre et d'exactitude. Cela sera utile à Son Altesse pour ce qui concerne l'histoire. Ce qui suit ce que je vous envoie, Monseigneur, et que j'ai laissé sans le traduire, c'est quelque chose du comte de Serin¹, le siège de Candie², celui de Vienne³, un mot du Tekehli⁴

^a « Ce qui lui faut » (texte de la lettre autographe).

1. Le comte de Serin, ban de Croatie, s'étant révolté contre l'empereur d'Allemagne, fut fait prisonnier et mis à mort en 1671.

2. Candie fut prise par les Turcs en septembre 1669, après un siège de vingt-neuf mois.

3. Siège de Vienne par les Turcs (1683).

4. Le comte Émeric Tekehli ou Tœkœly était le chef de l'insurrection de la Hongrie contre l'Autriche depuis 1672.

et du siège de Bude¹, mais moins en détail que ce que vous en avez lu dans les gazettes et toutes les relations.

Je suis avec un profond respect, etc.

III.

Versailles, 6 avril 1685.

MONSIEUR,

J'ai été présent aux trois dernières leçons de M. Sauveur², et je puis assurer Votre Altesse Sérénissime qu'elles se passèrent avec assez d'application de la part de M. le duc de Bourbon, et qu'il me parut entrer aisément dans toutes les choses dont il s'agissoit : il entendra toujours sans peine tout ce qui est de pure pratique, ou du moins ce où il y a plus de pratique que de spéculation. Il étoit question la dernière fois de la proportion des figures planes entre elles prise de leur hauteur et de leur base, et il verra la première fois quelle est la mesure des figures planes. Il me paroît que la méthode de M. Sauveur est la bonne, qu'il n'y a rien de superflu, et que tout y tend à une connoissance exacte de tout ce qui prépare à la fortification. Sur mon fait, je suis content de l'attention de Son Altesse; la distraction diminue de jour à autre, et elle m'a promis aujourd'hui de s'en corriger entièrement et de ne pas perdre le moindre moment

1. Siège de Bude par l'empereur d'Allemagne (14 juillet, 1^{er} novembre 1684).

2. Joseph Sauveur, célèbre géomètre (1653-1716), membre de l'Académie des sciences.

destiné à nos études : c'est sur quoi je m'opiniâtre et ne me rends point. Nous lûmes hier les *Principes*, de M. Descartes, où nous marchons lentement. Je n'oublie point la fable, ni les gouvernements, que je mêle toujours avec la géographie, et ne rêve du matin au soir qu'aux moyens de lui être utile, et à lui rendre ses études moins amères, prévenu d'ailleurs que ce sont là vos intentions; car je suis avec toute la soumission et la déférence que je vous dois, etc.

IV.

Versailles, 14 avril 1685.

MONSEIGNEUR,

Je continue, selon vos ordres, de vous écrire des études de M. le duc de Bourbon : elles vont de manière que Votre Altesse peut en être contente; je le suis assez de son application, surtout à l'histoire, où il me semble qu'il prend quelque goût et s'intéresse plus que jamais aux événements. Il en est, sur Charles VIII, à ses guerres d'Italie, que nous finirons bientôt; je lui fais redire de suite les choses qu'il a écrites et que je lui ai expliquées, comme vous faisiez les soirs à Chantilly. J'espère qu'il vous rendra aussi bon compte des vies de ce roi et de Louis XII son successeur, comme il a fait de celle de Louis XI, et que vous serez encore satisfait de lui sur ce qui concerne la géographie et ses autres études; car son esprit s'ouvre et se forme de jour à autre, comme sa

taille, qui s'embellit extraordinairement : il croit beaucoup, et tout le monde le remarque ¹.

Je viens de trouver une méprise dans l'exemplaire de la traduction dont j'ai envoyé une copie à Votre Altesse, qui a dû l'y apercevoir mieux que personne du monde; car c'est dans l'article de Ferdinand III, où, par une transposition de mots qui est échappée à ma plume, je fais la bataille de Nortlingue que ce prince gagna, en 1634, contre les Suédois et les princes protestants, postérieure à une autre qui est de votre connoissance ². Je demande mille pardons à Votre Altesse de cette négligence qui lui convient si peu, et vous proteste que je ne laisse pas d'être avec toute l'attention et tout le respect imaginable, etc.

V.

Versailles, 7 juillet 1685.

MONSEIGNEUR,

Nous sommes tout à fait hors de l'Italie, que M. le duc de Bourbon a vue^a fort en détail et sait par cœur, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Altesse Sérénissime. Il verra lundi, mardi et mercredi prochain,

^a Dans l'autographe, le participe *vu* est sans accord. (Voyez p. 381, 390, 392.)

1. Le duc de Bourbon n'en devait pas moins rester « très-considérablement plus petit que les plus petits hommes. » (Saint-Simon, t. VIII, p. 122.)

2. La première bataille de Nordlingue fut gagnée sous Ferdinand II, empereur d'Allemagne, par son fils, le futur Ferdinand III. La seconde bataille de Nordlingue fut gagnée par Condé en 1645.

les États du duc de Savoie avec une pareille exactitude, et de là nous irons en Hongrie par les pays héréditaires, qu'il saura parfaitement comme tout ce qui est géographie : c'est dont je répons à Votre Altesse. La vie de Louis XII peut être présentement à la moitié. Les autres études ne sont pas aussi négligées. Je lui ferai bientôt apprendre les maisons de Saxe, d'Holstein, de Lorraine, de Savoie, de Médicis, de Stuart et de Montmorency. Je ménage avec soin tout le temps qui m'est accordé sans en rien perdre, et profite le mieux que je puis de l'application de M. le duc de Bourbon, dont je suis assez content. Quand je le serai moins, je ne vous le dissimulerai pas : je le lui ai déclaré nettement, et cela fait un très-bon effet. Je suis avec tout l'attachement et tout le respect que je dois, etc.

 VI.

Versailles, 13 août 1685.

MONSEIGNEUR,

Conformément au dernier projet de Votre Altesse Sérénissime, je fais voir à M. le duc de Bourbon, les lundi, mardi et mercredi, la géographie jointe aux gouvernements; le jeudi, vendredi et samedi, l'histoire avec les généalogies; le dimanche, l'histoire encore et la fable. Je lui ferai connoître, aujourd'hui lundi, les pays héréditaires de la maison d'Autriche, que nous avons laissés pour passer plus vite au royaume d'Hongrie, dont vous m'aviez commandé de l'instruire préféablement à tout le reste :

il le sait assez bien; il est capable d'entendre parler des nouvelles de ce pays-là et d'en parler lui-même. Je lui ferai lire encore ces trois premiers jours-ci tout ce qui concerne la maison du Roi dans le petit livre de l'*État de la France*, pour passer ensuite à la connoissance des cercles de l'Allemagne, des divers collèges, de la chambre de Spire, du conseil aulique, et de tout ce qui regarde le gouvernement de l'Empire, dont j'essayerai de le rendre fort instruit; il a vu et écrit de Louis XII sa conquête de l'État de Milan, celle du royaume de Naples, et est ainsi précisément à la moitié de la vie de ce prince. Les maisons de Saxe, d'Holstein, de Stuart, de Lorraine, de Savoie, de Luxembourg, de Montmorency, sont celles à mon gré qui lui sont encore nécessaires à savoir, et auxquelles je m'appliquerai dès jeudi prochain. La fable va grand train à l'ordinaire, et l'application de Son Altesse est telle que je crois devoir vous assurer que j'en suis content; toutes les études commencent à marcher comme à l'ordinaire. J'assiste aux leçons de M. Sauveur, et il me semble que M. le duc de Bourbon entendra fort bien la fortification : il en est encore aux principes.

Si j'assistois aux fêtes ¹, je vous en rendrois un compte exact, et de la danse de Son Altesse et de tout le reste ²; je n'en ai vu aucune, et crois ainsi être disculpé, à l'égard de Votre Altesse, des plaintes que l'on me dit qu'elle fait sur cela : je voudrois de tout mon cœur avoir mille en-

1. La Bruyère portait le deuil de sa mère, morte quelques jours auparavant. (Voyez la lettre VII^e.)

2. Il s'agit des fiançailles du duc de Bourbon avec M^{lle} de Nantes, fille légitimée de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. Les fiançailles eurent lieu le 23 juillet 1685. Le duc avait dix-sept ans, sa fiancée douze ans : ils continuèrent, à cause de leur âge, à vivre séparément. La Bruyère donna aussi des leçons à la jeune duchesse. (Voyez la lettre XVII^e.)

droits par où marquer avec quel zèle, quel attachement et quel profond respect je suis, etc.

VII.

Versailles, 18 août 1685.

MONSEIGNEUR,

Je viens de finir avec M. le duc de Bourbon l'expédition de Louis XII à Naples et la conquête de tout ce royaume. Comme je sais que Votre Altesse Sérénissime veut que je l'instruise des motifs des guerres et des fautes des princes ou de leur bon conseil, et que sans cela même l'histoire n'est qu'une simple gazette, je lui ai fait voir aujourd'hui comment le parti que ce roi prit d'entreprendre cette guerre avec Ferdinand, roi des Espagnes, à frais communs, et de partager avec lui la conquête de Naples, où il pouvoit réussir lui seul, après celle de l'État de Milan, qu'il venoit de faire, et la ruine de Ludovic, qu'il tenoit prisonnier à Loches, a attiré les Espagnols dans l'Italie, et a fait dans la suite qu'ils en sont demeurés les maîtres et le sont encore, après en avoir chassé les François. Son Altesse a paru entrer dans ces raisons, qu'il a toujours aimées^a autant ou plus même que les simples [faits]. Son attention est toujours de manière à devoir vous écrire, Monseigneur, que j'en suis content et que vous devez l'être. Nous continuerons demain l'histoire avec

^a « Aimé » dans la lettre autographe.

la fable, où je suis d'avis de le faire beaucoup avancer parce que l'usage en est toujours présent et ordinaire. Les trois jours suivants nous verrons la géographie, et je suivrai inviolablement la méthode de lui faire apprendre les noms par cœur. Rien enfin ne sera oublié de ce que je sais que Votre Altesse exige de moi, n'ayant point à cette heure de passion en la tête plus violente que celle de vous contenter.

Je n'ai pu entendre l'oraison funèbre de Monsieur de Meaux, à cause de l'enterrement de ma mère, qui se rencontra le jour même de cette cérémonie¹. Je vous fais, Monseigneur, mes remerciements très-humbles, et avec un très-grand respect, des bontés que Votre Altesse daigne me marquer sur cette perte dans sa dernière lettre. Pour l'action² de Monsieur de Meaux, elle a passé ici et à Paris pour l'une des plus belles qu'il ait faites et même que l'on puisse faire. Il y eut de très-beaux traits, fort hardis, et le sublime y régna en bien des endroits; elle fut prononcée en maître et avec beaucoup de dignité. Elle sera imprimée : c'est M. le Duc et M^{me} la Duchesse qui l'ont souhaité. J'ai marqué à Monsieur de Meaux l'endroit de votre lettre où vous vous y intéressez. J'ai mené un vrai deuil d'avoir échappé au plaisir d'entendre une si belle pièce, faite d'ailleurs sur un sujet où j'entre si fort et par devoir et par inclination. Les Révérends Pères³ sont très-satisfaits de cette action de Monsieur de Meaux, et per-

1. Il s'agit de l'oraison funèbre de la princesse Palatine, prononcée le jeudi 9 août 1685 par Bossuet, dans l'église des Carmélites du grand couvent du faubourg Saint-Jacques.

2. Voyez ce mot au *Lexique*.

3. Il s'agit des Révérends Pères jésuites du Rosel et Alleaume, qui prenaient part à l'éducation du duc de Bourbon. (Voyez p. 394.)

sonne d'ailleurs ne m'en a parlé avec plus d'éloge qu'ils ont fait : je le lui ai dit comme cela, et il a été fort aise de leur approbation.

Je suis, etc.

VIII.

Fontainebleau, 2 octobre 1685.

MONSEIGNEUR,

Hier lundi. le matin et le soir, je fis étudier M. le duc de Bourbon; j'ai fait la même chose aujourd'hui. Ainsi depuis dimanche au soir j'ai eu avec Son Altesse quatre longs entretiens sur l'histoire de Louis XII, qui s'achemine par là vers sa fin. Elle m'envoie querir dès qu'elle a le moindre intervalle qu'elle peut donner à ses études, et me tient fidèlement la parole que j'ai eue^a d'elle à Chambord, qu'elle remplaceroit ici le temps perdu à la chasse et aux divertissements, en m'accordant toutes les heures qu'elle auroit de libres à Fontainebleau¹. Je dois donc assurer Votre Altesse Sérénissime que tout commence fort

^a « Que j'ai eu » dans la lettre autographe.

1. Ceci répond à des observations qu'avait adressées le Prince de Condé à M. le Duc : « Je ne puis m'empêcher de vous témoigner qu'il me revient de tous les côtés que votre fils va tous les jours à la chasse. J'apprehende que ce violent exercice, et particulièrement la chasse du loup, qui est la plus violente du monde, ne le fasse malade. Prenez-y garde, cela l'empêche d'étudier. Il deviendra un fort bon veneur, mais ignorant dans tout ce qu'il faut qu'il sache. C'est à vous à y remédier et à songer à sa vie, à sa santé et à sa bonne éducation. Je vous prie de n'attendre pas à y remédier quand il ne sera plus temps. » (Lettre qui fait partie des *Archives* de M^{er} le duc d'Aumale.)

bien ici, et qu'il y a même lieu d'espérer que la fin répondra au commencement. Nous en sommes présentement à la révolte des Génois, à leur punition et à l'entrée du roi Louis XII dans leur ville : cela me donne l'occasion d'entretenir M. le duc de Bourbon de la république de Gènes, de lui en faire l'histoire dès son premier établissement jusques à ses dernières soumissions à Versailles, dont nous avons été les témoins¹. Si ces sortes de digressions ne déplaisent point à Votre Altesse, je continuerai de faire ainsi de chaque État, royaume ou république, que je lui expliquerai en détail, mais pourtant fort succinctement et sans retarder le cours de notre histoire ordinaire et qui fait la marche de nos études. Il a présentement assez d'application, et telle que j'en suis content. Dès que je le serai moins, vous en serez aussitôt averti ; je le lui fais entendre ainsi de temps en temps pour me faire écouter. Je ne désire rien au monde plus fortement que de pouvoir lui être utile par mes soins, et vous persuader que je suis avec tout le respect que je dois, etc.

IX.

Fontainebleau [octobre 1685].

MONSEIGNEUR.

Je crois que Votre Altesse Sérénissime est informée que les études de M. le duc de Bourbon sont fort régulières à Fontainebleau. M. Sauveur travaille avec lui tous les matins, depuis dix heures jusques à onze ; les Révé-

1. Le doge de Gènes était venu, avec quatre sénateurs, faire à Versailles les soumissions exigées par Louis XIV, en mai 1685.

rends Pères¹ et moi alternativement tous les matins, depuis onze heures jusques à midi et demi. J'ai outre cela toutes les après-dînées, où je travaille deux heures, depuis trois jusques à cinq, avec Son Altesse : ces après-dînées sont consacrées à l'histoire ; et les matins, un jour à la géographie jointe aux gouvernements, l'autre jour aux généalogies et à la fable : cela sans interruption, ainsi que M. le Duc l'a ordonné. Nous parlâmes hier, dans notre entretien de l'après-dinée, de la bataille de Ravenne, et ainsi nous voilà à la fin de la vie de Louis XII. Je lui fais toujours répéter la Flandre, l'Allemagne, la France, la Hongrie, afin qu'il retienne mieux des choses si essentielles et qu'il sache les noms par cœur. Il saura à la fin de ce mois les généalogies des maisons de Haute Bavière, Palatine, et les deux Autriches, et ira bien avant dans les *Métamorphoses*. Il a pour tout cela une application dont je suis content, qui va encore s'accroître par le désir qu'a Son Altesse M. le Duc de lui faire répéter de temps en temps : la nécessité de rendre compte l'intéressera beaucoup à bien étudier et me sera de quelque soulagement. Je suis avec tout le respect que je dois, etc.²

X.

Fontainebleau [novembre 1685].

MONSEIGNEUR.

Il y a trois jours que nous avons achevé d'écrire la

1. Le P. du Rosel et le P. Alleaume. (Voyez la Lettre VII^e.)

2. Dans l'édition de M. Servois, cette lettre est classée la X^e et celle que nous mettons la X^e a le numéro IX. Nos raisons pour changer l'ordre,

vie de Louis XII; je la répète encore une fois à M. le duc de Bourbon, afin qu'il la sache mieux. Je ne le ferai plus écrire et commencerai à lui faire lire les mémoires à François I^{er}, pour suivre cette pratique dans les suivants jusqu'à celui-ci. J'assure Votre Altesse Sérénissime qu'il est appliqué et que j'en suis content. Il apprend par cœur les généalogies et la géographie. Je suis avec un profond respect, etc.

 XI.

Fontainebleau, novembre 1685.

MONSIEUR.

Je dispose M. le duc de Bourbon à pouvoir vous rendre compte, à votre retour à Versailles, de toute la vie de Louis XII, dont je lui fais une répétition qui sera terminée à peu près dans le temps que l'on partira de Fontainebleau. Je me trouve toujours obligé à repasser par tous les endroits de la carte qu'il a déjà vus et qui sont les plus indispensables à savoir, à faire la même chose de ce que l'on a appelé gouvernements, et ainsi des généalogies : je ne vois point d'autre moyen de lui rendre tout cela propre et familier. La fable avance assez, et il la retient avec la facilité ordinaire. Je lui ferai revoir à Versailles quelque chose du blason, les principes et la pratique : j'ai peur qu'il ne l'ait un peu oublié. Il apprend par cœur

sont : 1^o que dans la lettre mise ici la IX^e, on en est à la fin du règne de Louis XII; 2^o que dans la suivante, ce règne est achevé, et qu'on commence à le répéter; 3^o qu'on achève cette répétition à la lettre XI^e.

ce qu'il a intérêt de mieux savoir dans toutes ses différentes études. Elles sont interrompues par la chasse du loup, les autres chasses, et par les plaisirs de la cour; je dois seulement assurer Votre Altesse que le temps que nous avons libre est utilement employé, et que je réveille l'attention de M. le duc de Bourbon par tout ce que je puis, et que j'en suis assez content. Je suis avec un profond respect, etc.

XII.

Versailles, 7 janvier 1686.

MONSEIGNEUR,

Hier dimanche, à six heures du soir, M^{me} la Duchesse ¹ envoya querir M. le duc de Bourbon; il entra dans son cabinet au château ², je l'accompagnai; je lui fis rendre compte de la généalogie de François I^{er}, et comment il avoit succédé à Louis XII, quelles prétentions il avoit sur le duché de Milan contre la famille des Sforces usurpateurs, son entreprise sur le Milanez, le passage des Alpes; l'opposition des Suisses, la surprise de Villefrance ³, où étoit Prosper Colonne avec les troupes du Pape, tout le détail de la bataille de Marignan, les fruits de cette victoire, l'abouchement du Roi avec Léon X, la mort de l'empereur Maximilien, les brigues de François I^{er} et de Charles roi d'Espagne, pour être élevés à l'Empire, les

1. M^{me} la Duchesse, la mère du duc de Bourbon.

2. Au château de Versailles.

3. Villafranca en Piémont.

fautes du premier dans le cours de la négociation, les motifs et les raisons des électeurs et des princes allemands pour l'exclure et lui préférer Charles-Quint. Voilà, Monseigneur, les choses sur lesquelles j'interrogeai M. le duc de Bourbon, qui répondit fort bien à tout, en bons termes, parla bien trois petits quarts d'heure de suite avec beaucoup de netteté et de jugement. M^{me} la Duchesse lui fit de son côté quelques questions, auxquelles il satisfit sans hésiter. Je crois que Son Altesse vous a mandé qu'elle est contente de lui et de ses réponses. Cela s'est passé sérieusement dans le cabinet, où il n'y avoit personne que Leurs Altesses et moi. M^{me} la Duchesse a remis la partie à dimanche prochain, dont j'ai une fort grande joie. Cela me fait souvenir des projets de Chantilly. Il faut, Monseigneur, persévérer dans cette méthode, si Votre Altesse veut absolument que M. le duc de Bourbon soit savant : il le deviendra par là, et sans cela jamais. Quand vous m'aurez donné la permission de vous rendre compte des études de M^{me} la duchesse de Bourbon, je le ferai avec la même exactitude. Je me fais un devoir étroit et un sensible plaisir de les avancer tous deux. Je suis très-respectueusement, etc.

XIII.

Versailles, 14 janvier 1686.

MONSEIGNEUR,

La répétition fut hier continuée dans le cabinet de M^{me} la Duchesse et en sa présence. Tout se passa comme

la dernière fois, c'est-à-dire fort bien, avec netteté et une grande mémoire. Il rendit compte de la jalousie de François I^{er} sur l'élévation de Charles V à l'Empire, de sa conférence avec Henri VIII entre Ardres et Guynes, de celle de l'Empereur avec le même Henri VIII en Angleterre ; le résultat des deux conférences ; de la ligue que fit le roi de France avec Léon X, de sa rupture avec Charles-Quint, qui éclata par l'entreprise sur la Navarre et par la protection qu'il donna à Robert de la Marck ; de la médiation du roi d'Angleterre pour prévenir une guerre entre les deux nations ; de la mort du cardinal Bibiena, ami de François I^{er} et ministre de Léon X, suivie d'une rupture entière entre le Roi et le Pontife ; de la nouvelle liaison de ce dernier avec l'Empereur, et des préparatifs de guerre en France et en Allemagne ; de la conférence de Calais entre les plénipotentiaires des deux nations, ménagée par les soins d'Henri VIII, toujours médiateur ; de son inutilité. Son Altesse Sérénissime expliqua toutes ces choses avec beaucoup d'exactitude, quoiqu'il y eût bien des intrigues et du cabinet. Il satisfit encore à des questions que lui fit M^{me} la Duchesse. Dimanche prochain, il rendra compte de la géographie et des autres études avec l'histoire. Je suis avec tout le respect que je dois, etc.

 XIV.

Versailles, 27 janvier 1686.

MONSEIGNEUR,

Un voyage de M^{me} la Duchesse à Paris fit que M. le duc de Bourbon ne rendit point compte il y a aujourd'hui

huit jours. Il s'en est acquitté cette après-dinée, et comme il lui falloit parler des leçons sur l'histoire de quinze jours entiers, et que la traite étant un peu longue, il étoit moins ferme qu'à l'ordinaire, j'ai remis l'histoire à dimanche prochain, dans le dessein de repasser les quatre derniers jours de cette semaine sur ce qu'il a vu ces derniers quinze jours, et de lui faire voir peu de choses nouvelles d'ici à la première répétition. Il a donc aujourd'hui rendu compte de la géographie, et parcouru tout le Rhin depuis sa source jusques à la mer, tous les États qu'il coupe ou qu'il traverse, les villes situées sur ce fleuve, les différentes rivières qui s'y jettent, et les villes qui y sont assises depuis leur source jusques au Rhin, les divers canaux que forme le Rhin, leurs noms, ceux des villes qui sont situées sur ces canaux, et comme ce grand fleuve dégénère en un petit ruisseau au-dessus de Leyden avant de se perdre dans la mer : voilà ce dont il a rendu compte assez bien à mon gré, vu la grande mémoire qu'il faut pour arranger tant de noms et les mettre chacun dans leur ordre. Il aime peu à apprendre par cœur. Il me faut lutter pour réduire une mutinerie^a qui ne se comprend pas sans l'avoir vue. Son Altesse a besoin que vous lui déclariez, Monseigneur, que vous voulez très-absolument qu'il sache très-bien la géographie : cela peut-être me soulagera. Je suis avec un profond respect, etc.

^a Nous n'hésitons pas à corriger ici le texte donné par M. Servois, texte évidemment altéré par quelque erreur de plume de la part de La Bruyère (comme p. 401^a), ou quelque erreur de lecture de la part du copiste. Ce texte est celui-ci : « Il me faut pour le réduire une mutinerie qui ne se comprend pas sans l'avoir vue. »

XV.

Versailles, 26 mars 1686.

MONSEIGNEUR,

D'autres auront mandé à Votre Altesse Sérénissime que M. le duc de Bourbon se porte fort bien, qu'il va toutes les après-dînées au manège, où il s'exerce fort longtemps pour le carrousel¹. Cela diminue un peu le temps destiné aux études, mais il n'y a point de remède : je me réduis à employer utilement auprès de Son Altesse les heures que cet exercice nous laisse, et fais choix des choses dont il a plus besoin d'être instruit, sur lesquelles j'insiste fort et ne lui fais point de quartier. Je l'ai entretenu trois différentes fois des circonstances de la bataille de Pavie, afin qu'il fût plus prêt à vous en rendre compte ; je lui fais revoir le détail des provinces de France, qu'il avoit un peu oubliées, et j'observe la même conduite sur toutes les autres études. Je suis toujours avec le même attachement et avec un profond respect, etc.

XVI.

Versailles, 24 avril 1686.

MONSEIGNEUR,

Je voudrois aller si vite dans les études de M. le duc de Bourbon qu'il y eût tous les jours quelques nouvelles

1. « Le Roi, avec Monseigneur et Madame la Dauphine, a réglé qu'il y auroit après Pâques un carrousel de quarante hommes et de quarante dames. » (Dangeau, t. I, p. 306. — 4 mars 1686.)

choses à vous mander sur le progrès qu'il y fait. Elles ont été un peu interrompues par la dévotion des dernières fêtes¹ et par les répétitions du carrousel. Nous sommes cependant depuis quelques jours dans le bon train, et fort avant dans la vie de François I^{er}, qu'il écoute avec assez d'application. J'apporte tout le soin dont je suis capable pour l'en rendre instruit, et des autres études dont Votre Altesse m'a chargé et dont j'espère lui rendre compte^a à l'ordinaire. Je suis avec un profond respect, etc.

XVII.

Versailles, 4 juillet 1686.

MONSEIGNEUR,

Comme nous nous sommes réglés sur l'abrégé de M. de Mezeray² pour la vie du roi Henri second, qui est d'ailleurs fort courte, cela est cause que nous l'avons déjà achevée; je m'attache présentement à en faire récapitulation à Son Altesse, afin qu'elle la sache plus parfaitement, et j'observerai cette méthode dans toutes les vies qui suivent. Et parce que M. le duc de Bourbon a toujours un peu de peine à s'appliquer, et que cela retarde le projet

^a Par un *lapsus* qu'explique la rapidité avec laquelle fut écrit ce billet, La Bruyère a mis ici : « Dont j'espère lui en rendre compte. »

1. Les fêtes de Pâques (14 avril 1686).

2. *Abrégé chronologique* ou *Extrait de l'histoire de France* (1667, souvent réimprimé).

de ses études, je ne sais autre chose que lui inculquer fortement et souvent les endroits de l'histoire, de la géographie et des généalogies, dont il est tout à fait nécessaire qu'il soit instruit; ainsi je ne sors presque point de l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la France, les Pays-Bas, qu'il oublieroit dès que je passerois à d'autres connoissances et m'y arrêteroït trop longtemps. Je ménage le temps selon que je le dois, et tâche de réparer ses inapplicacions par mon opiniâtreté et par mille répétitions, car je n'ai rien plus à cœur que de vous contenter. M^{me} la duchesse de Bourbon étudie régulièrement et avec fruit. Je suis avec un profond respect, etc.

II. — LETTRES DIVERSES.

I.

LA BRUYÈRE A MÉNAGE¹.

Περὶ Ἀδολεσχίας, περὶ Ακλιῶς, περὶ Δογοποιίας. Ces trois chapitres des *Caractères* de Théophraste paroissent d'abord rentrer les uns dans les autres, et ne laissent pas au fond d'être très-différents. J'ai traduit le premier titre : *du Discour de rien* ; le second, *du Grand parleur* ou *du Babil* ; et le troisième, *du Débit des nouvelles*. Il est vrai, monsieur, que dans la traduction que j'ai faite du second de ces trois chapitres, intitulé : *du Babil*, je n'ai fait aucune mention des Dionysiaques parce qu'il n'en est pas dit un seul mot dans le texte ; j'en parle dans celui *du Discour de rien*, en grec περὶ Ἀδολεσχίας, où ma traduction, si vous prenez la peine de la lire, doit vous paroître conforme à l'original ; car étant certain que les grandes Bacchanales ou les Dionysiaques se célébroient au commencement du printemps, qui est le temps propre pour se mettre en mer, il me semble que j'ai pu traduire : *Il dit qu'au printemps, où commencent les Bacchanales, la mer devient navigable*, d'autant plus que ces mots : τὴν θάλατταν ἐκ Διονυσίων πλώριμον εἶναι, peuvent fort bien signifier que la mer s'ouvroit, non pas immédiatement après que les Dionysiaques étoient passées, mais après qu'elles étoient commencées, et je crois lire ce même sens dans le commen-

1. Lettre qu'on assure avoir été trouvée parmi les papiers de Ménage, et dont l'original appartient à M. le comte d'Hunolstein ; publiée pour la première fois par M. Destailleur, au tome 1^{er} de son édition.

taire de Casaubon et dans quelques autres scolastes : de sorte, monsieur, que je crois vous faire ici un long verbiage ou tomber moi-même dans le babil, et que vous vous êtes déjà aperçu que le chapitre où vous avez lu pour titre : *du Babil* ou *du Grand parleur*, et que vous avez pris pour celui περι Ἀδολεσχίας, a fait toute la méprise.

Pour ce qui regarde Socrate¹, je n'ai trouvé nulle part qu'on ait dit de lui en propres termes que c'étoit un fou tout plein d'esprit : façon de parler à mon avis impertinente, et pourtant en usage, que j'ai essayé de décréditer en la faisant servir pour Socrate, comme l'on s'en sert aujourd'hui pour diffamer les personnes les plus sages, mais qui, s'élevant au-dessus d'une morale basse et servile, qui règne depuis si longtemps, se distinguent dans leurs ouvrages par la hardiesse et la vivacité de leurs traits et par la beauté de leur imagination. Ainsi *Socrate* ici n'est pas *Socrate* : c'est un nom qui en cache un autre. Il est vrai néanmoins qu'ayant lu l'endroit de Diogène que vous citez², et l'ayant entendu de la manière que vous dites vous-même que vous l'avez expliqué d'abord, et ayant encore dans la *Vie de Socrate* du même Diogène Laërce, observé ces mots : Πολλάκις δὲ βιαιότερον ἐν ταῖς ζητήσεσι διαλεγόμενον κονδυλίζεσθαι καὶ παρατίλλεσθαι, τὸ πλέον τε γελᾶσθαι καταρρονοούμενον³, et ayant joint ces deux endroits avec cet autre : Ἦν δ' ἰκανὸς καὶ τῶν σκωπτόντων αὐτὸν

1. Allusion au n° 66 du chapitre *des Jugements*, où La Bruyère paraît parler de lui-même, en se déguisant sous le nom de Socrate.

2. Allusion à un passage de la vie de Diogène le cynique par Diogène de Laërte (VI, 54).

3. « Souvent, dans les vives discussions qu'amenait son habitude d'interroger, il recevait des coups de poing, on lui tirait les cheveux, et la plupart du temps on riait de lui avec mépris. » (Diogène de Laërte, *Vie de Socrate*, VI, 21.

ὑπερορῶν¹, j'ai inféré de là que Socrate passoit du moins dans l'esprit de bien des gens pour un homme assez extraordinaire, que quelques-uns alloient même jusqu'à s'en moquer, ainsi qu'Aristophane l'a fait publiquement et presque ouvertement dans ses *Nuées*; et que je pouvois par ces raisons faire servir le nom de Socrate à mon dessein. Voilà, monsieur, tout le mystère, où je vous prie surtout de convenir que selon même votre observation, quoique très-belle, le *μαινόμενος* reste toujours un peu équivoque, puisque le grec dit ou que Diogène étoit comme Socrate qui deviendroit fou, ou comme Socrate lorsqu'il n'est pas en son bon sens, et cette dernière traduction me seroit favorable².

Voilà, monsieur, toute la réponse que je sais faire à votre critique, dont je vous remercie comme d'un honneur singulier que vous avez fait à mon ouvrage des *Caractères*. M. l'abbé Regnier³, à qui je dois l'avantage d'être connu de vous, a bien voulu se charger de vous dire la raison qui m'a empêché de vous faire plus tôt cette réponse; il vous aura dit aussi combien j'ai été sensible aux termes civils et obligeants dont vous avez accom-

1. « Mais il étoit d'un caractère à dédaigner même les railleries. » (Diogène de Laërte, *Vie de Socrate*, XI, 27.)

2. La Bruyère fait ici allusion à une correction excellente, aujourd'hui universellement adoptée, que Ménage avait, dans son édition, faite au texte jusque-là reçu de Diogène de Laërte. Aulieu de : Ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τινος. Ποῖός τις σοι, Διογενεῖς, δοκεῖ Σωκράτης; εἶπε, Μαινόμενος. « Quelqu'un demandait à Diogène : Qu'est-ce que Socrate? — Un fou, répondit-il. » Ménage avait prouvé, en rapprochant de ce passage un autre d'Élien (*Histoires variées*, XIV, 33), où le même mot est cité, qu'il fallait lire : « Ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τινος. Ποῖός τις σοι Διογένης; δοκεῖ; Σωκράτης; εἶπε, μαινόμενος. » Comme on demandait à Platon : Qu'est-ce que Diogène? Il répondit : Un Socrate en délire. » Il faut avouer que La Bruyère fausse un peu le sens du mot grec *μαινόμενος*, dans le passage ainsi restitué.

3. Regnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

pagné vos observations, comme au plaisir de connoître que j'ai su par mon livre me concilier l'estime d'une personne de votre réputation. Je tâcherai de plus en plus de m'en rendre digne et de la conserver chèrement, et j'attends avec impatience l'occasion de mon retour à Paris, pour aller chez vous, monsieur, vous continuer mes très-humbles respects.

II.

LA BRUYÈRE A BUSSY¹.

Paris, 9 décembre 1691.

Si vous ne vous cachez pas de vos bienfaits, monsieur, vous auriez eu plus tôt mon remerciement. Je vous le dis sans compliment, la manière dont vous venez de m'obliger m'engage toute ma vie à la plus vive reconnaissance dont je puisse être capable. Vous aurez bien de la peine à me fermer la bouche : je ne puis me taire sur cette circonstance qui me dédommage de n'avoir pas été reçu dans un corps à qui vous faites tant d'honneur². Les Altesses à qui je suis seront informées de tout ce que vous avez fait pour moi, monsieur. Les sept voix qui ont été pour moi, je ne les ai pas mendrées, elles sont gratuites; mais il y a quelque chose à la vôtre qui me flatte plus sensiblement que les autres. Je vous envoie, monsieur, un

1. Lettre publié, ainsi que la suivante, dans les diverses éditions de la *Correspondance* de Bussy-Rabutin, notamment dans celle qu'a donnée M. Lud. Lalanne (t. VI, p. 515 et suiv.).

2. L'Académie française. — Bussy avait donné sa voix à La Bruyère, quand il s'était présenté pour la première fois, en octobre 1691, pour le fauteuil de Benserade. (Voyez *la Vie de La Bruyère*, t. I, p. xviii.)

de mes livres des *Caractères*, fort augmenté¹, et je suis avec toutes sortes de respects et de gratitude, etc.

III.

BUSSY A LA BRUYÈRE.

Chaseu, 16 décembre 1691.

Quand je vous ai voulu faire plaisir sans me faire de fête, monsieur, ce n'est pas que j'eusse honte de vous servir, mais c'est qu'il m'a paru qu'un service annoncé avant qu'il soit rendu a perdu son mérite. Les voix que vous avez eues n'ont regardé que vous : vous avez un mérite qui pourroit se passer de la protection des Altesses, et la protection de ces Altesses pourroit bien, à mon avis, faire recevoir l'homme du monde le moins recommandable. Jugez combien vous auriez paru avec elles et avec vous-même, si vous les aviez employées. Pour moi, je vous trouve digne de l'estime de tout le monde, et c'est aussi sur ce pied-là que je suis votre ami sincère et votre, etc.

IV.

LA BRUYÈRE A SANTEUL².

Voulez-vous que je vous dise la vérité, mon cher

1. La 6^e ou la 7^e édition (1691-1692).

2. Lettre publiée, en 1708, à la Haye, dans le *Santeuilliana* (2^e partie, p. 40 et 41), et reproduite depuis dans divers recueils épistolaires : *Lettres choisies de Messieurs de l'Académie françoise sur toutes sortes de sujets*, Paris, J. B. Coignard, 1708; *Nouvelles lettres familières et autres sur*

monsieur ? Je vous ai fort bien défini la première fois¹ : vous avez le plus beau génie du monde et la plus fertile imagination qu'il soit possible de concevoir ; mais pour les mœurs et les manières, vous êtes un enfant de douze ans et demi. A quoi pensez-vous de fonder sur une méprise ou un oubli, ou peut-être encore sur un malentendu, des soupçons injustes, et qui ne convenoient point aux personnes de qui vous les avez ? Comptez que M. le Prince et M^{me} la Princesse sont très-contents de vous, qu'ils sont très-incapables d'écouter les moindres rapports ; qu'on ne leur en a point fait, qu'on n'a point dû leur en faire sur votre sujet, puisque vous n'en avez point fourni de prétexte ; que la première chose qu'ils auroient faite auroit été de condamner les rapporteurs : voilà leur conduite ; que tout le monde est fort content de vous, vous loue, vous estime, vous admire : et vous reconnoîtrez que je vous dis vrai. La circonstance du pâté² est foible contre les assurances que vous donne avec plaisir et avec une estime infinie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

toutes sortes de sujets, etc., par René Milleran, 1709, p. 190, etc ; et en dernier lieu par Ed. Fournier (*Comédie de La Bruyère*, p. 239). Cette lettre paraît postérieure à 1691, année où La Bruyère publia, dans sa 6^e édition, le caractère de *Théodas*, c'est-à-dire fit le portrait de Santeul. — Elle est du moins postérieure à la mort de Condé (1686) ; car on y voit le père et la mère du duc de Bourbon désignés du nom de M. le Prince et M^{me} la Princesse.

1. Soit dans la 6^e édition où parut le caractère de *Théodas*, soit dans quelque conversation d'où sera sorti ce caractère. Voyez le chapitre *des Jugements*, n^o 56.

2. Dans quelques-unes des reproductions de cette lettre, le mot *pâté* est corrigé en celui de *passé*. Il est évident, comme le fait observer avec raison M. Servois, qu'il est fait allusion à quelque détail gastronomique, aujourd'hui oublié, mais qui n'avait pas été indifférent au chanoine de Saint-Victor.

V.

PHÉLYPEAUX¹ A LA BRUYÈRE².

Brest. 5 juillet 1694.

Il me semble, monsieur, si je ne me trompe, d'avoir lu dans votre excellent livre des *Mœurs de ce siècle* que l'amour-propre nous expose souvent à de grands inconvénients. Il faut assurément que vous ne vous souveniez pas de ce passage, ou que vous ne le preniez pas pour vous, et que vous soyez aussi amoureux de vous-même que le Narcisse de Chantilly³, pour croire que lorsque nous sommes seuls, M. de la Loubère et moi, nous ne passons pas un seul moment sans songer à vous : il faudroit que nous n'eussions guère de choses à faire. Je vous dirai, moi, pour rabattre un peu de votre vanité, que sans votre lettre nous n'aurions peut-être pas fait réflexion que vous fussiez au monde, et que notre voyage se seroit passé sans qu'il eût été fait mention de vous. Sérieusement parlant, vous êtes un grand paresseux depuis près de deux mois que je suis parti. Vous ne m'avez donné aucun signe de vie, et vous méritez bien les reproches que je vous fais. Cependant je me sens trop de penchant à vous pardonner,

1. Jérôme Phélypeaux, qui devint, après la mort de son père (1727), comte de Pontchartrain, était depuis 1692 conseiller au parlement, et en 1693, fut nommé survivancier de la charge de secrétaire d'État de la marine, alors occupée par son père. — « Son père, dit Saint-Simon (*Note sur le Journal de Dangeau*, t. V, p. 248), l'avoit envoyé faire une tournée par les ports du royaume pour apprendre, où il fut reçu partout en fils de France. » C'est pendant cette tournée qu'il écrivit à La Bruyère.

2. Lettre qui provient, ainsi que la suivante, de registres contenant les copies des lettres de Phélypeaux fils (aux archives du ministère de la marine), et publiées pour la première fois par M. Depping, dans le *Bulletin du comité historique des monuments écrits de l'histoire de France*, t. II, p. 55.

3. Allusion à une statue de Chantilly.

pour ne pas excuser volontiers vos fautes passées, à la charge que vous vous corrigerez à l'avenir. J'ai lu avec un extrême plaisir toutes les nouvelles que vous m'écrivez de Chantilly. Il y en a telles qui m'ont fait trembler, et surtout l'aventure de la demoiselle, et de ce que vous êtes un [des] rudes joueurs de lansquenet qui soit au monde. Il ne vous faut plus que cela pour devenir tout à fait fou, et si vous faites encore plusieurs voyages à Chantilly, je ne doute pas qu'avant qu'il soit un an, on ne vous mène haranguer aux Petites-Maisons. Ce seroit une fin assez bizarre pour le Théophraste de ce siècle; et je trouve que cela conviendrait mieux au...¹ moderne dont il est tant fait mention. Si pourtant par cas fortuit cela arrivoit, ne doutez pas que je ne vous y aille rendre visite, et qu'en quelque état que vous soyez, je ne vous [range^a] toujours au rang de mes amis, quoique l'homme le moins sage qui soit sur la terre.

^a Mot omis dans la copie.

1. Il y a ici un blanc dans la copie. M. Depping a proposé de lire soit « au Timon moderne » (le duc de Montausier), soit « au Phèdre moderne » (La Fontaine). Selon M. Jal, qui a aussi publié ces deux lettres (*Dictionnaire critique de géographie et d'histoire*), « il est évident que le fou moderne auquel Jérôme Phélypeaux compare La Bruyère est l'Angeli, que le prince de Condé avait, dit-on, donné au Roi. » Ces diverses hypothèses n'ont pas satisfait M. Servois, qui objecte avec raison : 1^o que Montausier était mort depuis quatre ans et n'était pas un homme à mettre aux Petites-Maisons; 2^o que La Fontaine était alors malade et vivait dans la retraite; 3^o que l'Angeli était mort ou du moins oublié. Il se demande s'il n'est pas question de Santeul, que Bossuet aurait voulu « mettre aux Petites-Maisons, » et il finit par renoncer à remplir le blanc laissé par le copiste. C'est le parti auquel nous nous arrêtons également.

VI.

PHÉLYPEAUX A LA BRUYÈRE.

28 août 1694.

Si par hasard vous avez, monsieur, quelqu'un de vos amis qui vous connoisse assez peu pour vous croire sage, je vous prie de me le marquer par nom et par surnom, afin que je le détrompe à ne pouvoir douter un moment du contraire. Je n'aurai pour cela qu'à lui montrer vos lettres : si après cela il ne demeure pas d'accord que vous êtes un des moins sensés de l'Académie françoise, il faut qu'il le soit aussi peu que vous. Je n'ai pu encore bien discerner si c'est la qualité d'académicien, ou les honneurs que vous recevez à Chantilly, qui vous font tourner la cervelle. Quoi qu'il en soit, je vous assure que c'est dommage ; car vous étiez un fort joli garçon, qui donniez beaucoup d'espérances. Si j'arrive devant vous à Paris, je ne manquerai pas de vous faire préparer une petite chambre bien commode à l'Académie du faubourg Saint-Germain¹. J'aurai bien soin qu'elle soit séparée des autres, afin que vous n'ayez communication qu'avec vos amis particuliers, et que les Parisiens, naturellement curieux, ne soient pas témoins du malheur qui vous est arrivé. En attendant, vous pouvez penser, faire et écrire autant d'extravagances que vous voudrez : elles ne feront que me réjouir ; car les folies, quand elles sont aussi agréables que les vôtres, divertissent toujours et délassent du grand travail dont je suis accablé. Je suis, monsieur, entièrement à vous.

1. Phélypeaux était alors, selon M. Jal, « entre Paris et Abbeville, d'où il était parti le 27 pour rejoindre son père, qui l'attendait. »

2. Aux Petites-Maisons, où décidément Phélypeaux tient à loger La Bruyère. On appelait ainsi un hôpital fondé par la ville de Paris en 1497,

III. — LETTRES D'UNE AUTHENTICITÉ DOUTEUSE.

I.

LETTRE APOCRYPHE DE LA BRUYÈRE A FONTENELLE¹.

Versailles, ce 11 décembre 1687.

J'ai été bien sensible à l'hommage de votre livre des *Oracles*². Vous venez de vous montrer, monsieur, poète, philosophe et écrivain du premier mérite. Je ne fais pas difficulté de croire qu'il ne vous attire les éloges mérités des gens de goût, l'estime des esprits supérieurs et l'accueil plus flatteur encore d'un public reconnoissant. J'aurois répondu plus tôt à l'obligeante lettre qui l'accompagnoit, sans une paralysie au bras droit que j'ai eue ces jours passés, qui me cause de grandes douleurs, et qui me fait regretter de ne pouvoir vous écrire plus longtemps. Vous assurant, monsieur, des vœux que je fais pour votre gloire, et de l'amitié avec laquelle je suis bien sincèrement,

Votre très-affectionné serviteur,

LABRUYÈRE.

et désigné sous le nom de *Maladrerie de Saint-Germain*. (Voyez Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*.)

1. Cette lettre a paru pour la première fois dans la *Galerie française* ou *Collection de portraits des hommes et des femmes qui ont illustré la France dans les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, avec des notions et des fac-simile*, par une société d'hommes de lettres et d'artistes (Paris, F. Didot, 1821-23, in-4°), M. Ed. Fournier (*Comédie de La Bruyère*, p. 177, 200, 210, 548, 589) paraît hésiter sur son authenticité. M. Servois la déclare apocryphe : « Écriture, signature, style, rien n'en est de La Bruyère. » Elle a été retirée en 1864 d'une vente d'autographes comme « d'une authenticité un peu douteuse. » Le faussaire qui a fabriqué cette lettre avait à l'avance pris ses précautions contre la critique paléographique en affligeant La Bruyère d'une paralysie au bras droit. La critique littéraire objectera de son côté l'in vraisemblance d'une correspondance amicale échangée entre La Bruyère et Fontenelle. (Voyez la *Vie de La Bruyère*, t. I, p. xviii.)

2. *Histoire des Oracles*, publiée en 1687 (sans nom d'auteur).

II.

ALL' ILLUSTRISSIMO SIGNORE, PADRONE
COLENDISSIMO, IL SIGNOR DE LA BRUYÈRE,
PARIGI¹.

Geneva, 18 maggio 1678.

MIO SIGNORE,

Nè io saprei ambire la padronanza e l'amicitia d'un letterato, e d'un Francese di nome più accreditato, et verso di cui maggiore sia l'inclinattione d'acquistar la gratia d'un tanto soggetto; nè V. S. I. trovare huomo alcuno nel mondo che habbia maggior zelo nell' honorarla, e nel stimarla. Molti sono li litterati che m'hanno scritto del suo singolar merito nel cielo litterario con i dovuti elogi; ed infiniti quei che m'hanno fatto honorevoli raporti delle sue

1. Cette lettre et la suivante, en réponse à celle-ci, ont été publiées pour la première fois dans les *Lettere di Gregorio Leti* (Amsterdam, 1701, t. II). Il y a de très-sérieuses raisons de douter de leur authenticité. Gregorio Leti était un écrivain peu soucieux de la vérité historique. En dédiant à la Dauphine son *Histoire de Sixte-Quint*, il lui dit : « Quel ch'è ben trovato benche falso, piace più che una relatione mal composta, benchè vera » (t. I, p. 485). Dans l'avertissement au lecteur, il annonce la publication de nombreuses lettres qui lui ont été écrites par des écrivains français, projet qu'il n'a pu réaliser, mais où sa vanité devait largement trouver son compte : les écrivains étant morts, il n'avait pas à craindre de démentis. Il est probable que G. Leti avait composé lui-même ces lettres, comme celle qu'il met sous le nom de La Bruyère pour se faire louer par des écrivains illustres. La date de 1678 donne à penser que la lettre à La Bruyère et la réponse de celui-ci sont apocryphes : car en 1678 La Bruyère, n'ayant rien publié, n'était pas un *letterato di nome accreditato*. Il est vrai qu'on peut supposer une erreur dans la transcription de la date. Les considérations historiques et politiques qui sont exposées ici sous son nom ne paraissent du reste pas lui appartenir. — M. Ed. Fournier (*la Comédie de La Bruyère*, p. 21, 32, etc.) admet cependant l'authenticité de ces lettres.

gentilissime maniere di procedere con tutti. Dopo haver voluto la mia buona fortuna, che di tali informazioni s'arricchisse il mio spirito, troverà forse strano la sua cortese humanità, che io ricorra alla sorsa ed al fondo de' tesori. Sò che non hò merito per l'acquisto d'una corrispondenza d'un gentil' huomo letterato, alla quale aspirano con sommo desio gli stranieri, e ne godono il possesso con infinitissimo piacere i cittadini. Ma *Ubi abundat iniquitas, ibi superabundat et gratia*¹.

Confido dunque che V. S. I. non troverà strano questo mio ardire di consegnarle in cotesto mio primo, ma tanto più reverente foglio, una servitù delle più humili, con la certezza che a' defetti de' miei talenti si farà innanzi per dissiparli la virtù pretiosissima del suo animo nobile. Sò che la mia servitù gli sarà del tutto inutile, sia nello spirito, sia nel corpo, e per la debolezza delle mie forze, e per la mancanza di quelle lumiere che alimentano il commercio trà letterati; ma sò ancora che nella generosità del suo cuore non regna interesse, ma affetto, ed una sincera inclinazione d'accogliere tutti, e di non disprezzare nessuno. Non stimo bene d'avanzar più oltre le mie importunità con altre espressioni, sino che haverò la fortuna d'intendere che mi farà la gratia d'aggradire che io viva,

Di V. S. I.

Humilissimo ed ubbidientissimo servidore,

GREGORIO LETI.

1. Pauli *Epist. ad Romanos*, v, 20.

III.

AL SIGNOR GREGORIO LETI, GENEVA.

Parigi, 4 giugno 1678.

MIO SIGNORE,

Il suo nome ed il suo spirito m' erano pienamente conosciuti, e sarebbe cosa difficile di non esser del tutto straniero nella Republica di lettere, per poter ignorare il luogo che V. S. tiene in questa. Ma ben si questo è vero, che io ignorava sino a qual grado arrivasse la sua amorevolissima bontà, e la mia sorte hà voluto che ne venissi instrutto dalla lettera amorevolissima che m'hà fatto la gratia di scrivermi. Bisogna che tal sua bontà sia straordinaria per poter giungere sino alla mia persona, e posso ben' assicurarla di questo, che nel corso della mia vita, non sono stato mai nè più sorpreso nè più sodisfatto. Se pure è vero che V. S. consente che io entri nel numero de' suoi amici, darò principio ad haver qualche picciola stima di me stesso già che infinitamente la stimo.

Ma, carissimo mio Signore, io non devo in maniera alcuna dubitare della sua sincerità, che però da questo momento istesso entro a considerar la sua amicitia, come una particolar beneficenza che da Lei ricevo, la quale m'accuserebbe d'una estrema ingratitudine, se io non procurassi di metter tutte le mie applicattioni maggiori per rendermene degno ed a ben conservarmela. Stimo a mia somma gloria, che a tutto il mondo sia noto l'honore che V. Signoria si è degnata di farmi, e pretendo che di tutto ne venga instrutto da me stesso.

Del resto, mio signore, sono stato informato che va al

presente scrivendo la vita del famoso Rè Filippo Secondo ¹. Questo Rè veramente è stato un gran politico, se per esser tale, sia sufficiente d'esser furbo, senza fede, senza humanità, senza tenerezza, senza sangue, e senza religione. Non hò minima difficoltà di persuadermi che non sia dalla sua penna scoperto alla svelata, senza maschera e senza colori, e senza ombre le sue virtù et suoi vizi. Son più che certo, che non è possibile di trovar penna alcuna più propria per una tale opera della sua.

Francesco primo, del quale intendo che V. S. si è proposto di scriver ancora la vita ², era un prencipe nel quale vi era di che condannare, e di che ammirare. Un' huomo particolare del carattere di questo Rè sarebbe un heroe. Uno de' miei amici hà scritto la sua vità ³ sopra le memorie, delle quali io ne hò visto una gran parte nella bibliotheca del Signor Primo Presidente di Lamoignon; ma non hanno voluto permettergli di darla al publico, e la ragione di ciò è che ne porta nelle verità che gli sono poco favorevoli; e non si vuol consentire che si dechiari indegno del titolo di Grande. Se V. S. crede che io sia capace d'aintarla in qualche cosa, la prego di non risparmiarmi, e d'esser persuasa che io sono perfettamente,

D. V. S.

Humilissimo ed ubbidientissimo servidore,

DE LA BRUYÈRE.

1. Ouvrage publié en 1679.

2. G. Leti a donné en 1700 la *Vie de Charles-Quint*, et non de *François I^{er}*.

3. Il s'agit de la *Vie de François I^{er}* par Varillas, publiée à la Haye en 1684.

LEXIQUE

Un *Lexique de La Bruyère* ne saurait être une liste de tous les mots ou de tous les tours de phrase qui se trouvent dans La Bruyère, pas même de tous ceux qui, ayant eu cours au xvii^e siècle, sont aujourd'hui plus ou moins tombés en désuétude. On ne trouvera ici que les expressions et les locutions qui ont paru les plus propres à La Bruyère lui-même et aux écrivains de son temps, à savoir de la fin du xvii^e siècle. Sa langue n'est tout à fait ni celle de Descartes ni celle de Voltaire : elle marque une période de transition entre l'une et l'autre. La Bruyère méritait d'autant plus d'être étudié au point de vue de la langue, qu'il s'est beaucoup préoccupé de ce point de vue, comme le prouve la fin du chapitre qui a pour titre : *De quelques usages*.

1. **A** (avec l'infinitif), souvent employé au xvii^e siècle dans des phrases où l'on emploie aujourd'hui *en* et le participe, par souvenir du gérondif latin, ce qui forme une tournure très-lourde. Molière, *le Bourgeois gentilhomme*, III, 12 : « On ne devient guère si riche à être honnêtes gens. » — *L'École des femmes*, IV, 6 :

L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre.

Corneille, *Polyeucte* :

Mais Dieu, dont il ne faut jamais se défier,
Me donne votre exemple à me fortifier.

La Bruyère, *du Cœur*, n^o 66 : « On n^o pourrait se défendre de quelque joie à voir périr un méchant homme. »

2. **A** (avec l'infinitif), employé dans le sens de *pour*. *Des Esprits forts* : « Il y a des hommes qui attendent à être dévots et religieux

que tout le monde se déclare impie et libertin. » — Boileau, épître I, 47 :

Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer,
Que ma tremblante voix commence à se glacer?

Abord, d'abord, dès l'abord, aussitôt. *Discours sur Théophraste* : « Ils se plaisent dans la lecture des livres qui, supposant les principes physiques et moraux rebattus par les anciens et les modernes, se jettent d'abord dans leur application aux mœurs du temps. » — Molière, *Médecin malgré lui*, 6 : « Nous autres, grands médecins, nous connaissons d'abord les choses. » — Bossuet, *Hist. univ.*, I, 8 : « Les Romains furent maîtres d'abord dans un art qu'ils ne connaissaient pas. » Cette locution (dans un sens qui ne suppose pas, comme aujourd'hui, en opposition l'idée de *ensuite*) est très fréquente chez Montesquieu. Ainsi, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. v : « Ce qui avait contribué à mettre les Romains en péril, c'est qu'Annibal arma d'abord ses soldats à la romaine. »

Accès, dans le sens de *abord*, de *démarche* : « Leurs yeux, leur démarche, leur ton de voix et leur accès marquent longtemps, en ceux que la fortune accable de ses bienfaits, l'admiration où ils sont d'eux-mêmes. » (*De l'Homme*, n° 94.)

Accompagner, être en harmonie avec. Furetière (*Dictionnaire*) : « Ces deux pavillons accompagnent bien ce bâtiment, font une belle symétrie. » La Bruyère, *de la Cour* : « Sa voix, sa démarche, son geste, son attitude accompagnent son visage. »

Action, discours (*actio*). *De quelques usages* : « Interrompre les avocats au milieu de leur action. » — *Lettres à Condé* : « Pour l'action de M. de Meaux (*Oraison funèbre de la princesse Palatine*), elle a passé ici et à Paris pour l'une des plus belles qu'il ait faites, et même que l'on puisse faire. »

Admirer de, s'étonner de... *Discours sur Théophr.* : « Nous admirerons de nous y reconnaître nous-mêmes. » — Pascal, *Province*, XVII : « On admirera de voir que... » Molière, *École des femmes*, I, 6 :

J'admire de le voir au point où le voilà.

Fénelon, *de l'Exist. de Dieu*, x : « L'homme admire de se voir placé dans l'univers sans savoir comment il y a été mis. » Littré

(*Dict. fr.*) ne cite de cette construction aucun exemple postérieur au XVII^e siècle.

Affronter, dans le sens de *provoquer*, *d'attaquer*. *Des Jugements* : « Si vous voyez deux chiens qui s'aboient, qui s'affrontent, qui se mordent et se déchirent. »

Afin que, synonyme de *pour que*, le remplace dans des locutions où *pour que* conviendrait seul aujourd'hui. *Du Mérite personnel*, n^o 11 : « Ils croient faussement qu'il leur suffit d'être inutiles ou dans l'indigence, afin que la République soit engagée à les placer ou à les secourir. » Cet emploi est contraire à la règle qu'établit M. Littré (*Dict. de la langue fr.*), d'après l'usage actuel : « Toutes les fois que l'idée précise de but, d'intention manquera, il faudra se servir de *pour*, qui est plus indéterminé que *afin que* (étymologiquement à *fin que...*). Dans cette phrase : *Pour* faire telle chose, il suffit que..., *pour* est préférable à *afin*. »

Agir (s'). — *Il ne s'agit point si...*, dans le sens du latin : *Non hoc agitur*, ou... *Des Jugements* : « Il ne s'agit point si les langues sont anciennes ou nouvelles. »

Ami, construit à la manière latine (avec une sorte de datif). *Des Femmes*, n^o 50 : « La neutralité entre des femmes qui nous sont également amies. » — Molière, *Don Juan*, III, 4 : « Quelque ami que vous lui soyez. » M. Littré (*Dictionn.*) fait observer que « ce genre de régime ne s'emploie qu'avec des pronoms qui se mettent avant le verbe. »

Anéantir, faire rentrer dans le néant, réduire à néant. *Du Mérite personnel*, n^o 11 : « Anéantir le mérite quand il arrive de le discerner. » Racine, *Esther*, I, 4 :

Ainsi donc un perfide, après tant de miracles,
Pourrait anéantir la foi de tes oracles?

Apostille. — Au temps de La Bruyère, ce mot avait son sens étymologique d'*annotation* (ce mot vient du bas latin *postilla*, qui n'est que la réunion des deux mots *post illa*. *Préf.*, fin : « Ces différences qui se voient par *apostille*. » Bossuet, *Hist. des variations*, I : « Luther dans les apostilles qu'il fit sur la bulle. » — Balzac l'emploie pour *post-scriptum*. *Lettres*, VIII, 43 : « Ce que j'ai lu dans l'apostille de votre lettre ne m'a pas extrêmement plu. » —

On entend aujourd'hui par le mot *apostille* une note écrite en marge d'une pétition pour la recommander.

Artisan, pour artiste. *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 61 : « Il y a des artisans ou des habiles dont l'esprit est aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent. » La Fontaine, *Fables*, III, 10 :

On exposait une peinture
Où l'artisan avait tracé
Un lion d'immense stature.

Asseoir (s'). — « Coste, dans son édition (t. II, p. 434), remarque que dans toutes les éditions données par La Bruyère il y a *il s'assit*, et que le même solécisme se trouve chapitres XI et XIII. Mais dans le chapitre II, *du Mérite personnel*, La Bruyère a écrit *il s'assied* (*du Mérite personnel*, caractère de *Mopse*) : « On l'ôte d'une place « destinée à un ministre, il s'assied à la place d'un duc et pair. » Ce solécisme doit donc être mis sur le compte de l'imprimeur, et corrigé; on a eu tort de l'introduire dans les éditions modernes. » (Walckenaer.) — M. Destailleur (t. II, p. 83 de son édition) ajoute un ou deux exemples de la forme *il s'assied*. Moins affirmatif et sans doute plus près de la vérité que M. Walckenaer, il en conclut que les *deux formes* étaient alors en usage.

Au-dessus de, avec l'infinitif. *De la Société* : « Tout devient, avec le temps, au-dessous de ses soins, comme il est au-dessus de vouloir se soutenir par le moindre des talents qui ont commencé à le faire valoir. »

Aumônier, qui aime à faire l'aumône. Ex. « Cette femme est grande dévote et grande aumônière. » (Furetière, *Dictionn.*) — La Bruyère, *des Esprits forts* : « Il ne convient pas à toute sorte de personnes de lever l'étendard d'aumônier. »

Auprès, préposition accompagnée immédiatement d'un régime direct. *De quelques usages* : « Un pasteur a sa place dans l'œuvre auprès les pourpres et les fourrures. » — M. Hémarquinier fait remarquer que « cette locution était hors d'usage au temps où écrivait La Bruyère, et qu'il ne l'emploie peut-être ici que pour garder le style ancien de l'étiquette. » Richelet (*Dictionnaire français*, 1680) ne donne en effet d'exemples que de la locution *auprès de*.

Aussi, employé avec une négation, dans le sens où l'on dit aujourd'hui *non plus*. *Préf.* : « Comme les hommes ne se dégoûtent

point du vice, il ne faut pas aussi se lasser de le leur reprocher. » *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 44 : « Deux écrivains ont blâmé Montaigne, que je ne crois pas, *aussi bien* qu'eux, exempt de toute sorte de blâme. » *Des Esprits forts*, n° 37 : « Un être particulier qui pense ne peut pas aussi admettre en soi la moindre matière. » Pascal dit de même, XII^e *Provinciale* : « Les paroles ne peuvent donc servir qu'à vous convaincre d'imposture, et elles ne servent pas *aussi* davantage pour justifier Vasquez. » — Molière, *École des femmes*, 1, 2 :

. Ma foi, je n'irai pas.
— Je n'irai pas *aussi*.

M^{me} de Sévigné (8 juillet 1671) : « Mais, lui, il n'est pas vraisemblable *aussi*. » — Fénelon, *Télémaque*, IX : « Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas juste *aussi* que ses voisins puissent entrer dans les siennes. »

Avant que de, tournure ordinaire à La Bruyère et aux écrivains de son temps, au lieu de : *avant de*. *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 50 : « Avant que de s'émouvoir. » De même Molière, *Préface de Tartuffe* : « Ne point condamner les choses avant que de les voir. » La Fontaine, *Vie d'Ésope* : « Avant que de les mener sur la place, il fit habiller les deux premiers. » — Vaugelas, *Remarques sur la langue fr.* : « Il faut dire *avant que de mourir*, et non pas *avant que mourir*. »

Aventurier, employé adjectivement. *De la Société* : « Combien de ces mots aventuriers qui paraissent subitement durant un temps, et que bientôt on ne revoit plus ! »

Avilir, déprécier (et non *abaïsser*, *ravaler*). *De l'Homme* : « La modestie n'est point un sentiment intérieur qui avilit l'homme à ses propres yeux, et qui est une vertu surnaturelle qu'on appelle humilité. » De même Fénelon, *Traité de l'exist. de Dieu*, III : « Saint Augustin dit que les merveilles de l'univers se sont avilées par leur répétition. » Ce sens, qui est le sens étymologique, est resté dans la langue des finances : « Et qu'on ne dise pas que les billets de la caisse d'escompte ne s'avilissent point. » (Mirabeau.)

Balustre, « petite colonne qui environne le lit des rois et des princes. » (Richelet, *Dict. fr.*, 1680). — La Bruyère, dans son *Disc. à l'Acad.*, emploie ce mot, par métonymie, dans le sens de chambre

royale, sans doute parce qu'il a craint que le mot *chambre* ne parût pas assez relevé pour un discours académique : « Nous reposons, tandis que le roi, retiré dans son balustre, veille sur nous et sur tout l'État. »

Bienfacteur, bienfaitrice, pour *bienfaiteur, bienfaitrice*. Cette orthographe était du reste controversée. Le P. Bouhours, Patru, etc., écrivaient comme La Bruyère. Mais l'auteur des *Sentiments critiques sur les Caractères* dit (p. 174) : « Peu se servent aujourd'hui de ces mots *bienfacteur, bienfaitrice*. Ceux qui se piquent de bien parler prononcent *bienfaiteur* et l'écrivent. » Ce dernier avis a prévalu. C'était déjà celui de Vaugelas, *Remarques sur la langue française* (1647) : « *Bienfaiteur* est le meilleur : c'est comme il faut écrire et comme il faut prononcer. *Bienfaiteur*, avec un *c*, passe encore, pourvu qu'on ne prononce pas le *c*. Mais *bienfacteur*, selon l'opinion des plus délicats, ne vaut rien, quoique plusieurs le disent. » C'était aussi l'avis de Ménage. Balzac plaisante à ce sujet dans une de ses *Lettres* : « Béni soit mon *bienfaiteur* ou *bienfacteur*, puisque M. Vaugelas le veut ainsi, et que, pour si peu de chose, il ne faut pas se brouiller avec ses amis. » En 1694, le *Dictionnaire de l'Académie* portait encore *bienfacteur, bienfaitrice*. C'est l'orthographe de La Bruyère qui a dû prendre part à cette édition. — Vaugelas, en admettant la forme *bienfuicteur*, admettait un barbarisme. Il ne se rendait pas compte d'un fait qui n'a été bien éclairci que par la *Grammaire historique*, à savoir la perpétuelle permutation du *ct* latin en *it* (exemples : *factus*, fait ; *tractus*, trait ; *conductus*, conduit, etc.), ou, quand le *ct* latin n'est pas précédé immédiatement d'une voyelle, sa permutation en un *i* simple. Exemples : *punctum*, point ; *sanctus*, saint ; *unctus*, oint. (Voyez Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 93.)

Brelandier. On disait *brelan* et *brelander*. Le mot *brelandier* était peu répandu, paraît-il, avant La Bruyère. *Des Biens de fortune* : « Ce genre d'homme que j'appelle des brelandiers. » On le trouve déjà au XIV^e siècle et dans Boileau, satire X :

T'ai-je encore décrit la dame brelandière ?

On le trouve encore dans Regnard, *le Joueur*, I, 2 :

Qu'elle épouse un joueur, un petit brelandier.

Cadrer à. *De la Société* : « Il est souvent plus court et plus utile de cadrer aux autres que de faire que les autres s'ajustent à nous. »

Capable, dans le sens du mot latin *capax qui capere potest*. *Des Ouvrages de l'esprit* : « Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou s'il n'y a que les grands sujets qui en soient capables ? » La Harpe, faute de se rendre compte des variations de la langue, croit devoir ici donner une leçon de français à La Bruyère : « Il faut dire *susceptible*. *Capable* signifie qui est en état de faire, et se dit des personnes; *susceptible*, qui peut recevoir, et se dit des choses. » — Plus loin, La Bruyère dit encore : « Pour le sublime, il n'y a même entre les grands génies que les plus élevés qui en soient capables. » — *De la Cour* : « Ils se sont si bien ajustés, qu'ils deviennent capables de toutes les grâces. »

Capital, chose ou partie principale. *De la Cour* : « Un homme d'un génie élevé et d'un mérite solide ne fait pas assez de cas de cette espèce de talent, pour faire son capital de l'étudier et de se le rendre propre. » — *Du Souverain* : « Il faut que le capital d'une affaire soit d'une longue et extraordinaire discussion, si... »

Capriole. On lit dans presque toutes les éditions de La Bruyère, anciennes et modernes, au n° 33 du chapitre *des Femmes* : « Où trouverez-vous un homme qui *passé mieux la capriole?* » Le *Dictionnaire* de M. Littré, citant ce passage, met : « qui *fassé mieux la capriole.* » Nous adoptons cette correction : car on ne trouve nulle part d'exemple de l'expression *passer la cabriole*; on ne se l'explique même pas, et il est bien probable que c'est une simple faute de typographie. — Quant au mot *capriole*, ou *cabriole* (de l'italien *capriola*, saut de jeune chèvre), il existait au xvii^e siècle sous les deux formes, et déjà Richelet (*Dictionn. fr.*, 1680) disait : « *Cabriole* paraît plus usité dans la bouche de ceux qui dansent, et qui en *font* tous les jours. » Il ajoutait : « C'est un saut figuré d'un danseur qui s'élève agilement, et qui coupe l'air par le mouvement redoublé de ses pieds. »

Caresses, démonstrations d'amitié. *De la Cour* : « Combien de gens vous étouffent de caresses dans le particulier... » Molière, *le Misanthrope*, I, 1 :

Je vous vois accabler un homme de caresses,
Et témoigner pour lui les dernières tendresses;
De protestations, d'offres et de serments,
Vous chargez la fureur de vos embrassements...

— La Bruyère emploie dans le même sens le verbe *caresser* : « Celui-ci est embrassé et caressé, même des grands; mais il est riche. » (*Des Biens de fortune*.) — Il ne faut pas voir seulement dans ces mots des hardiesses d'expression : ce sont des traits de mœurs. C'était un reste des habitudes italiennes, qui avaient été longtemps de mode à la cour.

Cas. *Dans le cas de*, dans la nécessité de. *Des Esprits forts* : « Mais si les hommes abondent de bien, et que nul ne soit dans le cas de vivre par son travail. »

Cause. *A cause que*, parce que. *Des Biens de fortune* : « Seulement à cause qu'ils étaient riches. » Cette locution est fréquente au xvii^e siècle. Pascal : « Il n'obéit aux lois qu'à cause qu'il les croit justes. » Bossuet : « Justice qui fait semblant d'être rigoureuse, à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres. » Planche, dans son *Dictionnaire de la langue oratoire et poétique*, fait remarquer que cette locution devient rare dès le temps de Fléchier et de Massillon.

Cavalier, « gentilhomme qui porte l'épée. » (Richelet, *Dictionn. fr.*). *De la Ville* : « Là il efface le cavalier ou le gentilhomme. »

Cave, caveau funéraire. *De la Société* : « Il parle de la cave où il doit être enterré. »

Ce n'est pas que (avec l'indicatif, latinisme [*non quod...*]) — *Du mérite personnel*, n^o 27. « Ce n'est pas qu'il faut quelquefois pardonner à celui... » Voltaire a dit de même : « Ce n'est pas que, depuis quelques années, les acteurs ont enfin hasardé d'être ce qu'ils doivent être, des peintures vivantes; auparavant ils déclamaient. »

Chagrin, humeur chagrine. *De l'Homme* : « L'on a des chagrins et une bile que l'on ne se connaissait pas; l'on est enfin étonné de se trouver dur et épineux. » De même Saint-Évremond, *Observations sur Salluste* : « Caton va droit au bien, mais d'un air farouche; il mêle le chagrin de son esprit et la dureté de ses manières avec l'utilité de ses conseils. »

Chef, point d'une discussion, d'un procès. *Du Souverain* : « Si quelquefois il est lésé dans quelques chefs qui ont été enfin réglés, il crie haut. »

Cheminer, faire sa fortune peu à peu, sans bruit. *De la Cour*, n^o 62 : « Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il en pense est celui-là même qui, venant à le savoir, l'empêcherait de *cheminer*. »

Comédie ne s'employait pas toujours par opposition à tragédie, mais aussi dans le sens général de pièce de théâtre. Ainsi, *des Ouvrages de l'esprit*, n° 54 : « Les premières comédies de Corneille sont sèches, languissantes, etc. » Par ce mot de comédies, La Bruyère entend ici toutes les pièces de Corneille, de quelque genre qu'elles soient, comédies, tragédies, tragi-comédies, etc. — C'est en ce sens que l'on dit : *la Comédie-Française*, pour *les acteurs du Théâtre-Français*, et *comédiens* pour *acteurs*.

Comme. On trouve dans La Bruyère la conjonction *comme* mise à la place de la préposition *et*, conjonction également suivie du pluriel : « Une trop grande négligence comme une excessive parure dans les vieillards multiplient leurs rides et font mieux voir leur caducité. » (*De l'Homme*, n° 116.)

Commerce, liaison, fréquentation, société. *Disc. sur Théoph.* : « Le roi Ptolémée entretint toujours un commerce étroit avec ce philosophe. » — *Ibid.* : « Ces maisons étaient commodes à tout commerce. » — *Ibid.* : « Quelle politesse dans le commerce ordinaire ! » *Des Jugements* : « L'esprit de société et de commerce entraîne naturellement à ne pas contredire celui-ci et celui-là. »

Comparatif. Le comparatif, dans certaines phrases, se mettait pour le superlatif. Voy. au mot *Syntaxe*.

Complexion. « Complexion, tempérament. Complexion froide, faible, robuste. » (Richelet, *Dictionn. fr.* — Furetière (*Dictionn.*) donne à ce mot un autre sens, qui est celui où l'emploie La Bruyère. « Complexion, dit Furetière, se prend en mauvaise part pour une humeur bourrue et fantasque. Ex. : On ne saurait vivre avec cet homme-là, à cause qu'il a d'étranges complexions. » — La Bruyère, *du Souverain* : « Semblable à un joueur habile, le plénipotentiaire n'a ni humeur ni complexion. »

Confirmé (*confirmatus*), affermi dans une croyance, dans une règle de conduite. *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 61 : « Ils vont fort haut, toujours sûrs et confirmés par le succès des avantages que l'on tire quelquefois de l'irrégularité. » — Bourdaloue, *Carême*, I, *Relig. chrét.* : « Des athées confirmés dans leurs désordres. »

Congratuler, féliciter (*avec une nuance d'ironie*). *De la Société* : « Quelqu'un congratule Théodème sur un discours qu'il n'a pas entendu. »

Conjuration, coalition. *Du Souverain* : « Comment résister à une

si forte et si générale conjuration? » — Corneille emploie dans le même sens le participe *conjuré*. *Horace* :

Puissent ses ennemis, ensemble conjurés,
Saper ses fondements, encor mal assurés!

Conquérir, faire des conquêtes. *De la Société* : « Troïle s'en est servi heureusement pour s'insinuer et pour conquérir. »

Constamment, d'une manière constante, invariable. *Des Jugements* : « L'on ne pense pas toujours constamment d'un même sujet. »

Consumer, consommer. *Des biens de fortune* : « Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consume. »

Controuver, altérer un fait vrai, inventer. *Des Esprits forts* : « Voyez le peuple : il controuve, il augmente, il charge par grossièreté et par sottise. »

Convenir, être d'accord (*convenir*). *Des Femmes*, n° 4 : « Les hommes et les femmes conviennent rarement sur le mérite d'une femme. » *De la Chaire* : « L'orateur plaît aux uns, déplaît aux autres, et convient avec tous à une chose... » Bourdaloue, *Pensées*, t. II, p. 459 : « Tous les instituts monastiques, quelque différents qu'ils soient d'ailleurs, conviennent en ce point qu'il y ait à la tête de chaque société régulière une puissance qui préside. » Bossuet, *Hist. univers.*, II, 13 : « Des témoins qui conviennent sans s'être entendus. »

Convent, ancienne orthographe du mot *couvent*, plus conforme à l'étymologie. La Bruyère, après avoir écrit *couvent* dans ses six premières éditions, l'écrivit dans les dernières *convent* (malgré la prononciation déjà usitée). C'est qu'il ne craignait pas l'archaïsme. (Voir les chap. *De quelques usages*, et *des Femmes*, n° 33.) On trouve cette même permutation de l'*n* en *u* dans les mots *sponsus*, époux; *con-stare*, coûter, etc. (Voyez Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 96.)

Courage. — Ce mot, au xvii^e siècle, se confondait souvent avec le mot *cœur*, dont il est dérivé. Ex. : La Fontaine, IX, 2 :

Au moins que les travaux,
Les dangers, les soins du voyage
Changent un peu votre courage.

Corneille, *Cinna*, IV, 7 :

Il ne reste aucun fruit que la honte et la rage,
Qu'un remords inutile allume en ton courage.

Ibid. :

Que tu pénétrés mal le fond de mon courage !

La Bruyère, *de l'Homme* : « Il était né gai, paisible, magnifique, d'un courage fier et éloigné de toute bassesse. »

Massillon, *Carême, mardi de la 4^e semaine* : « C'est même une lâcheté de courage, qui, ne pouvant regarder d'un œil ferme les menaces de la religion, tâche de s'étourdir en disant que ce sont des fraveurs puérides. »

De là le sens du mot *courageux* dans cette phrase du chapitre *des Ouvrages de l'esprit*, n° 31 : « Quand une lecture vous inspire des sentiments nobles et *courageux*... »

Courir, avec un régime direct, dans le sens de *poursuivre à la course*, s'employait et s'emploie encore en terme de vénerie : « courir un cerf, un lièvre, un gibier quelconque. » — Pascal, *Pensées* : « Ce n'est pas qu'on s'imagine que la vraie béatitude est dans le lièvre que l'on court. » — C'est en ce sens, mais métaphoriquement, que La Bruyère dit, *des Femmes*, n° 33 : « Césonie, qui l'a tant couru. » *De la Cour* : « L'on court les malheureux pour les envisager. » *De la Chaire* : « On court les prédicateurs qui peignent en grand. » *Ibid.* : « L'habitude qu'ont les hommes de courir les femmes partout où elles s'assemblent. »

Coûter. — *Il coûte à* (on dit aujourd'hui *il coûte de*). — *De la Cour* : « Il coûte moins à faire dire de soi... »

Coutume, droit coutumier, « droit particulier ou municipal. » (Furetière.) *Des Biens de fortune* : « Un pays dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs, ni les coutumes. »

Couvert, ombrage. *De l'Homme* : « Bois qui donne un beau couvert. »

Crapule, ivrognerie (sens étymologique, *crapula*, *κραιπίλη*). La Bruyère, dans le chapitre *de la Mode*, après avoir parlé de l'ivrognerie comme d'un moyen de succès et de faveur, dit : « Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode que le grand jeu : cela va de pair avec la crapule. »

Créance, croyance. *De la Société* : « Son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles. » — Ce mot, très-usité au xvii^e siècle, ne s'emploie plus guère en ce sens que dans les locutions : *ajouter créance (ajouter foi) à...*; *lettres de créance* (terme de diplomatie).

Cultivé, orné. — *Disc. sur Théophr.* : « Leur vie aurait été cultivée par une doctrine universelle. »

Davantage que... — Tournure fréquente dans La Bruyère. Ex. : *Disc. sur Théophr.* : « Ils ne nous préviendront pas davantage contre la vie simple des Athéniens que contre celle des premiers hommes. » *De la Cour* : « Je l'estime davantage que cet autre, » etc., etc.

Planche, *Dictionn. de la langue oratoire et poét.* : « Tous nos grammairiens blâment ce *davantage que*; il a néanmoins pour lui des autorités assez respectables. » Et il en cite de nombreux exemples.

Littre, *Dictionn. fr.* : « Les grammairiens modernes ont décidé que *davantage* ne pouvait être suivi de *que*. Toutefois cette décision est en contradiction avec l'usage des meilleurs écrivains. » Et il cite des exemples de tous les grands écrivains du xvii^e siècle, jusqu'à Massillon. Il en cite également, au xviii^e siècle, de J.-J. Rousseau. Ajoutons Voltaire, *Siècle de Louis XIV* : « Ceux qui admirent davantage le protecteur que le persécuteur du roi Jacques. »

1. **De**, employé au xvii^e siècle dans le sens de *au sujet de, relativement à, quant à*.

Malherbe :

De moi, déjà deux fois d'une pareille foudre
Je me suis vu perclus.

Molière, *Amphitryon*, III, 8 :

Mais je hais vos messieurs de leurs honteux délais.

Boileau, *le Lutrin* :

Évrard a beau gémir du repos déserté.

La Bruyère, *du Mérite personnel*, n° 38 :

« Je connais Mopse d'une visite qu'il m'a rendue sans me connaître. »

2. **De**, après un verbe passif, au lieu de *par*.

Malherbe :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.

Racine, *Phèdre*, I, 3 :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée?...

La Bruyère, *des Femmes*, n° 40 : « Ces hommes qui ont été autrefois blessés des femmes. »

3. **De**, dans le sens de *par, par suite de, au moyen de*, comme *de* en latin (*de industria*). *Des Biens de fortune* : « Du même fonds d'orgueil dont l'on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. » *Ibid.* : « Il n'y a personne au monde si bien lié avec nous de société et de bienveillance. » *De l'Homme* : « Il rachèterait volontiers sa mort de l'extinction du genre humain. » *De quelques usages* : « Il marie l'aînée de ses filles de ce qu'il a pu sauver des mains d'un fripon. »

Racine, *Mithridate* :

De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent
Sous les drapeaux d'un roi toujours victorieux.

Molière, *le Misanthrope*, I, 1 :

Ils traitent du même air l'honnête homme et le fat.

La Fontaine, *Fables* :

Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre.

Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette de France* :

« Quelques-uns se précipitèrent dans les ondes de désespoir. »

Décréditement, action qui discrédite. — *Des Jugements* : « Ce n'est pas tant leur éloge que le décréditement du genre humain. »

Déduire, énumérer. *Disc. sur Théophr.* : « Voilà ce qui reste de ses écrits, entre lesquels ce dernier seul peut répondre de la beauté de ceux que l'on vient de déduire. » — Vaugelas, *Quinte-Curce*, VII, 1 : « On lui ordonne de déduire ses défenses. » *Id., ibid.* : « Si je voulais entreprendre de déduire ce qui s'est passé en Grèce. »

Mairet, *Soliman*, II, 7 :

Les puissantes raisons qu'on vient de me déduire.

Défaut, manque. — *Disc. sur Théophr.* : « Les vices extrêmes par le défaut ou par l'excès entre lesquels chaque vertu se trouve placée. »

Dégoutter, employé transitivement (*hellénisme*). *De la cour* : « Pressez-les, tordez-les, ils dégouttent l'orgueil, l'arrogance, la présomption. » *Dégoutter* s'emploie en général intransitivement. Ex. : Corneille, *Cinna* :

Le fils tout dégouttant du meurtre de son père.

Délié, « menu, fin, subtil. » (Richelet, *Dictionn. fr.*, 1680. — Et il cite les exemples suivants : « Cheveux fins et déliés. Voiture avait l'esprit très-délié. Trait de plume délié. » La Bruyère, *de la Mode* : « Il porte des chemises très-déliées. »

Démarche, au figuré, fréquent chez La Bruyère et les auteurs du XVII^e siècle. *Des Grands* : « Sentir le mérite et le bien traiter, deux grandes démarches à faire tout de suite, et dont la plupart des grands sont fort incapables. » *Du Souverain* : « Quelles grandes démarches ne fait-on pas au despotique par cette indulgence ! » Pascal, *Pensées* : « Qui suivra ces étonnantes démarches... »

C'est par imitation de ses maîtres, les moralistes du XVII^e siècle, que Vauvenargues a dit : « Les hommes frivoles ont besoin de temps pour suivre ces grandes démarches de la réflexion. »

Demoiselle, « fille noble, fille de qualité. » (Richelet, *Dictionn. fr.*) C'est en ce sens que La Bruyère dit, *de la Cour* : « Dire de celle-là qu'elle n'est pas demoiselle. » Et Molière : « Ah ! qu'une femme demoiselle est une étrange affaire ! » — Mais déjà ce mot commençait à prendre le sens qu'il a aujourd'hui. Ce sens, qui n'est pas dans le *Dictionnaire* de Richelet (1680), est dans celui de Furetière (1694) : « Demoiselle se dit aujourd'hui de toutes les filles qui ne sont point mariées, pourvu qu'elles ne soient pas nées d'artisans. Les femmes d'avocats tenaient autrefois à grand honneur d'être appelées *demoiselles* ; maintenant elles se font appeler *madame*. »

Dérèglement, conduite déréglée. *Disc. sur Théophr.* : « Il faut remonter jusques à la source du dérèglement de l'homme. »

Désoccupé, non occupé. *De la Ville* : « Il y a dans la ville, comme ailleurs, de fort sottes gens, des gens fades, oisifs, désoccupés. »

On ne trouve dans le *Dictionnaire français* de Richelet (1680) que les mots *désoccupation* et *se désoccuper*. Pour le premier, Richelet dit : « Ce mot se trouve dans les ouvrages de M. Arnauld, mais il n'est pas encore établi. » Il définit *se désoccuper* : « se défaire

de l'occupation, se débarrasser des choses qui occupent. » Et les seuls exemples qu'il cite sont pris dans les livres de sainteté de Port-Royal. — Le mot *désoccupé* se trouve dans M^{me} de Sévigné, Massillon, Voltaire et Chateaubriand (voyez le *Dictionn.* de Littré, qui ne donne pas l'exemple de La Bruyère).

Déterminément, avec résolution. *Du Cœur*, n^o 64 : « Vouloir ardemment et déterminément une certaine chose. » — Saint-Simon : « Le sujet choisi pour le cardinalat refusa la nomination si déterminément qu'il fallut songer à un autre. »

Dévot, **dévotion**. Ces mots ont, chez La Bruyère, le sens de *faux dévot*, *fausse dévotion* (voyez le chapitre *de la Mode*, depuis le n^o 46 jusqu'à la fin, etc.). Mais il est à remarquer que La Bruyère a soin, presque toujours, d'expliquer en note qu'il parle des faux dévots, de la fausse dévotion.

Dispute, débat, discussion. C'est l'ancien sens du mot (on disait au xv^e siècle *disputoisou*. *De la Société* : « On s'exerce et l'on s'instruit par la dispute. »

Corneille, *Imitation*, I, 3 :

De quoi sert une longue et subtile dispute
Sur mille obscurités où l'esprit est déçu?

Pascal, *Provinciales*, IV : « Ceux qui ont voulu entrer en dispute. » Bossuet, *Variations*, I : « C'est ouvrir une nouvelle dispute. »

Docilité se prenait encore au xvii^e siècle dans le sens étymologique : *disposition naturelle à se laisser instruire* (sens qui a besoin d'être déterminé aujourd'hui, comme lorsqu'on dit : *docilité d'esprit*). Ce mot, ayant été très-employé dans les discussions théologiques, a pris de bonne heure le sens spécial de soumission aux enseignements de l'Église. *Des Esprits forts* : « Qui n'a pas quelquefois sous sa main un libertin à réduire et à ramener, par de douces et insinuantes conversations, à la docilité? » — *Du Souverain* : « Les princes, ses petits-fils, imitent sa bonté, sa docilité, son équité, sa vigilance, son intrépidité. »

L. Racine, *la Religion* :

Non, des mystères saints l'auguste obscurité
Ne me fait point rougir de ma docilité.

Docteur (docteur en théologie), directeur, confesseur. *Des Biens*

de fortune : « On n'a pas vu chez lui le moindre docteur qui l'ait assuré de son salut. » — *Ibid.* : « Elle entendait de loin le sermon d'un carme ou d'un docteur. »

Doctrine, instruction, science. *Disc. sur Théophr.* : « Si l'âge des hommes eût pu s'étendre à un plus grand nombre d'années, il serait arrivé que leur vie aurait été cultivée par une doctrine universelle. » *Des Jugements* : « Souvent le riche parle de doctrine. » *Ibid.* : « Il laisse à l'orateur ce qu'il a d'esprit, de bon sens, de doctrine. »

Domestique, intérieur de la famille. « Ce mot comprend la femme, les enfants et les serviteurs. » (Richelet, *Dictionn. fr.*) *De la Cour* : « Ils marchent et agissent comme chez eux et dans leur domestique. »

1. **Dont**, employé pour *duquel*, *par lequel*. *Des Biens de fortune* : « Du même fonds d'orgueil, dont l'on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. »

2. **Dont** pour *d'où*. *De la Cour* : « Une assemblée ou un spectacle dont on est refusé. »

« La particule *dont* est très-commode et d'un grand usage dans notre langue... Quelques-uns disent *dont* pour *d'où*, comme *le lieu dont je viens* ; mais c'est très-mal parler. Il faut dire : *d'où je viens*, quoique ce fût la vraie et première signification, car *dont* vient de *unde*. On dit néanmoins la *race* ou la *maison dont il est sorti*, mieux que *d'où il est sorti*, qui est toujours bon. Et cet exemple *dont il est sorti* veut dire *de laquelle il est sorti*. » (Vaugelas, *Remarques sur la langue française.*) Th. Corneille, dans ses *notes* sur les *Remarques* de Vaugelas, donne la raison de cette distinction : c'est que *dont* se met avec les personnes, *d'où* avec les choses. « Dans l'exemple de M. de Vaugelas, *maison* signifie *race* ; s'il était pris au propre, il faudrait assurément mettre *d'où il est sorti*. » — (Voyez *Où*, *d'où*).

Droit. — On disait, au XVII^e siècle, à *droit*, à *gauche*, dans le sens où l'on dit aujourd'hui : à *droite*, à *gauche*. *Des Biens de fortune* : « Il biaise naturellement, et va à droit ou à gauche. »

Boileau, satire IV :

L'un à droit, l'autre à gauche, et courant vainement.

Th. Corneille, *le Festin de Pierre*, I, 4 :

Soudain à gauche, à droit, par devant, par derrière.

Dru. *Des Ouvr. de l'esprit*, n° 15 : « Semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé. » — *Dictionn. de Furetière* : « Dru, terme de fauconnerie, qui se dit des oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid. On le dit figurément de ce qui est déjà crû, qui se porte bien. Cet enfant est bien dru, bien grand pour son âge. »

Échapper (s'), sortir de soi-même. *De l'Homme* : « Les mêmes hommes qui ont un flegme... s'échappent et ont une bile intarissable... » *Ibid.* : « Timon ne s'échappe pas, il ne s'apprivoise pas avec les hommes. »

Éminence, élévation, rang social. *De la Société* : « Celui qui est d'une éminence au-dessus des autres, qui le met à couvert de la repartie. »

Empolement, vivacité, violence. *De l'Homme* : « Il y a de certains biens que l'on désire avec empolement, et dont l'idée seule nous enlève et nous transporte. »

1. **En**, employé pour rappeler, non-seulement des choses, mais des personnes. *De la Cour*, n° 62 : « Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il *en* pense. » *Des Femmes*, n° 9 : « Les femmes se préparent pour leurs amants, si elles les attendent; mais si elles *en* sont surprises, elles oublient l'état où elles se trouvent. »

Corneille, *Nicomède*, III, 2 :

Il connaît Nicomède, il connaît sa marâtre,
Il en sait, il en voit la haine opiniâtre.

Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, III^e partie, chap. v : « Les Perses étaient libéraux envers les étrangers et savaient *s'en* servir. » *Ibid.*, ch. vi : « Les sénateurs les plus illustres, à *n'en* regarder que l'extérieur, différeraient peu des paysans. » *Ibid.*, I^{re} partie, ch. VIII : « Ils adoraient le Dieu d'Israël, quoiqu'ils *en* joignissent le culte à celui de leurs faux dieux. »

2. **En**, pour à cause de lui, d'elle, de cela. *De la Cour* : « Une affaire de rien et qui ne mérite pas qu'on s'en remue. »

Endroit, dans la locution : *en son endroit, en leur endroit* (on dit plutôt aujourd'hui à son endroit, à leur endroit). *De la Cour* : « Ils se persuadent d'être quittes par là en leur endroit de tous les devoirs de l'amitié et de la reconnaissance. »

Engagement, ce à quoi on s'est engagé, obligé moralement,

et par suite, *état, position. Du Souverain* : « Il est froid et taciturne pour jeter les autres dans l'engagement de parler. » *Du Mérite personnel*, n° 23 : « Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire. » *Ibid.*, n° 48 : « Prévenir les honteuses suites d'un engagement où on n'est pas propre. » *Disc. sur Théophr.* : « L'un (Pascal), par l'engagement de son auteur, fait servir la métaphysique à la religion. » *Du Souverain* : « Le favori n'a pas de suite ; il est sans engagement et sans liaison. »

Molière, *l'Avare*, I, 8 : « Un engagement qui doit durer jusqu'à la mort ne doit se faire qu'avec de grandes précautions. » — Richelet (*Dictionn. fr.*) cite encore, comme de *Port-Royal*, cette phrase : « Les engagements du monde sont puissants » (dans le sens de *attache, liaison*).

Enlever. — *Disc. sur Théophr.* : « Enlever les suffrages de tous ses lecteurs. »

Entendre. — *Disc. sur Théophr.* : « Entendre délicatement. » (Mettre de la finesse dans l'intelligence d'un texte.)

Entendre à, consentir à. *Du Souverain* : « Il fait convenir des raisons qu'il y a de n'y pas entendre. »

« *Entendre* signifie quelquefois *prêter l'oreille, consentir à quelque proposition*. On lui a offert cet emploi, il y veut bien *entendre*. Il ne veut *entendre* à aucun accommodement. » (Furetière. *Dictionn.*)

Entêtement, parti pris favorable, enthousiasme. *Des Biens de fortune* : « Tant que cet assemblage est dans sa force, et que l'entêtement subsiste... » *De la Société* : « C'a été autrefois mon entêtement comme il est le vôtre ; mais il y a trois choses à considérer. » *Des Grands* : « La prévention du peuple en faveur des grands est si aveugle, et l'entêtement pour leurs gestes, leur visage et leurs manières, si général... » *Des Jugements* : « L'entêtement et le dégoût se suivent de près. »

Molière, *Femmes savantes*, III. 2 :

J'aime la poésie avec entêtement

De même, le participe *entété de* signifiait *passionné pour, enthousiaste de, content à*.

La Fontaine, épître à Huet :

Entété de Beccace.

Fléchier : « Entêté des vanités et des folies du siècle. »

Massillon : « Entêté de l'élevation de sa fortune. »

Bourdalone : « Mondains ambitieux et entêtés d'une vaine grandeur. »

Voltaire :

Regardez Brosseret, de sa table entêté!

Entrer, conjugué avec l'auxiliaire *avoir*.

De la Chaire : « Ils ont entré en société avec les auteurs et les poètes. »

« *J'ai* entré dans ce lieu. » (Pellisson.) — « Il *eût* entré lui-même dans ce sentiment s'il l'eût pu. » (Bossuet.)

Envelopper, prendre dans un filet.

Des Grands : « Admirables sans doute pour envelopper une dupe. »

Envier (quelqu'un), porter envie à quelqu'un.

De la Cour : « Ils reçoivent et envient tous ceux à qui l'on donne. »

Du Cour : « Ceux qui font bien mériteraient seuls d'être enviés. »

Fontenelle : « Chacun est envié pendant qu'il est lui-même envieux. »

Voltaire, *Memnon* : « Je n'envierai personne et personne ne m'enviera. »

Le *Dictionnaire de l'Académie* fait observer que ce verbe, à l'*actif*, se dit plus souvent des choses que des personnes.

Esprit bel. — Avant La Bruyère, le mot de *bel esprit* ne se prenait jamais en mauvaise part.

Ainsi Boileau (*Art poétique*) :

O vous donc, qui, brûlant d'une ardeur périlleuse,
Courez du bel esprit la carrière épineuse.

Et épître IX :

Tout à coup devenu poète et bel esprit.

Perrault, *Parallèle des anciens et des modernes* : « Homère est peut-être le plus vaste et le plus bel esprit qui ait jamais existé. »

Voir encore le chapitre *Du bel esprit* dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, du Père Bouhours.

La Bruyère : « Un ouvrier se pique d'être ouvrier; Euripide se pique-t-il d'être bel esprit? » (*Des Jugements*.)

Déjà cependant, au temps de La Bruyère, une nuance de défaveur commence à s'attacher à ce mot, qui indique, non plus seulement la finesse, mais aussi le raffinement. Ex. :

Des Ouvrages de l'esprit, n° 35 : « Les grands esprits n'entendent quelquefois pas un livre tout entier. Les beaux esprits veulent trouver obscur ce qui ne l'est pas, et ne pas entendre ce qui est fort intelligible. »

Esprit de (dans l'), dans l'intention de, dans le désir de. *Discours sur Théophr.* : « Dans l'esprit de les contenter, on ajoute à cet ouvrage... »

Esprit fort. — Ce mot n'a pas toujours dans La Bruyère le sens qu'il a dans le dernier chapitre des *Caractères*. Il se prend aussi dans le sens ordinaire d'esprit ferme et austère. *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 50 : « Sans citer les personnes graves ou les esprits forts qui trouvent du faible dans un ris excessif comme dans les pleurs. »

Dans le sens d'homme qui affecte de se mettre au-dessus des croyances reçues, il était un peu nouveau alors. On le trouve déjà cependant en 1665 dans Molière (*Festin de Pierre*, I, 2), à côté de celui de *libertin*, qu'il a remplacé en ce sens. Ainsi Sganarelle dit à don Juan : « Si vous êtes libertin, vous avez vos raisons... Mais il y a certains impertinents qui font les esprits forts... » (Voyez le mot *Libertin*.)

Étendard (lever l'). locution qui signifiait *faire montre de, faire profession de*. *Des Esprits forts* : « Il ne convient pas à toute sorte de personnes de lever l'étendard d'aumônier. »

Étinceler, petiller. — *De l'Homme* : « Il sort de son bon sens, crie, se désespère, étincelle des yeux... »

Étourdir (s') **de**, s'enorgueillir d'une chose au point d'en perdre la raison. *Du Mérite personnel*, n° 13 : « Il s'étourdit moins du poste qu'il occupe qu'il n'est humilié par un plus grand qu'il ne remplit pas. » — C'est le sens primitif du mot : « Causer dans le cerveau un ébranlement qui en trouble et en suspend les fonctions. » (Littré, *Dictionn.*) — Il ne s'emploie plus aujourd'hui, comme verbe réfléchi, que dans le sens de « chercher à distraire son esprit d'une préoccupation, d'une inquiétude. »

Excellent. — Ce mot était pris anciennement dans son sens étymologique (*qui excelle, qui dépasse les autres*), et pouvait avoir un comparatif et un superlatif. Montaigne dit : « Des plus excellents

hommes. » (*Essais*, II, 36). Molière : « J'aurais voulu faire voir que les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais juges. » — La Bruyère, *des Femmes*, n° 81 : « Deux frères qui étaient jeunes, d'une excellente beauté... » *Du Mérite personnel*, I : « Avec les plus rares talents et le plus excellent mérite. »

Exemplaire, dans le sens du mot latin *exemplar* (modèle). *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 64 : « Ne se choisir pour *exemplaires* que ces sortes d'ouvrages où il entre de l'esprit. »

De même Malherbe, II, 1 :

.... Ce roi, des bons rois l'éternel exemplaire.

Corneille, 4^{er} *Discours* : « Un bel exemplaire d'équité. »

Exempt de (avec l'infinitif, dispensé de. — *Disc. sur Théophr.* : « On s'est trouvé exempt de charger cet ouvrage de longues et curieuses observations. »

Expédient, construit avec *de*, comme le mot *moyen*. *De la Cour* : « Trouver les expédients d'obliger ses amis. »

Expédition, action de faire vite, d'expédier. *De quelques usages* : « On l'autorise par une raison solide et sans réplique qui est celle de l'expédition. » (Il s'agit des plaidoiries d'avocat.)

Faible (le), faiblesse. *Disc. sur Théophr.* : « L'amour-propre est dans l'homme la cause de tous ses faibles. »

Faire s'emploie fréquemment au xvii^e siècle pour suppléer un verbe exprimé dans une phrase précédente. *Du Mérite personnel*, n° 44 : « Ils pensent autrement de sa personne qu'il fait lui-même. » *De la Cour* : « Ils lui font comme dans les commencements et encore mieux. »

La Fontaine, *Psyché* : « Il s'ouvrira plutôt à vous qu'il ne ferait à sa mère. »

Bossuet, *Or. fun. du prince de Condé* : « Dieu vous comptera plus un verre d'eau donné en son nom que les rois ne feront jamais tout votre sang répandu. »

Racine, *Audromaque* :

Je l'aimais inconstant : qu'eussé-je fait, fidèle?

Faire bien, c'est-à-dire faire ce qui convient. — Latinisme fréquent au xvii^e siècle. Horace, *Od.*, IV, 8 : *Si cartæ sileant, quod bene feceris*. Bossuet, *Or. fun. du prince de Condé* : « Dans les grandes

actions, il faut uniquement songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. » La Bruyère, *du Mérite personnel*, n° 3 : « Ceux que l'on choisit pour de différents emplois, chacun selon son génie, *font bien*... Plusieurs personnes que l'on n'emploie pas... *feraient très-bien*... »

Farouche, inquiet. *Discours sur Théophr.* : « Dans cette ville tout était farouche et comme alarmé par le bruit des chars qu'il fallait éviter. »

Feindre, imaginer, supposer. — *De l'Homme* : « Les stoïques ont feint qu'on pouvait être insensible aux injures. »

Feindre à, feindre de, hésiter à, craindre de (s'emploie surtout en ce sens avec une négation). *Préface* : « Je ne feignis point d'ajouter quelques remarques. » — *Théophr.*, XXIV : « Au lieu d'expédier sur-le-champ des marchands et des ouvriers, il ne feint point de les renvoyer au lendemain matin. » — *Des Jugements* : « L'on ne feint point de leur dire que ce sont des exemples singuliers. »

Molière, *Pourceaugnac*, 1, 3 : « *Nous ne feignons pas de tout mettre en usage.* » Saint-Simon : « Nesmond ne feignit point de dire qu'il se croirait coupable de la prévarication la plus criminelle. »

Molière, *l'Étourdi*, V, 9 :

Vous ne devez point feindre à la faire venir.

Le *Dictionnaire* de M. Littré donne de nombreux exemples de ce sens détourné du mot *feindre*. Il l'explique ainsi : « Le sens propre de *fungere* est *façonner*. De ce sens on a passé à celui de *feindre*, c'est-à-dire façonner une apparence. De ce qui n'a qu'une apparence et qui est rendu faible, on en est venu au sens d'*hésiter, craindre*. »

Féroce, férocité dans le sens latin de *ferox*, fier, *ferocitas*, fierté, naturel farouche. *De la Cour* : « Il faut à l'homme de bien une disgrâce pour le rendre plus humain, plus traitable, moins féroce. » — *De la Société* : « Il y aurait une espèce de férocité à rejeter indifféremment toute sorte de louanges. »

Fiction, feinte. — *De quelques usages* : « Si la fiction est excusable, c'est où il faut feindre de l'amitié. »

Figure, dans le sens latin : *figura*, forme. — *De l'Homme* : « Des outils dont il ne connaît ni l'usage, ni le nom, ni la figure. » De là la discussion scolastique sur les mots *figure* ou *forme* d'un chapeau.

Flaquer, cracher, rejeter. — Vieux mot (voy. Roquefort, *Glossaire de la langue romane*), que La Bruyère, pour cette raison, met en italique. — *De l'Homme* : « S'il trouve que l'on lui donne trop de vin, il en *flaque* plus de la moitié au visage de celui qui est à sa droite. »

Froid. *Faire froid à quelqu'un*, comme on dit aujourd'hui : *battre froid*. — *Des Jugements* : « Pourquoi me faire froid et vous plaindre de ce qui m'est échappé sur quelques jeunes gens? »

Génie. Ce mot n'avait pas, au xvii^e siècle, le sens très-fort qu'il a aujourd'hui, et qui ne permet de l'appliquer qu'aux talents tout à fait hors ligne. Il avait simplement son sens étymologique : *genius*, dispositions naturelles, talent inné, esprit. C'est en ce sens que Boileau pouvait dire de Saint-Amand qu'il avait du *génie*, et qu'il dit d'un poète sans inspiration :

Dans son génie étroit il est toujours captif.

La Bruyère, *des Ouvrages de l'esprit* : « La critique est un métier où il faut... plus d'habitude que de génie. » — *Du Mérite personnel*, n^o 3 : « Chacun selon son génie et sa profession... » *Ibid.* : « Combien d'hommes, qui avaient de très-beaux génies, sont morts sans qu'on en ait parlé! » — *Des Biens de fortune* : « Un homme d'un petit génie peut vouloir avancer. » — La Fontaine, *Psyché*, I : « Il est bon de s'accommoder à son sujet; mais il est encore meilleur de s'accommoder à son génie. »

De même, Lesage, *Turcaret*, II, 6 : « Hormis moi et deux ou trois autres, il n'y a que des génies communs. »

Glorieux a le sens de fier, dans La Bruyère et au xvii^e siècle. — *Du Mérite personnel*, n^o 14 : « Celui qui a bonne opinion de soi et que le vulgaire appelle un glorieux. »

Molière, *Misanthrope* :

Et la plus glorieuse a des régals peu chers,
Dès qu'on voit qu'on nous mêle avec tout l'univers.

C'est le sens qu'a le titre de la comédie de Destouches, *le Glorieux*.

Grimaud, terme de mépris donné par les écoliers aux plus jeunes d'entre eux; a fini par signifier *homme de collège, cuistre, pédant*.

— *Des Jugements* : « Il sait le grec, c'est un grimaud, c'est un philosophe... Les Lamoignons étaient de purs grimauds, n'en doutez pas ils savaient le grec. »

Molière, *Femmes savantes*, III, 3 :

Allez, petit grimaud, barbouilleur de papier.

Boileau, satire IV :

. . . . Ses vers, d'épithètes enflés,
Sont des moindres grimauds chez Ménage sifflés.

Habile, savant, homme d'esprit et de talent. — *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 2 : « Les habiles d'entre les modernes. » — *Ibid.* : « On se nourrit des anciens et des habiles modernes. » — *Ibid.* : « Quelques habiles prononcent en faveur des anciens contre les modernes... » — *Des Jugements* : « L'honnête homme tient le milieu entre l'habile homme et l'homme de bien. » — La Bruyère emploie aussi le mot *habile* dans le sens de *homme de tact*, et l'oppose à *sot*. *De la Société* : « C'est le rôle d'un sot d'être importun : un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie... »

Déjà ce mot, pris en ce sens, commençait à vieillir : « *Habile* a presque changé de signification. On ne le dit plus guère, pour dire docte et savant, et on entend par un homme habile, un homme adroit et qui a de la conduite. » (Bouhours, *Entretiens d'Ariste*.)

Habitude. La Bruyère construit ce substantif, comme le verbe d'où il est tiré, avec la préposition *à*. *De la Société*, n° 25 : « Par l'habitude qu'il a à la flatterie et à l'exagération. »

Haïr à... pour ne pas aimer à. — *Des Femmes*, n° 5 : « Ils haïssent à les voir avec de la céruse sur le visage. » — Sévigné, lettre 440 : « Je hais mortellement à vous parler de tout cela. »

Boileau, épître IX :

Tel qui haït à se voir peint en de faux portraits.

Hasarder (se) de. — *Du Mérite personnel*, n° 3 : « Je me hasarde de dire. » — *Théoph.*, XVIII : « Si quelqu'un se hasarde de lui emprunter quelques vases. » — Vaugelas, *trad. de Quinte-Curce* : « Ceux qui se hasardaient de faire passer les chevaux. »

Homme de lettres. Ce mot commence à s'introduire au xvii^e siècle.

— *Des Biens de fortune* : « L'homme de lettres est vu de tous, à toute heure. »

Honnête, poli, civil, bien élevé. — *De la Ville* : « Un homme de robe à la ville et le même à la cour, ce sont deux hommes. Revenu chez soi, il reprend ses mœurs, sa taille et son visage, qu'il y avait laissés : il n'est plus ni si embarrassé, ni si honnête. »

C'est en ce sens que La Bruyère dit, *de la Cour* : « Il s'est trouvé des hommes qui refusaient plus honnêtement que d'autres ne savaient donner. » De là le sens propre au XVII^e siècle du mot *honnête homme*. — Voyez l'article suivant.

Honnête homme. Ce mot signifie, au XVII^e siècle, homme d'une éducation et d'un esprit distingués. — *Des Ouvrages de l'esprit* : « Ouvrage d'esprit bien reçu dans le monde et universellement goûté des *honnêtes gens*. » — *Du Mérite personnel* : « Un homme qui n'a point de femme, s'il a quelque esprit, peut s'élever au-dessus de sa fortune, et aller de pair avec *les plus honnêtes gens*. » *De la Cour* : « Il faut qu'un honnête homme ait tâté de la cour. »

Déjà Montaigne l'emploie presque en ce sens, *Essais*, I, 25 : « Si je pouvois lui oter ces vieux champions là (les écrivains de l'antiquité), je serois honnête homme. »

Pascal, *Pensées* : « L'honnête homme est celui qui ne se pique de rien. »

Saint-Évremond, *Observ. sur Salluste* : « Atticus, cet honnête homme des anciens. »

Bouhours, *Manière de bien penser*, IV : « Je dois ces réflexions sur Malherbe à un honnête homme de nos amis, qui a tout le discernement qu'on peut avoir. »

Bussy écrit à Corbinelli (6 mars 1679) : « L'honnête homme est un homme poli et qui sait vivre. »

Mais déjà aussi du temps de La Bruyère, la distance qui séparait le mot *honnête homme* du sens d'*homme de bien* commençait à être franchie par l'usage.

La Bruyère tire du dernier sens de ce mot et du sens qu'il avait au XVII^e siècle divers effets de style ou de satire. *Des Jugements*, n^o 55 : « L'honnête homme tient le milieu entre l'habile homme et l'homme de bien, quoique dans une distance inégale de ces deux extrêmes. » *De la Cour* : « Il faut à l'*homme de bien* une disgrâce pour le rendre plus humain, plus traitable, moins féroce, plus *honnête*

homme. » — « *Des Jugements*, n° 55 : « L'honnête homme est celui qui ne vole pas sur les grands chemins, et qui ne tue personne, dont les vices enfin n'ont rien de scandaleux. »

Et lui-même semble employer ce mot tout à fait dans le sens d'*homme de bien*. Ex. : *Du Mérite personnel* : « Un honnête homme se paye par ses mains de l'application qu'il a à son devoir par le plaisir qu'il sent à le faire. » — *De la Société* : « Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru. »

Humeur, mot employé dans le sens de *fantaisie*, de *caprice*, d'*originalité*. — *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 47 : « Ceux qui écrivent par humeur sont sujets à retoucher à leurs ouvrages. » *Ibid.*, n° 64 : « Ceux qui écrivent par humeur, que le cœur fait parler, à qui il inspire les termes et les figures, et qui tirent, pour ainsi dire, de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le papier. »

Bossuet, *Hist. des variat.*, XV, 424 : « On se sépare par humeur, on se réunit par politique. »

Duclos dit dans le même sens : « On voit de ces sociétés où les caractères se sont partagés comme on distribue des rôles. L'un se fait philosophe, un second politique, un troisième homme d'*humeur*. » (*Œuvres diverses*, in-8°, p. 461.)

— *Humeur* s'employait aussi dans le sens de *caractère*. *De la Cour* : « Un homme qui suit la cour contraint son humeur, déguise ses passions... »

Hypocondre, bizarre, extravagant. — *Des Femmes* : « Est-ce en vue du secret, ou par goût hypocondre, que cette femme aime un valet, cette autre un moine, etc. » — Boileau, satire VIII :

Non, mais cent fois la bête a vu l'homme hypocondre
Adorer le métal que lui-même fit fondre.

4. **II**, employé dans le sens neutre (*illud*, cela). — La Fontaine, *le Renard et le Bouc* :

Par ma barbe, dit l'autre, il est bon, et je loue
Les gens bien sensés comme toi.

La Bruyère, *des Femmes*, n° 42 : « J'ai différé à le dire, mais enfin il m'échappe; » et plus loin : « goûtez cela, il est de Léandre. »

2. **II**, devant un verbe réfléchi employé impersonnellement, pour

annoncer un sujet qui suit. — *Disc. sur Théophr.* : « Il se lit dans ce traité des phrases qui ne sont pas achevées. » — *De la Cour* : « Il s'est trouvé des hommes qui refusaient plus honnêtement que d'autres ne savaient donner. »

Immensurable, qu'on ne peut mesurer. — *Des Esprits forts* : « La hauteur d'une étoile est, si j'ose ainsi parler, immensurable. »

Impatient de, qui désire une chose avec impatience. — *Des Esprits forts* : « L'homme impatient de la nouveauté n'est point curieux sur ce seul article. »

Racine. *Phèdre*, II, 3 :

Impatient déjà d'expier son offense.

Imposer, tromper. imposer (dans le sens où l'on dit aujourd'hui *en imposer*). — *De la Mode* : « Si Onuphre se trouve bien d'un homme opulent, à qui il a su imposer.. » — *Des Femmes* : « On demande s'il ne lui serait pas plus aisé d'imposer à celle dont il est aimé qu'à celle qui ne l'aime point. »

Molière, *le Dépit amoureux*, I, 4 :

Faites-moi pis encor. tuez-moi, si j'impose.

L'Avare, V, 3 : « Hélas ! A vos paroles je puis répondre, moi, que vous n'imposez point. »

Impression, édition d'un livre. — *Disc. sur Théophr.* : « Les cinq derniers chapitres manquaient aux anciennes impressions. »

Imprimer, dans le sens où l'on dit aujourd'hui *impressionner*. *Disc. à l'Acad. fr.* : « Quelle facilité est la nôtre, pour perdre tout d'un coup le sentiment et la mémoire des choses dont nous nous sommes vus le plus fortement imprimés ! »

Improuver, condamner. — *De quelques usages* : « Il y a longtemps que l'on improuve les médecins et que l'on s'en sert. »

Indécence, manque de convenance (*quod non decet*). — *De la Mode* : « Ces mêmes modes que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits ; comme s'ils sentaient l'indécence ou le ridicule où elles peuvent tomber... »

Industrie, dans le sens latin (*industria*, activité). — *De la Mode* : « Le prince attend plus de Dieu et du temps que de son zèle et de son industrie. »

Inquiétude, activité remuante et brouillonne. — *De quelques usages* : « Être guéri de la vanité, de l'inquiétude et de la mauvaise raillerie. »

Inspide, ennuyeux. *Disc. sur Théophr.* : « L'histoire du monde présent leur est insipide. »

Intérêt, employé au pluriel dans le sens du singulier. — *Des Biens de fortune* : « Mettre les gens à voir clairement leurs intérêts à vous faire du bien. »

Irréligieux, qui n'a point de religion ou qui en a très-peu. C'est ainsi que La Bruyère a pu dire, *de la Chaire* : « Un clerc mondain ou irréligieux, s'il monte en chaire, est déclamateur. » — Pascal, cité par Richelet : « C'est une Compagnie (la Société de Jésus) qui, sous des habits religieux, couvre des âmes fort irréligieuses. »

Jeter, mot très-fréquent dans La Bruyère. Il dit, par exemple, *de l'Homme* : « Jeter une larme » (verser une larme).

De même Molière, *Don Juan* : « Je jette des larmes de joie. »

Du Souverain : « Il crie plus haut et jette ceux qui perdent sur la justification et la défensive » (réduire à la justification, etc.).

De l'Homme : « Alcippe se jette hors d'une portière. » — *Ibid.* : « Celui qui se jette dans le peuple ou dans la province y fait bientôt d'étranges découvertes. » (Voyez le mot *Profondeur*, p. 455.)

Jour. Trouver jour à, trouver le moyen de. *De la Mode* : « Si Onuphre ne trouve pas jour à les en frustrer à fond, il leur en ôte du moins une bonne partie. »

De même Molière, *le Sicilien*, sc. 10 : « Je veux vous faire un peu de jour à la pouvoir entretenir. »

Laconisme, mot nouveau au xvii^e siècle, et que, pour cette raison, La Bruyère a fait imprimer en italiques. *Des Grands* : « J'évite d'essuyer sa gravité, son ris amer et son laconisme. » — Le *Dictionnaire* de M. Littré ne cite pas de ce mot un seul exemple antérieur à La Bruyère. Le mot se trouve cependant dans le *Dictionnaire* de Richelet (1680).

Leçon, dans le sens de précepte. *Du Mérite personnel*, n^o 10 : « Ils profitent rarement de cette leçon si importante, que les hommes devraient employer les premières années de leur vie... »

Libertin, irréligieux. esprit fort. (Voyez ce dernier mot.) *Des Biens de fortune* : « Giton est présomptueux, colère, libertin, poli-

lique... » *De la Mode* : « Le courtisan autrefois était libertin ; aujourd'hui il est dévot ; tout se règle par la mode. »

Molière, *Tartuffe*, II, 2 :

Je le soupçonne encor d'être un peu libertin
Je ne remarque point qu'il hante les églises.

Fléchier : « Pour débrouiller le chaos des consciences libertines. »

Richelet (*Dictionnaire de la langue fr.*) : « Libertin, impie. » Les différents sens de ce mot s'expliquent par son étymologie, quoi qu'en dise M. Littré (*Dictionn. fr.*) : *libertus, libertinus* (affranchi). Il a signifié d'abord : qui s'affranchit de la foi, puis : qui s'affranchit des règles de la morale.

C'est aussi, au XVIII^e siècle, le sens du mot *libertinage*.

Molière, *Tartuffe*, I :

Mon frère, ce discours sent le libertinage.

Mal content, mécontent. *Des grands* : « On est mal content d'eux, et on les loue. »

La Fontaine, *Fables*, II, 15 :

. . . Ce galant aussitôt
Tire ses grègues, gagne au haut,
Mal content de son stratagème.

Malice, méchanceté. *Des Jugements* : « Notre malice est l'unique source de tous nos maux. »

Disc. sur Théophr. : « Découvrir le principe de la malice et des faiblesses des hommes. »

Manière, *façon de faire*, selon la définition de Richelet (*Dictionn. fr.*). C'est le sens de ce mot dans ce passage, *de la Société* : « Il faut dire noblement les plus petites choses : elles ne se soutiennent que par l'expression, le ton et la manière. » Ce mot n'avait pas encore pris le mauvais pas qu'il a quelquefois aujourd'hui, et qu'a toujours eu l'adjectif *maniéré*. Richelet ne donne pas cet adjectif.

Masquer, porter un masque. — *De la Cour* : « Il masque toute l'année. » *Des Jugements* : « Jouez-vous ? Masquez-vous ? »

Médiation, entremise. *Des Grands* : « Il veille sur tout ce qui

peut servir de pâture à son esprit d'intrigue, de médiation et de manége. »

Mélancolique, triste. *De la Cour* : « La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique. » Furetière cite de ce mot les exemples suivants, qui s'éloignent du sens aujourd'hui attribué à ce mot, et où l'imagination a une si grande part : « Cette maison est sombre et mélancolique. Un feu mélancolique (qui brûle malaisément). Temps bien mélancolique (quand le ciel est couvert). Cet homme est froid. son entretien est bien mélancolique. »

4. **Même**, dans le sens de *ipse*, mis avant le substantif. Au chap. *de l'Homme*, n° 63, La Bruyère avait écrit : « Vouloir tirer de la vertu tout autre avantage que la vertu même. » Dans ses dernières éditions, il a corrigé et mis « que la même vertu. »

De même Corneille, *le Cid*, II, 2 :

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu?

Id., *le menteur*, II, 4 :

Ce que vous m'ordonnez est la même justice.

2. **Même**, employé dans le sens du latin *et, etiam*. — *Disc. sur Théophr.* : « Elle ne peut se faire une juste idée d'un pays où il faut même avoir vécu pour le connaître. » — *Ibid.* : « Ainsi cet ouvrage n'est peut-être même qu'un simple fragment, mais cependant un reste précieux de l'antiquité. » *Des Biens de fortune* : « Il y a même des stupides qui se placent en de beaux postes. »

Mettre à, mettre à même de. *Des Biens de fortune* : « Mettre les gens à voir clairement leurs intérêts. »

Meubler, garnir (dans un sens plus général qu'aujourd'hui). *Des Grands* : « Meubler une orangerie. »

Ministère, emploi, métier (sens étymologique). *De la Mode* : « Il donne pension à un homme qui n'a pas d'autre ministère que de siffler les serins au flageolet... »

Moi, employé comme sujet. *Des Esprits forts* : « Peut-être que moi qui existe, n'existe ainsi que par la force d'une nature universelle. »

Montre, spectacle. — *Des Grands* : « Semblables à ces figures de carton qui servent de montre à une fête publique. »

Mutin. — Ce mot familier a paru un peu hasardé à La Bruyère dans le style soutenu. Aussi l'avait-il mis en italiques dans les pre-

nières éditions : « Une dernière scène où les *mutins* n'entendent aucune raison. » (*Des Ouvrages de l'esprit*, n° 31.) S'il avait voulu relever l'expression, il se serait servi du mot *révoltés*, qui conviendrait moins à l'ironie qui règne dans tout ce passage.

Naïf, naturel. — *Disc. sur Théophr.* : « La manière naïve dont tous les caractères sont exprimés. »

Neutre (genre). Emploi du neutre. — *Des Femmes*, n° 73 : « Il donne à souper et il dit aux conviés : Goûtez bien cela, *il* est de Léandre, et *il* ne me coûte qu'un grand merci. »

De même La Fontaine, *fable du Renard et du Bouc* :

Par ma barbe ! dit l'autre, *il* est bon, et je loue
Les gens bien sensés comme toi.

Des Jugements, n° 66 : « Si on le fait, qui m'empêchera de le mépriser ? »

Voyez les variantes, au n° 5 du chapitre *des Grands*.

Occasion prochaine, mot emprunté par La Bruyère à la langue de la théologie (ce qui n'étonnera pas chez l'auteur des *Dialogues sur le quiétisme*). « On dit : fuir les occasions prochaines de péché, pour dire : les mauvaises compagnies, les tentations où l'on est exposé au péché. » Furetière (*Dict. fr.*). — La Bruyère, *des Biens de fortune* : « L'occasion prochaine de la pauvreté, c'est de grandes richesses. » *De la Cour* : « La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie. »

Offusquer, obscurcir. *De l'Homme* : « Il a du bon et du louable, qu'il offusque par l'affectation du grand et du merveilleux. »

4. **On**, fréquent dans La Bruyère, pour éviter de désigner une personne. — *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 15 : « On se nourrit des anciens, etc. »

Bourdaloue s'en sert de même, dans le passage du sermon cité à propos du n° 24 *des Ouvrages de l'esprit*.

Selon Saint-Évremond, le *on* avait été mis à la mode par Turenne : « Je pourrais, dit-il dans une lettre (*Œuvres*, t. III, p. 437, édit. Ch. Giraud), pousser ces *on*-là bien loin ; mais je veux quitter cette espèce de tierce personne, introduite à la cour par M. de Turenne et entretenue après sa mort par ceux de sa maison. »

2. **On**, **l'on**. — Au lieu de *on*, La Bruyère dit souvent *l'on*, même au commencement des phrases. *Des Ouvrages de l'esprit*, nos 16, 19, 47 ; *du Cœur*, n° 35, etc. Mais il semble qu'il ait eu tendance à

substituer *on* à *l'on*. Ainsi il avait mis, dans ses éditions 1-3, au n° 28 du chap. *du Cœur* : « Dont l'on puisse faire un bon usage. » Il a mis, dans les éditions suivantes : « Dont on puisse. » — Il avait mis dans les éditions 1-7 : « Que l'on ne rassemble. » (*De la Cour*, n° 1.) Il a mis dans la 8^e et la 9^e : « Qu'on ne rassemble. » — Dans les éditions 1-3 : « L'espèce de culte que l'on leur rend. » (*Des Grands*.) A partir de la 4^e, il y a : « Qu'on leur rend. » Les variantes portent la trace de plusieurs corrections de ce genre.

La forme *l'on* est plus voisine de l'étymologie de ce mot : *l'on* pour *l'homme*. — Déjà, dans la basse latinité, *homo* se prenait dans le sens indéfini où nous employons le mot *on*. Ainsi, dans Grégoire de Tours : *Ut inter tabulas adspicere homo non possset.* (Voir Brachet, *Dict. étymol. de la langue française*.)

Vaugelas (*Remarques sur la langue française*) ne voit guère d'autre raison en faveur de *l'on* que le désir d'éviter « la rencontre de deux voyelles en ces deux petits mots *si l'on*, car *si on* blesserait l'oreille. » Il admet cependant *l'on* au commencement des phrases, mais préfère *on* : « *On dit* et *l'on dit* sont bons, mais *on dit* est meilleur au commencement de la période. » Il ajoute : « Je crois que ce ne sera pas une curiosité impertinente de sçavoir l'étymologie de ces deux mots *on* et *l'on*. Ils viennent sans doute d'*homme* ou de *l'homme*, comme si *on dit* voulait dire *homme dit*, et que *l'on dit* voulût dire *l'homme dit*. Mais par succession de temps, parce qu'on en a besoin à tout propos, on l'a abrégé, et on l'a écrit comme on l'a prononcé. »

3. **On** a quelquefois un complément au pluriel. — *Des Biens de fortune* : « Pourvu que l'on ne soit ni ses enfants ni sa femme. »

Molière, *Tartuffe*, I, 6 :

De tous vos façonniers on n'est point les esclaves.

Opiniâtre. « Les haines sont si longues et si opiniâtrées, que le plus grand signe de mort dans un homme malade, c'est la réconciliation. » (*De l'Homme*.)

Orthographe de La Bruyère. — La présente édition ne reproduit pas l'orthographe des éditions de La Bruyère, orthographe qui n'est guère que celle des typographes du temps, et qui est si peu celle de La Bruyère, qu'elle varie souvent d'une édition à l'autre. On a pu voir du reste, dans les notes dites *Historique du texte*, les princi-

pales particularités de cette orthographe, par exemple : *caisse* s'écrivait *quaisse* ; *vide*, *vuide* ; *pêtri*, *paistri* : etc. — Voyez encore ce *Lexique* aux mots *Asseoir* (s'), *Capriole*, *Valoir*, etc. — Nous avons seulement conservé, aux imparfaits, la terminaison *oît* au lieu de *aît*, qui n'a passé dans l'usage qu'à partir de Voltaire. — Une chose à remarquer, surtout à propos d'un écrivain qui était un helléniste, c'est que tous les mots tirés du grec étaient écrits, non d'après l'exacte étymologie, mais d'après la prononciation française, par exemple : *Hégésippe*, *Égésippe* ; *Euthydème*, *Eutidème* ; *Euthyphron*, *Eutiphron* ; *Callisthène*, *Calistène* ; *Chalcis*, *Calcis*, etc.

1. **Où, d'où**, s'emploie ordinairement chez La Bruyère et chez les écrivains du xvii^e siècle, au lieu de *à quoi*, *auquel*, *à laquelle*, *de quoi*, *duquel*, *de laquelle*, etc. — Ex. : Molière, *la Princesse d'Élide*, II, 4 : « Vous ne sauriez rien m'ordonner où je ne réponde aussitôt par une obéissance aveugle. » — Pascal, *Pensées* : « les choses où il a le plus d'affection. » — *Idem*, XII^e *Provinciale* : « Pensez où vous vous engagez. » — Bossuet, *Oraison funèbre de Condé* : « Un dessein où des vieillards expérimentés ne purent atteindre. » — La Bruyère, *des Ouvr. de l'esprit*, n^o 36 : « Quelque chose où il n'a nulle part. » — *Du Mérite personnel*, n^o 18 : « Un engagement où il n'est pas propre. » — Quand les écrivains du xvii^e siècle mettaient ainsi *où* au lieu du pronom relatif, c'était avec connaissance de cause, comme on le voit par ce passage de Vaugelas, *Remarques sur la langue française* : « *Où*, adverbe, pour le pronom relatif. L'usage en est élégant et comode. Par exemple, le *mauvais état où je vous ai laissé*, est incomparablement mieux dit que le *mauvais état auquel je vous ai laissé*. Le pronom *lequel* est d'ordinaire si rude en tous ses cas, que notre langue semble y avoir pourvu, en nous donnant de certains mots plus doux et plus courts pour substituer en sa place, comme *où* en cet exemple, et *dont*, *quoi*, en une infinité de rencontres. » Vaugelas n'a pas cessé d'avoir raison, et il est à regretter que l'emploi de *où*, dans le sens qu'il signale, soit un peu tombé en désuétude. — Voyez *Dont*.

2. **Où**, pour *en quoi*. — *Des Biens de fortune* : « Nous sentons à tous moments où le bien que nous avons perdu nous manque. »

Molière. *Tartuffe*, II, 4 :

Vous devez n'avoir soin que de me contenter.

— C'est où je mets aussi ma gloire la plus haute.

3. **Où** après *quelque*. — *Disc. sur Théophr.* : « Il (La Rochefoucauld) attaque sans relâche l'amour-propre, quelque part où il le trouve. » — *Des Esprits forts* : « Dans quelque prévention où l'on puisse être sur ce qui doit suivre la mort, c'est une chose bien sérieuse que de mourir... »

4. **Où** après *là*. — *De la Cour* : « C'est là où l'on sait parfaitement ne faire rien. »

Panneau s'employait au XVII^e siècle dans le sens où nous disons *piège*. — C'est un filet composé de plusieurs pans de mailles, dont on se sert pour la chasse. De là l'expression *donner dans le panneau*. Le Père Bouhours a remarqué que la vénerie, fort à la mode parmi la noblesse française, a donné à la langue un grand nombre de métaphores : « *suivre la piste ou les traces ; être aux abois ; leurre, leurrer ; prendre le change, etc.* »

La Bruyère, *du Souverain* : « Le panneau le plus délié et le plus spacieux qui, dans tous les temps, ait été tendu aux grands par leurs gens d'affaires et aux rois par leurs ministres... »

Par, dans le sens où l'on emploie aujourd'hui *pour, à cause de*. *Préface* : « Livres lus seulement par leur nouveauté. »

De même Molière, *Critique de l'École des femmes* : « J'ai eue condamner cette comédie à de certaines gens, *par* les mêmes choses que j'ai vu d'autres estimer le plus... »

Parti. « Ce mot, en matière d'affaires, est un traité qu'un particulier fait avec le roi pour recevoir des droits qui appartiennent à Sa Majesté. » (Richelet, *Dictionn. français*.) De là le mot *partisan* et l'expression *mettre en parti*, prendre à ferme. — *Des Biens de fortune* : « Il mettrait en parti jusques à l'harmonie. »

Participe. — Les règles de l'accord du participe passé n'étaient pas encore tout à fait déterminées. Voyez *des Ouvrages de l'esprit*, nos 34 et 34, et les variantes, *passim*, surtout dans les *Lettres*.

Dans les cinq premières éditions on lisait, *du Mérite personnel*, n° 28 : « Une personne humble, qui est *enseveli* dans le cabinet. » *Des Femmes*, § 33 : « Est-ce que l'on vous aurait *prévenu*, Lélie [qui est une femme] ? » *Disc. sur Théophraste* : « Qui les ont précédé. »

L'accord du participe présent avait des règles différentes de celles qui ont été depuis adoptées : « Les corps tombans de fort haut. » (*Des Esprits forts*, n° 43.) La Fontaine, *l'Alouette et ses Petits* :

Et les petits en même temps
Voletants, se culebutants.

Voyez les règles du *participe présent* au xvii^e siècle dans Vaugelas, *Remarques* (édit. annotée par Th. Corneille, t. II, p. 724).

Particulier, qui aime l'isolement. « On dit qu'un homme est *particulier*, lorsqu'il fuit le commerce et la fréquentation des autres hommes, qu'il n'aime pas à visiter et à être visité. » (Furetière, *Dictionn. fr.*) La Bruyère, *des Jugements* : « Étant assez particulière sans être farouche, ayant même un peu de penchant pour la retraite. »

Partitions, divisions d'un discours. — *De la Chaire* : « Il semble que la grâce de la conversion soit attachée à ces énormes partitions. »

4. **Pas** omis après *ne*. — *Des Jugements* : « Je ne lui confierais l'état de ma garde-robe. » — *Ibid.*, n^o 103 : « Il est étonnant que dans ce premier âge les femmes et le vin n'aient plus tôt rompu son entreprise. » Le texte de cette dernière phrase est celui de toutes les éditions originales, à partir de la 5^e; dans les quatre premières on lisait : « n'aient pas plus tôt. »

2. **Pas**, employé après *ni... ni*. — *Disc. sur Théophr.* : « Ni la bienséance de nos coutumes, ni notre force, ni notre magnificence ne nous préviendront pas davantage contre la vie simple des Athéniens. »

1. **Passer** a souvent, au xvii^e siècle, le sens de *s'avancer jusqu'à*. Corneille :

A quelque extrémité que votre crime passe.

Idem :

Ma flamme au désespoir passe jusques au crime.

Idem :

Vous passez trop avant; brisons là, s'il vous plaît.

De là l'expression *passer à* avec un infinitif, dans le sens de *en venir à*. — *Des Biens de fortune* : « Il passe à dire : un homme de ma qualité. » — Corneille, *Imitation*, II, 10 :

Si dans les moindres dons tu passes
A considérer leur auteur.

2. **Passer en revue** se prenait intransitivement au xvii^e siècle. — *De quelques usages* : « J'aurais l'impudence de me promener au cours, et d'y passer en revue avec une personne qui serait ma femme. » — Fénelon, *Télémaque*, III : « Il me fit passer en revue parmi les soldats cypriens. »

La Fontaine, *Belphégor* :

Faisait passer ses sujets en revue.

C'est à partir du xviii^e siècle que le verbe *passer* s'emploie tran-

sitivement dans la locution *passer en revue*. — Voltaire, *Voyage à Berlin* : « Le roi (Louis XI), voulant passer en revue les habitants de Paris, les fit ranger vers la porte Saint-Antoine. »

Gresset, *Vert-Vert*, IV :

Faisant passer tout l'enfer en revue.

Pauvre de. Voyez *Riche de*.

Pécunieux, « dont le bien consiste en argent. Ce mot n'est guère en usage. » (Richelet, *Dictionn. fr.*) — *De la Ville* : « On devait proscrire de tels personnages, si heureux, si pécunieux, d'une ville bien policée. » *Préface du Disc. à l'Ac. fr.* : « Gens pécunieux. »

Personne, mis au féminin, même dans le sens indéterminé de ce mot. — *Des Biens de fortune* : « Il n'y a personne au monde si bien liée avec nous de société... » C'est l'orthographe de toutes les éditions originales de La Bruyère; mais cette orthographe est contre une règle déjà fixée du temps de Vaugelas : « Dans le sens de *nemo*, *personne* n'a point proprement de genre; mais il se sert toujours du genre masculin, à cause de la règle qui veut que les mots indéclinables, n'ayant point de genre de leur nature, s'associent toujours d'un adjectif masculin. Par exemple on dit : *personne n'est venu*, et non pas *personne n'est venue*. » (*Remarques sur la langue française.*) Vaugelas, par *syllèpse*, met le masculin avec *personne* employé même avec un déterminatif : « Je ne nie pas qu'une *personne* qui ne lirait que de bons auteurs ne pût *lui-même* devenir un bon auteur. » (*Préface.*) Et d'un autre côté, on lisait au chapitre *du Mérite personnel* : « Une *personne* humble, qui est enseveli dans le cabinet. » (*Voyez Participe.*)

— Construit avec une négation. *Des Biens de fortune* : « Nous ne sommes point plus caressés de *personne* pendant notre vie, que de celui qui croit gagner à notre mort. »

Phébus, langage amphigourique qui affecte le brillant (sens métaphorique, qui vient du dieu de la lumière). — *De la Société* : « Une chose vous manque, Acis, à vous et à vos semblables, les diseurs de phébus. » — Ce mot se trouve déjà en ce sens chez Régnier, satire X :

Que, sans parler phébus, je ferai le discours ;

et dans Corneille, *Mélite*, I, 4 :

Il faut feindre des maux, demander guérison,
Donner sur le phébus.

Philosophe, presque synonyme d'*homme de lettres*, dans quelques endroits de La Bruyère. — *Des Biens de fortune* : « Venez dans la solitude de mon cabinet : le *philosophe* est accessible... *L'homme de lettres* est trivial comme une borne au coin des places ; il est vu de tous et à toute heure. » — *De la Ville* : « Les femmes de la cour, qui regorgent de train, de splendeur et de dignité, se délassent volontiers avec la *philosophie* et la vertu. » — On sent les approches du XVIII^e siècle.

Pitoyable, employé dans le sens de *digne de pitié*. — *Des Ouvr. de l'esprit*, n^o 50 : « S'attendrir sur le pitoyable. » — Saint-Évremond le prend dans l'opposé du sens donné à *impitoyable* : « Je faisais dire à mon héros ce que je sentais moi-même ; si je me trouvais pitoyable, je ne manquais pas de fournir des infortunes à ma pitié. »

Plombé. La Bruyère, selon M. Éd. Fournier (*Comédie de La Bruyère*, p. 467), est un des premiers qui se soient servis de l'expression *teint plombé*. (*Des Femmes*, n^o 6.) — On la trouve déjà dans Descartes, *les Passions*, 184 : « Les envieux ont ordinairement le teint plombé. » On la trouve encore plus tard dans Saint-Évremond (*Œuvres choisies*, éd. Ch. Giraud, t. III, p. 446) et dans Marivaux (*le Jeu de l'amour et du hasard*, acte I, sc. 4). — Chateaubriand a dit (*Itinér.*, 2^e partie) : « L'horizon était grisâtre, la mer plombée et sans oiseaux. »

Police, ordre public. — *Disc. sur Théophr.* : « Sous prétexte d'une exacte police et d'empêcher les assemblées, il fit une loi qui défendait... »

Policé, « bien réglé, où il y a une bonne police. » (Richelet, *Dictionn. fr.*) — *De la Ville* : « Une ville bien policée. » — Perrot d'Ablancourt : « Peuples fort policés. »

Porter, comporter. — *Des Grands* : « S'ils n'ont plus d'esprit que ne porte leur condition. »

Porter au vent, se dit d'un cheval qui relève la tête de manière à avoir le nez à la hauteur des oreilles. — La Bruyère dit de gens *entrepreneurs et précipités* : « Ils portent au vent, attelés au char de la Fortune. » (*De la Cour.*) — Destouches applique cette métaphore à un homme hautain, *le Glorieux*, I, 3 :

Toujours portant au vent, fier comme un Écossais.

Pour avec l'infinifif, dans le sens de *quoique*. — *De l'Homme* : « Pour ne se répandre que sur les dehors, elle n'en est que plus haïssable. »

Molière, *Tartuffe*, III, 3 :

Ah pour être dévot, je n'en suis pas moins homme.

Praticien, homme de loi et de chicane, « celui qui suit, qui exerce, qui entend la pratique; qui sait la manière d'instruire les procès. » (*Dictionn. de l'Académie*, édition de 1694.) — *Des Jugements* : « Le praticien grossit son mémoire... » — *Ibid.* : « Si vous en croyez des personnes aigries... le magistrat est un bourgeois ou un praticien. »

Précipiter (se), employé d'une manière absolue, dans le sens latin de *se precipitem dare*. — *Des Biens de fortune* : « Serait-on reçu à dire qu'on ne peut se passer de voler, d'assassiner, de se précipiter? » M. Littré (*Dictionn. fr.*) paraît entendre cette phrase au sens physique, et il la cite avec celle de Bossuet : « Quelques-uns se précipitèrent dans les ondes de désespoir. » (*Or. fun. de la reine d'Angleterre*.) — M. Hémarinquer met en note : « Se précipiter dans tous les excès du vice, » et il ajoute, ce qui est vrai : « Ce verbe, ainsi employé sans complément, n'est pas suffisamment clair. »

Prépositions, ne se répétaient pas au XVII^e siècle. — *Du Souverain* : « De tout temps les hommes sont convenus de se dépouiller, se brûler, se tuer, s'égorger les uns les autres. »

Malherbe :

C'est aux faibles courages
De succomber aux orages
Et se lasser d'un pénible dessein.

Molière, *Amphitryon*, I, 2 :

Qui donc est ce coquin, qui prend tant de licence
Que de chanter et m'étourdir ainsi?

Prêt de, dans le sens où l'on dit aujourd'hui *prêt à*. — *De la Cour* : « Le monde qu'ils viennent de tromper est encore prêt d'être trompé par d'autres. » — *Du Souverain* : « Toujours prêt de leur sacrifier les minuties. »

Racine, *Phèdre*, V, 4 :

Qu'on appelle mon fils, qu'il vienne se défendre,
Qu'il vienne me parler, je suis prêt de l'entendre.

Montesquieu, *Grandeur et Décadence*, chap. vi : « Il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent prêts de rendre aux Romains. »

Prévaloir à (on dit aujourd'hui *prévaloir sur*. — *Des Jugements* :

« L'esprit de pique et de jalousie prévaut chez eux à l'intérêt de l'honneur, de la religion et de leur état. » C'est *prævalere* avec le datif.

Prévenir, prévenir favorablement. — *Des Jugements* : « Deux choses toutes contraires nous préviennent également : l'habitude et la nouveauté. » — *Ibid.* : « Un homme sujet à se laisser prévenir, s'il ose remplir une dignité ou séculière ou ecclésiastique... »

Prévenu de, pour *prévenu en faveur de, au sujet de*. — *Des Biens de fortune* : « Phédon est chagrin contre le siècle, médiocrement prévenu des ministres et du ministère. » — *De la Cour* : « S'il croit avoir une raison sérieuse d'être prévenu de son propre mérite. » Voyez *De*, I. — Par suite de cette locution *prévenu de*, La Bruyère est arrivé à dire *prévention de*. — *Du Souverain* : « Quand l'on parcourt, sans la prévention de son pays, toutes les sortes de gouvernements... » — Il dit aussi *prévention* en mauvaise part. *Des Jugements* : « On trouve chez eux une prévention établie contre les savants. »

Primer, être le premier, le chef. — *Disc. à l'Académie* : « Un homme qui prime, qui règne sur la scène » (Corneille).

Principe, élément, fondement. — *Disc. sur Théophr.* : « Supposant les principes physiques et moraux rebattus par les auteurs et les modernes. » — *Ibid.* : « Ils découvrent le principe de la malice et des faiblesses de l'homme. »

1. **Proche à** (avec l'infinifit). — *Des Biens de fortune* : « Des dispositions très-proches à rompre avec nous. »

2. **Proche de**, voisin de. — *Disc. sur Théophr.* : « Traduire selon le sens le plus proche de la diction grecque. »

3. **Proche de**, qui est près de (avec un infinifit). — *Du Mérite personnel*, n° 14 : « Il est plus proche de se persuader. » — *Préf. du Disc. à l'Acad.* : « Rendre l'homme raisonnable et plus proche de devenir chrétien. » — *Ibid.* : « Plus proche de sortir de la vie que de... » Les seuls exemples que M. Littré cite de *proche de* ainsi construit sont de La Bruyère.

Profondeur. — La Bruyère, *des Ouvrages de l'esprit*, n° 37 : « Si l'on jette quelque profondeur dans certains écrits. » Cette méta-

phore, dit M. Hémarquinier (note à son édition), a été critiquée avec raison. Elle est peut-être plutôt hasardée que condamnable. Voyez *Jeter*.

Pronom personnel employé comme régime direct. — Se met ordinairement, au XVII^e siècle, avant les autres régimes. Ex. : « Je le vous donne. » Aujourd'hui : je vous le donne.

Prononcer, dans le sens de déclarer. *Des Femmes*, n° 5 : « J'ai recueilli les voix et je leur prononce de la part de tous les hommes, que le blanc et le rouge les rend affreuses et dégoûtantes. »

Propre, propreté. — « Propre se dit de ce qui est bien net et bien orné. Voilà un appartement bien propre, des meubles bien propres, un habit fort propre. » (Furetière, *Dict. fr.*) — Richelet (*Dict. fr.*) définit aussi ce mot : « Net, ajusté. » Molière, *le Bourgeois gentilhomme*, III, 4 : « Vous voilà le plus propre du monde. » — La Bruyère, *de la Société* : « Il exagère la commodité des appartements, ainsi que la richesse et la propreté des meubles. »

Proprement, avec propriété, avec justesse. — *De la Société* : « Ils parlent proprement et ennuyeusement. »

Prosternation. — *Des Biens de fortune* : « Les prosternations des Orientaux. » — C'est le seul exemple que M. Littré (*Dictionn. de la langue fr.*) cite de ce mot, que l'on rencontre encore dans le chap. *du Souverain* : « Les prosternations des courtisans. » — Le mot *prosternement* a de plus nombreuses autorités (Bossuet, Saint-Simon, Rollin, Voltaire). Il est mieux formé, car il vient de *prosternere*, et non d'un verbe de la 1^{re} conjugaison latine.

Pudeur, dans le sens de *gêne, respect humain*. — *De la Cour* : « On a l'embarras et la pudeur de celui qui demande grâce. »

La Fontaine, *Fables*, VIII, 41 :

Qu'un ami véritable est une douce chose!

Il cherche vos besoins au fond de votre cœur :

Il vous épargne la pudeur

De les lui découvrir vous-même.

Puriste. — Mot qui était un peu nouveau au temps de La Bruyère, qui le met en italiques (*de la Société*, n° 45), et qui croit devoir l'expliquer en note : « *Puristes*, gens qui affectent une grande pureté de langage. » Le mot est dans le *Dictionnaire* (1680) de Richelet, qui donne comme exemple la phrase suivante :

« D'Ablancourt, Patru, MM. de Port-Royal, Vaugelas, sont des plus fameux puristes français. »

1. **Que**, pour *pourquoi* (latinisme : *quid*). — *Des Esprits forts* :

« Que parlez-vous, Lucile, de la lune, et à quel propos? »

2. **Que**, dans le sens de *si ce n'est*, après *sans*. — *De la Cour* :

« Ils entrent sans saluer, que légèrement. »

3. **Que**, au lieu de *pour que*. — *Des Jugements* : « Il n'y a pas de raison qu'une dignité tue celui qui en est revêtu. »

4. **Que**, dans les phrases comparatives, tient souvent lieu de *pur qui, pur lequel, auquel, duquel*, etc. — La Bruyère, *des Femmes*, n° 1 : « Les femmes ne plaisent point les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes. » — Molière, *École des femmes*, I, 1 : « Je regarde les choses du côté qu'on me les montre. » *Idem*, *Premier placet au roi* : « On a pu vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable. » — Voyez *Où*.

5. **Que**, au lieu de *si ce n'est*. — *De la Cour* : « Vous voyez des gens qui entrent sans saluer que légèrement. »

De même Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, III, 12 : « Descendons-nous tous deux que de bonne bourgeoisie? »

Racine, *Britannicus* :

Que vois-je autour de moi, que des amis vendus,
Qui sont de tous mes pas les témoins assidus?

Corneille :

Et pour qui mépriser tous nos rois que pour lui?

Voltaire, *Alzire* :

Ai-je fait un seul pas que pour te rendre heureux?

6. **Que ne**, dans les exclamations. — Ne s'emploie plus guère qu'avec les verbes dont le sujet est un pronom. Ex. : Racine, *Phèdre* :

Dieu! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!

Emploi bien plus étendu au XVII^e siècle. La Bruyère, *des Biens de fortune* : « Que son père, si vieux et si caduc, n'est-il mort il y a vingt ans! »

Quelque. La règle de *quelque* suivi d'un adjectif n'était pas encore

bien observée. Au moins lisait-on au n° 26 du chapitre *des Grands* (t. I. p. 292), dans les sept premières éditions : « quelques profonds, » qui a été corrigé en « quelque profonds. » La règle se trouve déjà dans Vaugelas, qui remarque que, construit avec un adjectif, quelque « n'est point pronom, mais adverbe. » (*Remarques sur la langue française*, p. 5.)

Voyez *Où*, 3 (*où* après *quelque*).

Quelque chose que, pris neutralement, *quidquid*. — *Des Esprits forts* : « Quelque chose que nous voyions qu'il ait fait, il pouvait faire infiniment davantage. » (Quelques éditeurs modernes ont mis mal à propos *qu'il ait faite*.)

Querelleux. — *Disc. sur Théophr.* : « Médisants, querelleux, superstitieux. » *De l'Homme* : « Dire d'un homme colère, inégal. querelleux, chagrin, pointilleux, capricieux... » Richelet (*Dictionn.*, 1680) distingue *querelleur*, substantif, et *querelleux*, adjectif. Littré (*Dict. fr.*) n'en cite pas d'exemples postérieurs au xvii^e siècle. et avertit que « ce mot vieillit. »

Qu'est-ce, suivi ou non de *que* (latinisme : *quid est*). — On lit dans toutes les éditions de La Bruyère, au chap. *des Esprits forts* : « Si c'est par hasard qu'ils observent des règles si invariables, qu'est-ce l'ordre ? qu'est-ce que la règle ? »

1. **Qui, que**. — Au xvii^e siècle, on n'évitait nullement, comme on le fait aujourd'hui, ce conjonctif. Ainsi La Bruyère (*des Femmes*, n° 73) avait d'abord écrit : « Elle se fait celer pour ses amis, dont le nombre est petit ; elle leur est sévère, les resserre dans leur ordre, et ne leur permet rien de ce qui passe l'amitié. » Il a corrigé, et mis dans les éditions suivantes : « Elle se fait celer pour ses amis, *dont* le nombre est petit, à *qui* elle est sévère, *qu'*elle resserre dans leur ordre, sans leur permettre rien de *ce qui* passe l'amitié. »

2. **Qui**, pour *quel*. — *De la Société* : « Si vous observez qui sont les gens qui ne peuvent louer. »

3. **Qui**, dans le sens de *quod*. — *De l'Homme* : « Cliton n'a jamais eu que deux affaires. *qui est* de dîner le matin et de souper le soir. » (Comme on dirait : *c'est de...*)

Quitter, tenir quitte, dispenser. — *Du Mérite personnel*, n° 27 : « Je vous quitte de la personne. » — Sévigné, 20 novembre 1664 : « Je vous quitte de la peine de me répondre. »

Raffinement se prenait en bonne comme en mauvaise part au

xvii^e siècle. — *Du Souverain* : « La politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée et de nul raffinement. » — *Ibid.* : « Les raffinements de la politique tendent à une seule fin, qui est de n'être pas trompé et de tromper les autres. »

Rare, peu commun, qui se distingue des autres. — *Des Biens de fortune* : « Voulez-vous être rare, rendez service à ceux qui dépendent de vous. »

Rebattu, dont on a parlé souvent. — *Disc. sur Théophr.* : « Principes rebattus par les auteurs anciens et modernes. »

Recevoir, accepter. — *De l'Homme* : « L'on reçoit le reproche de la distraction et de la rêverie, comme s'il nous accordait le bel esprit. » De même Molière, *École des femmes*, II, 6 :

Ne voulant point céder et recevoir l'ennui
Qu'il me pût estimer moins civile que lui.

Rechercher (*se*), apporter de la recherche à sa parure ou à son langage. — *Des Femmes*, n^o 4 : « Elles se coiffent, elles se recherchent. » — *De l'Homme* : « La vanité ne se réveille et ne se recherche que dans les événements où il y a de quoi faire parler le monde. » — Massillon, *Prof. relig.* : « Comme nous sommes pleins d'amour-propre, il nous arrive presque toujours de nous rechercher nous-mêmes dans la vertu. » — Buffon, *Hist. natur.* : « On prétend que les Persanes se recherchent encore plus sur la propreté que les Turques. »

Recru, excédé de fatigue. — *De la Ville* : « Il revient de nuit, mouillé et recru, sans avoir tué. » — *De l'Homme* : « Elle se plaint qu'elle est lasse et recrutée de fatigue. » — « Richelet (*Dictionn. fr.*, 1680) : « Le mot de *recru*, en ce sens, semble un peu vieux à quelques personnes. Cependant on le trouve dans les bons auteurs, et on croit qu'à leur exemple on s'en peut servir quelquefois dans un style grave et un peu soutenu. »

Vaugelas, *Quinte-Curce*, III, 2 : « Ils avancèrent un pas, mais tout recrutés et harassés. »

Bossuet, *de la Conn. de Dieu*, V, 13 : « Les esprits d'un animal qui aura sa vigueur entière et ceux d'un animal déjà épuisé et recru. »

Le *Dictionn. fr.* de M. Littré ne cite pas d'exemple de ce mot qui soit postérieur à La Bruyère.

Réforme, austérité. — *Des Jugements* : « Un air chagrin et austère rend la vertu suspecte d'une trop grande réforme et d'une pratique trop ennuyeuse. »

C'est dans le même sens, et non (comme on pourrait le croire, s'il s'agissait d'un écrivain du xvi^e siècle) par allusion aux *puritains*, aux *huguenots*, que La Bruyère emploie l'adjectif *réformé*. *Des Jugements* : « Un air réformé, une modestie outrée, la singularité de l'habit n'ajoutent rien à la probité. »

Remplir, rassasier. — *Disc. sur Théophr.* : « De quoi remplir sa curiosité. » — *Ibid.* : « Quelle apparence de pouvoir remplir tous les goûts si différents des hommes par un seul ouvrage de morale ? » — *Du Souverain* : « Un visage qui remplisse la curiosité des peuples. »

Rencontre, mis au masculin par La Bruyère dans le sens d'*occupation*. — *De quelques usages* : « Les hommes ne sentent-ils pas en ce rencontre ce qu'ils peuvent espérer les uns des autres ? » — Au temps de La Bruyère, c'était un archaïsme condamné, non-seulement par Ménage (*Observations sur la langue française*, ch. LXXIV) et par le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), mais, dès 1647, par Vaugelas : « En quelque sens qu'on l'emploie, *rencontre* est toujours féminin, et les bons auteurs n'en usent jamais autrement... Neanmoins, en matière de querelle, plusieurs le font masculin, et disent : *Ce n'est pas un duel, ce n'est qu'un rencontre*; mais le meilleur est de le faire féminin. » (*Remarques sur la langue française*.)

Rendre (*se*), devenir, être. — « *De l'Homme* : « Une affaire qui se rend facile devient suspecte. »

De même Molière, *Tartuffe*, III, 4 :

Il se rend complaisant à tout.

Bossuet, *Or. fun. de la duchesse d'Orléans* : « Plusieurs, dans la crainte d'être trop facile, se rendent inflexibles à la raison. »

C'est dans un sens analogue que Racine a dit, *Mithridate* :

Je vous rends dans trois mois au pied du Capitole.

Rengorgement, attitude fière, *proprement* action de se rengorger. — *De la Société* : « Le dédain et le rengorgement dans la société. » Littré (*Dictionn.*) ne cite pas d'autre exemple de ce mot que ce passage de La Bruyère. Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires du xvii^e siècle, et M. Hémardinquer, dans une note de son édition, nous

paraît supposer avec raison que « ce mot expressif et pittoresque a été forgé par l'auteur. »

Reprocher, pris dans le sens neutre. — *Préface* : « Il ne faut pas se laisser de leur reprocher » *pour* leur faire des reproches). — Pascal, *Pensées*, I, 4 bis : « Paul Émile reprochait à Persée de ce qu'il ne se tuait pas. »

République, *respublica*, la chose publique, l'État. — C'est toujours en ce sens que ce mot est employé chez La Bruyère et dans les écrits du XVIII^e siècle. — De là le titre du chapitre *du Souverain ou de la République*. — Sévigné, 10 mars 1693 : « Les nues sont destinées à faire d'honnêtes femmes et à peupler la république. »

Ressouvenir (se), se souvenir. — *Disc. sur Théophr.* : « Se ressouvenant qu'il se trouve un traité de Théophraste sous le titre de *Proverbes*. »

Revêtu, recouvert (au figuré). — *Des Esprits forts* : « Une rivière est devenue un canal qui est revêtu, » c'est-à-dire garni de pierres et de briques.

Richelet cite en ce sens : « Ouvrage revêtu de briques. » (Perrot d'Abancourt.) « Mur revêtu de pierres de taille. » (*Id.*)

Riche de. — *Des Biens de fortune* : « On est riche de tout ce dont on n'a pas besoin. » — La Bruyère a dit plus haut : « Tel, avec deux millions de rente, peut être pauvre chaque année de cinq cent mille livres. »

J.-B. Rousseau (*Odes*, II, 9) a dit de l'avare qu'il est

Moins riche de ce qu'il possède
Que pauvre de ce qu'il n'a pas.

Rien, construit avec *pas* ou *point*. — *Rien*, venant de *rem*, signifie proprement *quelque chose*, comme dans cette phrase : « Je manie le pineau, contre la coutume de France, qui ne veut pas qu'un gentilhomme sache rien faire. » (Molière, *le Sicilien*, sc. 10.) Par conséquent il devrait pouvoir se construire avec la négation *pas*. Mais, de bonne heure, l'usage lui attribua un sens négatif, qui exclut avec ce mot, sinon *ne*, du moins *pas* ou *point*. Ainsi, Martine ayant dit : *Ne servent pas de rien*. Bélise lui explique son solécisme :

De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive.
Et c'est comme on t'a dit, trop d'une négative.

(MOLIÈRE. *Femmes savantes*, II, 6.)

La Bruyère cependant parle comme Martine. *Des Biens de fortune* : « Les Chambres assemblées n'offrent point aux yeux rien de si grave. » — Voyez *Personne*.

Ruelle. C'est proprement l'espace qui est entre le lit et la muraille. Au xvii^e siècle on appelait *ruelle* « la chambre où couchent les dames. » (Richelet, *Dictionn.*, 1680.) C'est en ce sens que La Bruyère dit, *de la Ville* : « Qui saura, comme lui, chanter les fureurs de Roland dans une ruelle ? »

Boileau, *Art poétique*, IV :

Que de son nom, chanté par la bouche des belles,
Beuserade en tous lieux amuse les ruelles.

Molière, *École des femmes*, I, 1 :

Moi, j'irais me charger d'une spirituelle,
Qui ne parlerait rien que cercle et que ruelle!

Le *Dictionn. de l'Académie* de 1694 définit les *ruelles* « assemblées qui se font chez les dames pour les conversations d'esprit. »

Savoir-faire. — *Des Biens de fortune* : « Le savoir-faire et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses. » — Ce mot était fort contesté au temps de La Bruyère. Richelet (*Dictionn. fr.*) dit : « mot qui se dit encore quelquefois par des gens qui ne parlent pas poliment, et qui signifie adresse, intrigue, conduite fine. Ex. : Il en viendra à bout par son savoir-faire. » — Et Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, II : « Quoique ce terme exprime assez bien, les personnes qui parlent le mieux ne peuvent s'y accoutumer : il n'y a pas d'apparence qu'il subsiste, et je ne sais même s'il n'est pas déjà passé; aussi est-il très-irrégulier, et même contre le génie de notre langue, qui n'a point de pareils substantifs. »

Sentiment, mot employé souvent, au xvii^e siècle, dans le sens d'opinion. — *Des Ouvrages de l'esprit*, n^o 2 : « Amener les autres à notre goût et à nos sentiments. » — Molière; *les Précieuses* : « J'ai un certain valet Mascarille, qui passe, au sentiment de beaucoup de gens, pour une manière de bel esprit. » — L'Académie française, en 1636, a donné son jugement sur *le Cid*, sous ce titre : *Sentiments de l'Académie sur le Cid*.

1. **Si**, dans la deuxième partie d'une interrogation. — *Des Ouvrages de l'esprit*, n^o 33 : « Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou s'il

n'y a que les grands sujets qui en soient capables? » — Corneille, *le Cid*, III, 6 :

Juste ciel! me trompé-je encore à l'apparence,
Ou si je vois enfin mon unique espérance?

Sévigné, 27 février 1679 : « Veut-elle suivre mon exemple, ou si elle veut retirer ma part? »

2. **Si** suivi de *que*, dans une comparaison. — *Des Ouvrages de l'esprit* : « Il n'est pas si aisé de se faire un nom par un ouvrage parfait que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déjà acquis. »

Singulier, exceptionnel. — *Disc. sur Théophr.* : « Il avait une singulière prudence. »

Soi, dans l'ancienne langue française et jusqu'au xvii^e siècle, s'employait dans les phrases réfléchies, avec un sujet déterminé, comme en latin *sui, sibi, se*. — Ainsi, La Bruyère dit, *du Mérite personnel*, n^o 40 : « Il se parle souvent à *soi-même (sibi)*... Sa vanité l'a fait honnête homme, l'a mis au-dessus de lui-même (*ipsam*). » Aujourd'hui on mettrait *lui-même* dans les deux cas, et l'on n'emploie *soi* qu'avec un sujet indéterminé. Cet usage commençait à s'introduire dès le temps de La Bruyère. Th. Corneille, dans ses *notes* sur les *Remarques* de Vaugelas, dit, p. 272 : « Le P. Bouhours observe que, quand on parle en général, sans marquer une personne particulière qui soit le nominatif du verbe, il faut toujours se servir de *soi*; mais que, quand il s'agit de quelqu'un en particulier, on met *lui* au lieu de *soi*. Ex. : « *C'est un homme qui parle de lui sans cesse.* » — La Bruyère, qui est pour la vieille langue française, eût mis : « *qui parle de soi.* » — Vaugelas ne se prononce pas aussi nettement que Bouhours, mais il incline dans le même sens, et cela dès 1647, date de la première édition de ses *Remarques*.

Molière, *Misanthrope* :

La malpropre sur soi, de peu d'apprêts chargée,
Est mise sous le nom de beauté négligée.

Corneille, *Polyeucte*, III, 3 :

Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui.

Racine. *Phèdre* :

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*.

« Idoménee, revenant à *soi*, remercia ses amis. » (Fénelon, *Télé-*

maque.) — « Dieux immortels, dit-elle en *soi*-même, est-ce donc ains que sont faits les monstres? » (La Fontaine. *Psyché*, I.)

L'usage suivi le plus ordinairement par La Bruyère est celui des grands écrivains du xvii^e siècle. Par exemple, *de la Cour* : « Il a dit de soi : J'ai de l'esprit, j'ai du courage. » *De la Société* : « Il appelle à soi toute l'autorité de la table. » — *Ibid.* : « Il leur sauve la peine de faire des contrats, de fermer des coffres, de porter des clefs sur soi » (ici *soi* est au pluriel).

Cependant, l'usage de mettre *lui* pour *soi* commençant à s'établir du temps de La Bruyère, il sacrifie lui-même à cet usage. *Du Souverain*, n^o 12 : « Il (le diplomate) laisse voir en lui quelque peu de sensibilité pour sa fortune. » *De la Société* : « La bonne opinion qu'un autre a de lui-même. » Selon M. Littré (*Dictionn. fr.*) : « L'usage tend continuellement à substituer *lui* ou *elle* à *soi*; mais il faut résister à cette tendance, *soi* étant plus clair que *lui* ou *elle*. »

Sombre (le), l'obscurité, la pénombre. — *De la Ville* : « Se perdre comme un fantôme dans le sombre de son cabinet. » — Chateaubriand a aussi employé substantivement cet adjectif, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, IV : « Les Juifs avaient le goût du sombre et du grand dans leurs édifices. »

Soupçonner que, construit avec une négation, comme le verbe *craindre*. — *De la Cour* : « Je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite importun. »

Cela est une construction isolée, même dans La Bruyère, qui dit ailleurs, *de la Cour* : « Qui oserait soupçonner d'Artémon qu'il ait pensé à se mettre dans une si belle place ? »

Spécieux, *qui a belle apparence*, sens tout latin. Horace, *Art poétique* :

Ut speciosa dehinc miracula promat.

La Bruyère, *de la Ville* : « Ils connaissent le monde, et encore par ce qu'il a de moins beau et de moins spécieux. » — *Des Grands* : « A la cour, tous les dehors du vice sont spécieux. »

Spéculation, opposé à *pratique*. — *Disc. sur Théophr.* : « Qui fait goûter aux uns les choses de spéculation, et aux autres celles de pratique. »

Stoïque, stoïcien. — *De l'Homme* : « Les stoïques ont feint qu'on pouvait rire dans la pauvreté... »

A. Chénier dit encore *stoïque* au lieu de *stoïcien*, mais en poésie.
La jeune captive :

Qu'un stoïque aux yeux secs vole embrasser la mort.

Stupide, dans le sens du mot latin *stupidus*, dérivé de *stupeo* : *Ingentes dolores stupent* (Sénèque). — La Bruyère, *des Femmes*, n° 79. « Les douleurs muettes et stupides sont hors d'usage : on pleure, on récite, on répète... » — Corneille, *Cinna* : « Je demeure stupide. »

Succéder, réussir (sens étymologique), *succedere* — *Des Jugements* : « Tout leur rit, tout leur succède. »

Suffisant, *qui se suffit à soi-même*, mot que La Bruyère emploie, mais en le mettant en italiques. — *De la Société* : « L'on voit des gens brusques, inquiets, *suffisants*, qui, bien qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient, pour ainsi dire, en peu de paroles, et ne songent qu'à se dégager de vous. » — Richelet (*Dictionn. français*) donne à ce mot deux sens : 1° qui suffit ; 2° orgueilleux.

Suivre. *Disc. sur Théophr.* : « L'on a cru pouvoir se dispenser de suivre le projet de ce philosophe... » — *Ibid.* : « Excité par de si grands modèles à suivre, selon ses forces, une semblable manière d'écrire. »

Superstitieux, minutieux à l'excès. — *Des Biens de fortune* : « Phédon est superstitieux, scrupuleux, timide. »

Fontenelle, *Éloge de Fagon* : « Sa sante ne se soutenant que par une extrême sobriété, par un régime presque superstitieux. »

Suppléer, substituer (*supplere*). — *Disc. sur Théophr.* : « Si les titres de cet ouvrage ne plaisent point assez, l'on permet d'en suppléer d'autres. » — *Ibid.* : « Il se lit aussi dans ce traité des phrases qui ne sont pas achevées et qui offrent un sens imparfait, auquel il a été facile de suppléer le véritable. »

1. **Sur**, fréquemment employé dans La Bruyère dans le sens de *au sujet de, relativement à*. Ex. : *du Mérite personnel*, n° 13 : « Un honnête homme se désintéresse sur les éloges. » — *Des Femmes*, n° 7 : « Une femme coquette ne se rend point sur la passion de plaire. » — *Ibid.*, n° 81 : « Elle n'imaginait pas par quel autre sentiment elle pourrait jamais se refroidir sur celui de l'estime et de la confiance. » — [La Bruyère dit ailleurs, *Disc. sur Théophr.* : « Si quelques-uns se refroidissaient pour cet ouvrage. »] — *Des Esprits forts* : « Ce n'est

done ni vanité ni présomption à l'homme de se rendre sur ses avantages à la force de la vérité. »

2. **Sur**, au-dessus de. — *Des Grands* : « Si un grand a quelque degré de bonheur sur les autres hommes... »

Sûr, dans le sens de confiant, *sûr de soi*. — *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 61 : « Toujours sûrs et confirmés par le succès. »

Syntaxe. — Voyez aussi (pour *non plus*) *tout... que; que; qui, que; afin que; ce n'est pas que; si; on; où*.

— *Anacoluthes* ou phrases irrégulières par suite de changement de construction, ce dont on trouve des exemples chez les anciens, par exemple, dans Virgile, *Æn.*, VI :

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.

Racine, *Iphigénie*, I, 2 :

Voudrait-il insulter à la crainte publique,
Et que le chef des Grecs, irritant les destins,
Préparât d'un hymen la pompe et les festins?

La Bruyère, *du Mérite personnel*, n° 40 : « Il se parle souvent à soi-même; ceux qui passent le voient, et qu'il semble toujours prendre un parti, ou décider qu'une telle chose est sans réplique. » *De la Cour* : « Qui sait parler au roi, c'est peut-être où se termine toute la prudence ou la souplesse du courtisan. » *De l'Homme* : « Avec cette différence qu'elle va même jusqu'à nier la vertu dans les sujets où elle existe, ou qui, forcée de la reconnaître, lui refuse les éloges ou lui envie les récompenses; une passion stérile qui... » (Il s'agit de la jalousie, opposée à l'émulation.)

— *Comparatif*, employé pour le *superlatif* dans certaines phrases. *Préface* : « C'est le succès que l'on doit moins se promettre. » *De la Mode* : « Le duel est l'endroit où la mode a exercé sa tyrannie avec plus d'éclat. » *Ibid.* : « C'est le talent qu'il possède à un plus haut degré de perfection. » *Des Grands* : « Ce qu'il y a jamais eu de mieux pensé, de mieux dit, et peut-être d'une conduite plus délicate... »

De même Regnier, satire VI :

L'honneur qui sous faux-titre habite avecque nous,
Qui nous ôte la vie et les plaisirs plus doux.

Bossuet, *Hist. univ.*, III^e partie, chap. III : « Quatre cent mille soldats que l'Égypte entretenait étaient ceux de ses citoyens qu'elle exerçait avec *plus* de soin. »

— *Comparatif*, suivi ou non suivi de *ne*. *De la Cour* : « On a moins d'ardeur et d'impatience de se voir habillé de pourpre qu'il en avait de porter une croix d'or sur sa poitrine. » — On lit dans les éditions 1-4 de La Bruyère, au chap. *de l'Homme*, n^o 29 : « On les sent plus tranquillement qu'on ne l'eût pensé. On en jouit moins que l'on n'aspire encore à de plus grands. » Dans toutes les éditions suivantes publiées par La Bruyère, on lit : « On en jouit moins que l'on aspire... » Est-ce une correction ? Est-ce une omission involontaire, une simple erreur typographique ? Les éditeurs sont partagés sur ce point. Il est constant que dans le membre de phrase qui précède immédiatement cette phrase, il y a *ne*. Mais on ne le trouve pas au n^o 36 du chap. *des Esprits forts* : « Il n'a pas plus dépendu de moi de me le donner qu'il dépend encore de moi de me le conserver. »

— *Pronoms démonstratifs* (le, la, lui, il, elle), rapportés quelquefois avec accord à un substantif indéterminé. *De la Société* : « L'un a raison et l'autre ne *l'a* pas. » *De la Cour* : « Si celui qui est en faveur ose s'en prévaloir avant qu'*elle* lui échappe. »

De même Racine, *Mithridate* :

Quand je me fais justice, il faut qu'on me *la* fasse.

Corneille, *le Menteur* :

Je disais vérité. — Quand un menteur *la* dit,
En passant par sa bouche, elle perd son crédit.

Ou bien, au contraire, le pronom se rapporte à un mot employé comme substantif dans une première proposition, comme s'il avait été employé adjectivement. Ex., *de l'Homme* : « Les fourbes croient aisément que les autres le sont. » La Bruyère avait mis d'abord : « Ceux qui sont fourbes..., etc. » Il s'est arrêté, pour plus de concision, à l'autre rédaction.

— *Verbe* au singulier après deux substantifs joints par *et*, parce que ces substantifs ont un sens analogue. *De la Société* : « Le dédain et le rengorgement dans la société attire précisément le contraire de ce que l'on cherche. » *Des Jugements* : « L'étonnement que nous

donne la justesse de leurs réponses et le bon sens qui paraît dans leurs discours. »

Au contraire, on trouve le pluriel après deux substantifs séparés par *ou*. *De la Mode* : « A qui le dégoût ou l'antipathie ne sauraient nuire. » (Orthographe de la 9^e et de la 10^e édition.)

— *Infinitif* mis pour le subjonctif dans certaines phrases. *Des Femmes*, n^o 5 : « Bien loin d'en répondre (*au lieu de* : qu'ils en répondent) devant Dieu, il semble qu'il leur ait réservé ce dernier et infail-
lible moyen. » Molière, *le Bourgeois gentilhomme*, III, 12 : « Elle me touche assez pour m'en charger moi-même. »

— *Infinitif* faisant office du *gérondif* latin et employé substantivement comme l'infinitif grec. *Des Biens de fortune* : « Il a commencé par dire de soi-même : un homme de ma sorte ; il passe à dire : un homme de ma qualité. » *Ibid.* : « Mettre les gens à voir leurs intérêts. » *Ibid.* : « Vous le serez davantage (rare) par cette conduite que par ne pas vous laisser voir. » *De la Mode* : « Quelques-uns, par intempérance de savoir, et par ne pouvoir renoncer à aucune sorte de connaissance, les embrassent toutes et n'en possèdent aucune. » *Du Souverain* : « Il exige d'abord de petites choses, qui ne l'excluent pas d'en demander de grandes. » *De l'Homme* : « L'admiration où ils sont d'eux-mêmes et de se voir si éminents. » *De la Chaire* : « A force de goût et de connaître les bienséances. »

— *Pléonasme*. *De la Cour* : « Mille gens à la cour y passent leur vie à congratuler ceux qui reçoivent. » *Des Jugements* : « Un homme de talent et de réputation, s'il est chagrin et austère, il effarouche les jeunes gens. »

— *Double régime indirect*. — *Des Jugements* : « Ce n'est pas d'un saint dont un dévot sait dire du bien. »

De même Boileau, satire IX, 1 :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

— *Participe*. — Voyez ce mot.

— *Lutinismes de construction*. *Des Jugements* : « Je demande la pitié, la libéralité, la magnificence, sont-ce des vertus d'un homme injuste ? ou plutôt, si la bizarrerie ou la vanité ne sont pas les causes de l'injustice » (*sint ne... an sint*). Voyez *Si*.

Des Esprits forts : « Quelle plus grande faiblesse que d'être incer-

tain quel est le principe de son être, de sa vie, de ses connaissances? »

(*Incertus quid sit principii.*)

— *Négation.* — La négation *ne* omise :

1° Après *nul*. *De la Cour* : « Afin que nul du moins lui soit contraire. »

2° Après les comparatifs. Voyez *Syntaxe*, à l'article *comparatif*.

3° Après le verbe *douter*. *De l'Homme* : « Qui pourrait douter qu'il soit homme de bien? » De même Fléchier : « Peut-être doutez-vous qu'étant éloigné du public, il fût encore égal à lui-même? » Fénelon dit de même, avec *craindre* : « Peut-on craindre que la terre manque aux hommes? » (*Télémaque*, livre VII.) Il faut remarquer que la négation n'est ainsi supprimée que dans des cas où il n'y a ni doute, ni crainte à avoir.

La négation *ne* mise après *souçonner*. — Voyez ce mot.

Tempérament, 1° impartialité. — *De la Société* : « Ou, par un tempérament qui m'a toujours paru hors de sa place, condamner tous les deux. » 2° Caractère. — *De la Société* : « Il y a des tempéraments qui ne sont susceptibles que de la politesse. *Du Souverain* : « Il (le diplomate) prend conseil du tempérament et du caractère des personnes avec qui il négocie. » Voyez *Complexion*.

Tenir, avec un régime direct, dans le sens où l'on dit aujourd'hui *tenir pour, regarder comme*. — *Des Jugements* : « Je le plains, je le tiens échoué, ce rigide censeur. »

Tête pour tête, en face. *De l'Homme* : « Il lui est arrivé plusieurs fois de se trouver tête pour tête à la rencontre d'un prince et sur son passage. »

Tout, suivi d'un adjectif, s'accorde toujours avec le substantif, dans les éditions originales de La Bruyère. Ex., *des Biens de fortune* : « La première est toute occupée. » *Les Caractères de Théophraste*, IV : « Ils se trouvent tous portés. » — *Ibid.*, V : « Des habits tous neufs. »

Tout... que, avec l'indicatif. *Du Mérite personnel*, n° 3 : « Tout persuadé que je suis. » (La Bruyère s'est corrigé dans les dernières éditions; car il avait d'abord mis le subjonctif.) — Vaugelas (*Remarques sur la langue française*) met *tout* avec l'indicatif et ne suppose même pas une autre construction.

Traverser, dans le sens de contrarier, empêcher. *Du Mérite personnel*, n° 11 : « Maxime qui traverserait les grands dans le goût qu'ils ont quelquefois à mettre les sots en vue. »

Tremper dans. — La Bruyère dit, par une grande hardiesse d'expression : « Tremper dans la bonne opinion qu'un autre a de lui-même. » (*De la Société.*)

Trivial, a dans La Bruyère son sens étymologique : exposé à tous les regards, *in trivio*. *De l'Homme* : « Antagoras a un visage trivial et populaire. » *Des Biens de fortune* : « L'homme de lettres est trivial comme une borne au coin des places. »

A. de Musset s'est souvenu de ce mot, sans le bien comprendre peut-être, dans sa pièce intitulée *la Loi sur la presse* (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1835) :

Eh ! pour l'amour de Dieu, si votre âme est émue,
Soyez donc trivial comme on l'est dans la rue ;
La Bruyère l'a dit, celui-là s'y connaît.

Valoir. — Dans toutes les éditions originales, on trouve au n° 2 du chap. *du Mérite personnel* : « De bien des gens, il n'y a que le nom qui vale quelque chose, » et cette orthographe surprenait l'auteur des *Sentiments critiques sur La Bruyère*, qui dit (p. 142) : « Je n'ai vu que dans La Bruyère *vale* pour *vaille* ; s'il ne s'en était servi qu'une fois, j'attribuerais cette faute à l'imprimeur ; mais, comme je l'ai trouvée en plusieurs endroits, j'ai lieu de conclure que tel était le plaisir de l'auteur des *Caractères*. » — L'usage veut qu'on dise *vaille*, et au contraire *prévaille* (de *prévaloir*). La Bruyère voulait peut-être que la langue fût conséquente avec elle-même.

Vanités, choses vaines, dépourvues de sens. — *De la Société* : « Bredouiller des vanités et des sottises. »

Vaste. — Saint-Évremond (*Dissertation sur le mot vaste*, 1685) a déterminé les divers sens de ce mot : « *Esprit vaste* se prend en bonne ou en mauvaise part, selon les choses qui s'y trouvent ajoutées ; un esprit vaste, merveilleux, pénétrant, marque une capacité admirable ; au contraire, un esprit vaste et démesuré est un esprit qui se perd en des pensées vagues, en de belles, mais vaines idées, en des desseins trop grands et peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réussir. » C'est dans ce dernier sens que La Bruyère dit, *des Ouvrages de l'esprit*, n° 55 : « Les esprits vifs, pleins de feu, et qu'une vaste imagination emporte hors des règles et de la justesse, ne peuvent s'assouvir de l'hyberpole. » Dans le premier sens, La Bruyère

dit, *ibid.*, n° 63 : « Il y a des habiles dont l'esprit est aussi vaste que l'art et la science qu'ils professent. »

Vil, de peu de prix, de peu de valeur. — *Des Jugements* : « Le vil praticien grossit son mémoire... et il a pour gendre un comte ou un magistrat. » *Ibid.* : « Une âme vile et mécanique, à qui ce qui est beau ne saurait s'appliquer. »

Ville. — Aujourd'hui l'on dit *la ville*, par opposition à *la campagne*. Au xvii^e siècle on disait *la ville*, par opposition à *la cour*. Ex., Boileau, satire I :

Damon, ce grand auteur dont la muse fertile
Amusa si longtemps et *la cour* et *la ville*.

— *La ville*, c'était Paris; *la cour*, c'était Versailles. La Bruyère oppose aussi *Paris* à *la cour*. — *De la Ville* : « Paris, pour d'ordinaire le singe de la cour, ne sait pas toujours la contrefaire. »

Sous le nom de *la ville* était encore comprise la grande comme la petite bourgeoisie. La ville et la cour formaient deux mondes à part. Voir les chap. vii et viii de La Bruyère, *de la Ville, de la Cour*. Ces deux mondes se connaissaient mal; ils se dédaignaient ou se jaloussaient l'un l'autre. Témoin La Bruyère, *Discours sur Théophraste* : « La cour, ou ne connaît pas la ville, ou, par le mépris qu'elle a pour elle, néglige d'en relever le ridicule, et n'est point frappée des images qu'il peut fournir; et si au contraire l'on peint la cour, comme c'est toujours avec les ménagements qui lui sont dus, la ville ne tire pas de cette ébauche de quoi remplir sa curiosité et se faire une juste idée d'un pays où il faut même avoir vécu pour le connaître. »

Voir. *Né voir goutte*. — Cette locution est employée par La Bruyère dans le chap. *de l'Homme* (caractère de *Ménalque*), et mise en italiques. Ces italiques ne veulent pas dire, comme le croit M. Walekenaer, que la locution fût nouvelle au temps de La Bruyère, car elle se trouve dans le *Dictionnaire* de Nicot; mais elle était, comme aujourd'hui, très-familière.

Vue, coup d'œil. — *Des Biens de fortune* : « Ces palais, ces meubles... vous font récrier d'une première vue sur une maison si délicieuse. »

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

A

- Abbayes* (allusion aux), II, 48.
- Académie française*. Discours de réception de La Bruyère, et Préface de ce discours, II, 235 et suiv. — Usages reçus dans les discours de réception, II, 238. — De l'Académie au temps de La Bruyère, II, 240.
- ACIS ou le discueur de phébus, I, 131.
- ALAIN ou le laquais, I, 414.
- ALCIPPE ou le vaniteux, I, 380.
- ALEXANDRE, comparé à César, I, 67.
- ALIGRE (M^{me} de). Voyez BOISLANDRY.
- Amateurs* de fleurs, de fruits, II, 2-3; d'antiquités, 3; d'estampes, 4; de livres, 5; de langues, 6; de constructions, 7; d'oiseaux, 8; de coquilles, 9; de papillons, 9.
- Ambreville* (allusion à), I, 48.
- Amitié*. Voyez le chap. *du Cœur*, I, 110.
- Amour*. Voyez le chap. *des Femmes*, I, 78; et celui *du Cœur*, I, 110.
- Amphibies*, ou hommes qui vivent de l'Église, de la robe, de l'épée, I, 252.
- AMYOT, jugé, I, 32.
- Anciens et modernes*, I, 13, 14.
- ANDRÉ ou le parvenu qui se ruine par vanité, I, 216.
- Annales galantes*, I, 221.
- ANTAGONAS ou le plaideur, I, 405.
- ANTHIME ou celui qui juge d'après oui-dire, I, 19.
- Antiquaire* (portrait de l'), II, 3.
- ANTISTHÈNE (La Bruyère?), I, 432 et suiv.
- ANTONIN (c'est-à-dire MARC-AURÈLE), cité, I, 430.
- ARFURE ou la femme d'un parvenu, I, 174.
- ARGYRE ou la coquette sans esprit, I, 383.
- ARISTARQUE ou l'homme bienfaisant par ostentation, I, 306.
- ARISTE, I, 16.
- ARISTIDE (Pomponne?), I, 275.
- ARISTOTE. De ses œuvres morales, II, 158. — Aristote, maître de Théophraste, II, 163 et suiv.
- Arlequin* (le théâtre d'), I, 263.
- Armée*. Du Luxe de la table dans les armées, II, 64; de l'habitude des officiers d'aller à la guerre « sans armes et en pourpoint, » II, 74.
- ARRIAS ou l'homme universel, I, 133.
- ARSÈNE ou l'orgueilleux, I, 19.
- ARTÉNICE (M^{me} de Boislandry?), I, 438 et suiv.
- Athéisme* (l') « n'est point, » II, 113.
- Athéniens*. La vie athénienne au temps de Théophraste, II, 171 et suiv.
- Atomes* (la théorie des) réfutée, II, 131-139.

AUGUSTIN (saint), cité, II, 92, 115.
Auteurs. Voyez le chap. *des Ouvrages de l'esprit*, I, 8.
Avocats (des), II, 56. Voyez *Éloquence judiciaire*.

B

Bains de la porte Saint-Bernard, I, 207.
 BALZAC, jugé, I, 27, 29, 31, n. 4, 32, 48.
Barnabites (allusion aux), II, 43.
 BARON, désigné sous le nom de ROSCIUS, I, 87.
 BASILE (saint), cité, II, 91, 115.
 BASILIDE ou le novelliste optimiste, I, 319.
 BATHYLLE le danseur, I, 88.
 BAYARD, cité, I, 465.
 BENSERADE, cité avec éloge, II, 84. Voyez *Théobalde*.
Bérénices, de Corneille et Racine, citées, I, 34.
 BERNIN, II, 244.
Bibliomane (portrait du), II, 5.
 BIGNON (l'abbé), II, 253, 263.
 BOILEAU DESPRÉAUX, cité, I, 53; allusions à Boileau, II, 243, 259.
 BOISLANDRY (M^{me} d'ALIGRE de), I, 440, note.
 BOSSUET, désigné sous le nom de TROPHIME, I, 64; cité pour son érudition, I, 428; comparé à Démosthène, II, 99; apprécié, II, 260; son *Oraison funèbre de la princesse Palatine*, II, 391.
 BOUCAUT, cité, II, 74.
 BOUHOURS, cité, I, 24.
 BOURBON (le duc de). — Voyez CONDÉ, 3^o.
 BOURDALOUE (allusions à), II, 88 et 156; comparé à Cicéron, II, 99.
Bourgeois (de Paris); leur luxe, I, 227.
 BRANCAS (le comte de) a fourni plu-

sieurs traits au caractère de MÉNALQUE, I, 348, note.
Brigue, I, 244, 248-254.
 BRONTE (le questionnaire), I, 89.
 BRONTIN ou le faux dévot, I, 182.
Brusques (des gens), I, 143.
 BUSSY-RABUTIN, cité, I, 24. — Lettre de La Bruyère à Bussy, II, 405.

C

Cabinet. Ce qu'on entendait par là au xvii^e siècle (réunions littéraires), I, 302.
 CALLOT (Jacques), cité, II, 5.
Campagne. Ignorance des choses rurales et champêtres à la ville, I, 226.
 CANIDIE ou l'empoisonneuse, I, 103.
 CAPYS ou le froid écrivain, I, 24.
Caractères (de Théophraste). Voyez THÉOPHRASTE.
Caractères (de La Bruyère), peinture des hommes de son siècle et de l'homme en général, I, 3; leur plan, II, 245. — Voyez LA BRUYÈRE.
Caractères tracés par La Bruyère : Voyez *Acis, Alcippe, André, Antagoras, Anthime, Antisthène, Arfure, Argyre, Aristarque, Aristide, Arrias, Arsène, Arténice, Basilide, Brontin, Capys, Carro Carri, Celse, Champagne, Chrysante, Chryssippe, Cimon, Cléarque, Cléon, Clitiphis, Cliton, Crésus, Crispins, Criton, Cydias, Démocède, Démophile, Diognète, Diphile, Dorus, Drance, Égésippe, Émire, Ergaste, Eurypyle, Eustrate, Euthycrate, Euthyphron, don Ferdinand, Géronte, Giton, Glycère, Gnathon, Héritte, Hermagoras, Hernippe, Iphis, Irène, Lèlie,*

- Lise, Lucile, Ménalippe, Ménalque, Ménippe, Ménéphile, Mercure, Mopse, Narcisse, Nicandre, Onuphre, Pamphile, Periandre, Phédon, Philanthe, Philemon, Philippe, Buffin, Sannions, Scapin, Sosie, Straton, Sylvain, Téléphon, Théagène, Théobalde, Théocrine, Théodas, Théodecte, Théodème, Théodote, Théognis, Théonas, Théophile, Théotime, Théràmène, Timante, Timon, Trolle, Tryphon, Xanthus, Xantippe, Zélie, Zélotes, Zoile.*
- CARRACHE, et « ses nudités, » II, 40.
- CARRO CARRI (Carette) ou le charlatan, II, 67.
- CASSINI, I, 261.
- CATON, cité, I, 461.
- CATULLE, cité dans les plaidoyers du XVII^e siècle, II, 92.
- CATULLE « et son disciple » (Chaulieu et le chevalier de Bouillon?, II, 12.
- CELSE ou l'important, I, 72.
- CÉSAR, II, 116; comparé à Alexandre, I, 67, 472.
- CHAMPAGNE ou le parvenu, I, 175.
- CHANLEY, I, 219.
- Chanoines* (allusion aux), II, 45.
- CHAPELAIN, cité, I, 425.
- Charlatans et aventuriers*, I, 235.
- CHARPENTIER, de l'Académie française, II, 263.
- CHARTRES (le duc de), cité pour son érudition, I, 429.
- CHASTILLON, I, 240.
- Chef-d'œuvre d'esprit*: n'est guère l'ouvrage de plusieurs, I, 11.
- CHEUREUL, cité pour son érudition, I, 428.
- CHOISY (l'abbé de). Allusion supposée à cet abbé, II, 259.
- CHRYSANTE ou le riche impertinent, I, 191.
- CHRYSIPPE ou l'enrichi, I, 180.
- CHRYSOSTOME (saint Jean), cité, II, 91.
- CICÉRON, cité, I, 12; II, 99, 115.
- CIMON, ou le faux homme d'État, I, 238.
- Citations*. Manie des citations, I, 455.
De cette manie chez les prédicateurs, II, 88, 91.
- CLÉARQUE ou le riche sans héritier, I, 195.
- Clefs*. Protestations de La Bruyère contre les clefs, I, 3; II, 247-249.
- CLÉON ou le malveillant, I, 142.
- CLISSON, cité, II, 74.
- CLITIPHOX ou l'important, I, 172.
- CLITON ou l'homme qui n'a que deux affaires, qui est de dîner le matin et de souper le soir, I, 402.
- COBS le sauteur. I. 88.
- COEFFETEAU, jugé, I, 32.
- Cœur*. Voyez le chap. *du Cœur*, I, 110.
- COLASSE, musicien, I. 63. n. 1.
- Comédie* (de la), I. 39 et 40.
- Comédiens*. Leurs succès auprès des femmes, I, 87, 426. De leur condition au XVII^e siècle, I, 426, 427; II, 42.
- Commentateurs*, II, 72.
- Compassion*, ce qui la fait naître en nous, I, 382, 383.
- CONCINI, I, 133.
- CONDÉ (la maison de) au temps de La Bruyère. — 1^o Le grand Condé (M. le Prince). Son portrait, sous le nom d'ÉMILE, I, 67; I, 414. Cité pour son érudition, I, 429. — Correspondance de La Bruyère avec Condé au sujet de l'éducation de son petit-fils. Part importante qu'il prit à cette éducation. Voyez *Lettres*, t. II, p. 379 et suiv.
- 2^o M. le Duc, son fils. Sa fête à Chantilly, I, 34. Son goût dans les choses d'esprit, II, 251. — M^{me} la Duchesse. Part qu'elle prend à l'éducation de son fils, II, 396, 397.

3°. Le duc de BOURBON, son petit-fils. Lettres sur son éducation, II, 379 et suiv. — Allusion supposée à ce prince, I, 279. — Compliment à son adresse, II, 429. — La duchesse de Bourbon, élève aussi de La Bruyère, II, 389, 402.

Conditions sociales. De leur inégalité. Nécessité et légitimité de cette inégalité, II, 146-148.

Connaisseurs (des), ou de ceux qui se croient tels, pour les théâtres et la musique. I, 36; de ceux qui font les connaisseurs, I, 271.

Consolation. Facilité de l'homme à se consoler, I, 366.

COXTI (le prince de), cité pour son érudition, I, 429.

Coquettes (des femmes). I, 81, 84.

CORNEILLE (Pierre), cité, I, 63, 425, 427; jugé, I, 40; comparé à Racine, I, 42. — *Le Cid*, I, 23. — Portrait de Corneille, I, 450.

CORNEILLE (Thomas). Allusion à la part qu'il prit aux coteries contre La Bruyère, II, 242.

Coteries dans la société. I, 209.

Cour (la). Peinture de la cour et des courtisans. I, 230 et suiv. (chapitre de la Cour). — Le rebut de la cour reçu à la ville, I, 86, 87. — La cour à la guerre, I, 468. — Du costume des courtisans. II, 18.

Cours (le cours La Reine), I, 207.

Courtisans. Voyez *Cour*.

COUCTRE (La), I, 248.

CRAMOISY le relieur, I, 25.

CRÉSUS ou le parvenu ruiné, I, 175.

Crispins (les) ou les gens de bas étage qui font étalage de luxe. I, 212, 214.

Critique (du plaisir de la), I, 16. (Du danger de la), I, 21. (Des conditions de la), I, 50.

CRITON ou l'homme d'affaires indécis, I, 182.

CUREAU DE LA CHAMBRE (l'abbé), II, 263 et suiv.

Curés de Paris (allusion aux), II, 44, 45.

Curiosité inhumaine, I, 254.

CYDIAS ou le bel esprit de profession (Fontenelle), I, 163.

CYPRIEN (saint), cité, II, 92.

CYRILLE (saint), cité, II, 92.

D

DANGEAU (le marquis de), I, 304, n.

DALPHIN (le), son éloge. I, 472.

DAVE (le baigneur Prudhomme?), I, 288.

Délicatesse (de la fausse), I, 414.

DÉMOÇÈDE ou l'amateur d'estampes, I, 4.

DÉMOPHILE ou le nouvelliste pessimiste. I, 317.

DESCARTES, « né Français et mort en Suède, » I, 192. D'une des règles du *Discours de la méthode*, I, 445.

DES MARETS DE SAINT-SORLIN, II, 243.

DESSPORTES, cité. II, 83.

Despotique (gouvernement), I, 312.

DESPRÉAUX. Voyez BOILEAU.

D'ESTRÉES (le cardinal), II, 262.

*Dévo*t (faux) et *dévotion* (fausse), I, 91, 92; II, 22. — Des femmes dévotes, I, 93, 94. — La dévotion de mode à la cour, II, 18-32; « un dévot est celui qui sous un roi athée serait athée, » II, 21. — ONLPURE ou le faux dévot, II, 24. — ZÉLIE ou la fausse dévote, II, 29. — Portrait du vrai dévot, II, 22. — Voyez aux mots *Piété*, *Salut*, *Direction*, *Directeur*.

DIEU (de l'existence de), II, 112, 124 et suiv.; 129-145.

DIOCÈNE LAERCE, II, 160.

DIOGÈNE ou l'antiquaire, II, 3.
DIPHILE ou l'amateur d'oiseaux, II, 9.
Direction et Directeurs, I, 90, 91, 94; II, 43, 47, 303. Voyez *Théotime*. — Directeur quiétiste mis en scène dans les *Dialogues sur le quiétisme*, I, 277 et suiv.
Discours prononcé. Son avantage sur un ouvrage écrit, II, 106.
Diseur de bons mots, I, 270.
Distrail (le). Voyez *Ménalque*, *Branças*.
Docteur. Différence entre un docteur (ecclésiastique) et un homme docte, I, 66. Voyez le *Lexique* au mot *Docteur*.
Donner (art de) et de refuser, I, 251.
DORUS ou le parvenu, I, 176.
DRACON le joueur de flûte, I, 88.
DRANCE ou le valet qui veut passer pour gouverner son maître, etc. I, 125.
Duel (le) « est le triomphe de la mode. » etc., II, 9.
DUHAMEL, I, 211.

E

Écrivains. « Tout écrivain est peintre, et tout excellent écrivain est excellent peintre. » (*Préf. du Disc. de réception à l'Acad. fr.*) Mot auquel fait allusion la *Notice de Suard*, et qui n'a pas été présent à la mémoire de l'éditeur au moment de l'impression du 1^{er} volume (t. I. p. XLIII, note).
ÉGÉSIPPE ou le solliciteur, I, 56.
Égoïstes. Voyez *Vieillards*, *Gnathon*, *Ruffin*, etc. Voyez aussi I, 404, N^o 3.
Éloquence judiciaire comparée à l'éloquence de la chaire, II, 101.

Éloquence (de l'), I, 43. — Judiciaire, II, 53, 87; — De la chaire. Voir le chap. sur ce sujet, II, 86 et suiv.

ÉMILE. Voyez *COXDÉ*.

ÊTRE ou l'insensible punie, I, 107.

Emplois. De la recherche des emplois, I, 58. Voyez *Égésippe*.

Émulation et jalousie, I, 384.

Enfance et enfants, I, 370-373.

Envie et haine, I, 385.

Épithètes (amas d'), « mauvaises louanges, » I, 42.

Équivoques ou calembours, I, 159, 160.

ÉRASME, cité, I, 63.

ERGASTE ou le chercheur d'affaires, I, 181; I, 315.

Érudition (de l') au xvii^e siècle chez les magistrats et les grands seigneurs, I, 427-430.

Esprit (des gens d'), I, 27, 71, 148, 155, 274. — Les gens d'esprit chez les grands, I, 292, 295. — *Beaux esprits* (des), I, 26, 157, 432. — *Esprits* (des) vifs et décisifs, I, 22. — *Esprits* justes, doux, modérés, I, 49; inférieurs et subalternes, I, 49. — *De l'homme d'esprit* comparé au sot, I, 413, 449. — *Esprits* prétentieux, I, 131, 156. — *Esprit* dans une certaine médiocrité, I, 387. — *Esprit* et talent, I, 448 et suiv. — *Esprit* de conversation, I, 140. — *Esprit* de politesse, I, 447. — *Esprit* et cœur, I, 388. — *Ce qu'il faut d'esprit* pour faire fortune, I, 185. — *Défaut d'esprit*, père des crimes, I, 359. — *Du manque d'esprit*, I, 387. — *Esprits forts* (des), II, 106 et suiv.

ESTRÉES (d'), cité pour son érudition, I, 428.

État de France (l'). sorte d'almanach de cour, II, 382.

Étrangers. De « l'étonnement que nous donne la justesse de leurs réponses et le bon sens qui paraît quelquefois dans leurs discours, » I, 436 et suiv.

EURIPIDE, comparé à Racine, I, 43.

EURYPLYE ou le bel esprit de profession, I, 432.

EURATE ou le noyé, II, 13.

EUTHCRATE ou l'inconstant, I, 347.

EUTHYPHON ou le riche insolent, I, 142.

Expressions (entre les), une seule bonne, I, 15.

Extraordinaires (des hommes), I, 389.

F

FABRY, I, 248.

FAGON « Esculape, » II, 69.

Faire fortune est une si belle phrase, etc., I, 184.

Familles, leurs fréquentes divisions, I, 149 et suiv.

Farder (se) est une espèce de menterie, I, 79.

Fat (le) meurt sans savoir qu'il est un fat, I, 387. — Définition du fat, différence du fat et du sot, I, 445-447. — Des fats, II, 14. — *Iphis* ou le fat, II, 16.

Faveur (la) à la cour, ses effets, I, 242, 245, 246, 272, 274, 275, 277.

Favoris (des), I, 328 et suiv.; I, 460.

Femmes. Voyez les chap. *des Femmes* (I, 78 et suiv.); *du Cœur* (I, 110 et suiv.); *de la Société* et *de la Conversation* (I, 129 et suiv.); *de la Ville* (I, 207); *de la Cour* (I, 266 et suiv.), etc. De l'instruction chez les femmes, I, 96.

FÉNELON (compliment à), II, 105. — Jugement sur Fénelon, II, 261.

FERNAND (don) ou le bretteur, I, 408.

Financiers, I, 170, 183. Voyez *partisans*.

Finesse (la) flotte entre le vice et la vertu, I, 273.

Fleuriste (portrait du), II, 2.

FLORIDOR, I, 306.

Foire (la), I, 220.

FOIX (Gaston de), cité, II, 74.

FONTENELLE. Voyez *Cydias*. — Lettre (apocryphe) de La Bruyère à Fontenelle, II, 413.

Fourberie (de la), I, 363.

FOURCROY, avocat, II, 87

Fous (les) mènent les sages, qui leur cèdent, I, 150.

Fripou (le) et l'homme de bien, I, 256. — Du succès des fripons, I, 364.

G

GÉRONTE ou le vieillard ingrat, I, 395.

GITON ou le riche, I, 204.

GLYCÈRE ou la femme galante, I, 103.

GNATHON ou l'égoïste mal élevé, I, 401.

GODEAU, II, 245.

GOMON, I, 211.

Gothique (architecture), I, 13.

Goût, bon ou mauvais. I, 12.

Gouvernement (du). Voyez le chap. *du Souverain ou de la République*, I, 311.

Gouverner quelqu'un, se laisser gouverner, etc. I, 124. Voyez *Troïle*.

Grandeur. De la vraie et de la fausse. I, 76.

Grands (les). Voir le chap. *des Grands*, I, 279-310, et celui de *la Cour*, I, 230-278.

Guerre. Contre la guerre, I, 315, 479-48.
 GUESCLIN (du), cité, II, 74.
 GUILLAUME III, prince d'Orange et roi d'Angleterre. Injures contre ce prince, I, 477-485.

H

HARLAY, cité pour son érudition, I, 428.
Hérésie (vœu pour l'extinction de l'), I, 331.
 HÉRILLE ou le citateur, I, 455.
 HERMAGORAS ou le pédant, I, 161.
 HERMIPPE ou « l'esclave de ses petites commodités, » II, 65.
 HOMÈRE, cité, I, 11, 13, 165, 192.
Hommes. — Très-différents selon les âges, I, 391. — Leur inconstance, I, 410. Voir tout le chap. de l'Homme, I, 344-420.
Honnête homme. Voyez le *Lexique*.
 HORACE, cité, I, 13, 53; II, 92.
 HUET, évêque d'Avranches (allusion supposée à), II, 262.
Humeur (de ceux qui écrivent par), I, 15, 51

I

Idolâtrie des courtisans pour le roi, I, 267, 268.
Incuriosité, vice de l'âme, I, 358.
Incompatibles (mérites), I, 150.
Incrédulité et incrédules. Voyez le chap. des *Esprits forts*, II, p. 106.
Indiscrets (les), I, 139, 166.
Indulgence pour les vices de l'humanité; sa raison d'être, I, 365.
Inégalité des conditions, I, 180, 189, 281.
Insatiation, I, 135.
Insolents, I, 144.

Intrigue, I, 274.
 IPHIS ou le fat, II, 16.
 IRÈNE ou la femme qui ne veut pas vieillir (M^{me} de Montespan?), I, 367.

J

JACQUIER, intendant des vivres, I, 219.
Jalousie (la) comparée à l'émulation, I, 384.
 JÉRÔME (saint), II, 115, 159.
Jésuites (compliment aux Pères), II, 244. — Deux Pères jésuites, collègues de La Bruyère dans l'éducation du duc de Bourbon, II, 391.
Jeu (le) égale les conditions, etc., I, 197-200; II, 12.
Journal amoureux, I, 221.
Jugements. Voyez le chap. des *Jugements*, I, 420.
Justice. — Réclamations contre quelques-unes de ses sévérités, I, 407 (Voyez *Question*); contre ses lenteurs, II, 53-54 — Des sollicitations, etc., II, 54. — Juges et gens de justice, II, 53 et suiv. Voyez *Magistrats*, *Avocats*, et (au *Lexique*) le mot *Praticiens*.

L

LA BRUYÈRE (Geoffroy de). « un des seigneurs qui suivirent Godefroy de Bouillon, » II, 39.
 LA BRUYÈRE (Jean de) entend profiter du livre de Théophraste, sans faire comme lui, II, 175. — Ne veut faire ni comme Pascal ni comme La Rochefoucauld, II, 175-6. — Ce qu'il veut faire dans ses *Caractères*, II, 176-7; II, 255.

- Comment il a traduit Théophraste, II, 177. — Sa correspondance avec Condé, et divers personnages du temps (Ménage, Bussy, Santeul, Phélypeaux, etc.), II, 379 et suiv. Voyez *Antisthène*, *Socrate* et *Philosophe*.
- LA FEUILLADE (Téléphon?), I, 287; I, 389.
- LA FONTAINE, cité, I, 431. — Portrait de La Fontaine, I, 449; II, 259.
- LA LOUBÈRE, II, 268; 409.
- LAMOIGNON, cité pour son érudition, I, 428.
- Langues*. — Des langues en général, I, 431. — Des savants dans les langues orientales et autres, II, 6. — De l'étude des langues, nécessaire à l'enfance, II, 71. — Mots et tournures de la langue française signalés par La Bruyère comme tombés en désuétude et comme regrettables, II, 75-83. — Comparaison entre l'ancienne langue française et la moderne, II, 43.
- LA ROCHEFOUCAULD, jugé comme moraliste (par allusion), II, 176.
- LA SERRE, II, 243.
- LAURENT (allusion au versificateur), II, 83.
- LAUZON (Straton), I, 276, 329, 389.
- LE BRUN, I, 299.
- Lecture* (d'une) qui élève l'esprit, I, 24.
- LÉLIE ou la coquette, I, 87.
- LE MAITRE, avocat, II, 87.
- LÉON (saint), II, 115.
- LETI (Gregorio), II, 413 et suiv.
- Lettres* (l'homme de), I, 173, 191. — Les gens de lettres, favorisés par Richelieu, II, 257.
- LIGNON (le), II, 130.
- LISE ou la coquette, I, 81. — Lise ou la jalouse, I, 99.
- LORRAINE (Charles V, duc de). Son éloge, I, 476.
- LOUIS XIV (allusion à), I, 327, 338, etc. — Éloge indirect de Louis XIV, I, 332. — Portrait de Louis XIV, I, 339 et suiv. — Louis XIV se montre le seul défenseur en Europe du principe de la royauté, I, 478, 265. — Éloge de Louis XIV, II, 265-268.
- LOUVOIS (allusions supposées à), I, 378; II, 256.
- Louvre* (le), employé dans le sens de la cour, I, 75.
- LUCIEN, I, 165.
1. LUCILE ou l'homme qui se plaît dans la société des grands, I, 284.
2. LUCILE ou l'esprit fort, II, 117, 129.
- LUCRÈCE, cité, II, 92.
- LULLI, désigné sous le nom d'AMPHION, I, 33; cité, I, 63, 299.

M

Magie et magiciens, II, 70.

Magistrats (des), II, 54-59. — Des jeunes magistrats qui font les *petits-maitres*, I, 211. Voyez *Justice*, *Robe*. — Différence et rivalité entre gens de robe et gens d'épée, I, 66, 298.

MAINBOURG désigné sous le nom de HANDBERG, I, 52.

MAINE (le duc du), cité pour son érudition, I, 429.

MAINTENON (allusion à M^{me} de), I, 327.

MALHERBE, jugé, I, 29, 48.

Manie des curiosités. Voyez *Amateurs* de fleurs, etc.

Marâtres (des), I, 151.

Mariage. Usages relatifs aux cadeaux de noces, aux visites faites aux nouvelles mariées, etc, I, 223-225. « Le mariage met tout le monde

dans son ordre, » I, 63. — *Mariage* d'inclination, d'intérêt, II, 49-50. — Des maris, I, 104-106.

MAROT, jugé, I, 30; cité, II, 43.

Matérialisme (réfutation du), II, 125-129.

Maximes. Ce ne sont pas des Maximes que La Bruyère a voulu écrire; pourquoi, I, 6.

Médecine et médecine, II, 66-69.

Méliocrité insupportable dans la poésie, la musique, la peinture, le discours public, I, 10.

MÉNAGE (Gilles). Allusion supposée à Ménage, I, xviii; I, 49-50; II, 152; II, 187; lettre de La Bruyère à Ménage, II, 403.

MÉVALIPPE ou l'homme blasé, I, 215.

MÉVALQUE ou le distrait, I, 347.

MÉNANDRE, II, 161.

MÉNIPPE ou le vaniteux, I, 74.

MÉNOPHILE, ou l'homme « qui masque toute l'année, » I, 253.

MERCURE ou le complaisant, I, 434.

Mercurie galant, jugé, I, 32.

Mérite. Voyez le chap. *du Mérite personnel*.

METZ (du), I, 249.

MIGNARD, cité, I, 63.

MÉZERAY. Son *Histoire de France* servait de texte aux leçons de La Bruyère au duc de Bourbon, II, 401.

Ministre ou plénipotentiaire (portrait du), I, 322. — Conseils aux ministres et « hommes en place, » I, 330.

Mode. Voir le chap. *de la Mode*, II, 1-32, et *De quelques usages*, II, 73.

Molestie (de la), I, 60. — De la fausse modestie, I, 378-379.

Mœurs dépravées, I, 248, 266, 474.

MOÏSE, cité, I, 13.

MOLIÈRE, jugé, I, 28; cité, I, 431.

Monarchie. Ce qui la fait prospérer, I, 335 et suiv. Voir le chap. *du*

Souverain ou de la République, I, 311 et suiv.

Monde (du système du), II, 131-133.

MONDORI, I, 306.

MONTAIGNE, jugé, I, 31; imité, I, 145.

MONTAUSIER, cité pour son érudition, I, 428.

MONTESPAZ (M^{me} de). Voyez *Irène*.

MONTMORENCY, I, 240.

MONTREVEL, comparé à Bayard, I, 465.

MORSE ou l'indiscret, I, 71.

Moquerie, « souvent indigence d'esprit, » I, 155, 270. — « La moquerie est de toutes les injures celle qui se pardonne le moins. » (*De l'Homme*, II, 78.) — De la colère que nous ressentons contre ceux qui nous raillent (*Ibid.*) — Pourquoi nous ne pouvons pardonner la moquerie, I, 382.

Morale. Des ouvrages de morale anciens et modernes, II, 157 et suiv.

Mort. Pensées sur la mort, I, 368-370.

N

NARCISSE ou l'homme à la mode, I, 217.

NAUTRE (LE NOSTRE), II, 130.

NICANDRE ou l'homme qui veut se remarier, I, 167.

NICOLE, cité, I, 31, n. 4.

Noble (le) dans la province et à la cour, I, 265. — Le noble de province, I, 408.

Noblesse et roture. Lettres de noblesse, usurpation de noblesse, mésalliances, etc., II, 33 et suiv. Rôle de la noblesse en France, I, 298.

NOSTRE (LE). Voyez NAUTRE.

Nouvelliste (du), I, 25.

NOVION, cité pour son érudition, I, 428.

O

- OEdipe* (l'), de Corneille, II, 260.
 OGIER (rondeau sur), II, 84.
 ONUPHRE ou l'hypocrite de dévotion, II, 24-29.
Opéra (de l'), I, 33.
Oraison funèbre (de l'), II, 97.
 ORANGE (prince d'). Voyez GUILLAUME III.
Orgueil et bassesse, I, 193.
Ouvrages écrits par des gens de parti ou de cabale (ouvrages de polémique), I, 47.
 OVIDE, cité dans les plaidoyers du xvii^e siècle, II, 92.

P

- PAMPHILE ou le grand seigneur hautain, I, 304.
Panthéisme (réfutation du), II, 125 et suiv.
Paresse (la) « a beaucoup de part dans la recherche que font les hommes des plaisirs, » I, 393.
Paris dans le sens de « la ville. » I, 222. Voyez le chap. *de la Ville*, I, 207 et suiv. — Particularités sur Paris au xvii^e siècle, II, 169.
Partisans (les), I, 173, 179, 183. Voyez le chap. *des Biens de fortune*, I, 169 et suiv.
Parvenus. Voyez *Sosie, Champagne, Arfure, Crésus, Sylvain, Dorus, Périandre, Sannions, Crispins, André*.
 PASCAL, cité, I, 414. — Allusions à Pascal, I, 270; II, 175.
Pastiches de vieux style, I, 145, 256.
Pauvreté. Voyez *Riches et pauvres*.

- Paysans*. Leur misère au xvii^e siècle, I, 407.
 PELLISSON, cité pour son érudition, I, 428.
Pénélope de l'abbé Genest, citée, I, 34.
 PÉRIANDRE ou le parvenu, I, 177.
Petits-mattres, I, 212.
Peuple. Ce que c'est que le peuple, I, 309. — Sa prévention en faveur des grands, I, 279. — Mépris des grands pour le peuple, I, 286, 289, 290. — Le peuple comparé aux grands; « je veux être peuple, » I, 291, 292, 293. — De sa turbulence intermittente, I, 313. — Moyens employés pour l'asservir, I, 312.
 PHÉDON ou le pauvre, I, 205.
 PHÉLYPEAUX (vicomte de Pontchartrain). Deux lettres à La Bruyère, II, 409 et suiv.
 PHIDIAS, II, 186.
 PHILANTHIE ou l'homme de mérite au service d'un grand, I, 282.
 PHILÉMON ou le fat, I, 64.
 PHILIPPE ou le délicat exagéré, I, 400.
Philosophe (du), ou de l'écrivain moraliste, I, 26. — Le philosophe (La Bruyère?), I, 457. « Un philosophe se laisse habiller par son tailleur, » II, 14.
Philosophie. « Sa pratique est utile à tous les âges, à tous les sexes et à toutes les conditions. » I, 410. — Du discrédit encouru par ce mot, du respect qui lui est dû, I, 458.
Piété (ostentation de la), I, 394. — Du retour à la piété, I, 464.
 PISON, cité, I, 461.
Placé (homme qui vient d'être), I, 255, 256, 257.
 PLANCLUS (Louvois?), I, 259.
 PLATON, cité, I, 13, 165, 344, 425; II, 115.

Pleurs (des) au théâtre, I, 37.
Pointes (des), I, 159.
Politesse, I, 147. — Ses avantages, I, 408.
 PRADON, cité, I, 63.
 PRAMITÈLE, II, 244.
Précieuses (allusion aux), I, 156-157.
Prédicateur (le), comparé à l'avocat, II, 99-102.
Prélats de cour, I, 436.
Prêt à intérêt, II, 50.
Promenades célèbres au temps de La Bruyère, I, 207 et suiv. Voyez *Tuileries*, *Cours*, *Vincennes*, *Rambouillet*.
Provinciaux, I, 154.
Prude (la femme), I, 96.
 PUCELLE, avocat, II, 87.

Q

Question (de la), II, 57.
Quietisme (Dialogues sur le), II, 271 et suiv.
 QUINAULT, jugé, I, 425.

R

RABELAIS, jugé, I, 30.
 RABUTIN (Bussy). Voy. BUSSY.
 RACINE, cité, I, 299; apprécié, I, 42; II, 260; comparé à Corneille, I, 42.
Baillerie. Voyez *Moquerie* et *Diseurs de bons mots*.
 RAMBOUILLET DE LA SABLÈRE, II, 3.
Rambouillet, jardin public de Paris (faubourg Saint-Antoine), I, 218.
 REGNIER-DESMARIS (allusion supposée à), II, 259. — Met en rapports La Bruyère et Ménage, II, 405.
Religieuses (allusion aux), II, 48.
Religion chrétienne. De sa vérité, II, 122 et suiv.; 141.
 RENAUDOT (l'abbé), II, 262.

Rétributions pour les sacrements, II, 43.
Révocation de l'Édit de Nantes (allusion à la), I, 331.
 RICHELIEU (le cardinal de), I, 414. — Son éloge, II, 256 et suiv.
Riches et pauvres, I, 169, 180, 188, 189, 193, 194; II, 52. Voir *Gilon* et *Phédon*, *Eutyphron*, *Théramène*.
Ridicule (du) au théâtre, et de ses excès, I, 39. — Ne pas le mettre où il n'y en a point, I, 53. — Du ridicule et du rire, I, 381. — Du ridicule et des sources du ridicule I, 446.
Rire (du) au théâtre, I, 37. — Voyez *Ridicule*.
Robe (petite et grande), I, 210, 212, 215.
 ROHAN, I, 240.
Roi et Royauté. Voyez le chap. *du Souverain ou de la République*.
Roman (du), I, 40.
Rondeaux (deux), II, 84.
 ROXSARD, jugé, I, 29 et 30.
 ROSCIUS ou le comédien (peut-être Baron), I, 87.
 ROSE (Toussaint), II, 262.
Roture, I, 241. Voyez au mot *Noblesse*.
 ROUSSEAU, I, 248.
 RUCCELLAH, I, 133.
 RUFFIN ou l'égoïste bon vivant, I, 403.

S

Sages, I, 150.
 SAINT-PIERRE (abbé de), désigné sous le nom de MOPSE, I, 71.
Salut. « Ce qu'on appelle un beau salut » à l'église des Théatins), II, 41.
Sannions (les) ou les anoblis, I, 213.
 SANTEUL (Théodas), I, 450. Lettre de

La Bruyère à Santeul, II, 407.
 SARRAZIN, jugé, II, 13.
Satire. Des ouvrages satiriques, I, 9.
 « Un homme ne chrétien et Français est contraint dans la satire, » I, 51.
Savants. De la prévention contre les savants et la science, I, 427-431.
 SCAPIN ou le faux noble, I, 220.
 SCUDÉRY (M^{lle} de), citée pour son érudition, I, 428.
 SEGRAIS (allusion à), II, 259.
 SÉGUIER, cité pour son érudition, I, 428. — Son éloge, II, 264.
 SÉNÈQUE, I, 165.
 SÉRAPHIN (le Père), capucin, allusion à ses prédications, II, 89.
Serments (de l'abus des), I, 141, 142.
Siam. Voyage à Siam, I, 198. — Ambassade siamoise à Paris, I, 435. — Des Siamois, II, 120.
Siège. De ceux qui assistent à un siège en curieux, I, 468.
Société française (de la) au xvii^e siècle. Voyez le chap. de la *Société* et de la *Conversation*, I, 129 et suiv.; et le *Disc. sur Théophraste*, II, 169-174.
 SOCRATE, cité, I, 70, 425. — Socrate fou plein d'esprit (La Bruyère?), I, 456; II, 404.
Solitude. « Tout notre mal vient de ne pouvoir être seuls, » I, 392 et suiv. — La solitude mieux supportée des jeunes gens que des vieillards, et pourquoi, I, 400.
 SOPHOCLE comparé à Corneille, I, 43.
 SOSIE ou le parvenu, I, 174.
 SOTS, I, 154, 155, 413, 445-447.
 SOYECOUR, I, 315.
Stoïcisme (le) jugé, I, 344.
 STRATON ou l'aventurier (Lauzun?), I, 276.
Sublime (du), I, 44.
 SYLVAIN ou l'anobli, I, 176.

T

TÉLÉPHE ou le présomptueux, I, 412.
 TÉLÉPHON ou le favori (La Feuillade?), I, 287.
 TÉRENCE, jugé, I, 28; cité, II, 162.
Testaments (des), II, 59-61.
 THÉAGÈNE ou le jeune seigneur vicieux, I, 279.
 THÉATINS (allusion aux), II, 42.
 THÉOBALDE ou le bel esprit (Bense-rade), I, 157.
 THÉOBALDE (Fontenelle?) et les Théobaldes ou la cabale des auteurs envieux, II, 240 et suiv.
 THÉOCRINE ou le bel esprit vaniteux, I, 20.
 THÉOCRITE, I, 165.
 THÉODAS (Santeul), I, 450.
 THÉODECTE ou le fâcheux, I, 136.
 THÉODÈME ou l'orateur qui reste court, I, 143.
 THÉODOTE ou le bel esprit ambitieux, I, 261.
 THÉOGNIS ou le grand d'une amabilité banale, I, 303.
 THÉONAS ou le nouvel évêque, I, 255.
 THÉOPHILE (le poète), jugé, I, 29.
 THÉOPHILE ou l'homme qui veut gouverner les grands, I, 284.
 THÉOPHRASTE. Discours sur Théophraste, II, 155 et suiv. — Sa vie, II, 162-168. — Ses ouvrages, II, 168. — Traduction des *Caractères* de Théophraste, II, 181 et suiv. — Comment La Bruyère profite du livre de Théophraste, II, 174 et suiv. — Comment il le traduit, II, 177.
 THÉOTIME ou le directeur à la mode, II, 1.
 THÉRAMÈNE ou l'enrichi, I, 221.
 TIGELLIN, cité, II, 11.
 TIMANTE ou le disgracié revenu en faveur, I, 257.

TIMON ou le misanthrope, I, 418.
 TITE-LIVE, cité, I, 12.
 Tragédie (de la), I, 38.
 TRÔLE ou l'homme qui gouverne un riche, I, 137.
 TRYPHON ou le vicieux, I, 190.
 Tuileries (les), I, 207-218.
 Tyrannie, I, 312.

U

Usages. Voyez le chap. *De quelques usages*, II, 33 et suiv.

V

Vaineté (de la), I, 374-378, 380, 383.
 VARIAS désigné sous le nom de DORILAS, I, 52.
 VARRON, cité, I, 424.
 VAUBAN. Sa réputation d'infaillibilité, I, 466.
 VENDOME (le duc et le grand prieur de), cités pour leur érudition, I, 429.
 Vers pompeux et obscurs, I, 10.
 Vieillesse. On l'espère, on la craint, I, 368.
 Vices que nous apportons en naissant, vices que nous contractons, I, 360. Difficulté de s'en corriger, I, 391. — Voyez *Mœurs dépravées*.
 Vie (la, se passe à désirer, I, 361 et suiv. — Du bonheur possible dans la vie, I, 362. — Des différents âges de la vie, etc., I, 368, 370, 373.
 Vieillards. Leur égoïsme, leurs caprices, leurs défauts divers, I, 395 et suiv.

VIGNON, peintre d'histoire, I, 63, n. 1.
 Ville (petite). Son aspect trompeur, I, 152; ses divisions, I, 153.
 Ville (la), par opposition à la cour. Voir le chap. *de la Ville*, I, 207 et suiv.
 Vincennes, I, 220. — Désigné sous le nom de *Venouze*, I, 103.
 VINCENT DE PAUL (saint), II, 98.
 VIRGILE, cité, I, 12, 13, 165.
 VIZÉ (de), II, 242.
 Voisins de campagne, I, 151.
 VORTUE, jugé, I, 27, 32; II, 13, 84.

W

WARDER, cité pour son érudition, I, 428.

X

XANTHUS ou l'officier incapable, I, 61.
 XANTIPPE ou le gentilhomme devenu courtisan et favori, I, 265.
 XAVIER (saint François), II, 98.

Y

YVETTE (l'), II, 120.

Z

ZAMET, I, 133.
 ZÉLIE ou la dévote, II, 29.
 ZÉLOIES ou l'auteur envieux, I, 17.
 ZÉNOBIE, I, 201.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

	Pages.
LES CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE (Suite)	1
De la Mode.	1
De quelques Usages	33
De la Chaire.	85
Des Esprits forts.	106
LES CARACTÈRES DE THÉOPHRASTE, traduits du grec	151
Notice de l'éditeur sur la traduction de Théophraste par La Bruyère	151
Discours sur Théophraste.	155
Les Caractères de Théophraste.	181
DISCOURS PRONONCÉ DANS L'ACADÉMIE FRANÇOISE LE 15 JUIN 1693.	237
Préface.	237
Discours.	255
DIALOGUES SUR LE QUIÉTISME.	273
Notice de l'éditeur.	273
Dialogues.	277
LETTRES.	379
Avertissement de l'éditeur.	379
I. Lettres au prince de Condé.	381
II. Lettres diverses.	403
III. Lettres d'une authenticité douteuse.	413
LEXIQUE.	417
TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.	473

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

PQ
1803
A1
1876
t.2

La Bruyère, Jean de
Oeuvres complètes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

